E-lib.ch
Elektronische Bibliothek Schweiz
Bibliothèque électronique suisse
Swiss electronic library

e-rara.ch

Théâtre d'agriculture et mesnage des champs d'Olivier de Serres seigneur du Pradel

Serres, Olivier de

Paris, an XII [1804] - an XIV [1805]

ETH-Bibliothek Zürich

Signatur: Rar 3808

Persistenter Link: http://dx.doi.org/10.3931/e-rara-19559

Tome I.

e-rara.ch
Das Projekt e-rara.ch wird im Rahmen des Innovations- und Kooperationsprojektes „E-lib.ch: Elektronische Bibliothek Schweiz“ durchgeführt. Es wird von der Schweizerischen Universitätskonferenz (SUK) und vom ETH-Rat gefördert.

e-rara.ch is a national collaborative project forming part of the Swiss innovation and cooperation programme E-lib.ch: Swiss Electronic library. It is sponsored by the Swiss University Conference (SUC) and the ETH Board.

www.e-rara.ch

Nutzungsbedingungen
Dieses PDF-Dokument steht für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Es kann als Datei oder Ausdruck zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Terms and conditions
This PDF file is freely available for non-commercial use in teaching, research and for private purposes. It may be passed to other persons together with these terms and conditions and the proper indication of origin.

Visual Library

RAC 3808

T758516

ETH-IPW (Zürich)
EM000004305733

A. RÖSLER
BUCHBINDEREI
Merkurstrasse 4-5
ZÜRICH 7

Landw. Abteilung d. eidg. techn.
Pflanzenbau
Hochschule
katalogisiert

Ko_2

LE

THÉÂTRE D'AGRICULTURE

ET

MESNAGE DES CHAMPS.

TOME I.



Bz. Roger Sc

OLIVIER DE SERRES,

Seigneur du Pradel,

Né en 1539, mort le 2 Juillet 1619.

Gravé d'après le portrait original d'Olivier de Serres peint en 1599 par son fils, et qui est entre les mains du C.en Darlemple Mirabel, héritier par les femmes d'Olivier de Serres, et propriétaire du Pradel.

Landw. Abteilung d. eidg. techn.
Pflanzenbau
Hochschule

LE
THÉÂTRE D'AGRICULTURE
ET
MESNAGE DES CHAMPS,
D'OLIVIER DE SERRES,

SEIGNEUR DU PRADEL;

DANS LEQUEL EST REPRÉSENTÉ TOUT CE QUI EST REQUIS ET NÉCESSAIRE POUR BIEN DRESSER, GOUVERNER, ENRICHIR ET EMBELLIR

LA MAISON RUSTIQUE.

NOUVELLE ÉDITION CONFORME AU TEXTE,
AUGMENTÉE DE NOTES ET D'UN VOCABULAIRE;

PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

TOME I.

A PARIS,
De l'Imprimerie et dans la Librairie de Madame HUZARD, Imprimeur de la Société d'Agriculture du Département de la Seine, rue de l'Éperon, n°. 11.

An XII. [1804].

LISTE

DES SOUSCRIPTEURS

A LA NOUVELLE ÉDITION

DU THÉATRE D'AGRICULTURE

ET MESNAGE DES CHAMPS,

D'OLIVIER DE SERRES.

LE PREMIER CONSUL ET PRÉSIDENT BONAPARTE.

A

MM.

ACHARD, bibliothécaire de l'École centrale du département des Bouches-du-Rhône, à Marseille.

ALEXANDRE, pharmacien, à Rouen, département de la Seine-Inférieure.

ALLAIRE, de la Société d'agriculture du département de la Seine, administrateur des forêts, à Paris.

ALLUT, à Montpellier, département de l'Hérault.

AMANTHON (*M. C. N.*), jurisconsulte, à Auxonne, département de la Côte-d'Or.

AMBERT, général de division, armée d'Italie, à Novare.

AMOREUX, médecin, correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Montpellier, département de l'Hérault.

ANGEBAULT, chef du bureau des forêts, au ministère des finances, à Paris.

ARMEY, jurisconsulte, à Paris.

AUVRAY, chef de brigade, préfet du département de la Sarthe, au Mans.

AUXONNE (la Ville d'), département de la Côte-d'Or.

B

BACLESSE (*J. P.*), avoué, professeur d'histoire naturelle, à Luxembourg, département des Forêts.

BALGUERIE, préfet du département du Gers, à Auch.

BARANTE, préfet du département de l'Aude, à Carcassonne.

BARD, médecin, à Bonneville, département du Léman.

BARRAU, de la Société libre des sciences, lettres et arts, libraire, à Paris.

BARRÉ-BOISMÉAN, commissaire du Gouvernement près le Tribunal de première instance, à Châteaudun, département d'Eure et Loir.

BASSAGET, membre du Corps législatif, correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Lourmarin, département de Vaucluse.

BATBEDAT (*François*), correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Vicq, département des Landes.

BAUD, correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Saint-Claude, département du Jura.

BAUDOT (*Marc-Antoine*), médecin, à Estrées, département de Saône-et-Loire.

BAUDRY, propriétaire-cultivateur, à Chateaudun, département d'Eure et Loir.

BAUSSANCOURT (de), propriétaire, à Roanne, département de la Loire.

Bazin (*R.*) aîné, à Landernau, département du Finistère.

Beaufond (de), à Paris.

Bedford (le Duc de), à Londres. *Deux exemplaires.*

Begouens, négociant au Hâvre, département de la Seine-Inférieure.

Bellet-Saint-Trivier, de la Société d'agriculture du département du Rhône, à Lyon.

Bellicens (*Elie*), ancien militaire, à Foix, département de l'Arriege.

Belot de Ferreux, propriétaire, ex-notable national, à Ferreux, département de l'Aube.

Belzais-Courmenil, correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, préfet du département de l'Aisne, à Laon.

Benoist, correspondant de la Société d'agriculture du departement de la Seine, à Zuffall, département de la Meurthe.

Beraud, à Dian, département de Seine et Marne.

Bergon (*Joseph-Alexandre*), de la Société d'agriculture du département de la Seine, administrateur des forêts, à Paris.

Bernard (*François Xavier*), propriétaire-cultivateur, à Collobrières, département du Var.

Bernard, juge suppléant au Tribunal de l'arrondissement communal de Saint-Lô, département de la Manche.

Bernard, propriétaire-cultivateur, à Héry, département de l'Yonne.

Bernardy (*Philippe*), à l'Espinasse, département de la Vienne.

Bertherin, libraire, à Orléans, département du Loiret.

Berthoud (*Ferdinand*), de l'Institut national de France, à Paris.

Bibliothèque (la) de l'École centrale du département des Bouches-du-Rhône, à Marseille.

Bibliothèque (la) de l'École centrale du département du Gers, à Auch.

Bibliothèque (la) de l'École centrale du département de la Marne, à Châlons.

Bibliothèque (la) publique, à Lyon, département du Rhône.

Biencourt (de), correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Paris.

Bigotte (*Joseph*), correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, notaire public, à Punerot, département des Vosges.

Blancard, correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Loriol, département de la Drôme. *Deux exemplaires.*

Blessebois, cultivateur, à Saint-Pierre d'Entremont, département du Calvados.

Bleuet fils, libraire, à Paris.

Bollemont, général de division, membre du Corps législatif, à Longuion, département de la Moselle.

Bonaparte (*Joseph*), membre du Sénat conservateur et du grand-conseil de la Légion-d'honneur, à Paris.

Bonaparte (*Lucien*), membre du Sénat conservateur, de l'Institut national de France, et du grand-conseil de la Légion-d'honneur, à Paris.

Bonjour, membre du Conseil général d'agriculture, arts et commerce du ministère de l'intérieur, à Paris.

Bonnaterre, correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, professeur d'histoire naturelle à l'École centrale du département de l'Aveyron, à Rodez.

Brazy, ci-devant conseiller au parlement, à Metz, département de la Moselle.

Bonnet-Dorion, cultivateur, à Crest, département de la Drôme.

Boucheg, inspecteur des domaines, à Besançon, département du Doubs.

Boucher, ex-membre du Tribunal de cassation, à Paris.

Bouchereau, à Paris.

Boullé, préfet du département des Côtes du Nord, à Saint-Brieux. *Deux exemplaires.*

Boullenger aîné, élève du département de l'Oise, à l'École vétérinaire d'Alfort, département de la Seine.

Bourachot (*Edmond*), propriétaire-cultivateur, au Donjon, département de l'Allier.

Bourdier, secrétaire particulier du préfet du département des Ardennes, à Mézières.

Bourgeois, correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, directeur

de l'établissement rural, à Rambouillet, département de Seine-et-Oise.

Bourgeois Jessain, préfet du département de la Marne, à Châlons.

Bourras, receveur de l'enregistrement, à Privas, département de l'Ardèche.

Boursier, négociant, à Paris. *Trois exemplaires.*

Bredin, directeur de l'École vétérinaire, correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Lyon, département du Rhône.

Brelisle (*J.*), chirurgien, professeur à l'hôpital militaire d'instruction, à Metz, département de la Moselle.

Brincourt, père et fils, négocians à Sedan, département des Ardennes.

Brun, préfet du département de l'Arriege, à Foix.

Brunet née Falconnet (Madame veuve), propriétaire, à Montpellier, département de l'Hérault.

Brunot, libraire, à Paris. *Douze exemplaires.*

Buffault (*C.*), préfet du département de Saône-et-Loire, à Mâcon.

Buget, général de brigade, commandant le département des Ardennes, à Mézières.

Bureau, propriétaire, à Autun, département de Saône-et-Loire.

C

Cabart, agriculteur, à Salle, département de l'Aude.

Cachin, ingénieur, directeur des travaux maritimes, à Paris.

Cadet-de-Vaux, de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Paris.

Caffarelli (*Charles*), préfet du département du Calvados, à Caen.

Caillault, propriétaire, à Vaux, département de Seine-et-Oise.

Calignon, propriétaire, à Dijon, département de la Côte-d'Or.

Calvet, maire, à Guitry, département de l'Eure.

Cambry, de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Paris.

Campmas, propriétaire, à Villefranche, département de l'Aveyron.

Cappot, cultivateur, à Figuières, en Espagne.

Carayon, négociant, à Paris.

Carbon, homme de loi, à Compiegne, département de l'Oise.

Carriere, propriétaire, à Villeneuve, département de Lot-et-Garonne.

Casse, propriétaire, à la Velanet, département de l'Arriege.

Catineau, imprimeur, à Poitiers, département de la Vienne. *Deux exemplaires.*

Caubere (*Pierre*), ex-membre du Corps législatif, président du Tribunal criminel, à Foix, département de l'Arriege.

Cavet, propriétaire-cultivateur, à Foix, département de l'Arriege.

Cels, de l'Institut national de France, de la Société d'agriculture, plaine de Montrouge, département de la Seine.

Chabal (*L.*), notaire, membre du Conseil-général du département de l'Ardèche, à Saint-Pierre-Ville.

Chabert, directeur de l'École vétérinaire, de la Société d'agriculture, à Alfort, département de la Seine.

Challan, membre du Tribunat, à Paris.

Chalumeau, correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Chateauroux, département de l'Indre.

Chambrier de Travanet, colonel, à Neufchâtel, en Suisse.

Chanal, président du Tribunal de commerce, à Villefranche, département du Rhône.

Chancey, de la Société d'agriculture du département du Rhône, à Lyon.

Chaptal, ministre de l'intérieur, de l'Institut national de France, de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Paris. *Deux cents exemplaires.*

Chardron (Madame *Ridou*, veuve *Pierre*), à Sedan, département des Ardennes.

Charost (*Armand-Joseph Bethune*), correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Meillant, département du Cher. *Deux exemplaires* (1).

Chassiron, membre du Tribunat, de la Société

(1) Cet estimable Citoyen, que l'Agriculture a perdu, est le premier Souscripteur à cette nouvelle Édition, et la Société d'agriculture du département de la Seine, a cru devoir rendre hommage à sa mémoire, en le conservant sur cette liste. (*H.*)

d'agriculture du département de la Seine, à Paris. *Deux exemplaires.*

CHATON (*Jean-Pierre-Louis*), propriétaire, à Castel-Sarrasin, département de la Haute-Garonne.

CHAUDRON-ROUSSEAU, à Bourbonne-les-Bains, département de la Haute-Marne.

CHAUMONTEL, des Sociétés d'agriculture des départemens de la Somme et du Calvados, professeur à l'École vétérinaire, à Alfort, département de la Seine.

CHAUVELIN, membre du Tribunat, à Paris.

CHEFFONTAINES (*Hyacinthe*), à Paris.

CHEREST, à Paris.

CHEVRIER, imprimeur, à Poitiers, département de la Vienne. *Deux exemplaires.*

CHOQUET, libraire, à Amiens, département de la Somme.

CINOT, négociant, à Paris.

COINTET, à Ensisheim, département du Haut-Rhin.

COLCHEN, préfet du département de la Moselle, à Metz. *Deux exemplaires.*

COLLET-MESSINE, ex-membre du Corps législatif, à la Grange-Saint-Jean, département du Cher.

COLLIERE, propriétaire, à la Ferté-sous-Jouarre, département de Seine-et-Marne.

CONIAC (*Pélage*), à Rennes, département d'Ille-et-Vilaine. *Deux exemplaires.*

CONINY (de), à Quintin, département des Côtes-du-Nord.

COQUET, libraire, à Dijon, département de la Côte-d'Or. *Deux exemplaires.*

CORBIGNY, préfet du département de Loir-et-Cher, à Blois.

CORNUDET, membre du Sénat conservateur, à Paris.

CORPS LÉGISLATIF (le), à Paris.

COSMAR, commissaire de la marine, à l'Orient, département du Morbihan.

COSTAZ aîné, membre du Tribunat, vice-président de la Société d'encouragement pour l'Industrie nationale, à Paris.

CUCHET, propriétaire, au Teil, département de l'Ardèche.

CUDELLE, libraire, à Aix-la-Chapelle, département de la Roër.

D

DACIER DE LA CHASSAGNE, de la Société d'agriculture du département du Rhône, à Lyon.

DAMALIX aîné, vétérinaire, correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Besançon, département du Doubs.

DARTIGUIERES (*Jean-Bertrand*), ancien militaire, à Foix, département de l'Arriege.

DAUCHY, conseiller d'état, à Paris.

DAUTURE (*Charles*), cultivateur, à Pau, département des Basses-Pyrénées.

DAVAUX, à Paris.

DEBONS et LA FLECHERE, propriétaires, au Bignon, département de Seine-et-Marne.

DEBROSSE, à Ruemont, département de Seine-et-Marne.

DECHEPPE, instituteur, à Paris.

DEFEBURE MALTAVERNE, à Paris.

DEGRAVE (*Hyacinthe*), receveur des domaines nationaux, à Mons, département de Jemmappe.

DELACOUX MURIVAUX, président du Tribunal de première instance, à Blanc, département de l'Indre.

DELAVAU, propriétaire, à Mons, département de Jemmappe.

DELEGORGUE, homme de loi, de la Société d'agriculture, à Douai, département du Nord.

DELEGORGUE (*Virgile*), sous-inspecteur des forêts de l'arrondissement d'Abbeville, département de la Somme.

DELENTRE, à Avignon, département de Vaucluse.

DÉLICHÉRES, président du Tribunal civil du deuxième arrondissement, à Privas, département de l'Ardèche.

DELON, secrétaire-général de la préfecture du département des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

DELOR, secrétaire-général de la préfecture du département de l'Ardèche, à Privas.

DELORME (*Antoine*), rentier, à Lyon, département du Rhône.

DELPORTE frères, cultivateurs, à Boulogne-sur-Mer, département du Pas-de-Calais.

DENNEMETZ (*Armand de Bois*), propriétaire, à Cahaignes, département de l'Eure.

DEPERE (*Mathieu*), membre du Sénat conservateur, à Paris.

DESCEMET, cultivateur-pépiniériste, de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Saint-Denis.

DESCORCHES, préfet du département de la Drôme, à Valence.

DESFONTAINES, de l'Institut national de France, de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Paris.

DESCROIZILLES (*Joseph*), cultivateur-botaniste, correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Dieppe, département de la Seine-Inférieure.

DESHAIES, chef du bureau des archives au ministère de l'intérieur, à Paris.

DESMARQUETTES, maire, à Chauny, département de l'Aisne.

DESMAZIERES, juge au Tribunal d'appel, à Angers, département de Maine-et-Loire.

DESPREZ, pharmacien en chef et professeur à l'hôpital militaire d'instruction, à Metz, département de la Moselle.

DETOURNELLE, architecte, à Paris.

DEVIRY, préfet du département de la Lys, à Bruges. *Deux exemplaires.*

DEVOUGES, propriétaire, à Paris.

DEYEUX, de l'Institut national de France, à Paris.

DISSES, propriétaire, à Villefranche, département de l'Aveyron.

DORSCH, sous-préfet, à Clèves, département de la Roër.

DRAMARD, cultivateur, à Thoury, département d'Eure-et-Loir.

DROZ, homme de loi, de la Société d'agriculture du département du Doubs, à Besançon.

DUBIEF, employé à la poste près le Tribunat, à Paris.

DUBOIS (*J.-B.*), de la Société d'agriculture du département de la Seine, Préfet du département du Gard, à Nîmes.

DUBOIS (*Ph.*), ex-conseiller au Parlement de Douai, à Furnes, département de la Lys.

DUBOIS-CRANCÉ, général de division, propriétaire, à Belham, département des Ardennes.

DUBRETAIL, propriétaire, à Perreux, département de la Loire.

DUCHANOY, médecin, à Paris.

DUCHESNE, de la Société d'agriculture du département de Seine-et-Oise, correspondant de celle du département de la Seine, à Versailles.

DUFAU (*Joseph*), notaire public, à Vicq, département des Landes.

DUFORT, propriétaire, à Dian, département de Seine-et-Marne.

DUHAMEL, correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, maire, à Coutances, département de la Manche.

DUMONT (*Dieu-Donné-François-Hyacinthe*), propriétaire-cultivateur, à Isel, département des Forêts.

DUMONT-COURCET, correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Courcet, département du Pas-de-Calais.

DUPIN, préfet du département des Deux-Sèvres, à Niort.

DUPUY, professeur à l'École vétérinaire, à Alfort, département de la Seine.

DUQUESNOY, maire du dixième arrondissement, de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Paris.

DURAND (*Camille*), à Paris.

DURVILLE, libraire, à Montpellier, département de l'Hérault.

DUSSIEUX, de la Société d'agriculture du département de la Seine, propriétaire-cultivateur, aux Vaux, département d'Eure-et-Loir.

DUTREUX (*Jacques*), professeur d'histoire naturelle à l'École centrale du département des Forêts, à Luxembourg.

DUTROUBERNIER, membre du Corps-législatif, à Paris.

DUVAL DE L'EPINAY, propriétaire, à Fougères, département d'Ille-et-Vilaine.

DELESSERT (*B.*), de la Société d'agriculture du département de la Seine, banquier, à Paris.

E

ÉCOLE VÉTÉRINAIRE D'ALFORT (L'), département de la Seine.

ESCOFFIER oncle, négociant, à Villefranche, département du Rhône.

ESPELDING, professeur de mathématiques à l'École centrale du département des Forêts, à Luxembourg.

F

Fages-Chaseau (de), à Saint-Paul-de-Coisson, département du Gard.

Falaize, propriétaire-cultivateur, à Paris.

Faure (*Elysée*), à Revel, département de la Haute-Garonne.

Faure de Fournoux (Madame), à Bourganeuf, département de la Creuse.

Fay (*C.*), à Lyon, département du Rhône.

Fayolle (*André de*), correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, membre du Juri d'instruction publique, à Périgueux, département de la Dordogne.

Fera-Rouville, cultivateur-propriétaire, à Rouville, département du Loiret.

Feugé, sous-préfet, à Nogent-sur-Seine, département de l'Aube.

Filhot-Marans, correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Bordeaux, département de la Gironde.

Finguerlin, de la Société d'agriculture du département du Rhône, à Lyon.

Flamen aîné, cultivateur, correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Sury, département de la Nièvre.

Flaugergues, à Montpellier, département de l'Hérault.

Flaust, propriétaire, à Saint-Sévère, département du Calvados.

Fontaine, de la Société d'agriculture du département du Rhône, à Lyon.

Fontenay (*François-Martial* Roger de), correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, à la Motte, département de la Haute-Marne.

Fortia née Cabre (Madame de), à Marseille, département des Bouches-du-Rhône,

Fougeron du Fayol, conseiller de Préfecture, à Périgueux, département de la Dordogne.

Fourcroy, sous-inspecteur au port de Rochefort, département de la Charente-Inférieure.

François (de Neufchateau), membre du Sénat Conservateur, de l'Institut national de France, de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Paris.

Frison (*A. J.*), ex-membre du Corps législatif, à Charleroi, département de Jemmappes.

Frochot (*Nicolas-Benoît-Thérèse*), préfet du département de la Seine, de la Société d'agriculture, à Paris. *Quatre exemplaires.*

Froment-Castille, de la Société d'agriculture du département du Gard, maire, à Argilliers.

G

Gaillard-Rabarin, à Tournon, département de l'Ardèche.

Gaillere (de), à Anduse, département du Gard.

Galard-Brassac de Bearn (*A. L. L.*), à Paris.

Gallot (*N. P.*), propriétaire, à Fontenay-le-Peuple, département de la Vendée.

Gandolphe, propriétaire, à Château-Thierry, département de l'Aisne.

Gardes, de la Société d'agriculture du département du Tarn, à Alby.

Gargam, propriétaire, à Vertus, département de la Marne.

Garnier, président du Tribunal criminel, à Saintes, département de la Charente-Inférieure.

Garnier (*Germain*), préfet du département de Seine-et-Oise, à Versailles.

Gasquet, propriétaire, à Lorgues, département du Var.

Gaudin (*Julien*), agriculteur, à Nantes, département de la Loire-Inférieure.

Gaujac, cultivateur, à Paris.

Gaultier, à Paris.

Gauvillers, directeur de la régie des domaines, à Blois, département de Loir-et-Cher.

Gayardon-Gressolles, à Perreux, département de la Loire.

Geoffroy père (*Charles-François*), à Poyanne, département des Landes.

Géraudon, commissaire des guerres, à Paris.

Gestau, propriétaire et maire, à Grand-Champ, département des Ardennes.

Gilibert, président de la Société d'agriculture du département du Rhône, correspondant de celle du département de la Seine, à Lyon.

Gillet-Larenomiere, correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Noisi-sur-École, département de Seine-et-Marne.

GILLET-LAUMONT, de l'Institut national de France, de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Paris.

GIRARD, receveur des contributions, à Grasse, département du Var.

GIROD-CHANTRANS, membre du Corps législatif, correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Besançon, département du Doubs.

GOBERT (*Dominique*), propriétaire, à Blanchampagne, département des Ardennes.

GODAILH, secrétaire-général de la Préfecture, secrétaire-perpétuel de la Société d'agriculture, des sciences et arts, à Agen, département de Lot-et-Garonne.

GODET (*M.*), juge au Tribunal criminel, à Saintes, département de la Charente-Inférieure.

GONDOIN, architecte, de l'Institut national de France, de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Paris.

GORCY (*P. C.*), médecin en chef de l'hôpital militaire d'instruction, correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Metz, département de la Moselle.

GOURNAY, propriétaire, à Paris.

GRANDIDIER, cultivateur et maire, à Talanges, département de la Moselle.

GRÉBAN, secrétaire-général de la Préfecture du département de l'Escaut, à Gand.

GRÉGOIRE (*Henri*), membre du Sénat conservateur, de l'Institut national de France, de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Paris.

GRELLET DESPRADES, correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, propriétaire, à Souché, département des Deux-Sèvres.

GRIFFITHS, à Paris.

GROGNIER, professeur à l'École vétérinaire de Lyon, département du Rhône.

GUILLEGOZ, professeur à l'École vétérinaire de Lyon, département du Rhône.

GUILLOT (*L.*), libraire, à Rennes, département d'Ille-et-Vilaine.

GUERARD père, à Auch, département du Gers.

GUILLOTIN-FOUGERÉ, correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, sous-préfet, à Marennes, département de la Charente-Inférieure.

GUYENCOURT, propriétaire-cultivateur, à Amiens, département de la Somme.

H

HAUTERIVE (d'), chef de division au ministère des relations extérieures, à Paris.

HALLE (*Jean*), bibliothécaire de l'École centrale du département des Forêts, à Luxembourg.

HALLÉ, de l'Institut national de France, médecin, à Paris.

HARMAND, préfet du département de la Mayenne, à Laval.

HEIM (*Jos.*), maire, à Fontenay, département de la Seine-Inférieure.

HÉNON, directeur-adjoint, professeur à l'École vétérinaire de Lyon, département du Rhône.

HERVIEU, cultivateur, correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Reugny, département de la Nièvre.

HUTTAU, sous-chef au bureau d'agriculture du ministère de l'intérieur, à Paris.

HUZARD (*J.-B.*), de l'Institut national de France, de la Société d'agriculture du département de la Seine, vétérinaire, à Paris.

I

IMBERT, préfet du département de la Loire, à Montbrison. *Deux exemplaires.*

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE (l'), à Paris.

J

JACQUIER DE TERRE-BASSE, à Terre-Basse, département de l'Isère.

JACQUINET, homme de loi, à Nancy, département de la Meurthe.

JARDÉ, libraire, à Paris. *Deux exemplaires.*

JEANMAIRE, pharmacien, à Metz, département de la Moselle.

JOANIN (*Claude-François*), propriétaire-cultivateur, à Condé, département de Saône-et-Loire.

JOUSTEL DE COLNET, à Dunkerque, département du Nord.

JUSSIEU-BRESSOL, de la Société d'agriculture du département du Rhône, à Lyon.

L

LAA, cultivateur, à Pau, département des Basses-Pyrénées.

LABILLARDIERE (*Jacques-Julien*), de l'Institut national de France, à Paris.

LABORIE aîné, à Alais, département du Gard.

LACLEDE, membre du Conseil général du département des Basses-Pyrénées, correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Pau.

LAFAYETTE (le général), propriétaire, à la Grange, département de Seine-et-Marne.

LAGADEC, à Paris.

LAGARDE (*Augustin*), ministre du culte catholique, à Oléron, département des Basses-Pyrénées.

LAGRANGE, chef de division à la Préfecture du département de la Seine, à Paris.

LAGUITONIERE (*Joseph*), propriétaire, à Rennes, département d'Ille-et-Vilaine.

LALLEMAND, chef du bureau des octrois au ministère de l'intérieur, à Paris.

LALLEMANT-FONTEMEI, à Bar-sur-Ornin, département de la Meuse.

LAMARQUE, ex-préfet du département du Tarn, à Alby. *Deux exemplaires.*

LAMPON, jurisconsulte, à Soissons, département de l'Aisne.

LAMOTHE, préfet du département de la Haute-Loire, au Puy. *Deux exemplaires.*

LANGLET, officier de santé de l'hospice civil, à Beauvais, département de l'Oise.

LANOUE (*Charles*), président de la Société d'agriculture du département du Gers, à Auch.

LAPALME, à Chambéry, département du Mont-Blanc.

LAPEYROUSE, maire, à Saint-Hippolyte, département du Gard.

LAPORTE-BLANVAL, à Clermont, département du Puy-de-Dôme.

LARCHER (*E.*), membre du Corps législatif, à Chaumont, département de la Haute-Marne.

LARIVIERE (*Mieulet*), sous-préfet, à Castel-Sarrasin, département de la Haute-Garonne.

LASTEYRIE, de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Paris.

LATAILLE DES ESSARTS, propriétaire, à Pithiviers, département du Loiret.

LATAILLE-DUBOULAY, propriétaire, correspondant de la Société d'Agriculture du département de la Seine, à Pithiviers, département du Loiret.

LATAPY, professeur de langues anciennes, correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Bordeaux, département de la Gironde.

LATOURETTE, préfet du département du Tarn, à Alby. *Deux exemplaires.*

LAUMOND, préfet du département du Bas-Rhin, à Strasbourg. *Deux exemplaires.*

LAUREAU, propriétaire, à Saint-André, département de l'Yonne.

LAUZER (*A.*), président de la Société d'agriculture du département du Morbihan, à Vannes.

LAVAL, correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, maire, à Provins, département de Seine-et-Marne.

LAVALETTE, à Grenoble, département de l'Isère.

LEBER, propriétaire et maire, à Sully-sur-Loire, département du Loiret.

LEBOURGEOIS-BONNET (*C.*), négociant, à Rouen, département de la Seine-Inférieure.

LEBOURLIER, à Athis-sur-Orge, département de Seine-et-Oise.

LEBRETON (*Joachim*), membre du Tribunat, de l'Institut national de France, à Paris.

LEBRUN, troisième Consul, de l'Institut national de France, à Paris.

LEBRUN, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Nevers, département de la Nièvre.

LEFRANC (*Auguste*), à Quimper, département du Finistère.

LEMESLE, cultivateur, maître de poste, à Rambouillet, département de Seine-et-Oise.

LEPIOT SELTOT, directeur du Haras national, à Pompadour, département de la Corrèze.

LESPINOIS, secrétaire particulier du préfet du département des Vosges, à Epinal.

LESTRANGE (*Albert*), propriétaire, à Salignac, département de la Charente-Inférieure.

LEVRAULT, libraire, à Strasbourg, département du Bas-Rhin.

LEVRAULT, libraire, à Paris. *Deux exemplaires.*

LEZAY (*Adrien*), à Saint-Julien, département du Jura.

LHOTE-HABONS, tanneur, propriétaire, de la Société d'agriculture du département des Ardennes, à Mézières.

LIANCOURT (LA ROCHEFOUCAULD-), de la Société d'agriculture du département de la Seine, propriétaire-cultivateur, à Liancourt, département de l'Oise.

LIGERET (*François*), receveur particulier, à Semur, département de la Côte-d'Or.

LINTZ, libraire, à Trèves, département de la Sarre.

LIVRÉ (*Eust.*), président de la Société libre des arts, au Mans, département de la Sarthe.

LOYAU, propriétaire, membre du Corps législatif, correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Pulteau, département de la Vendée.

LONGPRÉ, ancien militaire, à Lectour, département du Gers.

LUBET, notaire, à Bassoue, département du Gers.

LUGAN LA ROZERIE, à Vielmur, département du Tarn.

LUMINAIS, à Paris.

M

MACCARTHY, ancien capitaine de dragons, correspondant de la Société d'agriculture de la Rochelle, propriétaire, à l'île d'Oléron, département de la Charente-Inférieure.

MACORS (le général), à Paris.

MADAILLAN, propriétaire-cultivateur, à Foix, département de l'Arriege.

MALET-AUDEBERT, banquier, à Paris.

MALFUSON (*Abraham François*), propriétaire et avoué, correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Sancère, département du Cher.

MAMON, propriétaire-cultivateur, à la Varenne-Saint-Maur, département de la Seine.

MARANDA, ingénieur des ponts et chaussées, à Nevers, département de la Nièvre.

MARC-AUREL, imprimeur-libraire, à Valence, département de la Drôme. *Six exemplaires.*

MARCHAND fils, médecin-professeur à l'hôpital militaire d'instruction, à Metz, département de la Moselle.

MARCHANT, médecin, secrétaire-général de la Société libre d'agriculture, commerce et arts du département du Doubs, à Besançon.

MARILLIER (*P. Ch.*), dessinateur et cultivateur, à Beaulieu, département de Seine-et-Oise.

MARIN, à Chambéry, département du Mont-Blanc.

MARQUIÉ-CUSSOL (*Honoré*) fils aîné, à Marères, département de l'Arriege.

MARSOL, conservateur des forêts, correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Carcassonne, département de l'Aude. *Deux exemplaires.*

MARTIN-CHOISI, juge, à Montpellier, département de l'Hérault.

MARUL (*Albert*), à Lausanne, en Suisse.

MASLIN jeune, propriétaire, à Chantenay, département de la Nièvre.

MATHIEU, membre du Tribunat, de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Paris.

MAURIN (*Jean-Antoine*), propriétaire, à Vauvert, département du Gard.

MAUSSION, propriétaire, à Aransy, département de l'Aisne.

MAZUEL, négociant, à Dunkerque, département du Nord.

MEHERENC DE VERENNES, ancien militaire, à Cricqueville, département du Calvados.

MELON, libraire, à Bordeaux, département de la Gironde.

MENNEVILLE, négociant, à Boulogne-sur-Mer, département du Pas-de-Calais.

MERCADIER (*Jean-Baptiste*), ingénieur en chef des ponts et chaussées, président de la Société d'agriculture, à Foix, département de l'Arriege. *Deux exemplaires.*

MERCIER-BOISSY, à Pithiviers, département du Loiret.

MERIGEAUX, à Pezenas, département de l'Hérault.

MEURON (*Pierre-Frédéric de*), major-général, à Neufchâtel, en Suisse.

MEZAIZE, pharmacien, correspondant de la

Société d'agriculture du département de la Seine, à Rouen, département de la Seine-Inférieure.

MIGIEN DE COURTIVRON (Madame), à Compiegne, département de l'Oise.

MISCAULT (*C.*), substitut du magistrat de santé, à Briey, département de la Moselle.

MOET (*J.*), négociant en vins, à Épernay, département de la Marne.

MOLARD (*Claude-Pierre*), de la Société d'agriculture du département de la Seine, directeur du Conservatoire des arts, à Paris.

MOLLET, receveur - général du département des Ardennes, à Mézières.

MONET DE CHABLIS, à Chablis, département de l'Yonne.

MONLAUR (*J.-G.*), propriétaire, à Montesquiou, département du Gers.

MOREAU-SAINT-MÉRY, conseiller d'état, administrateur-général des États de Parme, Plaisance, Guastalla, etc., de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Parme.

MORGAN, de la Société d'agriculture de la Rochelle, chef de bataillon, sous-directeur du génie, à Saint-Martin, île de Rhé, département de la Charente-Inférieure.

MORTEAUX (*Jean-François*), ancien militaire, à Foix, département de l'Arriege.

MOTET, cultivateur à Fresnes, département de Seine-et-Marne.

MOURET, inspecteur des postes, à Grenoble, département de l'Isère.

MOURGUE, propriétaire - foncier, à Saint-Hippolyte, département du Gard.

MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE (le), à Paris.

N

NECTOUX, propriétaire-cultivateur, à Autun, département de Saône-et-Loire.

NOEL, président de la Société d'émulation, à Rouen, département de la Seine-Inférieure.

NOGARET, préfet du département de l'Hérault, à Montpellier.

O

ODIOT-BASCHAMPS, bibliothécaire de l'École centrale du département des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieux.

OLIVIER, de l'Institut national de France, de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Paris.

OLIVIER, régisseur de la bergerie nationale, à Perpignan, département des Pyrénées-Orientales.

ORBAN, tanneur, à la Roche, département de Sambre-et-Meuse.

OZUN, préfet du département de l'Ain, à Bourg.

P

PAILLOT DE LOGNES, maire, à Troyes, département de l'Aube.

PAIRAUBE (*Pierre*), propriétaire, à Vauvert, département du Gard.

PARIS-LASPLAIGNES, propriétaire, à Auch, département du Gers.

PARMENTIER, de l'Institut national de France, de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Paris.

PAROLETTI (*Modeste*), de l'Académie des sciences et belles-lettres, et de la Société d'agriculture de Turin, à Paris.

PASTORET, président de la Société d'agriculture du département des Forêts, à Luxembourg.

PAVIN, médecin, à Joyeuse, département de l'Ardèche.

PELET, préfet du département de Vaucluse, à Avignon.

PENSIONNAT DE TOURNON (le Directeur du), à Tournon, département de l'Ardèche.

PÉRIGNON, jurisconsulte, à Paris.

PERIN, commissaire du Gouvernement près le Tribunal criminel du département de la Moselle, à Metz.

PERNON (*Camille*), de la Société d'agriculture du département du Rhône, à Lyon.

PERREGAUX, membre du Sénat conservateur, président de la Banque de France, à Paris.

PERSONNE DE SONGEONS (*Louis-Marie*), propriétaire-cultivateur, de la Société d'agriculture du département de Seine-et-Oise, correspondant de celle de la Seine, à Songeons, département de l'Oise.

PERTHUIS (de), propriétaire, à Paris.

PETIT, membre du Conseil municipal du département de la Seine, à Paris.

PEYRIERE (de la), à Paris.

PICOT LAPEYROUSE (*Philippe*), correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, maire, à Toulouse, département de la Haute-Garonne.

PIET-BERTON aîné, inspecteur forestier, à Niort, département des Deux-Sèvres.

PICTET (*Charles*), propriétaire-cultivateur, correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Genève, département du Léman.

PINCEPRÉ (*Marie-Louis-Nicolas*), propriétaire-cultivateur, correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Buire, département de la Somme.

PITTRESOL, à Montauban, département du Lot.

PLUVIÉ aîné, à Hennebon, département du Morbihan.

POÉDERLÉ (*Eugène*), propriétaire, correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Bruxelles, département de la Dyle.

POITEVIN, conseiller de Préfecture, de la Société d'agriculture, de celle libre des sciences et belles-lettres, à Montpellier, département de l'Hérault.

PONCE, graveur, à Paris.

PONNAT, maire de Barreaux, département de l'Isère.

PONS-PELISSIER (*B.*), chef de bureau à la Préfecture du département des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

PONTAL fils (*Augustin*), négociant, à Bourg-Saint-Andéol, département de l'Ardèche.

POTHERIE (*Charles*), à Angers, département de Maine-et-Loire.

PUECH (*J.-F.*), propriétaire-foncier, à Fontbonne, département du Gard.

Q

QUENEDEY, à Paris.

QUINETTE, préfet du département de la Somme, à Amiens.

QUIRIT, à Bel-Ebat, département d'Indre-et-Loire.

R

RABINEAU, secrétaire du sous-préfet, à Mirande, département du Gers.

RAMBERT, greffier du Tribunal de première instance, à Aix, département des Bouches-du-Rhône.

RAMBERT, propriétaire, à Aix, département des Bouches-du-Rhône.

RAMPILLON (*Gabriel Opportune*), correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Poitiers, département de la Vienne.

RAST-MAUPAS, trésorier de la Société d'agriculture du département du Rhône, à Lyon.

RÉBUFFAT (*Marius*), propriétaire, à Pouilly-sur-Loire, département de la Nièvre.

REGUIS, membre du Corps législatif, correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Sisteron, département des Basses-Alpes.

RENAULT-TALLONEAU, propriétaire-cultivateur, à Bourgueil, département d'Indre-et Loire.

RENOUARD DE BUSSIERE, à Paris.

RÉVEILLÈRE-LÉPEAUX, de l'Institut national de France, de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Andilly, département de Seine-et-Oise.

REYNIER, propriétaire, à Garchy, département de la Nièvre.

RIBES, chef de brigade du Génie, à Toulouse, département de la Haute-Garonne.

RICHARD-DAUBIGNY (*Louis-Thomas*), de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Paris. *Deux exemplaires.*

RIEUSSEC, secrétaire de la Société d'agriculture du département du Rhône, à Lyon.

RIGAUD, à Loriol, département de la Drôme.

RIOU, préfet du département du Cantal, à Aurillac. *Cinq exemplaires.*

RIPPAULT, bibliothécaire du Premier Consul, à Paris.

RIVET, préfet du département de la Dordogne, à Périgueux.

ROBERT, préfet du département de l'Ardèche, à Privas. *Quatre exemplaires.*

ROBERT, propriétaire-cultivateur, correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Matagne-la-Petite, département des Ardennes.

ROCHE, de la Société d'agriculture du département du Mont-Blanc, à Chambéry.

Rodrigues et Goehtals, fondateurs du Muséum, à Bordeaux, département de la Gironde.

Rostan (*Casimir*), à Marseille, département des Bouches-du-Rhône.

Rougier, propriétaire-cultivateur, à Marmande, département de Lot-et-Garonne.

Rougier-Labergerie, de la Société d'agriculture du département de la Seine, préfet du département de l'Yonne, à Auxerre.

S

Sageret (*Augustin*), de la Société d'agriculture du département de la Seine, cultivateur, à la ferme de Billancourt.

Saint-Genis, propriétaire-cultivateur, de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Pantin.

Saint-Preux (de), propriétaire-cultivateur, à Bourneville, département de l'Aisne.

Saint-Victor (*Torchet*), de la Société d'agriculture du département de la Seine, bibliothécaire, à l'hôtel national des Invalides, à Paris.

Sainte-Colombe, à Paris.

Sallier, à Paris.

Salm-Salm (le Prince *Emmanuel de*), à Paris.

Salteur-Balland, à Chambéry, département du Mont-Blanc.

Sanquaire-Souligné, propriétaire, à Saint-Jean-Dubois, département de la Sarthe.

Sarron (*M.*), à Lyon, département du Rhône.

Sassaut (*Jean-Baptiste*), de la Société d'agriculture du département de l'Arriege, à Foix.

Saulieu (*François*), correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Nevers, département de la Nièvre.

Saumeri, (*Johanne*), propriétaire, correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, à la Ville-aux-Clercs, département de Loir-et-Cher.

Saureau, à Paris.

Sauteyra jeune, à Montélimart, département de la Drôme.

Scherer (le général), à Paris.

Schuchardt, négociant, à Paris.

Segondat, chef du génie de la Marine, à Nantes, département de la Loire-Inférieure.

Séguier, à Agde, département de l'Hérault.

Seguier (*François-Marc*), notaire public, à Foix, département de l'Arriege.

Seignette (*E.-L.*), secrétaire de la Société d'agriculture de la Rochelle, propriétaire, à Angoulin, département de la Charente-Inférieure.

Senebier (*Jean*), correspondant de l'Institut national de France, et de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Genève, département du Léman.

Sere (*H. D. L.*), propriétaire-cultivateur, à Foix, département de l'Arriege.

Séré (*Magloire*), ancien militaire, à Foix, département de l'Arriege.

Sevaistre, chef de brigade, à Paris.

Sevret (*René*), aide-de-camp, à Paris.

Siauve, de l'Académie de Mantoue, commissaire des guerres, à Mantoue, république Italienne.

Sibeud, président de la Société d'agriculture du département de la Drôme, à Valence.

Sicre (*Jean-Baptiste*), cultivateur à Foix, département de l'Arriege.

Silvestre (*Augustin François*), secrétaire de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Paris.

Société d'Agriculture, Commerce et Arts (la) du département du Doubs, à Besançon.

Société d'Agriculture (la) d'Anvers, département des Deux-Nèthes.

Société d'Agriculture (la) de la vingt-septième division militaire, à Turin.

Société d'Agriculture (la) de Meilhant, département du Cher.

Société d'Agriculture (la) de Rodez, département de l'Aveyron. *Huit exemplaires.*

Société d'Agriculture (la) du département de la Drôme, à Valence.

Société d'Agriculture (la) du département de la Marne, à Châlons-sur-Marne.

Société d'Agriculture (la) du département de la Seine, à Paris. *Vingt-cinq exemplaires.*

Société d'Agriculture (la) du département de Seine-et-Marne, à Meaux.

Société d'Agriculture (la) du département des Deux-Sèvres, à Niort.
Société d'Agriculture (la) du département du Gers, à Auch.
Société d'Agriculture (la) du département du Mont-Blanc, à Chambéry.
Société d'Agriculture (la) du département du Nord, à Douai.
Société d'Émulation (la), à Rouen, département de la Seine-Inférieure.
Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale (la), à Paris.
Société d'Histoire naturelle et des Arts utiles (la), à Lyon, département du Rhône.
Société libre d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts (la) du département de l'Indre, à Châteauroux.
Société libre d'Émulation (la), à Carcassonne, département de l'Aude. *Quatre exemplaires.*
Société libre des Arts (la), au Mans, département de la Sarthe.
Société Littéraire et d'Agriculture (la), à Saint-Brieux, département des Côtes-du-Nord.
Sorbier, général de division, inspecteur-général d'artillerie, à Sury, département de la Nièvre.
Soulié, propriétaire, à Villefranche, département de l'Aveyron.
Sourdeau, à Paris.
Strubberg, directeur du Haras national, à Rozières, département de la Meurthe.
Sultor (*J.-P.*), médecin, à Luxembourg, département des Forêts.
Swediaur (*F.*), médecin, de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Paris.

T

Terradon, président du Tribunal de première instance, de la Société d'agriculture du département de la Creuse, à Bourganeuf.
Tesses, directeur des contributions, à Montpellier, département de l'Hérault.
Tessier, de l'Institut national de France, de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Paris.
Testut, propriétaire-cultivateur, à Soubise, département de la Charente-Inférieure.
Thomas (*J.*), négociant, à Metz, département de la Moselle.
Thouin (*André*), de l'Institut national de France, de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Paris.
Tilliard, libraire, à Paris. *Douze exemplaires.*
Tournay (*Nioche de*), correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, secrétaire-général de la Société libre des arts du département de la Sarthe, au Mans.
Tourton, banquier, à Paris. *Deux exemplaires.*
Traullé, commandant-d'armes, à Mézières, département des Ardennes.
Treille (*André*), médecin, à Bassoue, département du Gers.
Troisœufs, ex-membre du Corps législatif, à Paris.
Trouard-de-Riolle, de la Société d'agriculture de la Rochelle, propriétaire, à Maillezai, département de la Charente-Inférieure.

V

Valadier, propriétaire, correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Villefranche, département de l'Aveyron.
Vallot (*Jacques-Nicolas*), médecin, correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Dijon, département de la Côte-d'Or.
Verchere-Arcelot, à Dijon, département de la Côte-d'Or.
Vergnes, général de brigade, préfet du département de la Haute-Saône, à Vesoul. *Deux exemplaires.*
Vergnies-Bouischere, correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Vic-Dessos, département de l'Arriege.
Vergnies (*Jean-Joseph*), conseiller de Préfecture, à Foix, département de l'Arriege.
Vidaillan, secrétaire de la Société d'agriculture du département du Gers, à Auch.

VIGNANCOUR (*J.*), homme de loi et cultivateur, à Pau, département des Basses-Pyrénées.

VIGNE, notaire, membre du Conseil-général de Préfecture du département de l'Ardèche, à Antraigues.

VILLAINES (de), propriétaire, à Saint-Sévère, département de l'Indre.

VILLÈLE-CAMPOLIAC, correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Toulouse, département de la Haute-Garonne.

VILLEMET, secrétaire de la Société libre d'agriculture et arts du département de la Meurthe, correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Nancy.

VILLEMSENS (*J.-B.*), chef de division, à la Préfecture du département de la Seine, à Paris.

VILMORGE (de), à Angers, département de Maine-et-Loire.

VILMORIN (*Philippe-Victoire*), de la Société d'agriculture du département de la Seine, à Paris.

VIVAUX, marchand de fer, à Paris.

VOLANT (*Calixte*), libraire, à Paris. *Deux exemplaires.*

VOSS et COMPAGNIE, libraires, à Leipsik. *Dix exemplaires.*

W

WILKENS (*J.-L.*), agent des relations commerciales de sa majesté le Roi de Prusse, vice-président de la Société d'agriculture du département de la Charente-Inférieure, à la Rochelle.

WILLERMOZ aîné, de la Société d'agriculture du département du Rhône, à Lyon.

Y

YVART (*Victor*), de la Société d'agriculture du département de la Seine, cultivateur, à Maisons.

ÉLOGE
D'OLIVIER DE SERRES,
SEIGNEUR DU PRADEL,
AUTEUR DU THÉATRE D'AGRICULTURE,

Prononcé dans la Séance publique de la Société d'Agriculture du Département de la Seine, à Paris, le premier jour complémentaire an XI (18 *Septembre* 1803).

Par N. FRANÇOIS (de Neufchateau).

INTRODUCTION.

Citoyens, le Gouvernement vous ayant demandé une nouvelle édition du *Théâtre d'Agriculture*, comme ouvrage classique en fait d'agronomie, vous m'avez fait l'honneur de me charger du soin de placer, à la tête de cette édition, le tribut de l'Éloge que nous devons à son auteur; je viens remplir ici, en qualité de Membre de la Société, ce que, dans un autre moment, j'avois désiré d'elle, en qualité d'organe des Magistrats suprêmes (*): heureux de satisfaire à-la-fois mon penchant pour le premier des arts, et ma juste admiration pour le premier François qui l'a complètement traité !

Toutes les circonstances sont favorables aujourd'hui, pour

(*) Voyez ci-après, dans les pièces relatives à cette édition, et annexées à cet Éloge, les lettres des ministres de l'intérieur *Bénézech* et *François* (*de Neufchâteau*).

rendre cet hommage à l'illustre Olivier de Serres. Il écrivoit sous un héros qui avoit retiré la France du cahos des guerres civiles ; nous avons le même avantage. Alors, presque tous les esprits, lassés des factions et des tourmentes politiques, se tournoient vers les arts paisibles et les objets utiles. Avec la même lassitude, nous sentons le même besoin ; nous voulons aujourd'hui que la reconnoissance restitue aux amis des hommes, l'encens que la bassesse prodigua trop long-temps aux fléaux de l'humanité. Quel beau jour pour l'agriculture, que celui où les citoyens de la première de nos villes se rassemblent en foule pour entendre l'Éloge solemnel et public d'un simple laboureur ! Je dis d'un simple laboureur, car aujourd'hui c'est son seul titre. Si Olivier de Serres n'avoit été que gentilhomme et seigneur du fief du Pradel, nous ne serions pas tous ici réunis pour le célébrer.

Mais, si j'ai bien compris ce que l'on doit entendre par l'Éloge d'un homme digne d'être loué ; si vous me demandez, non pas des phrases oratoires, non pas des épisodes étrangers au sujet, mais une notice historique et des faits qui peignent la vie du respectable auteur du *Théâtre d'Agriculture*, je ne puis vous dissimuler que cette tâche est à-peu-près impossible à remplir, et qu'un talent supérieur à mes foibles efforts ne pourroit suppléer ici au défaut absolu des matériaux les plus simples, et des renseignemens même les plus vulgaires, sur le sujet qui nous occupe. Plus ce sujet vous intéresse, plus votre attente est grande, et plus je crains de la tromper.

Deux frères, du nom de de Serres, ont rendu ce nom très-illustre dans le seizième siècle. Le premier étoit *Jean de Serres*, dont le président *de Thou* dit qu'il s'étoit fait une grande réputation dans les belles-lettres. L'autre étoit Olivier de Serres, dont le même *de Thou* se borne à dire qu'il étoit le frère de *Jean*, et qu'il avoit fait un Écrit sur la *Cueillette des Vers à soie*, pour seconder l'envie que le roi Henri IV avoit de propager en France les vers à soie et les mûriers.

Voilà tout ce que nous trouvons sur ces deux hommes remarquables, dans l'historien de leur temps le plus accrédité.

Il est vrai qu'on a cru reconnoître OLIVIER DE SERRES, dans un passage assez frappant d'un autre livre de l'Histoire du président *de Thou*. Il y parle d'un capitaine Pradel, ou Lapradelle (en latin *Pradela*), lequel, en 1573, c'est-à-dire, l'année d'après la Saint-Barthélemy, exerça sur les prêtres d'un synode du Vivarais, les représailles du massacre, dont les matines de Paris avoient donné l'affreux exemple; car toujours les assassinats attirent des assassinats. Mais le capitaine Pradel ne peut être notre OLIVIER. Ce trait ne sauroit s'appliquer à la conduite pacifique qu'il tint toute sa vie, dont il se loue dans la préface du *Théâtre d'Agriculture*, et dont nous verrons ci-après qu'on a fait un trait distinctif de son panégyrique, puisqu'on le félicite d'avoir les mains pures de sang, dans une époque où les François s'en étoient presque tous souillés. Le président *de Thou* connoissoit OLIVIER DE SERRES; il l'appelle bien par son nom (en latin *Serranus*), et il ne l'auroit point appelé *Pradela*. Que ce soit son père, ou un autre, j'y consens; mais j'insiste pour qu'on n'impute pas à OLIVIER DE SERRES, sur une équivoque de nom, un fait incompatible avec tout ce qu'on sait de lui d'une manière plus précise. J'avoue que je suis aise de le croire innocent. J'avois besoin de le prouver. Les services qu'il a rendus à notre agriculture ne pourroient, à mes yeux, expier l'horreur d'un massacre; et je n'admire le génie, qu'autant que le génie fait aimer la vertu.

Les deux frères DE SERRES paroissent, en effet, avoir été deux esprits sages, dans un siècle livré aux esprits de parti.

Le cadet est celui dont le président *de Thou* fait le plus grand éloge; car il ne distingue OLIVIER que comme le frère de *Jean*. Comment se fait-il donc qu'un homme aussi célèbre, de son vivant, que *Jean de Serres*, soit aujourd'hui si peu connu? C'est un problême embarrassant, mais qu'il faut cependant essayer de résoudre,

d'autant qu'il s'applique aux deux frères. Nous verrons tout-à-l'heure que la mémoire de l'aîné n'a pas été mieux conservée.

Tacite a remarqué que chaque siècle, en général, se montre indifférent au mérite contemporain ; ce qu'il disoit à Rome n'est pas moins juste ailleurs. Vous n'ignorez pas, Citoyens, qu'on a reproché aux François leur négligence singulière à l'égard des hommes illustres qui sont nés parmi eux. *Bayle* répète cette plainte dans plusieurs de ses lettres. Il demandoit si *Serranus*, traducteur de *Platon*, étoit ou n'étoit pas le même que l'historien *Jean de Serres*. Il ne pouvoit trouver ni livre, ni homme vivant qui pût le lui apprendre. On avoit perdu la mémoire de cet auteur françois qui s'étoit si fort distingué dans le seizième siècle, non-seulement comme théologien, mais comme philosophe, historien et poète, qu'on le regardoit comme une Encyclopédie vivante. Ses *Commentaires sur l'état de la France* servirent à l'*Histoire Universelle de J. A. de Thou* (et ils ont été depuis très-utiles à l'auteur de l'*Esprit de la Ligue*). Il eut le mérite d'introduire dans l'histoire l'exactitude des dates. Il fut historiographe de France après *du Haillan* et *Vignier*. Quoique ministre de la religion réformée, élevé à Lausanne, forcé de se sauver à Berne pour éviter d'être compris dans la sanglante tragédie du 24 Août 1572, il étoit si modéré, qu'il contribua à la conversion d'Henri IV, en lui avouant qu'on pouvoit se sauver dans l'Église romaine. Il voulut, comme *Érasme*, *Melanchthon*, *Dumoulin*, *Casaubon*, *Grotius*, et tant d'autres hommes célèbres, concilier ensemble toutes les sectes, ou plutôt toutes les familles chrétiennes; mais on a remarqué que ces pacificateurs de religion ne satisfont d'ordinaire aucun des partis qu'ils veulent rapprocher, et s'attirent presque toujours certainement la haine du leur. Ce grand ami de la concorde n'en recueillit, en effet, d'autre récompense que les injures des deux partis, et l'on soupçonna même qu'il étoit mort empoisonné. *Sanderus* le met à la tête de ces détestables adiaphoristes, qui n'ont, dit-il, aucune

religion, puisqu'ils veulent que l'on tolère, dans l'État, toutes les religions. C'est ainsi que l'on raisonnoit dans le seizième siècle. J'ai peur que, dans le dix-neuvième, il ne nous reste encore des raisonneurs de cette force. O malheur de l'esprit humain! quoi! si des frères sont brouillés, chercher à les raccommoder, est-ce donc un crime envers eux? *Jean de Serres* en fit l'épreuve. Il avoit composé un grand nombre d'ouvrages. Il alloit publier un *Théâtre du Languedoc*, dont les États de la Province avoient senti l'utilité. Son *Inventaire de l'Histoire de France* fut, pendant très-long-temps, le seul ouvrage élémentaire où l'on pût prendre des notions de notre histoire. Sa traduction de *Platon* en latin, immortalisée par les presses d'*Henri Etienne*, a de bonnes parties, et sur-tout d'excellens sommaires. Il avoit ouvert la lice où se signala depuis le grand *Arnauld*, en composant plusieurs volumes sous le titre d'*Anti-Jésuite*. Cependant tout ce qui le concerne est ignoré. *Koenig* fait de ce *Jean de Serres* trois personnages différens. On ne sait précisément où, ni quand il est né, ni de qui il étoit fils. Aucun biographe n'en a parlé en connoissance de cause. Ceux qui en ont parlé l'ont traité avec dureté, à l'exception de *Prosper Marchand*, qui a rassemblé, sur son compte, des notes curieuses dans son *Dictionnaire historique*, mais qui n'a pu suppléer que très-imparfaitement au silence des autres dictionnaires et au défaut des monumens contemporains.

Nous sommes bien moins avancés pour Olivier de Serres. Il n'a pas même eu l'avantage de trouver un *Prosper Marchand*. Aucun de nos dictionnaires ne lui a consacré un article de quelques lignes; car ces lexicographes, qui enregistrent les grands hommes, compilant au hasard des anecdotes hasardées, ou bien enflant leurs catalogues de noms indifférens, que l'on n'y cherche point, ne savent souvent pas les noms vraiment recommandables que l'on s'attend à y trouver.

Le silence des biographes sur l'homme à qui la France a été

redevable du *Théâtre d'Agriculture*, s'explique jusqu'à un certain point, par l'oubli dans lequel cet ouvrage a paru demeurer plus d'un siècle. Après avoir eu coup sur coup un grand nombre d'éditions, depuis la première, dédiée à Henri IV, et publiée à Paris en 1600, jusqu'à la dix-neuvième ou vingtième, en 1675, ce livre a cessé tout-à-coup d'être réimprimé.

Il faut en convenir, le siècle de Louis XIV, si fertile en grands monumens et en chefs-d'œuvres de tout genre, loin d'avoir l'avantage qu'eut le siècle d'Auguste de voir naître les *Géorgiques*, s'est fait remarquer, au contraire, par son indifférence au sujet de l'agriculture. Dans la liste nombreuse de ses hommes célèbres, on trouve des *Sophocle*, des *Cicéron* et des *Horace :* on n'y voit point de *Columelle ;* car on ne peut considérer comme un corps de doctrine agraire les écrits de *de la Quintinye*, qui n'a traité que des Jardins, ni le dictionnaire compilé par *Chomel*, quoique d'ailleurs fort estimable. A la fin de ce règne, le jésuite *Vanière*, compatriote d'Olivier de Serres, fit sur l'économie champêtre un poëme admirable ; mais cet ouvrage est en latin, et l'on ne croyoit pas alors que les muses françoises pussent s'abaisser aux détails du ménage des champs. C'étoit un préjugé, mais ce préjugé même peint bien l'esprit anti-rural d'un siècle de luxe et de gloire, siècle très-brillant, il est vrai, mais qui ne fut, en aucun sens, le siècle des campagnes, et qui auroit cru s'avilir, s'il en avoit parlé la langue.

Le malheur est l'école des peuples et des rois. Vers le déclin de ce long règne, les calamités de la guerre et les fléaux de la nature sembloient se réunir pour épuiser la France. Le colosse de sa grandeur périssoit par sa base, et les suites funestes de l'hiver de 1709 avertirent enfin les habitans des villes de l'importance des campagnes. La misère publique fit songer à l'agriculture. A cette époque, un écrivain laborieux, *Liger*, reproduisit, sous mille formes différentes, des compilations qu'il appeloit *Maisons rustiques ;* leur titre les fit réussir. Mais quelles étoient loin du livre d'Olivier

DE SERRES! On les préféra cependant, parce qu'elles étoient, dit-on, en françois plus moderne. Les soins qu'on avoit pris pour épurer la langue, firent abandonner le *Théâtre d'Agriculture*, comme un ouvrage suranné. Voilà du moins quelle est l'opinion commune; mais je ne la partage pas : je dois motiver mon avis.

Les révolutions de la langue françoise ont fait vieillir, en effet, un grand nombre de livres; mais il est des auteurs que leur naïveté, ou leur précision a sauvés du naufrage des compositions gauloises. Ces auteurs font aimer leur physionomie antique. Ils ont une couleur à eux : la rajeunir, c'est l'altérer, comme on dégrade un vieux palais qu'on s'avise de regratter. C'étoit l'avis de *Bayle*. *Boileau* se moque aussi de celui qui avoit traduit le françois d'*Amyot*. On ne pourroit pas supporter une version de *Montaigne*. Nous croyons qu'OLIVIER DE SERRES est un peu de la même trempe. L'intérêt d'un livre a trois sources, le sujet, le plan et le style. Le *Théâtre d'Agriculture* réunit ces trois avantages : le sujet en est bien saisi; l'ordonnance en est simple et grande; quant au langage de l'auteur, on voit qu'il avoit fait d'excellentes études, et que les formes de son style sont celles des auteurs classiques. Il jette dans ce moule des notions si justes, des idées si précises, et des conceptions si nettes, qu'une sorte de charme est encore attachée à sa manière de les rendre. En lisant posément le *Théâtre d'Agriculture*, on l'entend sans aucune peine; malgré la grammaire moderne, on s'habitue à ses tournures, on aime à remonter au temps où l'auteur écrivoit. Nous nous plairions à conférer avec un bon vieillard qui eût vécu sous Henri IV, et qui lui eût parlé. En dépit de son vieux langage, s'il avoit de l'esprit, nous saurions l'écouter avec attention. Eh bien! voilà précisément l'espèce de plaisir que donne le livre d'OLIVIER DE SERRES. Ce n'est donc pas son style qui a dû tout-à-coup lasser ses imprimeurs, ou lui dérober ses lecteurs.

Voici une autre conjecture, que je crois plus probable. Peut-être cet ouvrage, étant celui d'un protestant, s'est ressenti, comme bien

d'autres, de la proscription prononcée contre la Réforme. Il est certain que cette cause influa sur la renommée de l'historien *Jean de Serres*, et il est apparent qu'on crut devoir envelopper dans les mêmes préventions le *Théâtre d'Agriculture*, composé par son frère aîné, quoique ni le sujet du livre, ni rien, dans la manière dont notre Olivier l'a traité, pût prêter à des idées de controverse dogmatique. Mais l'esprit de parti n'y regarde pas de si près : il excuse tout dans les siens, il condamne tout dans les autres, il ne peut rien souffrir qui ne porte pas ses livrées. En révoquant l'édit de Nantes, on retira les priviléges de tous les livres composés par les disciples de *Calvin*, et, pendant un siècle et demi, les presses catholiques n'osèrent reproduire le *Théâtre d'Agriculture*, parce que son auteur étoit, après sa mort, au nombre des non-conformistes.

Ce silence étonnant sur Olivier de Serres, a duré trop long-temps en France. On en est d'autant plus surpris, que son livre, comme on l'a dit, avoit, dès sa naissance, joui d'un grand succès pendant plus d'un demi-siècle. Les contemporains en jugèrent d'une manière favorable. Voici ce qu'en disoit le fameux *Joseph Scaliger* : « L'Agriculture d'Olivier de Serres est » fort belle ; elle est dédiée au roi, lequel trois ou quatre mois » durant, se la faisoit apporter après dîner, après qu'on la lui eut » présentée ; il est fort impatient, et si, il lisoit une demi-heure. » (*Scalig. adit. ij, pag.* 306.)

Il s'agit du roi Henri IV, et ces lignes de *Scaliger* sont extrêmement curieuses. Mais on ne s'étoit pas avisé de les déterrer dans le recueil assez confus d'entretiens familiers, appelé *Scaligerana*. On avoit donc perdu de vue le *Théâtre d'Agriculture*, et sur-tout son auteur.

Des savans, qui s'étoient chargés de nous faire connoître tous les meilleurs ouvrages anciens et modernes, relatifs à l'agriculture, paroissent avoir ignoré notre Olivier de Serres. Il n'est pas

même cité dans une notice de plus de trente pages, consacrée aux écrivains agronomes, par l'abbé *de Petity*, prédicateur de la reine, auteur d'une *Bibliothèque des Artistes et des Amateurs*, devenue depuis, sur le titre, une *Encyclopédie élémentaire*, en trois volumes *in*-4°. (1766). *Prosper Hérissant*, auteur de la *Bibliothèque physique de la France* (1771, *in*-8°.), se contente de le nommer: il le connoissoit si peu, qu'il l'avoit désigné d'abord comme médecin, et il confondoit son livre, le seul corps de doctrine que nous eussions alors en France, sur l'art de cultiver la terre, avec les compilations de *Charles Estienne* et de *Jean Liébault*, qui ont du mérite pour leur temps, mais qui sont très-inférieures au *Théâtre d'Agriculture*.

Une méprise bien plus forte, est celle qui est échappée à l'abbé *de l'Écluse*, rédacteur des *Mémoires de Sully*, en 1745. Il transforme OLIVIER DE SERRES en un manufacturier provençal, nommé *Serran*, qui entreprit, dit-il, de faire des étoffes de l'écorce la plus fine des mûriers (tome II, *in*-4°. page 473). Il est clair que ce prétendu manufacturier provençal est notre grand agriculteur languedocien, et qu'il s'agit ici de sa découverte importante sur le parti qu'on peut tirer de l'écorce du mûrier blanc.

On ne peut le dissimuler: ce sont des étrangers qui ont commencé à lui rendre une justice entière. *Pattullo*, écossois, auteur d'un *Essai sur l'amélioration des terres*, publié en 1758, soutint, à cette époque, que l'agriculture, du temps d'Henri IV, étoit meilleure que celle du règne de Louis XV, et il ne lui fut pas difficile d'en trouver les preuves dans l'ouvrage d'OLIVIER DE SERRES.

Le *Linné* de la Suisse, le célèbre *Haller*, dans sa *Bibliothèque Botanique*, n'en parle pas avec moins d'estime. Il caractérise en peu de mots, suivant son usage, le *Théâtre d'Agriculture*. De la part de *Haller*, ces mots valent tout un éloge. Il dit que c'est un grand et bel ouvrage, d'un homme qui parle d'après son expérience, qui aime les moyens simples, et qui ne cherche pas

des artifices dispendieux. *Haller* ajoute un autre trait non moins caractéristique de l'exactitude et des soins avec lesquels OLIVIER DE SERRES a écrit, c'est qu'il est le premier agronome qui nous ait donné en détail l'histoire de la pomme de terre, alors assez récemment apportée d'Amérique. L'influence de la découverte du Nouveau-Monde, qui a changé, à tant d'égards, la face de l'ancien Continent, n'étoit pas encore bien appréciée; on ne faisoit attention qu'aux mines du Pérou; mais la conquête de la pomme de terre, plus précieuse que les mines, ne pouvoit échapper au génie d'OLIVIER DE SERRES.

Dès 1738, dans un petit ouvrage latin, sur le genre de l'ail, *Haller* avoit cité la méthode indiquée par OLIVIER DE SERRES pour faire grossir les aulx.

M. *Arthur Young*, dans son voyage en France, avant la révolution, a voulu se faire conduire au Pradel (ancien domaine d'OLIVIER DE SERRES, occupé aujourd'hui par M. de Mirabel, héritier d'OLIVIER DE SERRES par les femmes). M. *Young* parle du Pradel et de notre OLIVIER avec enthousiasme. Nous savons même que, lorsqu'il apperçut de loin une vieille tour, du temps d'OLIVIER DE SERRES, qui existe encore, et qu'on a eu le mérite de conserver dans les constructions modernes du Pradel, il descendit de cheval, et salua ce monument antique et vénérable par des génuflexions et des exclamations multipliées. La publication du voyage de M. *Arthur Young* n'a pas peu contribué à réveiller, en France, l'attention publique sur la culture en général, et en particulier sur OLIVIER DE SERRES. Mais il faut l'entendre lui-même.

« Arrivé à Villeneuve-de-Berg, le 20 Août 1789, je demandai, » dit-il, où l'on pouvoit trouver, dans ce pays, Pradelles, dont » étoit seigneur OLIVIER DE SERRES, écrivain fort célèbre sur » l'agriculture, pendant le règne d'Henri IV. On me montra, sur- » le-champ, de la chambre où nous étions, la maison qui lui

» appartenoit dans Villeneuve, et l'on m'informa que Pradelles étoit » à une lieue de la ville. Comme c'étoit un objet dont j'avois pris » note avant que de venir en France, cela me donna beaucoup de » satisfaction. M. *de la Boissière*, avocat-général au parlement » de Grenoble, qui a traduit *Sterne* en françois, vint me trouver, » et, comme je paroissois m'intéresser fort à OLIVIER DE SERRES, » offrit d'aller avec moi à Pradelles. C'étoit une chose que je désirois » avec trop d'ardeur pour la refuser, et j'ai passé peu d'après-midi » plus agréablement. Je contemplai la résidence du père de l'agri- » culture françoise (qui étoit, sans contredit, un des premiers » écrivains sur ce sujet, qui eût encore paru dans le monde), avec » cette espèce de vénération, qui ne peut être sentie que par ceux » qui se sont fortement adonnés à quelque recherche favorite, et » qui se trouvent, dans de pareils momens, satisfaits de la manière » la plus délicieuse.

» Qu'il me soit permis (c'est toujours M. *Arthur Young* qui parle » d'OLIVIER DE SERRES), qu'il me soit permis d'honorer sa » mémoire deux cents ans après sa mort! C'étoit un excellent cul- » tivateur et un vrai patriote, et Henri IV ne l'auroit pas choisi » comme son principal agent dans le grand projet d'introduire la » culture de la soie en France, s'il n'avoit pas joui d'une grande » réputation, bien méritée, sans doute, puisque la postérité l'a » confirmée. Le temps où il pratiquoit l'agriculture est trop éloigné » pour que l'on puisse donner autre chose qu'une esquisse de ce » que l'on supposoit être sa ferme. Le fond du sol est de pierre » à chaux; il y a un grand bois de chênes près du château, et » plusieurs vignobles avec nombre de mûriers, dont quelques-uns, » en apparence, assez vieux pour avoir été plantés de la main de » ce vénérable génie, qui a rendu ce sol classique. La terre de Pra- » delles, qui rapporte environ cinq mille livres de rente, appartient » à présent au marquis de Mirabel, qui l'a héritée du côté de sa » femme, comme descendante de DE SERRES. Je souhaiterois

» (continue encore M. *Young*) qu'elle fût, pour toujours, exempte » d'impôts. Celui dont les écrits ont jeté les fondemens de l'amé- » lioration d'un royaume, devroit laisser à la postérité quelques » marques de la reconnoissance de ses compatriotes. Quand on » montra au présent évêque de Sisteron la ferme de DE SERRES, » il dit que la Nation auroit dû élever une statue à sa mémoire. Ce » sentiment n'est pas sans mérite, quoique ce ne soit qu'une ex- » pression ordinaire. » (*Voyages en France, pendant les années* 1787—1790, *par Arthur Young, traduits par F. Soulès*, tome II, *in*-8°., page 41.)

Tel est le témoignage solemnel, énergique et pur, que rend à OLIVIER DE SERRES un illustre étranger! Sans doute, il est beau qu'un Anglois, lui-même agronome célèbre, soit venu du fond de son Isle, pour s'incliner avec respect devant une tour du Pradel. Il ne faut pas croire pourtant que tous les François fussent également insoucians sur OLIVIER DE SERRES, et eussent besoin qu'un Anglois vînt leur apprendre à l'estimer. Ce qu'il nous dit lui-même d'un évêque de Sisteron, prouve qu'un prélat catholique disoit hautement que la France devoit une statue à OLIVIER DE SERRES. En attendant cette statue, d'illustres écrivains françois avoient déjà rendu au génie d'OLIVIER des hommages peut-être plus durables et plus flatteurs que les monumens publics.

Le savant *Boissier de Sauvages*, qui a beaucoup écrit sur la culture du mûrier et sur les vers à soie, met OLIVIER DE SERRES à la tête des écrivains qui ont traité de cette matière.

OLIVIER, dans le même temps, recueilloit à Bordeaux un suffrage d'un bien grand poids. Dans une notice biographique sur *J. B. Secondat*, fils de l'illustre *Montesquieu*, nous voyons que M. *de Secondat* s'occupoit particulièrement de la partie d'histoire naturelle qui regarde l'agriculture, et, qu'entre autres livres d'agronomie qu'il affectionnoit, il savoit par cœur OLIVIER DE SERRES. M. *de Secondat* est mort en 1796, âgé de soixante-dix-neuf ans;

mais il avoit publié différens ouvrages sur l'histoire naturelle, depuis 1740, jusqu'en 1756. C'est alors qu'il a dû connoître et étudier OLIVIER DE SERRES. Or, c'est précisément l'époque où tous les biographes françois gardoient un honteux silence sur le *Théâtre d'Agriculture*. Honneur au fils de l'immortel *Montesquieu*, qui a su apprécier l'ouvrage d'un homme de génie, condamné à un injuste oubli!

Le célèbre *Rozier* paroît être le premier qui ait rappelé publiquement et à plusieurs reprises, aux François, le mérite d'OLIVIER DE SERRES. En 1781, dans le premier volume du *Cours d'Agriculture*, il s'étaya de son autorité pour prouver que la culture du safran, originaire des Pyrénées et des Alpes, a commencé en France par l'Albigeois, et que, de cette province, elle a passé dans le comtat d'Avignon, en Provence; et, en tirant du midi au nord, dans l'Angoumois, dans le Gâtinois, en Normandie, en Angleterre, etc.

Dans la préface de son septième volume (publié en 1786), *Rozier* annonçoit qu'il donneroit, immédiatement après son grand ouvrage, une nouvelle édition du *Théâtre d'Agriculture*. Il vouloit mettre son nom, dans l'avenir, sous la sauve-garde de celui d'OLIVIER DE SERRES qui lui paroissoit, même de nos jours, mériter de servir de guide aux agriculteurs.

Notre collègue, le C. *Parmentier*, publia (dans le cours de cette même année 1786) son *Mémoire sur les avantages que la province de Languedoc peut retirer de ses grains*; il profita de cette circonstance, pour retracer le mérite de l'ouvrage d'OLIVIER DE SERRES, qui étoit languedocien; il observa avec candeur que plusieurs modernes l'avoient mis à contribution sans le nommer; et, pour prouver la sincérité de ses éloges, il citoit quatre précieux passages du *Théâtre d'Agriculture*, 1°. sur l'espèce de blé, connu sous le nom de blé de Barbarie, de Smyrne, etc.; 2°. sur les semences; 3°. sur la trop grande fertilité des blés; 4°. sur l'opération de battre au fléau.

Si l'on veut se faire une idée de l'étendue des connoissances que possédoit l'auteur du *Théâtre d'Agriculture*, et de la quantité de choses positives que nous ne saurions pas sans lui, il faut voir le parti qu'a tiré de son livre l'auteur de l'*Histoire de la vie privée des François*. Dans cette curieuse histoire, *le Grand d'Aussi* copie notre OLIVIER à chaque page, et ne désavoue pas qu'il lui est redevable d'une foule de traits qui peignent la vie intérieure et les usages domestiques du temps de nos ancêtres.

Enfin, le moment de la justice complète est arrivé : un autre de nos collègues, le C. *Broussonet*, jaloux de réparer authentiquement l'oubli qu'on avoit fait long-temps de l'un des hommes les plus illustres de sa patrie, proposa un prix à celui qui, au jugement de la Société royale des sciences de Montpellier, feroit le mieux l'éloge historique de cet homme recommandable. Le concours fut ouvert pendant plusieurs années. Les membres les plus distingués de la Société des sciences de Montpellier s'empressèrent de faire revivre la mémoire de leur compatriote. Le C. *Chaptal* consacra une des séances de cette compagnie savante, par un très-beau panégyrique de l'agriculture elle-même, et d'OLIVIER DE SERRES, considéré, en France, comme le premier interprète de ce premier des arts. Le C. *Amoreux* suivit les mêmes traces. Deux réputations du siècle d'Henri IV ressuscitoient en même temps. Un paysan de la Saintonge, *Bernard de Palissy*, sembloit renaître en quelque sorte, et ses ouvrages reproduits étonnoient les physiciens. L'agronome du Languedoc avoit encore plus de titres pour reparoître avec éclat. Le *Théâtre d'Agriculture* fut relu et apprécié dans un siècle où l'on commençoit à sentir toute l'importance du sujet de ce livre, et à juger plus sainement des connoissances variées qu'il suppose dans son auteur. Enfin, le prix offert si honorablement par le C. *Broussonet*, a été décerné, en 1790, à un discours, composé par feu M. *Dorthès*, qui contient un extrait bien fait des ouvrages d'OLIVIER DE SERRES. C'étoit, sans doute, la meilleure manière

manière de les louer. L'épigraphe de ce discours m'a paru fort heureuse : elle est tirée de la préface du *Théâtre d'Agriculture*, dans l'endroit où OLIVIER dit : « Qui peut nier que ceux qui » ont escrit les premiers, n'ayent beaucoup faict, seulement en » monstrant le chemin, et rompant la glace aux autres? » Cette préface prouve que, du temps d'OLIVIER DE SERRES, comme dans notre siècle, on contestoit déjà le service que rendent les écrivains agronomiques. « Il y en a, dit-il, qui se mocquent de » tous les livres d'agriculture, et nous renvoyent aux paysans sans » lettres, lesquels ils disent estre les seuls juges competans de ceste » matière. » OLIVIER fait, à ce sujet, une très-forte apologie du soin qu'il avoit pris, de recueillir, dans son ouvrage, les principes de la science « la plus nécessaire au genre humain. » M. *Dorthès* n'a pas de peine à traiter cette question, d'après notre OLIVIER lui-même; mais, d'ailleurs, cet éloge ne présente presqu'aucun détail certain sur la patrie de l'auteur, sur sa naissance, sur sa vie et sur sa mort.

On y voit seulement la copie d'une lettre que Henri IV adresse, de Grenoble, le 27 Septembre 1600, *à noble* OLIVIER DE SERRES, *seigneur du Pradel*. Cette dépêche annonce la confiance du roi, qui le prie d'assister un de ses envoyés, chargé d'une mission, dont M. *Dorthès* croit qu'on ne connoît pas l'objet. Voici la teneur de la lettre :

« M. du Pradel, vous entendrez par le sieur de Bordeaux, par » les mains duquel vous recevrez la présente, l'occasion de son » voyage en vos quartiers, et ce que je désire de vous. Je vous prie » donc de l'assister en la charge que je lui ai donnée; et vous me » fairez service très-agréable. Sur ce, Dieu vous ait, M. du Pradel, » en sa garde. Ce 27 Septembre, à Grenoble. *Signé*, HENRI. »

Il est étonnant que l'auteur de l'éloge d'OLIVIER DE SERRES, couronné à Montpellier, dise que nous ignorons l'objet dont OLIVIER étoit chargé par cette lettre, tandis qu'OLIVIER lui-

même a pris soin de nous en instruire. Il s'agit ici d'une des circonstances les plus importantes de sa vie, sur laquelle, au moins, nous avons des renseignemens précieux, et qui ont justement frappé M. *Arthur Young*. Nous voyons, en effet, dans l'ouvrage sur *La Cueillette de la soye*, dédié à MM. de l'Hôtel-de-Ville de Paris, par notre excellent agronome, et qui fait partie, aujourd'hui, du *Théâtre d'Agriculture* (Lieu V, chapitre XV), qu'en 1599, Henri IV avoit demandé à Olivier de Serres, un discours, ou ce que nous appellerions aujourd'hui un rapport, sur les moyens d'introduire la soie en France, « pour qu'elle se voye rédimée, est-il » dit, de la valeur de plus de quatre milions d'or, que tous les ans il » en faloit sortir, pour la fournir des estofes composées de ceste ma- » tière, ou de la matière mesme. » D'après le rapport d'Olivier, qui eut, à cet égard, l'honneur de l'emporter sur l'opinion de *Sully*, le roi avoit pris la résolution de faire élever des mûriers blancs. C'étoit le premier pas à faire, avant d'avoir des vers à soie. Afin de mieux donner l'exemple, le roi vouloit que ces mûriers fussent placés « par tous les jardins de ses maisons. Et, pour cest effect, » continue Olivier de Serres, l'année ensuivant, que sa » majesté fit le voyage de Savoye; elle envoya en Provence, » Languedoc, et Vivares, monsieur de Bordeaux, baron de » Colonces, sur-intendant général des jardins de France, seigneur » rempli de toutes rares vertus : et, par ceste mesme voye, le roi » me fit l'honneur de m'escrire, pour m'employer au recouvrement » desdits plants, où j'apportai telle diligence que au commencement » de l'an six cens un (1601), il en fut conduit à Paris, jusques » au nombre de quinze à vingt mil. Lesquels furent plantés, en » divers lieux dans les jardins des Tuilleries, où ils se sont heureu- » sement eslevés..... Et pour d'autant plus accélérer et avancer » ladicte entreprinse, et faire cognoistre la facilité de ceste manu- » facture, sa majesté fit exprès construire une grande maison au » bout de son jardin des Tuilleries à Paris, accommodée de toutes

» choses nécessaires, tant pour la nourriture des vers, que pour » les premiers ouvrages de la soye (*). . . . Voilà le commencement » de l'introduction de la soye au cœur de la France. » (*Ibidem.*)

Observez, Citoyens, combien, dans cette lettre si simple en apparence, et qui semble insignifiante, tout est digne d'attention! Voyez sa date, son objet, et sur-tout son succès! Au moment où Henri l'écrivoit, cette lettre, il étoit à Grenoble, à l'occasion de la guerre où il avoit été engagé, malgré lui, par la mauvaise foi du duc de Savoie. Une expédition militaire, pénible et embarrassante, ne le détournoit pas des soins d'un bon gouvernement. Il avoit à cœur de faire gagner à des François le prix de la grande quantité de soie qui se tiroit de l'étranger, pour être consommée en France; il désiroit que cet établissement fît, en quelque sorte, l'ouverture d'un nouveau siècle. Il se rappelle, sur ce point, le discours d'OLIVIER DE SERRES, et il s'adresse à lui avec la plus entière et la plus juste confiance; et, dès l'année suivante, ce grand projet, remis au zèle d'OLIVIER, se trouve exécuté, et le jardin des Tuileries changé en une pépinière qui améliore, à-la-fois, l'agriculture et le commerce. On est étonné d'un tel spectacle. A la voix de Henri, le cultivateur du Pradel frappe du pied la terre; et il en sort, dans un instant, des forêts de mûriers. On est bien aise de savoir aussi qu'il y avoit alors une charge de surintendant des jardins de France, et que l'homme important, ou, pour parler le langage de ce temps-là, le seigneur qui occupoit cette place, député par le roi vers un bon campagnard, alloit le trouver dans sa ferme, et se concerter avec lui. Voilà certainement le trait le plus capable d'honorer, à-la-fois, l'auteur du *Théâtre d'Agriculture*, et le monarque qui fut digne d'en recevoir la dédicace. Cette lettre d'un roi, correspondant d'un laboureur, cette lettre est un monument bien rare dans les fastes de

(*) Toute la partie du jardin connue aujourd'hui sous le nom de l'*Orangerie*, du côté de la rue Saint-Florentin, au bout de la terrasse des Feuillans, étoit alors destinée à élever les vers à soie, et à loger les hommes qui en étoient chargés (les *Magnaniers*).

notre économie rurale. Je ne connois pas son pendant. Elle doit faire époque, même dans l'histoire de France. M. *Dorthès* l'a recueillie, sans soupçonner son importance. Je lui sais gré, du moins, de l'avoir conservée, et je me félicite de pouvoir mettre en tout son jour, une preuve si éclatante du discernement de Henri, et des services d'Olivier. Aujourd'hui, ces deux noms sont faits pour être unis, et se recommander l'un l'autre. Si l'auteur de *La Henriade* avoit connu cette anecdote, au lieu de feindre une tempête pour jeter son héros dans l'île de Jersey, chez un hermite imaginaire, j'aime à penser qu'il auroit cru devoir, de préférence, le conduire au Pradel, près d'un vrai Socrate champêtre. Et, sous la plume de *Voltaire*, cet épisode, plus conforme à la vérité de l'histoire, auroit encore mieux réuni, ce me semble, les leçons de la politique, aux beautés de la poésie. Du moins, il eût justifié ce qu'il dit si bien, à propos du simple régal qu'offre au roi le solitaire de Jersey :

> Le prince à ces repas étoit accoutumé :
> Souvent, sous l'humble toit du laboureur charmé,
> Fuyant le bruit des cours, et se cherchant lui-même,
> Il avoit déposé l'orgueil du diadême.
>
> (*Henriade, Ch. I.*)

Quant à moi, je l'avoue, depuis que j'ai appris que la première pépinière de mûriers, établie en France, fut plantée dans les Tuileries, d'après l'idée de Henri IV, et des mains d'Olivier de Serres; ce superbe local, le premier de l'Europe par sa position, par la majesté de son plan, par le grand homme qui l'habite; ce jardin magnifique a pour moi un charme de plus. Je ne pourrai plus désormais me promener aux Tuileries, sans y porter ces souvenirs, dont malheureusement il ne subsiste aucune trace. Mais n'est-il pas aisé de les y rappeler, de les y consacrer, par un monument simple, analogue au sujet et au lieu de la scène? Pourquoi ne pas placer, dans un coin de ce beau jardin

(même, s'il le falloit, aux dépens de quelques statues de la mythologie, que j'admire autant que personne, mais qui, toutes belles qu'elles soient, sont moins intéressantes qu'un monument national); pourquoi, dis-je, n'y pas placer un bosquet de mûriers, un marbre, et une inscription à-peu-près en ces termes?

C'EST ICI
QU'AU COMMENCEMENT DU DIX-SEPTIEME SIÈCLE,
SOUS LE RÈGNE DE HENRI IV,
ET DE L'ORDRE EXPRÈS DE CE PRINCE,
VINGT MILLE MURIERS BLANCS
RASSEMBLÉS ET PLANTÉS
PAR LES SOINS D'OLIVIER DE SERRES,
DONNÈRENT LE MOYEN DE PROPAGER CET ARBRE UTILE,
ET D'ÉLEVER LES VERS A SOIE,
DANS L'HEUREUX CLIMAT DE LA FRANCE.

EN MÉMOIRE DE QUOI
CE MARBRE A ÉTÉ ÉRIGÉ
SOUS LE CONSULAT DE BONAPARTE,
L'AN..... DE LA RÉPUBLIQUE.

Autour de cette inscription, des bas-reliefs pourroient offrir les divers attributs de l'industrie rurale et manufacturière; attributs qu'il importe de ne pas séparer, et de représenter constamment réunis aux yeux des citoyens.

Enfin, si l'on vouloit joindre au marbre que je propose, une de ces grandes pensées qui doivent servir d'épigraphes à tous les monumens publics, on pourroit y sculpter, sur la face opposée à la première inscription, ou bien sous l'inscription même, ces mots énergiques de *Pline :* DEUS EST MORTALI JUVARE MORTALEM, ET

HÆC AD ÆTERNAM GLORIAM VIA (*) ; dont le sens peut, je crois, se rendre assez exactement, par ces deux vers françois :

Mortel, c'est être un Dieu qu'être utile aux mortels;
C'est le chemin qui mène aux honneurs éternels.

J'espère, Citoyens, que ceci ne paroîtra pas une digression, car c'est mon sujet même; mais, pour traiter le reste, je n'ai plus les mêmes secours.

Cependant, on apprend encore, dans le discours de M. *Dorthès*, qu'il existe au greffe de Villeneuve-de-Berg, une généalogie de la famille de *de Serres*. D'après cette généalogie, OLIVIER eut deux frères, *Jean*, et *Raymond de Serres*. Il avoit épousé *Marguerite d'Arçons*, dont il eut sept enfans, quatre fils et trois filles. On ne sait ce qu'est devenue toute cette postérité. La révocation de l'édit de Nantes paroît avoir été bien fatale à cette famille. *Prosper Marchand* parle d'un M. *de Serres*, mort en prison au château de Guise, qui devoit être un arrière-petit-fils d'OLIVIER. Mais tout cela est extrêmement confus. M. *Dorthès* conjecture que l'historiographe de France, *Jean de Serres*, étoit l'aîné d'OLIVIER, et il se trompe évidemment. Un sonnet adressé à notre auteur, par un contemporain, et placé à la tête du *Théâtre d'Agriculture*, appelle l'historiographe de France, le *puisné* d'OLIVIER. Enfin, M. *Dorthès* dit, en parlant d'OLIVIER DE SERRES: « Nous ignorons l'année de sa naissance. »

Ce n'est qu'en dernier lieu qu'on a recouvré des dates précises à cet égard. Le C. *Caffarelli*, alors préfet du département de l'Ardèche, aujourd'hui préfet de celui du Calvados, a conçu l'heureuse idée d'acquitter, d'après le vœu de l'évêque de Sisteron, la dette de la France, en élevant un monument à la mémoire d'OLIVIER DE SERRES, dans la ville de Villeneuve-de-Berg, qu'OLIVIER lui-

(*) C. PLINII *Hist. Nat.* L. II, c. VII.

même appelle sa patrie. Dans le programme de la souscription pour ce monument, nous avons appris que notre auteur, né en 1539, mourut à l'âge de quatre-vingts ans, en 1619. Ces dates étoient, par hasard, consignées au bas du portrait d'OLIVIER DE SERRES, peint par un de ses fils en 1599, conservé au Pradel, et gravé à la tête de notre nouvelle édition.

On aime à étudier, dans ce portrait, la physionomie remarquable de ce patriarche de notre agriculture. *Lavater* croyoit que le front est, en quelque sorte, la carte de l'esprit et du cœur; la tête d'OLIVIER DE SERRES l'auroit certainement frappé. Il y auroit saisi une preuve nouvelle de ce système ingénieux. Au premier coup-d'œil, on devine que cette tête fut pensante. Il est dessiné à l'âge de soixante ans; quelques rides gravent sur son front l'empreinte de ses longs travaux: ses yeux spirituels sont d'un observateur, et tout son visage annonce la gaîté de l'humeur, la sagacité de l'esprit, et la sérénité de l'ame. Nous avons une grande obligation au C. *Caffarelli*, de nous avoir procuré ce beau portrait, qui a vraiment un caractère, et qui nous met à portée de faire voir la véritable figure d'OLIVIER DE SERRES à tous les amis de l'agriculture. Eh! de quel ornement plus riche cette nouvelle édition pouvoit-elle être accompagnée? Placé à la tête du livre, on diroit qu'OLIVIER l'offre lui-même à ses lecteurs. Je ne sais pas si ce portrait me fait illusion; mais, en le regardant, je crois qu'il interroge l'avenir. Heureux le siècle qui sera digne de lui répondre! Heureux les peuples, dont les chefs comprendront bien le sens de ce que dit l'auteur, dans son épître à Henri IV, qu'*en offrant à sa majesté le Théâtre d'Agriculture et Mesnage des Champs, il ne fait que l'entretenir de ses propres affaires!* Ce mot est bien profond, et Henri l'avoit entendu, puisqu'il se proposoit de gouverner de sorte qu'il n'y eût pas en France un seul laboureur qui ne pût, au moins tous les Dimanches, mettre une poule dans son pot: expression aussi naïve que l'intention est sublime. Ah!

sans doute, ce vœu fut inspiré par la lecture du livre d'Olivier; et, quand je le répète en présence de son portrait, il me semble le voir sourire.

C'est déjà quelque chose que d'avoir un portrait fidèle de celui qu'on admire; mais on voudroit encore quelques traits de sa vie, quelques détails sur sa conduite, ses occupations et ses diverses habitudes. La peinture physique nous est moins chère encore que la ressemblance morale. On a dit que la vie d'un homme de lettres est toute entière dans ses écrits. Ceux d'Olivier de Serres suffisent, sans doute, pour le faire connoître de la manière la plus avantageuse; mais plus on aime les ouvrages, plus on désire de savoir si l'auteur valoit autant que ses livres, et si l'homme privé ne démentoit pas l'écrivain. Deux cents ans se sont écoulés depuis la publication du *Théâtre d'Agriculture;* en reproduisant cet ouvrage, il seroit doux de pouvoir dire : voilà quel fut l'auteur, et voici ce qui nous en reste. Tout ce qui viendroit d'un tel homme, deux siècles après lui, nous intéresseroit vivement. Par exemple, on voit avec plaisir, que le C. *Gilibert,* professeur de botanique à Lyon (dans la quatrième édition des *Démonstrations élémentaires de Botanique*), a soigneusement remarqué qu'il a vu, près de Béziers, des mûriers plantés par Olivier de Serres, sous Henri IV, et qu'en 1796, ces mûriers, d'une grosseur énorme, avoient quinze à dix-huit pieds (cinq à six mètres) de circonférence. On se plaira, sans doute, à lire aussi la lettre que m'a fait l'honneur de m'écrire, au sujet d'Olivier de Serres, un des illustres professeurs de notre Muséum d'histoire naturelle, le C. *Faujas de Saint-Fond,* à qui j'envie l'avantage qu'il a eu de voir le Pradel (*). Mais on trouve trop peu de détails de ce genre.

Il est triste qu'on ait perdu les papiers et les manuscrits, qui furent vraisemblablement laissés par Olivier de Serres. Il

(*) Cette lettre fera partie des pièces annexées à la suite de cet Éloge.

paroît

paroît que, dans leur jeunesse, son frère et lui, avoient été obligés de s'expatrier. Ces voyages forcés devinrent instructifs pour eux. *Jean de Serres*, étant réfugié à Berne, y trouva des secours pour traduire *Platon*. Et quant à OLIVIER, le *Théâtre d'Agriculture* prouve, en plusieurs endroits, que dans toutes ses courses, tout avoit été rapporté au grand objet de ses études. On peut voir comme il parle, en observateur éclairé, de la fameuse Orangerie qui existoit à Heidelberg. Là, malgré le climat, ces beaux arbres des pays chauds étoient en pleine terre; quand l'hiver approchoit, on les couvroit d'une charpente (Lieu VI, chapitre XXVI). Depuis, cet artifice a été imité à Lille, chez l'intendant de Flandre, d'après cette indication du livre d'OLIVIER. Celui-ci avoit sûrement d'autres notes sur ses voyages. Ce qui est certain, c'est qu'indépendamment de ses ouvrages imprimés, il en avoit en portefeuille, qu'il annonçoit lui-même comme les supplémens du *Théâtre d'Agriculture*. Il se proposoit, par exemple, de donner un Traité exprès sur les parcs, pour la chasse en grand (Lieu V, chapitre XII); mais cet objet ne concernant que les délices des seigneurs et les plaisirs des princes, ne lui sembloit pas si urgent. Au contraire, il regrette d'être si fort pressé, et de n'avoir pas le loisir d'ajouter au chapitre sur les diverses confitures, « l'appareil » journalier des vivres, pour monstrer, dit-il, à nostre mère de » famille, ceste partie de cuisine, tant requise à l'ornement de sa » maison (Lieu VIII, chapitre II). » Si OLIVIER DE SERRES avoit eu le temps de donner cette cuisine économique, dont nous manquons encore, l'*Histoire de la vie privée des François* seroit, à cet égard, et plus complète et plus utile.

Il promettoit un ouvrage plus important, dont on doit regretter la perte. C'étoit, comme il le dit lui-même, « le *Traitté de l'Architecture rustique*, pour donner des avis au père de famille, à » se bien bastir aux champs, selon le vrai art, avec commodité et » espargne : là, continue-t-il, où je n'oublierai, Dieu aidant, de

» représenter la menuiserie requise à la maison, pour la meubler » ainsi qu'il appartient (Lieu VIII, chapitre III). »

Il réservoit, enfin, pour un autre moment, ce qu'il avoit à dire aussi « des moulins à moudre les blés; du divers naturel des » pierres dont les meules sont faictes, selon les pays; de leur arti- » fice, à eau, à vent, à bras. » Il vouloit donner, sur ce point, « à nostre père de famille, des pertinens avis, qu'utilement il pour- » roit employer, estant posé en lieu dont la commodité des eaux, » proximité et abondance des habitans, favorisent cette espèce » de mesnage (Lieu VIII, chapitre I, article *Pain*). » En cela, notre auteur pouvoit parler, d'après l'expérience, puisqu'il avoit trouvé moyen de faire au Pradel un canal imité, en petit, du fameux canal de Craponne, et que l'eau de son aqueduc finissoit par se rendre à ses moulins (Lieu VII, chapitre I).

Tels étoient les écrits qu'il avoit préparés, mais qui n'existent plus. Olivier étoit trop âgé pour songer à les publier, quand le couteau de Ravaillac l'eut privé de son protecteur; et si ses manuscrits passèrent à ses héritiers, ceux-ci, comme on l'a présumé, ne purent pas en profiter. Quoi qu'il en soit, les titres de ces nombreux Traités, font voir que leur illustre auteur embrassoit, dans son étendue, tout ce qui a rapport au ménage des champs; et c'est, en vérité, à peu de chose près, toute l'économie humaine.

Pour apprécier son travail, il faut le comparer avec ce qu'on avoit alors, je ne dirai pas en françois, mais en langue vulgaire, sur le même sujet. Ce parallèle sera fait, d'une manière plus savante, et pour toute l'Europe, par notre collègue *Grégoire* (*); je ne parle que de la France. Or, avant Olivier, que possédions-nous en ce genre? Quelques ouvrages détachés, mal écrits et peu répandus; et en fait de corps de doctrine, rien de satisfaisant: car, ni les versions des anciens *Géoponiques*, ni les éditions gothiques des *Prouffitz*

(*) Voyez, après les pièces annexées à cet Éloge, l'Essai du C. *Grégoire*, sur l'état de l'agriculture à l'époque d'*Olivier de Serres*.

ruraulx de *Pierre de Crescens*, ni la traduction des *Vingt journées d'Agriculture* d'*Augustin Gallo*, par ce *Belle-forest*, qui gâtoit tout ce qu'il touchoit; ni même la *Maison Rustique* de *Charles Étienne* et *Jean Liébault*, quoique supérieure aux autres; aucun de ces ouvrages, dis-je, ne pouvoit diriger l'économie rurale. *Étienne* et *Liébault* étoient deux savans médecins; ce n'étoient pas des agronomes. Aussi, compilent-ils, sans choix, les auteurs anciens. Ils ne donnent rien de précis sur les mûriers, ni sur la soie, parce qu'ils n'en ont rien trouvé chez les Grecs ni chez les Romains. Ils parlent de la poule d'Inde, récemment venue en Europe; mais ce don des Jésuites leur est suspect, ou peu connu. Pour eux, la chair du paon vaut mieux que celle du dindon. Ils n'ont aucune idée des prairies artificielles, sans lesquelles, pourtant, il n'y a point d'agriculture. Ils ne peuvent citer aucune expérience. Enfin, la crudité du style rend cet ouvrage insoutenable.

Il n'en est pas ainsi de celui d'Olivier; il emprunte des anciens ce qu'ils ont d'estimable, mais sans épouser leurs erreurs. Sur les mûriers, les vers à soie, il donne des détails qui lui appartiennent en propre. Sur ce point, il n'a eu personne à copier, et l'a été par tout le monde. Il ne se trompe point sur les dindons, les canes d'Inde, et ne leur en veut point de ce qu'ils ont été, pour nous, un fruit des missions. Il a parlé de la luzerne, quoiqu'il se trompe sur le nom. Il a créé celui des prairies artificielles; ainsi donc, le mot de l'énigme de la prospérité rurale, c'est lui qui l'a trouvé. On sent, à chaque page, qu'il avoit mis la main à l'œuvre, avant de la mettre à la plume. Il avoit saisi son sujet, dans les champs et sur le papier; et il étoit en droit de nous dire, aussi bien que l'auteur des *Essais*, son contemporain : « C'est ici un livre de bonne foi, lecteur ! » (Montaigne, *Essais.*)

Nous avons déjà fait sentir combien il étoit en avance sur les lumières de son siècle. Non seulement c'est le premier, comme nous l'avons observé, qui ait traité disertement de la pomme de

terre. Le mays, tout aussi nouveau, ne lui étoit pas inconnu. Il parle très-pertinemment, et à plusieurs reprises, du houblon, qui ne commença d'être usité, en Angleterre, qu'en 1540, lorsqu'Olivier étoit bien jeune. Ailleurs, il nous apprend qu'au moment où il écrivoit, il n'y avoit pas fort long-temps qu'une autre plante très-utile, la betterave, avoit été apportée d'Italie (Lieu VI, chapitre VII).

C'est lui qui nous instruit encore des tentatives faites pour élever la canne à sucre, que l'on croyoit alors, comme il le dit lui-même, pouvoir *domestiquer* en France (Lieu VI, chapitre XXVI). Un Italien (*Balbani*) avoit fait à Paris de nouvelles citernes, sans maçonnerie, ni ciment; Olivier va les voir, et il a soin de les décrire (Lieu VII, chapitre V). *Richier de Belleval*, chargé par Henri IV de former de nouveau le jardin botanique de l'Université de Montpellier, avoit fourni l'idée d'une montagne artificielle, pour y placer toutes les plantes dans l'aspect le plus favorable. Olivier étudie cette espèce d'amphithéâtre, et il en donne les dessins (Lieu VI, chapitre XV). Tout son livre est rempli de détails de ce genre : toute nouveauté agricole étoit de son ressort; c'est une espèce de prodige qu'un écrivain agronomique, si complètement au courant, dans un temps où l'on sait que les communications étoient difficiles et rares. Il n'y avoit point de journaux; presque pas de chemins publics, et la guerre civile avoit tout désorganisé. Pour composer, à cette époque, dans un coin du Bas-Vivarais, le *Théâtre d'Agriculture*, où presque rien n'est oublié, il falloit une tête bien extraordinaire. Quel dommage, je le répète, que nous n'ayons pas de mémoires plus détaillés et plus certains, sur la vie et sur les travaux d'un tel homme, qui, pour le zèle, la théorie et la pratique, fut incontestablement le premier laboureur du temps où il vivoit; qui éleva, en même temps, une famille assez nombreuse, et qui est encore aujourd'hui considéré comme le père de notre agriculture !

Malgré mes soins et mes recherches, je désespérois, Citoyens, de trouver la matière de l'Éloge historique, dont je m'applaudissois d'abord que la rédaction m'eût été confiée. Je disois, comme *Bayle*, au sujet de son *Jean de Serres* : « Ne trouverai-je donc ni livre, ni homme vivant, qui puisse m'informer, au juste, de ce que je voudrois savoir ? » Dans cette disposition, je m'étois proposé de relire en entier, pour la troisième fois, le *Théâtre d'Agriculture*, avec les deux autres ouvrages de notre célèbre OLIVIER, sur *La Cueillette de la Soye*, et sur *La seconde Richesse*, ou *l'Escorce du Meurier-blanc*, afin d'y recueillir minutieusement tous les traits par lesquels l'auteur auroit pu se peindre lui-même. On ne sauroit douter qu'il n'ait eu ce dessein. Le père de famille, qu'OLIVIER met en scène dans le cours de son grand ouvrage, est supposé un homme d'une certaine aisance, qui a été bien élevé, et qui fait valoir son domaine par les mains de ses serviteurs, sous son inspection. C'est ainsi qu'OLIVIER se présente dans sa préface : « adonné principalement chez lui à faire son mesnage et cultivant » sa terre, au milieu des guerres civiles, comme le temps l'a pu » porter. » Il est extrêmement probable qu'il a suivi la même idée dans tout le reste de son livre. Cette remarque ingénieuse est de M. *Dorthès ;* elle m'encourageoit à reprendre le livre, en le considérant comme un drame où l'auteur figure ; mais en ouvrant, dans ce dessein, le *Théâtre d'Agriculture*, j'ai trouvé tout-à-coup, au commencement du volume, ce qui ne m'avoit point frappé jusqu'alors, ce que tant d'autres, avant moi, ont cherché sans succès, et ce qui va faire sur vous la même impression que j'ai reçue moi-même : c'est un éloge magnifique, un éloge contemporain de notre excellent OLIVIER ; c'est une belle épître en grands vers hexamètres, qui lui est adressée par un de ses compatriotes, et qui le montre, en quelque sorte, dans son intérieur. Cette épître nous le détaille d'une manière si parfaite, que j'ai cru, Citoyens, ne pouvoir mieux répondre à vos intentions, qu'en essayant de mettre ces vers

latins en vers françois : veuillez donc les entendre, en vous reportant à l'époque où ils ont été composés. L'usage de ce temps étoit que tout livre nouveau fût toujours précédé d'un grand nombre de complimens des amis de l'auteur. Cet usage est passé de mode, soit parce que les écrivains recueillent aujourd'hui moins d'éloges que de satyres, soit parce que les lecteurs même, prévenus contre la louange, ont trouvé trop fastidieuses ces flatteries préliminaires, dont véritablement on avoit un peu abusé. Quoi qu'il en soit, j'espère qu'on saura quelque gré à cette méthode proscrite, quand on verra que c'est par elle, uniquement, que nous nous trouvons aujourd'hui à portée de savoir la vie qu'OLIVIER menoit au Pradel; de juger de ce qu'il étoit, par les vers qu'il a inspirés; d'apprendre de lui-même à aimer la campagne, comme il montre à la cultiver; et de donner enfin, pour frontispice à son chef-d'œuvre, une image morale, et vraiment attachante, de son illustre auteur.

C'est un voisin de cet auteur, et, à ce qu'il paroît, un de ses intimes amis, qui lui parle au moment où il va publier son livre. La pièce latine est de 1599. Ne perdez pas de vue cette circonstance importante; elle donne à l'original des vers que j'ai tâché de rendre, tout le mérite que, peut-être, ma trop foible imitation pourra leur enlever.

N. B. L'épître originale se trouve ci-après. C'est la dernière en vers latins, composée, dans le temps, en l'honneur d'*Olivier de Serres*. Elle commence ainsi :

Immortale tibi et mundo, SERRANE, *theatrum*
Construis.

J'ai pris aussi quelques détails dans les autres pièces latines. Ainsi donc, tout ce que j'adresse à *Olivier de Serres*, dans l'épître suivante, est tiré, en substance, des monumens contemporains.

ÉPITRE

A OLIVIER DE SERRES,

SEIGNEUR DU PRADEL,

SUR SON THÉATRE D'AGRICULTURE;

Imitée sur-tout de l'Épître en vers hexamètres latins, qui lui fut adressée par François de CHALENDAR, Lieutenant-Général de la Sénéchaussée du Bas-Vivarais, à Villeneuve-de-Berg, pendant les vacances de l'an 1599.

Toi, qui de l'âge d'or nous as montré les mœurs,
Quand du siècle de fer nous voyions les horreurs;
Lorsque la France entière, en d'horribles batailles,
Des mains de ses enfans déchiroit ses entrailles;
Toi qui, dans ton Pradel, paisiblement caché,
A cultiver tes champs demeuras attaché;
Vénérable vieillard, ami de la nature,
Honneur du Languedoc et de l'Agriculture,
De Serres! tu construis, sous les loix d'un bon roi,
Un théâtre immortel pour le monde et pour toi.

La science agricole, en France dédaignée,
A l'aveugle routine étoit abandonnée:
Tout se réunissoit, hélas! pour l'avilir;
Mais tu viens l'éclairer, et tu vas l'ennoblir.
La solide raison, la longue expérience,
Contractant, sous ta plume, une heureuse alliance,
T'ont, du premier des arts, dicté les élémens.
Non, le monde n'a point de plus grands monumens.

Nîmes, aux voyageurs, montre en vain ses arênes,
Derniers restes du goût et des grandeurs romaines.
L'immense amphithéâtre, à Vérone admiré,
Et le vaste colosse, à Rhodes consacré,
Et des rives du Nil les hautes pyramides,
Tout, du temps destructeur, sent les coups homicides:
Tout meurt; mais un écrit, utile au genre humain,
Dure plus que le fer, et le marbre, et l'airain.

De Serres! oui, tel est le titre de ta gloire!
Oui, la postérité, juste envers ta mémoire,
Te rendra des honneurs, dont l'éclat immortel
Fera, dans tous les temps, refleurir ton Pradel.
Les épis de Cérès, les doux fruits de Pomone,
Les grappes de Bacchus formeront ta couronne;
Tant que le sol françois doit être labouré,
Autant chez les François tu dois être honoré.
Des étrangers aussi tu recevras l'hommage.
Tous les amis des champs, révérant ton image,
S'ils veulent obtenir d'abondantes moissons,
Reliront ton ouvrage, et suivront tes leçons.
J'ignore si ton siècle, aux talens peu propice,
S'illustrera lui-même en te rendant justice;
Mais, du moins, j'en suis sûr, le prix de tes vertus
Te sera décerné, quand tu ne seras plus.

Si, pourtant, d'un ami qui déjà t'apprécie,
Tu ne dédaignes pas la juste prophétie,
Daigne accueillir ces vers, qu'en dépit d'Apollon,
M'inspira le désir de célébrer ton nom,
En ces momens trop courts, où reste suspendue
Dans l'antre de Thémis la chicane assidue.
D'un peuple de cliens je ne suis plus pressé;
Mais des gloses du droit mon esprit émoussé
Ne peut, comme il voudroit, dans un repos si rare,
Secouer du barreau la poussière barbare.

Toi, vieillard fortuné, plus sage dans ton choix,
De la terre et du ciel interprétant les loix,
Précepteur des colons de notre Occitanie,
Tu dis comment leur soc se guide et se manie;
Tu diriges leur art, qui n'est bien professé
Qu'autant qu'à ton exemple on l'a bien exercé.
Tu montres dans quel temps, pour les rendre fertiles,
Le fer retranche aux ceps les sarmens inutiles.
Le père de famille, et tous ses serviteurs
Conducteurs de ses chars, ouvriers, ou pasteurs,
Apprendront désormais de ta longue pratique
Les mystères sacrés du ménage rustique;
Comment les bœufs au joug sont mieux accoutumés;
Comment les fiers coursiers doivent être formés;
Comment ces compagnons de nos travaux pénibles
Sont nourris par nos soins, et s'y montrent sensibles;
Comment, de tous leurs maux, nous pouvons les guérir.
L'homme est riche par eux; il doit les secourir.

De Serres, dis-moi donc: Quand d'un style énergique
Tu traces l'abrégé du code géorgique,
Est-ce un mortel qui parle, ou, comme à nos aïeux,
Osiris seroit-il renvoyé par les Dieux?
Serois-tu, par miracle, un nouveau Triptolême,
Ou quelqu'autre Cadmus, dont le talent suprême
Fait connoître aux humains, rassemblés à sa voix,
Les guérets, les jardins, et les prés, et les bois?

Mais qu'avons-nous besoin de recourir aux fables?
De nos premiers parens les mœurs furent semblables:
Le patriarche hébreu fit paître ses troupeaux,
S'abreuva de leur lait, se vêtit de leurs peaux.
Toujours le goût des champs fut le goût d'un grand homme.

Et ces Pères conscrits, ces oracles de Rome,
Eux, qui du peuple-roi guidoient les étendarts,

ÉLOGE

Quand leurs concitoyens, pressés au Champ-de-Mars,
Honorant la vertu par un suffrage libre,
Les élevoient au rang des protecteurs du Tibre,
Précédés des faisceaux que portoient les licteurs,
Généraux, Magistrats, Consuls ou Dictateurs,
Tous, sortis de leurs champs, disons-le sans scrupule,
Montoient de leur charrue à la chaise curule,
Changeoient leur faux en glaive, et quittoient leurs sillons,
Pour combattre et pour vaincre avec leurs légions.

De Rome, en son berceau, les profonds politiques
Avoient au premier rang mis les tribus rustiques (1).
Au labour honoré l'État dut sa grandeur;
La pourpre du Sénat en reçut sa splendeur.
La campagne, à la ville étroitement unie,
Vit déranger depuis cette heureuse harmonie;
Mais tant qu'elle dura, ces sublimes Romains
Furent, par leurs vertus, les premiers des humains.
On vit Cincinnatus (2), pour sa chère culture,
Empressé de quitter Rome et la dictature,
Refusant les trésors qu'on vouloit lui donner,
Et ne comprenant pas qu'on pût s'en étonner.

Et toi, grand Serranus, dont le nom me rappelle
De Serres, des François le digne Columelle,
Serranus (3), que ta vie offre des traits frappans!
Ton patrimoine, en tout, composoit trois arpens;

(1) *Distinctio honosque civitatis non aliunde erat : rusticæ tribus laudatissimæ: urbanæ verò in quas transferri ignominia esset, desidiæ probro.* (C. Plinii. Hist. Nat. L. XVIII, c. III.)

(2) Lucius Quinctius Cincinnatus.

(3) M. Attilius Regulus eut le surnom de Serranus, parce qu'on le trouva semant (*serentem*), lorsqu'on lui annonça qu'il venoit d'être fait Consul. Les auteurs des pièces latines insérées ci-après, ont joué, à l'envi, sur cette ressemblance des noms de Serranus et d'Olivier de Serres. Ils tournent et retournent le passage de *Pline : Serentem invenerunt dati honores Serranum, unde cognomen.* (Hist. Nat., L. XVIII, c. III.)

Tu les semois toi-même, alors que Rome entière
Vint te presser d'entrer dans une autre carrière.
D'un cruel ennemi Rome craint la fureur:
Rome veut un héros, et prend un laboureur.
Ce laboureur est plus qu'un héros ; c'est un sage :
Du sein du Capitole il retourne au village.
Le triomphe à son cœur n'offre point un écueil ;
Des rois qu'il a vaincus il foule aux pieds l'orgueil.
Rome eut besoin de lui ; mais Rome est secourue,
Serranus est content : il reprend sa charrue,
Rentre dans sa chaumière, abdique sans regret
Ces grandeurs, où l'on trouve un si funeste attrait,
Et préfère, en un mot, dans une paix profonde,
L'empire de sa ferme, à l'empire du monde.

Évoquerai-je encor ce fameux Curius (1),
Trois fois Consul de Rome et vainqueur de Pyrrhus ?
Quand les Ambassadeurs du superbe Samnite
Allèrent dans son champ lui rendre leur visite,
A quoi trouvèrent-ils le grand homme occupé ?
Il préparoit lui-même un modeste soupé,
Produit de ses jardins, fruit de son industrie (2).
Quand à Rome il rentra vengeur de sa patrie,
Sur quel char, du triomphe obtint-il les honneurs ?
Sur un soc, décoré de lauriers et de fleurs.

O qu'ils furent jadis heureux et respectables
Ces grands cultivateurs, peut-être inimitables,
Qui, fuyant les procès, les palais et les cours,
Libres, sans embarras, couloient en paix leurs jours
Au milieu de leurs champs, dans un réduit modeste ;
Soigneux de leur charrue, oubliant tout le reste ;
Ayant pour leur palais un rustique pourpris ;
Pour lit, des gazons verts ; le chaume, pour lambris ;

(1) M. Annius Curius, surnommé Dentatus, parce qu'il vint au monde avec ses dents.

(2) Il faisoit cuire des raves dans un pot de terre.

Ou l'ombre des forêts que leurs soins élevèrent,
Ou les pampres touffus que leurs mains cultivèrent !
Quel magnifique dais, préparé pour les rois,
Peut jamais effacer la verdure des bois ?
Quel luxe égaleroit les dons de la nature ?
Quel trésor peut valoir les fruits de la culture ?

De Serres, tu le sais, tu produis à nos yeux,
D'un art nouveau pour nous l'effet prodigieux.
Sous tes mains, aujourd'hui, quels miracles étale
Un ver débile, enfant de l'Inde orientale !
Ce ver est, tour-à-tour, papillon, vermisseau ;
Ainsi que le phénix, sa tombe est son berceau :
Il renaît de lui-même en ses métamorphoses ;
Emblême merveilleux du changement des choses,
Et de l'ordre éternel, qui sans cesse détruit
Ce qu'en le détruisant, sans cesse il reproduit.
Ce ver ourdit d'un fil la trame précieuse,
Qui du pauvre occupant la main laborieuse,
Va devenir des rois le plus riche ornement ;
Mais lui-même, en ce fil construit son monument.
De ce riche sépulcre il perce la barrière,
Et sous une autre forme il revoit la lumière.
Il vole ; il pond des œufs, où son germe enfermé,
Durant le triste hiver semble être inanimé ;
Mais dès qu'au doux printemps la nature s'éveille,
De ces œufs réchauffés, ô surprise ! ô merveille !
L'insecte ressuscite. Il vit à peu de frais
Des feuilles du mûrier que tu plantas exprès.
Il vit, il recommence une trame nouvelle,
Prolonge ainsi pour nous sa richesse éternelle,
Et seul des animaux, faisant toujours du bien,
Dans sa vie, à sa mort, il ne peut nuire en rien.
Si, dans la France, un jour, le commerce déploie
Les tissus somptueux qu'on doit aux vers à soie,
De Serres, c'est de toi qu'il les aura reçus.
Que ton nom soit gravé sur tous ces beaux tissus !

Grace à toi, du mûrier et l'écorce et la feuille
Enrichissent deux fois celui qui les recueille.

Les soins que tu prescris, tu les as éprouvés
Dans les champs paternels par tes soins cultivés.
D'autres ont, avant toi, paré leur théorie
D'une façon d'écrire, ou plus ou moins fleurie ;
Leurs conseils pour les champs, sont donnés dans Paris ;
Mais toi seul, de ta ferme as daté tes écrits.
C'est là, c'est au Pradel, que depuis douze lustres,
Méprisant sagement des destins plus illustres,
Laboureur assidu de tes propres guérets,
Tu dis ce qu'on doit faire, et dis ce que tu fais.

Ce n'est pas toutefois qu'une aveugle manie
Dans ton pays natal confinant ton génie,
T'ait réduit à ne voir jamais que ton clocher :
Ulysse n'auroit pas illustré son rocher,
S'il n'eût osé quitter Ithaque et les Cyclades ;
Mais ce prince observant les mœurs de vingt peuplades,
Sut enfin, dans son île, après de longs hivers,
Rapporter un esprit mûri par ses revers.
On dit qu'il fut conduit par Minerve elle-même,
Du sage voyageur ingénieux emblême !
Toi, plus prudent qu'Ulysse, et non moins exercé,
Tu ne t'arrêtas point, comme lui, chez Circé.
Ton second frère, hélas ! qu'on admire et qu'on pleure,
Suivit, comme toi-même, une école meilleure ;
Il fut, chez les François, l'élève de Platon,
Lorsque tu leur rendois Columelle et Caton.
Quand les troubles civils tourmentoient ta patrie,
Des peuples étrangers tu connus l'industrie ;
Étudiant par-tout le ciel et le terrein,
Aux bords du lac Léman, sur les rives du Rhin,
Par la main de Cérès ta course étoit guidée ;
Et dans tous les climats, fidèle à ton idée,

Tu ne songeois qu'aux lieux qui t'ont donné le jour :
Tu vis le monde entier, pour orner ton séjour.

Le vallon de Tempé, fameux en Thessalie,
Tivoli, dont le site enchante l'Italie,
Ne sont pas au-dessus de ces lieux si charmans,
Qui te doivent encor de nouveaux agrémens.
L'heureux Pradel domine un beau vallon champêtre;
Mais ses fruits sont entés de la main de son maître;
Mais ce pré verdoyant (dont son nom fut tiré)
D'arbres majestueux par toi fut entouré;
Mais ces prés, ces vergers, ces jardins et ces plantes,
Auroient craint du lion les ardeurs violentes,
Si ton art à leur soif n'eût prodigué les eaux
D'une source épanchée en mille frais ruisseaux,
Et qui, du haut d'un mont, avec un doux murmure,
De cascade en cascade, en onde claire et pure,
Tombe, coule, serpente, et suit tous les chemins
Que, jusqu'en tes sillons, lui creusèrent tes mains.
Ce chef-d'œuvre a sur-tout fait briller ta prudence.
Maintenir la fraîcheur, c'est créer l'abondance.
L'agriculteur n'a pas de plus puissant moyen :
L'arrosement fait tout; sans eau, l'art ne peut rien.
Ce trésor te manquoit : la Naïade lointaine
Vit changer, par tes soins, le cours de sa fontaine.
Son tribut, au Pradel si long-temps inconnu,
Du domaine embelli doubla le revenu.
Tes champs désaltérés en tout temps prospérèrent;
Tes bâtimens surpris d'un vivier s'entourèrent;
Et, dans sa fuite encor, servant tes intérêts,
L'eau fit tourner pour toi les meules de Cérès (1).

(1) Ici l'on a tâché de peindre ce qu'Olivier de Serres s'applaudit d'avoir fait pour imiter, dans son domaine, l'ingénieuse invention du canal de Craponne « en la conduicte » d'une petite eau perenne : laquelle, dit-il, passant à l'entour de ceste mienne maison, ar- » rouse ma terre, et finalement se rend à mes moulins. Ayant l'entreprinse au commence-

De l'art de cultiver, maître simple et fidèle,
De Serres, tu donnas la règle et le modèle.

Le modèle des rois est l'ami de nos champs.
Henri, de ton travail sent les charmes touchans;
Des tristes laboureurs il a connu les peines;
Il aime leurs vertus; il veut payer les tiennes.
Malgré tes soixante ans, et quoique dans les cours
Les vieillards au rebut soient mis presque toujours,
Dans la sienne pourtant le grand Henri t'appelle:
Elle est digne de toi; mais es-tu fait pour elle?
Iras-tu, mon ami, laboureur fastueux,
Pour ce Paris si grand et si tumultueux,
Déserter du Pradel les paisibles ombrages,
T'arracher à tes champs, fuir loin de tes bocages,
Quand notre âge, épurant nos penchans et nos goûts,
Nous prescrit d'être en paix et de vivre pour nous?
L'homme se doit au moins la fin de sa carrière.
Ah! de l'ambition la fièvre meurtrière
Est un vautour secret qui dévore le cœur.
Pourquoi rester en proie à ce vautour rongeur?
Mettons, mettons un terme à la gêne importune;
Disons, il en est temps: Adieu, vaine fortune!
Adieu, trompeur espoir! illusions des cours,
Rêves de la faveur, laissez-moi pour toujours!
Tel fut cet empereur, jardinier dans Salône (1);
On eut beau le presser de remonter au trône:
« J'ai régné, disoit-il, je trouve bien plus doux
» D'aligner au cordeau ma laitue et mes choux. »
Tel ce vieux courtisan, retiré dans ses terres,
Ayant goûté sept ans leurs plaisirs solitaires,

» ment esté jugée autant vaine, que l'effect l'a depuis approuvée utile et profitable. » (*Théâtre d'Agriculture*, Lieu VII, chapitre I.) L'auteur de l'Éloge couronné à Montpellier, rapporte que l'on croit trouver encore au Pradel des lambeaux, c'est-à-dire, des débris de cet aqueduc.

(1) Dioclétien. (Voyez *Aurelius Victor.*)

S'écrioit à la fin : « J'ai mal usé du temps ;
» J'existai près d'un siècle, et j'ai vécu sept ans (1). »

Heureux, trois fois heureux, docte et sage de Serres,
Si du loisir champêtre estimateurs sincères,
De ce beau Languedoc habitans fortunés,
Nous y vivons, contens de nos destins bornés,
Savourant les doux fruits qu'une terre féconde
Y prodigue à nos vœux, quand ton art la seconde,
Comme aux bords du Galèse, un vieillard autrefois
Egaloit par son cœur les richesses des rois (2)!

Que le marbre moderne, ou la sculpture antique,
N'ornent pas de nos toits le trop simple portique ;
Que nous ne logions pas sous des lambris dorés,
Qu'importe ? D'un ciel pur nous sommes éclairés ;
Nous ne connoissons pas le tourment de l'envie,
Qui des grands de ce monde empoisonne la vie ;
Nous ne redoutons pas le démon de l'ennui,
Que le riche veut fuir et qu'il porte avec lui ;
Nous ne descendons pas dans les basses intrigues
Qui des valets de cour font prévaloir les brigues.
A la table frugale où nous sommes assis,
Le luxe est étranger, comme les noirs soucis.
Mais aux banquets des rois, ce qui frappe ma vue,
C'est l'épée, en tout temps, par un fil suspendue,
Et qui, parmi les mets sur la table entassés,
Menace tous les fronts des convives glacés.

Cher ami, ton Pradel est ta cour et ton Louvre ;
Quelle scène riante à tes yeux s'y découvre!

(1) Similis avoit occupé, sous plusieurs empereurs, les premières charges de Rome. A soixante-neuf ans, il abdiqua la dignité de Préfet du Prétoire, pour aller vivre à la campagne, où il passa sept ans. Il fit mettre sur son tombeau : ci git Similis, qui a été soixante et seize ans sur la terre, et qui en a vécu sept.

(2) *Regum æquabat opes animis.* (Virg. Georg. L. IV, v. 132.)

Non

Non, jamais Saint-Germain, jamais Fontainebleau
Ne te présenteroient un spectacle plus beau.
Va, tu n'as pas besoin de la pompe des princes.
Sous l'astre éblouissant qui luit pour nos provinces,
Au bord de tes ruisseaux, tu respires le frais;
De-là, tu vois tes bœufs sillonner tes guérets;
De tes arbres, tu vois, ô quel plaisir extrême!
Pendre les fruits exquis que tu greffas toi-même,
Et des rangs de ta vigne en échiquier plantés,
La vendange sourire à tes yeux enchantés.
Voilà les seuls objets, s'il faut que je t'en croie,
Que l'on quitte à regret, qu'on retrouve avec joie.
Lorsque l'ordre du roi t'appelle dans Paris,
Quel chagrin! quels adieux à tes bosquets chéris!
En sortant du Pradel, tu ne peux qu'avec peine
Quitter tes beaux jardins, saluer ta fontaine.
En sortant de Paris, de quel pied plus léger
Tu reviens au Pradel et cours à ton verger (1)!
La fausse gloire, là, ne vend point de fumée;
L'ardente soif de l'or, là, n'est point allumée.
Ces viles passions, hôtesses de la cour,
Au village innocent ne font point leur séjour.
Là, sans art et sans frais, ta table est toujours pleine:
Jardins, cours et viviers, y fournissent sans peine;

(1) Dans ce qu'on dit ici sur les agrémens du Pradel, on ne se permet point une fiction poétique; on se borne à traduire ce que nous ont transmis les écrivains du temps. Après deux siècles, on ne peut juger, par l'état actuel de ce même domaine, de ce qu'il pouvoit être alors. Cependant, on a sur ce point quelques détails intéressans, dans plusieurs N^os^. des pièces jointes à cet Éloge. Il faut voir sur-tout, N°. VI, la Notice sur OLIVIER DE SERRES, par le C. *Laboissière*, le même qui accompagna M. *Arthur Young*. Il rapporte un distique conservé au Pradel, et qui renferme, en peu de mots, les diverses beautés que présentoit cette demeure, dans le temps d'OLIVIER DE SERRES. Or, voici à-peu-près le sens de cette inscription:

Champs, prés; vergers, vigne, forêt,
Eau courante, manoir champêtre;
Au Pradel, tout est plein d'attrait,
Le séjour est digne du maître.

Là, tu dors d'un sommeil qu'invitent, à ton choix,
Les eaux de tes rochers, les oiseaux de tes bois.
Tandis que les échos de leurs concerts résonnent,
Parmi tes prés fleuris tes abeilles bourdonnent.
Si leurs essaims nouveaux songent à s'envoler,
En frappant sur l'airain tu sais les rappeler.
D'un État policé leur ruche est le modèle :
Toutes au bien commun travaillent avec zèle.
Les unes, de leur cire enduisent les cloisons,
Dont les compartimens distinguent leurs maisons ;
Les autres vont piller sur le thym, sur la rose,
Le céleste nectar dont le miel se compose.
Quel bonheur, mon ami! quels doux amusemens!
Qui voit couler sa vie en ces enchantemens
Peut-il songer encor au tumulte des villes,
Aux orages des cours, à leurs grandeurs serviles?
Non, mon cher Olivier! non, l'on ne peut jamais,
Ni sur des monceaux d'or, ni parmi les palais,
Ni dans l'éclat des rangs que le luxe accompagne,
Racheter les douceurs qu'on trouve à la campagne.

Aussi, tous les états, connoissant leur erreur,
Portent envie, hélas! au pauvre laboureur.
L'homme de loi, d'abord, lui rogne sa pitance ;
L'homme de guerre, après, dévore sa substance ;
L'homme de cour, aussi, doit vivre à ses dépens :
Tous veulent partager avec l'homme des champs.
Le commerce pressant l'éponge sans mesure,
Le soumet quelquefois à l'hébraïque usure.
Il faut qu'il paye encor, au prix de sa sueur,
Les épices du juge et les cens du seigneur.
La sainte église vient, qui réclame les dîmes ;
L'État lève, à son tour, des droits plus légitimes.
Pressés de toutes parts, nos chers agriculteurs,
Sont toujours dépouillés, et par leurs protecteurs.

De ce malheur commun veux-tu savoir la cause?
C'est la terre, dit-on, qui produit toute chose :
Sans doute! mais son sein, dont tout est retiré,
En pénibles sillons doit être déchiré.
On aime à moissonner : fort bien! mais la nature
Ne donne les moissons qu'au prix de la culture.
Il faut les acheter par des travaux constans,
Les semer au hasard, les attendre long-temps.
A combien de fléaux la charrue est en proie!
Que le ciel nous vend cher les dons qu'il nous octroie!
De la terre, tout sort : tout doit y retourner.
Triste nécessité! mais ton art sait l'orner.
Ton art est le premier dont notre premier père
Reçut la loi, dirai-je ou fâcheuse, ou prospère?
Nul autre art n'est plus noble et plus riche et plus doux;
Il est de tous les temps, il plaît à tous les goûts.
Le père de famille, au sein de son domaine,
Goûte les biens permis à la nature humaine;
Ses momens sont remplis, ses guérets cultivés,
Dans l'amour du travail ses enfans élevés;
Sous les rapports d'époux, et de père et de maître,
Il est heureux autant qu'un mortel le peut être.
Du théâtre des champs tel est le digne acteur.

Toi, d'un si grand théâtre immortel constructeur,
Durant long-temps encor, puisses-tu, bon de Serres,
Nous apprendre à jouir des seuls biens nécessaires!
De la cour estimé, puisses-tu vivre aux champs;
Comme un autre Nestor voir tes petits enfans;
Savoir que l'on t'imite, et jouir, par avance,
Du monument qu'un jour doit t'ériger la France!

PIÈCES
RELATIVES A CETTE NOUVELLE ÉDITION
ET A L'ÉLOGE D'OLIVIER DE SERRES.

N°. I.

Extrait de l'Éloge historique d'Olivier de Serres, par M. Dorthès, qui a remporté, en 1790, le prix proposé par la Société royale des sciences de Montpellier.

Un homme dont la vie a été consacrée à instruire sa patrie, non par des recherches frivoles, mais par des écrits lumineux qui présentent les résultats de ses méditations et de la pratique obstinée de la science la plus utile et la plus pénible, livrée avant lui à une aveugle routine et aux erreurs des préjugés, mérite, à bon droit, notre reconnoissance. Tel fut Olivier de Serres.

Un tel homme étoit bien digne que, dans sa province, une compagnie savante proposât son éloge, et qu'un de ses illustres membres, placé à la tête de l'agriculture en France (1), en fût l'instigateur. Une telle distinction honore ses auteurs, et achève d'illustrer Olivier de Serres.

J'ose entrer en lice et offrir à la mémoire du patriarche de l'agriculture en France, un hommage dicté par la lecture réfléchie de ses ouvrages, dans lesquels il s'est montré l'interprète simple et sublime de la nature, par la clarté et la franchise avec lesquelles il l'a expliquée.

Puisse ce grand homme servir de modèle à ceux qui voudront approcher du vrai, ennemi du verbiage et des manières ! Puissé-je moi-même l'imiter en faisant son histoire, et m'attirer l'indulgence des sages qui me jugent !

Le beau ciel de Languedoc le vit naître ; Villeneuve-de-Berg fut son berceau : des parens nobles lui donnèrent le jour ; sa seigneurie du Pradel fut le lieu d'où il dicta ses leçons immortelles d'agriculture. Henri IV les accueillit, daigna en conférer avec lui de vive voix, et les fit goûter à son peuple. Voilà le raccourci du tableau que j'ai à développer.

Olivier nous apprend lui-même que Villeneuve-de-Berg, petite ville du Vivarais, en Languedoc, est sa patrie (1).

Nous ignorons l'année de sa naissance (2) ; mais je vois dans un de ses ouvrages, publié en 1603, que plus de trente ans auparavant il avoit employé l'écorce de mûrier à lier des greffes (3) ; ce qui suppose qu'il est né vers le milieu du seizième siècle.

On trouve au greffe de Villeneuve-de-Berg une généalogie de sa famille, à laquelle sont jointes deux quittances en original du ban et arrière-ban, données en 1691 et 1692, à *Constantin de Serres*, arrière-petit-fils d'Olivier, et la

(1) Le C. *Broussonet*, alors secrétaire perpétuel de la Société royale d'agriculture de Paris.

(1) *Théâtre d'Agriculture. Paris*, 1600, in-fol., page 145, ligne 13. Il appelle aussi le bourg Saint-Andéol, sa patrie, page 699, ligne 15.

(2) Nous la savons. Voyez ci-devant, page xxxix.

(3) « Plus de trente ans auparavant, j'avoi emploié » l'escorce de tendres jettons de meurier blanc, à lier » des entes à escusson, au lieu de chanvre, dont com- » munément l'on se sert en tel délectable mesnage. » *La seconde richesse du meurier blanc ;* nouvelle édition publiée par M. *Broussonet*, en 1785, à la suite des *Opuscules de Belleval*, page 10. (Note de M. *Dorthès.*)

copie d'une lettre de Henri IV, à OLIVIER DE SERRES, datée de 1600.

Nous ignorons ce dont OLIVIER étoit chargé par cette lettre (1), qui est un monument de la confiance que son prince avoit en lui. Ces pièces nous indiquent en même temps la noblesse de sa famille (2). Nous voyons dans la généalogie dont nous venons de parler, qu'OLIVIER épousa demoiselle Marguerite d'Arçons, dont il eut sept enfans, quatre fils et trois filles.

Il eut deux frères : *Jean de Serres*, écuyer, sieur de la Tour de Serres, et *Raimond de Serres*, écuyer, sieur de Lauriol.

On trouve dans le *Dictionnaire historique de Prosper Marchand*, l'extrait d'une lettre que je rapporterai ici, parce qu'il instruit sur la famille d'OLIVIER DE SERRES.

« Il y a eu (est-il dit dans la note T de l'article de *Jean de Serres*) un M. *de Serres*, mort en prison, au château de Guise. S'il étoit de la même famille, comme il est assez apparent, il nous en fait connoître l'origine dans une de ses lettres du 3 Mai 1714; en voici un extrait :

» *Ma famille est originaire d'une terre appelée* la Tour de Serres, *proche d'Orange; mais ce bien a passé, par le partage des filles, à des conseillers du Parlement de Grenoble. Le dernier marié de ma famille, avoit épousé la sœur du marquis d'Aigremont, en Languedoc, de la maison de Rochemaure. Ce marquis et son père ont fini leurs jours au lit d'honneur, je veux dire dans les prisons de Pierre-Encise à Lyon, pour fait de religion. La branche d'où je sors s'est établie à Paris. Feue ma mère avoit l'honneur d'être alliée de M. le marquis de Heucourt, qui s'est retiré en Angleterre, et du marquis de Feuquière. Ma petite fortune étoit réduite en une terre et quelques effets qui m'ont été enlevés.* »

D'après cet extrait, la famille d'OLIVIER DE SERRES est originaire de la Tour de Serres, près d'Orange. *Jean de Serres*, l'historiographe, devoit être l'aîné (1), puisqu'il étoit sieur de la Tour de Serres. Il eut un fils et sept filles; le fils mourut sans enfans.

Le sieur *de Serres*, qui est désigné dans cette lettre comme le dernier marié de sa famille, étoit *Constantin de Serres*, écuyer, sieur du Pradel, qui épousa demoiselle Françoise d'Aigremont de Rochemaure; il avoit été capitaine d'infanterie : il étoit arrière-petit-fils d'OLIVIER DE SERRES. Il eut pour fils *François*.

Le sieur *de Serres*, auteur de la lettre, devoit être un fils de *Gédéon de Serres*, avocat de Paris, autre arrière-petit-fils d'OLIVIER, puisqu'il observe que sa famille s'étoit établie à Paris.

Le fils d'une sœur d'OLIVIER DE SERRES, nommé *Joannes Saignæus*, fit la table d'un ouvrage de *Jean de Serres*, intitulé : *Defensio pro verâ ecclesiæ catholicæ auctoritate*.

D'après des renseignemens dont nous sommes redevables à un parent d'OLIVIER DE SERRES, bien digne de lui appartenir, nous savons que « la mémoire d'OLIVIER est en grande vénération dans son pays; son ouvrage y est très-estimé, quoiqu'on ne suive pas à la lettre tous les procédés qu'il indique.

» La seigneurie du Pradel, où il en faisoit l'expérience, est située au-dessous de Villeneuve-de-Berg, non loin d'un petit torrent qui est à sec la moitié de l'année, et à côté d'un bois de chênes extrêmement agréable : le terrein de cette campagne est très-fertile, il paroît avoir été fort meuble; mais il ne reste, d'ailleurs, aucune trace des différens genres de culture d'OLIVIER DE SERRES. On croit y reconnoître quelques lambeaux d'un aqueduc qu'il annonce avoir fait à grands frais pour conduire les eaux de sa fontaine (2). M. le marquis de Mirabel, possesseur actuel du domaine, l'entretient supé-

(1) Nous le savons. Voyez ci-devant, page xxxiij.

(2) Ce n'est point que je prétende lui faire un mérite de sa naissance; mais je crois qu'il peut être loué d'avoir su vaincre un préjugé encore trop enraciné de son temps, et de n'avoir pas craint, quoique noble, de s'occuper de sciences étrangères aux armes. (Note de M. *Dorthès*.)

(1) C'est une erreur. Voyez ci-devant, page xxxviij; et ci-après, N°. VI, la Notice sur OLIVIER DE SERRES, par le C. *Laboissière*, qui est beaucoup plus précise, et qui nous apprend que la généalogie de la famille d'OLIVIER DE SERRES est imprimée dans les *Pièces fugitives pour servir à l'Histoire de France, par Daubaïs*. (*F. D. N.*)

(2) Voyez ci-devant, pages xlij et liv.

rieurement, et en tire un gros produit. Il rapporte des grains de toute espèce, du vin, des pâturages de bonne qualité, ainsi que de très-bons fruits (1). »

Il est surprenant que le nom d'Olivier de Serres ne soit guère connu que des agronomes. Nos biographes n'en ont point parlé dans leurs dictionnaires, tandis qu'ils ont accordé de longs articles à de froids auteurs de prose rimée, ou de phrases entortillées, vides de sens.

Une nouvelle édition du *Théâtre d'Agriculture*, accompagnée de notes instructives, nous a été annoncée par M. l'abbé *Rozier :* notre siècle, privé de cet ouvrage précieux et épuisé, sera mis à même de rendre à Olivier la justice qu'il mérite. On y admirera cette simplicité et cette philosophie naturelles, qui font lire avec délices les ouvrages de *Montaigne* et de *Bernard Palissy*, hommes immortels auxquels Olivier mérite d'être comparé dans sa partie. Ces trois philosophes ont osé mettre à nu la raison et la nature, en déchirant le voile épais qui les enveloppoit.

Notre siècle sera d'autant plus porté à donner à la mémoire d'Olivier de Serres des témoignages de reconnoissance, que, par une heureuse révolution, tous les esprits sont disposés à préférer l'utile à ce qui n'est qu'agréable : la philosophie et les sciences, par leurs progrès, ramènent la raison, et rendent l'homme à lui-même, en le faisant penser. L'agriculture commence à être regardée comme la science principale, et nous la voyons mise en honneur. Des Sociétés savantes d'agriculture se multiplient ; elles ne se contentent plus de vaines spéculations de cabinet : elles confèrent avec les laboureurs, et les rendent participans de leurs travaux et de leur gloire. C'étoit-là le vrai moyen de hâter les progrès de l'agriculture. « Les sciences qui sont de pratique, disoit *Fontenelle*, sont les moins avancées. Deux ou trois grands génies suffisent pour pousser bien loin des théories en peu de temps ; mais la pratique procède avec plus de lenteur, parce qu'elle dépend d'un trop grand nombre de mains, dont la plûpart même sont peu habiles (1). »

C'est dans ce sens qu'Olivier de Serres a dit de l'agriculture : « Science plus utile que difficile, pourveu qu'elle soit entendue par ses principes, appliquée avec raison, conduicte par expérience, et pratiquée par diligence. Car c'est la sommaire description de son usage, *science, expérience, diligence*..... Je leur ad-jouste pour compaigne la *diligence :* afin que nostre mesnager ne pense pas devenir riche par discours, et remplir son nid, ayant les bras croisés. Car nous demandons du blé au grenier, non en peinture. Nul bien sans peine. » (*Préface.*)

Nous devons beaucoup espérer du goût qui se répand pour l'agriculture, dans un moment où la physique, la chimie et l'histoire naturelle ont fait des progrès étonnans. Il n'est point à douter que, par l'application de ces sciences à l'agriculture, nous ne parvenions à avoir des principes solides en agronomie, qu'elles nous apprendront à modifier selon les circonstances.

On a eu tort de dire qu'en agriculture on ne peut pas, comme dans tous les arts et les sciences, avoir des principes généraux. « L'agriculture, a-t-on dit, consistant dans la manière la plus propre à tirer les plus grands produits de la terre, et étant soumise à toutes les différences des terreins et des climats, devient un art particulier pour chaque pays ; et, conséquemment, quelque bonnes que soient les méthodes en elles-mêmes, elles ne peuvent lui être utiles, dès qu'elles sont générales. »

Ce raisonnement n'est qu'un sophisme ; si on portoit la même manière de raisonner sur tous les autres arts et sciences, on les soumettroit aux mêmes conditions. La médecine, par exemple ne pourroit admettre de principes généraux, puisqu'il faudroit des principes particuliers pour chaque pays, selon la différence du climat, des mœurs, etc., et même pour chaque individu, puisque chacun jouit d'un tempérament particulier.

La nature est par-tout soumise aux mêmes lois ; mais elles sont modifiées par une infinité

(1) Voyez ci-après, N°. VI, dans la Notice du C. *Laboissière*, et N°. VIII, dans une Lettre du C. *Faujas*, des détails plus circonstanciés, relativement au Pradel. Voyez aussi le passage de M. *Arthur Young*, rapporté ci-devant, pages xxviij et xxix.

(1) *Histoire de l'Académie*, 1701, in-4°., page 121.

de circonstances : c'est au médecin, c'est à l'agriculteur à distinguer ces accidens.

Mais, pour cet effet, il est besoin que ces laboureurs soient rendus plus intelligens par des instructions à leur portée, ou par les conseils des gens vraiment éclairés. « Il faut, disoit *Palissy*, qu'un chascun mette peine d'entendre son art, et pourquoi il est requis que les laboureurs ayent quelque philosophie : ou autrement ils ne font qu'avorter la terre et meurtrir les arbres (1). »

« Je vois, disoit encore le même philosophe, de si grands abus et ignorances en tous les arts, qu'il semble que tout ordre soit la plus grande part perverti, et qu'un chascun laboure la terre sans aucune philosophie, et vont tousiours le trot accoustumé, en ensuivant la trace de leurs prédécesseurs sans considérer les natures ny causes principales de l'agriculture (2). »

La cause principale de l'ignorance et de l'apathie des agriculteurs, est le mépris et l'espèce d'esclavage dans lequel on a tenu trop longtemps cette classe vraiment utile de citoyens. Mais notre Nation s'éclaire, les préjugés se dissipent; nous voyons luire l'aurore de ce beau jour où, véritablement hommes, nous saurons tout apprécier dans sa juste valeur, où la richesse et la fausse grandeur ne feront plus le mérite; où la liberté, la franchise et l'honneur seront nos guides, etc., etc. (Tout le reste de ce discours ne contient plus qu'une analyse des écrits d'Olivier de Serres.)

N°. II.

Extrait d'un projet de Décret présenté à la Convention nationale, au nom du Comité d'Agriculture, en l'an III, par le C. Eschasseriaux aîné.

Section vi.

Art. Ier. La Convention nationale voulant récompenser le génie dans quelque siècle qu'il ait vécu,

Décrète que *Bernard Palissy* et *Olivier de Serres* ont bien mérité de leur siècle et de la Nation, et que leurs bustes seront placés dans la salle de la Convention (1).

(1) *Œuvres de Palissy. Paris*, 1777, in-4°., page 511.
(2) *Ibidem*, page 499.

N°. III.

Lettre du Ministre de l'Intérieur aux Membres composant le Conseil d'Agriculture du Ministère (2).

Paris, le 5 Thermidor an IV.

L'amélioration de l'agriculture françoise, Citoyens, peut seule amener la République au degré de puissance et de prospérité dont elle est susceptible. Le plus puissant de tous les moyens d'amélioration est, sans contredit, l'exemple des cultivateurs éclairés; mais l'instruction qui se propage par les livres, n'est pas moins précieuse, lorsqu'elle est le résultat d'une pratique reconnue, guidée par une saine théorie : elle tend alors à multiplier les essais, et conséquemment, les exemples, qu'il est si important d'étendre sur tous les points de la République. Jamais les circonstances ne furent aussi favorables, la révolution ayant ramené tous les esprits et dirigé tous les efforts de l'industrie vers l'agriculture.

Nous avons, il est vrai, quelques bons ouvrages de ce genre, quoiqu'en très-petit nombre. Celui qui jouit de l'estime la plus méritée, et qu'on peut regarder comme le modèle de tous ceux qui ont existé depuis, est le *Théâtre d'Agriculture* d'Olivier de Serres, composé vers la fin du seizième siècle et publié au commencement du dix-septième : aussi a-t-il eu des éditions multipliées; mais il est devenu bien rare aujourd'hui, et il me semble qu'il seroit digne de vous, Citoyens, d'en pu-

(1) Ce projet de décret, et le rapport qui le précède, contenoient, en 47 pages, les vues et les moyens les plus propres à faire fleurir l'agriculture en France. L'ouvrage fait beaucoup d'honneur au Comité d'Agriculture et au zèle éclairé du C. *Eschasseriaux;* mais, malheureusement, cet excellent projet n'a pas même été discuté. (*F. D. N.*)

(2) Les CC. Cels, Dubois, Gilbert, Huzard, Parmentier, Rougier-la-Bergerie, Tessier et Vilmorin.

blier une édition soignée, sous les auspices du Gouvernement, en y faisant les notes et les additions que vous jugeriez utiles.

Je vous invite donc, Citoyens, à vous en occuper. Je crois remplir les devoirs du ministère qui m'est confié, en vous proposant de servir ainsi la chose publique, et de rendre un hommage aussi juste au premier et au plus utile des Écrivains agronomiques François.

Le Ministre de l'Intérieur,

Signé BENEZECH.

N°. IV.

EXTRAIT d'un ordre du Ministre de l'Intérieur, adressé au Secrétaire-général, le 25 Prairial an VII de la République.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

VU : I. Sa lettre circulaire du 20 Fructidor an V, adressée aux Administrations centrales et aux Commissaires du Directoire exécutif, pour leur demander un compte détaillé sur les établissemens d'instruction publique ; par laquelle le Ministre a sur-tout provoqué la formation des Sociétés libres d'agriculture (1). (*Recueil des lettres circulaires, instructions, programmes, discours, et autres actes publics, émanés du C. François (de Neufchateau), pendant ses deux exercices du ministère de l'intérieur*, tome I, in-4°. page lxij.)

II. Le modèle des comptes à rendre, tous les ans, par les Administrations centrales des Départemens, annexé à sa lettre circulaire du 30 Frimaire an VII, dans lequel (titre II, section IV, sur l'Agriculture) le Ministre a rappelé succinctement l'utilité dont pourroient être à l'Administration les Sociétés d'agriculture. (§. XI, conçu en ces termes : « La Société d'agriculture peut rendre un service essentiel à l'Administration, en lui aidant à perfectionner les détails de ce chapitre, l'un des plus intéressans du compte à rendre. On verra, par la manière dont il sera rempli, quel est l'état des lumières et des progrès actuels de l'agriculture dans le Département. C'est la pierre de touche de l'économie politique. » *Ibidem*, page 392.)

III. Le règlement, en XXV articles, arrêté pour la formation de la Société libre d'agriculture du département de la Seine, par les cultivateurs que l'Administration centrale a réunis pour cet effet, d'après l'ordre du Ministre ; ledit règlement fait le 16 Pluviose an VII, signé *Creuzé-la-Touche*, président ; *Cels*, vice-président ; *Huzard*, trésorier ; *Molard*, conservateur ; *Gilbert*, secrétaire ; *Sylvestre*, vice-secrétaire : suivi de la liste des soixante membres et des correspondans de la Société. (*Mémoires publiés par la Société d'agriculture du département de la Seine*, tome I, in-8°., page 7.)

IV. Les observations du Conseil particulier du Ministre, composé des CC. *Gallois* (1) et *Miot* (2), sur la comparaison qu'il a ordonné d'établir entre les dispositions de ce règlement, et celles, tant des règlemens des Sociétés d'agriculture étrangères, que des anciennes lois et règlemens concernant les ci-devant Sociétés d'agriculture en France ; savoir :

1°. Les détails donnés par M. *Arthur Young*, dans son *Voyage en Irlande*, sur l'institution de la Société de Dublin, que l'Irlande dut, en 1731, au zèle du célèbre *Samuel Madan* (voyez ci-après, page 408 de ce volume) ;

2°. Le mémoire que M. *Montaudouin* fit remettre, en 1756, aux États de la province de Bretagne, sur l'agriculture, le commerce et les arts, dans lequel il proposoit d'établir, à Rennes, une Société qui feroit son étude de ces objets, à l'exemple de ce qui s'étoit fait à Dublin ;

3°. Le règlement, en XIV articles, pour la Société d'agriculture, de commerce et des arts, établie, en conséquence, par les États de Bretagne ; présenté par une Commission, le 28 Janvier 1757 ; approuvé par les États, le 2 Février suivant, et confirmé par lettres-patentes (de Louis XV) du mois de Janvier 1762. (*Corps d'Observations*

(1) On a inséré dans le texte, par extrait, les dispositions dont le Ministre avoit seulement rappelé les dates, et l'on a indiqué les recueils où se trouvent les pièces qui sont imprimées.

(1) Aujourd'hui Tribun.

(2) Aujourd'hui Conseiller d'État.

d'observations sur l'agriculture et les arts, années 1757 et 1758, rédigé par le C. *Abeille*) ;

4°. Les règlemens de la Société économique de Berne, instituée en 1759, par le zèle de M. *Tschiffeli*, et ceux des Sociétés correspondantes dans toutes les parties de la Suisse (*Mémoires et observations recueillies par la Société économique de Berne*, année 1762, partie 1ère., pages xlv et lxxv) ;

5°. L'arrêt du ci-devant Conseil d'État, rendu, au rapport du ministre Bertin, le 1er. Mai 1761, contenant trois articles, qui statue qu'il sera établi, dans la généralité de Paris, une Société, divisée en quatre bureaux, à Paris, Meaux, Beauvais et Sens ; laquelle fera son unique occupation de l'agriculture et de tout ce qui y a rapport ;

6°. Les règlemens que cette Société s'étoit donnés, les 12 Mars 1761 et 20 Janvier 1763 ;

7°. Le procès-verbal des séances tenues par ses Commissaires (chez M. *de Buffon*), pour aviser aux moyens de rendre plus active cette Société (qui languissoit sur-tout faute de moyens pécuniaires et par d'autres causes relatives à la législation de ce temps-là) ;

8°. Le projet d'une association patriotique pour propager les bons écrits sur l'agriculture, présenté à cette Société par M. *de Béthune Charost* (*Mémoires d'Agriculture*, année 1791, trimestre d'été, page v) ;

9°. Le rapport fait par le Bureau du bien public, à l'Assemblée provinciale de la Haute-Guienne, en 1786, pour établir des conférences d'agriculture, qui se tiendroient tous les mois dans chaque arrondissement, sur des programmes distribués d'avance, et dont les résultats seroient recueillis dans un centre commun ; rapport dont les vues furent unanimement adoptées par l'Administration provinciale (*Précis des procès-verbaux des Administrations provinciales*, in-8°., tome II, page 78) ;

10°. Le mémoire sur la Société d'agriculture de Paris, et sur les Comices agricoles de cette ci-devant généralité, contenu dans le procès-verbal de l'Assemblée provinciale de l'Isle-de-France, pour 1787 (*Ibidem*, tome I, page 232) ;

11°. Le règlement fait par arrêt du ci-devant Conseil d'État (au rapport de M. de Breteuil), le 30 Mai 1788, par lequel, d'après le bien que cette réunion intéressante de cultivateurs éclairés, de savans utiles et de riches propriétaires, avoit déjà opéré et devoit produire encore pour améliorer les divers genres de culture, en perfectionner les procédés, répandre par-tout l'instruction et l'exemple, et enfin, mettre de plus en plus en honneur l'agriculture, le premier des arts et la source de la félicité et de la prospérité publique ; en conséquence, la Société d'agriculture de la généralité de Paris devoit former le centre commun et le lien de correspondance des différentes Sociétés d'agriculture de la France, et devoit être composée, à l'avenir, de quarante associés ordinaires, de cent vingt correspondans François, et d'un nombre illimité de correspondans étrangers (*Mémoires d'Agriculture*, année 1788, trimestre d'été, page 4 et suivantes) ;

12°. La décision du Ministre des Finances (M. Necker, au rapport de M. d'Ailly), du 15 Janvier 1789, par laquelle cette Société étoit dotée d'un fonds annuel de douze mille livres, pour la mettre à portée de distribuer des prix et des médailles d'encouragement, et pour les frais de ses séances ;

13°. Plusieurs mémoires publiés en 1790, relativement à cette Société ; savoir : les réflexions, anonymes, sur les avantages qui résulteroient de la réunion de la Société d'agriculture, de l'École vétérinaire, et de trois chaires du Collège de France, au Jardin des Plantes (in-8°. de 42 pages) ; l'opinion de *J. A. Creuzé-Latouche*, membre de l'Assemblée nationale (constituante), au sujet du Jardin des Plantes et des Académies (in-8°. de 20 pages) ; et sur-tout le mémoire sur les moyens d'accélérer les progrès de l'économie rurale en France, lu à la Société d'agriculture de Paris, par *Malesherbes*, membre de cette compagnie, et dans lequel il propose de lui attribuer quatre fonctions principales (in-8°. de 88 pages) ;

14°. Le décret de la Convention nationale, du 19 Juillet 1793, qui, sur le rapport des Comités de finance et d'instruction publique, continuoit à cette Société la jouissance provisoire de la somme de douze mille francs par an, pour ses dépenses ordinaires ;

15°. Le compte rendu à la Société, le 30 Septembre 1793, de ses travaux faits, commencés et projetés, depuis le 30 Mai 1788, jusqu'au décret de la Convention nationale, du 8 Août 1793, qui supprime les Académies et les Sociétés littéraires (an VII, in-8°.);

16°. La copie de la chartre expédiée le 23 Août 1793, par laquelle, en conséquence d'une motion faite à la Chambre des communes, par M. *Sainclair*, le 15 Mai 1792, et adoptée par cette Chambre, le roi d'Angleterre établit à Londres, pour cinq ans, par forme d'essai, un Bureau ou Société pour l'encouragement de l'agriculture et pour les améliorations intérieures, sur le modèle de la chartre qui a créé aussi, en Angleterre, le Bureau des longitudes; lequel Bureau ou Département d'agriculture, composé de vingt-quatre membres et d'un nombre de correspondans illimité, a été doté d'abord d'un fonds annuel de trois mille livres sterlings (soixante-douze mille livres) dans le budget de la Grande-Bretagne;

17°. Les renseignemens que le Ministre a fait rassembler sur les autres Sociétés d'agriculture en pays étranger, telles que celle des Géorgophiles, établie dans le Jardin botanique de Florence, par le grand duc de Toscane, Léopold; celles des Amis du pays, en Espagne; celles d'Économie rurale, à Leipsick, à Vienne, à Copenhague, à Pétersbourg;

18°. Les programmes des prix proposés tous les ans, aux agriculteurs Prussiens, par la direction économique de Berlin;

19°. Les arrêtés pris par les généraux François en Italie, pour conserver et pour doter les Sociétés agraires de Turin et de Vérone;

20°. Enfin, un mémoire imprimé, sur l'utilité et la nécessité d'une Académie d'agriculture dans un État policé (in-folio, sans nom d'auteur, et sans date de lieu ni d'année).

V. La lettre circulaire du Ministre aux Administrations centrales, aux Commissaires du Directoire exécutif, et aux Sociétés d'agriculture, du 21 Ventose dernier, contenant des dispositions pour la fête de l'Agriculture, qui doit être célébrée le 10 du mois prochain; par laquelle le Ministre annonce son intention de faire de nouveau, de la Société d'agriculture de Paris, le centre commun et le lien de correspondance de toutes les autres Sociétés de ce genre, répandues dans la République. (En effet, de plusieurs dispositions que contient cette lettre, le Ministre dit à ceux à qui il s'adresse, qu'il en est une, particulièrement digne de leur attention, celle de l'amélioration des laines en France.

« Le mouton est, sur-tout pour la République françoise, l'un des plus beaux présens de la nature. Aussi utile pendant sa vie qu'après sa mort, il nourrit l'homme, le couvre de sa toison, fertilise ses champs, et sa dépouille alimente nos manufactures. Mais, sa laine est d'une valeur inappréciable, et le degré de finesse auquel on peut l'amener promptement par un croisement bien entendu, décuple cette valeur, et affranchit en même temps nos fabriques d'un tribut annuel à l'étranger; et afin de parvenir plutôt à ce perfectionnement, il est nécessaire de connoître le point d'où l'on part, dans les différens Départemens, et celui auquel il faut atteindre. C'est de ce rapprochement indispensable que naîtra l'émulation, sans laquelle on n'obtient que des résultats stériles.

» Vous ferez donc réunir des échantillons de laine de chaque canton. Lorsque la Société d'agriculture, ou le Jury local, vous aura fait part de son opinion, vous m'adresserez une toison de la laine qui aura obtenu la préférence : je renverrai à la Société d'agriculture du département de la Seine l'examen des toisons qui me seront parvenues des différens Départemens; et celle qui sera jugée la plus belle, sera portée en triomphe à la fête de l'Agriculture. Le nom de l'agriculteur qui l'aura fournie, celui de sa commune et de son département, seront proclamés par le Directoire exécutif. Les autres toisons seront exposées dans le local de la fête, avec des inscriptions qui indiqueront leur origine.

» Le Gouvernement se réserve d'ajouter à ce motif d'émulation, qui doit être bien puissant sur des citoyens amis de leur pays, un témoignage éclatant de sa satisfaction particulière, par des dons publics, tels que celui d'une médaille d'or, de bêtes de race, etc., à ceux qui auront mérité réellement, par des efforts et des succès peu communs, une distinction aussi honorable. » *Recueil des actes publics du ministère du C. François*

(*de Neufchâteau*), tome II, in-4°., page 121.)

VI. Enfin, la lettre particulière adressée ce-jourd'hui, 25 Prairial an VII, par le Ministre, à l'Administration centrale du département de la Seine, par laquelle il lui annonce, avec peine, l'impossibilité où il se trouve d'exécuter, dès cette année, son projet d'une fête nationale de l'Agriculture. (Le Ministre avoit demandé, dans tous les Départemens, des renseignemens précis sur les meilleurs agriculteurs, sur les nouvelles découvertes agricoles, et sur les produits les plus importans de l'économie rurale; il devoit en résulter une fête qui auroit été, pour l'agriculture, ce que celle du 1er. Vendémiaire avoit été pour l'industrie. On auroit vu commencer, cette année, le concours annuel que le Ministre vouloit établir entre les cultivateurs, pour l'amélioration des laines et pour d'autres perfectionnemens de l'économie rurale. Les foires de laine, si célèbres en Angleterre, celles de soie, si fameuses en Espagne, les concours qui ont eu lieu en divers pays pour la meilleure charrue, etc., toutes ces idées entroient dans le plan que le Ministre s'étoit fait de la solemnité du 10 Messidor; mais il avoit un vif regret de voir qu'il ne pouvoit réaliser ses vues à cet égard, dès cette année. Il attendoit, des Départemens, des réponses nécessaires : elles n'étoient pas arrivées, etc. *Ibidem*, tome II, page 276.)

Le Ministre désirant de rendre, à l'avenir, indépendans des circonstances, les services qu'on doit attendre des Sociétés libres qui se sont formées, à sa voix, pour la perfection de notre économie rurale, et de reconnoître sur-tout le zèle singulier que lui a témoigné la Société de Paris, il charge le Secrétaire-général de réunir en Comité, les CC. Jaquemont et Dubois, chefs des divisions de l'instruction publique et de l'agriculture; le Président et le Commissaire de l'Administration centrale du département de la Seine; le Président et les autres officiers composant le bureau de la Société libre d'agriculture du département de la Seine;

Et de leur notifier l'arrêté qui suit :

Art. I. Les Sociétés d'agriculture manquant de moyens de correspondance, et leurs travaux partiels ayant besoin qu'on leur imprime une direction uniforme, l'intention du Ministre est que la Société du département de la Seine reprenne, à cet égard, le rang que lui avoit donné le règlement du 30 Mai 1788, avec les modifications et les améliorations que le régime de la liberté doit apporter aux institutions de l'ancien régime, que l'on ne doit changer qu'en les perfectionnant. L'agriculture, délivrée des chaînes féodales, a sur-tout besoin de lumières : il seroit honteux que la révolution ne l'eût affranchie qu'à demi; et tant qu'elle demeure encore esclave de l'ignorance et de la routine, elle n'est pas libre. Les Sociétés d'agriculture peuvent donc être aujourd'hui plus utiles que jamais, si leurs travaux sont bien conduits.

Art. II. La Société d'agriculture du département de la Seine, appelée à une organisation plus importante, proposera elle-même, au Ministre, ses vues pour élever son règlement à la hauteur de cette nouvelle destinée, pour rapprocher constamment l'expérience de la théorie, et pour faire pénétrer par-tout les connoissances, qui ne sont véritablement utiles que lorsqu'elles peuvent passer de la spéculation à la pratique. Dans cette vue, la Société fera un état motivé des fonds qui lui seroient nécessaires pour remplir les intentions du Gouvernement et fixer son opinion sur les moyens les plus sûrs d'améliorer l'agriculture et l'économie intérieure de la France : il lui sera transmis, à cet effet, une copie de toutes les pièces visées ci-dessus. La réponse de la Société d'agriculture sera examinée dans le Comité formé, par cet arrêté, chez le Secrétaire-général; et ce dernier fera, au Ministre, un rapport, dans lequel il distinguera : 1°. la partie des travaux de la Société d'agriculture de Paris, qui, ne concernant que le département de la Seine, doit rester nuement à la charge de l'Administration centrale; 2°. la partie qui, concernant la centralisation des travaux des Sociétés d'agriculture de la République, et qui, sous ce point de vue général, intéressant toute la France, doit être comprise dans l'état des fonds du Ministère de l'intérieur.

Art. III. Dans le compte des travaux projetés par l'ancienne Société d'agriculture de Paris, et qui doivent être repris par la Société actuelle, le Ministre a distingué sur-tout le projet d'une nouvelle édition du *Théâtre d'Agriculture*

d'Olivier de Serres, avec des notes, par les CC. *Broussonet*, *Dubois*, *Lefebvre* et *Parmentier*. Le *Théâtre d'Agriculture* est considéré, même par les étrangers, comme un ouvrage classique; à plus forte raison, doit-il être reproduit chez les François: le Ministre demande que la Société d'agriculture du département de la Seine nomme une Commission, dans son sein, pour donner enfin cette édition si désirée, et qu'on a déjà promise. Un des prédécesseurs du Ministre avoit recommandé ce travail aux membres du Bureau consultatif d'Agriculture: ces citoyens, qui sont tous membres de la Société, se réuniront avec elle, pour faire, de l'édition du *Théâtre d'Agriculture*, un monument digne du siècle qui doit le voir renaître. Le nombre des exemplaires pour lesquels le Gouvernement souscrira, sera fixé d'après un rapport particulier. Cette mesure pourra être étendue, 1°. aux OEuvres de *de la Quintinye*, de *Duhamel du Monceau*, et du petit nombre d'agronomes de cette classe que la France doit se féliciter d'avoir produits; 2°. aux ouvrages importans des agronomes anciens ou étrangers, qui méritent d'être traduits et appropriés au climat de la France.

Art. IV. Le Ministre est instruit que dans la séance publique de cette Société, qui doit avoir lieu le 30 de ce mois, il doit être distribué des médailles d'encouragement à plusieurs personnes, entr'autres à deux bergers et à un jardinier; le Ministre charge le Secrétaire-général de faire inviter ces hommes estimables, à venir, après la séance, dîner avec lui au Ministère, et de leur annoncer qu'il compte aussi les présenter au Directoire exécutif. On se propose de faire mieux l'année prochaine, si le Ministre peut réaliser le concours qu'il a fort à cœur d'établir entre tous les cultivateurs, à l'exemple de celui qui a déjà eu lieu, avec tant d'éclat et de succès, entre les fabricans.

Art. V. Dans les séances publiques de la Société d'agriculture de Paris, pour les années prochaines, le Ministre désire sur-tout, qu'il soit prononcé l'éloge solemnel d'un agriculteur, François ou étranger, digne d'être proposé à l'imitation des François. Les Anglois ont, dans ce genre, un fameux sermon annuel dans l'église de Saint-Paul de Londres; c'est ce qu'on appelle la fondation de *Fairchild*. Le Ministre pense que cette institution est naturellement liée à celle de la Société d'agriculture de Paris, qui pourra faire prononcer le discours par un de ses membres, ou en faire le sujet d'un prix, dont le montant fera partie des fonds que le Gouvernement se propose d'attribuer à la Société, aussitôt qu'il aura le rapport demandé par l'article II ci-dessus. Il faudra commencer par l'éloge d'Olivier de Serres.

Art. VI. etc. (Les autres articles n'ont point de rapport à notre objet.)

Le Ministre de l'Intérieur,

Signé François (de Neufchateau).

Pour copie conforme,

Le Secrétaire-général, *Signé* Geoffroy.

N°. V.

Prospectus de cette nouvelle édition (1), *ornée de figures, et augmentée de notes et d'un vocabulaire; publiée d'après un arrêté de la Société d'agriculture du département de la Seine, par une Commission prise dans son sein, et composée des CC.* Cels, Chaptal, François (*de Neufchâteau*), Grégoire, Huzard, Lasteyrie, Parmentier, Silvestre, Tessier, Vilmorin, Yvart, (2).

Il existe, sur l'économie rurale, une grande quantité d'ouvrages. Le plus grand nombre ne traite que des parties séparées de cette science;

(1) Il y a eu deux Prospectus: le premier, rédigé par le C. *Cels*, a été lu à la séance publique de l'Institut national, le 15 Messidor an V, et publié la même année, et en l'an VIII; le second a été publié en l'an X. Ils sont ici refondus en un seul.

(2) Ces citoyens ont cru devoir profiter des offres généreuses qui leur ont été faites par plusieurs de leurs collègues, et par quelques autres savans, pour enrichir cette édition. On trouvera la liste de tous ceux qui ont coopéré aux notes de ce premier volume, à la suite de toutes ces pièces; celle du second volume sera également en tête: chaque note est, d'ailleurs, souscrite des lettres initiales du nom de l'auteur qui l'a fournie.

et les ouvrages généraux qui lui sont consacrés ne consistent guère que dans un petit nombre de compilations plus ou moins estimées.

Les travaux des Anciens sur cette matière, sont recommandables, sur-tout par les vérités de pratique qu'ils contiennent. S'ils sont ternis par des préjugés qui tenoient alors à l'état des connoissances physiques, leurs auteurs ont au moins, sur un très-grand nombre d'ouvrages des Modernes, l'avantage précieux de ne s'être point égarés dans des théories plus ou moins vaines, et de parler seulement de ce que l'expérience leur avoit enseigné. On ne s'étoit point encore avisé de créer l'art, devenu trop commun, d'écrire sur des matières qu'on n'entendoit point, et de croire que des formes brillantes valussent mieux que des vérités utiles.

Un des plus anciens écrivains François, parmi les auteurs de traités généraux sur l'économie rurale, est encore, dans cette carrière, le premier de tous. Cet auteur, trop peu connu, est Olivier de Serres, et son ouvrage principal, le *Théâtre d'Agriculture*, qui a été réimprimé un grand nombre de fois. « Ce grand et bon ouvrage, dit *Haller*, est celui d'un homme expert qui préfère les moyens simples à ceux d'une grande dépense (1). » Malgré un assez grand nombre d'éditions, il existe à peine pour les hommes auxquels il étoit consacré; cependant ceux de ses copistes sont très-répandus : il y a peu de cultivateurs qui ne connoissent, par exemple, la *Maison rustique de Liger*, ou quelques autres traités du même auteur. A la vérité, le langage suranné d'Olivier de Serres a dû empêcher, dans ces derniers temps, qu'il ne fût connu autant qu'il méritoit de l'être; mais la plus grande difficulté de l'ancien langage disparoît, en changeant seulement l'ancienne orthographe, ce qui peut se faire sans altérer la pureté du texte d'un auteur; c'est un sacrifice nécessaire dans les ouvrages destinés, comme celui-ci, à être généralement répandus.

Olivier de Serres, à-peu-près contemporain de *Montaigne*, eut de grands rapports avec ce philosophe. Comme *Montaigne*, en se livrant à l'étude, il sut échapper aux horreurs des guerres civiles. Tous deux reculèrent les bornes des connoissances auxquelles ils s'appliquèrent, connoissances fort peu répandues alors, quoiqu'elles fussent cependant du nombre de celles qui devroient être les plus familières aux hommes; leurs moyens furent différens, mais également victorieux, parce qu'ils étoient bien assortis à leurs sujets : l'un parvint à son but par le doute; l'autre, en affirmant. *Montaigne*, tout en humiliant l'amour-propre de l'homme, intéresse cependant celui de ses lecteurs, en doutant avec eux; Olivier les force à le suivre, en leur parlant de leur intérêt. Tous deux jouirent, pendant leur vie, de la confiance de leurs concitoyens, et de la considération qui doit en être la suite : *Montaigne* fut maire de Bordeaux, entre deux maréchaux de France; il parut avec éclat aux États de Blois, en 1588. Olivier fut appelé et consulté par Henri IV, il rapporte ses conversations avec ce souverain: ce fut d'après les conseils d'Olivier que le jardin des Tuileries fut planté en mûriers blancs, et qu'à une de ses extrémités il fut élevé un bâtiment pour l'éducation des vers à soie; c'est à lui qu'on eut alors l'obligation des plantations de mûriers qui furent faites dans les généralités de Paris, Orléans, Tours et Lyon : le premier, en France, il publia qu'on pouvoit faire de belles étoffes avec l'écorce des branches qu'on retranche à la taille de ces mûriers; et ce n'est que plus d'un siècle après, que des voyageurs célèbres nous firent connoître le parti que les habitans de la mer du Sud tiroient aussi d'une autre espèce de mûrier (*Broussonetia papyrifera*, ou *Morus papyrifera*, *L.*) pour un semblable emploi. Il indiqua encore, pour le mûrier blanc, d'autres emplois économiques.

Les ouvrages que nous connoissons d'Olivier de Serres, sont : 1°. *La Cueillette de la Soie*, qui parut en 1599; 2°. *Le Théâtre d'Agriculture*; 3°. *La Seconde richesse du meurier blanc*. Ce dernier ouvrage, qui parut en 1603, fut réimprimé en 1785, à la suite d'*Opuscules botaniques de Pierre Richer de Belleval*, par les soins du C. *Broussonet*, notre collègue. Il en parle ainsi dans sa préface :

« La découverte de filer l'écorce du mûrier blanc appartient entièrement à Olivier de

(1) *Bibliotheca Botanica*, tome I, page 396.

Serres, auteur recommandable par ses profondes connoissances dans la culture des végétaux, et dont le *Théâtre d'Agriculture*, publié vers le commencement du dernier siècle, offre une preuve des progrès que cet art avoit faits en France, long-temps avant qu'il eût attiré l'attention des peuples chez lesquels il fleurit de nos jours. Quelques personnes ayant d'ailleurs annoncé tout récemment la manière de filer l'écorce du mûrier, comme une découverte qui leur étoit propre, je me fais un devoir de rendre à la mémoire d'Olivier de Serres la justice qui lui est due à cet égard. Ses ouvrages sont peu répandus, et c'est encore un motif qui m'a engagé à donner une nouvelle édition de celui-ci. Cette manière de retirer la soie de l'écorce de cet arbre, peut devenir, sur-tout, avantageuse dans les lieux où la rigueur des saisons ne permet pas d'élever le ver à soie. »

Le C. *Broussonet*, cherchant à rendre plus d'un hommage à la mémoire d'Olivier, avoit aussi proposé son éloge à la Société des sciences de Montpellier: le prix fut décerné dans la séance publique de cette Société, le 29 Avril 1790, au mémoire de feu le C. *Dorthès* (1).

Le principal ouvrage de notre auteur, son *Théâtre d'Agriculture*, est un modèle de précision, un recueil immense de bons principes. Il faut le lire avec attention, pour n'en rien perdre. Il est divisé en huit livres, qu'il appelle Lieux, à la tête desquels sont des tableaux de ce qu'ils renferment: les sous-divisions de ces tableaux donnent les titres des chapitres, ou bien les chapitres ne sont eux-mêmes que les sous-divisions des tableaux. Cette manière trop peu suivie, cependant extrêmement utile, de réduire son travail en tableau, est celle d'un bon esprit qui a bien étudié son sujet. Ces sous-divisions sont au nombre de cent dix; elles traitent sur-tout des terres, des manières de les faire valoir; des labours, des engrais, des récoltes; des grains, de leur conservation; des vignes, des vins et des autres boissons; de tous les animaux domestiques, y compris les abeilles et les vers à soie; de toutes les espèces de jardins; des arbres; des prairies naturelles et artificielles; des eaux, des bois; des bâtimens ruraux; des alimens, des remèdes pour les maladies des hommes et des animaux; de la chasse, de la pêche; de différens autres objets d'économie rurale, etc. Toute la science entre dans son plan; et quoique l'ouvrage ne forme qu'un volume d'environ mille pages, peu d'objets y sont omis. Ce traité, plein d'excellens préceptes, rempli d'observations exactes, dont plusieurs Modernes n'ont pas dédaigné de s'emparer, est écrit avec rapidité: le style en est plein et serré. L'ouvrage est semé de maximes proverbiales, d'un grand sens: c'est un moyen sûr de fixer dans la mémoire du plus grand nombre des hommes, les vérités utiles qu'il leur importe le plus de retenir. Loin de nous la pensée de regarder comme trivial ce moyen qui peint si bien la simplicité des mœurs de nos aïeux, et d'avilir une des ressources dont nous avons besoin pour opérer la régénération de l'agriculture! Si les habitans des villes eussent employé l'autorité de ce langage consacré aux champs, ils y auroient été plus écoutés et mieux entendus; ils auroient obtenu des succès pour l'amélioration de cet art, par excellence, qui place le bonheur de l'homme si près de la nature.

Les détails de la vie d'Olivier, de cet homme qui s'est élevé au-dessus de son siècle, qui, par ses travaux, a si bien mérité de ses semblables, sont entièrement ignorés. On ne connoît précisément ni le lieu, ni l'époque de sa naissance: on sait seulement qu'élevé au milieu des montagnes du Vivarais, il cultiva sur sa terre du Pradel. Peut-être des recherches plus heureuses en apprendront-elles davantage sur la vie d'un homme qui doit être compté parmi les bienfaiteurs de l'humanité; c'est en cela que sont utiles les notices biographiques, sur-tout lorsque les Sociétés savantes qui les publient, ne perdent pas de vue que la postérité attend ces matériaux de l'histoire pour faire justice, et pour conserver à la mémoire des hommes ceux qu'ils doivent chérir et imiter.

C'est un devoir religieux à remplir, que de mettre à portée du plus grand nombre des cultivateurs, les dogmes qu'ils doivent pratiquer; et rien n'atteint mieux ce but que la publication des ouvrages d'Olivier. Déjà, plus d'une fois,

(1) Voyez ci-devant, l'extrait de cet éloge, N°. I.

cette entreprise a été tentée : les Ministres de l'Intérieur, *Benezech* et *François* (*de Neufchâteau*), ont provoqué successivement cette édition ; mais les circonstances se sont toujours opposées à son succès. La Société d'agriculture du département de la Seine, appréciant l'importance de ce travail, et considérant que la paix générale, qui assure à la République une tranquillité si désirée, va faire porter tous les efforts vers les arts utiles qui doivent assurer sa prospérité, a jugé que le moment étoit favorable pour réimprimer les ouvrages du premier des agronomes François ; elle a pensé qu'elle seroit puissamment secondée par tous les amis de l'agriculture ; et en conséquence, dans sa séance du 4 Brumaire an X, elle a arrêté : 1°. qu'il seroit nommé une Commission, prise dans son sein, pour s'occuper de la réimpression du *Théâtre d'Agriculture* d'OLIVIER DE SERRES, avec des notes ; 2°. que, pour faciliter cette réimpression, elle prendroit, pour son compte, un nombre déterminé d'exemplaires de l'ouvrage ; 3°. qu'elle inviteroit le Ministre de l'Intérieur, les Préfets, les Sociétés d'agriculture départementales, et notamment tous ses membres et associés, à souscrire pour cette utile entreprise.

Les mesures adoptées par la Société ont eu l'effet qu'elle avoit lieu d'en attendre ; les travaux de la Commission qu'elle a nommée sont en activité ; le Ministre de l'Intérieur (le C. *Chaptal*) a bien voulu favoriser particulièrement cette nouvelle édition ; un grand nombre de membres ont souscrit. Le C. *Charles Caffarelli*, alors préfet du département de l'Ardèche, aujourd'hui préfet de celui du Calvados, désirant contribuer de tout son pouvoir aux vues de la Société d'agriculture, lui a offert, pour servir de frontispice à cette nouvelle édition, la gravure du portrait d'OLIVIER DE SERRES, et celle du monument qu'il se propose d'ériger à sa mémoire, et pour lequel une souscription est ouverte (1). D'autres savans estimables se sont empressés de remettre les notes qu'ils avoient eu occasion de faire sur OLIVIER DE SERRES, ou sur ses ouvrages ; et il en a été de même de ceux des anciens collaborateurs, que leur éloignement ou leurs travaux ont empêché de coopérer plus activement à cette réimpression.

Cette nouvelle édition, avec les notes, le vocabulaire et les planches, formera deux forts volumes in-quarto, de caractère cicéro, à deux colonnes, pour le texte ; et de petit-romain, aussi à deux colonnes, pour les notes. Chaque page in-quarto, de texte, contient plus d'une page de l'édition in-folio, et chaque page de notes en contient plus du double. On n'a point cherché le luxe typographique ; on s'est borné à bien soigner l'impression, et à mettre le plus de matière possible dans un petit espace.

La Souscription reste ouverte au prix de 30 *francs, jusqu'à la publication du second volume, qui est actuellement sous presse, chez madame* HUZARD, *imprimeur-libraire, rue de l'Éperon-Saint-André-des-Arts,* N°. 11. *On imprimera une seconde liste des Souscripteurs, s'il y a lieu, en tête de ce volume.*

(1) Voyez ci-après, N°. IX.

N°. VI.

NOTICE sur OLIVIER DE SERRES, *sieur du Pradel, par le C.* LA BOISSIÈRE, *ancien Avocat-général au ci-devant Parlement de Grenoble. An IX.*

OLIVIER DE SERRES, fils de *Jean de Serres*, sieur du Pradel, et de Louise Leyriis, naquit en Vivarais, vers l'an 1539 (1).

Au chapitre I, Lieu III, de son *Théâtre d'Agriculture*, il appelle Villeneuve-de-Berg sa patrie. Au chapitre XXVI, Lieu VI, il donne ce nom au bourg Saint-Andéol.

Les probabilités se réunissent tellement en faveur de Villeneuve-de-Berg, que l'on peut assurer que s'il possédoit quelques biens au bourg Saint-Andéol, Villeneuve étoit le lieu de sa naissance. 1°. Sa maison étoit encadastrée dans le compoix de cette ville, fait en 1579 ; 2°. il cultivoit le fief du Pradel, qui n'en est éloigné que de demi-lieue ; 3°. sa femme, Marguerite d'Arçons, en étoit originaire, et sa famille existe

(1) *Pièces fugitives de Daubaïs*, tome II, page 334.

encore; 4°. son fils, *Daniel du Pradel*, y exerçoit, en 1611, la profession d'avocat.

Ce vrai *Columelle* françois, bien supérieur à celui de la république romaine, dit l'abbé *Rozier* (1), traça d'une main savante les préceptes de l'agriculture, pendant les horreurs de la plus désastreuse guerre civile : c'est le seul de nos écrivains agronomes qui ait été véritablement praticien; je dois cet hommage à mon maître.

Cet élan d'un disciple aussi distingué, les soins que se donna, en 1789, le premier agriculteur de son siècle, l'Anglois *Arthur Young*, pour découvrir la patrie d'Olivier de Serres (2); la joie que lui causa cette découverte, la génuflexion dont son enthousiasme salua la terre classique du Pradel; la confiance d'Henri IV, les éditions multipliées, dans toutes les langues, de son ouvrage; l'estime dont il jouit plus en Europe qu'en France, plus en France que dans sa patrie; le témoignage de deux siècles, enfin, me dispensent d'ajouter un éloge à tant d'éloges.

Parmi les grandes améliorations dont son génie bienfaisant enrichit l'agriculture, on compte particulièrement la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie.

Quelques François avoient rapporté de la conquête de Naples, l'affection de pourvoir leurs maisons de telles commodités; ils se procurèrent du plant de mûrier, qu'ils logèrent en Provence et à Alan en Dauphiné (3); mais il paroît que cette précieuse culture n'avoit pas fait les progrès que la France devoit en attendre.

Olivier de Serres, à la voix d'Henri IV, éveilla l'émulation de ses compatriotes, en publiant, en 1599, l'*Art de la cueillette de la soie*.

Un an après (4), invité par une lettre que le roi, allant en Savoie, lui envoya par le baron de Colonces, il y apporta tant de diligence, qu'il fut conduit à Paris jusqu'à quinze ou vingt mille plants de mûriers, lesquels furent plantés dans les jardins des Tuileries. En 1602, des lettres-patentes ordonnèrent la fourniture de tels plants dans les quatre généralités de Paris, Tours, Orléans et Lyon, de façon qu'il ne faut pas douter que, dans peu de temps, par la continuation de ces beaux commencemens, la France ne se voie rédimée de la valeur de plus de quatre millions d'or, que tous les ans il en falloit sortir. Voilà le commencement de l'introduction de la soie au cœur de la France.

Voilà les bienfaits de l'auteur du *Théâtre d'Agriculture*. On lui doit encore l'invention de faire rouir et teiller les gaules sèches du mûrier, pour en extraire du fil (1).

Cortice quin etiam ex mori filamina ducis,
Bombicina, sagax ignota industrius arte (2).

Ses préceptes, éprouvés par la pratique constante qu'il en fit, et par celle que les agriculteurs en font chaque jour, ont déterminé les écrivains encyclopédistes à prononcer que le *Théâtre d'Agriculture* qu'Olivier de Serres présenta au roi en 1600, est encore le meilleur livre et le plus complet qu'on ait fait sur ce sujet, depuis qu'il a paru (3).

Indépendamment de ce mérite, qui sera toujours réel, les amateurs de l'ancienne littérature peuvent admirer la noble simplicité de son style, son érudition, l'élévation de ses pensées, et cette douce philosophie qui sépare l'homme vertueux de l'agitation du monde, pour l'atta-

(1) Lettre de *Rozier* au C. *La Boissière*. Lyon, 8 Mai 1788.

(2) *Voyage d'Arthur Young en France*, tome II, page 39. Voyez ci-devant, page xxviij.

(3) *Théâtre d'Agriculture*, Lieu V, chapitre XV.

(4) *Ibid.* Voyez aussi, ci-devant, page xxxiij.

(1) *Ibidem*, Lieu V, chapitre XVI.

(2) Vers de *Chalendar*, au *Théâtre d'Agriculture*, qui ont été rendus ainsi dans l'Épitre françoise :

Grace à toi, du mûrier et l'écorce et la feuille
Enrichissent deux fois celui qui les recueille.

Voyez ci-devant, page liij. (*H*).

(3) *Encyclopédie*, in-folio, *Supplément*, tome I, au mot *Agriculture*. Cet article, rédigé par *Béguillet*, contient deux erreurs relatives à Olivier de Serres et à son ouvrage. L'auteur appelle Olivier, sire de Pradines, et il dit qu'il dédia son ouvrage au roi, en 1606 (page 216); il n'y a même pas eu d'édition publiée cette année-là. Cette dernière erreur a été reportée par l'abbé *Bonnaterre*, dans le troisième discours qui est en tête du *Dictionnaire d'Agriculture* de l'*Encyclopédie méthodique*, dans lequel il a donné l'extrait du *Théâtre d'Agriculture* (page 242 et suivantes). (*H*).

cher

cher à la contemplation de la nature et à la recherche de ses vrais trésors.

C'est dans ce sens que le sévère *Scaliger* disoit : « L'*Agriculture* d'Olivier de Serres est fort belle ; elle est dédiée au roi, lequel trois ou quatre mois durant, se la faisoit apporter après dîner, après qu'on la lui eut présentée ; il est fort impatient, et si, il lisoit une demi-heure (1). »

Olivier de Serres prit cependant quelque part aux troubles qui agitèrent sa patrie, et cette particularité de sa vie est la seule que les écrivains du temps nous ayent conservée. Il étoit de la religion réformée ; les protestans ayant été chassés de Villeneuve-de-Berg, par Logières et Mirabel, vers la fin de 1572, se réfugièrent au Pradel, et de-là à Mirabel ; à l'aspect de la place qu'ils venoient de perdre, ils formèrent le projet de la reprendre. Un serrurier de la ville en suggéra le moyen à Olivier de Serres, et lui offrit de rompre, au jour donné, le treillis d'un égout par lequel les troupes pourroient pénétrer dans la ville, de la même sorte qu'on avoit fait à Nîmes, aux derniers troubles (2).

Le plan rejeté par Baron, mais accueilli par de Serres, fut fixé au commencement de Mars, en 1573 ; en conséquence, les troupes protestantes filèrent de Privas à Mirabel. Leur concours et les relations des espions donnèrent des soupçons à Logières ; le 1er. Mars, il fit faire des rondes, garnir les remparts et illuminer pendant toute la nuit la ville où il commandoit. Les protestans voyant du sommet du Coiron luire sur Villeneuve des feux allumés, se crurent trahis, et délibérèrent long-temps entre la fougue de *du Pradel*, qui vouloit tout tenter, et le sang-froid de Baron, qui vouloit renoncer à tout. Le temps qui se perdit dans ces irrésolutions, fit croire à Logières qu'on lui avoit donné une cassade ; et comme le point du jour approchoit, ses soldats s'écoulèrent çà et là, et il se retira en sa maison pour prendre du repos.

Les protestans profitant de son erreur et de sa lassitude, s'avancèrent à travers les coteaux et les vallons qui séparent Mirabel de Villeneuve-de-Berg, entrèrent à la file par l'égout, dont le treillis avoit été brisé, s'emparèrent des portes de la ville. Tout y fut mis à feu et à sang, et les prêtres qui s'étoient assemblés pour tenir leur synode, furent jetés dans un puits (1).

De Thou a copié ces détails dans les *Mémoires de l'état de la France, sous Charles IX*, imprimés à Middelbourg ; et *d'Aubigné*, dans son *Histoire Universelle*, dit notamment que *du Pradel* étoit l'auteur du *Théâtre d'Agriculture*.

Oublions l'erreur qui lui fit porter sa vengeance dans sa patrie (2), et retournons avec lui aux champs du Pradel.

Cette maison de campagne appartenant aujourd'hui à M. Darlempde de Mirabel, par le mariage de *François de Serres* avec Louise de Darlempde, en 1624, est située dans la plaine où se terminent au midi les coteaux qui descendent graduellement de la montagne volcanique du Coiron, sur laquelle Mirabel est assis. La petite rivière de Cladugue la sépare du territoire de Villeneuve-de-Berg.

C'étoit jadis un château fortifié de hautes tours, de murailles hors de l'échelle, de bonnes guérites, et d'un large fossé rempli d'eau (3).

Comme les troupes protestantes s'y renfermoient et incommodoient la communication des Cévennes à Privas, à cause de la proximité du grand chemin, qui passoit alors à Mirabel, MM. de Vantadour et de Monréal, commandans des catholiques à Villeneuve-de-Berg, résolurent de l'assiéger en 1628, après la retraite de M. de Rohan (4).

Du Pradel, fils d'Olivier de Serres, en défendit les approches avec trente hommes, et tua ou blessa quinze des assaillans ; mais Marsillac ayant conduit au siége deux canons, eut emporté en deux jours les guérites et les dé-

(1) *Scaligerana*, page 321. Voyez ci-devant, page xxvj.

(2) *Mémoires de l'état de la France, sous Charles IX*, tome II, page 135. Mais voyez ci-après, N°. VII.

(1) *Histoire des Guerres du comtat Venaissin, par Perrulis.*

(2) Voyez, sur ce fait, ce qui a été dit dans l'Éloge, page xxj, et les éclaircissemens contenus dans la première partie du N°. VII.

(3) Manuscrit du *Commentaire du Roldat du Vivarais.*

(4) *Histoire de Montmorenci, par Ducros*, page 203.

fenses. On alloit ordonner la sappe, lorsqu'au quatrième jour le château se rendit, et fut, peu de temps après, démoli jusqu'aux fondemens. « Les arbres et les vergers furent coupés, dit l'historien, avec moins de dépenses et de labeurs que l'auteur du *Théâtre d'Agriculture* n'en avoit mis pour les élever. »

S'il faut en croire les versificateurs qui ont célébré, à la tête de cet ouvrage, la belle ordonnance de cette maison de campagne, le Pradel étoit un endroit délicieux ; ses fontaines étoient aussi pures et aussi belles que celles de Fontainebleau : des vergers plantés en quinconces, des vignes bien alignées, des jardins fertiles, des parterres émaillés de fleurs, des labyrinthes enfin réjouissoient le bon vieillard revenant de la cour d'Henri IV, dans le sein de sa famille.

Lorsqu'on médite les préceptes de cet écrivain-pratique, et qu'on considère sa longévité, ces descriptions ne paroissent pas trop exagérées, et elles ne doivent éprouver d'autre déchet que celui de la poésie sur la prose.

Il ne reste de ses labeurs que le canal de la petite eau perenne, qu'il conduisit de la montagne du Coiron autour de sa maison (1), dont il arrosoit ses jardins, et dont le superflu se rendoit dans les canaux de ses moulins, qui existent.

Deux vers latins, gravés sur la porte d'une chambre, échappés à la fureur des démolitions, sont le seul témoignage local du séjour d'Olivier de Serres dans la terre natale qu'il cultiva, qu'il embellit, qu'il immortalisa : je les recueille avec la vénération que l'on doit à sa mémoire.

Rus, domus, unda fluens, viridaria, vinea, sylva,
Pradelli dominum, pascua, rura juvant (2).

Il mourut le 2 Juillet 1619.

Olivier de Serres eut un frère puîné, bien plus connu que lui dans les fastes de l'histoire et de la littérature. Ce fut *Jean de Serres*, ministre à Orange, auteur de l'*Inventaire de l'Histoire de France*, des *Mémoires sur la troisième Guerre civile*, du *Recueil des choses mémorables*, appelé le *Recueil des cinq rois* ; de la *Vie de Coligni*, et des Commentaires *de Statu reipublicæ et religionis*. Il fut encore l'annotateur et l'éditeur du beau *Platon*, connu sous le nom de *Serranus*, imprimé en 1578, par Henri Étienne, et dont les exemplaires sont rares. Historiographe du roi et courtisan d'Henri IV, il fut un des quatre ministres qu'il consulta quand il embrassa la religion catholique. *Jean de Serres* appaisa ses scrupules, et proposa, dans la suite, un plan de réunion des deux religions, trop longtemps divisées. *Du Perron* assure qu'il lui a vu faire l'abjuration (1) ; et *Cayet* attribue sa mort au poison qui l'en punit (2). Il mourut en Mai 1598, et fut enterré le même jour que sa femme (3).

Les éditeurs de la Généalogie d'Olivier de Serres, imprimée au deuxième volume des *Pièces fugitives de Daubaïs*, se trompent en lui donnant pour fils *Jean de Serres*. Le père *Le Long*, dans la *Bibliothèque historique de la France* (4), dit que *Jean* étoit le frère d'Olivier, et cette assertion prend une entière certitude dans les vers qu'un auteur contemporain, *Denis le Bayde Batilli*, lieutenant de la justice à Metz, a mis à la tête du *Théâtre d'Agriculture*.

Pendant que ton puîné, sur le premier modèle
Des choses du passé où son vol le portoit,
De l'état des François l'histoire retraçoit, etc.

Jean de Serres est célébré dans tous les dictionnaires et dans toutes les biographies ; Olivier y est entièrement oublié. Il faut que le hasard offre au lecteur quelques passages disséminés dans divers ouvrages, pour en composer quelques traits de la vie d'un homme bien au-dessus de son siècle, et qui a fixé la fortune des siècles à venir. Étrange prévention, toujours condamnée et toujours renaissante, qui accorde tout à la célébrité, de quelque manière qu'elle vienne, et si peu de chose à l'utilité, son seul et véritable principe ! S'il eût dévasté son pays par des conquêtes, dit l'abbé *Rozier*, son nom seroit consigné dans nos annales ; il a fait le bien, et on n'en parle plus (5).

(1) *Théâtre d'Agriculture*, Lieu VII, chapitre I.
(2) Voyez la traduction de ces vers, page lvij.

(1) *Perroniana.*
(2) *Chronol. Novenaire*, tome III, page 547.
(3) *Spon, Histoire de Genève.* Voyez sur *Jean de Serres*, ci-devant, page xxj.
(4) Tome II.
(5) Lettre au C. *La Boissière.*

Espérons, plus que jamais, que la France n'abandonnera plus les soins de la reconnoissance nationale aux Anglois, qui ont naturalisé OLIVIER DE SERRES parmi eux, et qu'un monument érigé dans sa patrie le rendra à la vénération de ses concitoyens, riches de ses bienfaits, sans en connoître le dispensateur.

N°. VII.

ÉCLAIRCISSEMENS sur plusieurs passages de la Notice précédente, par le C. FRANÇOIS (DE NEUFCHATEAU).

1°. *Sur la surprise de la ville de Villeneuve-de-Berg.*

Je ne connoissois pas cette Notice intéressante, lorsque j'ai composé l'Éloge d'OLIVIER DE SERRES. Je le regrette d'autant plus, qu'elle m'eût épargné des recherches pénibles et une longue incertitude. Privé de ces renseignemens, j'ai lieu de m'applaudir, du moins, de m'être souvent rencontré avec l'auteur de la Notice. Il n'y a qu'un seul point, dans lequel je diffère de son opinion. L'objet m'en paroît important. Voici mes conjectures, que je soumets très-volontiers au jugement de ceux qui pourront les mieux éclaircir.

Je n'ai pu discuter les autorités sur lesquelles l'auteur de la Notice s'appuie pour penser que le capitaine *Pradel*, auteur, ou plutôt conseiller de la surprise faite à Villeneuve-de-Berg, en 1573, n'est autre qu'OLIVIER DE SERRES. J'ai révoqué la chose en doute, d'après le texte de l'Histoire du président *de Thou*, qui a puisé le fait, non pas dans les *Mémoires de l'état de la France*, qui ont paru à Middelbourg, en trois volumes seulement, mais dans les savans *Commentaires*, composés en fort beau latin par le ministre *Jean de Serres*, et publiés en cinq volumes in-8°., de 1570 à 1575 (1).

Ni *Jean de Serres*, qui pourtant devoit bien connoître son frère, ni *de Thou*, ni *Perrulis* même, ne donnent à penser que le capitaine *Pradel* soit OLIVIER DE SERRES; mais le C. *La Boissière* assure positivement que *d'Aubigné* déclare, dans son *Histoire Universelle*, que ce *Pradel* étoit l'auteur du *Théâtre d'Agriculture*. Rien ne sembleroit plus précis, et il n'y auroit rien à répondre à ce témoignage d'un écrivain contemporain.

Mais le C. *La Boissière* ne cite pas la page de l'*Histoire de d'Aubigné*, comme il cite d'ailleurs assez exactement les tomes et les pages des autres auteurs qui ont servi à former sa Notice : j'en conclus, qu'au moment où il attribuoit cette assertion si précise à *Théodore d'Aubigné*, dans son *Histoire Universelle*, il n'avoit pas lu cette histoire, ou ne l'avoit pas sous les yeux. Et en effet, il n'y a rien qui ressemble, le moins du monde, à ce qu'on lui fait dire. Il a parlé de *Jean de Serres*, et il n'a rien dit d'OLIVIER.

On sait que le grand-père de madame de Maintenon étoit un ardent calviniste; il en vouloit à *Jean de Serres*, parce que ce ministre fut le quatrième de ceux qui avouèrent à Henri IV que l'église romaine étoit *une église sans queue*, et qu'*on pouvoit bien faire en elle son salut*. *D'Aubigné* insinue que *Jean de Serres* ne parla ainsi, que parce qu'il avoit dix mille écus à solliciter. (Livre XXXIX, page 290.)

Si *d'Aubigné* avoit pu dire que le capitaine *Pradel* étoit le même que l'auteur du *Théâtre d'Agriculture*, c'eût été lorsqu'il parle de la surprise de la ville de Villeneuve-de-Berg; or, en cet endroit même, il garde là-dessus le plus profond silence. La manière dont il raconte ce trait particulier de nos guerres civiles, prouveroit aussi qu'OLIVIER, s'il étoit vrai que ce fût lui qui eût été connu alors sous le nom de *Pradelles*, auroit bien concouru à faire surprendre la ville, par son activité et un stratagême nocturne, mais sans être coupable des massacres qui s'ensuivirent, et sans que sa mémoire dût en être tachée.

(1) Le C. *Barbier*, bibliothécaire du Conseil d'État, m'a indiqué ce bon ouvrage (N°. 7771 du Catalogue de cette bibliothèque choisie, dont j'ai été le fondateur). Il manque, à cet article de la bibliothèque, le cinquième volume de l'ouvrage de *Jean de Serres*. Ce cinquième tome est très-rare. C'est une erreur assez commune, de croire que les *Mémoires de l'état de la France* sont le même ouvrage que les *Commentaires latins* de *Jean de Serres* : ceux-ci sont bien supérieurs.

Voici l'extrait fidèle des *Histoires de d'Aubigné* (liv. I, chap. xi), intitulé : *Guerre relevée en Languedoc;* et à la marge : CIↃ IↃ LXXIII (1573).

« Villeneufve au Vivarets cousta plus de peine » à avoir. Logières l'avoit saisie quelque temps » auparavant. Le capitaine Baron qui y comman- » doit, s'estoit retiré à Mirabel, entre les mains » d'un gentilhomme, nommé Pradelles, son ami, » par le moyen duquel il fut mis dans St.-Privat. » Les fugitifs de Villeneufve voyoient tous les » jours de Mirabel en hors leur patrie, ce qui » les empeschoit encore plus de l'oublier. Entre » ceux-là, un soldat, serrurier, ayant averti Pra- » delles que si on vouloit il emporteroit à Ville- » neufve une grille pareille à celle de Nismes, » cela fit rappeller Baron, qui apportoit force dif- » ficultés à l'affaire, et entr'autres qu'ils ne pour- » roient battre cette garnison, quand mesme » ils seroient dedans, qu'avec grand nombre; » comme aussi Pradelles l'incita à son bien, » plus que son bien mesme. Il fallut, pour avoir » des hommes, communiquer avec ceux d'Au- » benas. De ceux-là, quelques faux frères aver- » tirent Logières. Voilà quand et quand à Ville- » neufve la garnison renforcée, les gardes dou- » blées, et Logières qui passoit les nuits sur » la courtine. Au commencement de Mars, les » forces d'Aubenas et Baron (pressé par Pra- » delles) se rendent à Mirabel, ce qui ne se put » faire avec tel secret que Logières ne fût averti » quoique faussement plusieurs fois; et tant » qu'il tint ce dernier avis encore pour une baye. » Toutesfois, pour accomplir tous les points de » son devoir, il fait fermer les portes de bonne » heure, mettre du feu aux fenestres, de l'eau » aux huis, doubler encore les gardes, met en » divers endroits sentinelles perdues, fournit » le courridour de routes et les rues de pa- » trouilles. Et par ainsi, les entrepreneurs fail- » loient, s'ils n'eussent failli; et la froideur de » Baron acheva l'entreprise; car on l'y traisnoit à » l'escorche-cul, et pourtant il cerchoit toutes » les difficultés et longueurs qu'il pouvoit inven- » ter. Peut-estre que la peur qu'il avoit eue à la » prise n'avoit pas fait encore son oppération. » Pradelles remporté et par son désir et autho- » rité, contraignit l'autre à laisser marcher, mais » si tard pour les traisneries de Baron, qu'ils » n'arrivèrent qu'au jour. C'estoit lorsque Lo- » gières et les capitaines, lassez de veiller, » s'estoient jettez sur des lits. Le serrurier donc » marche à la grille qu'il avoit élochée aupara- » vant, l'arrache et entre le premier. Les com- » pagnons qui le suivirent mettent en pièces le » premier corps-de-garde, presque tous endor- » mis. Une partie court par la ville, crians : *ville* » *gaignée*. Les autres vont, à coups de hache, » ouvrir les portes au gros. Quelques soldats » qui se r'allioient à Logières, mettent le feu » au canon qui estoit sur le rempart, et en tirent » plusieurs coups. Nonobstant, tout entre, et » tuent tout ce qu'ils trouvent en armes parmi » les rues; parmi ceux-là, force prestres qui » estoient venus à leur synode. Ceux-là furent » sauvez, qui se jettèrent avec le gouverneur en » sa maison fortifiée. Quelques soldats aussi se » sauvèrent dans la tour d'une porte et au clo- » cher. Tout se rendit dans trois jours; et par » ce gain, ils joignirent Lagorse et Saunas; le » chemin du Vivarets à Nismes fut net, et en- » core y eut de la communication aux Sevenes, » dedans lesquels rien n'avoit branlé pour la » Saint-Barthélemi. » (Tome II, page 60.)

Voilà tout ce que j'ai trouvé dans l'*Histoire de d'Aubigné;* il ne dit nullement que ce gentilhomme, Pradelles, fût le même qui fit, depuis, le *Théâtre d'Agriculture :* ainsi, je persiste toujours à croire que ce n'est point lui (voyez ce que j'ai dit au commencement de l'Éloge, ci-devant, page xxj); mais quand même ce seroit lui, dans le fait ainsi raconté, il n'y a plus rien qui l'inculpe, et qui répugne à ce qu'on sait d'ailleurs précisément du caractère modéré et de l'esprit paisible qui l'anima toute sa vie. C'étoit Baron qui commandoit, et qui, seul, pouvoit être responsable des désordres commis par ses soldats dans cette attaque, dont le capitaine Pradelles, quel que fût ce dernier, n'avoit fait que donner l'idée et hâter l'exécution.

Au surplus, la Notice du C. *La Boissière* m'a donné lieu de faire beaucoup d'autres recherches. On doit ce respect au public, de ne rien épargner pour découvrir la vérité dans les moindres détails. J'ai trouvé peu de résultats; mais ceux qui suivent serviront à prouver mon exactitude.

2°. *Généalogie de la famille d'*OLIVIER DE SERRES, *extraite des diverses productions devant les Commissaires des francs-fiefs de la province de Languedoc, généralité de Montpellier.*

« VIVIERS. 604. SERRES.

» I. *Jean Serres*, seigneur de Pradel, épousa » Louise Leiris, qui le rendit père d'

» II. OLIVIER SERRES, écuyer, seigneur » de Pradel, qui épousa, le 11 Juillet 1559, » Marguerite d'Harcous (1); et il en eut, 1°. *Da-* » *niel Serres*, seigneur de Pradel, qui suit; » et 2°. *Jean Serres*, historiographe du roi, » par brevet du 30 Novembre 1596 (2).

» III. *Daniel Serres*, seigneur de Pradel, » épousa, le 3 Mai 1599, Anne de Frise, qui » le rendit père de

» IV. *François Serres*, seigneur de Pradel, » qui épousa, le 5 Décembre 1624, Louise Ar- » lampde de Mirabel, et il en eut

» V. *Constantin Serres*, seigneur de Pradel, » qui épousa, le 12 Novembre 1662, Françoise » Rochemore d'Aigremont (3). »

Cette pièce, énoncée dans la Notice N°. VI, page lxxiv, est tirée des *Pièces fugitives pour servir à l'Histoire de France*, tome I, partie seconde, page 324 (Paris, 1759, in-4°.). C'est l'indication donnée par le C. *La Boissière* (page lxxj), qui me l'a fait connoître, quoique la page ne fût pas citée avec exactitude.

Dans le même volume, on trouve un autre article SERRES, faisant le N°. 514 des jugemens rendus par M. de Besons, intendant de Montpellier, sur la noblesse de Languedoc; c'est la généalogie d'une famille noble, commençant à *Charles de Serres*, lieutenant civil et criminel au bailliage de Vivarais, ennobli par lettres-patentes enregistrées à la Chambre des Comptes de Montpellier, le 5 Décembre 1612. Un de ses fils, *Just de Serres*, fut évêque du Puy. On ne sait si cette famille étoit, ou n'étoit pas une branche de celle dont étoit OLIVIER.

L'usage a prévalu, de mettre avant le nom de ce dernier, la particule DE, quoique ses descendans paroissent ne l'avoir pas prise, ou ne l'avoir pas obtenue, en produisant leurs titres devant les Commissaires à la recherche des francs-fiefs. Les francs-fiefs et les particules étoient de bien grandes affaires dans l'ancien régime; mais la véritable noblesse, le titre impérissable que la postérité adjuge à OLIVIER DE SERRES, c'est d'avoir composé le *Théâtre d'Agriculture*. On ne demande plus s'il étoit écuyer: il fut le bienfaiteur du monde.

3°. *Sur* OLIVIER DE SERRES.

Il reste, malgré mes recherches, et même encore après les indications de la Notice précédente, beaucoup de circonstances concernant OLIVIER DE SERRES, sa famille et son livre, lesquelles nous sont inconnues, et qui auroient besoin d'être vérifiées.

J'ai fait demander sur les lieux des éclaircissemens qui ne m'ont procuré que des réponses incomplètes. Voici du moins quelques objets, sur lesquels on peut réclamer de nouvelles instructions.

La tradition porte qu'OLIVIER occupa, dit-on, un office de juge dans la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg (1). Ceci pourroit se constater par des documens du pays.

(1) Dans l'Éloge, j'ai appelé la femme d'OLIVIER, Marguerite d'Arçons, sur la foi de M. *Dorthès;* le C. *La Boissière* lui donne également le même nom. Voyez ci-devant, pages xxxviij, lxj et lxxj.

(2) Ceci est une erreur palpable. L'historiographe de France étoit le frère d'OLIVIER. Voyez ci-devant, pages xxxviij, lxix et lxxiv. Suivant la généalogie, OLIVIER s'étoit marié à vingt ans, en 1559. Si *Jean de Serres* eût été son second fils, il n'auroit pu naître, tout au plus, qu'en 1561. Comment auroit-il pu publier, en 1570, à l'âge de neuf ans, le premier volume de ses beaux *Commentaires latins sur l'état de la France?*

(3) Voyez ci-devant, page lxj. On ne se dissimule pas que ces discussions de généalogie sont nécessairement arides; mais ce qui tient à un grand homme est toujours sûr d'intéresser; et d'ailleurs, on espère que ces données insuffisantes procureront peut-être des renseignemens plus précis. Les observations que fera naître la lecture de cette édition, peuvent être adressées à la Société d'Agriculture du département de la Seine; elle se fera un devoir d'accueillir et de publier tout ce qui seroit de nature à remplir son objet, et qui lui auroit échappé, soit dans l'Éloge d'OLIVIER, soit dans le reste de l'ouvrage.

(1) Extrait d'une lettre du C. *Denoyer*, maire du Saint-Esprit, du 15 Nivose an XII.

On peut remarquer, cependant, que l'épître de *Chalendar*, juge-mage, ou lieutenant civil de ce tribunal, adressée à notre OLIVIER, en 1599, et qui récapitule avec le plus grand soin tous ses travaux, tous ses mérites, ne renferme pas un seul mot qui ait trait à cet exercice des fonctions judiciaires. Il seroit étonnant que le chef de ce tribunal, en louant un de ses confrères, eût oublié précisément le trait qui paroissoit devoir rapprocher davantage l'auteur et son panégyriste; mais peut-être OLIVIER ne prit-il une charge dans la sénéchaussée, qu'après l'époque où *Chalendar* lui avoit adressé ses vers.

Quoi qu'il en soit, j'aimerois mieux voir dans notre OLIVIER un grave magistrat, qu'un fougueux capitaine; et la robe longue me semble bien plus analogue à ses goûts que la casaque militaire.

L'opinion commune est aussi qu'OLIVIER DE SERRES fut, pendant les guerres civiles, un calviniste très-zélé, ce qui le fit nommer, dit-on, un des vingt-quatre Commissaires qu'une assemblée des protestans nomma pour transformer la monarchie en république, et ce qui engagea les catholiques à brûler une partie de son château. Ces croyances vulgaires ne sont fondées sur rien, que sur un souvenir confus des horreurs qu'un faux zèle a trop multipliées en France, et qui ont long-temps rappelé l'exclamation de *Lucrèce :*

Tantùm relligio potuit suadere malorum!

La première anecdote, celle des Commissaires ou députés chargés par une assemblée calviniste, d'organiser la république, feroit aujourd'hui peu de tort à OLIVIER DE SERRES. Mais supposons le fait aussi certain qu'il est douteux, la date que lui donnent les seuls écrivains qui en parlent, est postérieure à la date de la mort d'OLIVIER. Celui-ci étoit expiré en 1619; et c'est en 1621, que les jésuites accusent les protestans d'avoir voulu changer la forme du régime et du Gouvernement de France. Si donc les protestans nommèrent des députés républicains, et si parmi ces députés il y eut un *de Serres*, ce ne put pas être OLIVIER, puisqu'il n'existoit plus.

Il faut se défier beaucoup de ces fraudes pieuses, par lesquelles chaque parti s'efforce d'altérer l'histoire, pour inculper ses ennemis. Les Jésuites nommément en vouloient aux frères *de Serres*. *Jean de Serres* avoit, comme nous l'avons observé, publié plusieurs livres contre cette société; et la compagnie de Jésus n'avoit pas emprunté de son divin modèle le pardon des injures.

Quant à l'incendie du Pradel par le ressentiment du parti catholique, il paroîtroit, d'après la Notice du C. *La Boissière*, que cet événement n'eut lieu non plus qu'après la mort de notre auteur, et contre un de ses fils. (Voyez ci-devant, page lxxiij.)

4°. *Sur la famille d'*OLIVIER DE SERRES.

Ces contradictions et ces incertitudes règnent également dans tout ce qui concerne la postérité d'OLIVIER. Aussi, n'ai-je point cru devoir parler de deux *de Serres*, l'un catholique distingué, et l'autre, fameux protestant, dont j'ai trouvé la mention, mais sans pouvoir vérifier s'ils descendoient, ou non, de notre illustre auteur.

L'un est l'abbé *André de Serres*, né au bourg Saint-Andéol, diocèse de Viviers. Il fut général de Saint-Ruf. Son éloge historique se trouve dans la *Gazette de France*, et dans un *Journal de Verdun*, de l'an 1728.

L'autre, dont il est question dans le chapitre de *Voltaire*, du Calvinisme au temps de Louis XIV, étoit un protestant, qui joua un grand rôle dans les tumultes des Cévennes.

« La première école de prophétie, dit *Voltaire*, » fut établie dans une verrerie, sur une mon» tagne du Dauphiné, appelée Peira. Un vieil » huguenot, nommé *de Serre*, y annonça la » ruine de Babylone et le rétablissement de Jé» rusalem. Il montroit aux enfans les paroles de » l'écriture, qui disent : Quand trois ou quatre » sont assemblés en mon nom, mon esprit est » parmi eux; et avec un grain de foi, on trans» portera des montagnes. Ensuite il recevoit » l'esprit; on le lui conféroit, en lui soufflant » dans la bouche; parce qu'il est dit, dans saint » *Mathieu*, que Jésus souffla sur ses disciples » avant sa mort. Il étoit hors de lui-même; il » avoit des convulsions, il changeoit de voix, » il restoit immobile, égaré, les cheveux hé-

» rissés, selon l'ancien usage de toutes les Na-
» tions, et selon ces règles de démence trans-
» mises de siècle en siècle. Les enfans recevoient
» ainsi le don de prophétie, etc. »

Ce passage, où *Voltaire* a voulu vraisemblablement se moquer des prophètes, a-t-il rapport à un *de Serres*, de la famille d'OLIVIER? Seroit-ce, par hasard, ce M. *de Serres*, dont parle *Prosper Marchand*, qui mourut en prison dans le château de Guise? (Voyez ci-devant, pages xxxviij et lxj.) C'est ce que rien ne m'a appris, et ce qui est indifférent au *Théâtre d'Agriculture*.

N°. VIII.

EXTRAIT d'une lettre du C. FAUJAS, Professeur au Muséum d'Histoire naturelle.

A Saint-Fond, par Lauriol, département de la Drôme, le 26 Nivose an X.

JE viens de recevoir, au retour d'un voyage, la lettre par laquelle vous m'apprenez que la Société d'agriculture de Paris a arrêté qu'elle s'occuperoit tout de suite d'une nouvelle édition, avec des notes, du *Théâtre d'Agriculture* d'OLIVIER DE SERRES. Les Commissaires qui ont été nommés pour exécuter cet honorable travail, s'en acquitteront à merveille, je n'en doute pas; et le service réel qui sera rendu aux cultivateurs, sera le monument le plus utile et le plus durable que toutes les Sociétés d'agriculture des villes ayent jamais rendu au premier de tous les arts.

Il y a plus de trente ans que je mets en pratique les préceptes d'OLIVIER DE SERRES, et je les trouve parfaits; il est vrai que c'est dans une possession d'une assez grande étendue, qui est sous le même ciel, et à une distance peu éloignée de celle où le père de l'agriculture françoise faisoit de si belles expériences.

Cet écrivain admirable a eu toujours un si grand charme pour moi, que j'ai recueilli avec soin, et réuni dans ma bibliothèque, toutes les éditions de son livre, non seulement celles qui ont paru pendant qu'il vivoit, mais celles qui ont été réimprimées après lui, à commencer de la première édition in-folio, jusqu'au petit et rare traité de la *Cueillette de la soye*, en un volume in-12 (1).

J'ai fait plusieurs voyages au Pradel, où j'ai fait dessiner, avec beaucoup de soin, tout ce qui reste de ses jardins, ainsi qu'une charmante vue de la grande et belle prairie qui étoit en face de sa maison, disposée en pente douce, arrosée par une fontaine qui est à la tête, et bordée dans toute sa longueur, qui est considérable, d'un triple rang de magnifiques chênes, qui donnent à ce beau lieu l'aspect d'une décoration théâtrale; le fond du tableau est terminé par une montagne volcanique noire, couronnée par des colonnades de basalte, au pied desquelles est le village et le château gothique de Mirabel, dans le département de l'Ardèche.

C'est la vaste et longue prairie dont je viens de parler, qui a donné son nom au Pradel, dont OLIVIER DE SERRES étoit seigneur: elle est telle qu'elle existoit du temps de l'auteur du *Théâtre d'Agriculture*. Le château a été incendié trois fois du temps des guerres de religion; une seule tour est restée sur pied, et on a eu le bon esprit de la conserver dans les nouvelles constructions.

Un des descendans d'OLIVIER DE SERRES, du côté des femmes, M. de Mirabel, seigneur de la terre de Mirabel dont j'ai parlé ci-dessus, a quitté cette terre pour faire sa résidence au Pradel; c'est un homme très-estimable. Il voulut bien me confier, il y a trois ans, un petit portrait, fait dans le temps au lavis, d'OLIVIER DE SERRES, portrait qui, sans être bien fait, a du caractère, pour un ouvrage ancien: il n'y avoit que la tête de terminée; on lit, au bas, en écriture ancienne, faite à la plume, que ce portrait d'OLIVIER DE SERRES a été peint par son fils, seigneur de Lérise.

J'ai fait copier ce portrait à Paris, par un très-bon peintre, il est très-ressemblant à côté de l'original, et je l'ai ensuite fait graver: le cuivre est en mon pouvoir. C'est absolument le seul portrait qui existe de ce célèbre agriculteur;

(1) Le C. *Faujas* se méprend ici: ce petit traité, ainsi que celui de 1603, sont in-8°. Voyez la notice bibliographique des ouvrages d'OLIVIER DE SERRES, ci-après. (*H.*)

car j'ai fait faire toutes les recherches possibles dans l'immense collection de portraits du recueil des gravures de la Bibliothèque nationale et ailleurs, et jamais l'on n'a rien trouvé. Si ce portrait peut intéresser l'édition qu'on se propose de donner, j'en céderai avec plaisir le cuivre, en n'exigeant que mes déboursés (1). Je tenois ce portrait en réserve, parce qu'ayant recueilli quelques matériaux pour sa vie, je me proposois de la publier un jour, avec celle de *Bernard Palissy*; mais l'histoire naturelle, et particulièrement la géologie, exigeant de moi encore des voyages et de longs travaux, je renomce entièrement à ce projet; et je suis charmé que le sénateur *François (de Neufchâteau)* veuille s'en occuper. J'aurois bien voulu pouvoir lui communiquer tout de suite ce que j'ai recueilli; mais tout est à Paris, et je ne peux m'y rendre qu'à la fin de Mai. D'ici là, je tâcherai d'aller faire une nouvelle incursion au Pradel, où je suis bien aise de vérifier encore quelques faits.

Je pourrai vous donner aussi quelques observations assez piquantes, au sujet de certains arbres plantés par Olivier de Serres, et qui existent encore dans toute leur force; et je vous ferai part de quelques détails sur le premier mûrier planté en France et apporté de la dernière croisade, par un *Guy-Pape de Saint-Auban*, seigneur d'Allan, à une lieue de Montélimar. Olivier de Serres fait mention de cet arbre, et détermine son âge à l'époque où il écrivoit son *Théâtre d'Agriculture*. Cet antique mûrier existe encore; M. de la Tour-du-Pin-la-Chaux, mon ami, qui avoit la terre d'Allan, comme douaire de sa femme, fit respecter ce monument d'agriculture, en l'entourant d'un mur, et en défendant qu'on en recueillît la feuille. Il est encore sur pied, ses grands bras sont maigres et caducs, et son tronc est séparé en trois parties; mais il se couvre encore, à chaque printemps, de bourgeons, de fruits et de feuilles, malgré tant d'hivers qu'il a bravés: ses descendans couvrent à présent le sol de tout le midi de la France, l'on pourroit même dire de la France entière, et produisent à l'État un revenu de plus de cent millions, en soie brute, et de plus de quatre cent millions en soie industrielle. Voyez, d'après cela, combien un seul homme, ami de l'agriculture, a mérité de son pays, et lui a fait du bien, sans faire répandre une larme; et cet homme est à peine connu!

Signé Faujas.

(1) Celui que nous devons au C. *Caffarelli*, et qui est en tête de cette édition, a été gravé également d'après le portrait original, par *B. Roger*, sous la direction du C. *Guérin*, peintre, dont les talens sont bien connus dans ce genre. (*H.*)

N°. IX.

Souscription pour un Monument à élever à la mémoire d'Olivier de Serres, proposée par le C. Charles Caffarelli, préfet du département de l'Ardèche, aux Amateurs de l'Agriculture.

Les anciens peuples ne sachant comment reconnoître ce qu'ils devoient aux agriculteurs qui leur apprirent à semer et à recueillir du blé au lieu du gland qu'ils mangeoient dans les forêts, en firent des dieux. Cette exagération, que l'importance d'un pareil service rend concevable, a perdu, à travers les siècles, tout son merveilleux; elle est tombée avec les statues de ces hommes déifiés, avec le culte qu'on leur rendoit; et le nom des premiers bienfaiteurs de l'humanité est aujourd'hui relégué dans les ouvrages mythologiques.

L'histoire a conservé le souvenir de quelques cultivateurs célèbres, de leurs ouvrages, de certaines familles dont le nom tiroit son illustration des légumes qu'ils enseignèrent à cultiver; mais elle nous dit bien peu de choses des honneurs publics qu'on leur rendit.

Ainsi s'est éteint ce sentiment de reconnoissance dont les hommes s'étoient pénétrés pour leurs premiers, pour leurs véritables amis; mais ce devoir n'en est pas moins imposé aux Gouvernemens qui se sont enrichis par leurs découvertes et par l'exemple de leurs travaux.

Cette reconnoissance ne doit pas être un sentiment stérile, elle doit se manifester par des monumens qui instruisent les citoyens à l'amour de leur patrie, et leur donnent cette émulation dont le germe enfante les vertus et les talens.

En

En embellissant les villes où ils sont placés, ils appellent les étrangers avides d'instruction, ceux qui aiment à contempler les traits d'un homme célèbre, et ils honorent autant la Nation qui les élève, que la mémoire de ceux auxquels ils sont consacrés.

Depuis long-temps celle d'OLIVIER DE SERRES, sieur du Pradel, réclame les honneurs dus aux grands hommes. La voix publique, celle de nos législateurs, l'opinion des savans, le vœu des agriculteurs, celui des étrangers même, lui désignent une récompense digne des services qu'il rendit à la France, et que ses ouvrages classiques lui rendront de plus en plus, tant qu'on méditera les préceptes d'un agriculteur-pratique, qui les prouva par des succès.

Pour en connoître l'importance, il faut se reporter au temps où OLIVIER DE SERRES les promulgua. Depuis 1560, la France étoit en proie aux dissentions intestines; des gens armés fouloient sous leurs pieds les campagnes et en dévoroient les fruits: le cultivateur labouroit à regret des terres condamnées à un pillage périodique. C'est pendant cette cessation des droits du propriétaire, qu'OLIVIER DE SERRES prenant tour-à-tour la charrue et la plume, réparoit les maux de la guerre civile, fixoit dans des écrits lumineux ses pénibles observations, et préparoit la France aux douceurs de la paix qu'Henri IV lui donna.

Il faisoit plus; il méditoit les moyens de concentrer dans sa patrie les sommes immenses qui en sortoient pour l'achat des soies nécessaires à nos manufactures naissantes; et tandis que Sully les élevoit et les encourageoit, le vieillard agriculteur ne cessoit de la pourvoir de ses plants de mûriers, qui devenoient une production nationale. Ainsi son génie bienfaisant, après avoir raffermi les bases de l'agriculture nécessaire à la subsistance du peuple, s'occupoit du luxe qui devoit l'enrichir; ainsi se vérifioit sa prédiction: *et la France s'est rédimée de plus de quatre millions d'or que le Piémont en retiroit annuellement.*

Il faudroit extraire une partie de son estimable ouvrage, si l'on vouloit faire connoître l'importance des leçons qu'il a données à tous les peuples: elles sont mêlées de maximes laconiques, de proverbes économiques, et enrichies de traits d'une morale pure et de ce quiétisme philosophique qui attache l'homme au sol qu'il cultive et lui montre ses plaisirs dans les travaux de l'agriculture. Ces leçons, d'abord pratiquées autour d'OLIVIER DE SERRES, se sont répandues de proche en proche: elles couvrent la France de moissons, de vignobles, de prairies; elles ont pénétré jusques chez les nations rivales de la France. Mais telle est la fatalité attachée aux soins des véritables bienfaiteurs de l'humanité: le nom de Marius, inscrit sur un bouclier de l'arc d'Orange, y éternise la mémoire de cet homme farouche; un arc triomphal, placé par des Romains sur des campagnes dévastées, perpétuera un nom souvent odieux, tandis que l'écrivain agronome qui aura revivifié les plaines surmontées de ce monument de destruction, ne vivra pas même dans le souvenir de ceux qui lui doivent leur existence, leur fortune, leur bonheur.

Le préfet du département de l'Ardèche, témoin des bienfaits dont OLIVIER DE SERRES a enrichi sa patrie, partageant avec tous les vrais philantropes la vénération que ce grand homme inspire, se propose de venger sa mémoire d'un oubli de deux siècles, et d'élever un monument *au premier et au plus utile des écrivains agronomiques de la France* (1).

Ce monument sera élevé sous les auspices d'un Gouvernement, juste appréciateur du mérite.

Sous le consulat de N. BONAPARTE: il vient de montrer un grand homme de plus à l'Europe, et il est jaloux de lui montrer encore tous ceux que la France a produits. D'ailleurs, les palmes qu'il a cueillies, les lauriers dont son front est couvert, l'olive qu'il présente aux Nations, naissent et croissent par les soins de l'agriculteur. Ces emblêmes avertissent les conquérans qu'ils reçoivent le prix le plus flatteur de leurs travaux, des mains de la simple nature, et que leur gloire est en quelque sorte liée par quelques brins d'herbe au premier des arts et

(1) Lettre du C. *Benezech*, ministre de l'intérieur, aux Membres du Conseil d'agriculture. Voyez ci-devant, N°. III.

aux honneurs qu'ils rendent à la mémoire des écrivains distingués qui s'y sont dévoués.

Sous le ministère du C. *Chaptal:* de ce savant recommandable, qui, ne se contentant pas d'accorder aux sciences une protection de convenance, les protége, parce qu'il les cultive, qu'il les aime, et qu'il a la conscience intime de leur utilité et de leur sublimité. Il daignera se rappeler qu'il a souvent publié l'estime dont il est pénétré pour OLIVIER DE SERRES, et que son nom est inscrit parmi ceux des écrivains estimables qui se proposèrent, en l'an VII, de donner une nouvelle édition du *Théâtre d'Agriculture.*

Ce monument sera placé à Villeneuve-de-Berg, département de l'Ardèche, patrie d'OLIVIER DE SERRES: il sera simple comme les goûts de celui à qui il est destiné, comme l'art qu'il s'agit d'honorer. Il consistera en une pyramide de marbre de dix mètres environ d'élévation totale, à laquelle sera attaché le buste en marbre blanc d'OLIVIER DE SERRES, accompagné d'ornemens analogues et exécutés par un habile artiste (1): une inscription courte apprendra à l'honneur de qui le tout est élevé. L'aperçu de la dépense est de 8,000 francs.

La misère des peuples n'ayant pas permis au Conseil-général du Département de demander l'exécution du monument aux frais du pays, ainsi qu'il l'auroit désiré, le Préfet de l'Ardèche fait avec confiance un appel aux amateurs de l'agriculture, et les invite à réunir leurs souscriptions pour honorer la mémoire d'un des hommes les plus recommandables qu'ait produits la France: il ose espérer que sa proposition sera accueillie favorablement. Déjà, un général qui a rendu de grands services à sa patrie en combattant glorieusement pour elle, le lieutenant-général *Suchet*, instruit de ce projet, a souscrit pour une somme de trois cent francs.

A peine ce prospectus avoit-il été publié, que le consul *Lebrun* a souscrit pour sept cent francs; beaucoup de Préfets, pour des sommes plus ou moins considérables. La Société d'agriculture du département de la Seine a non seulement souscrit pour deux cent francs, mais encore elle a pris l'engagement de donner une nouvelle édition du *Théâtre d'Agriculture*, et distribué déjà le travail à plusieurs de ses membres. La gravure du monument et du portrait d'OLIVIER DE SERRES, servira de frontispice à cette nouvelle édition.

Toutes les offres seront admises: les particuliers qui voudront souscrire, sont invités à faire parvenir au Préfet le montant de leur souscription, soit en lettres-de-change, soit en numéraire. Le Préfet fera imprimer et publier les noms des Souscripteurs et le montant de leurs souscriptions, dont le compte sera rendu public par l'impression, inséré dans les journaux, et un exemplaire adressé à chaque Souscripteur.

Les citoyens domiciliés à Paris, qui voudront concourir à cette œuvre vraiment patriotique, sont invités à remettre leurs souscriptions au C. BOLLIOUD, *membre du Corps législatif, qui veut bien se charger de les recevoir. Sa demeure est rue de la Concorde,* n°s. 8 *et* 29.

Le préfet du département de l'Ardèche,

Signé CHARLES CAFFARELLI.

(1) Le C. *Chinard*, membre de l'Institut national de France, sculpteur, à Lyon.

ESSAI HISTORIQUE

SUR

L'ÉTAT DE L'AGRICULTURE EN EUROPE

AU SEIZIÈME SIÈCLE.

PAR LE C. GRÉGOIRE.

L'ÉTERNEL Ordonnateur des mondes a disséminé sur la terre les germes réparateurs de tous les êtres, qui, jouissant de la vie, sont, par-là même, condamnés à la perdre.

Ministre de ses volontés, la nature féconde obéit à la voix de l'homme, qui, par l'agriculture, agrandit le domaine de ses jouissances, et recule, pour ainsi dire, les bornes de la création. Rien ne seroit plus curieux et plus utile qu'une histoire détaillée de ce qu'ont fait, en traversant les âges, dans les différentes régions, les sections diverses de la famille humaine, pour se nourrir, se vêtir et s'abriter. Les aberrations de l'esprit systématique, les pratiques vicieuses, les préjugés ridicules ou désastreux, ne doivent pas échapper aux recherches de l'historien. Il importe également de faire connoître les erreurs qui marquent l'écueil, et les tentatives couronnées de succès, qui indiquent la route. C'est ainsi que le passé devient l'héritage de l'avenir ; et quoique, suivant l'expression de *Fontenelle*, les sottises des pères soient perdues pour leurs enfans, l'histoire, en indiquant les maux, montre les remèdes, comme si, à raison de leur efficacité, on pouvoit se promettre que les hommes auront toujours soin d'y recourir.

Mais où trouver les monumens dont se composeroit cette histoire ? Où puiser les détails circonstanciés de ce qu'ont fait les peuplades humaines pour seconder la fécondité de la nature, pour vaincre les obstacles résultans du sol et du climat, pour les défrichemens, le saignement des terres inondées, l'irrigation des terreins secs, la *cicuration*(1), l'éducation, les maladies des animaux associés aux travaux et aux besoins de l'homme, la nature et l'emploi des engrais, l'assolement des terres, l'acclimatement et la culture des plantes céréales, oléagineuses, textiles, tinctoriales et à fourrages, celle des arbres à fruit, et spécialement celle de

(1) Je hasarde ce mot, d'après le verbe latin *cicurare*. Notre langue n'offre rien qui le remplace : *apprivoisement* ne dit pas assez ; *domestication* seroit barbare.

l'arbuste dont la grappe fournit la plus précieuse des liqueurs. Ceux qui manioient la charrue et la bêche écrivoient peu ; ceux qui écrivoient eussent craint, pour la plupart, de se ravaler en traitant de l'agronomie. Plus occupés de l'art qui détruit, que de celui qui conserve, les auteurs nous parlent de légions, de batailles, de machines de guerre, plutôt que d'instrumens aratoires. Vainement l'humanité en deuil répand des malédictions sur la tombe de ceux qui ont fait du bruit, au lieu de faire du bien ; vainement elle s'efforce d'inculquer le sentiment de la véritable gloire, en criant que l'oppression n'est que l'ouvrage de l'ineptie et du crime ; que savoir gouverner un peuple libre, est, en politique, le seul indice qui décèle l'homme de génie. Dix mille villes en ruines attestent les fureurs de quelques centaines de brigands qui ont désolé le globe, et ces monstres ont trouvé une foule de panégyristes ; car ils eurent à leurs gages les gens de lettres et les prêtres, qui, depuis la plus haute antiquité, jusqu'à nos jours inclusivement, oubliant leur dignité, et si souvent vils adulateurs, ont, les uns, profané la religion, les autres, prostitué le talent.

L'histoire des Nations est presque ensevelie dans l'oubli ; on n'a guère que celle de leurs bourreaux : qui ne connoît pas Alexandre, César, Auguste, Charles XII ? Mais, qui pourra révéler à notre reconnoissance les noms de ceux qui inventèrent la voûte, la douve, le cric, le van, le crible, le levain, etc., etc. ?

Dans les champs désolés par la grêle, le laboureur recherche quelques épis échappés à la tempête : tels *Polydore-Vergile, Pancirole, Paschius, Goguet, Dickson,* et d'autres écrivains, ont recueilli dans les landes de l'histoire quelques faits isolés sur l'agriculture.

Circonscrit par la nature de mon travail, à la période qu'illustra Olivier de Serres, j'ai compulsé les archives des nations Européennes, pour connoître l'état-pratique de l'agriculture au seizième siècle et au commencement du dix-septième ; mais lorsque les faits échappent ou sont contestés, parce que les écrivains gardent le silence ou se contredisent, n'a-t-on pas quelque droit à l'indulgence du lecteur qui découvre dans un écrit des lacunes et des erreurs involontaires ? Il demande l'histoire de la science agronomique, dont malheureusement on ne peut guère lui offrir que l'histoire littéraire, c'est-à-dire la nomenclature raisonnée des principaux auteurs qui ont écrit sur cette matière ; or, le nombre de ceux qui méritent d'être cités comme classiques, est très-petit : les autres sont des cultivateurs de cabinet et des compilateurs.

Hippocrate, le seul des philosophes anciens qui ait fait une secte durable, parce qu'il s'est fondé sur l'étude de la nature, seroit encore aujourd'hui le premier des médecins. Ressuscitez *Columelle* et *Varron,* ils égaleront encore nos plus célèbres géoponiques ; car, si l'agriculture s'est enrichie d'acquisitions nouvelles, par les soins des botanistes ; si elle a perfectionné l'éducation des animaux et la culture des arbres, combien d'autres articles sur lesquels elle a réellement fait très-peu de progrès ! Tel est l'avis de *de la Brousse* (1) et celui de *Senebier* (2) ; mais, quand ce dernier, pour établir cette vérité, allègue

(1) *Mélanges d'Agriculture. Nismes,* 1789, in-8°.

(2) *Essai sur l'Art d'observer et de faire des expériences. Genève,* 1802, in-8°.

qu'autrefois les récoltes étoient plus abondantes dans l'Italie et la Sicile, la preuve n'est pas concluante. La Chaldée et l'Égypte sont assurément moins éclairées qu'autrefois, s'ensuit-il que les sciences soient arriérées ou stationnaires ?

Les arts d'agrément, qui, dans l'attrait des hommes pour le plaisir, trouveront toujours des encouragemens, ont par-tout recueilli les faveurs, tandis que la modeste agriculture obtint à peine quelques regards protecteurs. Avec la somme que coûte annuellement l'Opéra de Paris à la Nation, qui n'en jouit pas, on donneroit l'impulsion à tout ce que le génie inventeur peut tenter en agronomie. Osez-vous demander à la terre de plus riches moissons, lorsqu'une ariette ou une contredanse sont bien autrement payées qu'une découverte utile?

Les causes qu'on a indiquées, et celles qui vont l'être, expliquent pourquoi les progrès de l'agriculture ont été si tardifs.

La chimie, qui promet beaucoup, et qui tiendra parole, n'avoit pas encore soumis à l'analyse les principes reproductifs des engrais naturels et artificiels. *Grew*, *Hales*, *Malpighi*, et leurs successeurs, n'avoient pas encore établi les fondemens de la physique végétale. La méchanique, qui associe les forces de la nature à celles de l'homme, étoit loin encore de la perfection vers laquelle elle marche. La météorologie, née seulement dans le siècle dernier, n'avoit pas encore ses *Kirwan*, ses *Cotte*, ses *Toaldo*; quoique celui-ci se soit déclaré le défenseur des influences lunaires sur la végétation, assurément il n'eût pas souffert que l'astrologie, comme au temps de nos pères, gouvernât l'économie rurale.

Si la méditation, l'expérience, ou d'heureux hasards, éclairoient la pratique du cultivateur, rarement cette découverte franchissoit les limites du canton où elle avoit pris naissance, soit que l'égoïsme en fît un mystère, soit que l'homme aime à se traîner dans l'ornière de la routine, soit enfin que le défaut de communications entre les peuples empêchât la circulation des découvertes. Qui pourroit en être surpris, quand on considère que, malgré les efforts des Sociétés agronomiques, les secours de l'imprimerie, et le zèle de cette foule de voyageurs qui visitent les diverses contrées du globe pour y pomper ce qu'il y a d'utile, il est beaucoup de procédés susceptibles d'être adaptés à notre sol, qui, enfouis dans les livres, servent seulement à augmenter le patrimoine des érudits, sans accroître nos jouissances? Tels sont les détails-pratiques de l'agriculture Chinoise, consignés dans les *Mémoires des Missionnaires*; plus encore de l'agriculture de ces Japonois, qui, nous dit-on, n'ont pas laissé un coin de terre inculte, et dans les champs desquels on ne trouve pas une seule herbe parasite. Leur fléau à trois battans, leur sakki qu'on vend dans toutes les auberges, comme le vin en Europe, la belle espèce d'orge à épis pourprés, l'emploi de diverses plantes comme substances alimentaires, tout cela est décrit par les voyageurs, qui s'extasient spécialement sur l'art des Japonois dans la préparation des engrais; c'est le langage de *Kœmpfer* (1) et de *Thunberg* (2). *Titzing*, qui a demeuré cinq ans dans ce pays, ajoutera à leur récit, dans l'ouvrage curieux qu'il va publier. *Hirzel* expose les moyens par lesquels *Klyiogg* multiplioit ses engrais, en se

(1) *Histoire du Japon. La Haye*, 1729, in-fol. | (2) *Voyage au Japon. Paris*, 1796, in-8°.

servant même de mousses, de menues branches d'arbres résineux et conifères (1), etc. En sommes-nous plus avancés dans ces diverses branches d'économie rurale ? Comment profiteroit-on des connoissances venues de loin, quand on néglige ce qu'il y a de bon chez ses voisins? Dans le nord de la France, la Hollande, l'Angleterre, on se sert généralement de ce qu'on appelle la tuile flamande : a-t-on seulement essayé d'en comparer l'usage à celui des tuiles creuses ou plates employées dans les autres Départemens? La pince à arracher les chardons est un instrument supérieur au sarcloir ; pourquoi n'est-elle employée, jusqu'à présent, que dans quelques communes de la ci-devant Normandie (2)?

Arrieta, Herrera, Castelllnou, et d'autres écrivains, se sont récriés contre l'attelage des bœufs au joug, qu'ils regardent comme un acte de cruauté : ils soutiennent que les ligatures exerçant une compression douloureuse sur le front de l'animal, il en résulte qu'au milieu des tourmens il dépense ses forces plus vîte et avec moins de profit. Ces réflexions, dictées par l'humanité et l'économie, ont-elles détruit un usage blâmable ?

Mais le plus grand obstacle aux progrès de l'agriculture ancienne et moderne, fut le mépris dont elle se trouva frappée par l'abandon exclusif qu'on en fit aux esclaves, puis aux serfs de la glèbe. Après avoir avili les individus, on avilit l'industrie et la terre. Il est étrange que dans l'enseignement religieux on ait conservé l'expression d'*œuvres serviles*, puisque la religion a tant fait pour honorer le travail, affranchir les hommes, et les rappeler à leur dignité primitive.

Constantin déclara libres tous les esclaves qui embrasseroient le christianisme. *De Cairol* prétend que la saine politique condamne cette mesure, et que le décret de Constantin nous a produit ces mendians vigoureux, hardis et fainéans, qui infestent diverses contrées de l'Europe (3) : il s'est abstenu prudemment d'en déduire les preuves. Autant vaudroit, comme le père *Barre* et *Linguet*, assurer que l'esclavage est un moyen de civilisation et de bonheur.

Il faut que la propriété et les produits de la terre soient libres, pour la faire prospérer. L'estimable *Malouet* avoue que l'agriculture ne s'est perfectionnée en Europe, que par la destruction du servage qui, substitué à l'ancien esclavage, en avoit prolongé les effets désastreux ; et c'est de-là, dit-il, que date la prééminence de cette partie du monde (4). Ailleurs, cependant, il prétend que les Colonies ne peuvent être cultivées par des blancs. On seroit effrayé des conséquences et des contradictions qui sortent d'une telle assertion, si l'on ne pensoit, avec *de Pradt*, que la maturité des abus dans les Colonies y amènera prochainement un nouvel ordre de choses (5).

Les moines, jadis trop préconisés, aujourd'hui trop décriés ; les moines,

(1) *Le Socrate rustique. Lausanne,* 1777, in-8°., tome I, page 54 et suivantes.

(2) Il y a une bonne gravure de cet instrument dans l'ouvrage intitulé : *Dissertazioni sopra una Gramigna che nella Lombardia infesta la Segale. Milano,* 1772., in-4°., page 150.

(3) *Réflexions sur les révolutions qu'a essuyées l'Agriculture. Toulouse,* 1786, in-8°.

(4) *Collection de Mémoires sur l'administration des Colonies. Paris,* an X, in-8°., tome IV, page 79.

(5) *Les Trois âges des Colonies. Paris,* 1801, 3 vol. in-8°.

espèce de république, dont les règles offroient depuis long-temps l'image du système représentatif, avoient remis en honneur le travail des mains, et recueilli les procédés utiles de l'art rural. Les sciences et les lettres, épouvantées par le cri des barbares qui ravageoient l'Europe, se réfugièrent dans les cloîtres. La charrue et la bêche, les arts et les métiers, trouvèrent un asile autour des monastères; on y bâtit des villages, dont un grand nombre devinrent des villes. Les enfans de saint Basile, de saint Benoît, de saint Bernard, de saint Norbert, conservèrent les monumens du génie, et défrichèrent les cantons où ils avoient choisi leurs retraites. Dans la foule d'écrivains où l'on peut en puiser les preuves, je citerai : *Pierre de Crescens*, qui, dans sa lettre au général des Dominicains, dont les conseils l'avoient encouragé, le prie, ainsi que les autres moines, de corriger son ouvrage sur l'agriculture (1); *Nelis*, qui expose les avantages que l'agriculture a tirés des abbayes fondées dans le septième siècle (2); *Lavezari*, traducteur italien de *Mitterpacher*, qui retrace les services rendus à l'agriculture par les moines, spécialement ceux de Chiaravalle (3). La Lombardie leur doit l'art des irrigations, au moyen desquelles l'agriculture de ce pays a devancé d'environ un siècle celle des nations voisines.

En 1694, fut fondée à Bologne une chaire d'hydrométrie, occupée par *Guglielmini*; mais depuis long-temps l'Italie savoit mesurer la force et la vîtesse des eaux, les gouverner, les répartir entre les cultivateurs : la pratique avoit précédé les théories scientifiques.

Souvent les moines échangeoient des fonds améliorés, contre des domaines incultes, mais plus vastes. *Cavanilles*, dans ses *Observations sur le royaume de Valence*, vous promène, en quelque sorte, dans ces champs où les Cisterciens, à force de travail, fertilisèrent des sables arides (4). Il réclame en faveur des curés, contre les chapitres, dont les membres, à quelques exceptions près, sont aussi inutiles en Espagne, que tout ce qui, en France et ailleurs, a porté ou porte ce nom. *Cavanilles* décrit les soins d'un curé pour perfectionner la culture des melons. Ce fait ramène naturellement l'éloge de cette classe si respectable de pasteurs auxquels on doit beaucoup pour l'avancement de l'économie rurale (5), dont un Gouvernement sage réclamera toujours l'intervention, et sur le compte desquels tous les cahiers des bailliages, en 1789, appeloient les regards de l'estime et de la bienveillance. C'est le langage des hommes éclairés dans tous les pays, tels que *Arthur Young*, *J. J. Rousseau*, *Levêque*; *Quintero*, membre de l'Académie d'histoire à Madrid (6); *Griselini*, secré-

(1) Voyez cette lettre, en tête de son ouvrage : *Trattato della Agricoltura. Bologna*, 1784, in-4°., tome I.

(2) *Vues sur différents points de l'Histoire Belgique*, dans les *Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, tome II.

(3) *Elementi d'Agricoltura. Milano*, 1784, in-8°., tome I, page 7 de la préface.

(4) *Observaciones sobre la Historia natural, etc. del reyno de Valencia. Madrid*, 1795, in-fol., tome II, page 207 et suivantes.

(5) Dans le *Semanario de Agricultura* (*Madrid*, 1797, in-4°.), journal utile, entrepris par deux hommes de mérite, et continué par l'un d'eux, on trouve plusieurs traits qui attestent les connoissances agronomiques et le zèle des curés Espagnols.

(6) *Pensamientos politicos y economicos dirigidos a promover en Espana la Agricultura, etc.. Madrid*, 1798, in-8°.

taire de la Société patriotique de Milan (1), et le vertueux *Colloredo*, dans sa belle *Instruction pastorale*, du 29 Juin 1782 (2).

L'ancienne Société d'agriculture de Paris comptoit un grand nombre de curés parmi ses correspondans les plus actifs, les plus éclairés; elle avoit nommé des Commissaires et approuvé leur rapport sur mon *Mémoire concernant la dotation des Curés en fonds territoriaux* (3); mais le délire de l'intolérance foula au pied ce projet, de peur qu'il ne fût utile à la religion, à la morale, à l'indigence; et par-là fut tarie une source d'instructions favorables à l'agriculture.

Depuis *Pallade* jusqu'à la renaissance des lettres, on ne trouve guère d'auteurs géoponiques que saint *Isidore de Séville*, *Constantin Porphyrogenète*, qui fit recueillir par *Cassianus Bassus* ce qu'il trouva de mieux dans les Anciens; *Vincent de Beauvais*, et *Ebn-el-Awam*, c'est-à-dire, un évêque, un empereur, un moine et un musulman.

Italie.

Le savant *Muratori*, dans sa XXIe. dissertation des *Antiquités d'Italie*, fait des réflexions sur les maux que cause la guerre à l'agriculture. Son pays ne l'a que trop éprouvé. Long-temps en proie aux factions, l'Italie sortoit à peine de cette lutte où la liberté, alternativement victorieuse et vaincue, combattoit le despotisme; les arts commençoient à reparoître sur cette terre classique: un mouvement général, imprimé aux esprits, s'étendit à l'agriculture, dont les procédés n'étoient qu'une science traditionnelle.

Venise peut se vanter, selon *Mills* (4), que son *Camille Tarello* est le premier homme de mérite qui ait écrit sur l'art rural, après la renaissance des lettres (5). *Mills* auroit-il donc oublié ce *Pierre de Crescens*, citoyen de Bologne, dont j'ai déjà parlé, qui, né en 1230, voyagea pendant trente ans dans diverses provinces de l'Italie, pour recueillir tout ce que l'état de l'agriculture présentoit d'intéressant? Il consigna ses recherches dans un traité sur cette matière; l'avoit-il composé d'abord en latin ou en italien? c'est une ques-

(1) Il a imprimé à Milan, en 1778, un discours pour faire voir l'utilité des pasteurs, considérés sous ce point de vue.

(2) Touchant l'abolition des pompes religieuses inutiles, l'exhortation à la lecture assidue de la Bible, l'introduction d'un recueil de cantiques en allemand, etc.

(3) Cet ouvrage est imprimé. Les Commissaires chargés du rapport, étoient deux savans devenus depuis mes amis; *Broussonet*, qui arrive des Canaries, avec de nouvelles richesses scientifiques, et *Boncerf*, qui a bien mérité de la France par ses travaux agronomiques, et sur-tout en publiant *les Inconvéniens des droits féodaux*: l'écrit eut l'honneur d'être brûlé en vertu d'un arrêt du Parlement; l'auteur échappa avec peine au supplice. Au commencement de la révolution, *Boncerf*, décoré de l'écharpe municipale, concourut à installer un nouveau tribunal judiciaire dans l'édifice où l'on avoit prononcé l'arrêt qui sera à jamais la honte de ses juges et la gloire de l'auteur; dans le même local, *Boncerf*, traduit depuis au Tribunal révolutionnaire, y fut absous; mais le chagrin l'a conduit au tombeau.

(4) *A new system of practical Husbandry. London*, 1767, in-8°. tome I.

(5) *Ricordo d'Agricoltura. Venezia*, 1567, in-8°.

tion

tion long-temps débattue: quoi qu'il en soit, l'ouvrage fut promptement traduit en plusieurs langues (1). *Lastri* a remarqué que *Crescens* cite *Caton*, *Varron* et *Pallade*, mais jamais *Columelle* (2), qui, peut-être, n'étoit pas encore exhumé de la poussière des bibliothèques.

Les études se ranimèrent, sur-tout à la fin du siècle suivant. Alors parut une foule d'ouvrages sur l'agriculture, l'art vétérinaire, la maréchallerie, la chasse, les fleurs. *Montagne*, dans ses *Voyages*, parle avec éloge des jardins d'Italie; néanmoins cet art étoit défectueux, selon *Hirschfeld* (3). Il prétend, avec *Addison*, dans ses *Remarques sur l'Italie*, que nous avons emprunté des Italiens, la disposition de nos jardins; assertion dont il nous doit encore la preuve. On trouve dans *Lastri* (4) et dans *Rè* (5) la liste nombreuse des auteurs Italiens qui se sont occupés de l'art rural. Il nous suffira d'indiquer les plus renommés.

Lauro, qui publia une version de *Constantin Porphyrogenète* et de *Columelle* (6). La plupart des géoponiques grecs et latins furent traduits non seulement en italien, mais dans toutes les langues cultivées de l'Europe. Il étoit sage de consulter l'antiquité; mais on devoit encore plus interroger la nature.

Venuto (7).

Africo Clemente (8).

Tatti, qui, dans la préface de son livre, extrait en grande partie des Anciens, dit que l'agriculture est un des principaux membres de la république (9).

Tarello, déjà cité, qui propose d'alterner les cultures (10); invention dont *Rè* fait mal-à-propos honneur à l'Angleterre. Dans le siècle dernier, le père *Scottoni* publia des notes utiles sur ce livre (11). La décadence de l'agriculture chez les Modernes est, à son avis, le résultat de ce qu'il appelle le *Sistema Barbiano*, c'est-à-dire, de la détestable méthode des baux de trois ans seulement, inventée à Rome, dans le treizième ou le quatorzième siècle, par des seigneurs de la maison Barbiani, et qui de-là s'est répandue en Europe. Cette manière d'affermer les terres, trompe les calculs des propriétaires, par-tout où leur avarice mal entendue tient à la mobilité perpétuelle des baux triennaux, au lieu d'attacher les fermiers, de les intéresser à l'amélioration des terres par la longueur et la stabilité de la location.

J. B. Porta, qui, parcourant le champ des sciences, s'exerça sur beaucoup

(1) *Opus ruralium commodorum, etc. Lovanii*, 1474, in-fol. C'est le premier ouvrage sorti des presses de cette ville. Il fut traduit en françois, sous le titre de *Prouffitz champestres et ruraulx*; en allemand, etc.

(2) *Bibliotheca georgica degli Scrittori di Agricoltura spettanti al l'Italia. Firenze*, 1787, in-4°.

(3) *Théorie de l'art des Jardins. Leipsick*, 1779, 5 vol. in-4°.

(4) *Bibliotheca georgica, etc.*

(5) *Saggio di Bibliographia georgica. Venezia*, 1802, in-8°.

(6) *Costantino Cesare de notevoli et utilissimi ammaestramenti dell'Agricoltura, etc. Venetia*, 1542, in-8°. *Vitelli* en avoit publié une autre version à Venise, la même année. — *Lutio Giunio Moderato Columella de l'Agricoltura, lib. XII. Venetia*, 1544, in-8°.

(7) *L'Agricoltura, etc. Napoli*, 1516, in-4°.

(8) *Trattato dell' Agricoltura. Venetia*, 1572, in-8°.

(9) *Della Agricoltura. Venetia*, 1561, in-4°.

(10) *Ricordo d'Agricoltura, etc.*

(11) Voyez l'édition du *Ricordo etc.*, *Venezia*, 1772, in-4°.

de sujets, réussit dans plusieurs, fit des essais dans ses jardins près de Naples, et publia sa *Maison Rustique*, que l'on consulte encore avec fruit (1).

Vettori, qui, outre ses exercitations sur les auteurs géoponiques, composa un excellent livre sur la culture de l'olivier (2). Il fait autorité pour la langue, chez les grammairiens; et pour les préceptes, chez les agronomes.

Bonardo (3).

Bussato, qui, nonobstant quelques préjugés, recueillit de bonnes observations sur les arbres fruitiers (4). On remarque que son ouvrage est en grande partie dégagé des observations superstitieuses dont fourmillent la plupart des écrits contemporains; il accorde moins aux influences lunaires que *Davanzati*, estimé d'ailleurs pour avoir bien établi la nomenclature des fruits, et pour avoir décrit avec soin la culture de la vigne en Toscane (5); beaucoup d'autres s'occupèrent de cet arbuste intéressant, tels que *Altomare* (6), *Magazzini* (7), *Soderini* (8), *Bacci*, qui publia une *Histoire naturelle des Vins*, ouvrage curieux et savant (9); *Randella* (10), oublié par *Lastri*, etc.

Arma discuta la propriété du riz, pour la panification (11), et adopta la négative. *Crasso* et *Segni* examinèrent les qualités alimentaires et les dangers de l'ivraie (12). Ce dernier emploie un chapitre à prouver que l'abondance est utile, et que la famine est un malheur (13). De nos jours, on croiroit qu'il est très-inutile d'établir des vérités si palpables; mais en se reportant à l'époque où écrivoit *Segni*, cela paroît, à notre collègue *François* (*de Neufchâteau*), l'indication d'un fait important; c'est qu'alors les famines étoient fréquentes en Italie, soit par le défaut, soit par l'excès de police : en sorte que ce chapitre seroit une preuve du malheur des temps, et de la mauvaise administration qui présidoit en ce pays.

On conçoit que l'éducation des vers à soie et la culture du mûrier durent appeler l'attention des Italiens. *Corsuccio*, qui dédia aux dames de Rimini un traité sur cet insecte (14), prétend être le premier qui, depuis long-temps, en ait parlé, quoique *Vida* eût déjà composé un poëme (15) qui, à la vérité, peut être considéré comme ouvrage d'imagination, plutôt que d'instruction.

Les Italiens paroissent être la nation la plus riche en poëmes didactiques

(1) *Villæ, l. XII. Francofurti*, 1592, in-4°.

(2) *Lodi e Coltivazione degli Ulivi. Firenze*, 1569, in-4°.

(3) *Le Ricchezze dell' Agricoltura. Venezia*, 1584, in-8°.

(4) *Giardino d'Agricoltura. Venetia*, 1592, in-4°.

(5) *Trattato della Coltivazione delle Viti, etc. Firenze*, 1600, in-4°.

(6) *De Vinaceorum Facultate et Usu. Neapoli*, 1562, in-4°.

(7) *Coltivazione Toscana. Venezia*, 1625, in-4°.

(8) *Coltivazione Toscana delle Viti. Firenze*, 1600, in-4°.

(9) *De naturali Vinorum Historiâ. Romæ*, 1596, in-fol.

(10) *De Vineâ, Vindemiâ et Vino. Venetiæ*, 1629, in-fol. Voyez la notice de cet ouvrage et du précédent, ci-après, page 375.

(11) *Che il Pane fatto con il decotto del Riso non sia sano. Torino*, 1569, in-8°.

(12) *De Lolio Tractatus, etc. Bononiæ*, 1500, in-4°.

(13) *Discorso intorno alla Carestia e Fame. Bologna*, 1605, in-4°.

(14) *Il Vermicello della seta. Rimini*, 1581, in-4°.

(15) *De Bombycum Curâ et Usu, libri II. Lugduni*, 1537, in-8°.

sur les matières d'économie rurale. Le seizième siècle vit naître ceux d'*Alamanni* (1), le plus beau poëme géorgique de l'Italie; de *Rucellai* (2); de *Tansillo* (3); qui ont été suivis de beaucoup d'autres, et dont on a publié un recueil intéressant (4).

Nous venons de nommer *Gallo*. La prééminence de cet écrivain le recommande à la postérité; et les vrais appréciateurs de son mérite applaudiront à *Rè*, pour en avoir pris la défense (5), contre *Haller* qui l'a maltraité (6). L'*Agriculture de Gallo* (7) a eu plus de vingt éditions en Italie, sans compter les traductions françoises. On trouve dans les discours d'un de ses interlocuteurs, quelques idées fausses ou exagérées, par exemple, quand il soutient que les commerçans feroient mieux de se livrer à l'agriculture; comme si le négoce n'étoit pas aussi un des élémens dont se compose l'organisation sociale. Avec la plupart des auteurs géoponiques, *Gallo* s'élève contre les rêveries astrologiques. Il écrit sans ornement; mais ses réflexions sont judicieuses, et l'ouvrage se fait lire avec intérêt. On y voit, entr'autres choses, que les Milanois faisoient cuver leurs vins, vingt-cinq et même trente jours. Louis XII ayant conquis le pays, les François répugnoient à boire ce vin extrêmement dur: les habitans contractèrent en conséquence l'habitude de cuver peu leurs vins. *Gallo* parle de ceux de la Voltolina, qui, peu ou pas cuvés, se conservoient pendant vingt ans.

Ne pourroit-on pas reprocher à plusieurs des artistes qui, dans ces derniers temps, ont écrit sur l'architecture, d'avoir dédaigné les constructions rurales, sur lesquelles notre collègue *Lasteyrie* a publié un traité, traduit de l'Anglois? Ont-ils pu oublier que, non loin des palais, se trouvent des chaumières d'autant plus multipliées, d'autant plus chétives que les châteaux sont plus nombreux, par la raison que, dans la distribution des richesses, si l'un a trop, l'autre a trop peu? Rendons justice aux architectes des quinzième et seizième siècles: *Alberti* (8), *Grapaldi* (9), chez les Italiens; *Ponsard* (10), chez nous, et beaucoup d'autres, se sont occupés des édifices champêtres. Ce dernier, sur-tout, disserte sur la bâtisse des étables, des poulaillers, des colombiers.

Les détails que l'on vient de lire ne sont guère qu'une énumération fastidieuse d'auteurs géoponiques; mais l'intérêt qu'inspiroit alors l'agriculture à l'Italie, est prouvé par la multiplicité même de ces écrits, et par la variété des objets dont ils traitent. En donnant les préceptes, leur tâche est

(1) *La Coltivazione, libri VI. Parigi*, 1546, in-12.

(2) *Le Api*, 1530, in-8°.

(3) *Il Podere*. Ce poëme, qui a été publié pour la première fois, à Turin, en 1769, avoit été composé deux siècles auparavant.

(4) En 1785, à Lucques, on les a réunis en deux volumes in-8°. avec ceux de *Betti, il Baco da seta*; de *Baruffaldi, il Canapaio*; de *Spolverini, la Coltivazione del Riso*; de *Lorenzi, della Coltivazione de' Monti*; de *Giorgetti, il Filugello*; etc.

(5) *Bibliographia georgica*, pag. 35.

(6) *Bibliotheca botanica*, tom. I, pag. 304.

(7) *Le vinti Giornate dell' Agricoltura. Venetia*, 1569, in-4°. La première édition, en dix journées, est de 1550.

(8) *De Re Ædificatoriâ. Florentiæ*, 1485, in-fol.

(9) *De Partibus Ædium. Parmæ*, sans date (1494), in-4°.

(10) *Traicté de l'élection et choix des Lieux salubres, pour la construction des Bastimens. Paris*, 1617, in-4°.

remplie, celle des historiens ne l'est pas : on désireroit le tableau statistique des divers États, et celui des progrès de la civilisation; car, à quoi bon tant de chroniques remplies de généalogies, d'intrigues de cour, de récits de guerre, où (suivant l'expression de ce *Frédéric* à qui la philosophie conteste le nom de Grand) les princes jouent les provinces, et les hommes sont les jetons avec lesquels on paie? A quoi bon tant d'ouvrages où l'on ne voit que des sacrificateurs couronnés, des peuples victimes, et des satrapes qui, par leurs adulations envers ceux-là, ont obtenu le privilége de torturer ceux-ci?

Honorons la mémoire d'un écrivain du seizième siècle, auquel on ne peut adresser ce reproche, et dont l'ouvrage est une espèce de statistique, sous un autre titre. Dans un livre où se montrent avec éclat deux sentimens inséparables quand ils ne sont pas dénaturés, l'amour de la religion et celui de la liberté, *Sacci* embellit par les charmes d'une diction élégante les détails curieux qu'il donne sur les excellens chevaux de la Pouille, sur les irrigations, les fenaisons, le battage des grains, le lin du Bressan, les asperges de la Laumeline, l'éducation des vers à soie. Dans cette petite contrée on suppléoit aux mauvaises vendanges, en faisant du vin avec le fruit de la vigne sauvage (*vitis labrusca*) (1).

Demandez-vous quels pays de l'Italie avoient la culture la mieux entendue au temps d'Olivier de Serres? Assurément, ce n'étoit pas cette Sardaigne dont on vante l'antique fertilité, et qui, pour remonter à un état prospère, n'attend que les regards vivifians de la liberté. Pendant quatre siècles, possédée par l'Espagne, qui lui envoyoit des vice-rois dont l'unique occupation étoit de s'enrichir, frappée du fléau des corvées, de la féodalité et de la fiscalité, la Sardaigne étoit tombée dans un état d'apathie dont elle ne s'est pas relevée. L'ignorance y est telle encore, que l'opinion générale exclut l'emploi des mulets, sous prétexte que leur introduction gâteroit la race des chevaux; c'est *Azuni* qui nous l'assure (2).

Étoit-ce la Sicile, que *Cicéron* appelle un grenier toujours abondamment rempli? Le froment y croît spontanément, *Fazello* l'avoit déjà remarqué (3).

La canne à sucre étoit-elle connue des Anciens? L'affirmative est prouvée d'après les témoignages de *Théophraste*, de *Pline*, d'*Arrien*, de *Lucain*, et d'autres auteurs recueillis par *Falconer*, dans son *Essai sur l'Histoire du Sucre* (4), et par *Grainger*, dans les notes de son poëme sur le roseau qui le produit (5).

Ce roseau est indigène en Sicile. *Chiariti* a publié un rescrit de l'empereur Frédéric II, qui cède aux Juifs ses jardins de Palerme, pour y cultiver le

(1) *Bernardi Sacci Patritii Papiensis de Italicarum Rerum Varietate et Elegantiâ, libri X. Papiæ*, 1565, in-4°., lib. I, cap. V; et lib. IV, cap. IV, VI, VII, etc.

(2) *Histoire de la Sardaigne. Paris*, 1802, 2 vol. in-8°. Nous devons au même écrivain un bon ouvrage sur les *Droits maritimes des peuples*, etc., etc.

(3) *De Rebus Siculis. Panormi*, 1558, in-fol., cap. IV, *de Ubertate Siciliæ.*

(4) *Sketch of the History of Sugar, etc.*, dans les *Memoirs of the literary and philosophical Society of Manchester. Manchester*, 1796, in-8°., tome IV, partie II.

(5) *The Sugar-cane : a poem. London*, 1764, in-4°.

palmier et la canne à sucre (1). Il est question de cette plante dans un autre rescrit de Charles d'Anjou, premier du nom, sous l'an 1281, publié par le prélat de Canosa, *Farges-Davanzati* (2).

Les Arabes inventèrent, dit-on, l'art de crystalliser le sucre ; et, vers l'an 1471, un Vénitien, si l'on en croit *Pancirole*, faisoit usage de ce procédé (3) ; mais des monumens incontestables établissent l'antériorité de cette découverte. *Farges* assure avoir lu dans les archives de l'Hôtel de la Monnoie, à Naples, un titre de l'an 1242, dans lequel un certain *Pietro* est désigné sous la qualification de *Magister Saccherarius*. L'historien *Troyli* assure qu'autrefois on faisoit du sucre en Calabre ; et si, de nos jours, dit-il, ce genre d'industrie est tombé, c'est que le sucre étranger nous est apporté à très-bon compte (4).

Le mûrier, également indigène dans l'état de Naples, fut cultivé sous Roger I, qui fit venir de Négrepont des ouvriers en soie. Ce travail devenu languissant, fut ranimé par Charles II d'Anjou. La culture du mûrier, très-répandue dans la Pouille, vers le commencement du seizième siècle, y prospéra jusques vers le milieu du dix-septième. Alors des droits exorbitans sur la soie nuisirent à cette branche de commerce.

Parmi les victimes du patriotisme, assassinées judiciairement à Naples en 1799, on trouve le célèbre *Cyrillo*, qui, vers 1766, avoit découvert, en Sicile, le papyrus ; quelques années après, on essaya, avec succès, d'en faire du papier, qui n'avoit que l'inconvénient d'être d'un blanc livide : l'inventeur cherchoit les moyens de le perfectionner.

Il paroît qu'au seizième siècle la fécondité du sol de cette île n'étoit pas grandement secondée par la main des hommes. Les contrées d'Italie les mieux cultivées étoient alors la Lombardie, la Toscane, le Ferrarois ; le Bressan, dont *Gallo* disoit, quand il naît un Bressan il naît un agriculteur ; le Bergamasque, où les préceptes de *Crescens* étoient en honneur ; on y publia une édition nouvelle de *Tarello ;* le Piémont, si riche en productions variées et en pâturages. L'avocat *Lanzon* soutient qu'annuellement il en sort quatre-vingt mille bœufs (5).

En 1583, le gouvernement de ce pays avoit fait des règlemens sages sur les soies et sur le commerce des grains. Au seizième siècle, on y creusa un grand nombre de canaux, dont les eaux sont réparties aux cultivateurs avec une sagesse qui peut servir de modèle pour cette partie de la police rurale. Le christianisme, qui intervient par-tout où il peut placer une bonne œuvre, stimula le patriotisme par des fondations pieuses et commémoratives. Dans diverses paroisses on acquitte des obits anciennement établis par la reconnoissance, en faveur

(1) *Commentario sulla costituzione*, de Instrumentis conficiendis.

(2) *Dissertazione sulla seconda moglie del re Manfredi*, in-4°., page 84. Je dois à ce savant écrivain plusieurs autres indications.

(3) *Rerum memorabilium sive deperditarum, etc. Francofurti*, 1631, in-4°.

(4) *Storia generale del reame di Napoli. Napoli*, 1749, in-4°., tom. I, part. I, fol. 156.

(5) *Sguardo sul Piemonte, etc. Torino*, 1787, in-8°.

de ceux qui avoient bien mérité de leurs concitoyens, en faisant construire tel canal qui arrose les propriétés des habitans (1).

Ici s'intercalle naturellement la mention des marais Pontins, dont on avoit entrepris le desséchement, l'an 550 de Rome ; car, alors, les eaux avoient déjà envahi ce terrein, où l'on avoit compté vingt-trois villes (2). M. *Nicolaï*, auteur d'un ouvrage très-savant sur cet objet, observe que les papes, occupés à calmer les troubles politiques, ne purent travailler au desséchement jusqu'à Léon X, qui commença l'ouvrage ; après lui, Sixte-Quint fit de nouvelles tentatives en 1586. Après avoir recueilli les conseils d'hommes éclairés, il entrevoyoit avec joie, dans le lointain, ses efforts couronnés du succès ; espérance vaine! Aucun pape n'a plus dépensé que Pie VI, pour cette vaste entreprise, qui n'est encore exécutée qu'en partie (3). Ce que n'a pu Rome moderne, eût été fait par la Hollande. Il en est temps encore : appelez à votre aide une compagnie de ces robustes Flamands qui ont desséché des moores vers Dunkerque, et du temps de Sully les marais de cette partie du Poitou à laquelle on donne encore le nom de *Petite Flandre;* ou confiez l'entreprise à ces estimables Bataves qui ont perfectionné l'hydraulique, posé des barrières aux flots irrités, desséché la mer de Deemen, dont le sol, plus bas que les eaux de l'Océan, est couvert de jardins, de maisons de campagne, et qui n'ont pas encore abandonné le projet de dessécher la mer de Harlem.

Espagne.

Sous le gouvernement Romain, l'agriculture de l'Espagne fit quelques progrès, grâces à l'esprit d'observation qui s'introduisit. Ces progrès eussent été plus signalés, si l'Espagne n'eût été cultivée par des mains esclaves, et en proie à ce système des grandes fermes, l'objet de tant de discussions dans ces derniers temps, contre lequel se sont élevés avec force *Mann* (4), *Beunie* (5), *Chalmers* (6), *Banqueri* (7), etc. ; système dont la chute est inévitable dans tout pays où la population recevra de grands accroissemens.

L'Espagne s'honore d'avoir donné le jour à *Columelle*. *Isidore de Séville*, quelques siècles après, se plaça au rang des pères de l'église et des écrivains agronomiques (8). On conçoit que l'invasion des Goths, puis celle des Sarrasins, durent momentanément nuire à la culture. Ceux-ci réparèrent ensuite le mal par des découvertes dans l'astronomie, la médecine, l'agriculture, qui leur assurent un rang entre les nations savantes.

(1) Je dois les faits concernant le Piémont, à deux citoyens estimables, *Galli*, conseiller d'État, et *Paroletti*, membre de l'Académie des sciences et de la Société d'agriculture de Turin.

(2) *Plinii Hist. Nat. lib. III.* — *Arcere, De l'état de l'Agriculture chez les Romains. Paris*, 1777, in-8°., page 29.

(3) *De' Bonificamenti delle terre Pontine. Roma*, 1800, in-fol., lib. II, cap. VI.

(4) Voyez ses Mémoires, dans ceux de l'Académie de Bruxelles, tome IV.

(5) *Essai chymique des terres.* Ibid. tome II.

(6) *An estimate of the comparative strength of Great Britain*, in-8°.

(7) Traducteur, en espagnol, *d'Ebn-el-Awam*, dont on va parler.

(8) Voyez ses *Origines*, sur-tout le livre XVII, *de Rebus Rusticis*, et le XX°., concernant les instrumens aratoires et domestiques.

L'expulsion des Maures affoiblit considérablement l'Espagne ; le mal fut au comble, lorsqu'en 1610 Philippe III chassa les Moriscos, accusés de n'être chrétiens qu'à l'extérieur. Plus d'un million d'individus, la plupart cultivateurs et artisans, quittèrent le pays. Le roi crut qu'en accordant la noblesse et l'exemption du service militaire à tous les Espagnols qui se feroient laboureurs, il atténueroit les effets désastreux de sa fausse politique. Cette mesure produisit peu d'effets.

Les Maures, refoulés dans les contrées Africaines, y sont retombés dans la barbarie ; il faut chercher sans doute l'explication de ce phénomène dans la disparité de législation, de gouvernement, de climat. A leur expérience, ils avoient ajouté celle des autres siècles, des autres pays. Ils avoient traduit du chaldéen en arabe les écrits agronomiques de *Cucemi*, qui, traduits successivement en ancien castillan, puis en espagnol moderne, l'an 1626, n'ont pas été imprimés (1). On y retrouve le goût des Orientaux pour les apologues ; tel est celui des arbres qui, voyant dormir sous leur ombrage des serviteurs chargés de les élaguer, et soupçonnant que quelques-uns étoient éveillés, pronostiquent la mort de quiconque osera les tailler. Ce stratagême leur réussit (2). Mais dans ces contes, sont intercallés des détails curieux, spécialement sur les pruniers et les palmiers.

Un autre monument très-précieux de l'agriculture des Maures en Espagne, est l'ouvrage d'*Ebn-el-Awam*, de Séville, attendu long-temps, et dont M. *Banqueri* vient enfin de donner une magnifique édition, qui contient le texte, avec une version espagnole (3). Le traducteur ne rapporte aucuns détails biographiques sur cet écrivain. *Casiri* croit qu'il a vécu au sixième siècle de l'hégire, c'est-à-dire au douzième de l'ère chétienne (4). *Ebn-el-Awam* cite une foule d'auteurs géoponiques Arabes (5). La culture de la canne à sucre et celle du safran sont mentionnées dans cette Maison rustique. Elle embrasse tous les objets dont se compose une exploitation rurale, sans oublier la vétérinaire, les procédés pour conserver tant frais que secs les fruits et les légumes, l'indication des plantes auxquelles on peut avoir recours dans les temps de disette. L'auteur disserte en homme éclairé, sur les engrais et sur les irrigations. L'Espagne doit aux Maures l'usage des *noria*, ou roues à chapelet, sur le contour desquelles sont adaptés des seaux, qui s'emplissent comme celles qu'on voit à Zurich, sur la

(1) *Agricultura del Cucemi, author caldeo, y traduzida en arabigo y anadida por Abubecre-a-ben-noxia, author arabe, traduzida en lenguase castillano por Incierto y Buelta, en castillano bono ordinario del' antiquo, etc., por Manuel Serrano de Pas*, 1626. Ce manuscrit m'a été prêté par M. *de la Serna*, Commissaire-général du commerce d'Espagne. Il m'est doux d'avoir à consigner ici mes sentimens de gratitude envers un homme aussi estimable. *Cucemi* seroit-il le même que *Kutsami*, mentionné comme auteur d'un *Traité sur l'Agriculture nabathéenne*, dans l'ouvrage d'*Ebn-el-Awam* ? Je ne trouve pas dans *Casiri*, le nom de *Cucemi*.

(2) Chapitre *de Enxerimiento*.

(3) *Libri di Agricultura. Madrid*, 1802, 2 vol. in-fol.

(4) *Bibliotheca Arabico-Hispana, Matriti*, 1760, in-fol., tom. I, pag. 323.

(5) Dès 1602, la traduction d'un ouvrage arabe sur les Limons avoit été imprimée à Paris : *De Limonibus Tractatus Embitar arabis, per Andream Bellunensem latinitate donatus. Parisiis*, 1602, in-4°.

Limath, à sa sortie du lac. Ce moyen, également employé dans le Piémont, la ci-devant Provence, et dans quelques parties des Vosges, est cependant trop peu répandu.

Campomanes, censeur de l'ouvrage, regrette qu'il n'ait pas été connu de *Herrera*, qui en auroit profité pour décrire quelques espèces de fruits et de plantes, cultivées dans les provinces méridionales de l'Espagne, mais inconnues au centre de ce pays, comme le caroubier, le cotonier et le riz. Cette dernière culture avoit été prohibée plusieurs fois en Espagne, entr'autres par Pierre II, dans le royaume de Valence. Alonzo avoit même statué que les infracteurs de cette défense seroient punis de mort.

Communément on attribue l'état languissant de l'agriculture, dans les parties alors possédées par les Espagnols, aux guerres qu'ils eurent à soutenir contre les Maures; cependant ceux-ci, en maniant l'épée, n'avoient pas négligé la charrue. Au seizième siècle, les Espagnols s'éveillèrent, ainsi que les peuples voisins: la découverte de l'Amérique pouvoit seconder leurs efforts agronomiques; mais l'espérance d'y faire rapidement et avec facilité des fortunes colossales, s'étoit emparée des esprits; d'un autre côté, la *grandesse* et le désir de s'avancer à la cour tenoient les riches propriétaires éloignés de leurs domaines: ajoutez à cela que la législation et la politique furent, comme elles le sont très-souvent, en opposition avec le vœu et le bonheur du peuple.

Alors, cependant, parurent beaucoup d'écrivains sur l'art vétérinaire, l'agriculture, etc., dont M. *Rodriguez* publia, il y a treize ans, un catalogue (1); tel est, entr'autres, *Reyna* (2), à qui *Feyjoo* attribue la découverte de la circulation du sang (3). M. *Rodriguez* la donne au fameux *Servet*, autre Espagnol, antérieur à *Reyna*; mais *Dutens* revendique cet honneur pour les Anciens (4).

Parmi les écrivains géoponiques de l'Espagne, vers le temps d'Olivier de Serres, on cite encore *Louis Perez*, auteur d'un *Traité sur le Chien et le Cheval*, considérés dans leurs rapports avec l'agriculture (5); *Jean de Arrieta*, auteur du *Despertador* (l'Excitateur), excellent discours sur la fertilité de l'Espagne, réimprimé dans la dernière édition de *Herrera* (6);

Gregorio de los Rios, qui disserte sur les jardins (7); *Gutierrez de Salinas* (8); *Agustin*, auteur des *Secrets de l'Agriculture*, qui parurent en 1617; traité bien fait et réimprimé avec l'augmentation d'un cinquième livre qui étoit resté inédit (9);

Lopez de Deça qui, en 1618, se plaint amèrement du manque de labou-

(1) *Catalogo de algunos autores Españoles que han escrito de Veterinaria, de Equitacion, y de Agricultura, etc. Madrid*, 1790, in-4°.

(2) *Libro de Albeyteria. Burgos*, 1564, in-4°.

(3) *Theatro critico, etc. Madrid*, 1764, in-4°., tome VIII, discours XII, page 439.

(4) *Recherches sur l'origine des découvertes attribuées aux Modernes. Paris*, 1763, in-8°., troisième partie, chap. III.

(5) *Del Perro y del Caballo. Valladolid*, 1568, in-8°.

(6) L'ouvrage avoit déjà paru à Madrid en 1581, in-8°.

(7) *La Agricultura de Jardines. Madrid*, 1592, in-8°.

(8) *Discursos del Pan y del Vino, etc. Alcala*, 1600, in-4°.

(9) *Libro de los Secretos de Agricultura, casa de campo y pastoril. Perpiñan*, 1626, in-4°.

reurs;

reurs ; en conséquence, il veut qu'on supprime les professions de parfumeurs, de musiciens, et sur-tout de comédiens (1) ;

Gonzalo de las Cazas, qui traite de l'éducation des vers à soie (2) ; *Mendez de Torres*, qui s'occupa des abeilles (3). Cet ouvrage, réimprimé dans la nouvelle édition de *Herrera*, n'a pas été effacé, dit-on, par celui que *Jayme Gil* publia sur le même sujet, vers le commencement du dix-septième siècle (4). Cependant ce dernier, qui est un homme expérimenté, écrit avec méthode, et paroît avoir atteint le but qu'il s'étoit proposé, de ne rien admettre d'inutile, et de ne rien omettre d'utile.

Un autre écrivain, du même nom, le père *Gil*, des clercs mineurs, a publié un plan d'administration des forêts (5). Les faits cités dans son ouvrage attestent qu'au seizième siècle elle étoit déjà très-vicieuse, puisque Charles-Quint, dans une cédule de l'an 1518, gémit de voir l'Espagne manquer de bois à brûler et à bâtir. Philippe II, en 1582, fit quelques règlemens en conséquence.

Plusieurs patriotes distingués du seizième siècle désiroient qu'on établît des chaires et des académies d'agriculture ; et certes on peut encore, comme *Columelle*, comme *Feyjoo*, s'étonner qu'il y ait tant de maîtres à chanter, à danser, et point pour enseigner l'art de cultiver (6). C'est l'objet d'un excellent écrit, publié par notre collègue *François* (*de Neufchâteau*) (7). Tel étoit aussi l'avis du plus célèbre géoponique de l'Espagne, de *Herrera*, dont la réputation l'élève au-dessus de ses contemporains qui ont suivi la même carrière. Le cardinal *Ximenès* encourageoit par-tout les sciences et les arts ; c'est par son ordre, dit *Muñoz* (8), que *Herrera* écrivit son ouvrage d'agriculture (9). *Muñoz* a voulu dire, sans doute, sur son invitation : De quel droit la puissance voudroit-elle commander au génie ?

Herrera avoit étudié les Anciens, visité l'Allemagne, l'Italie, le Dauphiné ; il rapproche les vieilles pratiques des nouvelles, donne des recettes bonnes pour la plupart ; mais il est à regretter, dit M. *Rodriguez*, qu'il n'ait pas étendu ses observations sur toutes les provinces de l'Espagne. Toutes ont, du moins, profité de son ouvrage, traduit en plusieurs langues, si souvent réimprimé, et dont la réputation se soutient au milieu des bons écrits agronomiques qui ont paru depuis.

Un passage d'*Isidore de Séville* prouve que, de son temps, les bœufs étoient employés à la charrue (10). Ils ont cédé la place aux mulets, dont l'usage

(1) *Govierno politico de Agricultura. Madrid*, 1618, in-4°.

(2) *Arte nuevo para la Cria de la Seda. Granada*, 1581, in-8°.

(3) *Tratado breve de la Cultivacion y Cura de las Colmenas. Alcala*, 1586, in-8°.

(4) *Perfecta, y curiosa Declaracion, de los provechos grandes, que dan las Colmenas bien administradas : y Alabanças de las Abejas. Zaragoça*, 1621, in-8°. — Notre langue manque de mot pour désigner la personne qui soigne les ruches. Les Espagnols en ont deux, *abejero* et *colmenero*.

(5) *Plan de nueva Ordenanza de Montes. Madrid*, 1794, in-8°.

(6) *Theatro critico, etc.*, tome VIII.

(7) *Essai sur la Nécessité et les Moyens de faire entrer dans l'Instruction publique l'enseignement de l'Agriculture. Paris, an X*, in-8°.

(8) *Discurso sobre la Economia politica. Madrid*, 1769, in-8°., préface, page 30.

(9) *Libro de Agricultura que es de la Labrança y Crienca, etc. Toledo*, 1520, in-fol. La dernière édition est de 1790.

(10) Lib. II, cap. XVII.

est presque universel : *Herrera* s'en plaint amèrement, ainsi que *Lopez de Deça* (1) et *Arrieta*. Ce dernier assure que c'est une calamité d'avoir quitté le bœuf pour semer, labourer, charroyer, battre le blé, et de lui avoir substitué le mulet, dont il dit beaucoup de mal (2).

La même question, reproduite plusieurs fois, a toujours été jugée de même, entr'autres par l'auteur du *Laboureur Biscayen* (3). En 1787, *Castellnou* publia sur ce sujet, un ouvrage, dans lequel, après avoir exposé les raisons et discuté les objections, il conclut en faveur du bœuf, par le moyen duquel on obtient, dit-il, un sillon plus profond (4). En 1790, un autre écrivain, *Maurueza Barreda*, attaqua de nouveau l'emploi des mulets (5). Ces écrits multipliés sont une nouvelle preuve de la ténacité du peuple dans des usages invétérés, contre lesquels la raison réclame.

M. *Asso* nous apprend divers faits relatifs à l'agriculture de l'Aragon; par exemple, l'artichaut ne fut introduit dans ce royaume, que vers la fin du seizième siècle. On peut s'étonner de ce retard, s'il est vrai que les autres provinces le connoissoient bien antérieurement, comme paroît le prouver son nom arabe, dans la langue espagnole, *alcachofa*. Le choufleur et le brocoli ne furent connus, en Aragon, que long-temps après (6); mais les vers à soie l'étoient vers le milieu du seizième siècle (7). On voit, par l'ouvrage de *Casiri*, que, depuis long-temps, Grenade en élevoit beaucoup (8).

Autrefois les francolins et les faisans étoient communs en Aragon, où actuellement leur race est éteinte (9). Quoiqu'on n'assigne pas l'époque précise à laquelle l'olivier y fut cultivé, on sait que, vers 1640, on en distinguoit déjà deux variétés, la royale, et celle qui est appelée *empeltres* (10), espèce de petit olivier, dont les branches sont très-multipliées.

Quant aux vignes, celles de Jaca furent renommées depuis le douzième siècle, jusqu'à la fin du dix-septième. M. *Asso* attribue leur dégénération à ce que le climat est devenu plus froid (11). En 1616, elles étoient si abondantes vers Sarragosse, qu'il fut défendu d'en planter davantage (12).

Le bénédictin *Feyjoo* disoit qu'en Galicie, en Asturie, et dans les montagnes de Léon, les laboureurs étoient la classe la plus affamée, la plus malheureuse (13); car il est à remarquer que souvent ceux à qui le riche doit les primeurs, les fruits exquis, le pain blanc, manquent du nécessaire; c'est toujours la sentence de *Virgile* vérifiée : *Sic vos non vobis, etc.* Pour remédier à ce mal, *Feyjoo*

(1) *Govierno politico, etc.*, fol. 35.
(2) *El Despertador, etc.*
(3) *El Labrador Vascongado, por Ant. de San Martin y Burgoa. Madrid*, 1797, in-8°, page 98.
(4) *Memoria sobre la Preferencia que por su calidad se debe dar al Buei respecto de la Mula para la Labranza, etc. Madrid*, 1787, in-8°.
(5) *Adicion al tratado intitulado : Despertador, etc. Madrid*, 1790, in-8°.
(6) *Historia de la Economia politica de Aragon. Zarragossa*, 1798, in-4°., page 122 et suivantes.
(7) *Ibid.*, pag. 174.
(8) *Casiri*, pag. 248.
(9) *Historia de la Economia, etc.*, page 96.
(10) *Ibid.*, pag. 119.
(11) *Ibid.*, pag. 54.
(12) *Ibid.*, pag. 115.
(13) *Theatro critico, etc.*, tome VIII, discours XII, page 439.

propose de créer un conseil de laboureurs, de diminuer le nombre des fêtes (1). Avant lui, *Gutierrez de Salinas*, contemporain de *Herrera*, demandoit une association pour secourir quiconque feroit des pertes de bestiaux, en répartissant le prix sur chacun des associés (2). Telle est l'excellente vue que réalisa dernièrement la Hollande, par une assurance de chaque bête à cornes, au moyen d'une très-modique avance.

Deux pragmatiques, l'une de Philippe II, en 1594, l'autre de Philippe IV, en 1633, avoient accordé aux laboureurs le privilége de ne pouvoir être arrêtés pour dettes, pendant les six derniers mois de l'année, à moins qu'elles ne fussent provenues de délits.

En 1616, on avoit formé à Huesca un Mont-de-piété pour les laboureurs ; établissement utile, si les effets n'en avoient été combattus par une multitude d'obstacles également funestes à l'agriculture et à ceux qui s'en occupoient. Hâtons-nous de consigner ici, qu'en 1802 la Société Aragonoise en a établi un à Sarragosse.

Un oncle de *Columelle* avoit croisé avec succès les bêtes à laine d'Afrique et d'Espagne : dès le temps de *Pline* et de *Virgile*, les laines de cette dernière contrée avoient de la réputation. Le *mérinos*, qui est la race pure d'Espagne, est-il originaire d'Angleterre? Ou, la race angloise est-elle le résultat d'une espèce croisée avec le *mérinos?* Cette question a été discutée par la *Société Biscayenne des Amis du pays* (3), par *Nelis* (4), par *Alstrom* (5), et par notre collègue *Lasteyrie* (6), qui, en ce moment, visite de nouveau l'Espagne avec le zèle et le tact d'un homme exercé dans les objets d'économie rurale. Ce problême historique sera l'objet d'un mémoire particulier de notre collègue *Huzard* (7).

Il est probable que les troupeaux furent transhumans, c'est-à-dire errans, dès la naissance de l'art pastoral. Leurs courses furent restreintes par la circonscription des propriétés dans les contrées populeuses : il faut en excepter l'Espagne, où les troupeaux transhumans devinrent communs vers la fin du quatorzième siècle, de-là naquit la *Mesta* (8).

La *Mesta*, espèce d'État dans l'État, est une confédération des propriétaires de grands troupeaux contre les propriétaires de terres. Cette corporation de bergers est composée de grands seigneurs et de moines opulens : c'est la ligue des forts

(1) *Theatro critico, etc.*

(2) *Discurso del Pan y del Vino, etc.*

(3) *Ensayo de la Sociedad Bascongada de los Amigos del pais. Vitoria*, 1768, in-8°.

(4) *Mémoire sur les Vigognes*, dans les *Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, tome I.

(5) *Essai historique et politique sur la race des Brebis à laine fine, tiré du suédois. Saarbruck*, 1774, in-8°.

(6) *Traité sur les Bêtes à laine d'Espagne. Paris, an VII*, in-8°.

(7) La bienveillance avec laquelle il communique les livres rares de sa bibliothèque vétérinaire, la plus complète peut-être qui ait jamais existé, y ajoute un nouveau prix. Cette bibliothèque contient de quoi faire un ample supplément à celles de *Haller, Lastri, Amoreux, Boehmer*, etc.

(8) Le mot *transhumant* ne se trouve dans aucun de nos Dictionnaires. Les Provençaux l'ont tiré de deux mots latins, *trans* et *humus*, pour exprimer le passage des bêtes à laine d'une terre dans une autre. Les Espagnols disent *trashumante*. Le mot *mesta* est analogue à l'espagnol, *mestal*, qui signifie terre aride et inculte, résultat nécessaire du parcours illimité des troupeaux.

contre les foibles, qui ramène de droit ceux-ci à la défense naturelle, quand la loi est impuissante ou torsionnaire.

En 1490, un édit promulgué à Cordoue avoit permis de clorre les terres. Sans doute on avoit déjà entrevu ce qu'a dit *Pattullo*, long-temps après : *Un champ clos vaut le double d'un autre*. Les propriétaires de grands troupeaux jetèrent de hauts cris, et l'exécution de la loi paroît avoir été bornée au territoire de Grenade.

Les bergers acquirent une telle prépondérance, qu'en 1499 la reine de Portugal leur envoya, dit *Alstrom* (1), des ambassadeurs, pour leur proposer la cession des pâturages sur ses terres, moyennant une redevance. La tyrannie de cette corporation, qui, depuis des siècles, pèse sur l'Espagne, s'est accrue spécialement depuis le seizième. Il y a une quarantaine d'années que le Gouvernement voulut remédier au mal. *Campomanes*, mort il y a deux ans, fut chargé de recueillir les plaintes qui éclatoient de toutes parts; et quelle fut l'issue de cette affaire? Le bon sens et la nature avoient prononcé ; mais la justice fut contrainte de se taire devant la puissance. Les actes de cette discussion sont consignés dans sa *Concordia de la Mesta*, ouvrage qui attestera à jamais le patriotisme de l'auteur et les vexations exercées par une minorité puissante qui opprime la nation (2). *Campomanes* y démontre que la transhumation est une erreur d'économie politique ; que les lois de la *Mesta* étant funestes à la culture, le sont à la population; et que ces lois étant contraires au droit naturel, puisqu'elles privent le peuple de ses propriétés, de ses pâturages et de sa liberté, par-là même elles sont frappées de nullité.

Ces vérités ont été reproduites avec force, par le célèbre *Jovellanos*, dans un ouvrage où, avec autant de modestie que de talent, il développe les obstacles qui s'opposent aux progrès de l'agriculture dans son pays (3). Il observe que les sciences exactes ont perfectionné leurs instrumens, tandis que l'agriculture ne peut se glorifier d'un pareil avantage. On conçoit que les majorats, les substitutions, la facilité d'amortir les terres, de les mettre entre les mains des moines, ne pouvoient échapper à la censure. Devoit-on lui en faire un crime? Son avis est celui de tous les hommes instruits qui ont traité cette matière; tels que *Vincent Perez* (4), *Quintero* (5), etc. : c'étoit l'avis des assemblées nationales du seizième siècle ; plusieurs fois elles avoient renouvelé les dispositions des *Cortes* antérieurs et des rois qui, depuis long-temps, avoient tâché de fortifier la politique contre la prodigalité d'une dévotion mal entendue.

De 1558 à 1699, diverses lois avoient fixé en Espagne le prix des grains; ces lois eussent été inutiles, si l'on eût affranchi ou aggrandi la navigation

(1) *Essai historique, etc.*, page 26 et suivantes.

(2) *Memorial ajustado del expediente de Concordia que trata el honrado Concejo de la Mesta, con la diputacion general del reyno y provincia de Extremadura, etc. Madrid*, 1783, 2 vol. in-fol.

(3) *Informe de la Sociedad Economica de esta Corte, al real y supremo Consejo de Castilla en el expediente de ley agraria. Madrid*, 1794, in-4°.

(4) *Discursos politicos sobre los Estragos que causan los censos, etc. Madrid*, 1766, in-12. Voyez sur-tout page 262 et suivantes.

(5) *Pensiamentos, etc.*, page 132 et suivantes.

intérieure, comme le conseilloit *Bails* (1). *Jovellanos*, qui insiste sur ce moyen, observe que les blés de la Beauce et de l'Orléanois, très-éloignés de la mer, arrivent à Cadix avec l'économie de cent pour cent, comparativement à ceux de Palencia, éloigné seulement de vingt myriamètres de Santander. Pour avoir combattu des abus et des préjugés désastreux, quel a été le sort de *Jovellanos ?* Sorti de la carrière ministérielle, où il portoit des lumières et de la droiture, assiégé de calomnies, livré à l'Inquisition, il a été relégué dans une chartreuse, à Mayorque. Vainement, par sa lettre au roi, du 8 octobre 1801, il expose qu'attenter à la liberté d'un innocent, c'est menacer celle de tous les autres ; il demande qu'on le juge, qu'au moins on lui dise de quoi il est accusé : ce cri de la vertu est regardé comme un nouveau crime. Le triste appanage des amis de l'humanité est-il donc d'être tourmentés pendant leur vie ! Souvent la justice tardive ne reparoît que sur leur tombe, et des éloges posthumes ne leur rendent pas la vie. Un jour luira ! ce jour de la justice présentera *Jovellanos*, mort ou vivant, à l'estime de son pays, dont il a voulu opérer le bien, tandis que le tribunal dont l'existence calomnie la religion et déshonore l'Espagne, sera voué à l'exécration publique avec les hommes dont il est l'instrument et l'organe.

Portugal.

Le Portugal, souvent considéré comme un satellite attaché au sort d'un plus grand astre, suivit long-temps l'impulsion de l'Espagne. *Mello*, écrivain Portugais, assure que ses compatriotes furent toujours de soigneux cultivateurs (2). L'auteur d'un mémoire inséré dans ceux de l'Académie des sciences de Lisbonne, sur l'histoire de l'agriculture de Portugal, se plaint que les faits lui manquent (3); il désire que, pour remplir cette lacune, on compulse les archives de la *Torre di Tombo*. Il a cependant recueilli assez de documens pour combattre l'assertion exagérée de *Mello*.

L'agriculture avoit été encouragée en Portugal, au quatorzième siècle, par Denis I et Sanche I, honorés l'un et l'autre du titre de *rois laboureurs*. Même éloge est dû à la reine sainte Élisabeth, qui s'occupoit d'élever et de marier les filles des cultivateurs pauvres.

Sous Jean II, l'agriculture fit une conquête, par l'introduction du mays, nommé *grosso de maça-roca*, qui, semé d'abord à Coimbre, puis à Beira, se répandit dans tout le royaume, où il fait une grande partie de la nourriture du peuple.

Mais depuis Vasco de Gama, le goût de la navigation, les fausses idées de gloire, la soif de l'or, le luxe Asiatique, firent négliger l'agriculture ; on ne rêvoit plus que découvertes. Le pays s'affoiblit encore par l'expulsion des Juifs, la multiplication des moines, et le passage d'un nombre incroyable de Portugais, avec les Espagnols, en Flandre, pour y faire la guerre ou s'établir.

Alors les étrangers s'emparèrent du commerce du Portugal, achetèrent ses soies, mirent leurs troupeaux dans ses pâturages, et le rendirent tributaire.

(1) *Élémens de Mathématiques*, tome IX.

(2) *Institutionum Juris civilis Lusitani, lib. III. Olysippone*, 1800, in-4°. l. I, c. VII.

(3) *Memorias de Litteratura Portugueza, publicadas per la Academia real das Sciencias. Lisboa*, 1792, in-4°., tome II.

L'abus fit chercher le remède ; de-là naquirent plusieurs lois, émanées de rois assez ignorans pour croire que tout se fait par des règlemens, tandis que les hommes soumis à l'empire de l'éducation, de l'opinion, de l'habitude, sont presqu'entièrement gouvernés par elles.

Un édit de 1504, rapporté par *Duarte Nunès de Leaõ*, dans sa collection des *Extravagantes* (1), ordonne de nettoyer les champs ensemencés, d'en arracher les mauvaises herbes : si la famille est insuffisante, le chef aura recours à d'autres personnes ; s'il tombe de la pluie, ou des brouillards sans vent, il ira chaque matin avec son fils ou son serviteur, au moyen d'une corde dont chacun tiendra un bout, secouer l'humidité répandue sur la fane, sinon il sera amendé de quatre mille reis par muid de semence, ce qui revient à environ vingt-cinq francs de notre monnoie.

En 1521, le roi Emmanuel fit une ordonnance, portant que tout homme de travail surpris au jeu, un jour ouvrable, payeroit cinq cent reis de cadea, (environ trois francs). En 1527, Jean III condamna aux peines suivantes quiconque exportera des troupeaux de Portugal : s'il est *peaõ* (prolétaire), il sera fouetté avec cri public, exposé au pilori, disloqué d'un pied, déporté à l'île Saint-Thomas, et tous ses biens seront saisis ; s'il est *hidalgo* (gentilhomme), il perdra tous ses biens et subira un exil de sept ans en Afrique (2).

En 1564, une loi renouvelle l'ordre de nettoyer les champs ensemencés, c'est-à-dire, de faire par devoir ce que précédemment on faisoit par goût.

Vers cette époque on perdit encore deux branches importantes : les soies d'Orient firent négliger les mûriers, et le sucre des îles fit négliger l'éducation des abeilles, non seulement en Portugal, mais dans presque toute l'Europe.

La décadence de l'agriculture en Portugal, aux seizième et dix-septième siècles, s'accrut dans une progression alarmante. Il est à remarquer qu'on en trouve des preuves jusques dans le dictionnaire de la langue. Diverses espèces d'arbres et de légumes cultivés par les Maures, et qui l'ont été de même par les Portugais, puisqu'ils ont des noms propres dans les auteurs des quatorzième et quinzième siècles, n'existent plus en Portugal : de ce nombre sont, le pistachier, et le almixa des Maures (*cordia myxa* des botanistes), qui donne le sebeste.

Parmi les causes qui conduisirent à cet état de dégénération les vainqueurs de l'Inde, on assigne spécialement les suivantes, comme ayant agi avec plus de force : 1°. l'Inquisition, établie en 1539 ; 2°. le système réglementaire, pour taxer les produits les plus importans de la terre ; 3°. les chasses royales ; 4°. les lois sur la remonte de la cavalerie et les haras.

1°. Dans la loi de 1774, qui donne à l'Inquisition une nouvelle forme, le roi Joseph annonce, d'après l'examen des archives, que, dans l'espace de deux siècles, l'Inquisition avoit brûlé plus de quinze cent victimes, et confisqué les biens de plus de vingt-trois mille familles. Le plus grand nombre de ces horreurs appartiennent sans doute au seizième siècle, qui est le premier de ce tribunal : or, il faut remarquer que ceux qui sortoient de l'Inquisition, absous, après bien

(1) *Leis Extravagantes, collegidas y relatadas pelo Duarte, etc. Lisboa*, 1569, in-fol.

(2) *Memorias de Litteratura Portugueza, etc.*, tome II, pages 31 et 32.

des années de prison, étoient à-peu-près également ruinés, comme ceux dont elle confisquoit les biens ; par conséquent, on est loin de l'exagération, en supposant vingt-trois mille autres familles ruinées. Ce fléau n'étoit pas réparti avec égalité sur tout le royaume ; mais il tomboit tantôt sur une ville, tantôt sur une autre, en laissant des traces profondes de dévastation. En 1785, on montroit encore aux voyageurs, dans les villes d'Avis et de Souzel, les preuves existantes des ravages que l'Inquisition y avoit commis trente ans auparavant : des rues entières étoient désertes, les maisons ruinées ; et de vastes terreins, dans les campagnes fertiles, étoient couverts de buissons et de ronces.

Ces désordres en amenèrent un autre, fatal à l'agriculture. Les mahométans ont une institution qu'ils appellent *vakouf ;* elle consiste à substituer des biens qui restent toujours hypothéqués à une mosquée, ou fondation pieuse, pour le payement d'une somme annuelle : les descendans du substituteur les administrent, et jouissent du surplus de revenu ; à l'extinction de la famille, la mosquée s'en empare, et le souverain en donne l'administration à une autre famille. Ces biens ne peuvent pas être aliénés, et s'ils le sont, ils peuvent être repris. Cette institution mahométane s'est perpétuée en Portugal, où les premiers rois la sanctifièrent, en donnant aux élgises ce qui appartenoit aux mosquées.

Une loi fameuse de Jean III, ordonna que de telles fondations, une fois acceptées par l'église, subsisteroient, quand même on prouveroit qu'elles sont instituées pour frauder les créanciers de l'instituteur. Or, du temps des ravages de l'Inquisition, les propriétaires trouvèrent que c'étoit l'unique moyen de conserver des biens dans leurs familles, malgré le saint Office. Insensiblement tout le royaume fut rempli de *capellas*, ainsi nomme-t-on ces substitutions ; la circulation des biens-fonds devint nulle, et l'agriculture en souffrit horriblement. Le marquis de Pombal, au grand chagrin du clergé, fit abolir légalement toutes ces substitutions dont le revenu net seroit moindre de douze cent cinquante francs. Les résultats de cette loi, qui n'exista que quatre à cinq ans, ont été très-heureux. A la mort du roi Joseph, une des premières sollicitudes du légat Muti Bussi fut de faire abolir cette loi ; mais il ne l'obtint qu'en partie. Il est dit dans le préambule, que les messes payées au clergé par ces substitutions étoient si nombreuses, que, d'après un calcul rigoureux, si tous les individus mâles du Portugal étoient prêtres, en disant la messe tous les jours, ils ne pourroient pas encore atteindre au nombre requis. L'honoraire de ces messes étoit un impôt de plus sur l'agriculture.

2°. Le système réglementaire du prix des denrées de première nécessité a été une manie dans plusieurs contrées de l'Europe, à l'époque dont nous parlons ; mais, par des circonstances particulières, il n'a été peut-être nulle part si fatal qu'en Portugal. Dans le quinzième siècle et très-avant dans le seizième, une grande partie des États de Fez et de Maroc étant soumis au Portugal, y entretenoient l'abondance, et même fournissoient de quoi faire un commerce de blé avec l'étranger ; ces provinces africaines furent abandonnées et perdues, pour courir après les richesses de l'Inde. La disette se fit sentir dans les provinces portugaises de l'Europe, qui, à l'exception de l'Alentejo, ne sont pas généralement bien fertiles.

On crut remédier à la cherté, en faisant des maximum; on voulut que personne n'achetât des denrées de première nécessité pour les revendre. Des règlemens insensés en enfantèrent d'autres, qui l'étoient encore davantage; le commerce intérieur fut anéanti, et l'agriculture en souffrit horriblement. Toute cette période fourmille de lois de cette nature. Citons-en deux, assez étranges, de la minorité du roi Sébastien. Par la première, il est défendu d'acheter plus de blé ou de pain, que ce qui est prouvé être nécessaire à la consommation de la famille; l'autre loi, très-solemnelle, que le même roi fit insérer dans la collection rédigée d'après ses ordres, par le juge *Duarte Nunez de Leaõ*, porte que tout homme qui a acheté du blé, de l'huile, etc., pour les revendre, sera condamné à une amende double du prix, et à deux années de déportation à la côte d'Afrique. Peu-à-peu le roi se vit obligé à permettre que l'on pût acheter ces objets pour les revendre dans le territoire d'une autre municipalité, mais de l'aveu des deux municipalités, et en les revendant sous trente jours, avec un profit dont la loi établit le maximum.

3°. Les lois rigoureuses sur les chasses royales sont de cette période. Le roi Sébastien établit les juges privatifs des chasses; et, ce qui est singulier, l'autorité du grand-veneur a été fixée, mais non limitée, par Philippe III, qui ne résidoit pas en Portugal. C'étoit vraisemblablement un moyen de s'attacher quelques familles nobles qui jouissoient de ces chasses pendant l'absence du prince.

4°. Quand les Portugais possédoient leurs provinces de la Mauritanie, ils étoient riches en beaux chevaux. La perte de ces provinces, et la défense toujours subsistante, en Espagne, d'exporter des chevaux, fit faire des lois qui obligent tout agriculteur, et plusieurs réunis, s'ils ne sont pas riches, à entretenir une jument pour les étalons du roi, et à élever des poulains, qui, ayant les qualités requises, sont achetés par le roi à un prix trop peu considérable pour les dédommager. La noblesse et le clergé, c'est-à-dire les plus riches propriétaires trouvèrent peu-à-peu le moyen de jeter leur quote-part sur le tiers-état. L'oppression étoit insupportable. Le roi Joseph y a porté quelque remède, en déclarant que cette obligation est territoriale, non personnelle; par conséquent, quel que soit le possesseur, le fardeau est également réparti sur la valeur de toutes les terres du royaume.

La période que nous venons de parcourir ne présente qu'une foule de règlemens dont on peut oublier les dispositions, mais dont on a une juste idée, en se rappelant qu'ils étoient absurdes et que les cultivateurs étoient opprimés (1).

Cependant, il ne faut pas croire qu'il n'y ait eu que des abus dans les anciens règlemens des peuples qui paroissent les plus mal gouvernés : il y avoit en Portugal la loi de la *Sacca ;* c'étoit une espèce de droit de commutation, excellent statut de commerce, qui obligeoit les étrangers, lorsqu'ils vouloient porter des marchandises à Lisbonne, à en enlever la valeur, par estimation, en denrées du cru du pays, ou marchandises portugaises. Pour remplir la condition

(1) Je dois, en partie, l'article qui concerne le Portugal, au savant *Correa*, ancien secrétaire de l'Académie de Lisbonne. C'est l'homme qui a le plus approfondi l'histoire de son pays, dont il a publié une foule de monumens. Sa complaisance égale ses talens.

que

que fixoit la *Sacca*, on accordoit un an de terme à ceux qui recevoient des marchandises étrangères, sans aucunes formalités, ni recherches gênantes. Cet usage ancien subsistoit, à ce qu'il paroît, en 1723. On voit que, cette année, on permit d'importer de la bière à Lisbonne, pourvu qu'on fît sortir des vins de Portugal, dans la proportion de l'entrée de la bière ; mais des précautions si sages ne sont plus observées. Par le traité de Methuen, le Portugal s'est mis à la discrétion du Gouvernement anglois. Voilà la principale cause de la décadence rapide qu'a éprouvée l'agriculture dans ces belles contrées de l'antique Lusitanie.

Turquie.

On a vu les Maures en Portugal, en Espagne, cultiver les sciences et les arts ; par-tout ailleurs l'islamisme fut escorté de l'ignorance. Dans ces brillantes contrées de la Grèce, il refoule, pour ainsi dire, au sein de la terre, les productions spontanées de la nature.

Les auteurs gardent le silence sur l'état de l'agriculture dans la Turquie d'Europe au seizième siècle. *Belon*, qui alors la visita, se borne à nous vanter le goût des Turcs pour les fleurs, et leur habileté dans le jardinage (1), ce qui ne signifie pas toutefois que parmi les bostangis on trouve des *de la Quintinye*.

Chez les Grecs modernes, une routine, quelquefois assez bonne, préside aux travaux rustiques. Dans l'Attique, et particulièrement au mont Hymète, dont le miel conserve sa réputation, *Félix Beaujour* compte environ douze mille ruches. D'après un règlement de Soliman II, mort en 1566, règlement qui est en vigueur dans plusieurs provinces, les mouches à miel ne sont pas confiscables pour payement d'impôts.

Les Grecs continuent à faire usage de ruches cylindriques en terre cuite, et forment, comme leurs ancêtres, de nouveaux essaims, en substituant aux vieilles ruches, pendant que les abeilles sont à la picorée, une ruche nouvelle qu'ils garnissent de quelques rayons et qu'ils frottent avec des feuilles vertes de mélisse. Trompées par la ressemblance, les mouches, au retour des champs, entrent dans cette habitation nouvelle (2).

Mais la routine repousse toute innovation : les Grecs n'ont pas encore adopté la bêche, ils se servent de la houe ; dans l'Attique, ils continuent à gauler les oliviers pour faire tomber le fruit, opération qui le meurtrit et qui endommage les rameaux (3) ; et l'on n'a pu, jusqu'ici, les engager à se servir de la garance fraîche, ce qui épargne la moitié des racines, sans que la teinture soit moins nourrie (4).

Les Grecs de l'Archipel, moins exposés aux avanies et aux actes arbitraires

(1) *Les Observations de plusieurs Singularitez et Choses mémorables trouvées en Grèce, Asie, etc. Paris*, 1553, in-4°., liv. III, chap. LI.

(2) *Tableau du Commerce de la Grèce. Paris, an VIII*, in-8°., tom. I, pag. 158 et suiv.

(3) On a reproché avec raison, à *Roucher*, d'avoir vanté cette opération dans son poëme des Mois :

Que le bâton bruyant frappe à coup redoublé,
Et qu'en tous ses rameaux l'arbre soit ébranlé.
(Chant IX, page 146, in-4°.)

(4) *Tableau du Commerce de la Grèce*, tome I, pages 185, 217 et 241.

par lesquels on fixe le prix des grains, tirent parti de leurs terres, sur-tout à Scio, à Naxos; mais il faut en excepter l'île de Crète, où les laboureurs sont tourmentés et découragés. Notre collègue *Olivier,* qui a donné des observations curieuses sur cet objet, regrette qu'ils n'ayent pas la pomme de terre, que peut-être ne leur envieroit pas l'avide musulman (1). Leur agriculture est donc une connoissance traditionnelle sur laquelle ils n'ont rien d'écrit; on n'a que l'ouvrage en grec vulgaire, du moine *Agapius*, publié il y a plus de cent cinquante ans, qui a copié les Anciens sur l'art de planter et de greffer (2). Notre collègue *Ameilhon* se propose d'en donner une notice.

Hongrie.

Qu'importe d'avoir pour maître un pacha ou un magnat, si l'on est asservi? Le régime féodal exerçoit en Hongrie toute sa force au seizième siècle. On voit dans la collection des lois de ce pays, à quoi se bornoient les droits des laboureurs, à l'exemption des travaux gratuits pendant la moisson et la vendange (3). La défense de quitter la Hongrie atteste que l'oppression pesoit sur eux.

Cet état de choses est un peu modifié depuis que les lumières y ont pénétré : l'école d'économie établie récemment à Keszlhely, dans le comtat de Tzalader, par le comte *George Festetil* (4), les *Élémens d'agriculture*, publiés par *Mitterpacher*, à l'usage des écoles hongroises (5), sont des monumens honorables pour les auteurs et utiles pour leurs concitoyens.

Mais que pouvoit être l'agriculture, dans un pays où actuellement encore elle est si peu avancée? La plus grande partie des terres n'y reçoivent pas d'engrais : les habitans prétendent que leur sol est assez riche ; et par une contradiction étrange, ils le laissent reposer tous les trois ans (6).

Nicolas Olaus, qui écrivoit au seizième siècle, faisant l'énumération des vins fins de Hongrie, ne mentionne pas le Tokai, sur lequel, en 1744, *Matolai de Zolna* publia une dissertation curieuse (7). Cet écrivain, qui étoit Hongrois, nous apprend que, depuis 1566 à 1605, les vignes de son pays furent souvent ravagées par la guerre et par l'intempérie des saisons. On ne citoit alors que le vin de Sirmich: on n'a parlé, dit-il, du Tokai, que depuis l'extinction de la race des rois de Hongrie. *Townson* fixe au temps de Ragotzki l'époque à laquelle ce vin obtint de la célébrité (8).

(1) *Voyage dans l'Empire Othoman, etc. Paris, an IX,* in-4°., tome I, page 413.

(2) Βιβλίον καλλιμβρον ΓΕΩΠΟΝΙΚΟΝ, εἰς τὸ ὁποῖον περιέχονται Ερμηνείαις θαυμασιώταταις, πῶς κεντρωνωνται, *etc.* Ἐνετίησιν, 1745, in-8°. C'est une édition nouvelle de cet ouvrage, qui est mentionné plusieurs fois par *du Cange*, dans le *Glossarium infimæ græcitatis.*

(3) *Jus Hungaricum*, tom. II, pag. 329.

(4) *Magazin encyclopédique*, N°. V, an XI.

(5) *Rei Rusticæ Elementa, in usum Academiarum regni Hungariæ conscripta. Budæ*, 1777, 2 vol. in-8°.

(6) *Travels in Hungary, by R. Townson. London*, 1797, in-4°., pag. 230.

(7) *Disquisitio physico-medica de Vini Tokaiensis Culturâ, Indole, etc.*, dans les *Acta physico-medica Academiæ Cæsareæ, etc. Norimbergæ*, 1744, in-4°., tom. VII, *Appendix.*

(8) *Travels in Hungary, etc.*, pag. 262. — Voyez encore ci-après la note (99) du troisième Lieu, page 360 et suivantes.

Pologne.

L'amour de la patrie est un sentiment si louable, qu'on peut lui pardonner quelques exagérations : ainsi, *Staravolscius*, écrivain Polonois, prétend que la Pologne a tout, excepté la soie, les aromates et le vin : elle tire ce dernier article de la Hongrie. Il y a vers Sandomir quelques vignes dont parle *Sarniky* (1). Dans la petite Pologne, on trouve aussi des raisins assez bons ; mais *Cromer* avoue qu'on n'en tiroit qu'un vin de mauvaise qualité (2).

Depuis plusieurs siècles, la Pologne et les pays qui en dépendoient, produisent abondamment du miel, du chanvre, du blé, du lin, des fruits et des arbres d'une grosseur prodigieuse ; de riches troupeaux y couvrent de gras pâturages, au milieu desquels on aperçoit à peine, dit *Rzaczynski*, les cornes des bœufs (3). On peut renvoyer aux ouvrages de cet écrivain pour connoître les productions de cette Ukraine où le cardinal *Commendon* trouva, au seizième siècle, des Juifs cultivant la terre et dont le travail n'étoit pas avili par l'usure (4) ; de cette Lithuanie si fertile, qu'on croiroit, dit le même *Rzaczynski*, que Cérès y est née ; de cette Pologne, qu'il appelle l'Égypte de l'Europe. Le terrein y est si gras que souvent on brûle les pailles pour s'en débarrasser. Veut-on cultiver un sol couvert de halliers ou de genêts ? On y répand de la paille en abondance, puis on y met le feu.

Dans les temps de disette, l'Europe tourne ses regards vers la Pologne, où l'abondance est permanente, et qui a la facilité des transports par la voie de Dantzick, Kœnigsberg, Memel et Riga : de-là s'expédient des bâtimens chargés de blé, pour les contrées qui en manquent. En 1392, on compta à Dantzick trois cent navires de France et d'Angleterre, et tous eurent cargaison complète. En 1565, les greniers de cette ville étant remplis, on déposa l'excédent dans les maisons des citoyens. Tantôt (en 1415) l'empereur et le patriarche de Constantinople réclament les secours de la Pologne ; tantôt (en 1590) elle nourrit Gênes, Rome et la Toscane. L'histoire nous apprend qu'en 1626 l'ambassadeur d'Espagne voulut acheter, de la part de son Gouvernement, tous les blés du pays. A cette contrée favorisée du ciel, habitée par des hommes braves, et sur laquelle à jamais planera le génie du vertueux *Kosciusko*, il ne manquoit que la liberté. On lui a arraché même l'existence politique, et l'on a tenté d'effacer ses enfans de la liste des Nations.

Allemagne.

D'immenses forêts couvroient l'Helvétie et la Germanie ; l'accroissement de la population y multiplia les défrichemens, et les hommes demandèrent à la

(1) *Descriptio Poloniæ veteris et novæ. Lipsiæ*, 1712, in-fol.

(2) *Poloniæ, sive de Situ, Populis, Moribus, Magistratibus et Republicâ regni Poloniæ. Coloniæ*, 1578, in-4°., lib. I, pag. 21.

(3) *Historia Naturalis curiosa regni Poloniæ, etc. Sandomiriæ*, 1721, in-4°. — *Auctuarium Historiæ Naturalis regni Poloniæ. Gedani*, 1736, in-4°.

(4) *De Vitâ Joannis Commendoni, libri IV, editi curante Rogesio Kakia (Gratiani). Parisiis*, 1667, in-4°.

terre leur subsistance. Au septième siècle, les Bohémiens tirèrent de la charrue leur duc Primislas ; le champ qu'il cultivoit se nomme encore *le champ du roi.*

Par-tout où vous trouvez une république, là certainement fleurit l'agriculture ; et jamais la terre humectée des larmes d'un esclave ne prodiguera ses dons comme lorsqu'elle est arrosée des sueurs de l'homme libre. C'est la liberté qui, chez ces respectables Helvétiens, fertilisa des rochers, fit croître des moissons à côté des glaciers, et planta des arbres à fruits sur les flancs escarpés du Saint-Gothard. Au seizième siècle, l'agriculture qui, jusques-là, en Suisse, n'avoit été qu'un art, monte au rang des sciences par les soins des *Bauhins*, originaires de France, de *T. Zwinger* (1), de *Conrad Gesner*, qui a composé un ouvrage sur le lait et les laiteries (2).

C'est encore l'avantage inestimable de la liberté, qui, autour des villes Anséatiques, appela et fit fleurir l'agriculture. D'ailleurs, ces cités commerçantes ayant des rapports avec les régions étrangères, en rapportèrent des graines, des plantes, et l'art de les cultiver.

Après l'écriture, l'invention la plus belle est l'imprimerie, et grâces à ce bel art, qui n'eut pas d'enfance, plus de cinquante ouvrages géoponiques, originaux ou traduits, anonymes ou avec noms d'auteurs, plusieurs concernant les Jardins, les uns pour les célébrer, les autres pour en décrire la culture, furent publiés en Allemagne, dans les seizième et dix-septième siècles. Tels sont entre autres, les traductions des agriculteurs grecs et latins, par *Herzen;* celles de *Pierre de Crescens*, de *la Cueillette de la soie*, de notre Olivier de Serres ; les ouvrages de *Cognatus* (3), de *G. Marius* (4), de *J. Camerarius* (5), de *Voigts* (6), de *Donizer* (7), de *Moller* (8), de *Coler* (9), de *Seydeler* (10),

(1) *Methodus Rustica Catonis atque Varronis, etc. Basileæ*, 1576, in-8°.

(2) *Libellus de Lacte et Operibus Lactariis, etc. Tiguri*, 1541, in-8°.

(3) *De Hortorum Laudibus. Basileæ*, 1546.

(4) *Paralipomena et marginalia Hortulanica : das ist, Gartenkunst zum Feldbau angehorig, etc. Strasburg*, 1568, in-fol.

(5) Ἐκλέκτα γεώργικα, *sive Opuscula quædam de Re Rusticâ, partìm collecta, partìm composita, etc. Norimbergæ*, 1596, in-8°. La première édition est de Nuremberg, 1577, in-4°. C'est à tort que *Haller* (*Bibliotheca Botanica*, tom. I, pag. 271) en indique une de 1539, in-8°., aussi à Nuremberg, et qu'il attribue cet ouvrage à *J. Camerarius* le père : il est du fils, qui portoit le même prénom, et qui est né en 1534. Le titre de l'édition de 1577, que ne cite point *Haller*, et la souscription de l'épître dédicatoire, ne laissent aucun doute à cet égard : on lit, *à D. Joachimo J. F. Camerario, medico Noribergensi ;* ce qui étoit nécessaire alors pour qu'on n'attribuât point cet ouvrage à *Camerarius* le père, qui n'étoit mort que depuis peu d'années (1574), et ce qui n'a point été répété dans l'édition in-8°. de 1596.

(6) *Pflanzbüchlein. Breslau*, 1541.

(7) *De Stirpium Culturâ. Francofurti*, 1547, in-8°.

(8) *Winterfeldbau, wie das feld im Herbst am bequemsten zu bestellen. Leipzig*, 1583, in-4°. On voit par les dates des ouvrages cités, que *Moller* n'est pas, comme le dit *Rè*, le premier qui ait donné des préceptes agraires en allemand.

(9) *Oekonomie-oder Haussbuch. Witteberg*, 1593 — 1612, 6 vol. in-4°. Les ouvrages de cet auteur, long-temps classiques en Allemagne, ont été réimprimés un grand nombre de fois, in-4°. et in-fol. Il a donné aussi : *De Bombyce Dissertatio. Giessæ Hassorum*, 1665, in-4°.

(10) *Neues Gartenbüchlein. Dresden*, 1596.

d'*Iunghanssen* (1), de *Knaben* (2), de *Dümler* (3), de *Stengelius* (4), etc.

L'histoire s'arrête avec complaisance sur *Heresbach*, né en 1509, dans le duché de Clèves, mort en 1576. Il est à remarquer que chacune des principales Nations de l'Europe, à-peu-près vers le même temps, a produit un écrivain géoponique devenu classique pour son pays. *Heresbach* s'exerça sur des sujets historiques et politiques. Il fit, entre autres, un ouvrage sur l'éducation des princes (5); et quoiqu'il fût conseiller de celui de Juliers, il veut dans un État, des corps intermédiaires qui, tempérant la puissance, en règlent l'exercice, et sur-tout des lois dont la religieuse observation exclut l'arbitraire. Mais ici nous envisageons *Heresbach* comme le *Herrera*, le *Gallo*, le *Hartlib*, l'Olivier de Serres des Allemands: c'est le rang que lui assure son ouvrage sur l'art rural, réimprimé plusieurs fois (6). Il emprunta beaucoup des Anciens, mais à leurs préceptes il joignit son expérience, car il étoit cultivateur, et le séjour de la campagne lui a inspiré des réflexions très-sensées sur *la misère splendide des courtisans :* ce sont ses expressions.

Lauremberg, de Rostock, qui vint quelque temps après, écrivit sur la culture des Jardins (7). Au lieu de prouver que Jehova fut le premier jardinier, que les plantes ont une ame végétative et non sensitive, il auroit pu s'étendre davantage sur les détails analogues à l'objet de son ouvrage, qui d'ailleurs est curieux et enrichi de belles gravures des instrumens aratoires, par *Mathias Mérian.*

Auguste I, électeur de Saxe, contemporain de *Lauremberg*, publia en 1636, sur la culture des Vergers, un ouvrage qui est encore lu avec fruit (8). La qualité de prince seroit oubliée, ou tout au plus recueillie sur une tablette chronologique, celle de jardinier lui a donné une créance honorable sur la postérité.

L'Allemagne décerne de justes éloges à d'autres écrivains qui, dans le dix-septième siècle, ont traité avec succès les matières agronomiques: *J. J. Agricola*, plusieurs *Fischer*, *F. P. Florinus*, *Tuberanus*, *Thieme*, *Glorenze*, *Holyck*, *Hochberg*, etc.; mais ils sont postérieurs à l'époque d'Olivier de Serres. Leurs noms, sans doute, seront rappelés avec distinction dans les ouvrages qui ajouteront à la célébrité de *J. Beckmann* (9), d'*Anton* (10) et de *Sickler.* Ce dernier, à qui je dois plusieurs indications

(1) *Neu Künstlich Obstgarteinbüchlein.* 1619.

(2) *Hortipomologium. Ein sehr liebreich und Auserlesen Obst-garten und Peltzbuch. Nürnberg*, 1621, 3 vol. in-4°.

(3) *Erneverter und vermehrter baum-und Obs-garten. Nürnberg*, 1644, in-8°.

(4) *Hortorum, Florum et Arborum Historia. Augustæ Vindelicorum*, 1647—1650, 2 vol. in-12.

(5) *De educandis erudiendisque Principum Liberis, deque Republicâ Christianâ administrandâ. Francofurti ad Mœnum*, 1570, in-8°.

(6) *Rei Rusticæ libri IV. Coloniæ*, 1571, in-8°. A la suite, est un traité *De Venatione, Aucupio et Piscatione.*

(7) *Horticultura. Francofurti ad Mœnum*, 1631, in-4°.; traduit en allemand, et imprimé à Nuremberg en 1671, in-8°.

(8) *Churfürstens Augusti zu Sachsen Obstgarteinbüchlein.* 1636.

(9) *Grundsætze der Teutschen Landwirthschaft. Gœttingen*, 1783, in-8°. — *Beytræge zur Geschichte der erfindungen. Leipzig*, 1786, 4 vol. in-8°.

(10) *Geschichte des Teutschen Landwirtschaft. Goerliz*, 1800, in-8°.

utiles, s'assure des droits à la reconnoissance publique par son *Histoire des Arbres fruitiers*, dont la partie imprimée va jusqu'à Charlemagne, et qu'il continue (1).

Les coteaux qui avoisinent le Rhin sont, depuis bien des siècles, couverts de vignobles dont les produits sont aussi abondans qu'estimés. *Heresbach* y ajoute ceux des bords du Necker, du Mein et du Danube; et *Crusius*, sous l'an 1583, décrit la fête des vignerons célébrée annuellement à Tubingen (2). Avant le seizième siècle, le vin de Baccharach étoit déjà recherché : l'empereur Charles IV l'aimoit beaucoup; Wenceslas, surnommé le Fainéant, hérita du goût de son père. Les villes impériales ayant été sommées de prêter serment à l'empereur Robert, son compétiteur à l'Empire, les habitans de Nuremberg s'y refusèrent; mais, pressés par les circonstances, ils écrivirent à Wenceslas, pour qu'il voulût bien y consentir, en lui offrant vingt mille pièces d'or. Des commettans qui demandent à leur mandataire permission de le congédier! cela est absurde; mais ce n'est pas de quoi il s'agit. Wenceslas accédant à leur vœu, refusa l'or, à condition toutefois qu'on lui enverroit quelques voitures du bon vin de Baccharach (3).

Des bords du Rhin, la vigne avoit été portée dans l'intérieur de l'Allemagne, et au commencement du seizième siècle il y en avoit dans l'électorat de Brandebourg (4).

Baccius mentionne les vins de Francfort-sur-l'Oder (5); il y joint une digression sur les réunions bachiques des Saxons, et il paroît s'être rencontré avec *Obsopœus*. Celui-ci regrette que la nature n'ait pas été envers eux plus prodigue de ses dons à cet égard, car ils les méritent : *digna mero gens* (6).

Il paroît même que, dès le quinzième siècle, la Prusse avoit des vignes, puisqu'en 1455 le grand-maître de l'Ordre Teutonique détruisit celles des environs de Culm. *Waisselius*, qui rapporte ce fait, nous apprend encore qu'en 1379 la maturité des fruits fut tellement précoce en Prusse, que la vendange étoit faite à la Saint-Barthélemi (24 Août) (7).

Autrefois, en Allemagne, les bergers étoient aussi vilipendés que chez les anciens Égyptiens. Ils étoient considérés comme le furent long-temps les *gahets* de Gascogne et les *cagoux* de Bretagne, puisqu'à une époque très-moderne (en 1747), dans le duché de Brunswick, on crut devoir faire un règlement contre ces préjugés invétérés : il porte que les bergers ne seront pas déshonorés à cause de leur état, et parce qu'ils dépouillent les brebis mortes; qu'à leur mort on leur donnera la sépulture selon le rit chrétien, et que leurs fils seront admissibles dans tous les corps de métiers.

---

(1) *Geschichte das Obscultur, etc.* 1802, in-8°.

(2) *Annalium Suevicarum. Francofurti*, 1596, in-fol., tom. II, part. III, lib. XII, cap. XXX, pag. 788.

(3) *Martini Schoockii liber de Cerevisiâ. Groningæ*, 1661, in-16, pag. 324.

(4) *Mémoires pour servir à l'histoire de la Maison de Brandebourg. Berlin*, 1789, in-8°., page 39.

(5) *De Naturali Vinorum Historiâ*, lib. VII, pag. 338.

(6) *De Arte Bibendi, libri III. Norimbergæ*, 1536, in-4°.

(7) *Historia Naturalis regni Poloniæ, etc.*, pag. 72.

Suède, Danemarck.

A mesure qu'on s'avance vers ces régions glacées où la nature, presque toujours dans la douleur, sourit rarement à ceux qui les habitent, on les voit déployer leur activité et lutter avec succès contre l'âpreté du climat.

Un des ouvrages les plus curieux concernant l'agriculture du Nord, à l'époque d'Olivier de Serres, est celui d'*Olaus Magnus*, archevêque d'Upsal (1). Au treizième livre, qui a pour objet l'agriculture, *Olaus* nous apprend que le millet, les pois chiches, les concombres, le melon, le cardon, avoient été long-temps inconnus dans ces pays; mais le froment fournissoit de riches moissons.

On faisoit sortir le grain des épis par le piétinement des chevaux; on le conservoit long-temps dans des caisses de bois de chêne; on y conservoit de même, pendant plusieurs années, la farine bien pressée. L'auteur entre dans quelques détails sur la panification. Il raconte qu'à la naissance d'un enfant, on faisoit une espèce de pain qui se conservoit sans putréfaction jusqu'à son mariage.

Gustave Vasa défendit l'exportation des grains de Suède : sans cela l'agriculture eût éprouvé des améliorations sensibles. Du reste, il la favorisa sur certains articles; mais son fils Eric XIV désorganisa tout.

Les cultivateurs s'aidoient réciproquement pour transporter les engrais; un repas d'amitié, dit *Olaus*, payoit cet acte de complaisance.

L'auteur donne des détails précieux sur les animaux domestiques, leurs qualités, leurs maladies. Un chapitre traite des rennes. Ici nous intercalons un fait puisé dans *Cateau* (2). Le premier règlement, en Danemarck, sur l'éducation des chevaux, est de l'an 1686.

Olaus rapporte une anecdote curieuse sur la détronisation de Christiern II, roi de Danemarck. Il avoit défendu aux Goths et aux Suédois l'usage des balistes, ou arbalêtes, pour tuer les bêtes féroces qui dévoroient leurs troupeaux. Une inquisition tyrannique fit brûler beaucoup de balistes; mais aussi on en avoit caché beaucoup. La multiplication des animaux nuisibles porta le mal à son comble. Les laboureurs furieux se rassemblèrent au nombre de quarante mille, et, armés de balistes, ils chassèrent à travers les forêts de la Smaalande le roi et ses satellites. « Leur exemple, ajoute l'écrivain, est » une leçon à la postérité; il apprend aux hommes de l'avenir qu'en obéis- » sant aux rois et aux princes, ils ne doivent pas se laisser dévorer, ni leurs » troupeaux, par les bêtes féroces. Que les princes, dit-il, soient en garde » contre les délateurs et les adulateurs, ils n'auront rien à craindre des arcs » ni des flèches (3). » Les insurrections, nommées improprement révoltes,

(1) *Historia de Gentibus Septentrionalibus, earumque diversis Statibus, Conditionibus, etc. Romæ*, 1555, in-foll.

(2) *Tableau des États Danois, etc. Paris*, 1802, in-8°., tome II, page 141.

(3) « *Documentum posteris præbentes, ut sic regibus et principibus obediant, ne se, atque proles, et jumenta sua bestiis permitterent devoranda. Caveant principes à delatoribus, adulatoribus, et susurronibus : et de arcubus, ac sagittis non erit formidandum.* » Lib. XVIII, cap. XIV.

ne sont communément que les résultats de la tyrannie ; les excès ont du moins l'avantage de rappeler aux peuples leurs imprescriptibles droits.

L'ouvrage contient des recettes pour préparer l'hydromel et la bière. Les Norvégiens aimoient beaucoup les vers dans le fromage ; quelques-uns de ces fromages étoient si durs, que leur écorce servoit de bouclier à la guerre. *Olaus* prétend que les Vestrogots l'emportoient sur tous les peuples dans la préparation des fromages ; ils en avoient de si gros, que le poids d'un seul excédoit presque les forces de deux hommes (1). *Misson* assure qu'à Parme on en a vu qui pesoient cinq cent livres (2). Je tiens d'un savant Danois, *Heiberg*, qu'à Tye, en Jutland, on en fait de cette énorme grosseur.

Autrefois, dans le Nord, c'étoient les femmes qui s'en occupoient ; les hommes n'avoient pas droit d'y assister. Quelque préjugé sans doute les excluoit de cette opération. Ce n'est pas le seul qui soit mentionné dans le livre d'*Olaus :* tel étoit l'usage de faire bénir par un prêtre le champ qui avoit été souillé de sang humain, afin de lui rendre sa première fertilité.

Les femmes même s'exerçoient à dompter les chevaux, car elles n'étoient pas étrangères aux travaux extérieurs, sans négliger les soins du ménage. L'auteur trace un tableau touchant de leurs occupations domestiques (3). Actuellement encore, en Suède, il n'est pas rare que des filles fassent le métier de postillon.

Olaus parle de maisons bâties avec des côtes de cétacées, et il en donne même la figure (4). Ainsi, au Helder, à la pointe de la Nord-Hollande, on employe les côtes de baleine non à bâtir, mais à clorre les héritages ; et, dans ce canton dénué d'arbres, elles servent encore de point d'appui aux bêtes à cornes pour se gratter.

Le jardinage s'est perfectionné en Prusse, et même plus avant dans le Nord, par les protestans François qu'avoit proscrits un roi bigot qui n'eut pas le courage de s'élever jusqu'à la piété. Une autre circonstance avoit favorisé l'hortolage en Danemarck : *Cateau* remarque que le goût d'Isabelle, épouse de Christiern, pour les légumes des Pays-Bas, sa patrie, fut cause qu'on en fit venir des jardiniers ; on leur céda l'île d'Amalk, voisine de Copenhague ; on leur accorda des priviléges dont leurs descendans continuent de jouir, en conservant le costume, les usages, la langue de leurs ancêtres (5) ; et même, sur quelques articles, ils sont encore gouvernés par les lois de la Frise.

N'oublions pas une circonstance qui a contribué à vivifier l'agriculture en Danemarck et en Suède : les paysans y jouissoient d'une existence politique ; dans les États-généraux de ces contrées, il y avoit l'ordre des laboureurs. Je remarque avec plaisir que, cependant, ils ne furent pas représentés en Danemarck, dans la fameuse assemblée de 1660, qui consacra le despotisme : du moins ils n'ont pas contribué à donner à leurs descendans des fers dont, à la vérité, le poids est allégé par la justice des gouvernans ou par l'ascendant de l'opinion.

(1) *Historia de Gentibus, etc.*, lib. XIII, cap. XLVI.

(2) *Voyage d'Italie. Paris*, 1743, in-12, tome III, page 177.

(3) *Historia de Gentibus, etc.*, lib. XV.

(4) *Ibid.*, lib. XXI, cap. XXIV.

(5) *Tableau des États Danois, etc.*, tome II, page 136.

La

La reconnoissance des laboureurs éleva un monument à *Bernstorf :* son neveu, mort depuis quelques années, et auquel les Danois doivent l'établissement d'une École vétérinaire, en a un autre dans le cœur des Nègres et de tous les amis de l'humanité ; mais où placeront-ils le fils de ce dernier, s'il n'exécute pas la loi concernant l'abolition de la traite ?

J'ai regret de n'avoir pu trouver l'ouvrage d'*Arent Berentsen*, sur la fertilité du Danemarck et de la Norvège (1), ni celui de *Chrétien Gartner*, concernant le jardinage de cette dernière contrée (2). *Pontoppidan*, qui les cite, n'indique pas l'état des connoissances agronomiques de la Norvège au seizième siècle ; elles étoient probablement très-resserrées, puisque, en 1624, des étrangers venus à Sondenfield, enseignèrent aux paysans la manière de convertir leurs forêts en terres arables, et de les fertiliser avec des cendres (3).

La proportion entre la partie cultivée du pays et la partie inculte étoit, selon *Pontoppidan*, comme un à quatre-vingt. Si quelquefois la disette affligea la Norvège, d'autres fois la récolte fut abondante, au point qu'on put vendre un superflu d'orge et de seigle aux provinces limitrophes de la Suède (4).

Les îles Feroë jouissent également d'une certaine fertilité, puisque *Thomas Bartholin* y a vu cinquante épis issus d'un seul grain d'orge (5).

Pourrions-nous passer sous silence cette Islande qui, dans le moyen âge, devenue une république, avoit imposé à ceux de ses habitans qui voyageoient chez l'étranger, l'obligation de se présenter à leur retour devant le Magistrat, pour lui communiquer les observations applicables au bien de leur patrie ?

Snorronius, Islandois, qui a publié un traité historique sur l'agriculture de cette île, établit, par des preuves incontestables, qu'au dixième siècle elle y étoit florissante. Après s'être soutenue jusqu'au quatorzième, elle déclina sensiblement par l'effet des émigrations, des guerres civiles et des maladies contagieuses. *Snorronius* indique la possibilité et les moyens de réparer ces désastres : un sol où la féve croît spontanément, ne se refuse pas à diverses cultures ; il conseille, entre autres, celle du lin de Sibérie (6). *Horrebow* a donné de nouvelles preuves de la fertilité de cette île, où il a trouvé dans un état prospère le groseillier, le chou, le navet, les pois, etc. (7). D'ailleurs, le pays a des pâturages, puisque *von Troil* y a vu des paysans qui avoient de deux cents à quatre cents moutons (8) : ces troupeaux passent l'hiver en plein air. L'Islande participera sans doute à l'impulsion donnée, dans les contrées du Nord, vers les établissemens utiles ; elles sont les premières où l'enseignement de l'agriculture est devenu classique, et celles où l'on marche avec le plus de constance au bien général.

(1) *Danmarks oe Norgis fructbar Herlighed, etc. Kiobenhavn*, 1655, in-4°.

(2) *Underviisning, etc. Nidros.*, 1746, in-8°.

(3) *The Natural History of Norway, etc. London*, 1755, in-fol., pag. 104.

(4) *Ibid.*, et pag. suiv.

(5) *Ibid.*, pag. 100.

(6) *Tractatus historico-physicus de Agricultură Islandorum. Hauniæ*, 1757, in-8°.

(7) *Nouvelle Description de l'Islande, etc. Paris*, 1764, in-12, tome I, page 134 et suivantes.

(8) *Lettres sur l'Islande. Paris*, 1781, in-8°., page 110. L'auteur est mort récemment, archevêque d'Upsal.

Russie.

Dans l'histoire de la société civile, la période la plus remarquable est le passage de la vie nomade à l'état agricole. *Tooke* applique cette réflexion à la Russie (1), sur l'agriculture de laquelle nous allons dire quelques mots, en faisant observer au lecteur, qu'il est bien plus aisé de savoir ce qu'elle est que ce qu'elle fut au seizième siècle.

Gmelin, Lepechin, Guldenstett, Pallas, et d'autres savans, ont jeté un grand jour sur l'état actuel de cet Empire, où la diversité de sols et de climats appelle toutes les tentatives agronomiques et promet des succès. La guède, le chanvre, et d'autres plantes non moins utiles, y sont indigènes. *Pallas* a trouvé des terres productives jusqu'en Sibérie. Le canton de Demiansk, à cinquante-neuf degrés et demi dans le gouvernement de Tobolsk, récolte de l'orge et de l'avoine, et ce n'est pas le dernier terme de latitude pour la végétation. Il y a sans doute des pâturages vers Archangel, qui est encore plus au nord, puisqu'on y a de belles vaches dont la race est venue de Hollande (2). *Pontoppidan* assure que la Finmarchie est productive jusqu'au soixante-huitième degré (3). D'ailleurs, suivant *Horrebow*, dans la Laponie, dont ce pays fait partie, la distance de la semaille à la moisson n'est que de six à sept semaines (4).

Une louable émulation vivifie l'agriculture dans les provinces où la température est moins rigoureuse, sur-tout vers les bords du Don et du Wolga; le miel et la cire y forment une branche importante de commerce. *Tooke* prétend que la Tauride deviendra la Champagne de la Russie (5); la culture de la vigne, dans cette province, lui paroît un reste de la culture grecque: cette opinion n'a rien d'improbable.

Olearius nous apprend qu'en 1613, des marchands de la Perse ayant porté la vigne à Astracan, elle y fut cultivée par un moine Autrichien, résidant alors dans cette ville. Le czar en trouva le fruit excellent; le moine fut encouragé, et cette contrée dut à ses soins un genre de culture qui prospère (6).

La stérilité de l'histoire de Russie, à l'époque qui nous occupe, fera pardonner la briéveté de cet article. Mais aurions-nous pu garder le silence sur cette immense région, vers laquelle se dirigent si souvent les regards de la politique, sur laquelle se reposent déjà avec intérêt ceux de la philosophie, et qui, liant l'Europe à l'Asie, occupera une place éminente dans l'histoire de l'espèce humaine, lorsque des tribus encore nomades, ayant fixé leur domicile, verront arriver au milieu d'elles tous les arts, enfans de la civilisation; lorsque la suppression du servage y relèvera les fronts humiliés; lorsque la déclaration des droits de l'homme, du citoyen, du peuple, éclairant l'horizon du Nord, établissant le jugement par jury, appelant à des assemblées nationales, perma-

(1) *View of the Russian Empire, etc. London*, 1802, 3 vol. in-8°.

(2) *Ibid.*

(3) *The Natural History of Norway, etc.*, page 98.

(4) *Nouvelle Description de l'Islande, etc.*

(5) *View of the Russian Empire, etc.*, tom. II, pag. 248.

(6) *Voyages en Moscovie, Tartarie et Perse, etc. Amsterdam*, 1727, in-fol., p. 456.

nentes ou périodiques, les députés du souverain, y asseoira la liberté publique sur une constitution inviolable ; c'est-à-dire, lorsque le Gouvernement, sondant l'avenir et connoissant la véritable gloire, anticipera une révolution qui (là comme ailleurs) seroit un jour l'heureux et inévitable effet du progrès des lumières ?

Belgique.

Nous avons dit qu'autrefois de vastes forêts couvroient le sol des contrées boréales. Les montagnes des Ardennes étoient dans le même état ; mais, dès le douzième siècle, ces dernières avoient été essartées en partie, et l'Escaut étoit renfermé dans son lit (1).

Vers l'an 1600, on citoit les Flamands comme les meilleurs laboureurs. Jamais un peuple ayant une agriculture si florissante n'écrivit moins sur cet objet : il falloit voyager chez eux pour la connoître. Ils vouloient, comme aujourd'hui, que les fermes ressemblassent à des jardins. La petite culture étoit presque la seule admise ; la luzerne, le trèfle, le sarrazin, le turneps, y étoient abondans. Les auteurs du *Fermier complet* leur font honneur d'avoir les premiers mis les troupeaux dans des parcs, d'avoir découvert sept à huit espèces d'engrais, dont ils auroient dû nous donner la liste, et d'avoir semé sur les terres arables des végétaux destinés à les améliorer, en s'y décomposant lorsque la charrue en avoit retourné la surface (2). Ce procédé étoit pratiqué chez les Anciens.

Cet article, je le sens trop, doit paroître bien court pour un pays presque classique en fait d'agronomie. En compulsant les monumens de l'histoire ecclésiastique et civile des Provinces Belgiques, on pourroit recueillir des renseignemens indirects sur l'état de l'agriculture, et principalement sur les causes de ses progrès. Si, des peuples modernes, les Flamands ont été cités comme les premiers qui se soient distingués dans l'agriculture-pratique, même avant le seizième siècle, à quelles circonstances du climat, ou du sol, ou des lois, ou des mœurs, ou de tous ces objets ensemble, doit-on rapporter ce succès? Quelle part y ont eue le grand nombre de villes fondées dans ce pays, les canaux qu'on y a creusés, l'esprit de liberté qui s'y est montré, le mode de gouvernement qui a favorisé ces germes précieux, ou qui n'a pu les étouffer? Pourquoi ces causes n'eurent-elles qu'une influence renfermée dans certaines limites? Pourquoi l'exemple heureux des Belges ne fut-il pas suivi de leurs voisins immédiats, etc. ? Toutes ces questions seroient intéressantes, mais on sent que leur examen conduiroit trop loin. On trouveroit, à ce sujet, des matériaux détachés dans les *Mémoires de Paquot*, et dans quelques autres ouvrages purement historiques, que, par cette raison, je n'indiquerai pas ici d'une manière plus précise.

Ces recherches utiles n'avoient pas échappé aux vues de l'Académie de Bruxelles. Il est à souhaiter que l'on reprenne ce problème, l'un des plus im-

(1) *Recueil de Mémoires sur les Établissemens d'humanité, par Duquesnoy, Paris, an X*, in-8°., N°s. 28 et 29, page 137.

(2) *The complete Farmer : or, a general Dictionnary of Husbandry, etc. London*, 1777, in-4°.

portans que l'histoire des derniers siècles offre à l'économie rurale et politique (1). Ce problême s'applique aussi à l'article suivant, pour lequel néanmoins on a plus de secours, parce que les lumières se propagent toujours avec la liberté.

Hollande.

Dans les riches plaines de la Belgique, il suffit de seconder l'exubérance de la nature; au lieu qu'elle exige de plus grands efforts dans les vastes landes du Brabant Hollandois et d'autres parties de la Batavie, où l'exemple de la Belgique, sur la préparation des engrais, n'a point exercé d'influence. Cette branche d'économie rurale y est, comme par-tout (à quelques exceptions près), très-peu avancée; et jusqu'à nos jours, au-delà d'Alkmaër et ailleurs, s'est conservé l'usage irréfléchi de placer les fumiers en plan incliné, près des canaux, où s'écoulent les eaux chargées des principes les plus précieux de la végétation.

Au seizième siècle, la Hollande n'étoit pas citée pour la beauté des bêtes à laine; mais elle tira des Grandes Indes une variété qui réussit dans la Frise Orientale et ailleurs, et dont la toison égale en finesse les meilleures d'Angleterre (2); elle est remarquable, dit *Lasteyrie*, par la grandeur et la beauté des formes, par de grands produits en laine, en lait, et en agneaux (3). Cette race avoit passé de Hollande en France; et *Querbrat Calloet* assuroit, en 1666, qu'elle prospéroit dans les marais de la Charente, de l'Aunis et du Poitou (4).

Nous avons nommé la Frise, c'est une des provinces les plus riches en pacages et en troupeaux; elle a vendu, en 1802, du beurre et des fromages pour onze millions de florins (vingt-trois millions de notre monnoie) (5). Les procédés au moyen desquels on les prépare furent décrits, vers le milieu du dix-septième siècle, par un savant de cette contrée, *Martin Schoockius* (6), qui fit aussi un traité sur la bière (7), dont ses compatriotes faisoient une grande consommation.

Cette boisson devoit trouver place dans mon ouvrage, à raison de l'emploi du grain qu'elle nécessite, et du houblon, dont la culture a été l'objet de plusieurs traités. La bière fut inventée, dit-on, à Peluse. *Hartig* prétend que les Égyptiens ajoutoient à l'orge des lupins, en place du houblon qu'ils ne connoissoient pas (8). *Valmont de Bomare* indique le ménianthe, ou trèfle des marais, comme un stomachique puissant qui peut remplacer le houblon; et il semble dire qu'en Angleterre, dans le Hampshire, on s'en sert de cette manière (9). Les informations que j'ai prises sur les lieux n'ont pu m'en fournir la preuve.

(1) On pourra lire, à ce sujet, une note de notre collègue *François (de Neufchâteau)*, insérée dans ce volume, pages 182 — 204.

(2) *Ensayo de la Sociedad Bascongada, etc.*, pag. 130.

(3) *Histoire de l'Introduction des Moutons à laine fine d'Espagne dans les divers États de l'Europe, etc. Paris*, 1802, in-8°., page 240.

(4) *Moyen pour augmenter les revenus du royaume de plusieurs millions, etc. Paris*, 1666, in-4°., page 2.

(5) Ce fait m'a été attesté en Hollande par des personnes instruites.

(6) *Tractatus de Butyro. Groningæ*, 1664, in-12.

(7) *Liber de Cerevisiâ, etc.*, déjà cité.

(8) *Observations sur les progrès et la décadence de l'Agriculture chez les anciens peuples, traduit de l'allemand, par Leroi-Lozembrune. Vienne*, 1789, in-8°.

(9) *Dictionnaire d'Histoire Naturelle, etc. Paris*, 1791, in-8°., articles *Buck-Bean* et *Trèfle de marais.*

Les houblonnières, qui formoient sans doute autrefois une grande partie de la culture Hollandoise, ont cédé la place à d'autres productions, parce qu'on fait de la bière sans houblon, et sur-tout parce qu'actuellement, en Hollande, l'usage de cette boisson est extrêmement diminué depuis l'introduction des boissons chaudes en Europe. Amersfort, qui comptoit environ soixante brasseries, n'en a plus que deux. On assure que, par ce changement de régime, les calculs urinaires, autrefois communs, y sont devenus fort rares (1). La rareté des maladies de la vessie est un fait indéniable; mais la cause qu'on assigne est néanmoins contredite par des médecins François, au dire desquels la bière légère peut être administrée utilement contre la maladie dont on vient de parler. Cette discussion est étrangère à mon sujet, auquel je reviens.

On doit aux Hollandois l'art de rendre les fleurs doubles, secret inconnu au seizième siècle (2); de l'agréable ils ont su tirer l'utile : la culture des fleurs devint, à Harlem sur-tout, l'objet d'un commerce et une source de richesses qui n'est pas tarie. *Beckmann* a recueilli divers faits pour prouver à quel point on a poussé la manie sur cet objet : un oignon de tulipe fut vendu quatre mille six cent florins, avec une voiture neuve et deux chevaux; un autre, à Alkmaër, fut payé sept mille florins; un autre, échangé contre douze acres de terre, etc. Le jésuite *Ferrari*, qui écrivoit en 1633, vante l'adresse des habitans des Pays-Bas, non seulement à cultiver les fleurs, mais encore à les imiter en soie, de manière à tromper l'œil le plus exercé (3).

Si plusieurs contrées de la Batavie sont encore des déserts, le défaut de population n'en est pas l'unique cause. Le Gouvernement des Provinces-Unies regardant les marais de la partie orientale comme une barrière naturelle contre l'Allemagne, avoit, dit-on, défendu de les dessécher; l'état de cette contrée seroit donc l'effet réfléchi d'une mauvaise politique. *Émiland Estienne* prétend que, depuis l'assimilation du Brabant batave aux autres Départemens de la République, il a presque changé de face : « Nous osons prédire, ajoute-t-il, » qu'avant trente ans on comptera plus de marais desséchés, plus de bruyères » défrichées, plus d'ateliers nouveaux dans ce Département, que durant les » deux derniers siècles, à-peu-près, qu'il a été traité en pays conquis par l'an- » cien Gouvernement des Provinces-Unies (4). » Au surplus, de quoi n'est pas capable cette Nation respectable qui, dirigée par Civilis, avoit résisté aux Romains? qui, après avoir, au seizième siècle, conquis sa liberté sur le tyran Philippe II, conquit sur la mer une partie de son territoire, convertit en rians parterres un sol sur lequel naguère flottoient les vaisseaux et nageoient les poissons? Telle est la mer de Deemen dont j'ai parlé. Les environs de Leyde,

(1) C'est l'avis de mon ami le savant et respectable *van Swinden*. Il m'est doux de lui payer un tribut d'estime et de reconnoissance. C'est à lui que je dois un ouvrage très-curieux : *Dissertatio medico-chimica de Causis imminutæ in republicâ Batavâ Morbi Calculosi frequentiæ. Lugduni-Batavorum*, 1802, in-4°. Cette thèse a été soutenue par M. *Schultens*, sous la présidence de M. *Sandifort*.

(2) *Mélanges tirés d'une grande Bibliothèque*, tome X, page 404.

(3) *De Florum Curturâ. Romæ*, 1633, in-4°.

(4) *Statistique de la Batavie. Paris, an XI*, in-8°., page 85.

de Harlem, d'Utrecht, etc., les quatre myriamètres de distance entre cette dernière ville et Amsterdam, qui n'étoient qu'un sable aride, et qui sont devenus un jardin perpétuel, attestent l'industrie de ces généreux Bataves qui, actuellement, s'occupent avec succès de la culture des dunes (1).

Isles Britanniques.

Les Isles Britanniques ayant subi, comme le continent Européen, le joug des Barbares, on conçoit que l'agriculture y éprouva les mêmes désastres. Après leurs irruptions vinrent les querelles sanglantes des rois, et les peuples eurent la stupidité de s'égorger pour des disputes de succession au trône, pour des maitresses, etc.

Des Conciles avoient quelquefois statué sur des objets d'économie rurale, dans les rapports de ces objets avec la compétence ecclésiastique. Celui de Narbonne, de l'an 1054, défendit de couper les oliviers, parce qu'ils fournissent la matière propre au luminaire. En Angleterre, un Concile de Calcuth, tenu l'an 787, avoit défendu de couper la queue aux chevaux, de les essorriller, de les rendre sourds, de leur fendre les naseaux, ce que l'on faisoit par superstition (2); cruauté actuellement encore exercée sur les ânes en Espagne.

Qu'un pamphlétaire, nommé *Donaldson*, insulte les moines dans un écrit que la postérité ne lui reprochera pas, car il n'arrivera pas jusques-là (3), qu'importe ? Des injures, en déshonorant toujours celui qui en est l'auteur, honorent quelquefois celui qui en est l'objet. C'est encore aux moines qu'on eut l'obligation d'avoir perpétué les bonnes pratiques de la culture des jardins. *Walker*, qui leur rend cette justice, remarque que leurs travaux furent détruits pendant les troubles religieux (4). Aussi *Fynes Morison*, qui écrivoit sous Élisabeth, nous apprend, dans son *Itinéraire*, que l'Irlande étoit inférieure à l'Angleterre pour les fleurs et les fruits. Celle-ci fournit à l'Irlande le cerisier, qu'y porta *Walker Rawleigh* dans un jardin encore existant vers Waterford (5). Ce fait appelle naturellement une réflexion sur l'introduction de cet arbre en Europe. *Lucullus* l'avoit apporté, dit-on, de l'Asie mineure en Italie; le témoignage de l'histoire, à ce sujet, est énoncé d'une manière assez positive pour repousser les doutes: s'ensuit-il de-là que le Nord de l'Europe doive au général Romain l'acquisition des cerisiers ? et ne peut-on pas, comme *Rozier* (6), comme *Poederlé*, croire que dans les Gaules ils sont indigènes, puisqu'on en trouve le type dans nos forêts (7) ?

(1) Cette culture est l'objet d'un ouvrage intéressant, publié, depuis peu, par ordre du Gouvernement. *Tegenwoordige Staat der Duinen, etc. Leyden*, 1798, 2 vol. in-8°.

(2) *Collectio maxima Conciliorum, per P. Labbe et G. Cossart, etc. Parisiis*, 1671, in-fol., tom. VI, pag. 1872.

(3) *Agriculture considered as a moral and political Duty. London*, 1775, in-8°., pag. 46.

(4) *Essay on the Rise and Progress of Gardening in Ireland, etc.*, dans les *Transactions of the royal irish Academy*, tom. IV. *Antiquities, etc.*

(5) *Ibid.*

(6) *Dictionnaire d'Agriculture, etc.*, tome II.

(7) *Manuel de l'Arboriste et du Forestier Belgiques. Bruxelles*, 1792, in-8°., tome I, page 158.

Mais à l'époque où *Rawleigh* communiqua cet arbre à l'Irlande, l'Angleterre elle-même étoit-elle bien avancée dans l'art du jardinage? Des traités furent écrits sur cette matière, par *Léonard Mascall* (1) et *Thomas Hill* (2); leurs ouvrages furent suivis de beaucoup d'autres, parmi lesquels on distingue ceux de *François Bacon* (3), d'*Austin* (4), de *Hugues Platt* (5), etc.

Alstrom prétend qu'au seizième siècle l'hortolage étoit négligé, en Angleterre, à tel point, qu'on étoit obligé d'acheter chez l'étranger les légumes les plus communs, tels que le chou, le navet (6). Actuellement encore, dans certains cantons, on ne trouve guère que le haricot à fleurs rouges, et l'oseille y est rare.

D'après quelques faits consignés dans un mémoire de *Cliquot de Blervache*, on peut croire que l'Écosse fut long-temps arriérée pour les arts, puisque celui de faire du savon n'y remonte qu'à l'an 1524, et qu'en 1536 François Ier. fit présent à Jacques V de deux hommes de chaque métier et des instrumens propres à l'Agriculture (7).

Bacon cite plusieurs lois de Henri VII, favorables à l'économie rurale (8).

A. Hunter, dans ses notes sur la *Sylva* d'*Evelyn*, place à l'an vingt-sept de Henri VIII la première époque du dépérissement des forêts, lorsque le monarque saisit pour son usage celles du clergé (9). *Tusser*, versificateur du même temps, se plaignoit de ce qu'on étoit plus empressé à couper qu'à planter (10).

On se tromperoit néanmoins en croyant que cette époque ait été très-fatale à l'agriculture. C'est sous Édouard IV, Henri VIII et Élisabeth, que les Anglois, en croisant les races, obtinrent de belles laines (11). En 1534, les troupeaux étoient multipliés à tel point, qu'on fit un statut portant la défense d'avoir plus de deux mille moutons. En 1566, fut renouvelée la loi qui prononçoit des peines sévères contre quiconque exporteroit des laines ou des brebis; la récidive étoit punie de mort (12).

Dès le commencement du seizième siècle, avoit été imprimé, avec figures, l'ouvrage de *Reynolds Scotss*, sur la culture du houblon et celle du tabac (13).

En 1534, parut comme un phénomène *Fitz Herbert*, qui publia sur l'agri-

(1) *The Art and Manner how to Plant and Graft all sorts of Trees, etc.. London*, 1529, in-4°.

(2) *The Art of Gardening. London*, 1572, in-8°.

(3) *Opera omnia. Londini*, 1638, in-fol. *Sermones fideles*, le 44e., page 237, traite *de Hortis*.

(4) *A Treatise of Fruit-trees, Schewing the Manner of Planting, Grafting,, etc. Oxford*, 1653, in-4°.

(5) *The Garden of Eden, or account of the Culture of the Flowers and Fruits*, 1651 — 1660, 2 vol. in-8°.

(6) *Essai historique et politique, eetc.*, p. 15.

(7) *Mémoire sur l'état du Commerce intérieur et extérieur de la France, depuis la première Croisade jusqu'à Louis XII.* — Voyez aussi l'*Histoire du Hâvre. Paris*, 1789, page 48.

(8) *Opera omnia : Historia regni Henrici Septimi*, pag. 44.

(9) *Sylva, or a Discourse of Forests-trees, etc. York*, 1786, 2 vol. in-4°.

(10) *Five hundred points of good Husbandry, etc. London*, 1546, in-8°.

(11) *Informe de la Sociedad Economica, etc.*, pag. 42.

(12) *Essai historique et politique, etc.*, pages 18 et 19.

(13) *A Perfect Platform of a Hop Garden, etc. London*, 1574, in-4°., nouvelle édition.

culture un ouvrage, suivi d'un second en 1539 (1). Dans le premier, il débute par la description des diverses espèces de charrues, celles de Kent, celles de Sommerset, et autres comtés. Cet article intéressant est très-détaillé. Viennent ensuite la culture des grains, l'éducation et le soin du bétail, etc. L'auteur, extrêmement religieux, indique soigneusement toutes les occupations de la femme dans le courant de la journée, depuis les prières, dont il spécifie la formule, jusqu'au soin de recueillir les œufs.

Fitz Herbert enchante par le ton persuasif et la naïveté de son langage suranné. Dans les *Mémoires de la Société de Bath*, M. *Rack* le cite comme le premier Anglois qui ait examiné la nature du sol et les lois de la végétation; pendant quarante ans, il en avoit fait son étude. Ses ouvrages éveillèrent l'émulation, tant pour cultiver que pour écrire sur cette partie, et l'on citera toujours *Fitz Herbert* comme ayant eu le double mérite de faire aimer l'art rural et la vertu.

L'éducation des abeilles a beaucoup occupé les écrivains Anglois, tels que *Hylls* (2), *Butler* (3), *Levett* (4), *Guillaume Lawson* (5), *Warder* (6), *Worlidge* (7), *Thomas* et *Daniel Wildman* (8), etc. Leurs ouvrages, pour la plupart, sont assez bien faits, sur-tout celui de *Butler:* il a mérité les éloges de *Worlidge*, c'est-à-dire, d'un écrivain qui, embrassant toutes les parties de l'agriculture Angloise, en régularisa le système (9). Mais voyez à quel point de bassesse se ravalent certains hommes, qui se donnent pour les précepteurs du genre humain! La plupart de ces auteurs, entre autres, *Butler* et *Warder*, ayant dédié leurs ouvrages à des reines, ne manquent pas de trouver dans le gouvernement d'insectes industrieux l'image et l'apologie du pouvoir absolu, dont la conséquence immédiate est l'obéissance passive. On peut adresser le même reproche à *Jérôme Cortès*, Espagnol, qui s'est aussi occupé des abeilles, dont la soumission lui paroît l'image de celle que doivent les *sujets* (10); cependant il reconnoît que le roi des abeilles est électif: cet aveu est déjà quelque chose. Puisque nous imprimons sur leurs fronts une flétrissure bien méritée, citons avec honneur *Conringius*, qui a fait sentir l'ineptie de telles comparaisons (11).

(1) *The Book of Husbandry. London*, 1534, in-8°. — *The Book of surveying and improvement, etc. London*, 1539, in-8°. On les a réimprimés en 1767.

(2) *Instruction of Bees. London*, 1593, in-8°.

(3) *The Feminin Monarchi, or the Histori of Bees. London*, 1623, in-4°.

(4) *The Ordering of Bees, etc. London*, 1634, in-4°.

(5) *The Husbandry of Bees.* 1656, in-4°., à la suite des ouvrages de *Markham.*

(6) *Apiarium, or a Discourse of Bees, etc. London*, 1676, in-8°. — *The true Amazons: of the Monarchy of Bees. London*, 1716, in-8°., troisième édition.

(7) *Apiarium, or a Discourse of the Government and Ordering of the Bees. London*, 1678, in-8°.

(8) *A Treatise on the management of Bees; etc. London*, 1768, in-4°. — *A complete Guide for the management of Bees, etc. London*, 1773, in-8°.

(9) *The Mystery of Husbandry discovered, wherein in treated of the several ways of Tilling, Planting, Sowing, Manuring, Ordering of all sorts of Gardens, Orchards, etc. London*, 1669, in-fol.

(10) *Libro, y Tratado de los Animales terrestres, y volatiles, etc. Valencia*, 1613, in-8°., pag. 452.

(11) *Dissertatio de Differentiis Regnorum, etc.*, cité par *Pierre Muller*, dans sa Dissertation *de Jure Apum. Ienæ*, 1738, in-4°.

L'Agriculture

L'agriculture de diverses parties de la Belgique et des ci-devant Alsace, Beauce et Normandie, peut soutenir le parallèle avec celle de la Grande-Bretagne, dont le sol est entrecoupé de fermes magnifiques et de landes à perte de vue ; mais les instrumens aratoires sont, plus que chez nous, perfectionnés chez les Anglois, qui en ont des manufactures. La partie la plus brillante de leur économie rurale, et sur laquelle ils laissent en arrière toutes les Nations, c'est l'éducation des animaux domestiques, dont ils ont toujours cherché à perfectionner les races. Nous ajouterons incidemment qu'en agronomie ils ont pour principe, de ne jamais rester stationnaires, mais de tendre toujours à un mieux, qu'ils ne croyent pas l'ennemi du bien, quoi qu'en dise le proverbe.

Obtenir de la vache la plus grande abondance possible de bon lait, obtenir du bœuf et du mouton la plus grande quantité possible de bonne viande, tel est le problême qu'ils ont résolu. Par des croisemens habilement ménagés, dans les bêtes à cornes, les bêtes à laine et les porcs, ils se sont procuré des variétés telles, que la croissance se développe avec plus de force dans les parties les plus susceptibles de fournir une substance alimentaire : de-là cette disproportion dans la grosseur des membres de certains animaux, dont les jambes courtes ou grêles supportent un corps volumineux. Ils en ont multiplié les gravures et ils se proposent de publier successivement celles des animaux de chaque comté ; nous ne citerons que les ouvrages de *Guillaume Pitt* (1), de *George Garrard* (2), d'*Edmond Scott* (3), et nous ajouterons qu'ils joignent à ce moyen celui de les modeler en petit, et de les répandre par-tout. *Garrard* a formé à Londres un établissement encore unique en ce genre (4).

En 1633, *Mascall*, déjà cité, publia sur l'éducation du bétail un ouvrage estimé (5). Dans le nombre de ceux qui enseignent la manière d'élever et de dresser les chevaux, la supériorité paroît acquise à celui de *Cavendish*, duc de Newcastle, écrit en françois, et qui parut vers le milieu du dix-septième siècle (6).

Hugues Platt est reconnu pour un des cultivateurs les plus ingénieux comme les plus modestes ; il établit dans toute l'Angleterre des correspondances agricoles, publia, outre son *Jardin d'Eden*, d'autres bons ouvrages ; s'occupa avec une persévérance infatigable, de recherches sur les engrais, en appliquant à la fertilisation des terres le sable, l'argile, les boues des rues, la terre à foulon, la fougère, les cendres des végétaux, etc.

Gabriel Plattes, génie original, commença ses observations sous Elisabeth,

(1) *General View of the Agriculture of the country of Stafford, etc. London*, 1796, in-8°.

(2) *A Description of the different Varieties of Oxen, common in the British Isles ; embellished with engravings ; etc. London*, 1800, grand in-fol.

(3) *Proceedings of the Sussex Agricultural Society, from its institution, to* 1798, *inclusive. Together with engravings of the prize Cattle for that year, etc. Lewes*, 1801, in-fol., seconde édition.

(4) *A Description of the Models of Cattle, domestic and foreign, in the Agricultural Museum ; etc. London*, 1801, in-4°.

(5) *The Gouvernement of Cattle, etc. London*, 1633, in-4°.

(6) *Méthode et Invention nouvelle de dresser les Chevaux, etc. Anvers*, 1658, in-fol.

les continua sous les règnes suivans, et les trois ou quatre premières années de la république (1). Il inventa, dit *Haller*, une machine pour arracher les arbres. Malgré ses talens, ses écrits et les services qu'il avoit rendus, *Plattes*, accablé sous le poids de la misère, périt dans une rue de Londres, n'ayant pas une chemise sur son dos, disent les auteurs du *Fermier complet*, de qui nous empruntons cet article.

On a donné de grands éloges aux nombreux ouvrages de *Gervais Markham*, qui écrivoit dès 1593. L'auteur a la bonhommie de dire que les combats de coqs sont l'amusement le plus délicieux, le plus noble; en conséquence, un chapitre a pour objet l'éducation des *fighting-cocks*, ou coqs destinés aux combats; mais ses ouvrages renferment, d'ailleurs, des vues utiles. Il observe que l'usage de la marne, employée autrefois comme engrais en Angleterre, puis discontinué, avoit recommencé depuis trente ou quarante ans (2). Si l'on juge de la bonté de ses écrits sur l'art vétérinaire et principalement sur l'hippiatrique, par celui que nous avons sous les yeux (3), et dont *Foubert* nous a donné une traduction françoise (4), on en aura une médiocre idée. Un juge irrécusable, notre collègue *Huzard*, remarque qu'à cette époque, ce qu'on avoit de moins mauvais sur cet objet si nécessaire à l'agriculture, c'étoient les traductions des Grecs et des Latins, et quelques ouvrages italiens peu répandus.

Au milieu des guerres civiles, les Anglois avoient souvent changé en armes leurs instrumens aratoires; les troubles étoient-ils calmés, à l'instant l'agriculture reprenoit une nouvelle vie, et beaucoup d'hommes, enrichis des dépouilles du clergé, retournoient à la charrue qu'ils avoient quittée. On remarque sur-tout, vers l'an 1600, de grands efforts pour ranimer le travail des champs, et bientôt après parurent des traités géoponiques, qui ont encore de la célébrité; tel est celui de *Blith*, dédié à Cromwel, et au frontispice duquel on lit, en françois écrit ainsi: *Vive la Républik*. L'auteur donne la description d'une charrue à deux socs. Les vergers, le trèfle, le sainfoin, la guède, le safran, le houblon, la garance, le lin, le chanvre, l'emploi de la marne, de la craie, tout cela occupe successivement l'attention de *Blith*, qu'on peut citer comme un bienfaiteur de son pays (5).

Supérieur aux hommes qu'on vient de citer, *Hartlib*, fils d'un marchand Polonois, vint en Angleterre, vers 1640. Ami de la religion et des bonnes mœurs, il ne cessa de les encourager; il écrivit sur les moyens de mettre la paix entre les théologiens protestans. Seroit-ce le chagrin de n'avoir pas réussi, qui le porta vers des études où il eut plus de succès? Instruit à l'école des Flamands, il publia d'abord son traité sur l'Agriculture de la Belgique (6),

(1) *A Treatise of Husbandry. London*, 1638, in-4°., et d'autres ouvrages dont on peut voir la liste dans *Haller, Boehmer*, etc.

(2) *The Whole Art of Husbandry, etc. London*, 1657, in-4°., neuvième édition. Il contient ses adieux à l'Agriculture (*Farewel to Husbandry*). On trouvera le catalogue de ses ouvrages dans *Boehmer*, etc.

(3) *Markham's master-piece revived, etc. London*, 1656, in-4°.

(4) *Le Nouveau et Sçavant Mareschal, etc. Paris*, 1666, in-4°.

(5) *The English Improver improved or the Survey of Husbandry. London*, 1652, in-4°.

(6) *The Discourse of Flander's Husbandry, etc. London*, 1641, in-4°.

ensuite l'ouvrage intitulé *Legs* (1), qui, si l'on en croit les auteurs du *Fermier complet*, est de *Child*; ainsi *Hartlib* n'auroit fait que corriger et publier cet ouvrage, destiné à examiner les défauts et les remèdes de l'agriculture angloise. On y voit que, dans le comté de Kent, on atteloit quatre, six, et même douze chevaux à une charrue; on n'y lit pas sans étonnement qu'en Irlande, quelques laboureurs attachoient leurs chevaux par la queue pour traîner les charriots, etc. L'auteur se plaint amèrement de la grande variété de charrues usitées dans le même canton, au lieu de comparer leurs effets et d'adopter ce qu'il y avoit de mieux. *Hartlib* n'étoit pas encore satisfait de l'éducation des bêtes à laine, et il se répand en plaintes sur cet objet. Il veut qu'on s'occupe davantage des abeilles, car le miel d'Angleterre lui paroît le meilleur que l'on connoisse. Il cite l'urine de vache, employée par les Hollandois, comme un excellent engrais au pied des arbres. Il avoit envoyé en France des questions sur la luzerne; on les trouve dans ses ouvrages, ainsi qu'une foule d'autres questions sur l'agriculture de l'Irlande, avec les réponses. Il désire qu'on s'occupe des vers à soie, et rapporte une lettre du roi Jacques, qui ordonnoit la culture du mûrier.

Dickson dit que les Anglois ont trois saisons pour semer, le printemps, l'été, l'automne; tandis que les Romains n'avoient que la première et la troisième (2). Ce n'est pas là une découverte, mais une indication suggérée par l'humidité de l'atmosphère britannique, à laquelle on doit attribuer en partie le luxe de végétation de cette contrée. Quant aux cultures alternes, d'après *Tarello*, *Hartlib* les introduisit en Angleterre. Il propose d'établir un directeur, ou ministre public de l'art rural, et sur-tout il gémit de ce qu'on n'adopte pas la culture flamande, dont il décrit les procédés. Ses plaintes ne furent pas perdues.

L'Angleterre doit beaucoup à la Belgique, par les connoissances rurales qu'elle a empruntées de ce pays. Nous ajouterons incidemment qu'elle lui est encore redevable pour ses manufactures.

Au commencement du quatorzième siècle, Louvain, dont la population surpassoit de beaucoup celle d'aujourd'hui, avoit une telle multitude d'ouvriers occupés aux fabriques de draps, que, par mesure de police, on sonnoit une cloche à l'heure où les tisserands quittoient l'ouvrage, afin que les parens avertis retirassent les enfans des rues, de peur qu'ils ne fussent écrasés; mais, en 1382, les ouvriers s'étant ameutés, le duc Wenceslas les bannit très-impolitiquement; ils se réfugièrent en Angleterre, où ils portèrent leur industrie. Les cruautés du duc d'Albe occasionnèrent une émigration nouvelle des fabricans de Gand et de Bruges, qui furent accueillis par la reine Élisabeth (3).

Il n'est aucun pays où la dîme soit aussi onéreuse qu'en Angleterre; elle s'étend à toutes les productions que l'on récolte : on exigeoit même, il y a quelques années, celle des ananas. La dîme des vins y étoit autrefois assez considérable : le nom de *vine-yard*, que portent encore divers lieux, atteste que

(1) *A Legacy or an enlargement of the Discourse of Husbandry, etc. London*, 1651, in-4°.

(2) *The Husbandry of the Ancients. In two volumes. Edinburgh*, 1788, in-8°.

(3) *Mémoires pour servir à l'Histoire de la Maison de Brandebourg*, page 400 et suivantes.

la vigne y fut cultivée. On en trouve, d'ailleurs, des preuves, jusques dans le fameux *Dooms-day-book*, qui est le grand cadastre ou terrier. N'est-il pas remarquable que *Pline* vante, d'une part, la bière de France et d'Espagne, et de l'autre, le vin de l'Angleterre ? Telles sont les observations de l'anonyme qui, en 1727, vouloit réconcilier la vigne avec le climat de son île, d'où elle ne fut exclue, disoit-il, que parce que le besoin du pain est plus impérieux que celui du vin (1). Les Anglois, devenus maîtres de la Gascogne, qui leur fournissoit une liqueur exquise, négligèrent les vignes de leur pays. *Hartlib* annonce néanmoins que, de son temps, quelques *gentlemens* faisoient encore leur vin. Enfin, on sentit qu'il valoit mieux s'occuper de faire d'excellent cidre. Depuis long-temps celui du Herefordshire est fameux ; c'est de-là qu'au dix-septième siècle la pomme qui le fournit fut portée en Irlande.

Worlidge a publié un traité curieux sur le cidre (2). Celui des comtés de Hereford, Glocester et Worcester, lui paroît le meilleur ; on y ajoute actuellement celui du Devonshire (3). *J. H. Meibomius* s'est élevé contre les boissons tirées des fruits (4) ; mais l'expérience en a fait l'apologie. *Worlidge* rapporte, d'après *Bacon* (5), que huit hommes, ayant entr'eux huit cents ans, exécutèrent une danse ; on sut que c'étoient des tenanciers du comté d'Essex, grands buveurs de cidre. *Worlidge* en conclut que cette liqueur est salubre. Elle a obtenu des éloges tels, que *Philips*, dans son poëme sur le cidre, le préfère aux vins de France et d'Italie (6).

Si l'on en croit *Gautier Hart* (7) et les autres écrivains, l'époque de *Hartlib* est celle de la gloire de l'agriculture angloise. Cromwel, convaincu du mérite d'un tel homme, lui assigna une pension annuelle de cent *pounds*, dont il ne toucha que le brevet ; semblable en cela à *Descartes*, qui mourut à quatre cent lieues de sa patrie, sans en avoir obtenu d'autre bienfait que le brevet d'une pension de trois mille francs. *Hartlib* étoit ami de *Milton*, qui lui dédia un traité d'éducation. Dans la vie de celui-ci, *Todin* se plaint de ce qu'on n'a pas écrit celle du grand promoteur de l'agriculture angloise, dont le nom n'a pas été recueilli par nos faiseurs de dictionnaires ; ils s'appesantissent sur des auteurs d'ouvrages licencieux ou de romans oubliés, et souvent ils n'ont pas même mentionné des hommes qui avoient droit à la reconnoissance de tous les siècles, ceux qui ont allégé les maux de l'humanité, ceux qui ont défendu les droits des peuples, ceux qui ont travaillé à les nourrir ; tels sont : Olivier de Serres, *Jean de Arrieta*, *Jean de Roxas*, *Auguste I de*

(1) *The Vine-yard, etc. London*, 1727, in-8°., avis au lecteur, et pages 6 et 7. Je ne trouve nulle part, dans *Pline*, qu'il mentionne le vin de la Grande-Bretagne.

(2) *Vinetum Britannicum or a Treatise of Cyder, etc. London*, 1676, in-8°.

(3) J'ai visité le comté de Hereford, le cidre y étoit bien inférieur à celui que j'ai bu à Woburn, terre du duc de Bedford.

(4) *Liber de Cerevisiis potibusque et ebriaminibus extrà Vinum aliis. Helmstadii*, 1664, in-4°.

(5) *Opera omnia : Historia Vitæ et Mortis, etc.*, pag. 408.

(6) *Cyder a Poem. London*, 1720, in-12.

. . . . . *Far surmonts,*
Gallic or latin Grapes.
(Liv. I, pag. 159.)

(7) *Essais on Husbandry. London*, 1765, in-8°., pag. 23.

Saxe, Althusius, Sparre, Tubero, Antoine Perès, Buckelz, Meeuwis Pakker, Wagenaar, Somers, Daniel de Foë, Hochberg, François Solis, Chumacero, Ingrassias, Genovesi, Thomas Coram, Hanway, Guillaume Shipley, etc.

S'il nous étoit permis de descendre à des époques plus rapprochées, nous rendrions un juste hommage à cette foule de célèbres agronomes dont s'enorgueillit l'Angleterre ; tous, sans doute, occuperont les places honorables qui leur sont dues, dans l'histoire de l'agriculture que prépare le docteur *Johnson*.

France.

La France ayant partagé avec toute l'Europe les malheurs du moyen âge, son agriculture éprouva les mêmes désastres. Étouffée ensuite sous le fatras des règlemens féodaux, eût-elle pu renaître au milieu des orages politiques ? La vie rurale disparut presqu'entièrement du temps de la ligue ; l'agriculture, réfugiée dans les vallées des Alpes, y fit cependant quelques progrès sous la main des Vaudois échappés aux horribles massacres ordonnés par le Parlement d'Aix, en 1545.

Louis XII avoit encouragé les laboureurs en diminuant le poids des impôts fonciers. Ils furent frappés d'un sceptre de fer, sous son successeur gouverné par sa mère, sa maitresse et ses favoris. Ainsi, l'époque de François Ier., tant vantée par les poëtes, est une période de calamité pour l'agriculture, quoique ce règne fût brillant, ou plutôt parce qu'il le fut. Ici nous alléguerons une nouvelle preuve de la disette de faits. *Gaillard* a écrit d'une manière intéressante l'histoire de François Ier. : un volume est consacré aux sciences et aux arts ; et, pourroit-on le croire? l'agriculture n'a pas trouvé la moindre place dans cet ouvrage, ni dans l'*Histoire de France* par *Velly, Villaret* et *Garnier*.

Le célèbre capitulaire de Charlemagne, *de Villis* (1), en apprend beaucoup plus, sur la culture de son temps, que les volumineuses collections dans lesquelles sont décrits les forfaits et les folies des rois et de leurs cours. L'agriculture étoit une pratique et non une science ; la tradition seule servoit de véhicule aux connoissances agronomiques ; par la tradition se perpétua l'usage du béton, que nous devons aux Romains, ainsi que la bâtisse en pisé, que *Cointeraux* a perfectionnée.

Du temps de Catherine de Médicis, une nuée de monopoleurs désolèrent la France : les extorsions, les factions, le désordre des finances, achevèrent de discréditer les biens-fonds, symptôme infaillible d'une agriculture languissante.

Chopin écrivoit alors, à Cachant, près Paris, son traité des priviléges des paysans (2) ; foibles priviléges, calculés plutôt encore sur l'intérêt des propriétaires que sur celui de leurs fermiers : telle est la défense de saisir pour dettes les instrumens et les animaux destinés à l'agriculture. Cette disposition, à très-peu d'exceptions près, existe dans la législation de tous les peuples civilisés.

(1) *Capitularia Regum Francorum, etc., edente Steph. Baluzio. Parisiis*, 1677, in-fol., tom. I, pag. 331 et suiv.

(2) *De Privilegiis Rusticorum. Parisiis*, 1574, in-8°. La quatrième édition est de Paris, 1621, in-fol.

Les faits se seroient entassés sous la main de l'écrivain courageux qui eût peint les malheurs des paysans accablés sous le poids de la féodalité, des corvées, et de toutes les charges publiques.

Ouvrez le *Code rural* de *Boucher d'Argis*, les trois volumes qui le composent sont le manuel de la tyrannie. Il contient une multitude de règlemens sur la chasse, les banalités, les droits honorifiques, etc., mais presque rien en faveur de l'homme qui travaille à la terre (1). Il en est de même du droit coutumier : à peine trouve-t-on quelques vestiges de bienveillance envers le cultivateur, même dans les codes rédigés par les pays d'État, tels que la Lorraine ; parce que, en dernier résultat, l'autorité législative, qui est une propriété inaliénable du peuple, étoit entre les mains des nobles. J'en excepte la coutume de la Bresse, dans les Vosges, monument de républicanisme antérieur à l'existence de la République.

Sous Henri IV, le commerce des grains jouit de la liberté. Plus bas, nous parlerons de ses efforts pour encourager la culture du mûrier.

Sully, dans ses *Économies royales*, prétend que l'État se passeroit mieux, *pour les commodités de la vie*, des gens d'église, nobles, officiers de justice et financiers, que de marchands, artisans, pasteurs et laboureurs. La première chose à faire étoit de rectifier la législation dans ses rapports avec l'art rustique ; jusques-là qu'avoit-on fait pour elle ? rien ou presque rien.

Malgré les erreurs de la politique, l'agriculture se ressentit, en France, du mouvement imprimé, dans le seizième siècle, aux sciences et aux lettres. Dès 1535, *Charles Estienne* avoit publié un ouvrage sur les jardins ; successivement il en donna d'autres sur les semis et plantations, sur la culture de la vigne, des prés, des bois, sur les étangs, etc. (2). Ces traités, réimprimés plusieurs fois, furent réunis, en 1554, sous le titre de *Prædium rusticum*. En 1565, il publia l'*Agriculture et Maison rustique* (3). Cet ouvrage, augmenté, en 1570, par *Jean Liebaut*, son gendre, n'est guère qu'un extrait des Anciens, copié sans discernement, ainsi que l'avoit fait *Vincent de Beauvais* : on y trouve des inepties, comme de croire, d'après *Varron*, que les chèvres ont toujours la fièvre ; la manière de faire cuire les œufs, en les agitant dans une fronde, ineptie réimprimée dans la *Nouvelle Maison Rustique* ; la manière de faire crever les chenilles sur les choux, en faisant promener dans les carrés une femme échevelée, les pieds nus, etc. Et voyez comme les erreurs traversent les âges ! Cette sottise, attribuée à *Démocrite*, et qu'Olivier de Serres tourne en ridicule, se retrouve dans *Columelle*, dans *Pallade*, dans *Charles Estienne*, etc. Les meilleurs esprits sont-ils donc condamnés à payer

(1) *Code Rural, ou Maximes et Règlemens concernant les Biens de campagne ; notamment les fiefs, droits seigneuriaux, etc. Paris*, 1774, in-12, troisième édition.

(2) *De Re Hortensi Libellus. Parisiis*, 1535, in-8°. — *Seminarium et Plantarium fructiferarum, præsertim Arborum, etc. Parisiis*, 1536, in-8°. — *Vinetum, in quo varia vitium, uvarum, vinorum, etc. Parisiis*, 1537, in-8°. — *Arbustum, Fonticulus, Spinetum. Parisiis*, 1538, in-8°. — *Sylva, Frutetum, Collis. Parisiis*, 1538, in-8°. — *Pratum, Lacus, Arundinetum. Parisiis*, 1543, in-8°.

(3) Imprimée la même année, à Paris, in-4°., et à Lyon, in-16.

tribut à la foiblesse humaine ? Ainsi *Lommius*, dans son excellent *Tableau des Maladies*, prétend que la pléthore est constatée quand on rêve qu'on a une crête de coq. Actuellement, comme au temps de *Tite-Live*, on parle de pierres tombées du ciel, et *Biot* discutera savamment tous les récits de l'histoire à ce sujet ; mais *de Thou*, le sage *de Thou*, parle d'une pluie de froment en Carinthie, l'an 1548 ; elle dura deux heures, et l'on en fit, dit-il, d'excellent pain (1). Il faut bien que tous les siècles ayent quelque ressemblance. N'a-t-on pas cité dernièrement une pluie de graines vers Léon, en Espagne ? C'est, dit-on, une espèce de lupin (2).

Dans *Charles Estienne* et *Liebaut* sont insérées des recettes pour guérir les bœufs ensorcelés. Dans le chapitre de la médecine des poules, on conseille de leur faire tiédir l'eau quand elles sont enrhumées, de les laver avec du lait de femme quand elles ont mal aux yeux. Il faut porter aux doigts une bague de diamans pour prévenir les fausses couches, etc.

Cependant on doit savoir gré à *Charles Estienne* d'avoir, le premier, en France, depuis la renaissance des lettres, écrit sur l'art rural. Son ouvrage, dont on a plus de trente éditions, et qui fut traduit en plusieurs langues, dut ce succès, non seulement à l'importance du sujet, mais encore aux contes dont il fourmille, parce qu'ils étoient analogues à l'esprit du temps. N'en lit-on pas d'aussi étranges dans d'autres auteurs contemporains, tel que *Élie Vinet*, qui assure, d'après *Sethi*, qu'un enfant aura de l'esprit, si, dans le cours de la grossesse, la mère a mangé beaucoup de coings (3) ; tel que ce *Mizauld*, qui conseille, pour détourner la grêle, de présenter un miroir à la nuée lorsqu'elle approche ; en se voyant si laide, elle reculera d'effroi, ou, trompée par sa propre image, elle croira voir une autre nuée à qui elle cédera la place (4).

Nous avons dit que la météorologie n'a pris naissance que dans le siècle dernier : cela ne signifie pas qu'auparavant on n'avoit fait aucune tentative pour soumettre à des règles certaines la connoissance des météores, mais seulement qu'on n'avoit pas encore assez de données acquises pour en former un corps de doctrine. Peut-on même déjà donner le nom de science à quelques observations incohérentes ? Ce qu'on trouve, au seizième siècle, de moins absurde sur ce sujet, est l'ouvrage de *J. B. Porta* (5). A cette époque, le bétail, les semailles, et quelquefois la politique, étoient soumis aux décisions des astrologues. Dès le quinzième siècle, on trouve une espèce d'almanach, c'est le *Compost ou Calendrier des bergers*, qui a été réimprimé jusques dans le dix-huitième siècle. L'Europe fut inondée et l'esprit du peuple fut empoisonné par ces ouvrages, où, après avoir établi comme vérité incontestable le

(1) *Historiarum sui Temporis, etc. Londini*, 1733, in-fol., lib. V. Dans ce même livre, il assure qu'à Paris, rue Saint-Merry, on a vu un poulet ayant quatre aîles, quatre pieds, deux croupions, qui marchoit à gauche, à droite, devant, derrière, etc., et qui vécut deux jours.

(2) *Annales de l'Agriculture françoise, etc. Paris, an XII*, tome XVII, page 247.

(3) *La Maison Champestre et Agriculture. Paris*, 1607, in-4°., page 688.

(4) *Secretorum Agri Enchiridion primum, Hortorum Cultura, etc. Lutetiæ*, 1560, in-8°., lib. I, cap. XIII.

(5) *De Aeris Transmutationibus. Romæ*, 1614, in-4°.

mariage du soleil avec la lune, on en déduisoit l'influence de celle-ci sur tous les élémens, même sur les pierres de taille, le moëllon, les vents du midi et *leurs lieutenans*, ce sont les expressions de ce *Mizauld*, le *Mathieu Lansberg* de son temps, qui semble n'avoir écrit que sous l'inspiration du délire (1). Puisque, à la honte des autorités publiques, on voit encore circuler en Europe des almanachs de Bâle, de Liége, des livres sur les chances de loterie, le tirage des cartes, etc.; puisque les Gouvernemens punissent les erreurs et les crimes qu'ils ont créés ou tolérés, faut-il être surpris que le peuple soit encore superstitieux à tel point, que toutes les folies renaissent ou sont près de renaître? Pourroit-il n'être pas froissé entre l'impiété et le fanatisme, lorsque, par un calcul sacrilége et profondément pervers, on dénature la religion, en lui associant tout ce qui peut la rendre odieuse ou ridicule; lorsque des hypocrites, qui autrefois calomnioient le christianisme en lui imputant des forfaits qu'il abhorre, d'incrédules devenus cagots, calomnient la philosophie, sous prétexte d'abus qu'elle réprouve? Et c'est sous de tels auspices qu'est né le dix-neuvième siècle!

Les phénomènes de la nature proclament l'existence et la puissance du Créateur; mais l'ignorance veut trouver dans tout ce qui l'étonne des prodiges ou des sortiléges. Par suite de cette crédulité, le peuple donne pour auteurs à la plupart des antiques monumens, César, Charlemagne, les Templiers, les fées ou le diable. Et ne dites pas que ces inepties, ou d'autres semblables, ont moins de cours dans les pays protestans : la Suède, l'Allemagne, l'Islande, l'Angleterre, pourroient étaler une longue série de contes aussi niais. Pour ce dernier pays il suffira de renvoyer au *Glossaire* de *Grose* (2) et à l'ouvrage intéressant que vient de publier *Ferry* (3).

On trouve cependant des renseignemens utiles dans divers écrits publiés par ce *Mizauld* (4), et plusieurs fois nous aurons occasion de le citer, ainsi que d'autres auteurs qui, en petit nombre à la vérité, traitèrent incidemment, ou *ex professo*, des objets d'économie rurale.

Jehan de Brie, ainsi appelé parce qu'il étoit de Coulommiers en Brie, écrivoit sous Charles V, en 1379, et si je n'ai pas mentionné son ouvrage avant ceux d'*Estienne*, c'est qu'il ne fut publié qu'en 1542, sous ce titre : *Le vrai régime du gouvernement des bergers et bergères, par le rustique Jehan de Brie, le bon berger. Paris*, 1542, in-12. Ce petit livre, extrêmement rare, et dont je ne connois d'autre exemplaire que celui de la bibliothèque de l'Arsenal, est dégagé d'observances superstitieuses, et assez judicieusement rédigé; il renferme des détails sur le soin des bêtes à laine pour les divers mois de l'année, leurs maladies, le parcage, la propreté des bergeries, les mœurs et l'habillement qui conviennent à un berger. Il est intéressant, même pour la

(1) *Le Mirouer du Temps. Paris*, 1547, in-8°. — *Le Mirouer de l'Air. Paris*, 1548, in-8°. — *Secrets de la Lune. Paris*, 1570, in-8°.

(2) *A provincial Glossary, etc., with a Collection of local Proverb's and popular Superstitions. London*, 1750, in-8°.

(3) *Londres et les Anglois. Paris, an XII*, in-8°., tome IV, page 138 et suivantes.

(4) Tels que *Hortus Medicus, etc. Lutetiæ*, 1565, in-8°. — *Nova et mira Artificia comparandorum Fructuum, etc. Lutetiæ*, 1564, in-8°.

paléographie

paléographie de notre langue ; la naïveté du style en rend la lecture agréable.

Tandis que *du Bartas* (1), *Robert le Breton* (2), *Pibrac* (3), *Hegemon* (4), *Gaucher* (5), et quelques autres, les uns en mauvaise prose, les autres en vers détestables, faisoient l'éloge de la vie champêtre, *Antoine Pierre*, *Cotereau*, *Darces*, etc., traduisoient en notre langue, encore informe, les anciens Géoponiques (6). Des observateurs, après avoir vérifié par de nouvelles expériences les préceptes de l'antiquité et les aphorismes de la routine, confioient au public les révélations de la nature. Ces connoissances étant devenues vulgaires, on négligea les ouvrages qui les contenoient ; en sorte que plusieurs sont très-rares, ou même introuvables aujourd'hui. Que d'obligations n'avons-nous pas à *Symphorien-Champier* (7), *la Bruyère-Champier*, son neveu (8), *Benoît Court* (9), *la Framboisière* (10), *Gorgole de Corne*, le Frère *Dany*, *Nicolas du Mesnil* (11), *Prudent le Choyselat* (12), *Landric* (13) ! Il en est d'autres, dont les noms sont conservés et les écrits indiqués dans les bibliothèques françoises de *la Croix-du-Maine* et de *du Verdier* (14).

Je reviens un moment sur *Gorgole de Corne*. Dans son ouvrage est un chapitre sur le *parciquier*, qu'ailleurs il nomme *perciquier*, et que *Landric* appelle *perceguier* ; ce n'est pas le pavie, car le dernier les distingue. Seroit-ce le pêcher, qu'en italien on nomme également *pesco* ou *persico*, et que *Gorgole de Corne*, qui étoit Florentin, auroit francisé ? Non ; car il dit que le *pescher s'ente mieulx au parciquier*. La description qu'il donne de ce dernier est insuffisante pour déterminer à quel arbre correspond ce mot dans la nomenclature actuelle de la botanique ; mais il paroît certain que c'est une division du genre des pêchers. D'un autre côté, les mots *parciquier*, *perciquier*, *perceguier*, ne se trouvent pas dans les glossaires de notre ancien

(1) *Les OEuvres de Guillaume de Saluste, seigneur du Bartas. Paris*, 1583, in-12. Les pièces réunies dans ce volume avoient déjà été imprimées séparément.

(2) *Agriculturæ Encomium. Parisiis*, 1539, in-4°.

(3) *Les Plaisirs de la Vie rustique. Paris*, 1577, in-8°.

(4) *La Colombière, et Maison Rustique. Paris*, 1583, in-8°.

(5) *Les Plaisirs des Champs. Paris*, 1583, in-4°.

(6) *Les XX Livres de Constantin César, ausquelz sont traictez les bons enseignemens d'Agriculture. Poictiers*, 1543, in-fol. — *Les Douze Livres de Lucius Junius Moderatus Columella des Choses Rusticques. Paris*, 1551, in-4°. — *Les Treze livres des Choses Rusticques de Palladius Taurus AEmilianus. Paris*, 1553, in-8°.

(7) *Hortus Gallicus. Lugduni*, 1533, in-8°. — *Campus Elysius Galliæ. Lugduni*, 1533, in-8°.

(8) *De Re Cibariâ, libri XXII. Lugduni*, 1560, in-8°. Livre savant et plein de recherches.

(9) *Hortorum libri XXX, in quibus continentur Arborum historiæ, etc. Lugduni*, 1560, in-fol.

(10) *Le Gouvernement nécessaire à chacun pour vivre longuement en santé. Paris*, 1600, in-8°.

(11) Les écrits de ces trois auteurs, publiés d'abord séparément, ont été réunis sous le titre de *Quatre Traitez d'Agriculture, et Manière de planter, arracher, labourer, semer, et amander les Arbres sauvages, etc. Paris*, 1560, in-8°.

(12) *Discours oeconomique, monstrant comme de 500 livres, l'on peult tirer par an 4,500 livres, etc. Paris*, 1569, in-8°.

(13) *Advertissement et Manière d'enter asseurément les arbres en toutes saisons, etc. Bordeaux*, 1580, in-8°.

(14) Nouvelle édition, publiée par *Rigoley de Juvigny. Paris*, 1772, 6 vol. in-4°.

langage, tels que ceux de *Ménage*, *Borel*, *Lacombe*, etc. *Du Cange* traduit cependant *persicarius* par le mot *pescher*. N'ayant pu résoudre ce problême, je l'indique aux recherches des lecteurs (1).

Belon, qui, dans ses longs voyages, avoit recueilli des connoissances étendues sur la culture, voulut stimuler le zèle de ses compatriotes, et consigna ses vues dans ses *Remontrances sur le défaut du labour et culture*, imprimées à Paris, en 1558, in-8°. (2).

Bernard Palissy, potier de terre en Saintonge, mort vers la fin du seizième siècle, écartant, par la force de son génie, les obstacles d'une éducation non cultivée, et s'élevant au-dessus de ses contemporains, composa des ouvrages qui lui ont fait une réputation posthume, et qui, partant, n'est pas usurpée (3). *Charles Estienne* ne vouloit pas que les cultivateurs sussent lire et écrire, de peur qu'ils ne s'en prévalussent; *Palissy*, plus sensé, forme un vœu contraire; il désire, au surplus, qu'on ramène la Nation à la vie simple et frugale: mais, malheureusement, *l'ambition et l'avarice ont*, dit-il, *rendu presque tous les hommes fous et leur ont quasi pourri la cervelle*. Qu'auroit-il dit s'il eût vécu de nos jours? Il traite en maître diverses parties de la science économique, et se fâche contre les instrumens aratoires du Bigorre, qu'il trouve d'une exécution lourde et mauvaise.

Les brûlis dont parle *Virgile*, pour fertiliser les terres (4), sont depuis long-temps pratiqués dans le nord, particulièrement en Suède. On peut à cet égard consulter la *Collection académique* (5), qui présente simultanément l'abus de cette opération; car si des taillis brûlés se recouvrent quelquefois de bois dans l'espace de vingt ans, à la longue ces terreins deviennent stériles par le feu. On a même contesté l'utilité de l'écobuage, qui consiste à enlever la superficie du sol avec le gazon et les racines, qu'on sèche et qu'on embrase au moyen de petits bâtis en bois, disposés d'espace en espace. *Palissy*, dans son *Traité des Sels*, en parle comme d'une chose inconnue en France, excepté dans quelques cantons des Ardennes (6).

On peut voir dans les savans mémoires de notre collègue *Ameilhon* ce qu'ont fait les Anciens pour rendre à la terre fatiguée les principes productifs (7); cet art, qui est fondamental en agriculture, occupa beaucoup *Bernard Palissy*.

Quiqueran de Beaujeu, évêque de Senez, sans l'égaler en talens, déploya le même zèle pour cette branche d'économie rurale. Dans son *Éloge de la Provence*, il nous apprend que les laboureurs de ce pays ne fumoient jamais

(1) Dans le *Dictionnaire Languedocien-François*, par l'abbé *de Sauvages*, imprimé à *Nismes* en 1785, on trouve *passegré* et *pessegré*, pêche. L'auteur observe avec raison, que la pêche quitte le noyau, ce que ne fait pas le pavie. Vers Bordeaux, on a plusieurs variétés, jaune, rouge, etc., du fruit nommé *perseig* ou pêche mâle; mais on m'observe qu'ici la pulpe adhère au noyau, et que c'est le pavie.

(2) Voyez aussi son *Traité des Arbres résineux conifères*. *Paris*, 1553, in-4°.

(3) Voyez ses œuvres, publiées par *Faujas de Saint-Fond*. *Paris*, 1777, in-4°.

(4) *Sæpè etiam steriles incendere profuit agros.* (Georg. lib. I, v. 85.)

(5) Partie étrangère, tome XI, page 352.

(6) Voyez aussi, à la suite du second Lieu, ci-après, pages 167 et 168, les notes (1) et (8) de notre collègue *Yvart*, sur cet objet.

(7) *Mémoires publiés par la Société d'agriculture du département de la Seine*. *Paris*, *an IX*, in-8°., tomes III et IV.

leurs terres ; en sorte que leur travail n'est guère, dit-il, que semer et moissonner (1). Tel, ajoute-t-il, n'ensemence son champ qu'à la quatorzième raie, croyant par-là suppléer au fumier. L'auteur est loin de partager cette opinion, et il censure la paresse de ses compatriotes à cet égard, quoique d'ailleurs il loue leur zèle pour l'agriculture.

L'ouvrage de *Quiqueran* est indigeste et confus. Semblable à ce prédicateur dont parle *Erasme*, qui de la Trinité passe à la quadrature du cercle, *Quiqueran* intercale dans les détails ruraux une longue digression contre *Cicéron*, etc. ; mais son livre est utile pour connoître les procédés agronomiques de son pays et de son temps. A point nommé, dit-il, on voit arriver des troupes de Savoyards au pied ferré, sales, rudes, laborieux, pour faire la moisson en Provence. L'histoire ne doit pas dédaigner ces migrations périodiques d'une contrée dans une autre, pour y exercer quelques branches d'industrie : telles sont celle de ces estimables Savoisiens répandus dans toute la France ; celle des habitans de la Bresse et du Bugey, pour peigner les chanvres ; celle des Limosins, des Auvergnats, des Gallegos en Espagne, des Westphaliens qui, au nombre de quarante mille, vont annuellement en Hollande pour la fauchaison, l'extraction des tourbes, etc. Je ne sais pourquoi on y a, de ces hommes utiles, une opinion voisine du mépris.

Du temps de *Strabon*, on trouvoit la vigne sur les côtes méridionales de la France, quoique, suivant le même auteur, le raisin mûrît difficilement au nord des Cévennes. Bientôt les défrichemens ayant rendu le pays moins humide, la vigne s'avança rapidement vers le nord, à tel point, que sept ou huit siècles après, on la trouvoit dans des contrées qui ne l'ont plus : tels sont le pays de Caux, les environs de Caen, le Bec, Jumiège, Corbie, l'Artois, la Belgique. *Baccius* dit que Louvain se glorifie de ses vendanges (2). Au surplus, la latitude n'est pas la seule règle d'après laquelle on puisse déterminer la possibilité de cette culture : la hauteur des montagnes qui servent d'abri, une heureuse exposition, et d'autres causes, doivent entrer dans les élémens de ce calcul.

Deux fois les vignes furent arrachées en France, par l'ordre de deux hommes dont les noms ne réveillent que des sentimens d'horreur, Domitien et Charles IX. Ce dernier fit détruire une partie de celles de la Guyenne. Henri III, en 1577, modifia cette injonction, en recommandant seulement aux gouverneurs des provinces d'empêcher que la culture de la vigne n'acquît une extension préjudiciable à celle du froment. Une ordonnance de police avoit déjà statué la même chose, deux ans auparavant.

La vigne avoit été, jadis, cultivée jusques dans les emplacemens qui forment le centre de Paris ; car, en 1160, Louis-le-Jeune avoit assigné au curé de Saint-Nicolas six muids de vin, à prendre annuellement sur le produit d'une pièce de vigne qui étoit dans les jardins du Louvre (3).

(1) *De Laudibus Provinciæ. Parisiis*, 1551, in-fol., lib. I, cap. XV. Cet ouvrage a été traduit en françois par *F. de Claret*, sous ce titre : *La Nouvelle Agriculture, ou Instruction générale pour ensementer toutes sortes d'arbres fruictiers, avec divers traictez des couleurs et naturel des animaux, etc. Tournon*, 1616, in-8°.

(2) *De Naturali Vinorum Historiâ, etc.* lib. VII, pag. 338.

(3) *Histoire de la Vie privée des Français. Paris*, 1782, in-8°., tome I, page 150.

D'autres quartiers de Paris, depuis long-temps couverts de maisons, l'étoient alors par la vigne. *De la Marre* mentionne spécialement les deux grands vignobles de la montagne Sainte-Geneviève et du territoire de Laas, où sont à présent les rues Saint-André-des-Arcs, Serpente, de la Harpe, etc. (1).

Le Falerne, le Massique, le Cecube, sont déchus de leur réputation. La même chose est arrivée aux vins des environs de Paris, qui ont cependant conservé leur crédit jusqu'à des époques très-récentes. *La Bruyère-Champier, Baccius, Paulmier,* et après eux, *Hartlib* et l'abbé *de Marolles,* en font encore l'éloge. On citoit particulièrement ceux d'Argenteuil, de Marly, de Ruelle et de Montmartre. *Paulmier,* copié textuellement par *la Framboisière,* dit que ces vins convenoient sur-tout aux citoyens des villes et aux gens sédentaires (2). *La Bruyère-Champier* vante les vins de Toulouse, de Bordeaux, d'Orléans, d'Angers (3); celui d'Arbois étoit déjà estimé du temps d'Henri IV, qui en fit donner au duc de Mayenne; mais le vignoble de Coucy, en Picardie, planté par les ordres de François Ier., étoit considéré comme le plus précieux, par ses produits, qu'on réservoit au roi (4). Des poëtes ont plaidé, en beaux vers, sur la préférence à donner au champagne ou au bourgogne; peut-être est-il plus aisé de juger ce procès, que de résoudre la difficulté relative au temps où ces vins commencèrent à être cités (5).

Grégoire de Tours avoit parlé avantageusement des vins de Mâcon et de Dijon (6); ceux de Reims et autres cantons voisins, sont loués dans une lettre de *Pardule,* évêque de Laon, adressée à *Hincmar* (7). *Béguillet,* voulant contester aux vins de Champagne une réputation déjà fort ancienne, oppose à ces témoignages irréfutables, et qu'on pourroit fortifier de plusieurs autres, une présomption fondée sur ce que, pour le sacre des rois, on envoyoit à Reims des vins de Bourgogne (8). Les fêtes splendides qui accompagnoient une cérémonie à laquelle on attachoit alors de l'importance, devoient naturellement y amener tous les moyens de varier les plaisirs et de flatter la sensualité, voilà tout ce qu'on peut en conclure. D'autres se sont également trompés, en citant *Pérignon,* bénédictin de l'abbaye de Hautvilliers, comme celui à qui le champagne doit sa réputation; mais il en a perfectionné la manipulation, sur-tout par l'art d'assortir les raisins de différens vignobles. C'est ce qu'on lit dans *Pluche* (9), qui impute à *Brossette* d'avoir, dans ses notes sur *Boileau,* pris le nom de *Pérignon* pour celui d'un coteau (10).

(1) *Traité de la Police. Paris*, 1705, in-fol., tome I, page 76; tome III, page 524.

(2) *De Vino et Pomaceo, libri II. Parisiis,* 1588, in-8°. — *Le Gouvernement nécessaire à chacun, etc.*, chap. XIII.

(3) *De Re Cibariâ, etc.*, lib. XVII, cap. I, pag. 913.

(4) *Paulmier* et *la Framboisière, ibid.*

(5) Voyez à la suite du troisième Lieu, la note (110) de notre collègue *François* (*de Neufchâteau*), ci-après, page 469.

(6) *Recueil des Historiens des Gaules et de la France, par D. Bouquet. Paris,* 1739, in-fol., tome II, page 197.

(7) *Opera omnia. Parisiis,* 1644, in-fol., tom. II, pag. 838.

(8) *OEnologie, ou Discours sur la meilleure manière de faire le Vin, etc. Dijon,* 1770, in-12, page 30.

(9) *Spectacle de la Nature. Paris,* 1732, in-12, tome II, page 359.

(10) Cette bévue de *Brossette* ne se trouve pas dans l'édition des *OEuvres de Boileau,* imprimée à Paris, en 1747, in-8°.

Au seizième siècle, *Liebaut* comptoit dix-neuf sortes de raisins ; Olivier de Serres en trouvoit beaucoup plus (1) : *le Grand d'Aussi* prétend qu'il y en a trois cent variétés en Europe (2). Quand on lit les ouvrages qui traitent de l'œnologie, il est difficile, et souvent impossible de se faire des notions justes sur ces variétés. La disparité des langues et celle des dénominations usitées, même dans des cantons voisins, forment un cahos où s'éclipse la lumière, où se perd la patience. Qui pourroit assigner les diverses sortes de raisins auxquelles correspondent celles qui sont indiquées dans *Porta* (3) ? Les écrivains géoponiques, en général, ont négligé la synonymie, si nécessaire pour l'intelligence de leurs écrits.

Quant à la manière de soigner la vigne, souvent elle fut subordonnée, comme toutes les autres cultures, aux rêveries astrologiques et alchimiques. *Mizauld* conseilloit, d'après les Anciens, copiés en cela par *Liebaut*, d'arroser les ceps avec certaines drogues purgatives.

Il paroît que l'art de faire des rapés étoit connu dès le douzième siècle, de même que celui de faire du vin blanc avec des raisins noirs. Il y a plus de cent ans que, dans certains cantons du Bordelois, on mêloit du sucre avec le vin, pour le rendre meilleur (4). Ce procédé peut être avantageux, ainsi que les foudres en maçonnerie, qui étoient en usage du temps d'Olivier de Serres (5) ; et l'on devroit au moins avoir la pudeur de ne pas les annoncer comme des découvertes.

Arnaud de Villeneuve parle de la préparation des eaux-de-vie ; *Dutens* croit qu'elle n'étoit pas ignorée des Anciens. En 1646, fut publié un ouvrage sur cet objet, composé anciennement par *Brouaut* (6). Je lis, dans *Helyot*, que les Jésuates, dont l'ordre fut supprimé en 1668, par Clément IX, s'occupoient, non seulement à préparer des médicamens pour les pauvres, mais encore à distiller des eaux-de-vie, d'où leur vint le nom *gli padri dell' acqua vita* (7). Mais l'époque à laquelle on imagina d'extraire de l'eau-de-vie du marc des raisins paroît plus tardive : *Durival* la fixe à l'an 1696 (8) ; j'ignore sur quelle autorité. Diverses autres substances ont été employées à cet usage, les cerises, les prunes, la baie de sureau, la pomme de terre, etc. Il y a long-temps que les Suisses tirent, du fruit de la ronce, une liqueur qu'ils estiment.

L'art de conserver les vins étoit bien imparfait vers 1560, car *la Bruyère-Champier* cite comme une merveille, que des vins de Bourgogne se soient gardés six ans. Dans les caves de l'hôpital, à Strasbourg, on avoit encore, il y a quelques années, ce qu'on appeloit du *vin de Luther*. Cette indication annonce plus de deux siècles. Ce vin étoit, à la vérité, d'une saveur désagréable. *Crusius* nous fournit un fait analogue à celui qu'on vient de lire. De son temps (vers la fin du seizième siècle), une inscription attestoit que le vin contenu

(1) Voyez, troisième Lieu, page 215, et la note (11) de notre collègue *Cels*, à la suite de ce Lieu, page 316 et suivantes.

(2) *Histoire de la Vie privée des Français*, tome III, page 247.

(3) *Villæ, etc.*, lib. VI, cap. IV.

(4) *Histoire de la Vie privée des Français, etc.*, tome III, page 247.

(5) Lieu troisième, chap. VI, page 264.

(6) *Traité de l'Eau-de-vie, ou Anatomie théorique et pratique du Vin. Paris*, 1646, in-4°.

(7) *Histoire des Ordres Monastiques, etc. Paris*, 1714, in-4°., tome III, page 417.

(8) *Description de la Lorraine. Nancy*, 1778, in-4°., tome I, page 88.

dans le foudre de Heidelberg, y avoit été mis en 1343 (1); on n'en conclura pas sans doute qu'il fût identiquement le même, mais que les quantités de liqueurs soutirées partiellement à diverses époques avoient été remplacées par d'autre vin d'une date plus récente, et qui, par-là, se trouvoit combiné avec celui qu'on y avoit mis au quatorzième siècle.

Les Anciens ont-ils connu le cidre? L'affirmative est prouvée par des passages de *Pline* et d'autres auteurs. On prétend néanmoins que l'usage de cette boisson, en France et en Angleterre, n'a guère que trois siècles. *Paulmier* dit que les Basques et les Normands s'en disputoient l'invention (2). *Du Perron* nous apprend que, quand la Normandie en manquoit, elle en tiroit de la Biscaye. *Paulmier* ajoute que, depuis un temps immémorial, on en faisoit dans le Cotentin; mais qu'à Rouen on n'en buvoit que depuis environ cinquante ans. Cet écrivain espéroit que bientôt, dans diverses maladies, le cidre seroit recommandé par préférence au vin. Le versificateur *Saint-Amand*, plus exagéré que le poëte *Philips*, cité précédemment, ne se contente pas, dans une pièce de vers sur le cidre, de lui donner la préférence sur le vin; si on l'en croit, le cidre est l'or potable que la chimie a préconisé (3).

Il n'entre pas dans mon plan de parler des autres liqueurs inventées par le besoin, ou raffinées par le luxe. La médecine a beaucoup raisonné sur les boissons chaudes qui, actuellement admises dans toute l'Europe, n'étoient pas connues au seizième siècle. *Ellis*, dans un traité sur le café (4), où souvent il a copié celui de *Galland* (5), dit qu'en 1555 la décoction de ce fruit étoit déjà usitée en Turquie. Les prédicateurs musulmans l'attaquèrent par des déclamations. Un muphti décida que les amis du café étoient ennemis de la loi de Mahomet. Un successeur de ce muphti décida le contraire.

Pierre de la Vallé écrivoit, en 1615, de Constantinople, qu'à son retour à Venise il rapporteroit du café pour le faire connoître à l'Italie (6). Il paroît que cette féve ne fut apportée en France qu'en 1644, par des voyageurs de Marseille; et *Galland* raconte que *Thevenot*, revenu d'Orient en 1658, aimoit cette boisson, dont il régaloit ses amis.

Le chocolat nous vint vers 1661. L'introduction du thé est antérieure, elle date au moins de l'an 1636 : il est devenu tellement à la mode, que, dans certains pays, comme l'Angleterre, la Hollande, *déjeûner* y signifie exclusivement, boire du thé et manger des beurrées.

On a beaucoup parlé du luxe des tables chez les Romains. Jusqu'à nous retentit le scandale des festins de Lucullus, de Cléopâtre, qui, cependant, ne connurent jamais divers alimens, ni une foule de superfluités que le luxe moderne a convertis en besoins; mais aussi on exclut de nos tables des mets vantés chez les Anciens; tel est le lupin, qui n'est pas banni des tables en Espagne, en Corse et ailleurs;

(1) *Annalium Suevicarum, etc.*, tom. II, pars III, lib. IV, cap. XIII, pag. 242.

(2) *De Vino et Pomaceo, etc.*, pag. 38.

(3) Voyez ses œuvres. *Paris*, 1642, in-4°., tome I, page 386. Il a fait aussi un poëme sur le melon.

(4) *An historical Account of Coffee, etc. London*, 1774, in-4°.

(5) *De l'Origine et Progrès du Café. Caen*, 1699, in-12.

(6) *Viaggi, etc. In Roma*, 1650, in-4°., tom. I, let. III, pag. 154.

ils mangeoient aussi plusieurs espèces d'animaux, qui sont encore aujourd'hui recherchés dans certaines contrées, tandis que d'autres les repoussent avec horreur. Ainsi à la Chine on mange le ver du hanneton (le *man*), et les Sardes s'accommodent fort bien de la viande de jeunes chevaux. Ainsi les Romains, amateurs d'escargots, avoient des lieux destinés à les engraisser (1) : ce parcage s'est maintenu dans la ci-devant Lorraine et le pays de Trèves. Il n'est pas rare d'y voir des *escargotières ;* ainsi nomme-t-on des endroits où au milieu des pierrailles et de la mousse sont déposés des milliers d'escargots : on les entoure d'une enceinte en maçonnerie, sur laquelle s'élève une cloison en fil-d'archal, à pointes recourbées, pour empêcher ces animaux de s'échapper. Dans un ouvrage élémentaire sur l'agriculture, *Schroenius* indique la forme convenable à ces bâtimens (2) ; et l'on trouve une description de l'escargotière des Capucins de Fribourg, en Suisse, dans *Addisson*, qui, n'ayant jamais rien vu de semblable, en parle avec étonnement (3).

En 1530, *Étienne Daigue*, ou *de Laigue*, publia son traité des tortues, escargots, grenouilles, etc. (4). *La Bruyère-Champier* et *Gontier* parlent de l'escargot comme aliment. Des côtes de l'Océan on en fait quelquefois des envois dans les Colonies (5) : on en mange en Espagne, en Allemagne, etc., mais très-peu à Paris, quoiqu'il y en ait beaucoup dans le voisinage, entr'autres à Romainville. A cette occasion, j'observerai que des circonstances locales ont quelquefois amené certaines branches de culture ou d'industrie, et j'intercale ici, sur le régime diététique, quelques observations qui se rattachent à mon sujet.

Sir *Joseph Banks*, à qui les sciences et les savans ont tant d'obligations, a inséré, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Londres*, un mémoire, jusqu'alors inédit, de l'an 1605, qui présente dans un très-grand détail le tableau des officiers dont se composoit la maison d'un gentilhomme, et de leurs devoirs respectifs, receveur, contrôleur, écuyer, dépensier, etc. (6). Dans les notes destinées à éclaircir le texte, on avoue que certains alimens dont il parle, sont actuellement inconnus, et l'on ne sait à quelle espèce d'oiseaux appliquer les noms de quelques-uns indiqués dans cet ouvrage ; il en est d'autres, très-connus, qu'on trouve avec surprise dans le menu d'un cuisinier : telle est la cicogne (stork), qui est un manger détestable. Un ouvrage analogue à celui qu'on vient de citer, fut imprimé à Paris, en 1692. La dépense annuelle de table, chez un homme riche, ayant tous les jours douze couverts, soir et matin, y est évaluée à 11,880 livres 15 sols (7).

C'est encore au seizième siècle que nos régions septentrionales acquirent divers

(1) *Varron*, livre III, chap. XIV.

(2) *Syntagma de Rebus Rusticis et OEconomicis, etc. Erfordiæ*, 1735, in-8°., pag. 339.

(3) *Remarques sur divers endroits d'Italie*, à la suite du *Voyage de Misson. Paris*, 1722, in-12, tome IV.

(4) *Singulier Traicté, contenant la propriété des Tortues, Escargots, Grenoilles, et Artichaultz. Paris*, 1530, in-4°.

(5) *Histoire de la Vie privée des Français, etc.*, tome II, page 137.

(6) *Copy of an original Manuscrit entitled, a breviate touching the Order and Govermement of a Nobleman's House*, dans l'*Archæologia or Miscellaneous Tracts, relating to Antiquities. London*, 1800, in-4°., tom. XIII, pag. 315 et suivantes.

(7) *La Maison réglée, etc., par Audiger. Paris*, 1692, in-12.

poissons, entr'autres la carpe, dont la patrie, suivant *Bloch*, est le midi de l'Europe. La carpe a été portée en Hollande, en Suède ; *Mascall* la procura, en 1514, à l'Angleterre, et *Pierre Oxe*, vers l'an 1560, au Danemarck (1).

Le Grand d'Aussi s'appuie de divers témoignages, pour prouver qu'autrefois, en France, on a mangé de la baleine, et il ne cite pas l'*Histoire du Siège de Metz*, insérée dans les *OEuvres d'Ambroise Paré* (2), qui lui en auroit fourni une nouvelle preuve. On lit dans *Thunberg*, qu'au Japon beaucoup de pauvres ne vivent que de chair de baleine (3). Il en est de même, au rapport d'*Anderson*, dans les îles Feroë (4).

L'usage de manger de l'ânon, introduit par Mécène, fut renouvelé par le chancelier Duprat, son digne imitateur, comme partisan de la tyrannie. On conçoit que, si ces alimens étoient encore à la mode, ainsi que les salades faites des sommités de mauve, de houblon (5) et de brione, dont parle *la Bruyère-Champier ;* si l'usage de se parfumer avec du beurre, qui existoit peut-être du temps de Déjotarus, s'étoit maintenu, la pêche de la baleine, l'éducation des ânes, la culture des plantes qu'on vient d'indiquer, le prix du beurre, etc., auroient éprouvé des modifications.

Et voyez quelle bizarrerie dans ce qui tient au régime diététique : autrefois, en France, on faisoit toujours germer les légumes avant de les faire cuire (6). *Baccius* et *Théodore de Muyden* ont discuté l'importante question de savoir si les Anciens ont bu froid ou chaud (7); *la Bruyère-Champier* nous apprend que, dans le Lyonnois et le Vivarais, des personnes qui avoient l'habitude de boire de l'eau chaude, ont vécu très-long-temps (8).

On voit, par la règle de saint Chrodegand, évêque de Metz, que, de son temps, la faîne et le gland servoient encore de nourriture à l'homme. A mesure que les campagnes se couvrirent de moissons, les plantes céréales lui fournirent sa subsistance; la disette seule obligea de recourir quelquefois au gland : c'est ce qui arriva en 1548, dans le Mans, ainsi que l'assure *du Bellay ;* et certes, ce n'étoit pas le gland doux (*quercus esculenta, L.*) que l'on trouve dans le midi de l'Espagne, et qu'on pourroit avoir sur les côtes méridionales de France. Mais des naturalistes prétendent que le mot *gland*, dans les auteurs, a quelquefois une acception étendue, et désigne, en général, les fruits sauvages.

En Provence, le froment étoit, selon *Quiqueran*, le seul grain employé pour la nourriture des hommes. Il ajoute que, même dans les temps de disette, on ne donne pas aux chiens du pain d'avoine, dont usent les Écossois. *Johnson*, dans son *Dictionnaire Anglois*, définit l'avoine, un grain qui sert pour nourrir les chevaux en Angleterre et les hommes en Écosse. Une plaisanterie

(1) *Ichtyologie, ou Histoire Naturelle, générale et particulière des Poissons. Berlin*, 1785, in-fol., tome I, page 77.

(2) *Paris*, 1628, in-fol., page 1209.

(3) *Voyage au Japon, etc.*, tome IV, page 4.

(4) *Histoire Naturelle de l'Islande, etc. Paris*, 1750, in-12, tome I, page 204.

(5) On mange encore du houblon dans la Belgique.

(6) *Beckmann, Beytræge zur Geschichte der erfindungen, etc.*, tom. II, pag. 404.

(7) *De Naturali Vinorum Historiâ*, l. IV, pag. 173. — *Della Natura del Vino e del Ber caldo o freddo. Parma*, 1608, in-8°.

(8) *De Re Cibariâ, etc.*, lib. XVI, cap. XV.

n'est

n'est pas une définition. Les Norvégiens aiment beaucoup le pain d'avoine. *Poncelet* dit en avoir mangé, dans le Walt-land (1), qui étoit supérieur à tout autre; il est fâcheux qu'il n'ait pas décrit le procédé par lequel on le prépare. Ces faits répondent à ceux qui nient les propriétés alimentaires de l'avoine : on en tire d'ailleurs un bon gruau. *La Bruyère-Champier* le mentionne comme une invention récente (2); et cependant, dès l'an 1506, ce mets étoit, dit-on, usité en Bretagne. *Liebaut* nous apprend que cette province et l'Anjou en faisoient une grande consommation.

La Framboisière, médecin de Henri IV, vantoit l'orge mondé (3). On en mange beaucoup dans quelques départemens de l'est de la France, tandis qu'à Paris cet aliment sain et peu coûteux est presque inconnu.

Les temps de famine étoient autrefois encore plus calamiteux que de nos jours, et ces fléaux étoient plus fréquens. *Maret*, le père, compte dix famines dans le dixième siècle, et vingt-six dans le onzième (4). Les principes d'administration relatifs à la circulation des grains, trop peu connus, étoient étouffés sous les trames des accapareurs : on affamoit une province, pour maintenir l'abondance ailleurs. En 1564, un règlement de police, à Paris, défend aux boulangers d'acheter au marché plus d'un demi-muid de blé, et aux pâtissiers plus d'un setier, sous peine de, etc.; en 1567, une ordonnance du Conseil du roi, en prohibant l'exportation, établit la liberté commerciale dans l'intérieur; dix ans après, une autre ordonnance renouvelle ces dispositions, et prohibe la vente à l'étranger, sinon en payant un droit déterminé; mais en 1604, lorsqu'une famine horrible désoloit le Languedoc, le roi ayant permis de tirer des grains de Bourgogne et d'autres provinces, le Parlement s'y opposa, sous prétexte qu'on faisoit sortir les blés.

Anciennement le mal s'aggravoit encore par le morcellement de la France en plusieurs États, dont chacun ayant sa législation particulière, à la moindre apparence de disette, défendoit sévèrement l'exportation des comestibles. C'est ce qu'avoit fait, en 1333, Humbert II, en Dauphiné : il interdit la sortie des blés, des bœufs, des moutons, des vins, etc.

Ajoutez enfin, que diverses plantes alimentaires, qui sont pour nous d'un grand secours, n'étoient pas encore connues en Europe. On étoit moins éclairé sur la nature de celles auxquelles on pouvoit recourir passagèrement, et sur

(1) *Histoire Naturelle du Froment. Paris*, 1779, in-8°., pages 213 et 214. Où est situé le Walt-land ? je l'ignore. Ce mot, en allemand, avec un d au lieu d'un t, signifieroit *pays de forêts:* il est quelquefois employé, par opposition à Korn-land, *pays de blé.*

(2) *De Re Cibariâ, etc.*, lib. V, cap. XX, pag. 367.

(3) *Gouvernement nécessaire à chacun pour vivre longuement, etc.*, livre I, chap. X. — *Advis utile et nécessaire pour la conservation de la santé, contre les injures du temps. Paris*, 1637, in-8°. On y voit, page 4, que, de son temps, les femmes, vêtues aussi indécemment qu'aujourd'hui, sacrifioient déjà leur santé à leur vanité.

(4) *Mémoire dans lequel on cherche à déterminer quelle influence les mœurs des François ont sur leur santé, couronné à Amiens en* 1771. *Amiens*, 1762 (erreur de date, c'est sûrement 1772), in-8°., page 122. Il est à désirer qu'on recueille les mémoires épars de ce savant, et qu'on en donne une édition complète; personne n'est plus en état de le faire que le fils, qui a hérité de ses talens.

lesquelles notre collègue *Parmentier* a publié un traité (1); on l'étoit moins, sur la conservation des grains, sur la manière de prévenir les maladies du froment : telle est la carie dont parle *la Bruyère-Champier*, en 1560; depuis quelque temps, elle affligeoit les cultivateurs des montagnes du Lyonnois. Si on écrase le blé entre les doigts, il s'en exhale, dit-il, une odeur fétide (2). Ces maladies, et les remèdes à y appliquer, ont été l'objet des recherches profondes de *Tillet* (3), de *Ginanni* (4), de notre collègue *Tessier* (5), et de quelques autres.

Plusieurs écrivains, entr'autres *Sacci* (6), regardent le fléau à battre le blé, comme une invention récente, quoique ce moyen soit indiqué par le bon sens.

L'antiquité avoit les moulins à bras et ceux qui ont l'eau pour moteur. Un chroniqueur de la Bohême a soutenu que, depuis douze siècles, dans son pays, on se servoit des moulins à vent ou pneumatiques; c'est le nom que leur donne *Heringius*. Ce dernier allègue des faits qui feroient remonter assez haut cette invention, et néanmoins il la croit moderne (7). Il est vraisemblable que les moulins à vent nous arrivèrent au retour des croisades, auxquelles on doit plusieurs objets d'industrie, de culture, et beaucoup de plantes du Levant : ils sont mentionnés dans les Annales des Bénédictins, sous l'an 1105 (8). *Le Grand d'Aussi*, qui s'appuie de cette autorité, prétend que cette espèce de moulin est souvent représentée dans les anciennes armoiries, quoique d'autres contestent le fait. De grands avantages résultèrent de leur emploi : en 1726, on voulut même les appliquer au labour des terres; mais aucune Nation n'en tire un plus grand parti que les Hollandois, pour tous les genres de mouture, pour broyer le tabac et les bois de teinture, scier les planches, dessécher les marais, etc. A Sardam, sur un myriamètre carré, on compte environ huit cent moulins à vent.

Beckmann croit que le bluteau n'a été introduit qu'au commencement du

(1) *Recherches sur les Végétaux nourrissans, qui, dans les temps de disette, peuvent remplacer les Alimens ordinaires, etc. Paris*, 1781, in-8°.

(2) *De Re Cibariâ, etc.*, lib. IV, cap. X, pag. 263.

(3) *Dissertation sur la cause qui corrompt et noircit les grains de Bled dans les épis. Bordeaux*, 1755, 2 vol. in-4°.

(4) *Delle Malattie del Grano in erba. Pesaro*, 1759, in-4°.

(5) *Traité des Maladies des Grains, etc. Paris*, 1783, in-8°.

(6) *De Italicarum Rerum Varietate, etc.*, lib. I, cap. V, et lib. III, cap. III.

(7) *Tractatus singularis de Molendinis eorumque Jure, etc. Coloniæ Agrippinæ*, 1724, in-fol., pag. 17.

(8) *Annales Ordinis Sancti Benedicti. Lutetiæ*, 1713, in-fol., tom. V, pag. 474. Cette date est rappelée dans l'*Histoire de la Vie privée des Français* (tome I, page 43); mais *le Grand d'Aussi* ajoute qu'elle est citée dans *du Cange*, au mot *Molendinum*, ce qui est une erreur. *Du Cange* (*Glossarium ad Scriptores mediæ et infimæ latinitatis, etc. Parisiis*, 1733, in-fol.) cite un décret de Célestin III, que je n'ai pas trouvé, et une charte de l'an 1205, qu'il dit mentionnée dans *Lobineau*, ce qui est une autre erreur. *Lobineau* (*Histoire de Bretagne. Paris*, 1707, in-fol., tome II, page 390) cite une charte de l'an 1243, qui parle d'un moulin, sans dire s'il est mû par le vent. Ces observations serviront peut-être à faire voir combien d'erreurs se glissent dans les citations, et peut-être, moi-même, suis-je tombé involontairement dans plusieurs.

seizième siècle ; cependant *le Grand d'Aussi* le trouve mentionné dans un poëme du treizième siècle.

La mouture économique, qui consiste à faire repasser plusieurs fois les sons sous la meule, étoit déjà usitée en 1546, ainsi qu'on le voit par une ordonnance du prévôt de Paris ; et c'étoit vers Senlis qu'on avoit perfectionné cette méthode ; mais elle n'étoit pas générale.

Que le levain soit une découverte due au hasard, comme le présument *Goguet* (1) et d'autres auteurs, toujours est-il vrai de dire qu'elle fut extrêmement utile. La levure de bière, au dire de *Pline*, étoit connue des Gaulois (2) : l'emploi en fut interrompu pendant des siècles, et reprit faveur à Paris, dans le seizième, ou, selon *Malouin*, au commencement du dix-septième (3), parce qu'alors on mit en vogue un pain mollet qui, étant plus difficile à faire lever, à raison des substances qu'on y mêloit, eut besoin d'un ferment plus actif, ce fut la levure de bière ; mais les médecins se divisèrent sur ses propriétés, bonnes ou mauvaises : on écrivit, on s'injuria, et vers 1670, la dispute duroit encore (4).

Du temps de *la Bruyère-Champier*, pour faire lever la pâte, on employoit même une eau vineuse, et l'on saloit le pain. Cette dernière pratique, qu'il loue, étoit déjà presque générale en Europe.

A la fin du seizième siècle, la panification étoit peu avancée en Italie, puisqu'on y préféroit les boulangers Allemands, comme plus experts dans ce travail. *Montaigne*, qui, en ce temps-là, visita Plombières, dit qu'on y mangeoit de mauvais pain (5). Les choses ont bien changé : aujourd'hui, il égale celui de Gonesse, dont la réputation date de loin. Ce pain et celui de Gentilly sont cités avec éloge par *Houghton*, Anglois, qui écrivoit en 1681 (6). Les observations de cet écrivain ont eu bien peu d'influence dans son pays, sur l'art de la boulangerie. Ce qu'on nomme pain en Hollande et en Angleterre, n'est guère qu'une pâte échauffée, lourde et très-indigeste ; cependant, l'enseigne de quelques boulangers, à Londres, porte qu'on trouve chez eux du *pain françois*. Jusques dans nos campagnes s'est propagée la méthode pour le bien faire : l'*Avis aux bonnes Ménagères*, par notre collègue *Parmentier*, et l'École de boulangerie, créée à Paris, en 1780, y auront beaucoup contribué.

La Bruyère-Champier (7) et d'autres écrivains croyent que le seigle étoit inconnu aux Anciens. Cette opinion est contredite par *Jean Mathias Gesner*, qui a donné en 1735 une bonne édition des *Géoponiques Latins*, et par *Sabourеux de la Bonneterie*, qui les a traduits en françois en 1771 ; l'un et

(1) *De l'Origine des Lois, des Arts et des Sciences. Paris*, 1758, in-4°., tome I, page 97.

(2) *Historia Naturalis*, lib. XVIII, cap. VII.

(3) *Description et détails des Arts du Meûnier, du Vermicellier, et du Boulanger. Paris*, 1767, in-fol.

(4) Voyez, ci-après, à la suite du troisième Lieu, la note (113) de notre collègue *François (de Neufchâteau)*, page 476.

(5) *Journal de son Voyage. Paris*, 1774, in-4°.

(6) *A Collection of Letters for the Improvement of Husbandry and Trade. London*, 1681, in-4°.

(7) *De Re Cibariâ, etc.*, lib. V, cap. XVII, pag. 355.

l'autre pensent que le grain nommé *hexastichum*, dans *Columelle* (1), n'est autre que le seigle : quoi qu'il en soit, ce grain formoit, au seizième siècle, une branche considérable d'agriculture. L'expérience avoit appris qu'il convenoit mieux que le froment dans les terres sablonneuses. La longueur de sa paille, utile pour lier les gerbes, fut un motif de plus, à mesure que la dégradation des forêts rendit plus chers les liens de bois.

La Bruyère-Champier et *Liebaut* parlent de l'escourgeon, qu'ils appellent *scourgeon*, comme d'une plante dont on faisoit cas; l'un et l'autre le croyent, mal-à-propos, un blé dégénéré, peu propre à la panification, et qu'il faut laisser, dit le premier, *rusticorum latrantibus stomachis* (2).

Plusieurs variétés de blé se répandirent successivement : Olivier de Serres, en 1598, essaya dans son jardin le blé de Smyrne, ou blé de miracle, qui a des épis latéraux; le produit fut de quarante pour un (3).

Mes recherches ne m'ont procuré aucun renseignement sur l'époque où commença la distillation des eaux-de-vie de grains, dont on fait, depuis très-long-temps, un grand usage dans le nord de l'Europe, et qui s'est introduite en France, vers l'époque de la révolution.

Pierre de Crescens, qui vivoit au treizième siècle, ne parle pas du sarrasin : on peut conclure de son silence, qu'alors il n'étoit pas connu. Les témoignages sont assez concordans pour en placer l'introduction dans diverses contrées de l'Europe, au seizième siècle. *Gérarde* prouve qu'il étoit cultivé en Angleterre, avant l'an 1597 (4). *Noël Fail*, auteur des *Contes d'Eutrapel*, publiés en 1587, dit que, sans ce grain connu depuis soixante ans, les pauvres auroient beaucoup à souffrir; et *Schoockius* écrivoit, en 1661, que le sarrasin venu de Pologne étoit cultivé dans la Belgique depuis moins d'un siècle (5). *La Bruyère-Champier*, *Heresbach*, et d'autres auteurs, assurent que ce grain a été tiré de Grèce et d'Asie, *aliove orbe*, dit *Champier*. Le sentiment le plus reçu est qu'il a été communiqué à la France par les Maures ou Sarrasins d'Espagne, à qui nous devons également le maïs, nommé aussi blé d'Espagne, blé de Turquie.

Quelques personnes veulent que nous soyons encore redevables aux Maures du safran, que d'autres disent nous avoir été apporté par un pélerin venu du Levant. La culture de cette plante se trouve mentionnée dans *Ebn-el-Awam*, *Pierre de Crescens*, *Heresbach*, *Quiqueran*, Olivier de Serres, etc. La France, qui, au seizième siècle, en consommoit plus qu'aujourd'hui, parce qu'alors on en mêloit dans la plupart des alimens (6), en produisoit aussi beaucoup. La Provence, l'Albigeois et l'Angoumois étoient les cantons les plus renommés pour cette culture; elle fut l'objet d'un ouvrage extrêmement rare,

(1) Livre II, chap. IX.

(2) *De Re Cibariâ, etc.*, lib. V, cap. III, pag. 315.

(3) Voyez second Lieu, page 135, et la note (39), à la suite de ce Lieu, page 177.

(4) *The Herball or general History of Plants. London*, 1597, in-fol.

(5) *De Cerevisiâ, etc.*

(6) *Champier*, *de Re Cibariâ*, lib. IV, cap. II, pag. 239, *de Victu Rusticorum*, se plaint que le luxe a pénétré même dans les villages, où l'on veut des assaisonnemens de poivre, de safran, d'épices, etc. Il regarde cet usage comme une contagion funeste.

sur lequel gardent le silence presque tous ceux qui ont traité du safran. *Le Grand d'Aussi* avoit fait des recherches infructueuses pour le trouver; il a pour titre: *Le Safran de la Rochefoucaut. Poitiers*, 1567, in-4°., de 40 pages. Si, pour cette époque, on avoit un traité analogue sur chaque branche de l'économie rurale, il seroit facile d'en rédiger l'histoire. Un ton de véracité et de naïveté caractérise ce petit livre, où l'on pourroit désirer un peu plus de méthode, mais qui décrit d'une manière intéressante la plantation, la culture, les maladies, la récolte et le commerce du safran. Avant l'année 1520, on en cultivoit peu; l'empressement des acheteurs éveilla l'intérêt, et bientôt cette plante couvrit les campagnes de l'Angoumois, en sorte qu'il en produit assez, dit l'auteur, pour *saouler* toute la Gaule, la Germanie, et plusieurs autres pays. La Rochefoucaut étoit le grand marché: lorsque, dans les environs de cette ville, le sol, fatigué, parut repousser le safran, et se couvrit de froment, la réputation de la Rochefoucaut y conserva l'entrepôt de ce commerce; de toutes parts y affluoient les vendeurs et les acheteurs (1).

La Taille des Essarts prétend que les premiers oignons de safran furent apportés dans le Gâtinois, vers la fin du quatorzième siècle, et que, jusqu'au commencement du dix-septième, on en vendoit beaucoup aux Hollandois et aux Allemands (2). *Guillaume Morin*, qui écrivoit en 1630, assure que ces derniers en achetoient annuellement pour plus de trois cent mille francs, et que ce commerce se faisoit à Boynes, *petite ville champêtre;* ce sont les expressions de l'historien (3). Cette culture a obtenu, dans le Gâtinois, un succès qui, depuis long-temps, lui assure la préférence sur le safran que fournissent encore d'autres contrées.

(1) *Le Grand d'Aussi* croyoit que l'ouvrage étoit intitulé, *Traité de la Culture du Safran dans l'Angoumois, par la Rochefoucaut* (*Histoire de la Vie privée des Français*, tome II, page 191). *Duhamel du Monceau*, dans ses *Élemens d'agriculture* (*Paris*, 1762, in-12, tome II, chap. III, *du Safran*, page 241 et suivantes), et *Rozier*, qui l'a copié, dans son *Dictionnaire d'agriculture*, article *Safran*, sont tombés dans la même erreur. L'auteur anonyme annonce qu'il a composé son ouvrage l'an 1560, à Montignac-Charente.

Depuis un an, plusieurs personnes instruites avoient secondé mes perquisitions pour trouver ce livre, mais sans succès. Le sénateur *la Boissière*, étant à Angoulême, eut cependant lieu de s'assurer qu'il étoit à la bibliothèque de cette ville, mais alors sous le scellé; et d'après ma demande, le Ministre de l'Intérieur (le C. *Chaptal*) avoit bien voulu donner des ordres pour le faire venir. Dans l'intervalle, j'ai découvert, enfin, à la Bibliothèque de l'Arsenal, l'exemplaire de 1567, que j'ai cité, faisant suite à plusieurs pièces colligées dans un même volume, et j'en ai découvert un autre exemplaire à la Bibliothèque Nationale, de la même édition, mais portant la date de 1568, indiquée aussi dans *Haller* et dans *Boehmer*.

Je crois ces indications utiles pour stimuler le zèle à conserver les livres. La recherche de tel opuscule qu'on néglige aujourd'hui, parce qu'il est commun, fera peut-être un jour le tourment des savans et des bibliographes. Dans certains pays, il y a une chance de plus contre le sort des écrits qui révèlent des vérités désagréables au despotisme. Par-là s'explique la rareté de certains ouvrages de *Saint-Vincent-Ferrier*, *las Casas*, *Savonarole*, *Althusius*, *Clemengis*, *Pierre d'Ailly*, *Hubert Languet*, *Claude Joly*, *Velasco*, *Ramirez*, *Muratori*, *Pereira*, *Campomanes*, *Tamburini*, *Mineo*, *etc.*

(2) *Mémoire sur le Safran. Orléans*, 1766, in-8°., page viij de l'Avertissement, et page 85 de l'ouvrage.

(3) *Histoire générale des pays de Gâtinois, etc. Paris*, 1630, in-4°.

Quiqueran dit qu'en 1551 les Provençaux tentèrent la culture de la canne à sucre, et sur-tout celle du riz venu d'Orient, qui a été essayée de nouveau en France, à des époques très-récentes. *La Bruyère-Champier* observe qu'elle réussît peu dans le Lyonnois, où cependant on s'en occupa beaucoup, ainsi qu'en Provence, où il fallut régler par un édit la portion de terrein que chaque ville ou village employeroit à cette culture actuellement abandonnée, quoique le gain, dit *Quiqueran*, fût assez considérable. *Le Grand d'Aussi* pense que le riz ayant besoin d'eaux stagnantes, lesquelles auront peut-être occasionné des fièvres, cette considération aura fait négliger une culture qu'il faut laisser au Piémont, où elle prospère.

Nous devons probablement les melons aux conquêtes de Charles VIII, en Italie: ils devinrent communs en France, et furent, en 1586, l'objet d'un traité de *Jacques de Pons*, qui les croit venus primitivement d'Afrique en Espagne et en Italie (1). L'auteur n'est pas de l'avis de *Cardan*, qui auroit voulu extirper à jamais cette plante. Il n'est pas inutile d'observer que, près d'un siècle après (en 1680), le même ouvrage, un peu corrigé pour le style, fut réimprimé et annoncé au frontispice, comme nouvellement mis au jour: il y est dit qu'en Syrie et à Constantinople on trouve une espèce de melon qu'on suspend au plancher et qu'on mange en hiver (2), ce qui prouveroit que le melon d'hiver, si commun en Espagne, et que l'on y conserve jusqu'en Avril, n'étoit pas encore cultivé en France (3).

Olivier de Serres conseille les cloches de verre pour accélérer la maturité des melons: ce conseil même annonce qu'on en faisoit peu d'usage. Le Languedoc étoit vanté pour cette culture; on ne parloit pas encore des melons de Metz et de Vic, qui acquirent depuis une réputation méritée.

L'Italie nous envoya aussi l'espèce de concombre nommé *serpentin*. Toulouse fut la première ville qui la cultiva. Le même auteur prétend que nous avons tiré la citrouille de Naples et d'Espagne.

Ce dernier pays nous apprit l'usage des truffes, et nous transmit la scorsonère. L'auteur du *Jardinier françois*, imprimé en 1651, prétend l'avoir cultivée l'un des premiers. Le chervi, qu'on néglige actuellement, étoit recherché.

L'épinard, venu de l'Asie mineure, est mentionné dans *Casiri*; par-là même, il est prouvé que les Arabes l'ont cultivé. Il paroît n'avoir pas été connu des Grecs, ni des Romains; c'est l'opinion de *Mizauld* (4), de *la Bruyère-Champier* (5), et de *Boldo* (6). Quelques littérateurs pensent que ce pourroit être le *chrysolaca* des Grecs. Néanmoins *la Bruyère-Champier* assure que cette plante, dont il parle avec mépris, étoit, depuis plusieurs siècles, d'un grand usage, sur-tout à Paris et à Lyon, et que le précepte du

(1) *Sommaire Traité des Melons. Lyon*, 1586, in-12.

(2) *Ibid.*, page 8.

(3) Un versificateur françois publia un poëme, intitulé: *Le Procès du Melon, par M. M. L. M. Paris*, in-8°., sans date. C'est une plate invective contre ce fruit, qui *s'est rendu coupable de lèze-majesté*, en donnant une indigestion à Henri IV.

(4) *Hortus Medicus, etc.*, pag. 38.

(5) *De Re Cibariâ, etc.*, lib. VIII, cap. XII, pag. 475.

(6) *Libro della natura e virtù delle Cose che nutriscono, etc. Venetia*, 1576, in-4°., p. 43.

carême avoit fait en partie la réputation de l'épinard, à raison de sa précocité. *Beckmann* croit, avec beaucoup de botanistes, que cette plante nous est venue d'Espagne (1); aussi, quelques auteurs l'ont nommée *hispanicum olus*, dit *Gerarde*, qui paroît également prévenu contre ce mets, auquel il attribue des qualités nuisibles (2).

Les artichauts, rares du temps de *Pline*, et qui paroissent indigènes dans l'Andalousie, avoient été ensuite abandonnés. *Hermolao Barbaro* raconte qu'en 1473, à Venise, ils parurent une nouveauté. Vers 1466, ils avoient été portés de Naples à Florence, d'où, selon *Ruel*, ils passèrent en France, au commencement du seizième siècle (3), et sous Henri VIII, en Angleterre. *Daigue* dit qu'on voit à présent les jardins remplis d'artichauts (4); cette phrase et la suite du texte insinuent que cette culture étoit récente; et attendu que cette plante est de la famille des chardons, il s'indigne que nous ayons empiété sur la pâture des ânes. *Arthur Thomas*, sieur d'*Endry*, auteur de l'*Isle des Hermaphrodites*, rapporte que l'on servoit des artichauts aux repas somptueux de Henri III.

Il seroit trop long d'énumérer toutes les acquisitions faites alors; d'ailleurs, la culture fit éclore de nombreuses variétés dans les plantes congénères. *La Bruyère-Champier* parle avec étonnement des choux énormes qu'il a vus vers Senlis (5). Olivier de Serres dit que le chou-cabus dégénéroit. Il falloit annuellement tirer des graines de Tortose, Savone ou Briançon; actuellement nous sommes dispensés de recourir à cet expédient. Vers la fin du seizième siècle, ou au commencement du suivant, les brocolis furent apportés d'Italie en France. *Beckmann* ajoute, que les choux-fleurs, venus du Levant en Italie, passèrent de-là en Allemagne. Le même auteur parle de diverses plantes autrefois cultivées, aujourd'hui négligées; et *Sickler* m'assure qu'indépendamment de ces plantes, qu'il conviendroit de réintégrer dans nos potagers, l'Allemagne possède sept ou huit variétés de légumes qui nous manquent.

Au treizième siècle, *Arnaud de Villeneuve* ne comptoit que trois sortes de choux; *Bonnefonds*, auteur du *Jardinier françois*, y ajoute la liste de plusieurs autres. *Charles Estienne* ne parle que de quatre sortes d'oseilles, et quatre de laitues: un siècle après, le *Jardinier françois* en compte sept de chaque espèce. Actuellement, dit *le Grand d'Aussi*, nous avons plus de cinquante variétés de choux, cinquante de laitues, quarante de melons.

L'introduction de quelques fleurs peut ici obtenir une place. *Conrad Gesner*, le premier qui ait décrit la tulipe, raconte qu'en 1559 on la vit à Ausbourg, où auparavant elle étoit inconnue. Nous devons la tubéreuse à un minime, que le savant *Peiresc* avoit envoyé en Perse (6); c'est l'opinion commune. Néanmoins le père *Dardenne*, de l'Oratoire, prétend que les Indes ont donné *cette*

(1) *Beytræge zur Geschichte der erfindungen*, tom. V, cah. I.

(2) *The Herball, etc.*, pag. 33.

(3) *De Naturâ Stirpium, etc. Parisiis*, 1536, in-fol., lib. III, cap. XIV, pag. 643.

(4) *Singulier Traicté, etc.*, chap. XII.

(5) *De Re Cibariâ, etc.*, lib. VIII, cap. IX, pag. 471 et 472.

(6) J'ai lu, je ne sais où, qu'autrefois, dans plusieurs villes de France, le droit d'élever des rosiers étoit restreint; c'étoit un privilége particulier.

étrangère charmante à l'Italie, qui l'a fait passer jusqu'à nous (1). D'un autre côté, *Beckmann* s'appuie de l'autorité de *Papon* (2), pour attribuer l'introduction de cette fleur en Europe, avant l'an 1594, à *Tovar*, médecin Espagnol. L'*hortensia* étoit, depuis quelques années, très-répandue en Angleterre et en Hollande : elle commence à obtenir chez nous la même faveur ; et dans quelques parties de la France, des plantes champêtres passent graduellement dans les parterres, qu'elles orneront en s'embellissant elles-mêmes. *Les fleurs sont ce qu'on les fait*, dit *Saint-Simon ; la nature ne leur a donné que leurs moindres agrémens*. On pourroit citer en preuve ce qu'il raconte des environs de Harlem, où l'on distingue par des noms différens près de deux mille variétés de jacintes (3), quoique leur type soit unique. Ces considérations, qui s'appliquent à presque tous les genres de cultures utiles, comme à celles d'agrément, doivent encourager les tentatives. Je trouve sous la date de Paris, 1658, in-8°., un ouvrage de *P. Morin*, intitulé : *Remarques nécessaires pour la culture des Fleurs*, à laquelle l'auteur s'étoit livré pendant plus de quarante ans, ainsi que son frère. Il fut, pour son siècle, ce qu'étoit, de nos jours, *Vilmorin*, avec cette différence, que ce dernier s'est occupé de l'utile comme de l'agréable. La mort vient d'enlever cet homme de bien, dont la mémoire sera toujours chère aux agriculteurs et aux républicains.

La conquête du Nouveau-Monde procura à l'Europe des acquisitions nouvelles : la grenadille, indigène au Mexique et au Pérou, fut présentée au pape Paul V ; la capucine est originaire des mêmes contrées ; l'ananas, mentionné dans *Labat*, sous l'an 1694 (4), l'est bien antérieurement, et je pense, pour la première fois, dans *Hernandez de Oviedo*, qui publia son histoire en 1535 (5).

Le tabac, venu du Brésil en Europe, par l'entremise des Portugais, fut, par le cardinal de Sainte-Croix, nonce à Lisbonne, porté en Italie, où, pendant quelque temps, on l'appela *herbe de Sainte-Croix*, comme chez nous il emprunta le nom de l'ambassadeur Nicot, qui, en 1559, l'envoya en France (6). L'usage de cette plante fut interdit à Rome et à Constantinople : ces contradictions mêmes servirent peut-être à le répandre. La Guyenne, et sur-tout Clairac, en produisoient d'excellent ; il devint bientôt une branche importante de commerce, pour l'Alsace. Les Muses le chantèrent ; et dès l'an 1628, on trouve des poëmes sur le tabac, entr'autres, celui de *Raphaël Thorius* (7). Huit ans auparavant, *Neander* en avoit donné un traité complet (8), qui étoit déjà traduit en françois en 1626.

(1) *Traité sur la Connoissance et la Culture des Jacintes. Avignon*, 1759, in-12, p. 111.

(2) *Voyage de Provence. Paris*, 1787, in-12, tome II, pages 138 et 139.

(3) *Des Jacintes, de leur anatomie, reproduction et culture. Amsterdam*, 1768, in-4°., chap. I. L'auteur de ce traité est plus connu par un ouvrage intéressant sur les guerres des Bataves contre les Romains.

(4) *Nouveau Voyage aux Isles de l'Amérique. Paris*, 1722, in-12, tome I, page 401.

(5) *La Historia general y natural de las Indias. Sevilla*, 1535, in-fol., lib. VII, cap. XIII ; traduite en françois, et imprimée, en 1555, à Paris, aussi in-fol.

(6) *Georg. Paschii Inventa nov-antiqua. Lipsiæ*, 1700, in-4°., pag. 454.

(7) *Hymnus Tabaci. Lugduni-Batavorum*, 1628, in-4°.

(8) *Tabacologia, hoc est Tabaci seu Nicotianæ Descriptio. Lugduni-Batavorum*, 1622, in-4°.

Du

Du Nouveau-Monde nous vinrent aussi le topinambour (*helianthus tuberosus, L.*), ensuite la patatte ou batate (*convolvulus batatta, L.*), indigène aux deux Indes, et dont la culture vient d'obtenir quelques succès à Toulouse, par les soins de *Ferrière*, de *Puymorin*, et de *Picot la Peyrouse*.

La pomme de terre (*solanum tuberosum, L.*), improprement appelée aussi patatte, vint-elle d'Amérique en Galice, puis en Irlande, comme l'assure *Bowles* (1), ou fut-elle transportée directement, par *Walter Rawleigh*, d'Amérique en Irlande, d'où elle passa dans le Lancashire, comme l'assure notre collègue *Parmentier* (2)? Peu importe. Successivement elle se répandit dans toute l'Europe : c'est une des plus belles conquêtes dont on puisse se féliciter, et l'accueil que cette racine obtient par-tout la venge bien du mépris qui la couvrit trop long-temps (3).

Olivier de Serres parle beaucoup des prairies artificielles ; Henri IV en forma dans diverses contrées. *Hartlib* disoit qu'à Paris il y avoit de la luzerne peut-être supérieure au sainfoin récemment apporté en Angleterre.

Les plantes dont on obtient des huiles, des principes colorans, des tissus, etc., fourniroient matière à d'autres détails, si leur multiplicité même ne forçoit à se restreindre dans l'énumération des faits.

Les plantes à filasse ont peu de variétés, et les contrées qui, autrefois, en cultivoient beaucoup, sont à-peu-près les mêmes; telle est, entr'autres, la ville de Bulles, depuis long-temps fameuse par ses lins, et indiquée comme telle par *Louvet*, au commencement du dix-septième siècle (4).

Quelqu'un a prétendu que la culture de la garance, en France, étoit très-récente : le contraire est prouvé par l'anecdote suivante, que m'a fournie le savant bénédictin *D. Poirier*, enlevé, il y a deux ans, aux lettres et à l'amitié. En 1275, sous

(1) *Introduction à l'Histoire Naturelle et à la Géographie physique de l'Espagne. Paris*, 1776, in-8°., page 242.

(2) *Mémoires de l'Académie de Toulouse*, tome III. Sous l'an 1664, je vois cité, dans les auteurs, l'ouvrage de *Forster*, que je n'ai pu trouver : *England's happiness increased by a Plantation of Potatoes. London*, 1664, in-4°.

(3) D'après le célèbre *Haller*, copié par *Boehmer*, et d'autres bibliographes géorgiques, on a cru qu'Olivier de Serres connoissoit la pomme de terre (*solanum tuberosum*), et qu'il l'avoit décrite sous le nom de cartoufle (*Théâtre d'Agriculture*, Lieu VI, chap. X). J'ai suivi, sur ce point, l'opinion qu'autorisoit le grand nom de *Haller* (voyez ci-devant, dans l'Éloge, page xxviij) ; mais ce pourroit être une erreur. Notre collègue *Parmentier*, à qui il appartient sur-tout de parler des pommes de terre, parce qu'il est celui, de tous les agronomes, qui a le plus étudié ces racines utiles, et qui les a le plus fait valoir, croit qu'on ne peut leur appliquer la description des cartoufles, qui ne sont, selon lui, que les topinambours (*helianthus tuberosus*). Il faut observer qu'Olivier dit que cette espèce de truffes qu'il appelle cartoufles, étoit venue de Suisse ; et qu'encore aujourd'hui, en Suisse, on donne à la pomme de terre le nom de *tarteuffel*, qui approche beaucoup de celui de cartoufle. Mais notre illustre *Parmentier* prouvera son avis dans la note sur les cartoufles. Il a bien mérité qu'on s'en rapporte à lui sur les racines esculentes ; et pour lever toute équivoque, j'ai proposé, depuis long-temps, que le précieux tubercule, si mal nommé pomme de terre, reçût des botanistes et des cultivateurs françois, le nom de *Parmentière*. Ce seroit, de leur part, l'acte de la reconnoissance et l'hommage de la justice. (*F. D. N.*)

(4) *Histoire de Beauvais*. 1614, in-4°., pages 51 et 52.

Philippe-le-Hardi, une transaction fut passée entre le prieur de Saint-Denis et le religieux infirmier, qui étoit un officier claustral, au sujet de la dîme de la garance. On faisoit aussi grand commerce de guède, ou pastel, à Saint-Denis, qui a encore une place appelée le Marché de Guèdes.

On sait que la plupart de nos bons fruits sont venus d'Asie : l'abricot, la prune, l'aveline, la figue, la noix, l'olive, le coing, la grenade, etc. Les arbres qui les produisent, sont, depuis bien des siècles, naturalisés en Europe, ou plutôt indigènes ; car une plante l'est dans un climat, dit *Burtin*, lorsqu'elle y exerce toute la puissance végétative de son espèce (1).

Olivier de Serres place au règne de Charles VIII l'introduction du mûrier en France ; mais en lisant *la Bruyère-Champier*, *Liebaut* et *Quiqueran*, on trouve que cet arbre étoit peu cultivé. On n'en fait pas de cas, dit ce dernier, excepté pour la nourriture des vers à soie. Cependant, dès l'an 1554, un édit avoit ordonné la plantation des mûriers. Toulouse, Moulins, et particulièrement Tours, commencèrent à récolter des soies; on s'en occupa bientôt avec succès en d'autres lieux : à Mantes, à Rosny et au Jardin des Tuileries, par les soins d'Olivier de Serres, pour le compte de Henri IV. En 1599, ce roi avoit prohibé l'importation des étoffes de soie, dont l'achat faisoit écouler beaucoup de numéraire en Italie (2). En 1602, il donna des lettres-patentes, dont l'objet étoit de propager les mûriers ; il y exhortoit les ecclésiastiques bénéficiers à le seconder par leur exemple. En conséquence, les entrepreneurs de ces plantations, à la tête desquels étoit *Barthélemy de Laffemas*, contrôleur-général du commerce de France, firent rédiger par celui-ci, un ouvrage élémentaire sur la culture du mûrier, à l'usage du clergé (3).

En 1603, des experts furent envoyés par l'autorité publique, dans les généralités de Paris, Orléans, Tours et Lyon, pour prendre tous les renseignemens ; à leur retour ils déclarèrent que les vers à soie et l'arbre qui les nourrit, pouvoient prospérer dans toute la France. Ces faits sont rappelés avec force par *le Tellier*, auteur de divers écrits sur la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie (4) ; mais aucun ouvrage ne fit autant de sensation que celui qu'Olivier

(1) *Mémoire sur la question : Quels sont les Végétaux indigènes que l'on pourroit substituer, dans les Pays-Bas, aux Végétaux exotiques, etc. Bruxelles*, 1784, in-4°. Dans ce mémoire, couronné par l'Académie de Bruxelles, l'auteur a fait, pour la Belgique, ce qu'avoient fait, pour la Lorraine, *Coste* et *Willemet*. Voyez *Matière médicale indigène*, ou *Traité des Plantes nationales, substituées, avec succès, à des Végétaux exotiques, etc. Ouvrage couronné à Lyon en 1776. Nancy*, 1793, in-8°.

(2) *J. A. Thuani Historiarum sui Temporis, etc.*, lib. CXXIII, cap. X.

(3) *Instruction du plantage des Meuriers pour Messieurs du Clergé, avec les figures pour apprendre à nourrir les Vers, etc. Paris*, 1605, in-4°. L'année précédente, *Laffemas* avoit publié un autre opuscule sur le même sujet. *Façon de faire et semer la graine des Meuriers, les eslever, etc. Paris*, 1604, in-12. Il annonce, page 33, qu'à Provins, en Brie, jadis il y avoit dix-huit cent métiers en draps, qui, de son temps, étoient réduits à quatre.

(4) *Brief Discours contenant la manière de nourrir les Vers à soye, etc. Paris*, 1602, in-4°., oblong, avec de très-belles figures, dessinées par *J. Stradan*, et gravées par *P. Galle*. — *Mémoires et Instructions pour l'establissement des Meuriers, etc. Paris*, 1603, in-4°.

DE SERRES avoit publié en 1599, sur *la Cueillette de la Soye*. Dans *la Seconde Richesse du Meurier blanc*, il établit que l'écorce de cet arbre peut servir à faire des cordages, et même des toiles fines.

Une traduction allemande du premier de ces deux écrits, fut imprimée à Tubinge, en 1603, et une traduction angloise des deux, à Londres, en 1607. A cette époque, on s'occupoit aussi de l'éducation des vers à soie sur la rive droite du Rhin; de 1583 à 1608, les ducs de Wurtemberg en firent l'objet continuel de leurs soins. Des détails à cet égard sont consignés dans un ouvrage de *Godefroy-Daniel Hoffman* (1), qui, en parlant du tort que fit à nos soyeries la révocation de l'édit de Nantes, l'appelle un *solécisme politique*.

On a soutenu que l'arrivée de l'oranger en Europe étoit due aux découvertes des Portugais dans les Grandes-Indes; assertion démentie par un fait consigné dans *Valbonnois*, qui, sous l'an 1333, mentionne cet arbre (2), dont la culture fut plus soignée lorsque Henri IV eut fait bâtir une orangerie aux Tuileries, parce que, dans le pays qu'il gouvernoit, on est toujours, en bien ou en mal, servilement imitateur. L'oranger nommé le *grand Bourbon*, dans la belle orangerie de Versailles, où il subsiste encore, et qui a environ trois cents ans, avoit été saisi, en 1523, sur le connétable de Bourbon; il a un mètre et demi (cinquante-quatre pouces) de circonférence. A Bruxelles, on conserve une magnifique suite d'orangers, nommés les *Isabelles*, parce qu'ils sont contemporains de cette princesse.

L'arrivée du citronnier en France, date sans doute du même temps que celle de l'oranger. Cette culture aura été communiquée à la Provence par les Alpes Maritimes, où depuis long-temps elle est en honneur; j'en trouve des preuves dans l'Histoire manuscrite de ce dernier pays, transportée de Turin à la Bibliothèque nationale (3), qui finit à l'an 1652, et qui en parle comme d'une culture florissante depuis longues années : elle est magnifique à Menton, où l'industrieuse activité des habitans plante jusques dans les rochers des arbres vraiment arrosés de leurs sueurs. Telle est l'importance de cette récolte pour cette ville, que, pendant cent treize ans et jusqu'à sa réunion à la France, elle eut un magistrat de vingt-sept membres, nommé le *magistrat des citrons*, pour diriger la récolte et la vente de ce fruit, qui s'élève quelquefois à trente millions de citrons; elle auroit enrichi Menton, si les gelées et l'espèce de galle-insecte, nommée *la morphée*, ne détruisoient quelquefois l'espérance des cultivateurs.

Le caroubier est indigène dans le voisinage de Menton, sur-tout à Roquebrune. *Sestini* se plaint de ce qu'on ne cherche pas à multiplier cet arbre, dont le fruit est utile aux animaux, et dont le bois est excellent pour les boiseries (4).

La Bruyère-Champier, en 1560, ne mentionne que quelques variétés de

(1) *Observationes circà Bombyces, Sericum et Moros, etc. Tubingæ*, 1757, in-4°., pag. 47.

(2) *Histoire du Dauphiné. Genève*, 1722, in-fol., Preuves, tome II, page 279.

(3) *Historia dell' Alpi Maritime*, 2 vol. in-fol., tom. I, pag. 45 et 46.

(4) *Descrizione di vari Prodotti dell' Isola di Sicilia, etc. Firenze*, 1777, in-8°., pag. 73.

figues (1); *la Brousse*, en 1774, en compte vingt-deux (2); quinze ans après, il élève ce nombre à vingt-quatre (3). *La Bruyère-Champier* veut qu'on se défie de celles qui croissent vers Orléans et Paris. La culture en aura sans doute amélioré les qualités, puisqu'on y en mange qui flattent le goût, sans nuire à la santé.

Il paroît, d'après le même *la Bruyère-Champier*, que l'abricot ne fut connu de nos ancêtres que dans le seizième siècle, car il en parle comme d'un fruit nouveau : on en comptoit trois variétés en 1651; *Duhamel* les porte à treize.

En 1613, *la Framboisière*, médecin de Henri IV et de Louis XIII, parloit des pêches de Corbeil comme des meilleures; et le même *Champier* dit qu'à Paris on les estimoit. A quoi donc tient la qualité des fruits? *De la Quintinye*, au contraire, vers la fin du même siècle, cite comme mauvaise la pêche de Corbeil (4).

La Bruyère-Champier et *Liebaut* mettent au premier rang les prunes de Tours, auxquelles actuellement plusieurs autres sont comparées ou préférées : la brignole, la prune d'Agen, le moyeu de Bourgogne, la mirabelle, la reine-claude, la kouetche, trop peu connue, et qui abonde dans les Départemens du nord-est de la République.

Est-il bien vrai qu'autrefois le châtaignier étoit plus cultivé qu'à présent? Ceux qui tiennent pour l'affirmative, s'appuyent sur la présomption que les magnifiques charpentes de quelques anciennes basiliques, telles que celle de Chartres, sont en châtaignier. Cette opinion est combattue par *Buffon*, au dire duquel ces charpentes sont en chêne blanc. Quoi qu'il en soit, le châtaignier est un arbre dont nos ancêtres, il y a deux siècles, sentoient mieux le prix que leurs descendans actuels (5).

Le marronnier d'Inde, qui croît spontanément en Asie, et en Amérique chez les Illinois, passa du nord de l'Asie en Angleterre, vers l'an 1550, et de-là à Vienne, vers 1588. On tient pour certain qu'un curieux, nommé *Bachelier*, l'apporta en France, à son retour du Levant, en 1615 (6). L'arrivée de cet arbre chez nous, seroit donc postérieure à celle du faux acacia ou robinier, qu'on lui préfère actuellement pour les avenues, et qui, du Nouveau-Monde, nous fut apporté, vers l'an 1600, par *Jean Robin*, professeur de botanique (7).

Des sauvageons tirés des forêts ont été cultivés et nous ont donné de bons fruits : on cite en ce genre le rambur, le bezy-d'hery, le colmars, la virgouleuse, la silvange, etc., qui, la plupart, ont emprunté leurs noms des lieux de leur origine.

(1) *De Re Cibariâ, etc.*, lib. XI, cap. XXXVII.

(2) *Traité de la culture du Figuier, etc. Paris*, 1774, in-12, page 33.

(3) *Mélanges d'Agriculture, etc.*, tome II, page 21.

(4) *Instruction pour les Jardins fruitiers et potagers, etc. Paris*, 1716, in-4°., nouvelle édition, tome I, pages 386—391.

(5) *Mémoire de Burtin*, page 84. L'auteur dit que les châtaignes de Wisbeeck, près d'Enghien, surpassent même les marrons dits de Lyon.

(6) *Manuel de l'Arboriste, etc.*, tome II, page 59. L'auteur y indique, page 60, la manière de faire une lampe de nuit avec un marron.

(7) *Lettre sur le Robinier, etc., par François (de Neufchâteau). Paris, an XI*, in-12, page 7.

Gontier dit que la calville nous est venue de Danemarck ou de Normandie (1); cette alternative n'éclaircit pas le fait.

Olivier de Serres comptoit quarante-six variétés de pommes; *de la Quintinye*, seulement vingt-cinq. Olivier de Serres comptoit soixante-deux variétés de poires; *le Jardinier françois* et *de la Quintinye*, plus de trois cent.

Les botanistes, scrutant toutes les parties du globe où la végétation exerce son pouvoir, nous enrichirent successivement de plusieurs milliers de plantes, tant herbacées que ligneuses, les unes propres à nourrir ou à guérir l'homme et les animaux, les autres à le récréer : la confusion se seroit établie au milieu de ces vastes collections, si, d'après les caractères de famille reconnus dans chaque plante, ils ne leur eussent assigné des rangs; de-là les systêmes, parmi lesquels celui de *Tournefort* avoit obtenu la préférence (2), jusqu'à l'époque où, du fond du Nord, un autre homme de génie commanda, pour ainsi dire, à l'Europe une classification différente, une langue nouvelle, et l'Europe obéit (3). Espérons que les efforts soutenus des savans feront un jour disparoître la dernière classe de *Linné*, celle des cryptogames, qui renferme toutes les plantes dont la reproduction est pour nous un mystère.

Les classifications arbitraires, utiles à la mémoire, en laissoient néanmoins désirer une fondée sur les affinités naturelles des végétaux. Guidé par cette considération, *Antoine Laurent de Jussieu* en a établi une nouvelle (4), qui sort du cercle des systêmes, pour passer au rang des vérités; et l'Europe savante doit ce bienfait à un François, qui soutient honorablement une célébrité héréditaire dans sa famille.

Le seizième siècle est l'époque où furent établis, en diverses contrées de l'Europe, des jardins botaniques; et l'Italie eut la gloire de montrer l'exemple. Le premier est celui de Padoue, en 1533; quelques années après furent formés ceux de Florence et de Pise. *Ferrari*, en 1632, cite les plus remarquables, qui avoient déjà bien des années d'existence : ceux des Médicis, à Florence; des Farnèse, à Parme; des ducs de Brabant, à Bruxelles; ceux de Vienne, de Salzbourg, d'Eichtet (5), etc., etc. Ce dernier, à ce que nous apprend *Stingelius* (6), avoit été formé par *Jean Conrad de Gemmingen*, évêque de cette ville. Le même auteur assure que, dans celui du cardinal Alexandre de Médicis, une sorte de lin venu des Indes croissoit à la hauteur d'un arbre; il y a sans doute beaucoup à retrancher de cette assertion. Paris avoit un jardin botanique en 1591; *Houel* établit, vers l'an 1600, celui des apothicaires de cette même ville : celui de Montpellier, établi par le médecin *Richer de Belleval*, date de l'an 1598.

Belon, à qui la botanique et l'agriculture ont de grandes obligations, offrit de fournir annuellement d'arbres exotiques les maisons royales; le car-

(1) *Exercitationes Hygiasticæ, sive de Sanitate tuendâ. Lugduni*, 1668, in-4°, lib. VII, cap. VII.

(2) *Élémens de Botanique. Paris*, 1694, 3 vol. in-8°.

(3) *C. Linnæi Systema Naturæ. Lugduni-Batavorum*, 1735, in-fol., prima editio.

(4) *Genera Plantarum secundùm ordines naturales disposita. Parisiis*, 1789, in-8°.

(5) *De Florum Culturâ*, pag. 85.

(6) *Hortorum, Florum et Arborum Historia, etc.*

dinal de Lorraine l'appuya fortement, et Henri II lui assigna la pension de six cent francs dont nous avons parlé, qui ne lui fut jamais payée.

Depuis *Isidore de Séville,* jusqu'à *Stratico,* évêque de Lesina, qui publia en italien, en 1790, à Venise, des opuscules utiles pour connoître l'état de la Dalmatie; jusqu'à l'évêque de Valladolid, qui vient d'établir à ses frais une chaire d'économie domestique et une d'agriculture (1), une foule de prélats ont bien mérité de l'art rural: le seizième siècle nomme, en France, *Quiqueran de Beaujeu,* évêque de Senez, et *du Bellay,* évêque du Mans, qui fit des efforts incroyables pour perfectionner le jardinage. Cet homme de bien tiroit des arbres de l'étranger; *Belon* lui en avoit procuré beaucoup. *Du Bellay* poussoit les précautions jusqu'à faire passer par l'eau bouillante les terres destinées à élever des plantes rares, afin d'extirper les insectes.

Porta fait remonter aux Anciens l'expérience singulière par laquelle de jeunes arbres arrachés étoient à l'instant replantés, les branches en terre, les racines en l'air (2). Cette expérience, renouvelée de son temps, l'a été depuis par *Leeuwenhoek,* de l'ouvrage duquel *de Vallemont* l'a reportée dans le sien (3), et récemment par *Duhamel;* elle avoit du moins un but utile, celui de connoître les phénomènes de la sève.

Au seizième siècle on commença à greffer en flûte. Le même *Porta* en parle comme d'une invention récente, dont cependant il ne nomme pas l'auteur (4). *Mizauld,* qui a écrit sur la greffe (5), dit, dans un autre de ses ouvrages, avoir vu un arbre qui portoit simultanément des pommes, des noix, des raisins et des fleurs (6). On mettoit alors de l'importance à la production de ces monstruosités vraies ou fabuleuses. Les auteurs de ce temps, pour la plupart, donnent, à ce sujet, des recettes bizarres; on en trouve sur-tout dans l'ouvrage italien de *Bonardo* (7). L'extravagance de ces tours de force a été combattue dans un traité sur les arbres fruitiers, publié sous le nom de *le Gendre,* curé d'Hénonville, mais dont le véritable auteur est *Arnaud d'Andilly* (8). Tandis que, sous Louis XIV, *Girardet* à Bagnolet, *de la Quintinye* à Montreuil, s'occupoient de perfectionner la culture des arbres à fruit, les illustres solitaires de Port-Royal, destinés à faire le bien, et à ne faire que le bien, se délassoient de leurs travaux sur la religion et les sciences, en soignant leurs jardins. A la ferme des Granges, sont encore beaucoup d'espaliers et de hauts-vents plantés par leurs mains. Quoique ces arbres, dans leur décrépitude, ne produisent plus de fruits, le fermier, par respect, défend qu'on les arrache.

Les provinces les plus vantées de la France, en agriculture, étoient, comme aujourd'hui, pour les grains, la Flandre, la Normandie, le Soissonnois, la Brie,

(1) *Décade Philosophique,* 10 *Thermidor, an XI,* page 197.

(2) *Villæ, etc.,* lib. IV, cap. VII.

(3) *Curiosités de la Nature et de l'Art, sur la Végétation: ou l'Agriculture, et le Jardinage dans leur perfection; etc. Paris,* 1705, in-12, page 162.

(4) *Villæ, etc.,* lib. IV, cap. XXI.

(5) *De Hortensium Arborum Insitione Opusculum. Lutetiæ,* 1560, in-8°.

(6) *Nova et mira Artificia comparandorum Fructuum, etc.,* cap. VII.

(7) *Le Richezze dell' Agricoltura, etc.*

(8) *La manière de cultiver les Arbres fruitiers, où il est traité des Pépinières, etc. Paris,* 1662, in-12, page 76 et suivantes.

la Beauce, le Bassigny, la Picardie ; cette dernière étoit également renommée pour les légumes et pour toutes les plantes potagères. La Touraine étoit déjà appelée le jardin de la France, non à cause du climat, mais, dit *Liebaut*, pour les bons fruits et l'habileté en jardinage.

Les plantes du midi, transplantées dans le nord, s'y acclimatent plus facilement que celles qui passent du nord au midi : c'est un fait connu en histoire naturelle. Néanmoins, dans le grand nombre de celles qui, des pays chauds avoient été portées dans les régions boréales, il en est qui, redoutant les gelées, ne peuvent guère habiter que les serres. On chercha les moyens de les prémunir contre ce danger, sur-tout chez les Anglois et les Hollandois, les deux nations qui aiment le plus le jardinage. *Le Grand d'Aussi* présume que les serres d'hiver ont été d'usage avant les serres chaudes ; quant à celles-ci, on en fit un essai en grand au seizième siècle, dans les jardins de l'électeur Palatin, à Heidelberg. Olivier de Serres en parle comme d'une chose merveilleuse (1). On voit, dans l'ouvrage de *Ferrari* sur les orangers, que les François avoient depuis long-temps employé des procédés analogues pour abriter ces arbres et d'autres plantes contre la rigueur des froids (2).

Annuellement, du Poitou, on envoyoit par la poste, à Paris, des cerises précoces, dont *la Bruyère-Champier* ne fait pas grand cas (3), et dont la maturité avoit été accélérée par de la chaux ou de l'eau chaude au pied de l'arbre. Je trouve, dans les œuvres de *Melin de Saint-Gelais*, une pièce de vers, assez plate, qui accompagne un envoi de cerises à des dames, le 1er. Mai.

La manière d'obtenir des primeurs étoit bien peu avancée au seizième siècle, on peut en juger d'après les époques que *de la Quintinye*, long-temps après, assigne pour avoir des laitues pommées, des fraises, etc., et sur-tout par une lettre, en date du 10 Mai 1696, dans laquelle madame de Maintenon parle des petits pois, comme d'une nouveauté qui, depuis quatre jours, occupoit la vanité gourmande des princes.

On prétend que l'art des espaliers, presque ignoré des Anciens, n'a été bien pratiqué qu'à la fin du seizième siècle : ce n'étoit d'abord qu'une espèce de haie, soutenue par des pieux, d'où l'espalier prit son nom, qu'il a gardé lorsqu'on l'a adossé à des murs. On ne voit pas en France, comme en Angleterre, le groseillier à grappes rouges et le cerisier s'élever en espalier à des hauteurs quadruples de celles qu'ils ont chez nous, et couvrir les murs de leurs fruits, parce que jouissant d'un climat plus favorable et pouvant nous procurer ces fruits en hauts-vents, nous réservons les expositions contre mur pour obtenir d'autres produits.

Quelques observations sur les animaux domestiques précéderont la conclusion de cet ouvrage.

Les Francs étoient passionnés pour la fauconnerie et la chasse ; de-là naquit, et pendant onze cents ans se perpétua, jusqu'à la révolution, à l'abbaye de Saint-Hubert des Ardennes, l'usage d'envoyer annuellement au roi de France six

(1) *Théâtre d'Agriculture*, tome II, Lieu VI, chap. XXVI.

(2) *Hesperides, sive de Malorum aureorum Culturâ et Usu. Romæ*, 1646, in-fol.

(3) *De Re Cibariâ, etc.*, lib. XI, cap. VIII, pag. 593.

chiens courans et six oiseaux. On feroit une bibliothèque considérable des ouvrages sur la police des tournois, la chasse, l'éducation des oiseaux de vol amenés à la domesticité. Dès le treizième siècle, on trouve des traités de l'empereur *Frédéric II* et d'*Albert*, dit *le Grand*, sur la fauconnerie (1); plusieurs autres, sur la chasse, datent du quatorzième siècle, entr'autres celui du roi *Modus*, dont le manuscrit est à la Bibliothèque Nationale, et qui fut imprimé en 1486 (2). Celui du roi de Castille et de Léon, *don Alphonse*, augmenté et publié par *Gonçalo Argote de Molina*, en 1582, paroît dater également de ce temps (3). Bientôt après on publia et on traduisit les ouvrages de *Xénophon*, d'*Arrien*, d'*Oppien*, de *Phœmon*, de *Gratius*, de *Nemesien*, etc.; et l'assassin des François, *Charles IX*, composa aussi, sur la chasse, un ouvrage qui ne fut imprimé que sous Louis XIII (4). Le seizième et le dix-septième siècles virent éclore des poëmes sur les chiens et sur la chasse, par *le Comte*, *Passerat*, le cardinal *Castellesi*, *Darci*, *Strozzi*, *Angeli*, *Fracastor*, *de Thou*, *Savary*, *etc.* Une foule d'ouvrages sur les mêmes objets, sur la fauconnerie, la pêche, furent composés chez toutes les Nations savantes; je me bornerai à citer ceux de *Cirino*, *Sforzino*, *de Kaie*, *Paullini*, *Bellisaire-Aquaviva*, *Mateos*, *de Espinar*, *Sébastien de Médicis*, *Blondus*, *Gaston Phebus*, *du Fouilloux*, *de Clamorgan*, *Gruau*, *Isachius*, *Cockaine*, *Valvasone*, *Giorgi*, *Harmont*, *Salnove*, *Pruckmann*, *Raimondi*, *de Sélincourt*, *Simon Latham*, *Taverner*, *Coppini*, *de Franchières*, *Gace de la Vigne*, *Artelouche de Alagona*, *Tardif*, *de Gommer*, *d'Arcussia d'Esparron*, *de Saint-Aulaire*, le frère *Fortin*, *Baldigara*, *Walton*, *Eglin*, *de Gamon* (5), *de Strosse* (6), *de Ligneville* (7), et autres, que *Kreysig* a fait connoître dans sa biblio-

(1) *Reliqua librorum Friderici II, imperatoris, de Arte Venandi cum Avibus; cum Manfredi regis additionibus; ex membranis vetustis nunc primum edita. Albertus magnus de Falconibus, Asturibus, et Accipitribus. Augustæ Vindelicorum*, 1596, in-8°. Un très-beau manuscrit de cet ouvrage, sans lacunes, comme il y en a dans l'imprimé, étoit entre les mains de *Mercier de Saint-Léger*, d'où il est passé dans celles de notre collègue à l'Institut, *Leblond*, conservateur de la Bibliothèque Mazarine.

(2) *S'ensuyt le Livre du roy Modus et de la royne Racio qui parle du déduit de la Chasse à toutes Bestes sauvaiges. Avec le stille de Faulconnerie, etc. Chambéry*, 1486, in-fol.

(3) *Libro de la Monteria.—Discurso sobre el Libro de la Monteria. Sevilla*, 1582, in-fol.

(4) *La Chasse Royale. Paris*, 1625, in-8°.

(5) *Les Pescheries, divisées en deux parties; où sont contenues, par un nouveau genre d'escrire, et sous des aussi beaux que divers enseignemens, les plaisirs inconnus de la mer, et de l'eau douce. Lyon*, 1599, in-12.

(6) *Le Discours du déduit de la Chasse, suivant les quatre saisons de l'année, pour toutes sortes de Gibiers : et pour sçavoir à quels Oyseaux il fait bon chasser. Paris*, 1603, in-8°.

J'ai cité plus particulièrement ces deux derniers ouvrages, parce qu'ils sont très-rares, et inconnus aux bibliographes; le dernier n'est point la traduction du poëme de *Strozzi*, comme le pensoit *Lallemant*, qui ne l'avoit pas vu.

(7) *Les Meuttes et Veneries de Jean de Ligneville, comte de Bey*, in-fol. Très-beau manuscrit, de plus de 700 pages, écrit en 1636—1641. Le comte *de Ligneville*, grand veneur de Lorraine et Barrois, avoit vécu sous Henri IV, et étoit contemporain de notre Olivier de Serres. Ce manuscrit, et les deux ouvrages précédens, sont dans la riche bibliothèque de notre collègue *Huzard*.

thèque

thèque (1), et dont *Lallemant* a donné une notice raisonnée (2). Si l'on en croit ce *Gaston Phébus*, qui nourrissoit seize cent chiens, il faut devenir chasseur pour faire son salut, parce qu'au moyen de cet exercice on fuit les sept péchés mortels (3). *Du Fouilloux* est à-peu-près du même avis. « La pre-» mière science, dit-il, après la crainte de Dieu, est de se tenir joyeux, » usant d'honnêtes exercices (4). »

Un effet assez naturel de l'importance qu'on attachoit à des choses d'agrément, étoit d'en mettre peu aux choses utiles. Ainsi, à la même époque, les chasseurs écrivoient sur les maladies des oiseaux, des chiens et des chevaux de chasse, tandis que l'art vétérinaire étoit dans l'abjection, quoique des épizooties très-fréquentes, sur-tout en Italie (5), dussent rectifier l'opinion égarée sur les avantages de cette partie des connoissances humaines.

Quelques bons esprits s'élevèrent cependant au-dessus du préjugé. *Ruel* publia une version latine des vétérinaires grecs (6); *Grynæus* donna une belle édition du texte seul (7); *Massé* les mit en françois (8), et *Jean Jourdain* en donna, vers le milieu du siècle suivant, une nouvelle version dans la même langue (9); *Charles Estienne* traduisit *Vegèce* (10), et cette traduction, publiée sous le nom de *Bernard du Poy-Monclar*, est revendiquée fortement par *Charles Estienne* (11). Divers autres ouvrages sur la médecine vétérinaire, et plus particulièrement sur l'hippiatrique, furent publiés à cette même époque, ou peu après, par *Heroard*, médecin de Henri IV; *Ruini*, sénateur de Bologne, dont l'ouvrage est étonnant pour l'époque où il vivoit (12); *J. Camerarius*, *Rusius*, *Jean Vincent*, *Laville*, *Thenand*, *Beaugrand*, *Baret*, *du Mesnil*, *Lanfray*, *Rusto* ou *Ruffo*, Calabrois, le premier qui ait écrit sur la ferrure des chevaux; *Naaldwyck*, Hollandois; *Scacco*, *de l'Espinay*, *Lœhneisen*, *Reuschel*, *Geissert*, et autres, indiqués dans la Bibliothèque des auteurs vétérinaires, par *Amoreux* (13); jusqu'à *Solleysel*, dont l'ouvrage,

(1) *Bibliotheca Scriptorum Venaticorum, etc. Altenburgi*, 1750, in-8°.

(2) *L'École de la Chasse aux Chiens courans, précédée d'une Bibliothèque historique et critique des Théreuticographes. Rouen*, 1763, in-8°., tome I.

(3) *Des Déduis de la Chasse des Bestes sauvaiges et des Oyseaux de proye. Paris, Verard*, in-4°., gothique, sans date.

(4) *La Venerie. Poitiers*, 1561, in-fol. Voyez l'Épître dédicatoire au roi.

(5) *Fracastor, de Contagiosis Morbis*, lib. I, cap. XII, parle d'une épizootie sur les bœufs, en 1514, dans le Frioul, le Véronois, etc. *Wier, de Præstigiis Dœmonum*, lib. IV, cap. XXX, cite la grande épizootie de 1552; c'étoit une maladie charbonneuse. *Antoine Faccio*, de Padoue, décrit celle de 1599, dans les États de Venise. Le sénat défendit l'usage du lait, du beurre, du fromage, de la viande, etc.

(6) *Veterinariæ Medicinæ, libri II. Parisiis*, 1530, in-fol.

(7) Τῶν Ἱππιατρικῶν Βιβλία δύω. *Basileæ*, 1537, in-4°.

(8) *L'Art Vétérinaire, ou grande Maréchalerie, etc. Paris*, 1563, in-4°.

(9) *La Vraye cognoissance du Cheval, ses maladies et remèdes, etc. Paris*, 1647, in-fol.

(10) *Quatre Livres de Puble Vegèce Renay, de la Médecine des Chevaux malades, etc. Paris*, 1563, in-4°.

(11) *L'Agriculture, et Maison Rustique, etc. Paris*, 1565, in-4°., liv. I, chap. XXIII, feuillet 33.

Sic vos non vobis vellera fertis oves.

dit *Charles Estienne*, en terminant sa réclamation.

(12) *Dell' Anotomia, et dell' Infirmità del Cavallo. In Bologna*, 1598, 2 vol. in-fol.

(13) *Montpellier*, 1773, in-8°. On lui doit une première *Lettre sur la Médecine Vétéri-*

traduit en anglois et en allemand, a eu un si grand nombre d'éditions (1), et *Winter* (2), qui terminent honorablement l'un et l'autre cette nomenclature, vers la fin du dix-septième siècle.

Ingrassias, regardé comme l'*Hippocrate* de la Sicile, ne dédaigna pas la vétérinaire ; il loue beaucoup cette science et ceux qui l'exercent, dans l'ouvrage qu'il a rédigé sur la similitude qui existe entre la médecine des bestiaux et celle de l'homme (3). *Tiraqueau*, jurisconsulte célèbre, publioit, dans un de ses ouvrages, une liste des médecins vétérinaires et des savans agriculteurs, qui honore les fastes de ces deux branches d'une même science (4). On conçoit qu'alors elle n'avoit pas encore cette marche assurée et méthodique qu'elle n'a commencé à prendre que dans les ouvrages de *la Guérinière* et de *Garsaut*, et au moyen de laquelle elle a fait tant de progrès de nos jours, entre les mains de *Bourgelat*, créateur des Écoles vétérinaires en France ; des *Lafosse*, père et fils ; de *Chabert*, *Vitet*, *Vicq-d'Azyr* ; de *Paulet*, qui a publié une excellente histoire des épizooties (5) ; de *Huzard*, *Gilbert*, *Flandrin*, etc. Combien de contes étoient alors débités sur l'hippomanes, que *Daubenton* a prouvé n'être que le sédiment de la liqueur placée entre l'amnios et l'allantoïde ! On le trouve non seulement dans la jument, mais encore dans l'ânesse et dans la vache (6).

L'art du manége, sur lequel *François Sacci* et *Jacques Savary* ont composé des poëmes latins (7), fut perfectionné d'abord en Italie, par *Fiaschi*, *Grison*, *Corte*, *Caracciolo*, et sur-tout par *Pignatelli*, à qui la France dut *Labroue*, *Pluvinel* et *Menou*.

La maréchallerie le fut en Allemagne, ensuite en France ; l'art d'élever les chevaux et de croiser les races, le fut en Angleterre.

Du temps de *Gaston* il y avoit à Mazères des haras dont parle *Vaissette* (8). Notre collègue *Huzard* prétend que leur destruction, en France, fut indirectement l'ouvrage de Richelieu, qui eut la politique d'appeler à la

naire. Montpellier, 1771, in-8°., et quelques autres ouvrages sur l'agriculture, entr'autres : *Traité de l'Olivier. Montpellier*, 1784, in-8°. ; *Mémoire sur les Haies de clôture. Paris*, 1787, in-8°., dans lequel il traite des haies épineuses, d'agrément, et productives ; *Notice des Insectes de la France, réputés venimeux. Paris*, 1789, in-8°., etc.

(1) *Le Parfait Mareschal, etc. Paris*, 1664, in-4°., première édition ; la dernière est de 1775. On lit dans le privilége de la quatrième, imprimée en 1680, l'année même de la mort de l'auteur, qu'il y avoit, à cette époque, plus de dix-sept mille exemplaires répandus de contrefaçons de cet ouvrage.

(2) *Eques peritus et Hippiater expertus. Norimbergæ*, 1678, 3 vol. in-fol.

(3) *Quòd Veterinaria Medicina formaliter una, eademq. cum nobiliore hominis Medicinâ sit, materiæ duntaxat dignitate, seu nobilitate differens : ex quo Veterinarii quoque Medici, non minùs, quàm nobiles illi hominum Medici, etc. Venetiis*, 1568, in-4°.

(4) *Commentarii de Nobilitate et Jure Primigeniorum. Lugduni*, 1617, in-fol., quarta editio, cap. XXXI, pag. 293 et seqq.

(5) *Recherches historiques et physiques sur les Maladies épizootiques, avec les moyens d'y remédier. Paris*, 1775, 2 vol. in-8°.

(6) *Mémoires de l'Académie royale des Sciences*, année 1751, in-4°., page 293.

(7) *Hippicon, libri IV. Romæ*, 1634, in-4°. — *Album Hipponæ, sive Hippodromi Legos. Cadomi*, 1662, in-4°.

(8) *Histoire générale du Languedoc. Paris*, 1665, in-fol., tome IV, page 398.

cour tous les grands tenanciers (1). Quelques ouvrages ont été publiés sur cet objet, à l'époque dont je m'occupe, par *Jean-Baptiste Ferraro* (2), *Jean Tacquet* (3), et un anonyme (4). Ce dernier évaluoit à environ cinq millions par an notre exportation de numéraire pour l'achat de chevaux étrangers; elle est bien augmentée depuis. Un demi-siècle après, *Querbrat Calloet*, déjà cité à une autre occasion, nous donnoit des avis utiles, mais peu suivis (5), et *Winter* publioit, en quatre langues, son traité des Haras (6).

La Provence étoit, selon *Quiqueran*, un des pays remarquables par l'excellence et l'abondance du bétail. Il parle d'un taureau si gros et si féroce, que, pour le dompter, on lui attacha un cable, auquel étoit suspendu le tronc d'un arbre, pesant environ six cent livres (trente myriagrammes); mais, comme il traînoit ce fardeau à travers les champs cultivés, et les abimoit, on fut contraint de le tuer (7).

Dans les gras pâturages de la Normandie paissoient de nombreux troupeaux, dont le beurre, à raison de la quantité et de la qualité, formoit une branche considérable de commerce. Olivier de Serres accorde aux Lorrains l'invention de conserver le beurre fondu (8).

On fait remonter à plus de neuf siècles l'art de relever le goût du fromage par le mélange d'herbes odoriférantes. Cette opération, désignée par le mot *persiller*, annonce qu'originairement on y faisoit entrer du persil.

Certaines espèces de fromages de France ont une réputation de plusieurs siècles: tel est celui de Brie, tel est le Roquefort, préparé avec du lait de brebis, qui a été le sujet d'un mémoire de *Marcorelle*, inséré dans ceux des Savans étrangers, présentés à l'Académie des Sciences (9). Il croit que ce fromage est celui dont parle *Pline*, qu'on tiroit des Gaules, et qui étoit fort recherché à Rome. François Ier. accorda aux habitans de Roquefort la faculté de percevoir un droit sur les fromages déposés par les particuliers dans les caves de cette commune, ainsi qu'ils en avoient joui de temps immémorial, dit la charte, qui a été confirmée sous les règnes suivans. C'est encore François Ier., qui mit à la mode le Sassenage. A cette époque, on recherchoit déjà le Marolles et le Neufchâtel (10).

D'autres fromages estimés ont une réputation plus moderne; entre ceux-ci on compte le *Gerardmer* des Vosges, dont les Parisiens ont travesti le nom en celui de *Giraumé*. On connoît trop peu celui que fabriquent les anabaptistes de Salm, dans la même contrée; les procédés en ont été décrits par

(1) *Instruction sur l'Amélioration des Chevaux en France. Paris, an X*, in-8°., page 12.

(2) *Delle Razze, disciplina del Cavalcare, etc. In Napoli*, 1560, in-4°.

(3) *Philippica, ou Haras de Chevaux. Anvers*, 1614, in-4°.

(4) *Mémoires pour l'establissement des Haraz en France, etc.* 1639, in-12.

(5) *Advis, on peut en France, eslever des chevaux, aussi beaux, aussi grands, et aussi bons qu'en Allemagne et royaumes voisins, etc. Paris*, 1666, in-4°.

(6) *Traité nouveau pour faire race de Chevaux, etc. Nuremberg*, 1672, in-fol.

(7) *La Nouvelle Agriculture, etc.*, liv. II, chap. VI.

(8) *Théâtre d'Agriculture*, tome I, Lieu quatrième, chap. VIII.

(9) Tome III, page 585 et suiv.

(10) *Mélanges tirés d'une grande Bibliothèque*, tome XXXII, page 184.

Desmarets, dans le *Dictionnaire des Arts et Métiers* de l'*Encyclopédie méthodique*.

Jusqu'à l'époque d'Olivier de Serres, on s'étoit peu occupé des abeilles en France ; on ne trouve ce qui les concerne, que dans les traités d'agriculture : il est le premier qui en ait parlé en détail ; et ce qu'il en dit, pouvoit alors être regardé comme un ouvrage complet (1). Ce n'est qu'au milieu du dix-septième siècle que parurent ceux d'*Alexandre de Monfort*, sur ces insectes, plus utiles que les vers à soie (2), mais sur lesquels on a moins écrit, parce qu'ils ne sont qu'utiles (3). J'ignore à quel temps remonte la fabrication de l'hydromel vineux dans quelques parties de la France ; cette liqueur bienfaisante, peu coûteuse, mériteroit d'être plus connue et plus en usage.

A l'article de l'Espagne nous avons parlé de la préférence donnée au bœuf, pour le labour, sur les chevaux et les mulets. Dans les diverses provinces de France, l'emploi de ces animaux, pour les travaux champêtres, varioit comme aujourd'hui, et le choix, à cet égard, ne fut pas toujours déterminé par la raison. La préférence à donner au bœuf, pour la culture dans la Belgique, fut l'objet d'un concours ouvert par l'Académie de Bruxelles, qui, en 1777, couronna le mémoire de *Norton*, recteur des dominicains Anglois à Louvain. Il établit sa thèse sur la quantité respective d'alimens nécessaires à chaque espèce, l'emploi de leurs fumiers, le parallèle de leurs forces, etc. (4). Il auroit pu ajouter incidemment d'utiles observations sur le poids énorme et inutile des colliers qu'on emploie généralement pour les bêtes de somme.

Le mulet convient évidemment plus que le cheval, pour les transports à dos dans les lieux escarpés. Demandez à l'habitant des Vosges pourquoi, dans cette chaîne de montagnes, on n'emploie pas le premier ; peut-être vous répondra-t-on, comme à moi, que le mulet a le pied moins sûr que les autres bêtes de somme. Ainsi l'homme est subjugué par l'habitude. Une révolution salutaire dans l'agriculture s'opéreroit facilement, si l'on pouvoit persuader aux campagnards que ce qui s'est fait par leurs ancêtres n'est pas toujours la mesure du mieux possible.

L'éducation des bêtes à laine, au seizième siècle, étoit, sinon perfectionnée, du moins très-suivie. *Quiqueran* dit que tel propriétaire a quinze mille bêtes à laine, et que les marchands étrangers affluent pour en acheter les toisons.

J'ai déjà fait remarquer qu'autrefois les épizooties, plus fréquentes, exerçoient encore plus de ravages que de nos jours. Et pouvoit-il en être autrement, lorsque les animaux étoient soignés de la manière la plus opposée aux principes de l'hygiène ? On a remarqué que la France et l'Espagne sont peut-

(1) *Théâtre d'Agriculture*, tome II, cinquième Lieu, chap. XIV.

(2) *Pourtrait de la Mouche à miel, ses vertus, forme, sens, et instruction pour en tirer profit. Liège*, 1646, in-8°. — *Le Printemps de la Mouche à miel. Anvers*, 1649, in-8°.

(3) On trouvera dans le tome V des *Mémoires de la Société d'Agriculture du département de la Seine*, une *Notice bibliographique des ouvrages françois sur les Abeilles*, rédigée d'après le vœu de la Société, par notre collègue *Huzard*.

(4) *Mémoires sur les Questions proposées par l'Académie des Sciences de Bruxelles, en 1777. Bruxelles*, 1778, in-4°.

être les pays où, dans ce qui concerne le gouvernement des animaux, on trouve plus de malpropreté et de brutalité.

Les hommes qui unissent une raison cultivée à des sentimens honnêtes, envisageront toujours avec horreur les combats de coqs et de taureaux, le jeu de l'oie, que l'on assomme à coups de bâton, la pratique aussi absurde qu'atroce de tuer les abeilles d'une ruche pour en extraire le miel, de crever les yeux à un rossignol pour le faire chanter dans toutes les saisons, etc., etc. Ils loueront la bienveillance des Banians, des Turcs, envers les animaux, et la tendresse des Arabes pour leurs chevaux; ils citeront toujours avec éloge les écrivains qui se sont constitués les défenseurs de cette portion des êtres doués de sensibilité: *Bernardin de Saint-Pierre* (1), *Cooper* (2), *Young* (3), *Smith* (4), *Melmoth* (5), *Weis* (6), Madame *Trimmer* (7), *Oswald* (8), Miss *Williams* (9), *Pratt*, *Daubeny*, et sur-tout *Lawrence* (10), dont l'ouvrage est un des plus complets et des mieux faits sur cette matière; il assure que les veaux conduits au marché de Smithfield y sont cruellement jetés à terre du haut des charrettes; cependant sur ce marché est placardée une ordonnance de police, en gros caractères, qui décerne des peines contre ceux qui maltraitent les animaux. Malheur à quiconque voudroit placer ces observations hors du cercle des idées morales! comme si l'homme n'avoit que des droits à exercer et pas de devoirs à remplir envers les paisibles compagnons de ses travaux! Le maréchal de Saxe disoit que quand un charretier est en querelle avec ses chevaux, communément c'est l'animal à deux pieds qui a tort. S'il est permis de les exercer à cultiver nos champs, si le besoin de la peau de certains animaux pour notre vêtement, de leur chair pour notre nourriture, autorise à les tuer, du moins épargnez-leur des douleurs inutiles: c'est chose plus facile que de faire adopter le système de *Descartes*, qui les assimile aux automates. Pourriez-vous même blâmer le mouvement de sensibilité qu'inspire la vue de l'oie stupide, qui fait mouvoir la roue du tournebroche pour rôtir un individu de son espèce?

Buffon remarque qu'on tireroit un plus grand parti des bêtes de somme,

(1) *Études de la Nature. Paris*, 1792, in-8°., tome IV, page 331 et suiv.

(2) *The Task, a poem, books VI. Boston*, 1791, in-8°.

(3) *An Essay on Humanity to Animals.* Ce dernier a pris la défense même des grenouilles et des chats-huants.

(4) *Ueber die Natur and Bestimmung der Thiere wie auch von den Pflichten der Menschen gegen die Thiere. Kopenhagen*, 1790, in-8°.

(5) *The Letters of sir Thomas Fitzosborne on several subjects*, 1742, in-8°., lettre 16. Il blâme la cruauté même envers les insectes.

(6) *Principes philosophiques, politiques et moraux. Paris*, 1789, 3 vol. in-12.

(7) *Lilliputian* Spectacle de la Nature: *or, Nature delineated, in conversations and letters passing betwen the Children of a family. London* (sans date), 3 vol. in-12.

(8) *The cry of Nature; or, an appeal to mercy and to Justice, on behalf of the persecuted Animals. London*, 1791, pet. in-8°.

(9) *Appercu de l'état des Mœurs et des Opinions dans la République françoise, vers la fin du dix-huitième siècle. Paris*, 1801, in-8°., tome II, page 205. — *Nouveau Voyage en Suisse*, par la même. *Paris*, 1798, in-8°., tome II, page 64.

(10) *A philosophical and practical Treatise on Horses, and on the moral duties of Man towards the Brute creation. London*, 1796, in-8°.

en les traitant avec douceur. De cette persuasion, sans doute, dériva l'usage immémorial, en Poitou, d'avoir le *noteur*, ou chanteur, qui, accompagnant les bœufs lorsqu'ils fendent les sillons, les encourage par ses airs.

Les réflexions de *Buffon* s'appliquent spécialement au cheval, qu'il appelle la plus belle conquête de l'homme ; animal admirable, qui exerce ses forces jusqu'à tomber d'épuisement sous le fouet sanglant de son assassin. Quelqu'un voyant un monstre à figure humaine frapper impitoyablement un cheval harassé, s'écrioit : Malheureux ! tu n'as donc pas vu l'estampe de *Hogarth?* Cet horrible spectacle se reproduit journellement dans les rues de Paris, sous les yeux des passans, qui l'envisagent avec une insensibilité que rien n'ébranle; après cela, parlez d'humanité, si, contre l'expérience de tous les siècles, vous pouvez croire que la bonté envers les hommes puisse s'allier à la cruauté envers les brutes.

L'histoire ne jette aucun jour sur l'époque à laquelle, en France, on pratiqua, pour la première fois, la castration des animaux. Celle des jumens fut prohibée par nos règlemens des Haras (1). Un usage du seizième siècle, qui paroît s'être perdu, est celui de faire subir cette opération aux lapins ; on les lâchoit ensuite dans la garenne, où leur chair devenoit plus tendre et plus délicate. La castration des poissons n'étoit pas connue : on sait qu'elle ne date que d'environ cinquante ans, et que *Tull* en fut l'auteur (2).

Avant *Réaumur*, on avoit tenté de faire éclorre les poulets à la manière égyptienne. François Ier. avoit fait construire, pour cet objet, des fours, à Montrichard, en Touraine.

On voit, par une ordonnance de police, de l'an 1567, que le plus gros chapon est taxé à sept sous, la meilleure poule à cinq, le pigeon à quinze deniers. Malgré les variations du marc d'argent, qui étoit à seize francs du temps de Louis XII, à vingt-sept, sous Henri IV, et malgré la hausse ou la baisse des choses consommables, d'après l'abondance ou la rareté du signe qui les représente, on sent que la différence du prix, comparativement à l'époque actuelle, est exorbitante.

La pintade, venue d'Afrique, avoit été connue des Grecs et des Romains ; mais elle ne reparut en Europe qu'au seizième siècle. Cet oiseau, alors assez commun dans les basses-cours, le seroit encore, s'il n'étoit turbulent et désagréable.

Le canard de Barbarie étoit venu récemment de l'Inde, à ce que nous apprend *Charles Estienne*, en 1550 (3). Son croisement avec la cane commune, donne des métis dont Olivier de Serres fait l'éloge, mais dont il prétend que les œufs, d'ailleurs très-abondans, sont inféconds (4).

Pierre de Crescens ne parle pas du dindon. *Bouche*, historien de Provence, veut que nous en soyons redevables au roi *René*, mort en 1480 ;

(1) *Règlement du roy, et Instructions touchant l'administration des Haras. Paris*, 1717, in-4°., titre V, art. XI, page 30.

(2) *Abrégé des Transactions philosophiques. Paris*, 1790, in-8°., Économie rurale, tome II, article VII, page 223.

(3) *Histoire de la Vie privée des Français, etc.*, tome I, page 297.

(4) *Théâtre d'Agriculture*, tome II, Lieu cinquième, chap. VI.

il les nourrissoit au lieu dit la Galinière, près de Rosset, selon la tradition du voisinage. En contestant ce fait, on peut néanmoins inscrire honorablement *René* dans les fastes de l'agriculture, à laquelle il rendit des services éminens. On lui doit, entr'autres, l'introduction des perdrix rouges, qu'il tira de l'île de Chio (1). D'autres écrivains assurent que le dindon fut introduit, sous François Ier., par l'amiral Chabot. *La Bruyère - Champier* parle de cette acquisition comme d'une chose récente (2), et *Beckmann* réfute ceux qui la croyent plus ancienne en France, que le seizième siècle; il prouve que, de l'état sauvage dans les forêts d'Amérique, cet animal passa à la domesticité en Europe. *De Paulmy* est du même avis (3). Parmi les historiens du Nouveau-Monde, le premier où l'on trouve une description de cet oiseau, paroît être *Gonzale Ferdinand d'Oviedo*, qui écrivoit en 1525 (4).

En 1557, à Venise, un règlement destiné à réprimer le luxe des tables, défend d'y servir du dindon. Vers l'an 1570, *Barthelemi Scappi*, cuisinier de Pie V, dans son ouvrage sur la préparation des alimens, donne la description de ce volatile (5), qui cependant n'est pas nommé dans des ordonnances rendues en France, en 1563 et 1567, rapportées par *de la Mare*, non qu'il fut inconnu, mais il étoit peu commun; et lorsqu'en 1566, les magistrats d'Amiens offrirent douze dindons à Charles IX, ce présent empruntoit son prix de sa rareté. Mais, en 1603, un règlement de Henri IV décerna des peines contre les coquetiers qui refuseroient les droits d'entrée sur les dindons, sous prétexte qu'ils étoient destinés pour la reine. Enfin, en 1619, les basses-cours en étoient déjà peuplées; j'en acquiers la preuve dans l'ouvrage intitulé : *Triomphe du Corbeau*, par *Uzier*, curé d'Einville-au-Parc, près Lunéville (6); tant il est vrai que des ouvrages absurdes ou ridicules renferment quelquefois des anecdotes piquantes et des documens historiques. Le mémoire de l'an 1605, publié par sir *Joseph Banks*, que j'ai eu occasion de citer précédemment, prouve qu'à cette époque le dindon (turkey) étoit connu en Angleterre, puisqu'on le trouve dans la liste des alimens.

Cette acquisition nouvelle fit négliger l'oie, dont la graisse est employée pour faire la garbure, ragoût languedocien, qu'on dit n'avoir pas été connu du temps de *Belon*.

Le cardinal de Châtillon avoit, près de Lisieux, des troupeaux de perdrix qui, tous les matins, alloient aux champs, et, le soir, revenoient à la basse-cour (7). *Tournefort*, dans ses voyages, raconte avoir vu, près de Grasse,

(1) *La Chorographie, et description de Provence, et l'Histoire chronologique du même pays. Aix*, 1664, 2 vol. in-fol., tome II, liv. IX, sect. IV, page 478. — *Mélanges tirés d'une grande Bibliothèque, etc.*, tome III, pages 23 et 24.

(2) *De Re Cibariâ, etc.*, lib. XV, cap. LXXIII, pag. 831.

(3) *Mélanges tirés d'une grande Bibliothèque, etc.*, tome XXIII, page 217.

(4) *Terzo volume delle Navigationi et Viaggi raccolto gia da M. Gio. Battista Ramusio. In Venetia*, 1565, in-fol. Voyez dans ce volume, *Sommario della naturale et generale Historia dell' Indie Occidentali*, cap. XXXVII, fol. 59.

(5) *Dell Arte del Cucinare, con il Maestro di casa e Trinciante.* 1571, in-4°., lib. II, cap. CXLI, pag. 72.

(6) *Nancy*, 1619, in-12, page 43.

(7) *De Re Cibariâ, etc.*, lib. XV, cap. XXXII, pag. 791.

un Provençal qui avoit aussi des compagnies de perdrix privées. Cet usage est commun dans l'île de Chio (1).

Bougainville avoit cicuré une belle espèce d'outarde aux Isles Malouines (2). Il y a tout lieu de croire que la France pourroit jouir du même avantage ; on assure même qu'autrefois cet oiseau existoit dans nos basses-cours. L'oie sauvage est devenue domestique à Long-Island, et *Livingston*, en Amérique, a cicuré l'élan, il l'a même attelé (3). Ce fait, inséré dans les nouvelles publiques, m'a été confirmé par l'auteur lui-même, actuellement ministre plénipotentiaire des États-Unis d'Amérique près la République françoise.

A côté de nous, en Sardaigne, est le mouflon, sur lequel *Cetti* a rédigé un article curieux. Il s'accoutume facilement à la vie domestique, connoît la voix de son maître et le suit. On assure que la viande de cet animal est préférable à celle du daim et du cerf, et que le lait de la mouflonne vaut mieux que celui de la chèvre (4).

Combien d'autres conquêtes nous restent à faire dans les divers règnes de la nature, sur ses productions tant indigènes qu'exotiques ! Que de végétaux hébrides peut créer encore la connoissance du système sexuel des plantes, dont les Anciens ont eu l'idée sans en tirer avantage ! Que d'animaux dont l'homme peut assouplir le caractère ! Le hocco, le vigogne, le lama, le kanguroos, etc., vivant dans l'habitation de l'homme, multiplieront ses ressources alimentaires et ses jouissances. Dans le parc de Richmond, l'Angleterre a plus de trente kanguroos ; la France en possède deux individus, mâle et femelle, au Muséum d'histoire naturelle, et un couple de lamas est actuellement à la Malmaison. Déjà un de ces derniers animaux et un vigogne ont vécu plusieurs années dans la domesticité, à l'École vétérinaire d'Alfort.

En ébauchant l'état agronomique de l'Europe, au seizième siècle, j'ai cru devoir établir souvent des points de comparaison entre l'époque d'Olivier de Serres et la nôtre, et lier, en quelque sorte, le présent au passé. Je me suis abstenu de mentionner plusieurs îles qui font partie de l'Europe, et qui, favorisées d'un beau ciel, d'un territoire fertile, appellent la charrue et la main industrieuse de l'homme ; la disette des faits m'a imposé silence. Ces pays, peu étendus, furent presque toujours, à l'époque dont il s'agit, comme la Corse, en proie à des dissensions civiles, ou le théâtre des guerres entre les potentats qui s'en disputoient la possession. Satellites roulans dans l'orbite d'astres plus grands, ils en éprouvèrent toutes les perturbations.

Si l'on me reprochoit de n'avoir pas indiqué l'état de la législation sur les baux, la police des marchés, l'état des chemins vicinaux, des canaux navigables, etc., je répondrois que les discussions de ce genre ne sont que limitrophes à l'agriculture ; elles peuvent être traitées dans un livre tracé sur un plan plus vaste : telle seroit l'histoire générale de l'agriculture, et cette consi-

(1) *Relation d'un Voyage du Levant, etc. Paris*, 1717, in-4°., tome I, page 386.

(2) *Voyage autour du Monde. Paris*, 1771, in-4°., chap. IV, page 66.

(3) *A Philosophical Magazin*, 1802, tom. IX, pag. 92.

(4) *I Quadrupedi di Sardegna. Sassari*, 1774, in-8°., pag. 111 e seg.

dération

dération les recommande à *Reynier*, qui s'occupe, dit-on, de ce grand ouvrage.

Un écrivain qui a voulu assigner aux Nations les rangs en agriculture, accorde le premier aux Anglois; viennent ensuite les François, les Italiens. Ces jugemens, très-hasardeux, peuvent être dictés ou contestés par l'orgueil national, comme par le sentiment de la vérité; et, à cet égard, les Allemands ont droit de faire des réclamations. Néanmoins, en nous reportant à l'époque dont j'ai crayonné le tableau, je ne crois pas que la France le cède à aucun des pays voisins, et l'on voudra bien se rappeler qu'alors, chez nous, l'agriculture étoit sans cesse effrayée par le bruit des combats et les ravages de la guerre civile, dont la religion étoit le prétexte; l'ambition, la cause; et le peuple, toujours la victime. Depuis quinze ans, le même spectacle s'est renouvelé sous nos yeux.

S'il est vrai qu'Olivier de Serres ait figuré d'une manière peu honorable dans ces dissensions orageuses (2), je dirai: jetons un voile sur ces événemens sinistres, sur des fureurs à jamais déplorables, et ne voyons en lui que l'homme de génie, qui, retiré au Pradel, s'entoure de l'expérience des âges antérieurs, y ajoute son expérience propre, et consigne ses recherches dans ce *Théâtre d'Agriculture*, qui le place à la tête des Géoponiques françois. L'auteur de sa Vie a discuté savamment quelle fut l'influence d'Olivier de Serres sur son siècle et sur ceux qui l'ont suivi. Il est vraiment grand celui que la postérité appelle à présider une réunion composée de *de la Quintinye*, *Arnaud d'Andilly*, *Réaumur*, *Duhamel du Monceau*, *Roger Schabol*, *Varenne de Fenille*, *Malesherbes*, *Rozier*, *Béthune-Charost*, etc.!

(1) Dans l'Éloge de notre auteur, et dans les Éclaircissemens sur la notice de sa vie (ci-devant, pages xxj et lxxv), j'ai eu un tort que je saisis l'occasion de réparer.

J'ai nié fortement que *Pradel*, auteur de la surprise faite à Villeneuve-de-Berg, en 1573, fût Olivier de Serres. Pour le prouver, le C. *La Boissière* s'appuyoit principalement du témoignage de *d'Aubigné*, et je n'avois pourtant rien trouvé d'approchant dans l'histoire de ce dernier. Mais je me suis ressouvenu que *d'Aubigné* avoit publié, à Genève, une seconde édition de son Histoire Universelle, plus libre et plus hardie. J'ai trouvé cette édition, de 1626, à la Bibliothèque Nationale, et je dois convenir que je me suis trompé. Ce n'est pas l'aveu qui me coûte; la vérité passe avant tout. Aussi, je me fais un devoir d'annoncer mon erreur.

Le C. *La Boissière* avoit bien lu le passage dont il s'agit. Voici comme *d'Aubigné* s'exprime, tome II, page 605:

« Villeneufve au Vivarez coûta plus de » peine à avoir. Laugières l'avoit saisie quelque-temps auparavant: le capitaine Baron » qui y commandoit, s'étoit retiré à Mi- » rabel entre les mains d'un gentilhomme, » nommé *Pradel*, son ami, *autheur du* » *Théâtre de l'Agriculture*, par le moyen » duquel il fut mis dans S. Privat ».

L'exemplaire d'où est tiré ce passage, a appartenu au savant évêque d'Avranches, *Huet*, qui lisoit avec une scrupuleuse attention tous les ouvrages de sa nombreuse bibliothèque. Il avoit coutume de marquer d'un trait de plume les articles qui l'intéressoient le plus, et il en faisoit le relevé sur la page blanche qui se trouve à la fin de chaque volume. *Huet* n'a pas manqué d'annoter ces mots: *Pradel, autheur du Théâtre de l'Agriculture*, il les a reportés à la fin du volume, au milieu de douze ou quinze autres remarques relatives à l'histoire politique ou littéraire.

Cette note corrigera ce que j'ai dit à ce sujet, page lxxv. Je m'en réfère seulement aux réflexions qui terminent la page lxxvj, pour atténuer le reproche que l'on s'est cru en droit de faire à la mémoire d'Olivier de Serres. (*F. D. N.*)

Il eût été aussi facile que fastidieux d'enfler la liste, déjà peut-être trop nombreuse, des auteurs cités dans cet ouvrage : les plus distingués, ceux qui ont fait faire quelques pas à la science, avoient plus particulièrement le droit d'y figurer.

On a vu des personnes de l'autre sexe, douées des qualités les plus brillantes que donne la nature et que développe l'éducation, se livrer avec succès aux détails de la vie champêtre, dont l'attrait est par lui-même si puissant. Quelques-unes, sans doute, auront fait des expériences et des découvertes dignes d'être enregistrées dans les fastes de l'agriculture, cependant ils gardent le silence à leur égard. *Hypatie* enseigna l'astronomie; *Laura Bassi* professa la physique; *Martine de Bertereau* a écrit sur les mines; la célèbre *Agnesi*, sur le calcul intégral et différentiel; Madame *Fulham*, sur la combustion; Mademoiselle *Ardinghelli* a traduit en italien, et annoté la statique des végétaux et des animaux, de *Hales*, que *Sauvages* et *Buffon* avoient traduite en françois; madame *Priscilla Wakefield* a donné une introduction à la botanique, etc. Parmi les écrivains agronomiques, les seules femmes que je trouve à citer sont mesdames *Cretté de Palluel*, digne compagne d'un homme dont le souvenir est cher à l'agriculture, *Gacon d'Humières*, et *de la Getière*, dont on a plusieurs mémoires dans ceux de la Société royale d'agriculture de Paris, sur les avantages de l'éducation des génisses, sur les moyens de faire travailler les abeilles pendant les plus grands froids, de faire éclorre artificiellement et d'élever des poulets dans les hivers les plus rigoureux; sur l'entretien et l'engrais des porcs, etc. (1).

On seroit dans l'erreur, si, à l'aspect de cette foule d'écrivains mentionnés dans l'Essai qu'on vient de lire, on croyoit que les connoissances agronomiques étoient généralement répandues en Europe. Ces ouvrages, pour la plupart écrits en latin ou en d'autres langues étrangères, étoient inaccessibles au grand nombre des lecteurs. Les communications étoient difficiles dans un temps où, pour aller à trente lieues (quinze myriamètres), quelquefois on faisoit son testament. Le commerce, ce lien général des Nations, n'avoit pas encore étendu ses spéculations dans toutes les régions civilisées; les voyages, aujourd'hui si fréquens, étoient rares; et, depuis *Luther* jusqu'à la paix de Westphalie, conséquemment pendant plus d'un siècle, l'Europe fut presque toujours embrasée. Les procédés de l'agriculture n'étoient et ne pouvoient être que des connoissances locales que la cupidité environnoit encore des ombres du mystère.

Il n'y a guère qu'un siècle, selon *Dickson*, qu'on s'occupe d'expériences (2); aussi, de tous les objets sur lesquels peut s'exercer la sagacité de l'esprit humain, l'agriculture est incontestablement un des plus arriérés. *Volney* porte à quatre cent trente-sept millions le nombre des individus épars sur notre globe (3); ce calcul est certainement plus voisin de la vérité que celui qui l'élève à neuf

(1) *Mémoires d'Agriculture et d'Économie rurale, etc.*, trimestres de printemps 1787, d'hiver et d'automne 1789.

(2) *The Husbandry of the Ancients, etc.*, volume I, Préface, page xviij.

(3) *Tableau du Climat et du Sol des États-Unis de l'Amérique. Paris, an XII*, 2 vol. in-8°.

cent millions ; quoi qu'il en soit, la terre pourroit admettre une population décuple, si toutes les landes inutiles étoient essartées, si l'industrie supprimoit enfin les jachères, que *Sage* a raison d'appeler une oisiveté périodique (1), nuisible à la société ; en un mot, si le travail éclairé par les lumières avoit développé tous les moyens de pourvoir à la subsistance de l'espèce humaine. Malheureusement l'art de la tourmenter, de la détruire, est le plus perfectionné, comme le plus connu ; et quand, las de se dévorer, les hommes reviennent à ce qui est utile, à ce qui est bon, c'est moins par amour de la sagesse, que par besoin. Ainsi, l'accroissement progressif de la population nécessitera le perfectionnement de l'agriculture, et forcera à prendre la mesure trop tardive de replanter les forêts, dont la dévastation amène rapidement la stérilité et des désastres capables, comme on l'a prouvé, de faire reculer la civilisation.

Dans les années les plus brillantes de Louis XIV, la Nation étoit à-la-fois couverte de gloire et tenaillée par la misère : c'est une vérité qui a transpiré malgré les viles adulations de deux poëtes, dont l'un, qui fut le législateur du Parnasse, lui disoit :

Grand roi, cesse de vaincre, ou je cesse d'écrire ;

et dont l'autre eut la foiblesse de mourir de chagrin, parce qu'un despote avoit parlé de lui avec humeur. Telle fut aussi la condition du peuple Romain, à une époque où deux chantres immortels des plaisirs champêtres s'épuisèrent en efforts inutiles pour faire oublier les horreurs du triumvirat et le crime de cet apologiste de l'esclavage, qui empêcha le rétablissement de la république. La philosophie indignée applique le sceau ineffaçable de l'infamie sur le front d'Auguste et de Mécène, et ceint de lauriers le front d'Agrippa.

La vraie richesse et le bonheur doivent sortir des sillons cultivés : alors on est moins célèbre ; mais, ce qui vaut mieux, on est plus tranquille. Un historien Grec a dit que la femme dont on parle le moins est la plus vertueuse ; communément la Nation dont on s'occupe le moins est aussi la plus morale, conséquemment la plus heureuse.

S'il fut un siècle où l'on put se promettre de grands succès dans les sciences économiques, c'est assurément le nôtre : l'étude des langues vivantes, les progrès des diverses branches de l'histoire naturelle, et plus particulièrement de la chimie, si nécessaire à toutes les autres, et à laquelle donnent tant d'éclat *Berthollet, Guyton, Fourcroy, Vauquelin*, etc. ; les progrès de la méchanique, qui, à *Vaucanson* voit succéder *Watt, Fulton, Montgolfier, Molard*, etc. ; la multiplication des ouvrages, les voyages, la correspondance entre les Sociétés savantes formées de toutes parts, donnant aux Nations civilisées un caractère plus homogène, établissent une circulation de connoissances, qui, à la vérité, seroit encore susceptible d'un grand accroissement. Il y a, à cet égard, dans l'esprit public, une direction favorable, mais malheureusement contrariée dans divers pays par des prohibitions mesquines et tracassières, par une conjuration secrette contre le progrès des lumières. Hommes à vues étroites, qui préférez les éloges mensongers des courtisans aux bénédictions des peuples, les

(1) *De la Terre végétale et de ses Engrais. Paris, an XI*, in-8°.

contemporains vous examinent et l'histoire vous attend; ils diront, elle répétera, que vous n'avez ni mesuré la portée de votre siècle, trop avancé pour rétrogader, ni connu la véritable gloire, qui consiste à élever l'esprit humain vers tout ce qu'il y a d'illustre, c'est-à-dire, de libre, de juste, de bon et d'utile.

Les mammelles de l'État sont, dit-on, l'agriculture et le commerce; mais celui-ci est fils de celle-là, et si elle ne fournissoit les matières premières, où trouveroit-on des objets d'échange ? Sur le tombeau de Colbert retentissent encore les reproches que lui adresse la postérité, pour avoir sacrifié l'agriculture à l'industrie manufacturière, au lieu de les faire marcher d'un pas égal. Des sommes exorbitantes furent dévorées par les spéculations lointaines, tandis que des landes immenses couvroient la France. D'autres sommes étoient alors prodiguées pour des fêtes scandaleuses et des spectacles; d'autres s'écouloient dans le sein des prostituées et des vampires, qui assiégeoient les avenues de la puissance: les gouvernans, administrateurs essentiellement révocables et comptables du trésor public, s'en croyoient alors les propriétaires, et l'on vantoit comme des actes de générosité les vols faits à la France. Quel en fut le résultat? la cour éblouissoit par le prestige de son luxe dévorateur; mais le peuple qui est tout, et qui étoit à-peu-près compté pour rien, excepté quand il s'agissoit de payer...., le peuple fut malheureux. Quelques hommes avoient le superflu, les autres n'avoient pas le nécessaire; la Nation eut des épices, et souvent elle manqua de pain.

Que la Hollande, obligée de lutter sans cesse contre la mer, qui menace de l'envahir; qu'autrefois Gênes, sur son territoire resserré, et Venise, au milieu de ses lagunes, aient donné la préférence au commerce, ce choix étoit nécessité par leur placement géographique. La France, assurément, peut et doit réunir le double avantage d'un commerce immense et d'une agriculture prospère; mais portons un peu moins souvent les regards sur les deux Indes, attendons que nous ayons repeuplé les forêts, amélioré les terres arables, établi des prairies artificielles dans tous les lieux qui en sont susceptibles, réparé les routes, écuré les rivières et creusé des canaux, qu'un homme célèbre appeloit des chemins qui marchent. Les mesures prises sur ces objets, par le Gouvernement, sont un heureux présage des destinées futures de la République, ainsi que les concours qu'il a ouverts, les prix qu'il a proposés sur les méchaniques à filer, sur le perfectionnement de la charrue, sur l'amélioration des races de chevaux. Ainsi la puissance publique couvre de son égide et seconde le génie qui invente, le talent qui perfectionne, le travail qui produit. A ces considérations, ajoutez la marche concertée de nos Sociétés agronomiques, et l'hommage solemnel que rend celle de Paris au *Columelle* françois, dont elle replace l'ouvrage sous les yeux du public, et qu'elle enrichit en y ajoutant l'expérience de deux siècles révolus.

Dans la carrière des sciences et des lettres, l'envie, l'égoïsme, le préjugé, et chez tant d'hommes pervers, le besoin de nuire, élèvent sans cesse des barrières contre les innovations salutaires. Citez-nous une institution sage, qui n'ait été dénigrée, une vérité, une découverte, reçues sans contradiction? On en conteste la réalité, puis l'utilité, et quand l'évidence a parlé, on

en conteste la propriété à l'auteur, qui, à l'exemple d'un célèbre physicien de nos jours, pourroit dire : Si, comme vous l'assurez, les efforts de nos devanciers avoient ouvert la route à cette invention ; si, pour l'atteindre, il ne restoit plus qu'un pas à faire, que ne le faisiez-vous ? En s'occupant d'économie rurale, on rencontre rarement ces êtres tumultueux qui désolent et découragent. Au surplus, la fermeté de l'homme de génie s'aiguise par les contradictions ; même en pardonnant aux méchans, il recueille les sentimens de reconnoissance des hommes vertueux, et lègue ses projets, ses efforts, à ceux qui sont dignes, comme lui, d'être les bienfaiteurs du genre humain.

Jamais, peut-être, aucune Nation ne fut placée dans des circonstances plus favorables à l'agriculture que la France. A l'avantage permanent d'un climat tempéré, d'un sol fertile, se réunissent des avantages de circonstances : la terre est affranchie, le fléau de la féodalité ne pèse plus sur elle ; depuis la vente des domaines nationaux et le partage des communaux, cinq cent mille prolétaires sont devenus propriétaires. Si l'accroissement de la population hausse le prix des comestibles, celui de la main-d'œuvre suit la même progression, et ouvre à tous les produits agricoles des débouchés lucratifs.

Une foule d'individus froissés par le malheur, échappés aux tourmentes politiques, éprouvent le besoin de la solitude, pour se replier sur eux-mêmes, ensevelir des souvenirs amers, cicatriser les plaies du cœur, retrouver la santé et le repos; doués de connoissances plus étendues que n'en a communément l'habitant des campagnes, par-là même ayant plus de moyens pour assurer le succès de leurs entreprises, ils goûteront encore la douce satisfaction de répandre autour d'eux les lumières, et d'ajouter au bien-être de leurs semblables.

Que ne peut-on inculquer ces vérités à ceux qui, victimes des caprices de la fortune, tristes jouets de l'ambition, s'obstinent à parcourir une route où continuellement ils sont coudoyés par la jalousie, la haine, et toutes les passions les plus abjectes !

La main du Créateur embellit le séjour de l'homme des champs; autour de lui elle sema les plaisirs honnêtes, pour le détourner de ceux qui ne sont pas avoués par la morale. L'agriculture, la profession la plus ancienne, la plus durable, la plus nécessaire, est encore celle qui trompe le moins les espérances de quiconque s'y livre ; unie à la vertu, elle est, pour l'individu comme pour les Nations, un moyen de bonheur et d'indépendance.

POÉSIES

DES CONTEMPORAINS D'OLIVIER DE SERRES,

SUR SON THÉATRE D'AGRICULTURE.

In Olivarii Serrani Pradelli V. C. Theatrum Agriculturæ.

Sancte Senex, dignus sæclo meliore locoque,
Ferrea qui licet hæc sint sæcula, sæcla reducis
Aurea, et antiquæ exemplum memorabile vitæ,
Vive diù, fœlixque istum decurre laborem.
Crediderim meritis Dominum rerum atque parentem
Indulsisse tuis, vitæ hunc tribuisse tenorem,
Turbato ut solus traheres longa otia sæclo,
Barbara seipsa suo dùm Gallia sanguine fœdat,
Nec virtutis amans, propriæ nec nescia culpæ:
Ut medio Halcyones (sic fama est) æquore nidos
Ponunt, atque illo mox æquora tempore ponunt.
Nimirùm tales habuisse infantia mundi
Creditur agricolas: primi docuêre parentes
Et serere, et plantare, et jungere vitibus ulmos,
Mellis opes pecorisque, et agrestis fercula mensæ:
Regali post id viguerunt culta labore
Arva, triumphali acciperent cùm semina dextrâ.
Nunc effœta jacent, hominum indignata scelestos
Ulteriùs mores tolerare, atque impia facta.
Tu tamen, et pietatis amans et ruris avitum
Exerces arvum, atque tuas miraris aristas:
Quin alio natas sub sole reducis in orbem hunc,
Herbasque, plantasque, et quicquid Græcia, quicquid
India, quicquid Arabs, quicquid se Seres habere
Præcipuum credunt: usu tibi cognita longo,
Nunc primùm, te auctore, suas nostro explicat orbi
Delicias Morus, foliis et cortice dives.
Vive diù fœlix, cognominis atque imitator
Serrani, Serrane: tuos mirata labores,
Et mores imitata ætas hæc, digna rependat
Præmia virtuti, et te posthuma prædicet ætas.

Petrus Neveletus Doschius.

De Serico Opificio in Galliis instaurando, ex Olivarii Serrani sententiâ.

Quantis te Gazis beat hic liber! At cape plenâ
Quod dant præcipuum, Serica fila, manu:
Hæc olim Seres, populus justissimus orbi
Contulit, atque auri pondere fila dedit.
Excipit hinc Coos, et stamina pollice versa
Orditur, quantum hinc Pamphila nomen habes!
Græcia Phryxæo, fuit hoc quoque vellere dives.
Italus at proprium jam cupit esse sibi.
Nunc et Iberus habet, longinquis quisquis ab oris
Advehit hùc merces, hæc tibi fila parat.
Hoc etiam toto divisus ab orbe Britannus
Exercet placidè nobile pacis opus.
Gallia quid cessas? Externis, abstine; si vis,
Te penès et tantæ copia mercis erit.
En tibi Serranus Bombycum semina narrat,
Nascendique modum, pabula grata, locum;

Educti fœtûs morbos, curasque, novoque
Ut se operi involvens, serica pensa vomat;
Exeat ut siliquâ volucris, seseque perennet
Seminio; utque unus, plurimus esse queat.
Præclarum in terris animal, cui tota nocendi est
Nescia vita data, at provida, grata, sagax.
Regibus ornatum, populo quæstumque ministrat,
Quippè usu præstat plurima, fronte nihil.
Quàm citò, quàm tenui sumptu, sed quàm utile cunctis
Urget opus, facto cessat et esse simul!
Nullam escam perfecto opere exigit ampliùs: ecce
Vere novum repetit sed redivivus opus;
E foliis Mori albæ æquævis, pabula sumit:
Nec, quæ dat Morus, mora cruenta, placent.
Nam Morus proprium prudentum stemma virorum,
Non nisi discusso frigore germen agit:
Scilicet ut tenero Bombyci mollior esca,
Robustoque magis firmior illa detur.
Verùm horret cædes Bombyx, fœdumque cruorem;
Fragrantes herbæ hunc, vinaque, odore juvant.
Pyramus et Thisbe procul hinc, per vulnera quorum
Morus non solito læsa colore rubet!
Jam silvescat agris Gallorum pallida Morus,
Bombyci multo quæ satis esse queat.
Non ea cura, aliis culturæ fructibus obstat;
Addita verùm illis, commoda multa refert.

P. B. C. B. *faciebat.*

Pro Theatro Agriculturæ Olivarii Serrani D. Pradellii.

Epigramma.

Parcite, Pierides, fallit nos fama, serenti
Quippè datos rerum Serrano, dicit honores:
Non est certa fides, vel si quid contigit, omnem
Auguriumque legi tali sub nomine rerer.
Hoc in te propriè, cujus Pradellius æquis
Imperiis Domini et læto moderamine gaudet:
Hos in te propriè quadrat, Serrane, serendi
Cædendique vias felici sydere, vites
Quâ-ve juvet serie lætas disponere, quæ sit
Cura boûm, quod apum studium, cultusque satorum,
Quis-ve labos ovium felix faustusque colonis,
Atque oculos quidquid gratâ dulcedine mulcet,
Quæ lapsas hominis revocat Pæonia vires,
Nempè mones doctè, veterumque volumina Patrum,
Ex latebris profers, documentaque mille vetusta,
Usu quæ longo dedit experientia rerum,
Suggeris, et doctâ vasto ratione Theatro
Inseris, inque novos mortalibus exprimis usus.
Gloria quanta tibi, quot justa trophæa parantur!
Fœlix augurium! fœlicia cœpta! Theatrum
Mundus erit sublime tibi, vastumque tribunal,
Quo decus usquè tuum, nomenque perenne vigebit.
Quam tua te merito celebrabunt vota Coronam,
Qui præ fronte geras! qualem devota Dearum
Turba tibi pulchrâ contexit imagine florum,
Inventrix oleæ Pallas tibi fecit Olivam;
(Nomine quod posito voluit, velut omine certo
Firmari,) Phœbus laurum, Cythereïa myrtum,
Jupiter ex quercu frondes, decerpta Sorores
Aurea mala decent, decus inviolabile serti,
Conciliat tibi Juno Deos placata faventes.
Nonne vides ut sede sedens Henricus ab altâ
Sub pedibusque tuens concessa per otia lætos
Agricolas, putres occantes vomere glebas,
Te duce, lætanti vultu, dextrâque benignâ,
Annuit optatis, et te complectitur ulnis?
Hinc dùm Dædalei statuis tua dona Theatri,
Sponte suâ assertos tibi Vesta fatetur honores,
Atque suas promittit apes, et præmia donat:
Se fortunatos te, tuto præside, dicunt
Agricolæ, et meritâ celebrant tua nomina laude:
Gallia tota sibi tantum gratatur alumnum,
Te duce, quo deinceps argento dives et auro,
Finitimos uno poterit Bombyce recocto
Ditare, et tali divos vestire decoro.
Ergo tibi merito tantum nomenque decusque,
Te scriptis retulisse tuis lætare, tuâque
Utere sorte diù volitando per ora virorum.

Joannes Saignæus.

Serentem invenerunt dati honores Serranum.
(Plin., *lib. XVIII, cap. III.*)

A Olivier de Serres, seigneur du Pradel, sur son Théâtre d'Agriculture et Mesnage des Champs.

Pendant que ton puisné sur le premier modelle
Des choses du passé, où son vol le portoit,
De l'estat des François l'histoire retrassoit,
Nous la rendant ainsi qu'une image nouvelle :

Toi, resserrant plus bas les projets de ton æle,
Curieux, as voulu apprendre que c'estoit
De la terre, et quel fruict, si bien on la sçauroit
Cognoistre et mesnager, se peut recueillir d'elle.

Ce qu'ores au public tu vas communiquant,
Et dont comme hériter nous fais dès ton vivant,
Mais avec tel succès qu'autant plus grande gloire

Que ton frère en reçoit, comme a plus grand profit
Fut receu l'Olivier que Pallas naistre fit,
Et sur Neptune en eut le prix de la victoire.

Denis le Bay-de-Batilli.

Du Pradel, qui voudroit, comme il faut dignement
Tesmoigner du mérite et prix de ton ouvrage,
En rapportant les mots et la chose à l'usage,
La corne d'Amalthée y peindroit seulement.

Vray digne Hiéroglyphic, qui peut plus promptement
Représenter la peine au fait du labourage,
Et quant et quant les fruits que par un bon mesnage,
Au mesnage des champs on cueille abondamment.

Comme en cela au vray la fable se réfère,
Disant qu'entre les mains de fortune prospère
Et du bon Genius ceste corne gisoit.

Et qui donc ne tiendra ton livre en telle estime,
Montrant l'heureux succez d'un travail légetime,
Pour les biens et proficts qu'attendre l'on en doit?

D. Le-Bey de Batilly.

A noble Olivier de Serres, seigneur du Pradel, sur son docte livre, le Théâtre d'Agriculture.

Sonnet.

Vous tous grands escrivains, qui la Maison Rustique
Par tant de beaux escrits avez voulu bastir,
Et de rares secrets, icelle revestir,
Pour la rendre aux humains parfaicte et magnifique,

Arrestez vostre cours, et dessain héroïque,
Cédez à Olivier qui est voulu partir
Des Serres le dernier, pour à tous despartir
Les excellens thrésors de sa docte practique.

Il a leu les escrits de tous ses devanciers,
Qui ont sur ce suject discouru les premiers :
Et outre ce marqué par longue expérience,

Les erreurs d'aucuns d'eux, des autres le sçavoir.
Il te faut donc, lecteur, pour ne faillir, avoir
De ce docte discours la claire intelligence.

Sébastien Julien.

Autre Sonnet du mesme Auteur sur le mesme subject.

Entre les arbres verds, l'Olivier tient la place
Du plus fructifiant : et son fruict plant-heureux,
Rend l'huyle de bon goust, plaisant et gratieux
Qui en douce liqueur toutes autres surpace.

Ainsi (noble Olivier) d'une fertile race
Tant de bien-nais enfans, doctes et généreux,
En ce monde as produict, comme fruicts précieux :
Qui tesmoignent sur toi du Seigneur Dieu la grace.

La terre d'autre part, par art tu rends fertile,
Tu portes aux humains un secours très-utile,
Pour jouir de santé, et des biens à foison.

Vive donc à jamais, cest Olivier tant beau,
De vertus vray portraict, et très-riche tableau :
Vive, de père en fils, à tousjours sa maison !

Sébastien Julien,

Sur

Sur le Théâtre d'Agriculture du Seigneur du Pradel.

Olivier plantureux (duquel les rameaux verds
La France ornent partout) rameaux chargés d'Olives,
Jette à force bourgeons; afin que tousjours vives:
Vi donc en florissant, maugré tous les pervers.

Jamais tu ne mourras: les Parques ni les vers
En ta gloire n'auront pouvoir, car les en prives,
Repousse ores la mort, et vi afin qu'escrives:
D'autant que tes escripts vivront par l'univers.

En ton Théâtre beau, en tes Lieux on te trouve,
Sans fin on t'y verra, sans que l'oubly t'y couvre,
Et sans fin apprendront de toy tous mesnagers.

Resjouyssez-vous donc, vous qui à l'advantage
Revenus recevrés pour un si bon mesnage
En chose de si peu que sont vers et meuriers.

P. A. D. C. M.

Sonnet à Monsieur de Serres, sieur de Pradel, sur son Théâtre des Champs.

L'ouvrage qui ne craint la rigueur de l'envie,
Ny la suyte des ans l'un sur l'autre entassez,
N'a besoin de renfort, mon Pradel, qui passez
Tous ceux qui ont escrit de la champestre vie.

Car comme je vous lis, mon ame est tant ravie
De tant d'utilités et discours enlassez
De secrets incogneus, qu'au public vous laissez,
Que voir autre que vous du tout je me dévie.

Mes vers n'ont pas pouvoir rendre forts vos escris.
Aussi de le penser je n'en seray repris,
Mon petit don, ne vole à si hautain mérite.

Car comme le Soleil de sa vive clarté
Offusque le moins clair, ainsi peu mérité,
J'auroy plus tost de vous ce que tant d'heur mérite.

Par Jaques de Romieu, *docteur ès droictz, chanoine et secrestain de Viviers.*

Sonnet II.

Pallade, Columelle, et Varron et Caton,
N'ont rien dit de plus clair, de disert et d'utile
Parmi tant d'art des Champs dont leur page est fertile,
Que toy Serres l'honneur de l'eschole à Platon.

Aussi tu ne crains poinct l'outrage de Clothon,
Ni le regret de ceux qui n'ont l'esprit habile
De survivre à leur nom d'un profitable style,
Tel que le tien du ciel, qui tient du plus hault ton.

Les Champs en ta faveur soyent tous couvers d'umbrage
Pour du hale d'esté défendre ton visage:
Et pour avoir conduict, couronné de laurier,

Des Thusques aux François les nymphes Serienes,
Et peuplé de meuriers noz monts, rives et pleines,
J'appens à ton Pradel, un raiseau de meurier.

Du mesme Jaques Romieu.

Ode sur l'Agriculture du sieur du Pradel, par Josuée Rossel.

Qui n'a par expérience
La science
De cultiver les champs beaux:
Et veut prendre en la nature
Nourriture
Des fruicts exquis, et nouveaux;

Qui veut en paix sans dommage
Voir son aage
Parcourir le siècle entier:
Fuyr de Charon la barque,
De la Parque
Fere oublier le mestier;

Qui veut, esloigné de vices,
En délices
Nous faire voir pour encor,
(Toutes noz tristes années
Terminées)
Succéder le siècle d'or;

Qui veut sans fendre les ondes
Vagabondes,
En grand danger de périr,
Et n'envyer pour sa vie
L'Arabie,
Et sans les Indes courir ;

Trouver en son tabernacle,
Par miracle,
Tout ce qui luy faict besoing,
Dresser mille beaux parterres
En ses terres,
Sans trop grand peine, ou grand soing ;

Du Pradel lise ton livre,
Pour bien suivre
Les traces que tu luy fais :
Il a tout ce qu'il désire,
Qui le tire,
Et relève d'un grand fais.

Le lieu sec, la terre aride,
Vient humide,
Par l'art de tes beaux engins :
Les monts, ainsi que les plaines,
De fontaines
Arrousent mille jardins.

Tu guydes si bien les sources,
Que les courses
De toute nature d'eaux,
Esgayent la terre dure,
De verdure,
Et du bruit de ses ruisseaux.

J'oy résonner ès cabanes,
Cent pavanes,
Et dans l'orée des bois,
Mille Nymphes, mille Fées,
Descoiffées,
Sautellans, hausser leur voix.

Tu fais que tout est fertile :
D'inutile
Rien ne se pourra trouver.
Tu nous monstres la manière,
De bien fere
La terre, et la cultiver.

Car tout ce qui se désire
D'un Osire,
D'une Cérès, d'un Bacchus,
D'un Saturne, ou Promethée,
Ou Medée,
Tu l'as et les as veincus.

Appollon, et AEsculape,
Le satrape
De tous les grands médecins,
Verront en ton Iatrique,
La boutique,
Qui fournit tous ses voisins.

C'est un bel apprentisage,
A qui, sage,
Veut mesnager par raison,
De voir comme tu dispenses
Les despenses,
Et le train d'une maison.

Tu entraves, et enlaces
Es filasses,
Le loup, comme le sanglier,
N'est ours, lion, ni panthère
Qui s'enserre,
Qu'on ne prenne en son halier.

Le renard y perd sa ruse ;
Et s'abuse,
Voulant manger ton poulet :
Il ne peut voir la geline
De sa mine,
Quand tu le tiens au collet.

Le crapaut veut de tes gerbes :
De tes herbes
La taupe le fonds sapper.
N'y a vermine, ou mangille,
Ni chenille,
Que tu ne sçache attraper.

La plante la plus nuisible
Est duisible,
Et porte plus de proffit,
Par ton art et industrie
A la vie,
Que celle qui point ne nuit.

L'une mille secrets cache,
L'autre fasche
Jusques aux esprits malings :
Et rompt de la Nécromance,
La puissance,
Et les charmes des devins.

L'autre donne la richesse
A largesse,
Et l'autre esgaye les sens :
Les fleurs, les fruicts qui pendillent,
Entortillent
Mille rameaux verdissans.

Du Pradel, que veux-je dire?
Je désire,
De me taire, et ne parler :
Car tant plus je me demeine,
Et pourmeine,
Tant moins sçay j'où doy j'aller.

Les roys cerchent ta science
A outrance,
Comme ilz lisent tes escritz :
Or'ilz piquent, or'ilz chassent,
Or'ilz tracent,
Le dessain d'un beau pourpris.

Or'ilz abbaissent leur sceptre,
Pour repaistre
Leur esprit trop opprimé,
Aux Champs, laissant les misères
Des affaires,
Qui font l'homme consumé.

Ilz veulent voir la liesse,
Que l'addresse
D'un travail sainct peut donner.
Lors qu'on recueille l'usure,
Et nature
Veut les hommes guerdonner.

Une geline criarde,
Et languarde,
Leur donne plus de plaisir,
Que des fols les bouffonnades,
Trop maussades,
Et des gens trop de loisir.

Le son bruyant des avettes
Doucellettes,
Travaillantes à leur miel,
Est plus beau qu'une musique
Trop lubrique,
Qui nous destourne du Ciel.

Tondre d'une main humaine,
Pour la laine,
C'est la brebis soulager :
Mais pour si peu que l'on pince
La province ;
C'est son eschine charger.

Un bon prince débonnaire
Nous est père ;
Dans un cabinet espais,
D'une belle entrelassure
De verdure
Prenant, et donnant la paix.

Nous avons libre la France
De souffrance,
Rendons en graces à Dieu :
Le bien qui se multiplie,
Fructifie,
Sans nulle peur en tout lieu :

Cependant que tu cultives
Et nos rives,
Et nos champs, nos preds, nos monz :
Et que les lieux plus sauvages
En noz aages,
Se trouvent des plus féconds.

L'Indie, et l'Æthyopie
Ont envie,
De noz soyes, et meuriers :
Tu colloques les chastaignes
Des montaignes,
Tout auprès des Oliviers.

Ce que jadis par merveille,
Nostre oreille
Oyoit de loin raconter,
Tu fais, qu'on le nous apporte
A la porte :
Et si les voyons planter.

Des-ja, des-ja l'on recueille
De la fueille,
D'un arbre plus de proffit,
Que du fruict qui la bricolle,
La fleur volle,
L'autr' a la fueille, et le fruict.

Un paradis de plaisance
C'est la France,
Car rien n'y est désiré :
De sa richesse elle abonde
Tout le monde,
Ailleurs on est martyré.

Tantost défaudra la vigne,
Là la ligne
Ne peut dresser ses sentiers :
Du Pradel faict des allées
Es vallées,
Chemins unis, et entiers.

Ses montaignes Vivaroises
Des ardoises,
Couvrent les toictz des maisons ;
Les pendantz ont moings de peine,
Que la plaine,
Et sont munis de cloisons.

Du Pradel, si dans Suède,
Et Norvède,
Où la gelée des Nordz
Tue l'herbe délicate,
Qui se gaste
De leurs trop cruels efforts ;

Vous aviés faict entreprise
Par transmise,
D'y planter des orengers,
Ou des meurthes, ou des dattes
Délicattes,
Vous y feriés des vergers.

Mais laissons-les, je vous prie :
C'est folie
D'aller loing de sa maison,
Pour aller voir en Colchide,
Trop avide,
S'on trouvera la toison.

Monstrez-nous une manière,
De bien faire
Noz champs riches et plaisans :
Qui nous die combien vaine,
Est la peine
Et vie des courtisans.

Monstre-nous l'architecture,
La structure
Bien compassée par art,
Où l'hyver soit sans injure
De froidure,
Mais des trois temps ait sa part.

Monstre-nous de la semence
La science,
Par le cours continuel
De la Lune, et de l'année
Relevée,
Et nostre bien annuel.

Enseigne-nous la cabale
D'un Dædale :
Mais hélas ! j'y suis entré :
Et ne puis de ma sortie
L'industrie
Avoir qu'en toi rencontré.

Du Pradel, tire-m'en donques :
Car quiconques
Voudra voir ton cabinet,
Et courir en tes carrières,
Et parterres,
Il s'y perdra tout-à-fet.

Je te donne en récompense,
Par dispense,
Un bouquet de ton jardin :
Une couronne de lierre,
Qui enserre
Ton chef, comme homme divin.

La teste du bon Lyée
Est coiffée,
De pampre, laissons-le luy:
Suffit, la vigne bourgeonne,
Qui nous donne,
De sa liqueur le plain muy.

Je te veux donner encore,
Qui décore
Ton front, c'est un beau laurier :
Avec un habit de soye,
Et qu'on voye,
Que profite ton meurier.

Puis, je veux qu'on recognoisse
La liesse,
Que tu donnes à chascun :
Et reçoives l'avantage
De tout aage :
Sans en excepter aucun.

Venez, Nymphes doucellettes,
De fleurettes
Il a remply son verger ;
Prenez ses plantes exquises :
Ses devises
Vous apprestent à songer.

Jeunes, vieillards, qui fleurissent,
S'y nourrissent,
Et oyent les sons divers
Des oiseaux, qui se marient,
Et folient
Avec le chant de mes vers.

A Olivier de Serres, seigneur du Pradel, sur son Théâtre d'Agriculture (1).

Les mois, les ans et les saisons,
Couloient, et la terre à grand peine
Fournissoit les pauvres maisons,
De quelque substance incertaine.

Le glan, lors matière du pain,
De l'homme estoit la nourriture :
Et le fruict sauvage, et mal sain,
Du corps détruisoit la nature.

L'eau, dont la trop froide liqueur
L'abbreuvoit, limoneuse et fade,
Glaçant la force de son cœur :
Le rendoit débile et malade.

Lors que la bladière Cérès,
Joignant l'artifice à l'utile,
De froment sema les gueretz
De l'Atique, et de la Cicile.

Ces grains vaguement espendus,
Cachez parmy l'herbe nouvelle,
Cultivés, nous furent rendus,
D'une substance pure et belle.

Tu formas le soc de tes mains,
Osiris, et toy Triptolême ;
Inventé pour fendre les rains
De la terre grasse qu'on sème.

L'un à l'Égypte le donna,
L'autre en feit présent à la Grèce,
Et chacun des deux ordonna
Tout ce dont la terre on engresse.

Aussi furent-ils immortels,
Dieux, dont l'invention féconde
Leur feit ériger des autelz
Et des temples par tout le monde.

Après ce bon père Denys,
Roi de Naxe, rouge Lenée,
Aux sarmens de sève garnis,
Feit pendre la grappe envinée.

Cultivant le sep endormy
Du lambruchon, verd et sauvage,
Pour en tirer ce franc-amy
Qui nous eschauffe le courage.

Joyeux, alme, gay, Lesbien
Deux fois né, pour mieux faire vivre,
Ce fut toy qui nous feis ce bien,
Dont le suc doucement enyvre.

Nouveau, chaqu'an, tu nous viens voir,
Pendant au pampre de noz treilles,
Et plus viel, nous fais concevoir,
Des oracles et des merveilles.

Delà ton immortalité
Grand Dieu, cerna toute la terre,
Et ta forte divinité
Les Indes domta par la guerre.

(1) Cette pièce est la seule des poésies françoises adressées, dans le temps, à Olivier de Serres, qui paroisse un peu supportable. Sa prose est bien supérieure aux vers françois de ses amis. Les vers latins sont mieux tournés, en général, parce que la langue latine étoit alors plus cultivée. (*F. D. N.*)

Par toy, fils du Cyrénéan,
Sage et prévoiant Aristée,
Qui trouvas le miel hybléan,
La ruche à miel fut inventée.

Tu feis que le laict degoutant,
Servit d'une manne au mesnage,
Qu'il devint beurre, en le batant
Et qu'on l'espessit en fromage.

Pour ce, mis au nombre des Dieux,
Comme fut la belle Pomone,
Donnant ses fruicts délicieux,
Au lieu de ceux-là de Dodone.

Olive, symbole de paix,
Minerve cultiva ta plante,
Et te feit geindre, sous le faiz
Du pressoir, douce découlante.

Minerve, la mère des arts,
Et des tissures l'inventrice :
Déesse à qui de toutes parts,
Le monde faisoit sacrifice.

Mais durant tant de bons parreins,
Nourriciers de plantes nouvelles,
La terre cachoit en ses reins
Des choses encore plus belles,

Que le temps couvoit à loisir
Pour les esclorre avecque l'age,
Quand la Nature à son plaisir
Nous en voudroit donner l'usage.

Pour ce faire, elle qui conçeut
Tant d'hommes, d'une ame polie,
Feit que DU PRADEL en receut
Une cognoissance accomplie.

DU PRADEL, qui joignant à l'art
Une prévoyance incroyable,
Meit tous les mesnagers à part,
Pour sur tous se rendre admirable :

Admirable, d'autant qu'il a
Tout seul leur art et leur science,
Et a beaucoup plus que cela,
Une inventrice cognoissance.

Tout ce que peut et ne peut pas
La terre, ou déserte, ou pétrie,
Se mesure sous le compas
De sa vigilante industrie.

Que si les hommes premiers nez
Inventeurs de choses si grandes,
Comme Dieux, furent couronnez,
Et servis de vœux, et d'offrandes,

Combien mérite DU PRADEL
Pour le parfait de cet ouvrage?
Puis qu'autre n'a rien fait de tel,
Qui puisse égaller son mesnage?

Combien luy devons-nous d'honneur,
D'amour, de respect, et de gloire?
Puis qu'il a quasi ce bon-heur
D'esteindre des Vieux la mémoire?

Et combien luy doit l'univers
De purs et de sacrés services?
Pour tant de beaux secrets divers
Dignes d'autant de sacrifices?

Grand œconome de ce temps,
Tuteur des terres semencées,
Père nourricier de noz champs,
Et de noz vignes agencées!

On te peut donner les saincts vœux
Qu'on donna jadis à Cybelle,
Qui ne peut rien, si tu ne veux,
Et peut tout, quand tu la rends telle.

Mère féconde, qui nourrit
La populeuse Agénoride,
Par le soin de ton bel esprit
Et rend nostre France Floride.

DU PRADEL, j'admire en cecy,
Ton sçavoir qui nous donne à vivre :
Et tu vis immortel aussi,
Sur le Théâtre de ton livre.

Théâtre grand et animé,
De tes discours, qu'on y contemple,
Qui désormais sera nommé
Ton autel, ta gloire, et ton Temple.

DESONAN.

Au Seigneur DU PRADEL.

SONNET.

CHER filz de la Nature, à qui dez ton enfance
Ceste sçavante mère ordonna son sçavoir ;
Affin que par son filz, féconde, elle feit voir
Les prodigues effects de sa riche abondance.

Combien, mon DU PRADEL, te doit aymer la France,
A qui, sage, tu fais son mesnage prévoir ;
Dont la terre, par toy, vague, peut concevoir,
Et produire des fruicts la parfaite accroissance?

Il n'est rien que ton œil, surveillant mesnager,
Ne sçache comm'il faut dans la terre loger :
Tu fais croistre, et meurir, tout par toy se conserve.

Nature, en toy nous donne un miracle nouveau,
Comme quand Jupiter tira de son cerveau,
Pour la donner aux Grecz, l'inventrice Minerve.

DESONAN.

Ad Clarissimum et Spectatissimum Virum, Olivarium Serranum, Dominum du Pradel, de suo miro Opere, Agriculturæ Apotelesmate et Theatro, Francisci de Chalendar, Consiliarii Regii, et in Villanobercensi Præfecturâ, Inferioris Helviorum Vivariensis oræ, Subpræfecti.

CARMEN HEXAMETRUM (1).

IMMORTALE tibi, et mundo, SERRANE, Theatrum
Construis, instituens agrorum hâc arte colonos :
Longius hoc opus, at longos durabit in annos ;
Quàm vel Niliacæ quondam, monumenta Canopi,
Pyramides, vastus prægrandi mole Colossus,
Quem celebrant Rhodii, atque tuum, Verona, Theatrum ;
Atque Nemausenses, quas advena visit, Arenas :
Namque hæc labuntur senio, carieque senescunt.
Hoc opus usque tuum, æternùm, SERRANE, manebit.
Non ferrum, aut ignis, quodque omnia conterit usu,
Tempus edax rerum, poterunt consumere tantum
Ingenii specimen, fœtus, animique labores,
Ex quo posteritas tantos tibi debet honores,
Quantos non potis est hominum persolvere lingua.
Si tamen et tenuem non aspernaris amicum,
Accipe, jam placido nostra hæc munuscula vultu
Carmina, quæ potui, licet id renuente camœnâ,
Edere, dùm procul à rauco conceditur ægrè
Esse foro : vacat et causas audire clientum :
Quæ caput obtundunt, animum mentemque fatigant :
Dùm glossæ legum pariunt fastidia nobis.
Sancte Senex, qui rura colis, qui dirigis artem,
Quo liceat vites incidere falce novellas,
Sydere, telluri vel aratro infindere sulcos,
Quique doces (docuit longa experientia rerum)
Agricolas, ovium custodes, opiliones,
Artem, quâ possint pecudum depellere morbos,
Et quâ depresso taurus jungatur aratro,
Quâque boves terram possint versare jugales,
Subque jugo et stimulo fumantes fronte ligatos
Cornu, et calcipetas agitare ad aratra juvencos,
Usu atque arte doces, dùm tu ista Georgica tractas :
Tune venis Gallus, cœlo non advena nostro,
Alter Triptolemus nobis, velut alter Osiris,
Cadmus Agenorides, et agrorum cultor haberis?
Omine te fausto aspicio SERRANE, serentem,
Serió et haud serô : nam res est seria, cura
Agrorum, hortorum, ruris, pecudumque, boumque,
Quam Protoplasti nostri coluere parentes,
Atque etiam sancti, veteri sub lege, Prophetæ :
Et Patriarcharum chorus hanc exercuit artem :
Romanique patres, qui rastro, vomere, aratro,
Falce, ligone, boum curâ, vel rure relictis,
Imperii ad fasces, clavum, sanctumque tribunal
Consulis, ad summos vel Dictatoris honores,
Assumpti, unanimi populi clamore, fuerunt.

(1) C'est principalement de ces vers latins hexamètres que j'ai tiré l'idée, la marche, et les détails de mon Épître à OLIVIER DE SERRES, ci-devant, pages xlvij-lix. (*F. D. N.*)

Non hos erubuit revereri Curia Patres,
Obvius occurrit Romam venientibus urbem,
Murice purpureo fulgens, sanctusque Senatus:
Te Roma invenit ruri, SERRANE, serentem,
Jugeribus contentus eras dùm tu tribus unus;
Te curis vacuum, te Roma invenit arantem,
Dùm te Roma vocat, dùm te Respublica quærit,
Et non quærenti tantos tibi donat honores.
Fascibus abjectis tandem, imperioque relicto,
Rus repetis, redis ad villam, sub paupere tecto:
Vis humiles habitare casas, Capitolia linquens.
Quid Curium memorem? victis qui Marte Sabinis,
Samnitibus, simul et Pyrrho de rege triumphans,
Vomere florenti lauro, est invectus in urbem?
O fortunatos quondam, qui rura colebant,
Agricolas, procul abjectis qui litibus, olim
Sollicitudinibus quas fovit Curia, et Aula,
Immunes, terram occabant, operique vacabant:
Vitabantque forum insanum, subsellia, rostra!
Non illi intrabant aulas, et limina regum;
Parva domus illis: et parva mapalia curæ.
Stramineusque torus, congestum cespite tectum,
Umbrosumque nemus, pendentes vitibus uvæ.
Nominis et, SERRANE, tui observatur origo:
Te SERES mittunt populi, quò serica monstres
Fila trahendi artem, fuerat quæ tam rudis antè.
Bombyx, papilio, vermis, res mira creatur:
Inque alium ex alio transit, mutatque figuram,
Posthumus ipse, sibi morienti posthuma proles,
Post cineres et fata manet, rediviva superstes,
Instar phœnicis, moritur, vivitque vicissim:
Orditur filum, quo non pretiosius ullum;
Folliculo inclusus vermis sic desinit esse,
Papilio alatus prodit, qui dùm egerit ova,
Postquàm temperiem sumpsere humorque calorque,
Ex his nascuntur vermes, qui tempore veris,
Pascuntur foliis mori, sensimque adolescunt:
Donec fila suo texant ex ore sagaces,
Et post, se siliquâ includunt, et folle recondunt:
Inde tibi SERES nomen (SERRANE) dedere.
Tu, SERRANE, serens, hæc disseris, inseris, ornas,
Agros, arva, pyros, variis et floribus hortos;
Hortus odoratis tibi adest cultissimus herbis,
Quem ostentat nobis benè culti villa PRADELLI,
Villa Tiburtinæ similis, vel Thessala Tempe:
Illic irrigui currunt convallibus amnes;
Dùm tua dextra tuos sitientes irrigat hortos,
Ipse supercilio clivosi gurgitis undam
Elicis; unda cadens currit, raucoque susurro
Murmurat, et sulcos implet, serpitque fluendo.
Cortice quin etiam ex mori filamina ducis,
Bombycina, sagax ignotâ industrius arte.
Te vocat Henricus ruri, SERRANE, serentem,
Te vocat Aula senem, quamvis hoc tempore nostro,
Curia jam senibus clausa est: Nos admonet ætas
Hæc tandem, ut animus liber, curisque solutus,
Otia nunc quærat, somnum, mentisque quietem:
Extrema ætatis debemus tempora nobis,
Et quæ cor urunt, his curis ponere finem,
Dicere jam liceat: Spes et Fortuna, valete!
O nos felices, ô terque quaterque beatos,
Si bona, quæ ruri capimus, cœloque sereno,
Noscamus! Si non auro laquearia fulgent,
Marmore vel Pario, flammasque imitante pyropo,
Non tamen invidiâ premimur, quâ tetrius ullum
Non sensere malum reges, Siculique tyranni:
Si non ponuntur tam lautis fercula mensis,
Regifico luxu, et strato discumbitur ostro,
Destrictus filo tantùm qui pendet equino
Cervici et collo impendens non imminet ensis,
Lapsuro et similis, tremulos non terret ocellos.
Aula tibi et Luparæ est instar, tua villa PRADELLI;
Fons Bellaquæus non est tibi pulchrior illâ:
Illic te puri soles, lucesque serenæ,
Irrigui fontes, propriâ poma insita dextrâ,
Aut in quincuncem, positæque ex ordine vites:
Et plantata arbor, pendentia in arbore poma,
Te oblectant solum, te consolantur euntem,
Aut redeuntem aulâ, ad patrios propriosque penates.
Non te hic sollicitat splendenti gloria fumo,
Atque auri male-suada fames, et avara cupido;
Hìc tibi semper adest mensa, et sine arte parata,
Plena tamen; lenes somni, quos provocat unda
Rupe cadens; avium cantus, rivique susurrus,
Et salientis aquæ, vel apum per gramina murmur.
Dum volat examen, pulsans tunc æra bacillo
Demulces iras, atque etiam revocare vagantes
Tinnitu conaris apes, includis et ipsas,
Quò molli cerâ, tenui libramine, cellas
Suspendant, mellisque favos, in corticis antro
E cithiso,

E cithiso, atque thymo, vel Hyblæis floribus edant :
Non benè pro toto vita hæc tibi venditur auro :
Non benè pro totâ vita hæc conceditur aulâ,
Invidet Agricolæ legum jurisque peritus,
Invidet Agricolæ mercator et aulicus ipse.
Sed premit Agricolam miles, premit aulicus idem,
Mercator premit ; hunc rodit de fœnore fœnus.
Quærit ab Agricolâ judex, petit ipse patronus,
Et Dominus censum petit, ipsa Ecclesia quærit
Et frugum decimas, rex ipse tributa; necesse est
Omnibus ut solvat : causam si fortè requiris,
Omnia de terrâ veniunt, gignuntur eâdem,
In terram et cineres etiam resoluta redibunt;
Primum exercitium, cura atque opus illud Adami
Agricolæ fuit, et primi ars fuit illa parentis,
Non est nobilior, non est antiquior illâ.
Vive diù felix, isto licet abditus agro,
Vive diù felix, Henrici et cognitus Aulâ;
Vive diù longos, et tot quot Nestor in annos.

Tibi devotiss., et additiss. CHALENDAR.

AVIS.

*Les deux opuscules d'*OLIVIER DE SERRES *sur le Mûrier et les Vers à soie, par lesquels doit commencer la Notice bibliographique de ses ouvrages, formant les chapitres XV et XVI du cinquième Lieu, qui est en tête du second volume, j'ai cru devoir placer cette Notice bibliographique au commencement de ce volume.*

Le Vocabulaire, ainsi que la Table générale et alphabétique des matières, se trouveront à la fin de tout l'ouvrage; cette distribution aura d'ailleurs l'avantage de rendre les volumes égaux, le premier ayant plus de 800 *pages.* (*H.*)

NOMS DES AUTEURS

QUI ONT FOURNI DES NOTES

A CE PREMIER VOLUME.

ABRÉVIATIONS.	Les CC.
C.	Cotte.
Ce.	Cels.
Ce. et H.	Cels et Huzard.
Ch.	Chaptal.
De.	Deyeux.
Du.	Dussieux.
Du. et H.	Dussieux et Huzard.
F. D. N.	François (de Neufchateau).
F. D. N. et H.	François (de Neufchateau) et Huzard.
H.	Huzard.
H. et T.	Huzard et Tessier.
L.	Lasteyrie.
O. et H.	Olivier et Huzard.
P.	Parmentier.
P. et T.	Parmentier et Tessier.
T.	Tessier.
T. et H.	Tessier et Huzard.
T. et P.	Tessier et Parmentier.
Y.	Yvart.
Y. et H.	Yvart et Huzard.

LE

THÉATRE D'AGRICULTURE

ET

MESNAGE DES CHAMPS.

AU ROI.

SIRE,

Ces excellens et héroïques tiltres, de Restaurateur et Conservateur de son Royaume, que Vostre Majesté s'est glorieusement acquis par la Paix générale, sont les effects de vos saincts vœux et souhaits; et des graces particulières dont Dieu vous a orné et décoré : qui ayant béni vos laborieux travaux, vous a donné ce contentement, que de venir à bout de si grande œuvre, contre l'attente de tout le monde, à l'honneur de vostre fleurissant nom, et très-grand profit de vostre Peuple; lequel par ce moyen, demeure en seurté publique, sous son figuier, cultivant sa terre, comme à vos pieds, à l'abri de Vostre Majesté, qui a à ses costés la Justice et la Paix. Ainsi, vostre Peuple, SIRE, *délivré de la fureur et frayeur des cruelles guerres, lors qu'il estoit comme sur le bord de son précipice, et jouissant maintenant par vostre moyen, de ce tant inestimable bien de la Paix, c'est aussi à Vostre Majesté, à laquelle après Dieu, il a à rendre graces, de sa vie, de son bien, de son repos : comme à son père, son bien-faicteur, son libérateur. Estans donques passées ces horribles confusions et désordres, et revenu ce bon temps de Paix et de Justice, par le bon-heur de vostre règne, lequel de sa clarté, comme Soleil levant, a dissout tous ces nuages. De mesme est arrivée la saison de publier ces miennes Observations sur l'Agriculture : à ce que servans d'addresse à vostre Peuple, pour cultiver sa terre, avec tant plus de facilité il se puisse remettre de ses pertes, que plus de soulagement l'on reçoit par le secours opportunément employé. Plustost n'eust esté convenable : car à quel propos vouloir enseigner à cultiver la terre en temps si désordonné, lors que ses fruicts estoient en charge, mesme à ceux qui les recueilloient, pour crainte d'en fomenter leur ruine, servans de nourriture à leurs ennemis? Une autre considération m'a fait résouldre à ceci : c'est le service que je dois à Vostre Majesté, comme son naturel suject. Il est dit en l'Escriture*

Ecclésiaste, *chap.* 5. 9.

Saincte, QUE LE ROI CONSISTE, QUAND LE CHAMP EST LABOURÉ : *dont s'ensuit que procurant la culture de la terre, je ferai le service de mon Prince : ce que rien tant je ne désire, afin qu'en abondance de prospérités Vostre Majesté demeure longuement en ce monde. Et d'autant,* SIRE, *que pour l'establissement du repos de vos sujects avés tant pris de peine, et surpassé tant et de si diverses et espineuses difficultés, et qu'en suite de vos louables intentions, désirés les voir pourveus de toute sorte de biens pour commodément vivre, me faict espérer que mes discours, tendans à ce but, vous seront agréables : et qu'il plaira à Vostre Majesté, à laquelle avec toute humilité et révérence je les consacre, les recevoir de son œil favorable. Ils ne contiennent que Terre et Labourage ; si ne sont-ils pourtant abjects et contemptibles, ains de très-grande importance : comme tels sont-ils recogneus, en les contemplans par leurs effects : car rien de plus grand ne se peut présenter aux hommes, que ce qui les achemine à la conservation de leur vie. Il y a de plus,* SIRE, *que c'est parler à Vostre Majesté de ses propres affaires : par ce que vostre Royaume, qui tient le plus signalé reng en la terre universelle, estant terre sujette à culture, mérite d'estre cultivée avec art et industrie, pour lui faire reprendre son ancien lustre et splendeur, que les guerres civiles lui avoient ravi. Moyennant lequel traictement, et la bénédiction céleste, par le bon ordre que j'y avés establi, tost reprendra-il son ancien bon visage : si que tous vos sujects auront matière de prier Dieu pour vostre longue et prospère vie : et vos voisins, occasion d'admirer la grandeur et excellence de vostre esprit, et la magnanimité invincible de vostre courage ; d'avoir si bien et si tost remis et restabli les choses tant désespérément destraquées. Tesmoignages évidens de la singulière faveur de Dieu envers vous, qui vous ayant constitué en ce throsne royal de vos ancestres, vous y affermira et les vostres, pour longues années, bénissant vostre sage conduicte, dont la renommée s'en asseurera à la postérité, et en seront vos jours comptés entre les plus heureux de tous les siècles. Ainsi que très-humblement le supplie,*

SIRE,

A Paris, ce premier jour
de Mars mil six cens.

Vostre très-humble, très-fidèle,
et très-obéissant serviteur et subject,
OLIVIER DE SERRES.

PRÉFACE.

Comme la terre est la mère commune et nourrice du genre humain, et tout homme désire de pouvoir y vivre commodément : de mesme, il semble que la Nature ait mis en nous une inclination à honorer et faire cas de l'Agriculture, pour ce qu'elle nous apporte libéralement abondance de tout ce dont nous avons besoin pour nostre nourriture et entretenement. D'où est venu que, comme l'on représente soigneusement par escrit ce qu'on aime, il n'y a eu escrits ni plus anciens, ni en plus grand nombre, que de l'Agriculture ; ainsi qu'on peut voir par le long dénombrement des autheurs, qui, en tous siècles et en toutes nations, ont travaillé en ceste matière, très-excellente et pleine d'admiration, pour l'infinie quantité des exquis et divers biens, que par elle Dieu donne à ses enfans. Pour preuve de quoi, est aussi à remarquer que, bien-que la redicte d'une mesme chose ait accoustumée d'estre importune et ennuyeuse, et qu'à grande peine l'on puisse rien dire qui n'ait ja esté dict, ores mesme qu'il soit couché en autres termes : néantmoins tout ce qui a esté escrit sur ce sujet, a esté bien recueilli de tous, selon la mesure de l'esprit et beauté de l'ouvrage. Ainsi les doctes de l'Asie, et de la Grèce, n'ont pas retenu les Africains, ni les Latins : ni eux tous ensemblement, n'ont empesché plusieurs personnages de nostre siècle, de mettre la main à la plume pour traicter la mesme chose, en diverses langues, sans craindre d'estre repris d'avoir travaillé en vain. Entre ceux-là, quelques-uns ont bien pris la peine d'en escrire des livres, avec heureux succès, bien-que leur profession ne leur donnast grand loisir ni moyen de vacquer à l'Agriculture, qui consiste le plus en expérience et pratique. Certes la Nature poulse l'homme à aimer et recercher ceste belle science, qui s'apprend en son eschole, est provignée par la nécessité, et embellie par le seul regard de son doux et profitable fruict. Car qui peut nier que ceux qui ont escrit les premiers, n'ayent beaucoup faict, seulement en monstrant le chemin et rompant la glace aux autres ; et toutes-fois qui est-ce qui ne confessera qu'ils n'ont pas tout veu, et que ceux qui leur ont succédé en ceste louable peine, ont continué la possession de l'honneur deu à tous ceux

qui procurent le bien public, mesme en un suject tant beau, utile et nécessaire ?

Outre ceste considération générale, une autre particulière m'a faict entreprendre ce labeur. Mon inclination, et l'estat de mes affaires, m'ont retenu aux champs, en ma maison, et faict passer une bonne partie de mes meilleurs ans, durant les guerres civiles de ce Royaume, cultivant ma terre par mes serviteurs, comme le temps l'a peu porter. En quoi Dieu m'a tellement béni par sa saincte grace, que m'ayant conservé parmi tant de calamités, dont j'ai senti ma bonne part, je me suis tellement comporté parmi les diverses humeurs de ma Patrie, que ma maison, ayant esté plus logis de paix que de guerre, quand les occasions s'en sont présentées, j'ai rapporté ce tesmoignage de mes voisins, qu'en me conservant avec eux, je me suis principalement adonné chés moi à faire mon mesnage. Durant ce misérable temps-là, à quoi eussé-je peu mieux employer mon esprit, qu'à recercher ce qui est de mon humeur? Soit donques que la paix nous donnast quelque relasche; soit que la guerre, par diverses recheutes, m'imposast la nécessité de garder ma maison; et les calamités publiques, me fissent cercher quelque remède contre l'ennui : trompant le temps, j'ai treuvé un singulier contentement, après la doctrine salutaire de mon ame, en la lecture des livres de l'Agriculture; à laquelle j'ai de surcroist adjousté le jugement de ma propre expérience. Je dirai donques librement, qu'ayant souvent et soigneusement leu les livres d'Agriculture, tant anciens que modernes, et par expérience observé quelques choses qui ne l'ont encores esté, que je sache, il m'a semblé estre de mon devoir, de les communiquer au public, pour contribuer, selon moi, au vivre des hommes. C'est ce qui m'a faict escrire. Je ne proteste pas que mes amis m'y ayent poulsé contre ma volonté, ni qu'à heures perdues j'y aye travaillé : mais je di, que gayement j'ai tasché de représenter ceste belle science le mieux que j'ai peu; y employant tout mon loisir, sans y rien obmettre de tout ce que j'ai estimé pouvoir servir à l'avancement de ce mien dessein; tant pour son propre mérite, que pour le respect du public.

Mon intention est de monstrer, si je peux, briefvement et clairement, tout ce qu'on doit cognoistre et faire, pour bien cultiver la terre, et ce pour commodément vivre avec sa famille, selon le naturel des lieux, ausquels l'on s'habitue. Non que pourtant je vueille ramasser tout ce qu'on pourroit dire sur ce suject : mais seulement, disposer ès Lieux de ce Théâtre,

Théâtre, les mémoires de mesnage, que j'ai cogneu jusques ici estre propres pour l'usage d'un chacun, autant que ceste belle science y peut pourveoir.

Il est plus aisé de souhaitter, que de rencontrer un lieu aux champs, accompli de toutes commodités; c'est à dire, qui soit bon et beau, où le ciel et la terre s'accordans ensemble, portent à l'homme tout ce qu'il pourroit désirer, pour plantureusement vivre. Mais d'autant que Dieu veut que nous nous contentions des lieux qu'il nous a donnés, il est raisonnable que les prenans comme de sa main, tels qu'ils sont, nous nous en servions le mieux qu'il nous sera possible, tascheans par artifice et diligence, à suppléer au défaut de ce qui leur manque : suivant ce que dit l'oracle : NE HAI POINT LE LABOURAGE, ENCOR QU'IL SOIT PÉNIBLE; CAR C'EST DE L'ORDONNANCE DU SOUVERAIN : *et ceste lumière de vérité est remarquable aux Payens.* Ecclésiastique, *chap.* 7. 15.

Le père n'a voulu que le labeur champestre
Eust chemin si aisé, ains en l'homme a faict naistre
Et l'art et le souci de cultiver les champs,
Et, juste, a refusé les fruicts aux non-chalans (*).

Celui qui est en délibération d'achepter quelque terre, a bien autre privilége que ceux qui en ont de succession, pour ce que par argent il en peut choisir et acquérir; et seroit mal-avisé, ayant à choisir, de prendre le pire. Qu'il s'asseure néantmoins, de ne pouvoir jamais treuver un lieu (quelque recerche et chois qu'il en face) entièrement accompli de tout ce qui peut y estre désirable. C'est pourquoi, ceux qui aiment l'Agriculture, doivent premièrement, chacun en son regard, bien cognoistre la qualité et naturel particulier de sa terre, pour l'aider par industrie, à concevoir et enfanter ses fruicts, selon qu'elle en est diversement capable. L'art avec la diligence tire des entrailles de la terre (comme d'un thrésor infini et inespuisable) toute sorte de richesses. Et ne faut doubter, que quiconque la voudra soigneusement cultiver, ne rapporte en fin, digne

(*) C'est la traduction des vers par lesquels *Virgile* commence ce qu'il dit sur le labourage :

Pater ipse colendi
Haud facilem esse viam voluit, primusque per artem
Movit agros, curis acuens mortalia corda:
Nec torpere gravi passus sua regna veterno.
(GEORG., lib. I, v. 121-124.)

récompence du temps et soin qu'il y aura employés, quelque part que ce soit.

Je ne veux pas dire, qu'il n'y ait différence de terre à terre. Ce seroit avoir perdu le sens commun, d'esgaler tous terroirs en bonté et fertilité: mais bien, que l'expérience n'a pas, sans suject, faict recognoistre la vérité de ce proverbe, un pays vaut l'autre. *La montaigne où il y a des arbres et herbages, dont il se retire plusieurs commodités servans à divers usages de très-grand profit, ne cède en revenu à la vallée et campagne, qui ne rapportent le blé qu'avec beaucoup de despence et labeur. Cela se void assés sans en recercher la preuve ailleurs que dans nostre contrée de Languedoc, d'où les plus grandes et riches maisons, sont ès montaignes de Vivarets et Gévaudan.*

C'est donc mon but, de persuader au bon père-de-famille, de se plaire en sa terre, se contenter de ses naturelles facultés, et n'en abhorrer et rejetter les incommodités, avec tant de mespris et desdain, qu'il laisse à leur occasion, de s'efforcer à la rendre avec le temps, par son industrie et continuelle diligence, ou plus fructueuse ou moins incommode. Car à quel propos se fascheroit-il du lieu auquel il doit passer sa vie? Peut-il convertir les montaignes en plaines, et les plaines en montaignes? Qu'il se console, donques, en la providence de Dieu, qui a distribué à chacun ce qu'il cognoist lui estre nécessaire; mesme pour ce regard, imposé à l'homme, à cause de son pesché, ceste juste peine, de cultiver la terre en la sueur de son visage : *lui faisant néantmoins, par sa bénédiction et suivant ses promesses, savourer le fruict de son travail, en la jouissance des biens terrestres. Et qui doit imaginer aux mesnages, quelque Paradis sans peine et incommodité, puisque les grands Estats du monde, sont enveloppés de tant d'espineuses difficultés? Par là, nous pauvres mortels, apprendrons, qu'il n'y a rien de parfaict, rien d'asseuré en ceste vie mortelle, pour tendre à l'immortelle. Donques nostre mesnager se souviendra qu'il est en terre, et se résolvant de cultiver la terre pour y vivre avec les siens, prendra ceste belle science pour addresse de son travail.*

Science plus utile que difficile, pourveu qu'elle soit entendue par ses principes, appliquée avec raison, conduicte par expérience, et pratiquée par diligence. Car c'est la sommaire description de son usage, SCIENCE, EXPÉRIENCE, DILIGENCE, *dont le fondement est la bénédiction de Dieu, laquelle nous devons croire estre, comme la quintessence et l'ame de nostre*

mesnage ; et prendre pour la principale devise de nostre maison ceste belle maxime : SANS DIEU RIEN NE PEUT PROFITER. *Là dessus nous bastirons nostre Agriculture, l'usage de laquelle nous représenterons ainsi :*

« *Le mesnager doit sçavoir ce qu'il a à faire, entendre l'ordre et la cous-* » *tume des lieux où il vit, et mettre la main à la besongne en la droicte* » *et opportune saison de chaque labeur champestre.* »

Il y en a qui se mocquent de tous les livres d'Agriculture, et nous renvoyent aux paysans sans lettres, lesquels ils disent estre les seuls juges compétans de ceste matière, comme fondés sur l'expérience, seule et seure reigle de cultiver les champs. J'advoue avec eux, que de discourir du mesnage champestre par les livres seulement, sans sçavoir l'usage particulier des lieux, c'est bastir en l'aer, et se morfondre par vaines et inutiles imaginations. J'entends assés qu'on apprend des bons et experts laboureurs, le moyen de bien cultiver la terre : mais ceux qui nous renvoyent à eux seuls, me confesseront-ils pas, qu'entre les plus expérimentés, il y a divers jugemens ? et que leur expérience ne peut estre bonne sans raison ? Aura-on plustost recerché tous les cerveaux des paysans, et accordé leurs opinions, non seulement différentes, mais bien souvent contraires, que de lire en un livre, la raison joincte avec la pratique, pour l'appliquer avec jugement, selon le sujet, par l'aide et addresse de la science et de l'usage recueillis en un ? Ceste mesme raison sert-elle pas de livre au paysan ? Certes pour bien faire quelque chose, il la faut bien entendre premièrement. Il couste trop cher de refaire une besongne mal faicte, et sur tout en l'Agriculture, en laquelle on ne peut perdre les saisons sans grand dommage. Or qui se fie à une générale expérience, au seul rapport des laboureurs, sans sçavoir pourquoi, il est en danger de faire des fautes mal-réparables, et s'esgarer souvent à travers champs, sous le crédit de ses incertaines expériences : comme font les empiriques, lesquels alléguans de mesme l'expérience, prennent souventes-fois le talon pour le cerveau, se servans d'une mesme emplastre à toutes maladies. Et qui ne void que l'expérience des laboureurs non-lettrés, est grandement aidée par la raison des doctes escrivains d'Agriculture ?

Mais à quoi sert, dira quelqu'un, de recercher aux livres, ce que vous pouvés treuver chés vous par vostre sens commun, ou chés vostre mettayer, par la mesme addresse naturelle ? Pareille conclusion pourroit-on faire de toutes les sciences qu'on appelle libérales : car les semences et

*principes de toutes choses, sont en l'ame de l'homme qui ne peut apprendre aux livres de philosophie, que cela mesme qu'il sçait dès le ventre de sa mère : mais d'une science confuse et enveloppée, qui a besoin d'estre produicte en avant par quelque artifice. Les livres de physique enseignent les causes et effects de nature : l'éthique, le moyen de bien et heureusement vivre : l'œconomique, de bien conduire la famille : la politique, l'Estat. L'homme naist bien avec les principes nécessaires à la cognoissance de ces sciences, mais qui niera sans vanité que ces belles choses ne soyent mieux cultivées en l'ame de l'homme, par les enseignemens des doctes escrits, que de s'en remettre au seul discours de bouche, comme à une cabale? L'*ART *est un recueil de l'expérience, et l'*EXPÉRIENCE *est le jugement et usage de la* RAISON. *A cela servent les escrits des doctes, que ce qui est infini et incertain, par la recerche de divers jugemens, est fini et certain par les règles de l'*ART, *façonnées par la longue observation et expérience des choses nécessaires à ceste vie. Que si nous prisons les arts en tous sujects, combien plus ceste science nous doit estre recommandable, qui est la plus nécessaire au genre humain, et sans laquelle l'homme ne peut vivre ? Et combien plus sa démonstration doit estre solide et claire, puis qu'elle parle si naïfvement au livre de nature, par effects si manifestes, que la raison s'y faict voir à l'œil, et toucher à la main ?*

Il appert donques, que la science de l'Agriculture est comme l'ame de l'expérience. Elle ne peut estre oisive pour estre recogneue vraiment science : car de quoi serviroit d'escrire et lire les livres d'Agriculture, sans les mettre en usage ? La science ici sans usage ne sert à rien ; et l'usage ne peut estre asseuré sans science. Comme l'usage est le but de toute louable entreprinse, aussi la science est l'addresse au vrai usage, la règle et le compas de bien faire ; c'est la liaison de la science et de l'expérience. Je leur ad-jouste pour compaigne, la DILIGENCE : *afin que nostre mesnager ne pense pas devenir riche par discours, et remplir son nid, ayant les bras croisés : car nous demandons du blé au grenier, non en peinture. Nul bien sans peine. C'est de l'ordonnance ancienne représentée par* Columelle, *et vérifiée par les effects, que pour faire un bon mesnage, est nécessaire de joindre ensemble, le* SÇAVOIR, *le* VOULOIR, *le* POUVOIR. *En ceste liaison gist l'usage de nostre Agriculture : le fruict de laquelle estant commun et salutaire à toutes sortes de personnes, aussi de tous hommes*

ceste belle science doit estre entendue : et de faict, c'est à l'Agriculture où tous Estats visent. Car à quoi travailler aux armes, aux lettres, aux finances, aux trafiques, avec tant d'affectionné labeur, que pour avoir de l'argent? Et de cest argent, après s'en estre entretenu, que pour en achepter des terres? Et ces terres, à quelle fin, que pour en retirer les fruicts pour vivre? Et comment les en retirer, que par culture? Ainsi par degrés appert, que quelque chemin qu'on tienne en ce monde, on vient finalement à l'Agriculture : la plus commune occupation d'entre les hommes, la plus saincte et naturelle, comme estant seule commandée de la bouche de Dieu, à nos premiers pères. Ce n'est donques aux habitans des champs que nostre Agriculture est particulière : ceux des villes y ont leur part. Car bien-que pour le jourd'hui, beaucoup de gens se treuvent reculés du mesnage des champs, ils y tendent néantmoins, ou pour eux, ou pour les leurs. Plusieurs mesme se promettent, après avoir donné trefves à leurs fatigues, d'aller finir leur vie en la douce solitude de la campagne, pour se reposer paisiblement en ce monde, si toutes-fois repos aucun s'y peut treuver, en attendant la jouissance de la parfaicte et bien-heureuse tranquilité au Ciel. Ces choses ayans esté brefvement représentées, il reste pour fin, que desseignons le plan général de tout ce grand Discours, pour traicter chacune matière en son propre Lieu, suivant cest ordre :

Au premier lieu, *je veux instruire nostre père-de-famille, à bien cognoistre le terroir qu'il désire cultiver, à se bien loger, et à bien conduire sa famille. Qui est le but de tout le travail de l'homme en ceste vie.*

Au second, *puis que le pain est le principal aliment pour la nourriture de l'homme, je lui monstrerai le moyen de bien cultiver sa terre, pour avoir de toutes sortes de blés propres à cest usage, mesme des légumes qui servent beaucoup à l'entretenement du mesnage champestre.*

Au troisiesme, *d'autant que le seul manger ne nourrit pas l'homme, mais qu'il faut aussi boire pour vivre, et que le vin est le plus commun et le plus salutaire bruvage, je lui enseignerai la façon de bien planter et cultiver sa vigne, pour avoir du vin, le faire et garder, et tirer des raisins autres commodités. Aussi des autres boissons, pour ceux qui sont sous aer impropre à la vigne.*

Au quatriesme, *par ce que le bestail apporte très-grand profit au mesnager, pour le nourrir, vestir, servir, et rendre pécunieux, je lui*

ordonnerai ses prés et autres pasquis, afin d'y entretenir force bestail, et monstrerai la manière d'eslever et conduire toutes sortes de bestes à quatre pieds, avec avantageuse et louable usure.

Au cinquiesme, *pour encores fournir de la viande au mesnager, je lui accommoderai le poulailler, le pigeonnier, la garenne, le parc, l'estang, l'apier ou ruchier. Et pour lui faire tant plus expérimenter la libéralité de nature, je lui vestirai et meublerai pompeusement, en lui donnant l'addresse d'avoir abondance de soye, dont, aussi il tirera grands deniers, et ce par l'admirable artifice des vers qui la vomissent toute filée, estans nourris de la fueille du meurier. Passant plus outre, afin de ne laisser rien en arrière de ce qu'appartient à la faculté de tel arbre, je lui monstrerai le moyen de tirer profit de son escorce, la convertissant en matière pour faire des cordages et toiles de toutes sortes, dont l'invention apportera grande commodité à la famille.*

Au sixiesme, *afin de lui donner avec la nécessaire commodité, l'honneste plaisir, je lui dresserai des jardins, desquels il tirera, comme d'une source vive, des herbes, des fleurs, des fruicts et des simples ou herbes-médécinales. En suite, je lui édifierai un verger, planterai et enterai ses arbres, pour les rendre capables à porter abondance de bons et précieux fruicts. Des lieux aussi seront destinés au safran, au lin, au chanvre, et à autres matières propres au mesnage, mesme pour meubles et habits.*

Au septiesme, *attendu que l'eau et le bois, sont du tout nécessaires au mesnage, j'en traicterai soigneusement, à ce que nostre père-de-famille entende d'une façon plus exquise, le moyen de s'accommoder de l'un et de l'autre : et par conséquent, ait abondamment chés soi tout ce qui lui est requis et nécessaire, pour plantureusement vivre avec sa famille.*

Au huictiesme *et dernier Lieu, je monstrerai l'usage des alimens, afin que les pères et mères de famille se puissent commodément et honorablement servir des biens qu'ils ont chés eux. J'instruirai la mesnagère, à tenir sa maison fournie de toutes choses requises, tant pour le vivre ordinaire, que pour les provisions qui servent durant l'année. Je lui enseignerai la vraie façon des confitures, pour confire tous fruicts, toutes racines, fleurs, herbes, escorces, au liquide, au sec, au succre, au miel, au moust, au vin-cuit, au sel, au vinaigre. Aussi je donnerai quelques addresses, pour se pourveoir par mesnage, de lumières,*

meubles, habits, afin que rien ne défaille à la famille. Je lui ferai faire des distillations et autres préparatifs, et lui baillerai des remèdes bien expérimentés pour se secourir et les siens en l'occurrence des maladies : comme estant chose infiniment incommode et périlleuse aux champs, de n'avoir prompt soulagement, à tant d'inconvéniens qui souventes-fois et inopinément surviennent, en attendant plus amples remèdes du docte médecin, la nécessité y eschéant. Et d'autant aussi qu'il faut que le mesnager ait soin de ses bestes, ayant parlé des remèdes pour les personnes : je traicterai en suite, des médecines pour le bestail. Je dirai pareillement, quelque chose de la chasse, et des autres exercices du gentil-homme, à ce que nostre vertueux père-de-famille, en faisant ses affaires, se recrée honnestement. Ce qui lui servira aussi à la conservation de sa santé.

C'est en somme le dessein de ce que j'ai à traicter en ce Théatre d'Agriculture et Mesnage des Champs : *ce qu'ayant ainsi représenté en gros, il reste maintenant de monstrer en destail, ce qui est propre à chaque Lieu.*

Le jugement en soit aux doctes mesnagers, le profit à tous ceux qui désirent honnestement vivre du fruict de leur terre, et l'entier honneur à Dieu, lequel en ce commencement, j'invoque à meilleur tiltre, que Varro *ses Dieux rustiques et contrefaicts.*

ICI EST FACILEMENT REPRÉSENTÉ L'ART DE BIEN EMPLOIER ET CULTIVER LA TERRE EN TOUTES SES PARTIES, SELON SES DIVERSES QUALITÉS ET CLIMATS, TANT PAR LA DOCTRINE DES ANCIENS ET MODERNES, QUE PAR L'EXPÉRIENCE; DE DRESSER LA MAISON, DE L'AUGMENTER EN REVENU, DE BIEN CONDUIRE LA FAMILLE; ET ICELLE POURVOIR DE TOUTES CHOSES UTILES ET NÉCESSAIRES POUR LE VIVRE ET VESTURE, LA CONSERVATION DE LA SANTÉ, LA GUÉRISON DES MALADIES, PLAISIR ET DÉLECTATION, MESME POUR LA CHASSE, ET AUTRES LOUABLES EXERCICES DU GENTILHOMME.

PREMIER LIEU

DU THÉATRE D'AGRICULTURE,

ET

MESNAGE DES CHAMPS.

DU DEVOIR DU MESNAGER,

C'EST-A-DIRE, de bien cognoistre et choisir les TERRES, pour les acquérir et employer selon leur naturel. Approprier l'HABITATION CHAMPESTRE, et ordonner de la conduite de son MESNAGE.

SOMMAIRE DESCRIPTION

DU PREMIER LIEU (1), AUQUEL

Le Père-de-famille est instruit à

- S'acquérir et bien accommoder la terre qui le doit nourrir : et par conséquent.
  - *D'en bien cognoistre le naturel.* CHAP. I.
  - *D'en faire bon chois.* CHAP. II.
  - *De la bien mesurer.* CHAP. III.
  - *De la disposer selon ses qualités.* CHAP. IV.
- Dresser ou approprier son logis.
  - *Pour y habiter commodément avec les siens.* CHAP. V.
- Bien conduire sa famille : et par ainsi,
  - *Se comporter sagement et dedans et dehors sa maison.* CHAP. VI.
  - *Sçavoir les saisons ;* CHAP. VII.
  - *et*
  - *Façons du Mesnage.* CHAP. VIII.

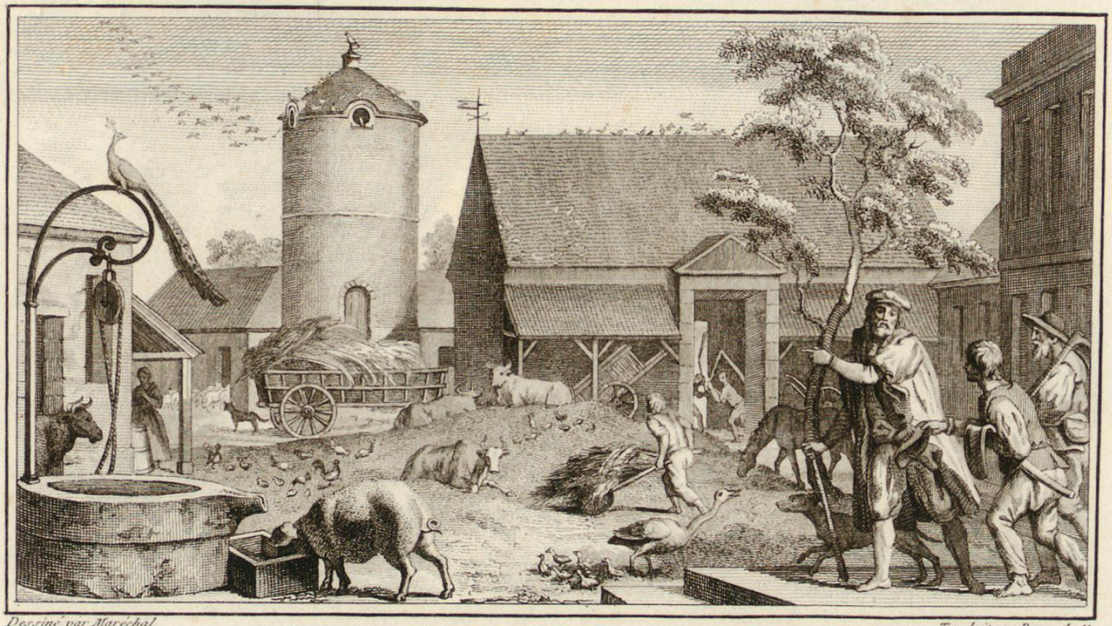

Dessiné par Maréchal. *Traduit par Ponce An II.*

PREMIER LIEU

DU THÉATRE D'AGRICULTURE,

ET

MESNAGE DES CHAMPS.

CHAPITRE PREMIER.

De la cognoissance des Terres.

Le fondement de l'agriculture est la cognoissance du naturel des terroirs que nous voulons cultiver, soit que les possédions de nos ancestres, soit que les ayons acquis : afin que par ceste adresse, puissions manier la terre avec artifice requis ; et employans à propos et argent et peine, recueillions le fruict du bon mesnage, que tant nous souhaitons : c'est-à-dire, contentement avec modéré profit et honneste plaisir.

Naturel des terres.

Par là donques nous commencerons nostre mesnage, et dirons qu'on remarque plusieurs et diverses sortes de terres, discordantes entr'elles par diverses qualités ; lesquelles difficilement peut-on toutes bien représenter. Mais pour éviter la confusion de ce grand nombre, nous les distinguerons en deux principales : assavoir en argilleuses et sablonneuses, dautant que ces deux qualités-là, sont les plus apparentes en

Argilleuses et sablonneuses.

tous terroirs, et dont de nécessité faut qu'ils participent. De là procède la fertilité et stérilité des terroirs, au profit ou détriment du laboureur, selon que la composition des argilles et sablons, s'en treuve bien ou mal faite. Car comme le sel assaisonne les viandes, ainsi l'argille et le sablon estans distribués ès terroirs par juste proportion, ou par nature ou par artifice, les rendent faciles à labourer, à retenir et rejetter convenablement l'humidité; et par ce moyen, domptés, aprivoisés, engraissés, rapportent gaiement toutes sortes de fruicts. Comme au contraire, importunément surmontés par l'une ou l'autre de ces deux différentes qualités, ne peuvent estre d'aucune valeur : se convertissans en terres trop pesantes, ou trop légères; trop dures, ou trop molles; trop fortes, ou trop foibles; trop humides, ou trop sèches; bourbeuses, croieuses, glaireuses, difficiles à manier en tout temps, craignans l'humidité en hyver, et la sécheresse en esté; et par conséquent presques infertiles (2).

Leur couleur. La couleur ne suffit à telle instruction, bien que la noire soit la plus prisée de toutes, pourveu qu'elle ne soit marescageuse, ne trop humide; car estant abreuvée, sera plustost de ceste-là que d'autre. La cendrée, la tanée, la rousse suivent après : puis la blanche, la jaune, la rouge, qui ne valent presques rien (3) : non plus que celles qui ne produisent aucune herbe mangeable ains de puante, et laide à voir : *Leur senteur.* ou bien, de bonne senteur, comme en quelques endroits du Languedoc et Provence, du serpoulet, du thim, de l'aspic, de la lavande : aussi dit le bon mesnager,

Tu n'employeras ton labeur
En terre de bonne senteur (4).

Les trop pierreuses, et les importunées de rochers, sont mises au rang de celles, qui, produisans abondance de feugère et de jong, manifestent leur insuffisance à bien faire (5).

Bonne terre. Les terroirs laissés en jaschère ou en friche, parmi lesquels se treuvent des reliques d'édifices antiques, sont sans doute les meilleurs. La raison est, qu'estans cuits et recuits à la longue, avec le meslinge des sables et chaux des bastimens desmolis, par feu ou vieillesse, se sont rendus plus friables, et ensuite aisés à cultiver; ayans par ce moyen, et de la graisse et de la douceur, qualités nécessaires à la production de tous fruicts.

La preuve de la terre. *Virgile, Columelle, Palladius,* et autres anciens, nous ont enseigné des preuves pour cognoistre la portée des terroirs. La terre qui est du tout bonne, ne *Bonne,* pourra toute estre contenue dans la fosse d'où aura esté freschement tirée, quelque effort qu'on en face : parce qu'elle s'enfle à l'aer, comme la paste par le levain (6). La mauvaise et trop légère, par sa décheute *Mauvaise, &c.* estre esventée, se diminuera tellement, qu'elle ne pourra occuper tant de place, qu'elle faisoit avant estre tirée de la fosse. La moyenne, seulement la remplira, sans *Moyenne* y en rester ne défaillir. Celle qui tient aux mains, comme glu, estant mouillée et trempée dans l'eau, est grasse et fertile. Ils ont aussi commandé d'en dissoudre dans l'eau, pour juger par la douceur de l'eau qui en coulera à travers d'un linge, de la douceur de la terre : rejettant comme inutile, celle dont l'eau sortira, ou puante ou salée, ou d'autre mauvaise odeur ou saveur (7).

Autre preuve. Ouvrir et creuser la terre, est asseuré moyen de cognoistre sa portée : car estant chose confessée de tous, que la meilleure

est en sa superficie, ainsi tant plus, en profondant, on y en treuvera de semblable à celle du dessus, tant plus le terroir sera fertile (8). Mais en peu d'endroits rencontre-on, que sa bonté enfonce guières avant (encores est-ce par bénéfice de nature) et y aura de quoi se contenter, si elle pénètre un bon pied dans terre (mesme telle mesure, ou peu davantage, suffira pour les arbres fruictiers) (9) le demeurant estant presques stérile, à cause de son amertume et crudité. Lequel se rencontrant pur sablon, par sa siccité, s'attirera l'humeur et la graisse de la bonne terre, dont elle demeurera maigre et lasche, causant la nécessité de la fumer souvent (comme cela se recognoit en plusieurs endroits de la France, mesme à Paris et ès environs, où l'on tire du sablon pour bastir); mal qu'on ne craint aux terres affermies sur le fonds argilleux, graveleux, mesme plein de rochers, par ne consumer les engraissemens, ains les retenir à l'utilité de la superficie du champ.

Par l'expérience. Ce sont bien des indices de la portée des terroirs, mais non preuves tant asseurées, que l'expérience. Car à la vérité, les couleurs de la terre trompent quelquesfois, y en ayant presques de toutes, de passable revenu : comme on dit des chevaux et des chiens, dont de tous poils s'en treuvent de bons et de mauvais. Et si tant est que ne puissiés sçavoir au vrai quel rapport fait, par communes années, la terre que désirés vous acquérir, recourés à ceste non-trompeuse adresse, qui est au seul regard *Des arbres,* des arbres de toutes sortes, sauvages et francs, qui vous serviront par leur grandeur et petitesse, beauté et laideur, abondance et rareté, à juger solidement de la fertilité et stérilité de la contrée. Sur tous lesquels arbres, les poiriers, pommiers et pruniers sauvages, croissans d'eux-mesmes, asseurent le terroir estre propre pour tous blés. Sous ceste particularité, que la terre de froment est celle où les poiriers abondent : et celle de seigle, où les pommiers (10); demeurans les pruniers, de facile venue presques par tout bon lieu, soit argilleux ou sablonneux. Servent aussi à telle adresse, les chardons, qui marquent *Des chardons,* les poiriers; et la feugère, les pommiers : *De la feugère,* ces plantes-là, supportans l'argille, et celles-ci, le sablon, selon le divers naturel de tels blés. L'aer aussi intervenant *De l'aer, et* à telle recerche, nous résoudra le plus chaud que froid, favoriser le froment; et le plus froid que chaud, le seigle.

Les bons et menus herbages croissans *Des menus herbages.* naturellement ès champs, vous aideront beaucoup à ceci : car jamais bonnes et franches herbes, que les bestes mangent avec apétit, ne viennent abondamment ès terres de peu de valeur; adresse particulière pour les terres descouvertes n'ayans aucuns arbres.

Reste maintenant à parler de l'assiete *Assiete de la terre,* des terroirs, chose très-considérable, pour en augmenter ou diminuer la valeur. Ils ne peuvent estre que de l'une de ces trois, ou en plaine, ou en coustau, ou en montaigne. La plaine et la montaigne, à cause de leurs extrémités, par raison, cèdent au coustau, lequel participant de l'une et de l'autre assiete, tient par là le milieu tant desiré, et par conséquent, est plus propre à tout produire : principalement si le ciel de la contrée est tempéré, et son fonds de bonne volonté : car cela estant, il n'y a fruict en la terre, que le coustau ne porte gaiement. Aussi est-elle la plus plaisante et la plus saine assiete de

toutes les autres ; à cause que les vents et les fanges n'y sont trop importunes, comme ès montaignes et plaines, où ces deux incommodités nuisent beaucoup. La montaigne ne peut convenablement servir qu'en bois et pasturages pour le bestail, en quoi elle est très-propre : mais d'en faire du labourage, d'y planter des vignes et arbres, désirans la culture, cela est bien difficile, de grand coust, et de petite durée ; par escouler la graisse de la terre avec les pluies, et lascher trop tost l'humidité, mesme tant plus le fonds se treuve cultivé : qui a faict dire aux bonnes-gens,

en Montaigne,

En terroir pendant
Ne mets ton argent.

Plaine et

Au contraire, la raze campagne estant trop platte, retient trop longuement les eaux, au détriment du labourage ; lequel ne se peut ni bien faire, ni avancer avec trop d'humidité. Perte qui se recognoit et en la qualité et en la quantité des fruicts.

Coustau.

Ainsi void-on que le coustau résistant mieux aux intempéries, que ne la plaine, ne la montaigne, est à préférer à toute autre assiete. Pour laquelle cause, le pays de Brie est beaucoup prisé, dont le grand nombre de belles maisons de gentils-hommes qu'on y void, accomparé au petit de la Beausse, monstre combien plus dès long temps, les coustaux ont esté recerchés que les plaines. Voilà les générales adresses pour la cognoissance des terres.

CHAPITRE II.

Du chois et élection des Terres, et acquests d'icelles.

MAINTENANT il faut monstrer au père-de-famille l'ordre qu'il a à tenir pour bien choisir la terre, et s'en bien servir, entendant lui-mesme ce qu'il achepte, sans s'en rapporter du tout au jugement d'autrui. Qui sont les deux poincts que nous avons à traicter ensuite, avant que de dresser son logis, et lui ordonner la façon de son mesnage.

Nostre intention n'est pas d'imaginer ici des Champs Elysées, ou des Isles fortunées ; ains de monstrer simplement le moyen de distinguer d'entre le fonds qu'on peut avoir, le plus commode, pour se l'acquérir ; et en après le cultiver, avec tel profit qu'on doit raisonnablement espérer. Au chois des terres et en leur culture, nous cerchons ce qui se peut treuver et faire. Mais comme en establissant une république, il en faut representer, pour un préalable, une idée et patron parfait, où nous rapportions l'estat sous lequel nous prétendons heureusement vivre : aussi en descrivant nostre communauté champestre, qui nous empeschera de monstrer en ce commencement, ce qu'on peut souhaiter avec raison, et tellement espérer, que nous regardions ce que nous pouvons et devons, pour approcher par ce moyen, le plus près qu'il sera possible, de la perfection que nous promet nostre agriculture? Ce n'est pas donc pour fantastiquer quelque chose impossible, par une vaine curiosité, ou ramener à nostre siècle ric-

à-ric, tout ce qu'ont escrit les anciens : mais bien pour mettre devant les yeux ceste belle ordonnance, qui nous serve, avec ce jusques-où que nostre terre nous permet. C'est ici donc le dessein du terroir que peut souhaiter nostre mesnager.

Qualités proposées pour un bon et beau lieu.

Que le domaine soit posé en bon et salutaire aer, en terroir plaisant et fecond, pourveu de douces et saines eaux, tout uni, et joinct en une seule pièce, de figure quarrée ou ronde. Noble, avec toute jurisdiction, à elle sujets les habitans plus prochains (11) : près de bons voisins, et non esloignée d'un grand et profitable chemin. Divisée en montaigne, coustau et plaine. La montaigne, ayant en dos la bise, regardant le midi ; revestue d'herbages pour la nourriture du bestail, et de bois de toutes sortes, pour le chauffage et bastiment. Le coustau, en semblable aspect, au dessous de la montaigne, pour, par elle estre en abri : en fonds propre à vignoble, jardin, verger, et semblables gentillesses. La plaine, non trop platte, ains un peu pendante pour vuider les eaux de la pluie ; large, de terroir gras et fertil, doux et facile à labourer : arrousée d'eau douce et fructifiante, venant de haut, pour estre despartie par tous les endroicts du domaine ; afin d'y accommoder des prairies, viviers, estangs, arbres aquatiques : la plaine despartie en deux, l'une à ces usages-là, et l'autre à la culture de la terre-à-grain. Qu'en quelque endroit du domaine, y ait des quarrières et pierrières, afin d'y tirer de la pierre pour bastir : de celle qui est bonne pour la chaux : et d'autre pour le plastre : aussi qu'il s'y treuve de la terre propre à faire des thuiles, pour les couvertures des logis ; à ce qu'on ne soit en peine d'aller cercher loin ces tant nécessaires matières. Que ce fonds ne soit loin de la mer ou de rivière navigable, mais sans ravage : ne de bonne ville, pour débiter les denrées, construire des moulins, et tirer autres commodités : et en général, d'aisé charroi, et le pays non trop pierreux.

Nécessaires commodités.

On pourroit remarquer plusieurs autres singularités et pour la commodité, et pour le plaisir : mais afin que ce discours n'outre-passe les limites de raison, monstrant plustost des souhaits que des effets, restraignons toutes ces commodités que nous recerchons en nostre lieu, à cinq, comme aux principales, nécessaires et suffisantes pour le soustien de ceste vie : à l'aer, à l'eau, à la terre, au voisin, et au chemin. C'est-à-dire, en la santé de l'aer, en la bonté de l'eau, en la passable ou moyenne fertilité de la terre, au bon voisin, et au profitable ou non-dommageable chemin : et que pour en recueillir les fruicts, on ne soit contraint bailler tous-jours le domaine à ferme, ains quand l'on voudra, le pouvoir commodément tenir à sa main, le faisant cultiver par serviteurs domestiques. Qu'il ne soit aussi totalement desnué de bois, qu'au moins il y en ait de quelque espèce, pour aider au chauffage, en attendant qu'on y en ait édifié abondamment.

Ce sont les commodités nécessaires pour le mesnage champestre, les unes plus, les autres moins : mais si elles défaillent ensemble, le séjour des champs ne peut estre qu'une prison, au lieu d'une plaisante demeure que nous demandons. Ce seroit aussi tesmoignage de peu de jugement, ou d'achepter des incommodités et pertes toutes notoires, ou de s'opiniastrer en une peine pernicieuse.

Moyen pour cognoistre l'aer et l'eau.

La cognoissance de l'aer et de l'eau, quoi-que des plus importans articles, est

de plus grande facilité que nul des autres. Certes plus grande ne pourroit estre chose que celle, qui, selon les causes secondes, augmente ou diminue la vie de l'homme, comme le sens commun nous monstre, telle faculté appartenir à ces deux élémens. Et touchant la facilité à les recognoistre, rien plus aisé n'y a-il : d'autant que sans vous donner autre peine, il ne faut que fréquenter le lieu où desirés vous loger, seulement trois jours en chacune saison, pour vous résoudre de la portée de l'aer et de l'eau : ainsi dans une année facilement viendrés à bout de chose tant importante. Nul lieu ne peut estre dict sain, s'il ne l'est continuellement; y en ayant aucuns salutaires en hyver, qui ne le sont pas en esté; autres au printemps, non en l'automne. Joinct, qu'au visage des habitans, on peut lire aucunement la portée de ces deux élémens : n'estans généralement bien habitués, ne de bonne couleur, ne de franche voix, ceux qui se nourrissent ès endroits où l'aer et l'eau sont mauvais. Car l'expérience convainc l'opinion de *Pline*, qui dit, la faculté de l'aer n'estre recognoissable à la disposition des hommes, qui tous-jours se treuvent bien sous quel aer qu'ils soient, quoique pestilent, tel l'ayans accoustumé.

Élection particulière du terroir pour sa qualité, et

Pour le regard de l'assiete et qualité des terroirs, la raison veut que défaillant le coustau, l'on s'arreste plustost à la plaine qu'à la montaigne. Au défaut de la terre du tout bien qualifiée, qu'on élise plustost la pesante, que la légère : la dure, que la molle : la forte, que la foible : l'humide, que la sèche : la cendrée, tannée, rousse, que la blanche, jaune, rouge : la graveleuse, que la pierreuse : l'argilleuse, que la sablonneuse; pour le chois qu'il y a du froment au seigle (ce grain-là souffrant l'argille, et cestui-ci, le sablon). Que s'il eschet qu'ayés l'eau grasse à commandement, pour arrouser tel terroir, prisés-le par dessus tout autre : parce qu'avec tel bénéfice, suppléerés aux défauts et imperfections naturelles du fonds : duquel par le moyen de la bonne eau, ferés des prairies et terres labourables à volonté : préeant et défricheant les unes et les autres alternativement par années, pour tous-jours avoir des terres et prez nouveaux, et par ce mesnage, chacune année abondance de blés et foins. En somme, quelque assiete et qualité de terre tant rebource soit-elle, par la faveur de l'eau fertile, sera accommodée, et ses aspretés naturelles de beaucoup aprivoisées, tant telle eau est de profitable revenu; toutes-fois avec tant plus d'efficace, que plus le ciel de la contrée est chaud, pour la raison des arrousemens (12).

Pour sa quantité.

De poser ici les termes et limites du domaine, n'est à propos, puis qu'il ne se peut mesurer à autre toise, qu'aux moyens de nostre père-de-famille, pour, selon iceux, restreindre ou amplifier les bornes de sa terre : tiendra néantmoins pour maxime ce conseil de *Virgile*,

Laudato ingentia rura, exiguum colito.

Au grand terroir louange donne,
A semer le petit t'adonne (13),

plustost que de mettre sa fantasie en trop grande quantité de labourage, pour s'en surcharger. Ainsi en se mesurant, il s'acquerra un lieu de moyenne contenue, plustost petit que grand : lequel satisfera à sa raisonnable intention, estant avec science, diligence et frais modérés, gaiement cultivé et réparé, avec plus de profit, que s'il embrassoit trop pour mal estreindre.

A ces avis sera-il du tout arresté, quand il considérera combien dommageable est le

L'aer, l'eau,

le rencontre de l'aer et de l'eau mal-sains: desquels estant contraint d'user, par l'assiete de la maison, l'on est continuellement tourmenté de plusieurs maladies, comme ayant tous-jours à combattre contre la mort: de labourer une terre désagréable et presques infertile, dont le rapport ne respond à la despense de la culture: d'estre forcé par mauvais voisinage, de vivre en perpétuel souci, et, pour se garder des outrages et violences d'un meschant homme, tumber à telle extrémité, que de recourir à la seurté des armes particulières: d'estre souvent et inopinément incommodé, pour l'approche d'un grand chemin, sans que par iceluy l'on puisse tirer argent des fruicts, par estre de trop difficile charroi, et ne tendre en ville de commerce.

La terre, le voisin, et le chemin mauvais, très-incommodes.

Ces deux derniers articles, se peuvent aucunement adoucir par artifice, mesme les changemens des temps, sans moyen, par morts ou autres événemens, y peuvent apporter remède: mais estans telles attentes chose par trop périlleuse, j'estime ne devoir estre tenu pour prudent homme, celui qui à deniers contans, s'achepteroit telles et tant pernicieuses incommodités. Et tant plus se refroidira-il de tels acquests, contemplant combien de plaisir procède des lieux bien qualifiés; pour très-grand ornement desquels, s'accompte le bon voisin, à cause des infinies commodités qu'on reçoit de sa douce et vertueuse conversation, ainsi qu'*Hésiode* l'a descript,

Du bon voisin.

Le bon voisin en ta nécessité
Accourt piés-nus secourir ta famille:
Mais le parent tout-à-loisir s'habille,
Pour t'aller voir en ton adversité.
Ne crain donc point que ton bestail périsse
Par fraude, ayant ton cher voisin propice.

Par quoi l'homme d'entendement en se servant de ces adresses, les tiendra pour défenses, afin de ne les outrepasser aucunement, s'il désire d'estre bien logé et accommodé aux champs: s'asseurant qu'au rencontre de ces cinq seules qualités, avec leur suite, treuvera de quoi raisonnablement se contenter (14).

Je ne discours ici de l'ordre qu'avés à tenir pour l'asseurance de tels acquests: si ce sera par achapts, eschanges, donations ou autres légitimes et ordinaires tiltres. Je présuppose que n'y procéderés qu'avec bon conseil et avis. Autre adresse que générale ne vous pourroit aussi estre donnée en telles matières, c'est, de bien aviser de vous garder d'estre enferré, en contractant inconsidérément avec un mauvais vendeur: d'aller retenu, et, si possible est par authorité de justice, qui est la plus seure voie, en l'acquisition d'un bien du roi, d'un bien d'église, d'un bien sujet à substitution ou restitution: de celui d'une femme mariée; d'un mineur; d'un endebté et hypothequé; d'un furieux; d'un prodigue, à ce que tant plus gaiement le réparies et agenciés, que moins aurés à craindre, ne l'envie de l'avenir, ne tel bien pouvoir jamais estre par aucun évincé: vous représentant aussi, que qui bien acquiert, bien jouit, et que s'il y a de fols vendeurs, il y a aussi de fols achepteurs. Donques, pesant ces circonstances, sans vous eschauffer ne refroidir qu'avec raison, vous hastant lentement, négotierés en cest endroit avec retenue diligence, afin que l'occasion passée, n'ayés matière de vous repentir, pour avoir excédé en l'une ou en l'autre (15).

Avis pour l'asseurance des acquests.

CHAPITRE III.

La Manière de mesurer les Terres.

Après la cognoissance des terres, ensuit leur mesure : de laquelle il ne faut pas que nostre mesnager soit ignorant. Car combien que ce soit un mestier de publique police, duquel nous ne voulons pas qu'il s'entre-mesle, si est-il pourtant nécessaire, qu'il entende ce qu'il achepte, et sçache ce qu'il a, pour semer tous les ans ses terres avec jugement : leur donnant plus ou moins de semence, selon qu'elles sont fortes ou foibles, afin de n'estre contraint de s'en rapporter à la foi de ses serviteurs. Laissant donc aux arpenteurs la plus exquise intelligence de bien mesurer, nous en traicterons comme en passant, autant qu'il suffira pour l'usage du bon mesnager.

Diverses portions pour le mesurage des terres.

On mesure la terre par portions : les portions ont divers noms selon les lieux, s'estans diversifiées par le temps, dont les plus communes sont aujourd'hui entre nous, arpents, saumées, asnées, journaux, sesterées, acres, couples-de-bœufs, qui néantmoins ont diverses mesures selon les divers pays (16). Desquelles n'est besoin parler plus subtilement, ni des diverses façons de procéder à l'arpentage, représentant les coustumes des provinces. Seulement pour nostre dessein, servant d'exemple, employerons-nous en cest endroit, l'arpent de l'Isle-de-France, et la saumée de certains endroits du Languedoc, pour sur icelles mesures prendre avis ; afin de se servir de toutes autres, en quel pays qu'on soit, chose aisée à tout homme d'esprit. Or comme il y a de la différence ès mesures des terres, différentes de province à province, sont aussi celles des grains. Le muid de blé mesure de Paris, contient douze sestiers : le sestier, deux mines : la mine, deux minots : le minot, trois boisseaux : le boisseau, quatre quarts : le quart, quatre literons : le literon, deux demis literons : le demi-literon, dix-huict poulceons. La saumée de certains endroits du Languedoc, qui est celle dont nous entendons nous servir en cest endroit, commune et pour le blé, et pour la terre qui le produit, est de quatre sestiers : le sestier, de deux émines : l'émine, de deux quarterons : le quarteron, de quatre civadiers, dits aussi boisseaux, divisés par demis. Laquelle saumée est la droite charge d'un mulet, se rapportant au sestier de Paris, lequel estant de bon froment, pèse trois cens soixante livres, poids de ladite ville. Ailleurs en Languedoc la saumée n'est que de trois sestiers et un quarteron ; en d'autres, deux sestiers y suffisent : mais par toute icelle province, le sestier se divise en deux émines ; l'émine, en deux quarterons, comme dessus. En autres quartiers de ce royaume l'on parle par asnées, bichets, sacs, raz, et autrement ; la recerche desquelles appellations, je laisse, par estre plus curieuse et pénible, qu'utile et profitable : seulement pour monstrer comme le monde se gouverne, ai-je voulu toucher ce mot sur telle matière.

Le muid de blé mesure de Paris.

Le saumée du Languedoc, pour le blé.

Non plus de mesme mesure est généralement l'arpent par toute la France, pour l'inégalité des perches dont il est composé, non pour leur nombre, car tous-jours les cent quarrées, font l'arpent. Plus ou moins de pieds sont employés en la perche,

L'arpent de France.

selon les lieux, coustumes et ouvrages qu'on mesure, comme dix-huict, dix-neuf, vingt, et vingt-deux. Du pied n'est ainsi, par demeurer tous-jours de douze pouces, et le pouce de douze lignes, ce qui le fait par tout recognoistre. Mais pour régler ces choses, nous ferons la perche selon la plus générale coustume et plus receue, assavoir, de dix-huict pieds ou de trois toises, à six pieds de roi chacune. Quant à la saumée de terre, elle est de seize cens canes quarrées, mesure de Montpellier; chacune cane, de huict pams, qu'on divise par demis, tiers, et quarts : ainsi, ayant à la saumée quatre sestérées, chacune contiendra quatre cens canes quarrées. Ceste curiosité servira en cest endroit, bien-que non-nécessaire, que rapportant la toise à la cane, par exacte vérification, se treuve la toise contenir huict pams, neuf vingt-sixiesmes, reste à diviser quatre vingt-sixiesmes : et le pam, huict pouces, neuf lignes. Par laquelle supputation, appert, l'arpent faire la troisiesme partie de la saumée, peu plus ou moins, sur quoi l'on pourra faire son compte.

La saumée pour la terre.

Supputation, touchant la toise et la cane.

Selon le naturel de tous corps, l'arpent et la saumée se divisent en tant de portions qu'on veut, la moitié duquel arpent contient cinquante perches quarrées : le quart, vingt-cinq : l'octave, douze et demie, etc. La saumée de mesme, dont la moitié, est de huict cens canes quarrées : le quart, c'est assavoir la sestérée, de quatre cens : l'octave, de deux cens, etc. Par semblable méthode, prenant de l'autre costé : le tiers de cent perches et de seize cens canes, pour faire des tiers d'arpent et de saumée, et en suite, des sixiesmes, douziesmes, vingt-quatriesmes et autres particules.

Par ceci se void l'arpent et la saumée estre certaine espace de terre mesurée, laquelle ne se peut justement limiter, ne par le labourage, ne par la semence, comme j'ai dit : sous lesquelles mesures, et autres, selon les pays et coustumes indifféremment, toutes places et aires sont mesurées, soient terres-à-grains, vignobles, prairies, bois, pasturages et autres propriétés, de quelque assiete qu'elles soient, plate, enfoncée, relevée : comme l'on fait ès boutiques des marchands, par l'aune, la cane, le bras, et semblables, généralement toutes sortes de marchandises de divers prix, sans distinction de leurs valeurs.

L'arpent, la saumée et autres mesures, inventées pour monstrer la contenue des terres.

Les antiques Romains ont usé du mot, arpent (dont ils représentoient les mesures des terroirs), qui estoit la terre que deux bœufs accouplés labouroient en un jour. Il estoit large de cent vingt pieds; et long, de deux cens quarante : lesquels multipliés les uns par les autres, font vingt-huict mil huict cens pieds quarrés, que contenoit la superficie de leur arpent.

L'arpent romain.

L'arpent françois, est composé de cent perches quarrées, comme a esté dit, chacune de dix-huict pieds : rendans par la multiplication, trente-deux mil quatre cens pieds quarrés : donc, il excède le romain, de trois mil six cens pieds, ce qui est la neufiesme partie de l'arpent françois. Par lesquelles diversités, se remarque clairement ce qui a esté dit, que fondement asseuré ne peut estre mis pour le labourage des terres et leur ensemencement, ne sur l'arpent, ne sur la saumée; ains que ce sont inventions politiques, pour, à-peu-près, prendre avis sur tel mesnage, ainsi l'ayant voulu nos ancestres. En Languedoc et voisinage, le nom de saumée est retenu, pour mesurer et le blé et la terre,

Le françois.

comme j'ai dit: de mesmen'estant de l'arpent, et du muid: cestui-ci servant pour le blé, et cestui-là pour la terre.

La valeur des terres. C'est quant à la contenue des fonds. Touchant leur valeur pour la mettre en évidence, communément on y procède par l'ordre suivant (17). Escheant arpentement public (source du particulier) gens experts sont députés pour faire l'avaluation des propriétés, qui, accompagnans l'arpenteur, tout-d'une-main lui monstrent les limites, tenans et aboutissans des fonds dont est question, desquels ils font quatre ou cinq prix (plus ou moins selon l'usage des pays) appellés, estimes, mettans les plus fertiles et gras, à la première; ceux d'après, à la seconde; et ainsi par degrés jusques à la dernière estime, qui est le terroir le moins valeureux ou désert. Ce que pour un préalable l'arpenteur notera en son livre: puis mesurera la pièce par deux costés, longueur et largeur, qu'il multipliera l'une par l'autre, d'où il tirera le nombre des perches ou canes quarrées, qu'elle contiendra; cent desquelles perches font l'arpent, et seize cens desquelles canes la saumée, ainsi qu'il a esté représenté.

Mesurées indifferemment toutes d'une sorte. Pour les diverses figures des terres, diversement néantmoins ne veulent-elles estre maniées, ains tout d'une façon convient les arpenter ou mesurer, assavoir, en les réduisant en quarré, seul moyen d'en venir justement à bout. Ce qu'aisément se fait, quelques extravagantes qu'en soient les superficies, en estans les faces en droite ligne. Néantmoins, obliques se réduisent-elles en quarré, bien qu'avec difficulté, comme sera veu.

La pièce quarrée. Par la figure parfaitement quarrée, comme par la plus facile, commencerons nostre démonstration. Ceste-ci ayant en chacune de ses faces, vingt perches, en contiendra superficiellement, quatre cens quarrées: d'autant que vingt, multipliés par vingt, rendent quatre cens, qui feront quatre arpents, à cent perches chacun. Si ce sont des canes, les quatre cens, feront la sestérée, qui est le quart de la saumée, à seize cens chacune.

La barlongue. Pareille facilité treuvera-on au mesurer de la pièce barlongue; c'est à dire, plus longue que large, ou en quarré-long: laquelle contenant en sa longueur, trente-quatre perches, en sa largeur, dix-huict: dirons, dix-huict fois trente-quatre, rendre six cens douze perches quarrées, faisans six arpents un octave et un vingt-cinquiesme.

L'inégale. Estant la figure trapeze ou inégale en sa largeur, d'un costé tirant vingt perches, et de l'autre trente; assemblerons ces deux nombres, qui rendront cinquante: dont la moitié, qui est vingt-cinq, multipliée sur septante, se treuvans en la longueur, produiront dix-sept cens cinquante perches quarrées, qui sont dix-sept arpents et demi. De mesme sera maniée la terre diverse en ses quatre faces, pourveu qu'elles soient en ligne droite: de laquelle prenant les moitiés des longueur et largeur, puis multipliées l'une par l'autre, produiront les perches quarrées comme dessus.

La triangulaire. Pour bien mesurer le champ triangulaire équilatéral, convient le réduire en quarré-parfait, à quoi justement l'on avient par une seule ligne perpendiculaire, divisant le triangle en deux parties égales. D'un angle jusques à la face opposite, est tirée une ligne, laquelle joindra la face à sa moitié, après icelle moitié mesurée; et les perches qui en proviendront, multipliées, par les contenues en la ligne procédant de l'angle, rapporteront le nombre

des perches quarrées, dont le champ triangulaire sera composé.

La ronde. Encore-bien que le rond aye beaucoup travaillé jusques ici tous les géométriens, antiques et modernes, si est-ce qu'en confessant y avoir employé quelques heures, j'en dirai en passant mon avis, comme un de la foule : non que j'estime que ceste mienne proposition soit à préférer aux escrits de ceux qui ont traicté ceste matière ; mais afin que je ne cache aux esprits curieux de ceste science, la nouvelle procédure que je tiens pour y parvenir, promettant d'en recevoir une autre, quand elle me sera monstrée estre plus asseurée. Je confesse que ceste opération et preuve est méchanique, et incognue à la géométrie, n'en recevant point ses démonstrations ; mais aussi est-elle autant esloignée de fausseté, comme facilement, par le sens naturel, elle peut estre comprise. Dans le rond proposé, pour estre réduict en figure quarrée, soit inscript un triangle équilatéral, touchant de ses angles la circonférence du cercle : l'une de ces faces du triangle, est la face d'un quarré équilatéral, esgal en sa capacité et superficie, à la figure ronde proposée : et par conséquent, on aura la grandeur d'icelle, en multipliant par soi-mesme, l'une desdites faces du triangle. C'est à dire, si la face du triangle a vingt perches, le quarré en aura quatre cens ; qui sont quatre arpents que contiendra ceste figure ronde. Quant à la preuve que je vous en baille, j'ai eu recours ailleurs qu'à la géométrie, assavoir au poids, lequel vous donnera par cest usage, la cognoissance de la capacité de toute superficie ronde. Soit choisie quelque matière esgale et bien unie, comme papier, parchemin, bois, ou cire, sur laquelle tracés et coupés le rond et le quarré, suivant la précédente méthode ; puis les mettés sur le trébuchet ou la balance, le rond en un costé et le quarré en l'autre, et treuverés leur pesanteur estre esgale, ou du moins si peu différente, qu'elle demeure insensible ; ayant observé précisément toute justesse en la matière, au tracer et couper, au trébuchet et à la table. Si donques en petit volume ceste proposition se treuve véritable, qui est celui de si petite conception, qui ne soit asseuré de ceste mesme règle, exercée sur une grande pièce de terre ?

D'esplucher particulièrement les raisons de telles figures, et autres qui se peuvent présenter, comme, ovales, pentagones, hexagones, heptagones, octogones et semblables, des obliques, mixtes et entre-meslées, ce seroit convertir le mesnager en géométrien, contre mon intention. Ce qui me fera finir mon discours, pour revenir d'où je suis parti : c'est, que sans entrer en plus grandes spéculations, suffit de rendre en quarré-parfait ou barlong, toutes aires et places, soient terres labourables, vignes, prez, bois et autres, les prenans des costés que mieux s'accordera, les divisans en une ou plusieurs portions, ainsi que la chose le requerra : dont les roigneures se joindront les unes aux autres, pour les réduire aussi en quarré, tant petites soient elles ; par lequel moyen, viendrés aisément à bout de vostre dessein. Et servira aussi telle recerche au mesnager dont le domaine est sujet aux charges publiques, de ne se laisser décevoir aux commis ès impositions, lorsqu'ils en asséent et despartent les deniers, cause principale de l'invention de l'arpenterie (18).

CHAPITRE IV.

Disposer la Terre selon ses propriétés.

POUR bien entendre la propriété de la terre, la recerche des facultés du ciel sous lequel vous habités, est du tout nécessaire. Sans ceste correspondance en vain on laboureroit. Car quel fruict peut apporter la terre sans le bénéfice du ciel? Ce sont les climats qui par influences célestes donnent loi à la terre, à laquelle on ne doit s'affectionner à faire porter autre chose que ce qu'ils lui permettent, si on en veut avoir profit. Car pour le plaisir, on renverse, par manière de dire, l'ordre de nature. Mais cela appartient particulièrement aux rois, princes et grands seigneurs, que de contraindre la terre, posée sous aer froid à porter des cannes-de-sucre, des oranges, limons, citrons, ponciles, poivres, olives, et autres matières propres ès climats méridionaux: comme en plusieurs endroits de la France, en diverses grandes maisons telles magnifiques beautés se voient avec merveille. Nostre père-de-famille pour le principal de son mesnage, ne cerche tant de délicatesses, ains seulement les fruicts que sa terre lui produit volontairement, avec raisonnable culture, et sans excessive despense: bien-que pour le service des grands, je monstrerai les moyens de rendre la terre obéissante, pour extraordinairement porter ces précieuses choses.

Climats, et leurs facultés.

En certaines contrées, la terre ne produit qu'herbages: en d'autres, que blés: et ailleurs, que raisins: si qu'il est raisonnable distinguer la terre en trois parties, donnant la première, comme aussi la plus antique, au bestail, qui se nourrit ès herbages. La seconde, au pain, qui se fait des blés. Et la troisiesme, au vin, venant des raisins; qui sont les principaux alimens desquels sommes substantés: pour, le bon mesnager, faire là dessus son compte, de s'estudier à ce d'où le plus de son bien doit procéder; afin de se rendre sçavant en son administration, selon les propriétés de son lieu. Le prenant donques de ce biais, dirai que s'il est en pays d'herbages, les prairies, les eaux pour les arrouser, les bois, pastis, la cognoissance du bestail, sa nourriture et sa débite, seront toute son estude. Si en lieu de grains, le labourage des terres, le bon bestail pour y ouvrer, les outils, les semences, leurs saisons, la façon et l'ordre pour coupper les blés, les batre et serrer, en retirer des pailles, occuperont le plus de son esprit. Si en lieu où seule la vigne croist, ne pensera qu'à choisir les bonnes races de raisins, planter les margoutes et les crossettes, les provigner, tailler, marrer, et autrement traicter sa vigne, selon son mérite et propriété du climat, faire, loger, et conserver les vins. Mais, où par le bénéfice du ciel, tempérament du climat, et douceur du fonds, la terre se treuve propre et facile à porter foins, blés, et vins, et par conséquent, bois et arbres de toutes espèces: à faire jardinages, garennes, estangs, colombiers et autres commodités; nostre père-de-famille sera parfaictement bien pourveu, ayant par ce moyen chés soi presque tout ce qui est requis à l'entretenement de ceste vie, jusques aux habits pour soi et sa famille. Aussi aura-il beaucoup plus de souci, d'autant qu'il lui sera nécessaire

Principales facultés de la terre distinguées, en

Herbages,

Blé,

Raisins.

tendre son esprit à toutes négociations rustiques ; si non contraires, à tout le moins différentes par entr'elles : n'y ayant autre sympathie entre le berger, le laboureur, et le vigneron (discordans au reste par leurs exercices séparés) que de tendre tous ensemble à ce but, de nous administrer les divers fruicts dont sommes nourris. Harmonie pareille à celle du luth et semblables instruments de musique, provenant de l'inégalité et diversité de leurs cordes.

Donques faudra que tel père-de-famille, commandant généralement sur toutes les parties de son terroir, sçache l'ordre particulier qu'il a à observer en chacune d'icelles, pour en retirer le digne rapport. Se représentera le général - d'armée, qui pour obtenir la victoire commande plusieurs hommes, divers en mœurs, en langues, habits et exercices ; se fournit de diverses armes et munitions ; et s'emploie à diverses expéditions tant pour l'offensive que défensive. A son exemple, nostre mesnager vigoureusement cultivera sa terre, ainsi qu'il appartient, se roidissant contre les difficultés, et selon que chacune de ses parties requiert labeur et industrie ; qu'il confessera estre convenablement appliquées, puis qu'il est question de la jouissance de tant et de si divers biens que Dieu nous donne par l'agriculture, qui est le but de nostre mesnage.

Ordonnance antique touchant le maniment de la terre.

Nos premiers pères ont ainsi ordonné de la terre, que de préférer les herbages à tout autre sien rapport : pour leur simplicité de vivre, se contentans presque du seul revenu du bestail. Mais les hommes des siècles d'après, ne s'arrestans à telle sobriété, ont préposé les blés et vins, au bestail, le mettant au troisiesme degré de la mesnagerie. Suivant laquelle règle, je tascherai de conduire le père-de-famille au droit usage de ceste industrie champestre, commenceant par le labourage des terres à grains : qui sera suivi de la culture des vignes : puis de la nourriture du bestail. Après, toutes-fois, avoir préparé la terre à souffrir tels divers traictemens, selon ses distinctes capacités. Pour un préalable considérera nostre mesnager, que bien-que son climat, pour son tempérament, favorise toutes sortes de fruicts, c'est néantmoins avec quelque inégalité, procédante de la faculté de la terre : afin de s'arrester là où plus encline le naturel du fonds.

Usage ancien et moderne de la terre.

Moderne, et l'ordre de présent.

C'est que si la terre se délecte plus à porter du foin, que du blé, son principal vise au foin : si du blé, que du vin, au blé : et ainsi en suite. Par ce moyen en tirera-il mieux la raison, que la prenant d'autre biais. Ici est à souhaiter, le plus du domaine estre employé en herbages, trop n'en pouvant avoir, pour le grand bien de la mesnagerie : d'autant que comme sur un ferme fondement, toute l'agriculture s'appuie là dessus : aussi void-on que moyennant le bestail, tout abonde en un lieu ; tant pour le denier liquide, qui sans attente en sort, que par les fumiers causans abondance de toutes sortes de fruicts. Partant s'il peut ordonner de sa terre à volonté, ayant la carte blanche, c'est à dire, un terroir neuf, assés fertil, sans sujection, favorisé du ciel, pour rapporter toutes commodités, convenablement le détaillera et employera-il, si sous ces maximes il assujettit ses desseins.

Ne forcer la terre.

Que les deux tiers du domaine soient donnés à la forest, prairies et pasturages : et le restant aux autres parties en général, selon les distinctes qualités de chacune, et

Disposer un nouveau terroir, pour la commodité et bienséance.

que mieux s'accordera. Que nostre père-de-famille conserve chèrement ses bois : au coupper, allant tellement retenu, que ce soit pour la seule nécessité qu'il en prenne, ou pour l'importun empeschement. Qu'aux lieux plus bas, soient les estangs, saussaies, peuplaies, tremblaies, aunaies, ozeraies et semblables bois aquatiques, et en suite les prairies. Aux plus hauts, les forests et bois sauvages, secs, de toutes sortes, avec les pastis pour le bestail, taillis pour buissons et garennes. Ès moyens ou coustaux, tempérés d'humidité et de sécheresse, les terres-à-grains, vignobles, jardinages, vergers d'arbres-fruictiers : avec toutes-fois ce particulier despartement, qu'ès plus relevés et plus maigres de tels endroits, les vignes ayent quartier : et ès plus abaissés et gras, les blés. Qu'ès terres plus argilleuses que sablonneuses, et aer plus chaud que froid, il sème plustost du froment que du seigle : ès plus sablonneuses, qu'argilleuses, et aer plus froid que chaud, du seigle que du froment. Que pour le décorement de son lieu, il dresse les avenues de sa maison de tant loin qu'il pourra, par longues et larges allées, droictement alignées, et au parterre bien unies, qu'il fera passer à travers de ses forests, si faire se peut, sans grande tare ; ou bordera ses allées d'arbres de ceux qui seront de plus facile accroist, et de plus grand profit et plaisir. Ainsi aura la maison de nostre mesnager plaisant et agréable abord : et son domaine par telle juste proportion ainsi détaillé et bien mesnagé, moyennant raisonnable estendue, et la faveur d'en-haut, se rendra capable d'entretenir une grande et honorable famille (19).

CHAPITRE V.

Dessein du Bastiment champestre (20).

Comme ce discours est général, pour monstrer en gros ce qu'il convient faire de chacun terroir, selon sa portée ; aussi la disposition des logis pour les hommes et pour les bestes, sera en cest endroit traictée généralement, réservant en son lieu à particulariser et la culture de la terre, et la diversité des bastimens, pour instruire le père-de-famille du moyen qu'il doit tenir à s'accommoder de l'un et de l'autre, en mesnageant, sans excessive despense et longueur.

Bonté et beauté recerchées pour le bastiment, et

Deux choses sont requises aux bastimens : assavoir, bonté et beauté, afin d'en retirer service agréable. Par quoi joignans ensemble ces deux qualités-là, nous asserrons nostre logis des champs en lieu sain, et le composerons de bonne matière, avec convenable artifice : dont sera évité le tardif repentir, qui tous-jours suit l'inconsidéré avis de ceux qui bastissent.

Le lieu salutaire pour son assiete.

Donques avant qu'entrer en despense, présupposé vostre pays estre sain, encores faudra-il en choisir la partie la plus salutaire, plus plaisante pour vostre habitation, et la plus mesnageable, selon la portée de vostre bien : accommodans ces trois considérations, le mieux que faire se pourra, par l'avis de plusieurs gens d'esprit, entendus en telles matières, qu'aurés assemblés auparavant, comme en consultation.

Avis des antiques.

Les anciens ont ordonné le bastiment champestre à demi-montaigne, regardant le midi, estimans telle assiete la plus salubre,

lubre, par estre couverte de la bize, à l'abri, reculée de la rivière (qui est souvent mal-saine), avoir la veue assés haute et longue, et n'estre trop humide, ni aussi trop desnuée d'eau. C'est bien à la vérité l'assiete préférable à toute autre : néantmoins, comme les choses de ce monde ne sont parfaictement accomplies, estant chacune commodité suivie de son contraire, en telle assiete se rencontre ce mal, que le logis est commandé par la partie de la montaigne relevée : ainsi y défaut-il ce poinct, qu'il ne peut estre du tout fort, comme plusieurs désirent ; le temps nous ayant fait prendre garde de ce notable article.

Considération des modernes.

Les montaignes sont trop sèches et venteuses : les plaines, trop humides et fangeuses. Si ès montaignes on a la veue longue, les yeux s'y promenans à l'aise, leur difficile accès donne beaucoup de peine aux pieds : comme aussi l'importunité des fanges rabat du plaisir des longs promenoirs de la plaine.

Incommodités des montaignes et des plaines.

Ces choses considérées, se faudra tenir à la première résolution, qui est de se servir du lieu qu'on a, duquel la meilleure et plus salutaire partie sera prinse, pour bastir comme a esté dit, afin d'y pouvoir séjourner commodément, pour la santé, pour la seurté, pour le profit et pour le plaisir. Ne pouvant prescrire loi certaine, où, comment, et de quoi édifier l'habitation champestre, chacun s'accommodant selon ses moyens et le lieu auquel il est assis, qui le plus souvent, imposant nécessité, contraint dresser le bastiment autrement qu'on ne souhaiteroit. Et soit ou montaigne, ou coustau, ou plaine, avec l'artifice et despens requis, on se logera très-bien : comme d'infinies et diverses sortes d'assietes, se voient plusieurs bonnes maisons, accompagnées de grandes commodités. A quoi prenant garde de près, on treuvera que quelque bigearre et rebours que soit le lieu, il se peut néantmoins ageancer.

Résolution.

Le logis sera proportionné aux terres d'alentour, d'autant qu'il faut que de là sortent les despenses du bastiment et de son entretien. Et c'est le dire de *Caton* et autres anciens, qui ont commandé de commencer la maison par la cuisine : c'est-à-dire, regarder premièrement au revenu. Se donnera-on aussi garde des fautes (pour les prévenir) qu'en cest endroit firent ces deux grands mesnagers romains, *Quintus Scevola*, et *Lucius Lucullus ;* dont l'un bastit trop petit logis, et l'autre trop grand ; chacun d'eux avec incommodité. Car c'est perte de n'avoir lieu assés ample, pour vous loger à l'aise avec vostre famille, pour recevoir vos amis, et pour serrer les fruicts que vostre terre porte et le bestail qu'y nourrissés : comme au contraire, c'est jetter son argent dans la rivière, voire se ruiner et desfaire soi-mesme que bastir trop amplement et sans nécessité. Et faut qu'à la longue la vanité de telle entreprise soit la fable du peuple, quand ayant basti une grande et superbe maison, elle demeure vuide par faute de revenu : et qu'il falle employer plus de temps à la balier, qu'à en labourer les terres : et qu'enfin on soit contraint pour en payer les serrures, vendre et la maison et le domaine, et faire acheter ses folies à autrui.

La terre fait le dessein de la maison.

Puis que la proportion du logis se mesure par le fonds, il ne seroit à propos en cest endroit d'en faire l'ordonnance, laissant à chacun la liberté de se loger à l'aise selon ses moyens : joinct que comme de tous les hommes de la terre, deux visages

Chacun se bastit à liberté, sous toutes-fois ces

ne se ressemblent entièrement; ainsi en est-il des maisons : lesquelles se diversifient les unes des autres, autant que diverses en sont les situations, revenus, matières, ouvriers qu'on rencontre, et fantasies des seigneurs; pour lesquelles raisons ne peut-on s'arrester à une seule façon de bastir, comme aussi non-nécessaire. Suffira au père-de-famille d'observer le mieux qu'il pourra les générales règles de l'art, selon les adresses de ces poincts généraux: que s'il est en pays froid, ses principales veues et ouvertures regarderont le midi : si en chaud, le septentrion : si en tempéré, le levant ou couchant (21); afin que le logis soit exempt des injures du pays, provenans des froidures, chaleurs et vents : à tout le moins telles intempéries soient en ce faisant adoucies et modérées. Ainsi se rendra belle sa maison, et aprochante de ce qu'il y désire. Et d'autant qu'on ne peut jamais aller tant justement, qu'en laissant le milieu on ne chée en quelque extrémité : il vaut mieux que nostre mesnager tumbe de ce costé, de faire sa maison un peu trop grande, que trop petite: parce qu'avec la bénédiction de Dieu sa famille s'accroist de jour à autre, et en bien mesnageant, la quantité des fruicts de sa terre s'augmente : la faire trop forte, que trop foible, pour résister aux incursions des ennemis du repos publiq : d'en faire les murailles trop espesses, que trop minces; pour pouvoir tenir ferme contre les vents, pluies, neiges, chaleurs et autres violences des temps, qui offensent les édifices: plus toutes-fois ceux de la campagne, que des villes; par estre ceux-ci accompagnés; et ceux-là par leur solitude, faut que d'eux-mesmes subsistent contre telles injures.

Nécessaires observations.

S'proprian

Estant donc question de mesnage, il lui faut nécessairement assujettir l'édifice, et l'approprier à ce à quoi il est destiné, suivant la commune observation de toutes sortes de personnes, qualités et estats. Les bestes mesme nous enseignent à nous loger. Chacune selon son espèce, dispose sa retraite et petit logis avec admiration, et n'avient jamais qu'elles se déçoivent en leurs desseins, proportionnans leurs bastimens à leur usage. Entre un milion de bestes, représentons-nous la seule abeille, laquelle nous apprendra de quoi, quand, et comment nous bastirons. Nous treuverons que ce doit estre du nostre, au besoin, et avec artifice et diligence. Et bien qu'ès bastimens y coure grande despense, si nous en faut-il avoir pourtant pour nostre usage, ne nous en pouvant nullement passer, quelque cherté qu'il y ait; dont comme du blé estant à prix excessif, nous nous pourvoirons, seulement pour la nécessité. Ainsi n'entreprenans rien outre nos forces, et plus que de besoin, nous tascherons, en nostre bastiment, d'espargner tant qu'il sera possible, sans nous enfoncer en l'abysme de la richesse de la taille, pierre ou bois, laissans tels superbes ornemens aux grands seigneurs.

le logis à son droict usage.

Mais quelque petit que l'entreprenions, pour éviter la despense, si ne peut-il estre que grand, pour le rendre capable de nostre intention : car devant que quartier soit donné à gens, à bestes, et à fruicts, c'est merveille du grand espace qu'il convient avoir. Aussi est-ce un pourtraict d'une république, que la seule maison de mesnage bien disposée ; où en petit volume, et comme par un modelle, toutes les parties d'une ville se voyent. Autrement elle demeureroit manque et imparfaicte, et ne seroit estimé homme d'entendement, ce-

Autre que grand ne peut estre le logis des champs.

lui qui ayant à commencer une maison en raze campagne, sans sujection ne servitude aucune (comme avient ordinairement ès villes), pouvant jetter ses fondemens, faire ses veues, et escouler ses immondices à volonté, disposeroit sa maison mal-à-propos dès le commencement. Mesme je dis, que les bastimens mal projettés, sont communément de plus grande despense en leur fabrique que les autres : d'autant qu'il convient souventes-fois, refaire plusieurs choses aux édifices, par faute de bonne ordonnance.

Ses particulières commodités.

Or serés-vous bien logé, si suivant les précédentes règles de la situation, et les générales de l'architecture, touchant la proportion, vostre maison a belle et plaisante entrée : porche : basse-court : l'eau au milieu, par fontaine, puits, ou cisterne: galeries couvertes à arceaux : celier pour les cuves, tinnes et pressoirs : grand lieu à tenir le bois de chauffage : autres, distincts et se joignans ensemble, à serrer huiles, fourmages, cuirs, et semblables provisions de réserve, requérans telle basse situation : deux ou trois caves pour les vins, dont la facile descente invite le père et la mère-de-famille de les aller souvent visiter, comme en se promenans, pour le bien de leur mesnage. Aisée montée aux estages du logis, par escalier-à-repos, vis, ou autrement : cuisine, accompagnée de tous ses offices ; assavoir, charnier, boulengerie, fournil, serre-pain, serre-linge, buanderie, serre-vaisselle, garde-manger, laicterie à faire les fourmages, et autres lieux pour les tenir: une ou deux salles : sept ou huict chambres pour toutes saisons, pour vous, vos enfans, petits et grands, nourrisses, chambrières, maistres d'eschole, amis survenans de diverses qualités; chacune chambre accommodée de garde-robes, privez, et cabinets, pour aucuns desquels servir à garder tiltres, papiers, linges, et meubles de réserve. Si ès galletas, du costé de septentrion sont dressés des privez communs pour les serviteurs, et d'autres pour les servantes, avec leurs montées séparées, pour l'honnesteté. Si au feste et sous les couvertures du logis droictement sur la porte principale d'icelui, est la chambre des serviteurs, grande et spatieuse, pour estre là comme en sentinelle, ayant l'oreille et l'œil sur la grand-court et escueries. Si près de-là sont les greniers à serrer blés, légumes, fruicts des arbres, chanvres, lins et autres matières de garde. Si au plus haut et eslevé endroit du logis, sur la montée ou ailleurs, est bastie une belle terrasse, pour y sécher des fruicts, et s'y récréer voyant l'aer à descouvert (digne commodité des maisons assises en lieu bas) à laquelle estant joincte la mirande, pour l'aisance d'y estendre la buée à couvert en temps pluvieux, lors s'y promenant des yeux et servir à autres usages, ce sera pour ne défaillir aucune commodité en la maison. Laquelle estant ainsi disposée, et contenant deux estages habitables, l'un sur l'autre, pourra monter de six à sept toises, la mesurant depuis le rez-de-chaussée et plan de la basse-court, jusques à l'entablement et sous les couvertures : sans y comprendre les caves estans sous terre, le lieu le requérant, ne les tours, terrasses et mirandes excédans le logis ; qui sera en-dehors entièrement flanqué par tours rondes ou quarrées ou autres recoins et avancemens, comme viendra le mieux à propos, afin d'estre tant plus fort : et pour mesme cause sera environné d'un large et profond fossé rempli d'eau, ou la maison as-

sise sur le pendant d'un rocher, qu'on ne puisse gravir, selon toutes-fois la propriété des lieux, qui donnent loi à tous édifices.

Ouvertures pour lumière et autres services ès membres, selon leurs proprietez.

Faudra percer des deux costés, les principaux membres de la maison, tant pour leur donner jour à suffisance, que pour la santé, laquelle se rend meilleure par le libre passage de l'aer. Donnant néantmoins le levant à vostre salle et à vostre chambre, afin d'y estre le séjour agréable dès le matin, le soleil y entrant. Le restant des membres, comme indifférens, seront posés selon que mieux s'accordera: exceptés les greniers, caves, et lieux à conserver papiers et meubles, qui auront quelque ouverture vers le septentrion, pour estre cest aspect-là, moins sujet à corruption que nul autre.

Logis pour le bestail et son fourrage.

La grange, escueries, bergeries, et autres logis de bestail, ensemble les greniers pour serrer leur fourrage, foins, pailles, feuilles, pour nourriture durant l'année, seront posés du costé du couchant de vostre maison, si faire se peut, quinze ou vingt toises esloignés d'icelle: faisant entre-deux une grande court, où y aura tant de logis par estables séparées, petites et grandes, qu'il puisse suffire à contenir à l'aise tout vostre bestail, selon leurs espèces et vos moyens. Dans laquelle court, et en l'un de ses costés, près la principale entrée, sera bastie la maison du mestayer ou fermier, pour, de sa fenestre luy estre facile de voir son bestail à toutes heures. Laquelle maison ne laissera d'estre utile pour vostre mesnage, encore que n'eussiés aucun fermier, faisant cultiver vostre terre par serviteurs domestiques. Un grand

La Hale.

couvert, comme hale de marché, y sera dressé, pour à l'ombre et hors l'importunité du temps, y reposer coches, carrosses, charrettes, tumbereaux, charrues, socs, et semblables choses de mesnage: mais ce sera en tel endroit que les charrettes y puissent librement entrer et sortir, à l'un des costés de la court, si possible est, afin d'occuper tant moins de place. Aussi servira tel couvert, de boucherie, y tuant les bestes pour la provision de la maison: et pour, en temps pluvieux, neigeux, venteux et froid, y charpenter, tailler des pierres, accoustrer des perches, lattes et osiers pour les vignes, et y faire plusieurs autres ouvrages, en mauvais temps, plus commodément qu'à descouvert.

Lieux pour les fumiers.

Dehors et près des estableries, reposeront les fumiers, dans deux ou trois grands lieux, un peu creusés au milieu et pavés au fond, pour y retenir la graisse: dans lesquels, si la commodité le porte, l'eau sera mise et retirée quand on voudra: et seront ces lieux assis en teste des prairies; afin que les engraissemens y vuident par les pluies, pour lesquels fortifier, l'esgout des pluies venant de la court et des chemins voisins, y découlera (22). Là jettera-on les fumiers à mesure qu'on les sortira des estables, pour s'y achever de pourrir: aussi les balieures de la maison, cossats, troncs de choux, et autres reliefs du jardin, dont les fumiers seront d'autant augmentés, d'où seront retirés à mesure du besoin, selon qu'on les employera. Ce sera grand avantage pour la poulaille, si tels fumiers sont posés à l'abri de la bize: d'autant que quelque froid qu'il fasse, elle treuvera là quelque vermine à manger; à quoi est requis d'aviser, pour ne perdre telle commodité.

Place pour les jardins et vignes.

Vos jardinages et vignobles, unis ensemble, enfermés dans un grand parc, seront posés près de vostre maison, du

costé du levant ou midi, tant pour le plaisir d'avoir la veue sur telles beautés (plus plaisante que du septentrion, mesme ès pays tempérés) que d'estre parés par le bastiment, de la violence de la bize. Desquels jardins et vignes, destournerés la bale et bourriers des blés battus en l'aire, de peur que les herbes et fruicts n'en eussent à souffrir, y estans portés par les vents; observation particulière pour les endroicts méridionaux, où l'on bat les blés en campagne. Dans ces jardinages entrerés par une poterne faicte au derrière de vostre maison, pour facilement vous y aller promener, sans passer par vostre grande court; commodité plaisante et profitable selon le cours des affaires.

Ces avis suffiront pour la générale disposition d'une maison-champestre de passable revenu, sans m'arrester à la sumptuosité et magnificence des grands seigneurs, afin de n'excéder les limites de mon intention. C'est toutes-fois sous les propriétés des provinces, chacune ayant presque sa particulière façon de bastir, mesme pour le respect du mesnage, ausquelles conviendra s'accommoder. Car d'une sorte l'on dresse le bastiment champestre ès lieux esquels les blés sont battus à couvert, et d'une autre où l'on fait ce mesnage en campagne, comme cela se remarque en voyageant par ce royaume. Ici ajousterai-je seulement la considération requise à la situation de la cuisine, principale partie de la maison, pour l'asseoir si bien que l'issue en soit petite; c'est-à-dire, que le bien ne s'y consume trop tost, ou plus que de raison, ains qu'estant mesnagé comme il appartient, et avec honneste frugalité, il y en puisse plustost avoir de reste que de faute au bout de l'année.

Discours particulier de la cuisine.

La cuisine donques, à telle cause sera posée au premier estage de la maison, au plan et près de vostre salle, de laquelle entrerés dans vostre chambre: par ainsi ceux qui sont dans la cuisine par l'approche de la salle et de la chambre où estes souvent, s'en treuvent contrerollés, et réprimées les paresses, crieries, blasphêmes, larcins des serviteurs et servantes. Mesme la nuict, quand les servantes, sous prétexte de fourbir leur vaisselle, faire leur buée et autres ordinaires mesnageries, demeurent bien tard dans la cuisine: mais vous sentans près d'elles, n'auront lors moyen de ribler avec les serviteurs, à l'aise et sans crainte: ainsi que cela est facile et commun en la cuisine basse, le maistre et la maistresse estans retirés en leur chambre en haut, loin d'elles, et laissées comme en pleine liberté.

La cuisine basse contraire

Cest avis ne s'accorde avec celui de plusieurs personnes, lesquelles conduites plus par coustume invétérée que par raison, posent la cuisine au plan de la basse-court: ne se prenans garde que c'est la pire assiete de la maison, pour contrarier à la santé, à la seurté, et à l'espargne. Entièrement saine ne peut estre la cuisine basse, *à la santé,* à cause de l'humidité dont elle abonde, et de l'aer qui qui lui défaut: dont telle assiete se treuve la pire de la maison. Et estant d'elle-mesme la cuisine assés baignée, par la continuelle mesnagerie, la raison voudroit, domptant ce mal, d'employer plustost à cest effect le plus sec et esventé, que le plus humide et estouffé endroit du logis. Non plus seure, donnant *à la seurté,* la bassesse de ses fenestres facile accès au diabolique boudin, et à autres maudites inventions que nostre misérable siècle a produites: aussi moyen aux passans d'en-

tr'ouir et d'entre-voir ce qu'on y dit et fait, où ce seroit qu'elles respondissent sur la basse-court, ou autrement que le lieu les rehaussast de lui-mesme. Heurtant à la porte principale de la maison, le plus souvent elle est inconsidérément ouverte, et par ceux qui sont dans la cuisine basse, par paresse ou incommodité de monter en haut, pour recognoistre si c'est ami ou ennemi, dont la maison est exposée en danger. Et quant à l'espargne, telle ne peut estre en la cuisine basse qu'en la haute, tant pour les raisons dictes, que par n'estre possible tenir l'œil, ainsi qu'il appartient, sur les pilleries qui se commettent par plusieurs larronneaux, lesquels sous ombre de pauvreté ou autre prétexte, tournoïent une bonne maison : à quoi les invite la facile entrée en la cuisine basse. Chose qu'ils n'entreprennent si hardiment, quand ils sont contraints s'aheurter à la cuisine haute, pour la difficulté de l'accès.

et

à l'espargne.

Et n'y fait rien de dire que la cuisine basse soit à préférer à la haute, pour son aisée entrée et sortie, commodité de disposer à plaisir tous les offices de mesnage, et estre près de l'eau : puis que de tout cela on se peut aussi bien accommoder au premier estage, qu'au rez-de-chaussée et plan de la basse-court. Mesme la montée y sera autant aisée qu'on voudra, par escalier-à-repos, vis, ou autrement : n'y défaillant autre chose que la fontaine, qui possible n'y pourra monter pour le naturel du lieu. Mais quant au puits et cisterne, en jouirés comme il vous plaira : n'estant (par ce seul défaut de la fontaine, qui toutes-fois ne sera trop esloignée, coulant dans la basse-court), raisonnable vous priver sciemment des susdites commodités, des plus importantes du mesnage. Car en vain ferés labourer vos terres, et en serrer curieusement les fruicts dans les greniers, si de là, transportés comme dans un sac percé, se dissipent désordonnément : comme cela avient plus facilement en la cuisine basse, qu'en la haute. Par ainsi ceux se trompent qui ne cassent plustost leurs vieilles cuisines basses, que d'en édifier des nouvelles. N'estimant autre chose devoir recommander la cuisine basse, que la frescheur qu'on y treuve plus grande en esté, et moindres les vents en hyver, qu'en la haute. Lesquelles deux commodités nostre père-de-famille contre-pesera avec les autres, pour en tirer ceste résolution, que vivant à son aise, sans importunité de froidure et chaleur, selon son climat, il puisse très-bien mesnager, but de son négoce, sans s'esloigner de ses gens que le moins qu'il pourra, puis que sa présence est tous-jours requise. Autrement ce seroit contre-faire les grands seigneurs, qui non seulement se servent de cuisines basses, ains ont des corps de logis séparés pour leurs offices : mais comme leurs moyens ne sont communiqués à tous, aussi de tous ne peuvent-ils estre imités.

Le dire de Messire *Anne de Montmorenci* connestable de France est remarquable, que le gentil-homme ayant atteint jusques à cinq cens livres de revenu, ne sçait plus que c'est de faire bonne chère; parce que voulant trancher du grand, mange à sa salle, à l'appétit de son cuisinier, où auparavant prenant ses repas à sa cuisine, se faisoit servir à sa fantasie. Pour donques compenser ces choses, nostre mesnager aura une anti-cuisine, qui lui servira de sallette ou mangeoir ordinaire, au travers de laquelle de nécessité conviendra passer allant à la cuisine : par ce

moyen estant noblement servi en son vivre, sans se mesler avec la lie de ses domestiques, tiendra en office tous les siens : lesquels se rendront plus obéissans et mieux morigenés par telle proximité, qu'estans plus reculés de sa présence.

De l'assiete de la grange et estableries.

Par semblable raison, ceux se sont le plus déceus, qui le plus ont esloigné de leurs maisons, les granges, estableries et logis du bestail, quoi-que fondés en ce principalement, que ne tenans près d'eux la grossesse du mesnage, sans bruit et à l'aise vouloient vivre de leur revenu. Mais l'expérience monstre qu'estant telle mesnagerie ainsi reculée, le seigneur est privé de la liberté de pouvoir commodément tenir son bien à sa main : ou le tenant d'estre contraint laisser son bestail à l'abandon, et ses gens aussi; pour, loin de sa présence, estre mal servi, et despendre la moitié plus, que faisant manger ses serviteurs en sa cuisine. Et quand mesme il seroit résolu de bailler tous-jours son domaine à ferme, tel esloignement lui oste le moyen de contreroller son fermier, de se servir de lui en divers endroits, et de se garder du desgast des bois, fruicts, et autres choses, lui avenant à toutes heures, par lui, par ses enfans et serviteurs; et ce avec plus d'interest, que plus se treuvent reculés de sa présence, cuidans estre en pleine liberté. Joinct que tel esloignement, estant le bien affermé ou non, rend la maison plus solitaire et moins fréquentée que ne requiert le logis des champs, que si elle estoit accompagnée de la mesnagerie, pour aucunement dompter sa naturelle solitude. Pour lesquelles très-importantes causes, ayant nostre père-de-famille à bastir à neuf, sera amonnesté de ne faillir en si beau chemin, ains de poser le logis de son fermier et de ses bestes, non plus loin de sa maison, que de la mesure susdite, si excuse légitime ne l'en destourne. Et aussi de remuer plustost près de soi ses vieilles estableries, que de despendre de l'argent à les réparer.

L'eau et le bois suivent nécessairement le logis : car comment peut-on vivre sans ces deux alimens? Je n'en traicte toutesfois ici, pour, en ce commencement, ne lasser le lecteur du discours de telle longue matière : le réservant ailleurs, où le moyen de se pourvoir de ces commodités, sera soigneusement représenté (23).

Au septième lieu de ceste œuvre.

CHAPITRE VI.

De l'office du Père-de-famille envers ses domestiques, et voisins.

La police du mesnage.

Ces choses seroient vaines sans bon gouvernement, ne pouvant en ce monde rien subsister sans police. En quoi reluit la providence divine d'autant plus, qu'on void l'ordre qu'elle a establi en nature marcher continuellement son train sans interruption : ayant donné à aucuns le sçavoir commander, et à autres, l'obéir; dont par ce moyen chacun est retenu en office, pour la conservation du genre humain.

Le mesnager.

Pour un préalable donques, nostre père-de-famille sera averti de s'estudier à se rendre digne de sa charge; afin que sçachant bien commander ceux qu'il a sous soi, en puisse tirer l'obéissance nécessaire (ce qui est l'abrégé du mesnage) taschant pour en venir là, de changer, ou du moins d'adoucir, les humeurs qu'il pourroit avoir contraires à tant louable exercice, par n'y

estre né. Moyennant ce, et la faveur du ciel, ne doutera de venir tres-bien à bout de ses desseins, bien que pour les mettre en exécution, il soit contraint se servir

.... Des hommes de nul prix
Dont les corps sont de fer, et de plomb les esprits.

En cela imitant le général-d'armée, qui employe aux fortifications, des pionniers, n'ayans, comme beufs, autre valeur qu'en la force, sans esprit ni entendement. Sur ce sujet dit le poëte,

Que son vers chante l'heur du bien-aisé rustique,
Dont l'honneste maison semble une république.

Ainsi, je m'adresse au gentil-homme, et à autre vertueux personnage, capable de raison, qui ayant déliberé faire valoir le bien que Dieu lui a donné, ou par ses ante-cesseurs, ou par ses honnestes acquests, se resoud à prendre joyeusement la peine de le faire cultiver, par serviteurs domestiques, ou par fermiers: pour, sur telle matière, lui donner des avis du tout nécessaires, qu'il amplifiera lui-mesme, par son bon sens et ses expériences.

La mesnagere.

Ce lui sera un grand support et aide, que d'estre bien marié, et accompagné d'une sage et vertueuse femme, pour faire leurs communes affaires avec parfaite amitié et bonne intelligence. Et si une telle lui est donnée de Dieu, que celle qui est descrite par *Salomon*, se pourra dire heureux, et se vanter d'avoir rencontré un bon thrésor: estant la femme l'un des plus importans ressorts du mesnage, de laquelle la conduite est à préférer à toute autre science de la culture des champs. Où l'homme aura beau se morfondre à les faire manier avec tout art et diligence, si les fruicts en provenans, serrés dans les greniers, ne sont par la femme gouvernés avec raison. Mais au contraire, estans entre les mains d'une prudente et bonne mesnagere, avec honorable liberalité et louable espargne, seront convenablement distribués: si qu'avec toute abondance, les vieux se joindront aux nouveaux, avec vostre grand et commun profit, et louange. Aussi,

On dict bien vrai, qu'en chacune saison
La femme fait ou défait la maison.

Par telle correspondance la paix et la concorde se nourrissans en la maison, vos enfans en seront de tant mieux instruicts, et vous rendront tant plus humble obeissance, que plus vertueusement vous verront vivre par ensemble.

Cela mesme vous fera aussi aimer, honorer, craindre, obéir, de vos amis, voisins, sujets, serviteurs. Et par telle marque estant vostre maison recogneue pour celle de Dieu; Dieu y habitera, y mettant sa crainte: et la comblant de toutes sortes de bénédictions, vous fera prospérer en ce monde, comme est promis en l'escriture,

Si à ton souverain tu rens obéissance,
En la ville et aux champs tu auras abondance
D'huile, de blé, de vin, de bestail a jamais.

Deut. 28. 2. 3.

Hésiode, Caton, Varron, Columelle et autres anciens autheurs de rustication, quoi-que payens, ne se peuvent souler de nous recommander d'implorer l'aide de Dieu en toutes nos affaires, comme article fondamental du mesnage. Et puis qu'en nostre agriculture nous recerchons leurs enseignemens pour nostre utilité, à plus forte raison devons-nous faire profit de leurs sainctes amonitions, conformes à la piété et religion chrestienne. Par là nous apprendrons de policer nostre maison, spécialement d'instruire nos enfans en la crainte de Dieu, nos serviteurs aussi: afin qu'avec la révérence qu'ils nous doivent, chacun

Le pere-de-famille instruira ses enfans et serviteurs.

chacun face sa charge, sans bruit, vivans honnestement et religieusement, sagement se comportans avec les voisins. Et pareillement d'aimer les pauvres, pour exercer charité envers eux, leur despartant de nos biens, selon nos moyens et leurs nécessités, desquelles nous-nous enquerrons sur-tout en temps de famine et de cherté. Comme aussi en toute saison des pauvres malades, nécessiteux et désolés, pour leur assister opportunément, de vivres, d'habits, de deniers, de consolations; ayans au cœur,

Que Dieu accroist et bénist la maison
Qui a pitié du pauvre misérable.

Aimera ses sujets. Le père-de-famille aimera aussi ses sujets, s'il en a, les chérissant comme ses enfans, pour en leur besoin les soulager de ses crédits et faveurs : mesme en cas de nécessité, du passage des gens de guerre et autres occurrences, les gardant de foules et sur-charges, d'exactions indeues et semblables violences, que les temps diversement produisent. Leur fera faire bonne justice par ses officiers, du déportement desquels s'enquerra souvent : ne souffrant jamais que sous ombre de justice, ne autre occasion, son nom et sa réputation soient aucunement souillés. Sera sévère punisseur des vices, à ce qu'extirpés de sa terre, Dieu y soit seul servi et honoré.

Sera pacificateur. Ajoustera à ces œuvres pies et charitables, ceste-ci, de s'employer à pacifier les différens et querelles d'entre ses sujets et voisins, les gardans d'entrer en procès, et les en sortir s'ils y sont : à ce que la paix estant conservée parmi eux, il participe lui-mesme à l'aise et repos qu'elle aura produit. Imitant, par son entremise, plusieurs grands seigneurs et gentils-hommes de ce royaume, lesquels, avec beaucoup d'honneur, ont telle exquise partie en recommandation.

Juste exacteur. N'exigera rien de ses sujets que justement ne lui soit deu : comme au contraire, ne leur quittera, ne laissera courir chose aucune, tant petite soit elle, lui appartenant de ses fiefs ou rentes : et soit blé, vin, argent, chastaignes, poules, chapons, cire, huile, espice, courvées, servitudes, hommages et autres droicts et devoirs seigneuriaux, du tout exactement s'en fera faire la raison, sans rien rabatre, ne laisser accumuler terme sur terme : ou seroit que la pauvreté de l'année, ou autre calamité publique ou particulière, lui fournit matière de faire l'aumosne à quelqu'un de ses débiteurs, le mettant en ce cas, au nombre des pauvres.

Honneste à ses amis, parens et voisins. Sera honneste envers tous, mesme envers ses parens, amis et voisins; les caressant de toutes sortes d'amitié et bons offices; leur faisant bonne chère estant par eux visité, de visage, de courtoisie, de vivres, avec toute libéralité : de quoi il aura tous-jours très-bon moyen, le tirant de son mesnage : car

Le débonnaire donne et preste,
Par raison ses affaires traicte.

Et expérimentera véritable,

Que bien-heureuse est la maison
Qui d'amis reçoit à foison.

Plus presteur, que emprunteur. Mettra ses affaires en tel poinct, qu'il soit plustost en commodité de prester à ses voisins, qu'en nécessité d'emprunter d'eux : et si d'aventure il emprunte, que ce soit des moindres choses, lesquelles néantmoins leur seront tost rendues; croyant que qui bien rend, emprunte deux fois. A quoi parviendra-il, si tous-jours il void à l'œil trois cueillettes de son bien,

l'une dans la bource, l'autre ès greniers et caves, et la dernière en la campagne. Et qu'il ajouste à son mesnage, quelque honneste négotiation, laquelle, compatible avec la culture de ses terres, fortifiera la récolte de ses fruicts, d'où sortiront des moyens à suffisance, pour exercer tous offices honnestes, de charité, de libéralité, d'acquests, de réparations. En somme, par là se rendra-il tel que *Caton* désire le père-de-famille: assavoir, plus vendeur, qu'achepteur.

Plus vendeur que achepteur.

Encores que ce ne soit sans louange, que de sçavoir seulement bien cultiver la terre, pour en tirer l'ordinaire rapport, nostre père-de-famille surpassant le vulgaire, ne s'arrestera en si beau chemin: ains par nouvelles et bien choisies fondations et réparations, taschera d'augmenter son revenu: sans toutes-fois s'abandonner à l'immodéré désir d'acquérir et réparer. A ce qu'estans ses affections bridées par la raison, il rejette toutes autres inventions, quoi-que subtiles, et dont plusieurs abondent, pour s'arrester à l'affection propre du bon mesnager, qui est de conserver et avaluer son bien: ce que ne se pouvant faire sans despence, se mocquera de ceux, qui sans distinction abhorrent toutes sortes de mélioremens; par là manifestans leur jugement estre offusqué d'avarice: retenant ceste maxime, *que celui n'a que faire des terres, qui n'aime les réparations.*

Autres qualités du bon mesnager.

Est requis à tout bon mesnager, d'estre hasardeux à vendre, hastif à planter, tardif à bastir; diligent néantmoins à édifier, après avoir planté, non devant, si nécessité ne le presse, ou quelque bonne occasion ne le pousse.

N'entrera jamais en querelle avec aucun, s'il est possible, pour le péril de l'issue; semblable aux excès des guerres civiles, tirans en ruine le vainqueur avec le vaincu. Mais au contraire, envers un chacun sera humain et courtois, non cholère ou vindicatif, en tout raisonnable, de facile convention et loyal compte en ses négoces, exacte payeur de ses debtes, prompt à satisfaire le salaire de ses serviteurs et manœuvres. Sera véritable, continent, sobre, patient, prudent, providents, espargnant, libéral, industrieux et diligent. Parties nécessaires à l'homme qui désire bien vivre en ce monde, mesme au mesnager; estans leurs contraires, ennemies formelles de nostre profit et bonheur, Dieu maudissant le labeur des vicieux et fainéans, et les hommes les ayans en exécration.

Leurs effects.

Ces belles vertus seront à nostre père-de-famille, des asseurées guides et adresses à la vraie science d'agriculture; moyennant laquelle noblement il augmentera son bien, dont il recevra d'autant plus grand profit et honneur, qu'avec plus d'industrie et de diligence, il se gouvernera en ses affaires. Et comme oracle de ses voisins, sera imité d'eux; voyant son labeur prospérer; faisant devenir bonnes, les mauvaises terres; et meilleures, les bonnes: voire, de rien (sans mettre en compte les blés, vins, et autres communes denrées) tirer grands revenus, par aqueducts, moulins, prairies, minières, soies, herbes, racines, pour divers usages; et autres choses perdues, que l'homme d'entendement met en évidence, pour son profit particulier et utilité publique. En somme, d'un désert et misérable lieu, laissé en friche plusieurs siècles (comme à la honte de leurs possesseurs et intérest publiq, de

tels se treuvent beaucoup en ce royaume) fera-il une très-plaisante, riche, et commode demeure.

Orné que soit le père-de-famille de telles qualités, et rendu sçavant en tous les termes du mesnage, commandera hardiment ses gens, lesquels lui obéiront d'autant plus volontiers, que par expérience cognoistront ses ordonnances estre et raisonnables et profitables : et pour la bonne opinion qu'ils auront conceue de sa suffisance, travailleront de bon cœur et sans murmure : ce qui communément n'avient, quand les mercenaires sont sous la charge d'un qui n'entend ce qu'il veut faire, ains s'en rapporte à autrui; des commandemens duquel ont accoustumé de se mocquer.

Comment maniera ses serviteurs.

Distinguer l'ouvrier d'avec l'ouvrage, pour convenablement les approprier, est un notable article de mesnage. A telle cause donques, aux plus robustes de nos serviteurs, seront commises les œuvres les plus grossières : aux plus spirituels, celles où l'engin est plus requis que la force; et les autres meslées de ces deux qualités, à ceux qui ont et du sçavoir et du pouvoir. Aussi est de grande efficace pour se faire servir, de discerner les humeurs des mercenaires ; pour, selon icelles, commander les uns doucement, et les autres rudement. Toutes-fois en nommant par nom, celui ou ceux auxquels on s'adresse : car de commander confusément à toute la trouppe, de faire ceci ou cela ; avant que d'y mettre la main, se regardent l'un l'autre, à l'intérest de l'ouvrage, qui en reste en arrière, ou se fait mal. En vain tout cela, sans continuelle sollicitation à leur devoir, par régner presque en toute sorte de mercenaires, une générale brutalité, qui les rend sots, négligens, sans conscience, sans vergongne, sans amitié : n'ayans autre soin que de faire bonne chère et d'observer le temps de toucher argent.

Pernicieuses humeurs des mercenaires.

Le maistre se levera matin.

Pour lesquelles causes, il est force que le père-de-famille s'accoustume à se lever ordinairement de grand matin, à telle heure se faisant voir à ses domestiques : à ce qu'estant exemple de diligence, dès-lors chacun se range à sa besongne, pour jouir de l'effect de ces maximes, *que la matinée, avance la journée : que le lever matin, enrichit; et le lever tard, appauvrit.* Pour ce faire se couchera-il de bonne heure. Sur ce propos dit le sage mesnager,

Si tu te couches tard, tard tu te leveras :
Tard te mettras en œuvre, aussi tard disneras.

Ne se mesle donques de mesnage celui qui ne se résoudra à ce poinct, que de conduire lui-mesme ses domestiques et manœuvres, comme le capitaine ses soldats ; de peur que cuidant espargner sa peine, il ne tumbe en honteuse confusion : car,

Non seulement au mesnage telle grande solicitude et vigilance est requise, mais aussi en toutes actions du monde : n'estans mesme les rois exempts de s'employer en personne en leurs affaires, qu'ils font d'autant mieux aller, que plus curieusement les voyent et entendent; ainsi que ceste maxime se treuve utilement vérifiée au restablissement de ce royaume, par la vertueuse conduite de notre roi Henri IV, heureusement régnant. Mais comme le capitaine a des lieutenans pour le seconder; aussi, pour son soulagement nostre père-de-famille se pourvoira de quelque habile homme, homme-de-bien, de moyen aage, comme de trente à cinquante ans (un plus jeune ou plus vieil ne lui est propre ; a l'un défaillant le sens, à l'autre la force);

Se fera soulager par un bon serviteur.

sur lequel il se reposera aucunement, non entièrement, de toutes ses affaires, desquelles retiendra pour soi la principale administration : mais lui commettra les choses qu'il ne pourroit exécuter luimesme sans trop de travail : dont souvent se fera rendre compte, et avec lequel conférera tous les jours de ses besongnes, afin qu'aucune chose n'en demeure en arrière, par faute de prévoyance. Et gardant son authorité sur tous les siens, parlera souvent avec ses mercenaires ; plus privément toutes-fois aux journaliers, qu'aux domestiques : louant ceux qui auront bien fait, et redarguant les autres. Discernera les occasions de se gaudir et courroucer avec eux, pour faire revenir à son profit et l'un et l'autre. Meslera la rigueur avec la douceur, les rudoyant à propos, et non continuellement ; tant de peur d'estre estimé chagrin, que de les accoustumer à ne craindre. Comme par le contraire, ne sera trop facile à contenter en son service, treuvant tout bon et bien fait ; ains y remarquera quelque cas à redire, prenant par là occasion de les exhorter à mieux faire : afin qu'ils en soient plus obeissans ; et se défians de leur suffisance, moins glorieux, taschent à se rendre meilleurs serviteurs. Ne se mettra en cholère jusques là, que de renvoyer et donner congé à aucun de ses serviteurs, à toute désobéissance, ou autre légère occasion, mesme à ceux qui sont les plus suffisans, et ès temps les plus nécessaires, esquels difficilement treuve-l'on gens pour faire les besongnes. Aussi se gardera tant qu'il pourra de les injurier et menacer, et jamais d'en venir jusques aux coups, sur-tout avec ses grands serviteurs : lesquels plustost, ne faisans pour lui, il congédiera, après les avoir payés : mais aux petits, ne laissera rien passer de travers, les chastiant, selon leurs démérites, pour leur faire entendre par force, ce que la raison ne leur peut persuader. Deux divers temps recognoist-on en l'année, esquels le flatter-serviteurs est requis, pour abatre de leur perverse humeur, ce qui lors sur-abonde au détriment des affaires : c'est, entrant en service, et, quand la cueillette des blés approche. En cestui-là, pour le changement d'habitation, et pour la nouvelle habitude, peu de chose les fait desdire : si qu'à la moindre occasion qui s'offre, impudemment se retirent, avec ou sans congé, mesme que cela est sans aucune de leur perte, pour le peu de temps qu'ils vous auront servi : en cestui-ci, à cause de la générale desbauche de toutes sortes de pauvres gens employés ès moissons, où avec la bonne chère, pour le naturel de l'œuvre, quelquesfois les gages de leurs journées sont grands, ce qui les fait repentir de s'estre asservis à vous, et loués à prix, qu'ils estiment petit, dont ils recerchent occasion pour cause de vous quitter, ce que volontiers ils feroient, sans la crainte de perdre ce que leur devés de leur salaire. Par douces paroles donques les retiendrés en office, à vostre utilité, les repurgeans de telles folles fantasies, et ainsi leur ferés passer ces pas glissans.

Oportunément sera nigre et doux.

Sera retenu à congédier ses serviteurs, aussi

à les injurier, menacer et batre.

Saisons de caresser les serviteurs.

Ordonnera le mesnager, tous les soirs de ce qui appartiendra pour ses affaires du lendemain, à ce que chacun sçache, où, et en quoi il doit s'employer la prochaine journée, et que dès le poinct du jour se renge à l'ouvrage qui lui aura esté commandé. Conférera souvent avec ses serviteurs de ce qui est requis à ses affaires, soit ou pour la culture ordinaire du fonds,

Heure ordinaire à pourveoir aux affaires.

ou pour quelque nouvelle réparation : faisant semblant de suivre leurs avis en ce qu'ils se rencontrent conformes à son intention ; car par telle ruse, ils travailleront de meilleure volonté, cuidans cela estre de leur invention. Aussi c'est un article de prévoyance, de se résoudre le samedi au soir de ce qu'on a à faire pour la semaine prochaine, mesme ès nouvelles réparations : à ce que dès le dimanche l'on se pourvoye d'ouvriers et autres choses requises. Donnant ce jour-là plus de moyen de communiquer avec les personnes, qu'aucun autre de la semaine.

Le père-de-famille sagement instruira les siens.

Selon la portée de leur esprit, le père-de-famille exhortera ses domestiques à suivre la vertu et fuir le vice, afin que bien morigenés, vivent ainsi qu'il appartient, sans faire tort à personne. Leur défendra les blasphêmes, paillardises, larcins et autres vices, ne souffrant iceux pulluler en sa maison, pour demeurer tous-jours maison d'honneur. Leur remonstrera aussi combien la diligence apporte de profit en toutes actions, spécialement au mesnage, moyennant laquelle, plusieurs pauvres personnes ont fait de bonnes maisons : comme au contraire par négligence, infini nombre de riches familles est tumbé en extrême ruine : et qu'en toutes affaires, la négligence est de plus grand labeur, que la diligence, les paresseux estans trompés par les choses rustiques.

Louera la diligence.

Sur ce propos leur alléguera les beaux dicts des Sages, mesme de *Salomon* : *que la main du diligent, l'enrichit : qu'en temps de nécessité, il ne sera point confus, ayant amassé des biens à suffisance et pour lui et pour autrui : que sa chevance est comme une forte cité : que l'habile-homme en sa besongne, sera au service des rois : que qui labourera sa terre, sera rassasié.* A l'opposite : *que le paresseux ne voulant travailler à cause de l'hyver, mendiera en esté : que celui qui craint toutes sortes de dangers, qu'il se figure comme des lions en chemin, pour prendre excuse de se tenir dans le lict : qui aime mieux le dormir que le veiller, le ployer les mains, que les estendre au labeur : qui est lasche à la besongne et de cueur failli : qui prend des excuses quand il faut travailler, par orgueil, en ayant honte, est moqué et comparé au fumier et à la pierre souillée d'ordure, et exposé en grande ignominie, par voir ses champs et vignes couvertes d'orties et espines, leurs cloisons démolies, la pauvreté et la famine le saisir, sans lui rester autre chose que vains souhaits, folles espérances, avec une sotte présomption de soi-mesme, s'estimant plus sage que plusieurs de ses voisins.* Lesquels paresseux il renvoye aux fourmis, pour devenir diligens : à ce qu'ils apprennent à travailler en esté, pour l'hyver. *Pibrac* en dit son avis :

Mesprisera la paresse.

> Ce que tu peux maintenant, ne diffère
> Au lendemain, comme le paresseux :
> Et garde bien que tu ne sois de ceux
> Qui par autrui font ce qu'ils pourroient faire.

Aussi faict *Hésiode* :

> Qui son labeur va délayant,
> Son profit aussi va fuyant.

Et *Cicéron* : *qu'en ne faisant rien, l'on apprend à mal-faire.* A ces salutaires discours ajoustoient les antiques : *que la diligence est la mandragore, que le sot vulgaire estime estre entre les mains de ceux qui font bien leurs affaires : que*

ce sont aussi les charmes, dont se sert le bon mesnager, pour abondamment faire produire ses terres : que c'est la paresse du fainéant qui donne lustre à la diligence de son voisin, homme soucieux, et qui met en évidence les limites de leurs héritages : à la honte et confusion du paresseux, qui par remises et longueurs, ne treuve jamais loisir de mettre la main à l'œuvre : dont lui avient l'effect de ses menaces,

Qui le temps par trop attendra :
A la fin le temps lui faudra :

pour à la longue, escoulées les bonnes saisons, tumber en extrême ruine, et se rendre lui et les siens du tout misérables : quand pour vivre, aura dissipé son héritage (tant chèrement assemblé par ses prédécesseurs) le mangeant une pièce après l'autre.

Lui-mesme sera vertueusement morigené.

Tels et semblables discours seront les devis ordinaires du sage et prudent père-de-famille avec ses gens : d'où lui-mesme prendra instruction, pour estre le premier à suivre la vertueuse diligence. De la bouche duquel ne sortira jamais aucune parole blasphématoire, lascive, sotte, ne mesdisante ; afin qu'il soit miroir de toute modestie. Et à l'exemple de *Caton*, se patronant à *Manius Curius*, réformera sa maison, réordonnant les choses destraquées, chassant tous vagabons, bouffons, et autres gens-de-néant, à ce qu'aucun inutile, ne de mauvaise vie, n'y mange le pain. Apprendra aussi à mesurer le temps, l'une des principales sciences de la conduite des affaires du monde, pour de rang et en saison expédier ses ouvrages, dont sera prévenue et évitée la confusion, ruine de tout négoce.

Pourvoira à la nourriture de ses gens.

Fera bien nourrir ses domestiques et manœuvres, selon leur estat, qu'il continuera tous-jours d'un train, ou ce sera quand à la maison se fera quelque extraordinaire honneste, ils participent à la bonne chère. Pourvoira que leurs vivres, quoi-que grossiers, soyent bons et francs, et distribués par bon ordre, à ce qu'aucune partie ne s'en dissipe. Souffrira à ses gens de prendre leurs repas, à repos, sans les destourner que le moins qu'il pourra, et seulement pour affaires d'importance. Ne prendra en coustume de les regarder manger, comme semblant vouloir compter leurs morceaux, ains avec quelque liberté les laissera dans la cuisine à telles heures, pour se deslasser de leurs labeurs, se chauffans et gaudissans ensemble. Et afin qu'en telle licence n'y ait de l'excès, le père-de-famille les tiendra en office et sujection, les gardant de crier et folatrer de son anti-cuisine, où il sera souvent mesme à l'heure de ses repas, y faisant son ordinaire : et de là se prendra garde, après honneste refection, de les faire retourner à leur besongne. Disneront devant le jour au temps des plus longues nuicts, quatre mois continuels, depuis la mi-Octobre jusqu'à la mi-Février : afin que dès l'aube du jour, chacun se range à sa besongne, estant la matinée l'avancement de toute œuvre. Et par ce moyen gaignant autant de temps, sera aussi espargnée la peine de revenir disner à la maison, ou de leur porter les vivres dehors ; en quoi a tous-jours de l'intérest.

En hyver disneront devant le jour.

Leurs occupations après le souper d'hyver,

Après leur souper, ceux qui auront charge des bestes, s'en iront les panser, et souventes-fois le père-de-famille en se promenant, descendra aux estables, pour s'en prendre garde : tenant l'œil que le bestail soit traicté ainsi qu'il appartient, tous-

jours d'un ordinaire; pour le profit qui en revient, suivant le proverbe : *que l'œil du maistre engraisse le cheval.* Et tous jusques aux moindres, employeront la veillée des longues nuicts, faisans auprès du feu, des paniers, corbeilles, mandes, vans, et semblables meubles du mesnage, selon le pays et matières qu'on a : desquelles en tels temps et heures se pourvoira pour le reste de l'année; estant vergongne au mesnager de desbourser argent en l'achapt de tels meubles, et d'employer le temps à en faire hors ladite saison : suivant ceste maxime, *de ne faire jamais de jour, ce qu'on peut faire de nuict : ni en beau temps, ce qu'on peut faire en laid.* A laquelle défense, ont ajousté les anciens, cestui leur avis : *que celui n'entend rien au mesnage, qui en temps clair et serein travaille plustost en la maison qu'aux champs* (*).

Et durant les mauvais jours de l'année.

Donques tenant en besongne ses gens, ès jours pluvieux, neigeux, et autres importuns, se soignera le père-de-famille de leur faire faire grande provision de toutes sortes d'outils et instrumens de labourage, pour s'en fournir lors à suffisance, voire de la moitié plus qu'il ne lui en faut. Et soient socs, charrues, hoyaux, besches, pelles, haches, et autres meubles des champs, qu'il en aye à rechange; envoyant au mareschal forger des outils de fer, et apprestant en la maison ceux de bois : à ce que le tout appareillé comme il faut (et en temps presques perdu, pour ne pouvoir travailler à la terre, où y a de l'espargne) se treuve prest au besoin sans estre contraint, ne de les refaire, s'en rompant sur la besongne; ne d'en emprunter, en ayant faute : par telle réserve s'évitant, outre la honte et danger d'estre refusé, la perte du temps de les aller quérir et rendre. Tels meubles et outils seront curieusement serrés et gardés en cabinet à ce destiné, pour là les aller prendre au besoin, et remettre après le service. Mais ce sera distinctement, selon leurs espèces, matières et usages; séparant les grands, d'avec les petits, ceux de fer d'un costé, et de bois de l'autre : par tel ordre s'espargne la perte et l'esgarement, causant grand rompement de teste : la peine de les cercher estimée demie-perte. Aussi en mauvais temps le mesnager fera curer ses estables et travailler à autres telles œuvres, qui ne doivent estre faites en bon, gardant à dessein semblables besongnes pour lors employer ses gens : mesme après les pluies, à faire couper les buissons des prairies sèches, les espierrer, charrier matières pour bastir, en attendant la vraie disposition de la terre, pour la continuation de son labourage.

Payera bien et gaiement les serviteurs, afin que de mesme il soit servi d'eux, et soit argent, habits et autres choses convenues pour leur salaire, tout cela leur sera baillé au terme arresté; sans rabat, ne délai. Aussi ne leur sera rien avancé sans nécessité de maladie ou autre légitime cause, pour crainte de perte : à raison du sauvage et pervers naturel des mercenaires (ou de la pluspart) qui pleins d'inconstance et sans honneur, se sentans payés, à la moindre occasion de mescontentement, quitteroient vostre service : auquel maugré eux, souventes-fois ils s'arrestent, de peur de perdre leurs gages. Estant ce une bonne coustume, que de ne

Seront bien payés selon les conventions.

(*) *Pessimum, qui sereno die sub tecto potiùs operaretur, quàm in agro.*
PLIN. Lib. XVIII, cap. 6.

les payer qu'après le service et non devant, par là les tenans bridés : autrement peu s'en treuveroient s'enfoncer guières avant en vos affaires. Leur arrivant maladie ou blesseure, charitablement fera secourir ses serviteurs par bon traictement et remèdes, les faisant retirer à part en chambre à ce destinée, car c'est cruauté de les renvoyer alors, ou de ne les assister ; sur-tout s'ils sont pauvres, ausquels sans autre obligation, est deu secours.

Et d'autant que c'est grande peine d'estre tous-jours après les mercenaires à les faire travailler : pour aucunement estre soulagé, le moyen est, de ne se charger par trop de serviteurs loués à l'année ; ains justement pour l'ordinaire culture du domaine, convient pendre plustost du costé d'en avoir faute, que de reste ; d'autant qu'avec de l'argent treuve l'on des gens à la journée, pour avancer les affaires ; et les serviteurs ne se voyans en trop grand nombre, en travailleront mieux, sans s'attendre que bien peu, au labeur d'autrui. Dont aussi s'espargne et la confusion et l'excessive despense, provenant de trop grande multitude. D'ailleurs, estans les charges de vos ordinaires serviteurs presques comme tasches, sçachans ce qu'ils ont à faire pour toute l'année, il faudroit bien qu'ils fussent du tout desloyaux et eshontés, s'ils n'y travailloient passablement : sur lesquels, en vous promenant, tiendrés facilement l'œil, par vostre présence et opportunés remonstrances, les sollicitant à leur devoir. Réservant au bout de l'année, à guerdonner et chastier ceux qui auront bien ou mal servi, donnant à ceux-là, quelque chose outre leur salaire ; et bannissant ceux-ci de vostre maison, pour n'y revenir plus.

Des fondations et réparations.

Quant aux fondations et réparations nouvelles et extraordinaires, extraordinairement aussi convient y besongner, tenant autre ordre qu'à la simple culture de la terre. C'est assavoir, en choisissant les longs jours et beau-temps, pour lors avec bon nombre d'hommes loués à la journée, parfaire vostre ouvrage. Car puis que les fondations et nouvelles réparations (peu exceptées, comme le planter, et quelques autres qui ont leur particulière saison) ne sont restrainctes à certain terme, ne seroit-ce pas très-mauvais mesnage, de préférer les petits aux grands jours, et le mauvais au bon temps, par là volontairement despendre un tiers davantage ? Comme cela résulte de l'inégalité des jours des mois de Novembre et Décembre, à ceux d'Avril et de Mai ; et par la différence de l'automne et de l'hyver, au printemps et à l'esté.

Est nécessaire de discerner les œuvres, et

Discernera nostre mesnager la qualité de ses ouvrages, pour les mettre à exécution, chacun selon son ordre. Les nécessaires, les premiers : puis, les utiles : après, les plaisans. Une ruine de feu, ravine d'eau, et autres inconvéniens qui quelques-fois surviennent, contraignent d'en réparer les pertes en quel temps que ce soit. De mesme, avec grande diligence, doit-on mettre la main à la construction, ou redressement d'un moulin, d'un canal de prairie, et semblables pièces de remarque, dont le retardement, compté mesme par heures est préjudiciable, pour l'importance de leurs revenus. Le planter des vignes et arbres en approche de près, à ce que gaignans temps, tant plustost apportent du bien, que l'on les y aura préparés. Touchant les choses de seul plaisir, elles seront dressées les dernières. Ce qu'attendant,

qu'attendant, ne sera le père-de-famille sans délectation, voyant ses revenus s'accroistre par sa diligence, employée ès œuvres susdites ; le plaisir suivant tousjours le profit.

Les temps d'ouvrer.

La distinction des saisons est aussi très-requise en ces choses, pour ne les entreprendre qu'en année de moyenne fertilité : afin qu'elles ne soyent de trop grand coust. Car en temps auquel les vivres sont à prix excessif, le bon mesnager, s'abstenant de réparer et d'entreprendre rien de nouveau, vend ses denrées, et en serre les deniers, pour les employer en réparations, la saison revenue meilleure. Ou ce seroit que la nécessité le contraignist, ou que charitablement entreprint quelque ouvrage, pour donner à vivre aux pauvres en la famine ou cherté. Au contraire, estans les fruicts de la terre à fort petit prix (comme quelques-fois avient n'estre d'aucune vente), est lors la vraie saison de les faire manger en réparations. Car pourveu que ses réparations soyent raisonnablement inventées, mieux ne pourroit-il débiter son revenu. Aussi ordonnera-il de ses réparations, en telle sorte qu'elles ayent plusieurs visages ; à ce que tant plus gaiement il y face la despense requise, que plus d'utilité il espère de leur fin. A cela regarde un fossé, qui en fermant le champ, l'espuise des eaux nuisibles : les fossés sous-terrains, dits, pied-de-geline, faits pour dessécher les terres marescageuses, où des pierres sont enterrées, servent à se dépestrer et des eaux et des pierres tout ensemble : planter la saussaie près de la rivière, sert et à donner du bois, et de défense contre l'eau pour la terre voisine : bastir la muraille du clos, et à fermer les jardinages et vignoble, et de forteresse, à la maison : édifier le colombier, et à avoir des pigeons, et à se pourvoir de bons fumiers : dresser la mureraie, et à recouvrer de la soie, et à s'accommoder de bois pour le chauffage, et à faire des cercles pour les tonneaux : dresser la garenne, et à se munitionner de connins, et du fagotage pour le feu. Ainsi des autres.

De solliciter les ouvriers.

Moyennant lesquelles observations, et pressant vos ouvriers par vostre présence, treuverés en vos ouvrages le contentement qu'en telles choses chacun se promet. Pourveu aussi, que prudemment elles soyent entreprinses, comme a esté dit, sans vous enfoncer par trop avant en inventions vaines, ou de peu de profit, si tant est que ne veuillés vous arrester aux nécessaires. Ce que toutes-fois ne devés espérer par vostre absence, mesme si n'avés homme, sur lequel en ce cas, vous vous puissiés reposer : encore moins, que serviteurs loués à l'année vous satisfissent en cest endroit, pour la presque générale desloyauté des mercenaires, servans à l'œil ; spécialement de ceux-ci ; tant à cause de l'ennuyeuse peine que la longueur de l'œuvre vous donneroit, les tenans de près, par ne pouvoir avec eux seuls estre tost expédié, pour leur petit nombre (et d'en louer à suffisance pour la haster, ne se peut et ne doit, par les raisons dictes), que pour ne travailler, les domestiques, jamais tant vigoureusement en nouvelles réparations, que les journaliers. D'autant que soulés de vostre bon traictement, sans se vouloir enquérir d'où vient le bien, vivent sans pensement, comme enfans-sans-souci, et cuident vous servir à trop bon marché, quand ils comptent leurs journées ne venir aux prix de celles des journaliers : dont se rendent négligens en vos affaires. Sans

vouloir considérer leur condition estre beaucoup meilleure que celle des pauvres manœuvres, qui ne touchent argent que pour les journées qu'ils travaillent en beau temps; lequel par-après ils ont bon loisir de despendre en chomant, pour l'injure des saisons: au lieu qu'eux espargnent et embourcent à la fois, leurs gages de toute l'année, sans perte d'un jour, gaignans autant les pluvieux que les secs.

Plus avoir des hommes à la journée, qu'à l'année.

Par ainsi y a plus d'utilité de se servir en réparations extraordinaires, d'hommes loués à la journée, qu'à l'année : lesquels journaliers venans de frès en vostre service, et d'estre mal nourris en leurs pauvres maisons, font merveilles de travailler au commencement: ce que plus apparemment se recognoist le lundi, qu'en autre jour de la semaine, par sortir nouvellement de leur ordinaire. Mais aussi telle première ardeur s'esvente tost après, quand sentans avoir gaigné une pièce d'argent à vostre service, remplis de bonne chère, s'allentissent petit-à-petit; dont finablement par lascheté, deviennent insupportables : et poussés de l'humeur perverse des domestiques, se faschent mesme de la longueur de l'œuvre ; bien-que tant plus ils gaignent, que la fin s'en délaye : ne se soucians, ne de leur devoir, ne de vous donner contentement.

Ne pensés pas aussi, qu'ils vous portent tant d'amitié et de respect, qu'il suffise de vous préférer à un autre en leurs services, bien-qu'ils en ayent occasion (si quelque particulière obligation ne les y contraint) qu'au contraire, extrêmement avares, ne vous serviront, s'ils treuvent à gaigner un denier plus ailleurs, que chés vous. Aussi est-ce chose expérimentée, que si bien ne chevirés de ces gens-ci, en bon, qu'en mauvais temps; si que plus facilement viendront chés vous, le jour s'addonnant à la pluie, qu'estant la matinée claire et seraine. Pour lesquelles fins, et autres légères ou vicieuses, ne retourneront à vostre service (selon l'expérience) le lundi, s'ils ont esté entièrement payés le samedi précédent, peu exceptés : ce qui a faict inventer ce traict de mesnage, que de les tenir gagés de quelque peu d'argent, dont expressément leur resterés débiteur; pour lequel plus aisément recouvrer, reviendront comme desirerés. Et par là conclués avec le proverbe, que

Celui qui paye le premier,
Se treuve servi le dernier.

Je ne doute pourtant, qu'ils ne se treuvent quelques-uns de ces pauvres gens de bonne conscience, qui pour vostre intégrité, ne se laissent manier comme voudriés: mais le nombre en est si petit que par leur seul service ne pourriés beaucoup avancer. A ceux-là, néantmoins, donnerés-vous plus à gaigner qu'aux autres, selon vos affaires. Mais estant question d'une grande et importante besongne, et eux et plusieurs autres, mieux choisis, seront employés, pour (comme a esté dict) en beau temps et avec grande diligence tascher de parfaire vos entreprinses; congédiant sur l'œuvre mesme, ceux qui par mauvaise élection, se treuveront, ou lasches ou trop ignorans, sans souffrir qu'aucun mange inutilement vostre pain. Auquel chastiment, les autres profiteront. Finalement contenterés gaiement tous vos mercenaires et manœuvres, en beau payement que leur ferés, sans leur rien retenir. Aussi est-il escrit, *tu ne fraudéras point le loyer du pauvre mercenaire, afin qu'il ne crie contre toi au Seigneur, et*

qu'il y ait péché en toi. A cest oracle s'accorde le dire du payen,

Tu payeras promptement le salaire
Qu'auras promis au pauvre mercenaire.

Et ainsi les renvoyerés-vous en leurs pauvres familles, jusques à une autre fois, que les rappelans, les treuverés soupples et disposés à revenir, pour avoir gousté la douceur de vostre table et de vostre bource.

Ayant aucunement discouru des imperfections des gens de service, domestiques et manœuvres, est requis de parler aussi des défauts des maistres envers eux: à ce que soyons instruicts du moyen équitable qu'avons à tenir en ce tant important article, pour estre bien servis en nostre mesnage.

La condition misérable des serfs de l'antiquité.

La puissance absolue de vie et de mort, que le temps passé les maistres avoient sur leurs serfs, causoit tant d'insolence, que les maistres, comme tyrans insupportables, exerçoient sur eux toutes espèces de cruauté. Et non-seulement par haine, desdain ou autre malicieuse humeur, ces pauvres gens estoient battus et massacrés, mais aussi souventes-fois pour passe-temps, on les exposoit aux lions, ours, et autres bestes furieuses, voir estoient contraints à s'entre-tuer eux-mesmes. Et seulement les plus humains se contentoient du travail de ces misérables, qui toutes-fois estoient gouvernés comme pauvres bestes. Tout le jour attachés au joug, enchaînés après le labeur, et contraints à travailler à force de coups: la nuict resserrés dans les prisons et cachots. Maigrement nourris, vendus, acheptés, eschangés par les foires et marchés, voire pour traffiq en estoient faicts comme des haras, pour en avoir de la race, ainsi qu'on faict des poulains. De laquelle barbare inhumanité, est sorti ce proverbe antique, *autant de serfs, autant d'ennemis.* Tous les vieux autheurs de rustication enseignent le gouvernement des serfs, pour en tirer profit, selon l'usage de leur temps, avec autant de douceur, que le naturel de la chose le requéroit, en quoi toutes-fois, est recogneue une trop sévère rigueur. Mais par sur tous hommes raisonnables, paroist la trop grande rudesse et cruelle avarice de *Caton,* quand ses serfs et esclaves, par vieillesse, devenus presques inutiles, estoient chassés de sa maison, en les vendant, quoiqu'à petit prix, pour crainte de perdre quelque peu d'argent, comme l'on faict des vieux mulets et chevaux, sans vouloir souffrir d'achever leur misérable vieillesse, où ils avoient employé leur jeunesse, en travaillant pour son service.

Par cest inique traictement, les esclaves portans impatiemment le joug de servitude, sans recognoistre que Dieu les y avoit assujétis, estoient en continuelle solicitude, pour treuver les moyens de leur délivrance: qui s'offroient quelques-fois, selon leur desir, à la honte et ruine de leurs maistres, recevans avec violences par divers accidents, punition de leurs cruautés. Ainsi se roidissans les uns et les autres, à la rigueur; tout respect d'honnesteté mis en arrière, n'estoit question que de la force et contrainte.

La rigoureuse sévérité d'aucuns maistres de ce temps, aussi

Et encores que telle rigoureuse loi n'ait plus de lieu en ces terres de franchise, ne s'y voyant ni serf ni esclave; il reste toutes-fois à plusieurs, une trop sévère façon de commander, approchant de la brutalité. Car outre un continuel desdain qu'ils ont de ne treuver aucun service agréable, ne monstrent jamais leur bon visage à leurs serviteurs. Et selon qu'ils sont poussés d'a-

varice, sans avoir esgard à leurs promesses, ne payent leurs mercenaires, que le plus tard qu'ils peuvent, jamais ainsi qu'ils doivent, et quelques-fois taschent de les contenter de bastonnades au lieu d'argent ; ou par autre mauvaise invention, à leur faire perdre leur salaire, sans avoir esgard à ces sacrées défenses, *ne sois point en ta maison comme un lion, molestant tes serviteurs en tes fantasies, et oppressant tes sujets*. En quoi tels maistres se trompent, contrarians directement au devoir de charité, d'honnesteté, de société. Car puis qu'envers Dieu n'y a acception de personnes, estans tous enfans d'un mesme père, ce n'est pas les traicter en frères, qu'user de ces violences. Et s'il estoit non seulement défendu à l'ancien peuple de Dieu, de se servir de ses esclaves avec trop de sévérité, ains commandé d'affranchir celui qui auroit bien servi : à plus forte raison à présent, que les serviteurs sont de franche et libre condition, et par ainsi volontaires, quoi-que mercenaires, toute excessive et rigoureuse sévérité devroit estre bannie de l'entendement du mesnager, comme chose contrariant au bon service ; parce que la vraie obéissance ne procède que d'amitié.

Le mal qui en avient.

Or d'autant que le mercenaire promet vous servir, moyennant salaire convenu, icelui défaillant, défaudra, avec raison, le service. Et ne se trompe en cest endroit qui ne voudra : car outre, que c'est grande folie de cuider s'enrichir par tels deshonestes moyens, et avec gens de telle estoffe, ce n'est le faict d'un sage homme, de vouloir faire ses affaires sans récompense. Dont justement sont moqués ceux qui volontairement ne font la raison à chacun, mesme à ceux desquels on aura opportunément tiré la sueur et la peine. N'estant esmerveillable d'en voir aller les affaires de travers, par fréquents larcins de temps, de denrées, et autres choses que les serviteurs mal-payés font à la ruine de la maison.

Autre mal ès serviteurs, causés tant par leur mauvais naturel,

Aussi ne la longueur du temps, ne le changement de servitude en liberté, n'ont peu du tout esteindre l'antique rébellion et désobéissance des gens de service, qu'aujourd'hui n'en reste beaucoup à nos mercenaires, sans vouloir recognoistre la grace que Dieu leur faict, d'estre naiz libres, et que la pauvreté ne leur oste pas la franchise, laquelle ils ont commune avec les plus riches. Aucun n'entre en nostre service, qu'avec humilité et bonnes paroles d'obéissance, et de diligence : mais peu par-après se treuvent tenir compte de leurs promesses, ne se ressouvenans tant de leurs conventions, que de faire bonne chère, et du terme de toucher argent. Lesquels finablement par paresse, se rendroient destructeurs et déserteurs de la maison, sans bonne solicitation à leur devoir, qu'on est contraint d'user envers eux, avec beaucoup de souci et peine. En quoi les armes civiles (où plusieurs de tel calibre ont esté employés) les ont rendus tant plus insolents et arrogans, que par la longueur des guerres, ont eu plus de loisir de s'habituer en tous vices et désordres, et à moins se soucier de leur honneur : au préjudice du publiq, mesme de l'agriculture, au sacro-sainct exercice de laquelle, autres gens que purs et mundes, ne devroient estre employés, à l'imitation de nos premiers pères. Et lors la terre se délecteroit à nous produire abondamment ses biens, quand elle se verroit maniée par personnes innocentes et diligentes.

Que par les guerres civiles.

Mais puis que la nécessité nous contraint de nous servir de telle sorte de gens, nous en choisirons des moins vicieux pour nos affaires : et buvans ce calice, dirons avec le commun,

Qu'avec putains et larrons
Convient faire nos moissons.

Moyens pour se faire bien servir.

Le doux traictement, le bien-payer, le non-courroucer [illegible] bon visage aux serviteurs, sont choses humaines et fort aisées à l'homme débonnaire ; mais indifféremment employées, beaucoup préjudiciables à son service, pour le mauvais naturel de ses gens. Dont le père-de-famille est contraint mesler en ses commandemens, beaucoup de rigueur avec la douceur, feignant souventes-fois, pour le bien de ses affaires, d'estre en cholère contre ses serviteurs, estant ce un bon moyen pour les tenir en office, pourveu qu'ils n'ayent occasion de se plaindre touchant le payement. Comme la trop grande bonté d'un personnage est estimée, fadèse ; ainsi sont moqués des mercenaires, les commandemens, qui pour trop de douceur, ressemblent aux prières. Se recognoissant par expérience, ceux chevir mieux de leurs serviteurs et manœuvres, qui moins supportent leurs fautes : et que la lie du peuple obéit mieux par force, que par douceur : ce qui a faict dire à plusieurs,

Oignés vilain, il vous poindra:
Poignés vilain, il vous oindra.

Tant est la nature de l'ignorance contraire à la vertu. D'où avient communément que les paysans sont mieux servis en leurs labourages, que les honorables mesnagers : aimans les mercenaires tous-jours mieux les paysans, leurs semblables, que tout autre, quoi-que mal nourris et entretenus chés eux, puis-que c'est de l'ordinaire de leurs maistres et à leur table, qu'ils vivent.

La difficulté qu'il y a pour estre bien servi.

Il eschoit en ceste partie de mesnage, grande dextérité, voire estime-je le plus fascheux de la rustication, que de se faire bien servir : sans laquelle difficulté, la culture des champs seroit la plus plaisante chose du monde, et par manière de parler, telle vie approcheroit de celle des anges, si on pouvoit recouvrer des gens à cela propres et affectionnés comme il appartient.

Des bons serviteurs.

Voilà pourquoi est tant recommandé le bon et fidèle serviteur. Et de faict celui qui en a de tels, les doit aimer, pour les commodités qu'il tire de leur loyal service. Mais aussi, qu'il se prenne bien garde du dire de *Salomon, qui mignarde son serviteur dès sa jeunesse, à la par-fin il sera comme fils ;* où il ajouste, que c'est chose non-seulement dangereuse, ains monstrueuse, que la présomption du serviteur et de la chambrière ; disant, en propres mots, *que la terre se trouble, quand le serviteur règne : et quand la servante hérite à la maistresse.* Ces admonitions nous serviront, à ce que ne gastions nos serviteurs par trop de douceur, et pour ne les flater que bien à-propos : car puis que telles gens ne sont guières capables de raison, il leur semble que les familiarisant et leur monstrant continuellement bon visage, ils méritent encores plus, si qu'à la longue se rendans insolents, abusent de vostre bonté jusques-là, que par mespris, cuident que ne vous pouvés passer d'eux.

Des bons serviteurs vous vous servirés, autant que telle bonne humeur leur durera, et non davantage : leur donnant congé, lors qu'ils se seront destraqués de leur devoir par orgueil, ou que par re-

monstrance ne les aurés peu remettre à la raison : supportant toutes-fois charitablement, les petites imperfections qui accompagnent communément toutes sortes d'hommes. S'ils demeurent longuement en vostre service, en bien faisant, leur ferés sentir vostre libéralité par vos faveurs, en fermes, en mariages, en prest d'argent, de denrées, et autres négoces, en dons d'habits et autrement. Ainsi, en vous acquittant de vostre devoir, par-dessus l'honneur que ce vous sera d'estre estimé équitable, donnerés exemple à d'autres de s'affectionner à vostre service. Joinct, que tels ainsi guerdonnés pour leur bon service, confessans vous devoir leur avancement, par obligation, vous demeureront serviteurs toute leur vie.

Quand changer de serviteurs, et de quels.

Par ce que dessus, ce poinct se treuve vuidé, combien de temps vous vous devés servir de mesmes valets ; c'est assavoir, autant longuement qu'ils se maintiendront en leur devoir. De laboureurs, pour le profit de vos terres-à-grain, changerés le plus rarement que pourrés : car, comme aux enfans, la mutation de nourrisses est tous-jours préjudiciable, aussi aux labourages, les diverses mains préjudicient. N'estant à estimer que le vieil laboureur, qui par habitude s'est rendu sçavant en la portée de vos terres, pour les cultiver et semer, ainsi qu'il appartient. Au contraire, du jeune est dit au patois du Languedoc,

Que bouvié sans barbe
Fay aire sans garbe.

Des autres valets ne serés tant scrupuleux ; ains ce sera tous les ans, ou de deux en deux, comme vos affaires le porteront, qu'en prendrés de nouveaux ; desquels pour si peu de temps, ne pourrés estre qu'assés bien servi : parce qu'ils ont accoustumé, pour se faire valoir, ruer au commencement leurs plus grands coups de vaillance.

De quel aage les esliras.

L'aage de vos serviteurs domestiques sera choisi en leur fleur, pour la dextérité et pour la force, qui sera de vingt à quarante-cinq ans. Les grands hommes sont bons pour le labourage, y contraignans le bestail, et avec la force et avec la voix : à porter fardeaux aussi. Les petits au vignoble, pour planter et enter arbres, gouverner les jardins, les mousches-à-miel, à garder le bestail, et à faire plusieurs autres gentillesses, où n'est requis grand travail. Et les moyens, comme participans des autres deux, sont presques tous-jours propres à tous ouvrages. Par quoi préférés cette taille-ci, à toute autre, choisissant d'icelle, pour vos laboureurs, les plus grands et plus forts hommes : et les autres pour les besongnes où plus propres se treuveront, selon leurs inclinations particulières.

Touchant les servantes.

Quant aux chambrières et servantes, domestiques et autres, autre adresse n'y-a-il à les choisir, que les susdites, leur sexe faisant la distinction des ouvrages où elles doivent estre employées.

Des gages des gens de service.

Du salaire des serviteurs, ne se peut dire autre chose, que de tascher à le rendre le plus petit qu'on pourra, pour la conséquence du haussement tous-jours préjudiciable au mesnager. En ceci aussi ne changerés l'usage, payant vos gens selon la coustume du pays, en argent, habits, et autrement. Non plus le terme de leur service, soit ou pour sa longueur ou pour la saison de l'entrée en charge, choses diverses selon les lieux. En la plus-part, c'est pour l'année entière qu'on loue les serviteurs, y ayant peu de mesnagers

champestres qui se contentent du quart, du tiers, de la moitié ou autre portion, estant ce à faire à citoyens de ville, que de louer à mois les serviteurs des champs, pour leurs vignes et jardins. En aucunes provinces, les serviteurs commencent leur année peu devant les moissons; en d'autres après la récolte : ailleurs, au temps des semences : et presques généralement par tout, par l'un de ces jours remarquables, de la Sainct-Jan, Sainct-Michel, Sainct-Martin, la Toussaincts, Noël, Pasques et autres termes de l'année, où convient s'arrester pour la police (suivant laquelle, y a par les provinces des foires et marchés destinés au louage des gens de service) autrement, confusion aviendroit au mesnage : d'autant que laissant passer le poinct de vous pourvoir de serviteurs, en vain l'attendriés-vous par après, le reste de l'année n'en treuvant que par rencontre. Ne ferés esgalle prix de vos serviteurs, ains les diversifierés par leurs suffisances, la raison le voulant ainsi : ce qui donnera occasion aux ignorans d'apprendre, en intention d'avancer en gain, à mesure du sçavoir.

Avertissement sur l'élection des serviteurs.

Généralement noterés pour toutes sortes de serviteurs, hommes et femmes, de ne vous charger nullement de personnes estrangères, passagères, belistres, caïmans, sans aveu ne cognoissance ; pour les dangers qui s'en ensuivent : mais les prendrés les plus près de vous que pourrés. Sur tout, donnés-vous garde de ne mettre jamais chés vous aucun diffamé de notable vice, comme de blasphêmes, paillardises, meurtres, larcins, brigandages, yvrongneries, ne sujets à maladies contagieuses : car de plus dangereuse peste ne pourriés estre frappé : en estans les histoires anciennes accompagnées de plusieurs nouveaux et tragiques exemples, ce que tout homme de bon entendement préviendra par sa providence.

Avis de Caton sur la conduite des serviteurs, réfuté par la raison et l'usage de ce temps.

Pour achever de devider le fuseau, est à propos faire mention de ce que *Caton* vouloit, qu'à faute de besongne, ses serviteurs dormissent : et qu'il y eust tous-jours de la division entr'eux, la y semant par artifice, ayant pour suspects, l'esveil et la concorde de ses domestiques. *Caton* avoit à faire de son temps à esclaves, forsats, gens désespérés par mauvais traictement, si qu'il n'estoit sans raison de se craindre d'eux. Mais aujourd'hui que sommes servis de personnes de libre condition, et chrestiennes, l'avis de *Caton* ne peut avoir lieu, joinct que le service de gens vigilans, est tous-jours meilleur que de personnes endormies, n'estans que pièces de chair, sans entendement, ceux qui aiment trop le somne et le repos : contre lesquels *Salomon* crie tant, disant tels ne pouvoir enrichir. Et quant à l'autre poinct, quelle chose plus laide y a-il au monde que la dissension et haine, sur tout entre ceux qui mangent d'un mesme pain, et habitent en mesme maison, comme enfans d'un mesme père ? Ains quelle plus belle, que l'amitié et la concorde, que *Jésus-Christ* nostre sauveur nous recommande tant estroictement ? Et si bien par faute de bonne intelligence entre serviteurs d'un mesme maistre, sont descouverts quelques pillages et autres meschancetés, avec utilité, ne faut pourtant tirer cela en conséquence : car ce mal ne manque jamais, que d'estre mal servi de personnes assemblées chés vous, n'estans amis ensemble, employans quelques-fois plus de temps, à s'entre-quereller, qu'à travailler à leur besongne. Mais tirerés tous-jours

bon service de vos domestiques, s'ils vivent en commune amitié ; et n'ont autre occasion de s'entre-quereller, que par émulation debattre de l'honneur de bien faire en vostre service : chose souhaitable, quoique rare. Et comme *il ne faut jamais faire mal, afin que bien en avienne :* quelque apparence de raison qu'ait *Caton*, ne laissera le père-de-famille, d'entretenir tous les siens en union fraternelle, à ce que d'une commune main s'employent à ses affaires. Estant ce acte de chrestien, de procurer la paix envers tous, de laquelle lui-mesme plus facilement jouira, quand elle habitera chés soi, et le relevera de la peine d'appointer les querelles et différens des siens. Les fautes de ses serviteurs seront réprimées par sa prudence, avec des moyens justes et équitables, sans se péner beaucoup d'en inventer des obliques et réprouvés. Marquant pour très-importantes meschancetés, contraires au bien et repos de la maison, les paillardises et larcins, à ce que leur sévère chastiment par justice, trenche le cours de tels crimes: car les dissimulant, ou réprimant doucement, ce seroit tous-jours à recommencer, dont pauvreté et confusion aviendroit à la famille (24).

Est nécessaire de chastier les fautes des domestiques.

CHAPITRE VII.

Des Saisons de l'Année, et termes de la Lune, pour les affaires du Mesnage.

Pour ne défaillir à nostre père-de-famille aucune partie requise à tout bon œconome, se délectera de sçavoir, tant que faire se pourra, les propriétés particulières des temps, saisons de l'année, et influences des astres, pour les observer : et que par là, prevenant les changemens des temps, dispose ses affaires de telle sorte, que rien ne soit exercé en son mesnage, qu'avec art et raison, et qu'aucune chose ne soit commencée, que les vents et pluies surprenans, puissent destourner ou gaster. Mais d'autant qu'en ce poinct, presque tous hommes se sont trompés, donnans confusément, tout, à la vertu du soleil, de la lune, des autres planètes et estoilles, y ayant indifféremment assujetti tous ouvrages humains, la plus-part sans apparence de raison : est besoin monstrer jusques où il se doit estendre en telles matières, et de mesme manifester l'abus qui là dessus se commet, pour icelui retrenché, venir au légitime usage des temps. Ostant par ce moyen la confusion invétérée que telles scrupuleuses et fantasques observances causent au cours du mesnage, y apportans quelques-fois grande perte : en tant qu'on laisse bien souvent escouler les bonnes saisons, pour attendre les termes et poincts superstitieusement remarqués.

En telle vanité estoient tant attachés les *Superstiti-*

tieuses observations des antiques : et

les anciens Grecs et Romains, qu'ils n'entreprenoient et ne faisoient chose, ni en privé ni en publiq, que sous les signes à ce dédiés (25), et ne leur avenoit jamais rien, pour peu que ce fut, dont ils ne tirassent des augures et conclusions, bonnes ou mauvaises, selon que la superstition leur en suggéroit la matière. Leurs armées avançoient et reculoient par l'avis de leurs aruspices, fondé sur le vol des oiseaux, sur le bequeter des poulets, sur le criement des grues, sur le croaxement des grenouilles, et autres choses frivoles. En leur police civile aussi et gouvernement des champs, n'estoit rien faict sans leur conseil. De telle sorte que pour ces incertitudes, ils n'estoient jamais asseurés en leurs desseins. Erreur qui de longue-main s'est glissée en l'entendement de plusieurs d'aujourd'hui, selon que par divers exemples on le remarque, et parmi les nations, et parmi les villes, jusques aux maisons privées. Et non seulement les livres des pauvres payens se voyent remplis de telles foibles doctrines, dont ils les ont composés comme une salade de plusieurs herbes, de tout ce qui à l'aventure leur est venu en l'entendement : mais aussi des chrestiens, lesquels en ont escrit, si non avec scandale, à tout le moins avec risée et moquerie. N'ayant action au monde, laquelle, selon eux, n'ait sa particulière sujection. Mesme ont-ils remarqué des jours heureux et mal heureux, ausquels, religieusement, s'attachent ceux qui de leur gré se veulent tromper : non seulement pour semer, planter, et autrement ouvrer en la terre, où y a quelque apparence de raison ; ains à tout faire, jusques à se marier. Si que n'estans jamais telles gens sans agitation et crainte, ne peuvent par conséquent, négotier qu'incertainement et à l'aventure.

Curiosités superflues des modernes.

Hésiode, Virgile, Columelle, Pline, Constantin César et autres antiques ont curieusement et scrupuleusement observé ces choses-là : lesquelles recerchans de près, chacun treuvera par tout quelque reste de superstition payenne couverte du manteau chrestien, observée de père-à-fils jusques aujourd'hui. Et tant ces vanités ont gaigné terre, que par leur adresse (comme interrogeans l'oracle d'Apollo) l'on s'enquiert de l'estat futur : non seulement de la cueillete, si elle sera bonne ou mauvaise, hastive ou tardive, et semblables matières de mesnage, propre gibier du père-de-famille ; ains de toutes affaires de sublime importance, surpassans l'entendement humain : de la vie et de la mort des rois et princes, de l'estat, des séditions populaires, de la discorde des ecclésiastiques, des mariages des grands, de la paix, de la guerre et semblables. Et ce par des grains de blé et des fueilles de bouis, jettés par un enfant sur le foyer chaud et baloié, le premier jour de l'an, ou la veille des Rois : s'asseurans recevoir tant meilleure response, que plus de tours et retours lesdits grains et fueilles feront en pétillant, à cause de la chaleur. Des jours de la sepmaine, esquels eschet, à leur tour, la feste de Noël, tire-on diverses conclusions pour toute l'année, donnant au dimanche, lundi, mardi, et suivans, à chacun sa particulière propriété. Comme de mesme présage-on de ce qui aviendra en chacun mois, par les douze jours après Noël, appellés féries : et selon le temps qu'il fera les jours de sainct Pol, sainct Vincent, la Chandeleur, se fonde-on pour le reste de l'année. Aussi vainement on

prévoid la fertilité de la prochaine saison par une mousche engendrée dans la noix de gale, que le chesne produit; et la stérilité par une araigne. Que c'est malheur de rencontrer en marchant une bellette traversant le chemin : et une pie vous tournant le dos en sautellant : de se treuver assis à table parmi le nombre de treze précisément, duquel quelqu'un meurt dans l'année : de respandre du sel à table : de prendre par mesgarde ses habits à la renverse, le matin en sortant du lict : de chausser la jambe gauche la première, et les souliers d'un pied en autre. Ceste dernière superstition est directement de la forge de l'Empereur *Auguste*, lequel (selon *Pline*, dont il se moque) a laissé par escrit, que le jour qu'il fut presques opprimé par sédition de ses soldats, on lui avoit chaussé au matin, le soulier gauche au lieu du droict : et en particulier,

Recerche au bon heur et mal heur par les jours du mois, selon les Anciens : et

Hésiode et *Virgile* ont recerché le bon heur et le mal heur que chacun jour du mois cause aux ouvrages humains, sans apparence de raison; par vouloir asseurer l'événement des choses tant incertaines que celles de ce monde. Ils tiennent le premier et le dernier jours du mois estre bons pour tout faire : mesme pour banqueter et faire justice. Le quatriesme et le septiesme estre de Dieu, le septiesme, toutes-fois plus sainct, pour la naissance de Latone, et son fils Apollo. Le huictiesme et le neufiesme estre bons pour travailler : ayant en outre cela de propre le neufiesme, que de favoriser les fuyars, et contrarier aux larrons, bons aussi à engendrer fils ou fille. Les onziesme et douziesme estre bons pour tondre brebis et maisonner : particulièrement cestui-ci, à chastrer le mulet, tirer la laine et la filer. Le treziesme pour curer et arrouser les arbres, non pour les semer ou planter, comme aussi le seziesme leur est contraire : mais bon pour engendrer un fils, non une fille, ni aussi pour se marier, chose que le quatriesme a de propre particulièrement, auquel jour faict bon espouser femme et la mener chés soi. Pour engendrer un fils : pour rire : pour ouir des secrets : pour chastrer des boucs, et moutons : pour accoustrer des estables : pour coupper bois à ouvrages : et pour batre le blé en l'aire, est bon le dix-septiesme jour du mois. Et le suivant pour chastrer le beuf et aussi le bouc. Les dixiesme et seziesme sont bons pour engendrer des masles. Singulièrement pour engendrer un sçavant homme et prudent, est bon le vingt-uniesme, qui est dit le grand jour et heureux, lequel néantmoins n'est si bon le soir que le matin. Le vingt-sixiesme faut fuir, comme mal heureux; et aussi les quintes des mois, pour les fascheries qu'elles causent; à raison qu'en icelles, les furies créerent l'enfer pour se vanger des hommes, punissans les parjures. Le matin du dix-neufiesme est bon, et le soir mauvais. Pour perser tonneaux de vin et dompter chevaux, asnes et beufs, sont bons les quatorziesme et vingt-neufiesme. Ordonnent que la femme observera quand l'araigne travaille diligemment, pour lors envoyer son filet au tisseran, afin de le mettre en œuvre, comme en estant la droicte saison.

Par ceux de la Lune, selon les modernes.

De ces deux antiques personnages, et autres, par trait de temps, ont esté tirées des prognostiques : et à leur imitation, comme ils se sont servis des jours des mois, a-on employé ceux de la lune, où changeant quelques poincts, s'est-on efforcé, mais en vain, de donner autre lustre, que

payen : en y ajoustant les naissances d'aucuns grands hommes du passé, et autres notables et anciens événemens. Par ce moyen, voulans célébrer leurs présages, avec des conclusions autant foibles, comme à l'aventure et sans tesmoignage, asseurent les choses qu'ils escrivent. Car quelle raison y a-il de conclurre sur la naissance de Jacob, qu'ils disent avoir esté le seziesme jour de la lune, qu'il fait bon lors achepter et dompter des chevaux et des beufs : que le malade sera en danger de mort, s'il ne change d'aer : et que l'enfant nay audit jour vivra longuement ? D'asseurer que si quelqu'un tumbe malade le premier jour de la lune, en relevera à la longue ; d'autant que c'est le jour de la création d'Adam, comme ils disent (bien qu'au Genese se treuve estre le troisiesme) et pour la mesme cause, que l'enfant qui naistra en icelui, sera de longue vie : et que les songes qu'on fera lors se tourneront en joie ? Que le second, parce qu'ils le donnent à la création d'Eve, soit bon pour croistre lignée : pour requérir princes et grands seigneurs : pour entreprendre voyages par mer et par terre : pour bastir : pour faire jardins : pour labourer et semer les terres ? Ainsi ont-ils parlé jusques à un de tous les autres jours de la lune : donnans à chacun quelque remarquable propriété, que j'omets à escient, pour n'entrer en plus long discours.

Plusieurs autres ont escrit des affaires des champs avec risée, tant impertinens sont leurs préceptes : entre lesquels *Constantin César* est digne d'admiration, ce que nostre mesnager entendra, tant pour contenter sa curiosité, que pour ne s'amuser à telles folies.

Ridicules observations, pour les choses de mesnage.

Pour faire profiter les semences au champ, ordonnent avant que les y jetter, d'estre trempées en jus de jombarbe, ou dans du vin, ou dans la lie d'huile d'olive, ou dans d'eau nitrée, ou dans du jus de concombre sauvage. Pour le mesme, font passer la semence par un crible faict de la peau d'un loup, auquel n'y ait que trente trous, chacun capable pour y passer le doigt. De peur que le soleil brusle la semence, est défendu au semeur de la faire toucher aux cornes des bœufs, la jettant à terre. Que la semence repose quelque temps dans le vaisseau où aurés accoustumé de la mesurer, couvert d'une peau d'hyène ; afin que par l'odeur d'icelle aucune beste ne s'attache à la semence, pour la degaster en terre. Pour empescher les oiseaux de toucher aux semences estans faictes, sèment à l'entour du champ, du veraire (26), avec un peu de froment parmi, pour tuer les oiseaux qui en mangent : et afin que ce remède serve généralement, font pendre par les pieds quelques-uns de ces oiseaux morts, à des canes fichées droictement par le champ, dont pour exemple, les vifs s'en-fuiront. Contre le desgast des oiseaux, tiennent estre bon, d'arrouser les semences ja faictes, avec de l'eau où auront trempé des escrevisses, ou corne de cerf, ou d'ivoire, meslant parmi des fueilles de ciprès, sèches et mises en poudre. Croyent qu'il profite aux semences, si à la charrue, avec laquelle elles sont couvertes, en divers lieux est escrit ce mot, *Raphaël :* si avant estre mises en terre, on les faict toucher avec l'espaule d'une taupe : si de nuict on enterre au milieu du champ nouvellement semé, un crapaut enclos dans un vase de terre, l'ayant auparavant porté à l'entour de la terre et faict faire la ronde : pourveu aussi qu'avant moissonner le blé

qui en proviendra, de peur de l'amertume, le crapaut soit enlevé du lieu où on l'aura mis, qu'à telle cause marquera-on curieusement. Que les rats ne rongeront les semences dans terre, ne les blés dehors estans en herbe, si on mesle parmi la semence, en l'espardant, des cendres de bellette et de fouine : estant toutes-fois à craindre, ce remède donner aux blés la senteur de tels animaux. Que la nielle ne fera aucun dommage aux blés, si parmi le champ semé, sont plantées plusieurs branches de laurier, sur lesquelles seules, la nielle cheant, s'arrestera. Que le blé se conservera bien dans le grenier, si à la porte d'icelui on pend par un pied de derrière, une raine verte. Que la vigne se rendra fertile, si la serpe, de laquelle on la taille, est frotée avec de la graisse d'ours, ou avec des aulx : et que le vigneron soit couronné de lierre. Que le vin ne se gastera, si au tonneau ces paroles sont escrites, *Gustate et videte, quòd bonus est Dominus*. Ou si à mesure qu'on descharge la vendange dans la cuve, et de là le vin tiré, le mettant dans le tonneau, l'on dit tousjours, *Sainct-Martin bon vin :* à la charge de planter un cousteau tout de fer, entre le bois et le premier cercle de la cuve, pour y demeurer tant que le vin séjournera dans icelle, et avec le vin remuer de mesme le cousteau sur les tonneaux l'un après l'autre, à mesure qu'on y entonnelle le vin, et que le cousteau demeure planté au dernier tonneau rempli, jusques à la feste Sainct-Martin d'hyver, sans le sortir de la cave devant ce jour-là. Que le vin se tournera, l'année qu'en temps de vendanges on treuvera un serpent entortillé en la vigne. Que les herbes des jardins se mourront, par l'approche de la femme ayant ses fleurs : et par cela mesme les chenilles seront tuées. Comme aussi mourront les chenilles, par la veue des ossemens de la teste d'une jument, mise à tel effect dans le jardin en lieu éminent.

Par cest eschantillon l'on jugera de toute la pièce : et combien peu d'asseurance y a au mesnage de ceux qui s'amusent à ces ridicules incertitudes : afin que nostre père-de-famille quittant toutes ces vanités, quoi-qu'antiques, s'arrestent à ce que par expérimentée raison et longue pratique, verra estre bon à ses affaires et ouvrages : de quoi aussi prudemment se pourra dispenser selon les occurrences.

De l'influence des astres.

Il est certain, que très-grandes vertus et propriétés ont les astres du Ciel, le soleil, la lune, et autres planètes (27), n'y ayant mesme aucune estoile qui n'ait commission expresse de Dieu, de régir quelque chose de ceste terre basse ; et lequel, à toutes ensemble a donné la conduite de ses créatures, ayans vie sensitive et végétative. Mesme les vents, pluies, tonnerres, sécheresses, neiges, gresles, fouldres, tempestes et orages, n'aviennent que par leurs influences selon l'ordre que Dieu a establi en nature. Ce que notoirement se recognoist au flux et re-flux de la mer, s'engrossissant à mesure de la lune. Aux mouëlles des beufs, moutons et autres bestes, et aussi à la chair des poissons-à-escaille, qui croissent et décroissent quant et la lune. Aux fourmis, qui cessent de travailler quand la lune est en conjonction avec le soleil, qui est lors qu'elle nous est cachée. Plusieurs herbes nous font voir à l'œil les vertus du soleil et de la lune, comme entre autres, ceste espèce d'héliotropon, à telle cause dite communé-

ment herbe-au-soleil, la cichorée, les lupins, se tournans ordinairement avec le soleil, tous-jours le regardans, si qu'à cela peut-on recognoistre les heures du jour. Partant il seroit à souhaiter nostre père-de-famille estre bien instruit et de la propriété des astres et signes célestes, et du naturel des choses, sur lesquelles ils ont pouvoir; à ce que les approprians ensemble, n'y eust ès affaires des champs que bonne harmonie, telle que nous voyons estre sur nostre hémisphère. Je dis, à souhaiter plustost qu'à espérer, n'estant possible que l'homme des champs puisse attaindre jusques à telle profondeur d'astrologie. Science, au suprême degré de laquelle un seul *Salomon* par bénéfice singulier de Dieu, est parvenu : moyennant laquelle, il a eu la parfaicte cognoissance des noms, propriétés et influences des astres, planètes, estoiles et images célestes; ensemble de tous les animaux, plantes, racines, semences, fleurs, fruicts, herbes, gommes, pierres, bois, et autres matières estans en la mer et en la terre. Quelques autres excellens philosophes, mais en petit nombre, ont aussi surpassé le reste des hommes au sçavoir de telles choses : comme nous lisons de *Thalès*, *Démétrius* et de *Sextius*, lesquels en divers temps, préveurent de loin, par le lever de la poussinière, la cherté de l'huile, à cause de la future mortalité des oliviers. Or quand il avient que les grains rendent vingt-cinq, trente ou quarante pour un, faut nécessairement conclurre, que par heureux rencontre, le ciel, et la terre, qui s'est treuvée parfaictement bien préparée, ont entièrement favorisé les semences, d'elles-mesmes très-bien qualifiées. Donques, comme telle abondance se void très-rarement, par droict nom, l'appellerons-nous, rencontre, et non science qui réside en l'entendement de l'homme : Dieu ne lui ayant voulu donner de l'intelligence des choses célestes et terrestres (de peur d'en abuser par sa légère curiosité), que seulement pour sa nécessité et légitime usage : à ce que s'arrestant au Créateur, en contemplast les créatures.

N'estans donques telles sciences entièrement communiquées à tous hommes, sans nous y enfoncer trop avant, ne mesme nous arrester au grand nombre d'estoiles, dont *Virgile* et *Columelle* observent le lever et coucher pour les affaires des champs : nous-nous contenterons de la modérée cognoissance qu'il aura pleu à Dieu nous en donner. Et nous suffira de sçavoir en quelle saison, et en quel poinct de la lune (qui est l'astre duquel nous-nous servons le plus, pour sa proximité, nous estant sa faculté plus apparente que de nul autre) convient expédier nos principales besongnes, comme ci-après sera particulièrement monstré, le propos s'en présentant.

Diverses observations de la lune, et

Sur quoi est à noter (28), que par tout généralement l'on ne se treuve d'accord sur telle matière, pour la diversité des opinions qu'on remarque parmi les hommes. En France, plusieurs choses de mesnage se font en la nouvelle lune, lesquelles en Languedoc l'on n'oseroit entreprendre qu'en la vieille. Par exemple, les aulx en France sont semés, pour les faire engrossir, en la nouvelle lune, et pour la mesme cause en Languedoc et Provence en la vieille. Et si là dessus on veut dire que la diversité des climats, distans entre telles provinces de trois à quatre degrés, cause

telle différence ; l'on ne sçait que respondre sur ceci, que les jardiniers d'Avignon et ceux de Nismes, quoi-que sous mesme climat, ne sont d'accord en tout par-ensemble : faisans heureusement les uns en une lune, ce que de mesme les autres font en une autre. En France, les sarmens à planter la vigne sont cueillis en la nouvelle lune, et presques par tout ailleurs, en la vieille. Plusieurs, pour la réserve des chairs salées, en tuent les bestes au croissant, et infini nombre d'autres au décours. Les uns tiennent la nouvelle lune propre pour tailler la nouvelle vigne, et les autres la vieille. Jusques ici tous les enteurs d'arbres ont tenu comme cabale, les greffes en devoir estre cueillis au décours de la lune, croyans qu'autant d'années tardoient à porter fruict, qu'il restoit de jours de la lune, lors qu'on les cueilloit : mais l'expérience a apprins cela estre tousjours bon, moyennant le beau-temps.

Jusques où nostre mesnager en doit user.

Ainsi, en somme, est-il de tous autres affaires du mesnage, ausquels le prudent agricole pourvoirra par son bon sens, selon les circonstances. Car à quoi aussi tourmenter son esprit, pour se précipiter en l'abysme de curiosité, puis que seulement en se laissant aller au courant des accoustumances, il faict ses affaires ? Là donques s'arrestera-il, comme a esté dict, plustost qu'à autres adresses ayans apparence de raison, laquelle souventes-fois ès actions humaines, est desmentie par l'expérience. En quoi se manifeste l'ignorance de l'homme, qui depuis sa création n'a peu apprendre en spécial pour son particulier usage, ce dont en général il triomphe de discourir. C'est aussi le commun dire,

Que l'homme estant par trop lunier,
De fruicts ne remplit son panier.

Avis receu touchant la lune.

Il est vrai qu'il y a des choses sur lesquelles il semble que par commun consentement, arrest ait esté donné, quant à l'observation du poinct de la lune, ce que je ne voudrois enfraindre. La couppe du bois pour bastiment et meubles, est ordonnée estre faite en décours de lune, de peur de vermolissure : mal qu'on ne craint en celui qui est destiné à tremper continuellement dans l'eau, comme en moulins, ponts et semblables ouvrages (29), pour lesquels bois coupper on ne regarde la lune. Puis que nos ancestres l'ont ainsi voulu, et que nous le pratiquons heureusement, nous ne devons, par singularité, mettre en hazard la durée de nos édifices. En ce rang est le moudre des blés pour la garde des farines, qui est meilleure (comme aussi le pain qui en provient moins sujet à moisir) la provision en estant faicte en décours, qu'en croissant. Les vignes languissantes sont secourues par la taille de la nouvelle lune : et par celle de la vieille, est rabatu l'orgueil de celles qui se jettent trop en bois.

Diverses remarques des changemens du temps.

Non plus aisé est-il de remarquer exactement les changemens des temps, pour les prévenir, estans leurs adresses très-incertaines, mesme (selon le dire des vieilles gens de ce siècle) les signes changés. *Columelle* aussi remarque telles mutations avenir par succession de temps à autre. Ici un recoin de montaigne, arreste le broüillas, là le donne : ici le bruit d'un torrent, présage de la pluie estre près, là le soufflement des vents. On remarque qu'ès quartiers de Tholoze, le vent de midi dessèche le terroir, et celui de septentrion, leur donne la pluie. Au contraire, despuis Narbonne jusques à Lion, par toute la Provence et le Dauphiné,

cestui-ci donne la sécheresse, et cestui-là l'humidité. En Bourgongne les plus fréquentes pluies viennent du couchant, et en Guienne du levant. Donques par là appert, peu de lieux s'accorder ensemble en toutes choses, et chacun avoir ses signes particuliers.

Avis receu touchant les temps.

Mais comme en aucuns poincts (30) y a correspondance d'avis sur les facultés de la lune, ainsi en est-il des signes, pour la prévoyance des qualités des temps. Car par tout on croid la pluie estre prochaine, quand les canars et cannes privées se plongent et lavent extraordinairement dans l'eau: quand le sel devient humide: quand les murailles dans la maison suent: quand la suie des cheminées tumbe d'elle-mesme en abondance: quand les mousches, pulces, punaises, picquent plus fort que de coustume: quand les privés et cloaques augmentent leur puanteur: quand la vermine sort de terre, en la rejettant en haut par des trous: quand les scorpions sortent à l'aer, grimpans ès murailles: quand le feu ardant dans l'huile, ne brusle le coton qu'en pétillant: quand le soleil à son lever est de couleur blesme ou jaunastre, ayant ses rayons courts et chauds, le corps tacheté, et mesme s'il est veu au travers de la nue: et à son coucher aussi tacheté, couvert d'un nuage obscur, laissant la vesprée courte: laquelle plus ou moins présage de la pluie avec tempeste pour le lendemain, que plus ou moins elle aura esté enveloppée de nue bluastre. Plusieurs semblables signes avons-nous pour adresse à telles choses, dont les contraires promettent contraires effects. Aussi tire-on de la lune prognostiques généraux des temps, universellement receus, et jusques à nous conservés, en la doctrine des anciens. Au quatriesme jour après sa conjonction avec le soleil, elle donne indice de la température du reste de ceste lune, c'est à dire, tel temps qu'aura faict ou du matin, ou à midi, ou au soir: tel temps fera le demeurant du mois; ou au premier quartier, ou en pleine lune, ou au second quartier. Davantage, si au croissant la corne d'enhaut se monstre plus obscure que l'autre, c'est signe qu'il y aura pluie vers le premier quartier: si c'est la corne d'embas, au dernier quartier: et si au milieu, quand elle sera en son plein. Chacun soir, par l'aspect de la lune, se peut cognoistre quel temps fera le lendemain, en quel degré qu'elle se treuve, en croissant ou décroissant: si donques la corne qui regarde en haut, est droicte et aiguë plus que l'autre, le vent de bise ou de septentrion soufflera le lendemain: et si la corne d'embas est plus droicte et aiguë, ce sera le vent de midi. Cet indice est remarquable en la coronne de la lune appellée des Latins, *Halo*, qui se faict, quand il apparoit un cercle petit ou grand à l'entour du corps de la lune, et lequel signifie indifféremment bon ou mauvais temps: bon, s'il s'esvanouit de tous costés: mauvais, s'il se rompt: commenceant le vent à souffler du costé qu'il se rompra. Que s'il y a plusieurs de ces cercles à l'entour de la lune, et qu'ils se rompent en divers endroits, est presque asseurance de prochaine tempeste. La palleur de la lune promet la pluie: sa rougeur, le vent: et sa clarté, le beau-temps. Sur quoi on dit communément,

Le rouge soir et blanc matin
Font réjouir le pélerin.

D'assigner les ouvrages de chacun

D'ordonner à nostre père-de-famille les œuvres qu'il doit faire faire à ses gens

mois, ne se peut.

par chacun mois de l'année, me semble n'estre à propos : et m'excuseront les autheurs de rustication, si en cela je ne les imite, pour les diverses facultés des climats, et des saisons hastives et tardives, causans le mesme à la maturité des fruicts : but de nostre agriculture. En France et provinces voisines, la couppe des blés est en Aoust : en Provence, Languedoc et voisinage, en Juin et Juillet, voire en Mai pour aucuns blés. Ce n'est seulement de climat à autre, où telles différences se voyent, ains d'horizon à horizon, ne s'entr'accordans pas mesme en toutes choses, deux terroirs contigus. Et comment avec telles difficultés seroit-il possible de prescrire sans confusion, les droictes saisons de mettre la main à l'œuvre? D'ailleurs, peut-on aller tant justement aux choses du mesnage, qu'un mois ne marche sur l'autre? C'est à dire, que ce qui n'aura peu estre achevé en Février, ne se parface en Mars? Il n'y a mesnager qui n'ait expérimenté une pluie, une sécheresse, une froidure, une chaleur, un vent, une maladie, un procès, un voyage ou autre semblable évènement, lui avoir faict changer ses desseins, de sorte que ce qu'il délibéroit faire en Octobre, ne l'ait renvoyé en Novembre. Et comme il avient que le charpentier se treuve esbahi, quand son bois se fend au rebours de son intention, dont toutes-fois ne laisse d'en faire de bon ouvrage : ainsi nostre père-de-famille treuve bien souvent, avec utilité, la fin ne respondre au commencement de ses entreprinses. Chacun sçait la générale ordonnance de Dieu sur l'ordre qu'il a estabi en nature. Il a commandé à la terre de recevoir les semences en ces trois saisons de l'année, automne, hyver, et printemps, et de les rendre avec usure, en l'esté. L'automne rapporte les raisins, dont les vignes auront esté cultivées ès autres saisons. Ainsi des prairies : ainsi des jardinages : ainsi de la cueillete des fruicts des arbres : de la nourriture du bestail, et autres choses de mesnage, lesquelles n'est besoin marquer tant finement.

Le bon mesnager employera l'occasion.

Donques le bon mesnager sans s'amuser d'attendre par trop les lunes, les signes, les mois, ne les jours, expédiera ses affaires lors que par bon tempérament le ciel et la terre s'accorderont par-ensemble ; prenant par les cheveux l'occasion venant des bonnes saisons, qui n'estans de longue durée, ne vous donnent tous-jours loisir de parachever à l'aise vos affaires : à ceste fin se munissant de diligence, comme du plus secourable outil duquel l'homme se puisse servir en toutes actions. Si d'aventure le poinct de la lune s'accorde au temps, selon vos expériences, tant mieux ; ce que toutes-fois ne tiendrés que pour accessoire. Et ne soyés si malavisé de prendre occasion de délayer vos ouvrages, sur ce que quelques-fois les avancés trompent : car il est bien encores plus rare d'avoir bonne cueillète des reculés ; mesme des tardives semences, tant rejettées des bons mesnagers, qu'ils tiennent les blés en provenans, quoi-qu'en abondance, devoir estre bruslés : de peur que l'exemple de leur fertilité ne nous rende paresseux avec perte et honte.

CHAPITRE

CHAPITRE VIII.

Des Façons du Mesnage.

AVANT que particulariser la culture de la terre, est nécessaire de monstrer les diverses façons sous lesquelles les mesnages sont conduicts, pour s'arrester là où plus se treuvera de profit et de plaisir. Ces deux principales façons sont dès long temps en usage, de faire cultiver les terres par serviteurs domestiques, et par fermiers; seules restées à nous de la simplicité de nos ancestres. Car, que le père-de-famille y employe ses mains, la saison en est ja passée, en laquelle les plus riches et meilleurs mesnagers estoient laboureurs: et en vain, pour exemple représenterions-nous un *Manius Curius*, un *Attilius Regulus Serranus*, un *Marcus Cato*, un *Quintius Cincinnatus*, un *Caius Fabricius*, un *Curius Dentatus*, et autres notables hommes de l'antiquité, prenans à grand honneur d'avoir soin des choses rustiques; et les faire voir, de la charrue, monter à la dignité d'empereur, conduire des armées, et après leurs batailles et victoires, laisser plus volontiers telles suprêmes charges, qu'ils ne les avoient acceptées; pour retourner à leurs labourages, vivre de raves, du pain et du vin de leurs valets, estant à faire à paysans que d'imiter ces bons pères; tant sommes nous confits en paresses et délices. En chacune de ces deux façons, se treuvent beaucoup de difficultés, selon le naturel de toutes choses. La peine de conduire un mesnage n'est petite, pour les malignes humeurs de la plus-part des gens de service, causant, mesme en l'absence du maistre, ce tant frauduleux labeur des domestiques, duquel, avec raison, l'on se plaint si fort. Ceci augmentant le mal, que tandis court la despence des vivres et du payement des serviteurs, tellement grande, que souvent c'est à la ruine d'une bonne maison, au lieu du profit espéré; ce qui a faict dire,

Deux manières de cultiver la terre.

Incommodités de tenir son bien à sa main,

Si le beuf a rempli ta grange,
C'est aussi le beuf qui la mange.

Le mesme chante le poëte,

Veux-tu sçavoir quelle voie
L'homme à pauvreté convoie?
Eslever trop de palès,
Et nourrir trop de valès.

Ces difficultés ont ja esté représentées, et aussi l'ordre à les surmonter; et tumbant de fièvre en chaud-mal: voici celles des fermiers,

Et celles de le bailler à ferme.

Celui son bien ruinera,
Qui par autrui le manira.

C'est la préface de ce discours, afin que pour un préalable l'on face son compte, le bien se descheoir entre les mains des fermiers. Si choisissés riche vostre fermier, comme de nécessité faut qu'il ait du moyen pour fournir vostre domaine, de bestail, d'outils, de semences, de meubles, de vivres, d'argent, et d'autres choses requises, voudra avoir vostre bien à trop bon marché, et n'y entrera qu'avec asseurance de grand profit, sous conditions rudes, et pour vous peu avantageuses. Joinct qu'y estant, son ignorance, son orgueil, son irrévérence, et autres siennes incivilités, vous importuneront. Si pauvre, posé qu'en jouissiés comme voudrés, vous en promettant bon prix, serés contraint, non seulement d'attendre

ce qui aura esté convenu entre vous, mais aussi de lui fournir deniers, blé, meubles, bestail, pour avancer vos affaires, autrement demeureroient-ils en arrière, avec danger d'en estre mal rembourcé, à cause de sa pauvreté, qui lui oste le moyen d'attendre la vente de ses fruicts, dont bien souvent n'en peut-il tirer la raison. Or si d'aventure le trop de profit que cestui-là faict sur vostre bien vous est odieux, la perte de cestui-ci vous désagrée. Et quel qu'il soit vostre fermier, au lieu d'augmenter vostre bien, le vous diminuera; comme à la longue ainsi le recognoistrés, quand au bout de leurs termes, ils vous rendront vos terres, lasses et recreues, comme chevaux de louage, et vos maisons débiffées. Estans tous, ou la plus-part, jettés en ce moule, que d'estre avares, paresseux et ignorans. Principalement c'est l'avarice qui règne par-sus telles gens; qui pour l'espargne d'un clou ou d'une tuile, laisseront dissiper une partie de la couverture du logis; en danger, par telle particulière ruine, de causer la générale de l'édifice. A faute de tenir un fossé ouvert, l'eau vous dégastera une terre: de mettre un pau en une cloison, ou de relever un pas de muraille, une vigne se dissipera. Quant à laisser brouter au bestail les arbres, et en desrober les fruicts, cela leur est tant fréquent, que mesme en ceci les plus modestes fermiers sont insupportables: par avoir femmes, enfans, et autres domestiques qui indiscrètement s'en fournissent. Défraudent la culture des champs et des vignobles, par avarice et négligence, ne leur donnans les œuvres nécessaires, et en les chargeans plus que de raison; les prairies mesme, quoi-que faciles à gouverner se ressentent de leur mauvais mesnage. Si vostre fermier a du bien près du vostre, tenés-vous pour dict, qu'à vostre perte, son domaine se labourera et engraissera, l'allant cultiver et fumer, le bestail se nourrissant en vos fourrages et pasquis, quelques conventions qu'ayés faictes par-ensemble. Jamais en vostre fonds, une seule réparation n'est faicte par fermiers, quoi-qu'à eux nécessaire, et de si petit prix, qu'eux-mesmes en fussent largement rembourcés durant leur terme, si après icelui, elle vous demeure. Encores moins devés vous espérer qu'ils fassent rien de beau ès jardinages ou ailleurs, pour vostre délectation, non un seul ente: car, outre que leur esprit est grossier, ils se faschent si vous faictes faire quelque gentillesse en vostre domaine: de peur que tels moyens vous y attirans, ne vous donnent l'entière cognoissance de vos affaires, voyant leur mauvais mesnage, et le trop de profit qu'ils font sur vous, et que finalement les en sortiés. En somme, tout leur mesnage se faict par fraude, en grondant, n'ayans esgard qu'au seul gain, sans penser à l'honneur. Descrient vostre bien, publians ses défauts, et taisans ses commodités. Jamais ne confessent y avoir gaigné, mais tous-jours afferment y avoir perdu: tant pour desgouster d'autres de courre sur leur marché, que pour vous oster la fantasie de le tenir à vostre main; faisans tout impossible, ou du moins très-difficile à gouverner. Seroient contens ne vous voir jamais sur vostre bien, n'en pouvans dissimuler le marrisson; principalement au temps de la récolte, de peur de se voir contrerollés par vous, en observant la quantité des fruicts qu'ils cueillent en vostre terre. C'est pourquoi les do-

maines, quoi-que beaux de nature, ayans demeuré quelque-temps entre les mains de telles gens, deviennent laids et hideux, comme portans le dueil pour l'absence de leurs maistres. Attendu, qu'autre chose ne s'y faict durant ce temps-là, que pour les garder d'extrême ruine : sans penser ni aux ajencemens, ni aux nouvelles fondations et réparations, pour l'augmentation du revenu. Ou ce seroit que baillassiés vos réparations à tasche ou à prix-faict, à la mode des grands seigneurs et des grandes villes. Ce que toutes-fois n'est du commun usage des mesnagers champestres : lesquels les font à l'espargne, mieux et plus profitablement, estans sur les lieux, que beaucoup d'autres avec grosses sommes de deniers comptants ; pour les commodités qu'ils tirent de la terre par eux maniée, de vivres, de courvées des serviteurs et bestes du labourage, employées en temps perdu lors qu'on ne peut ouvrer aux champs, pour l'incommodité des temps; et tout cela se perd pour vous entre les mains des fermiers. *Columelle* discourt au long de telles difficultés, ja de son temps en usage, pour la grandeur de Rome, dont la richesse avoit efféminé la plus-part de ses hommes, et par-là leur avoit faict abandonner les héritages entre les mains des fermiers, si-que ce ne sont que plaintes et regrets de son temps, que ce qu'il en dict. Nous avons pour le jourd'hui encores plus d'occasion de plaindre sur telle matière, que *Columelle* n'avoit alors, pour aller les choses en empirant, selon le cours de ce monde : empirées aussi par la longueur des guerres de nostre siècle, qui de paresse et de desloyauté ont corrompu toutes sortes de personnes. Dont se treuve vérifiée la maxime, *qu'avec labeur le bien s'acquiert, et avec langueur se possède :* et, *que plus couste de le garder, que de l'achepter.* Pour lesquelles incommodités, pourtant, l'homme d'entendement ne jettera le manche après la coignée, en laissant ses terres en friche : ains se roidissant contre les difficultés, et des serviteurs domestiques, et des fermiers, discernera prudemment les temps, les lieux, et les personnes; pour, sur le maniment de sa terre, tirer une résolution utile.

Ne faut pourtant abandonner son bien.

Si le temps est troublé par guerres ou autres sinistres occasions : si l'assiete de vostre domaine est mal-saine, ou de terre peu fertile, ou escartée par pièces séparées, esloignées les unes des autres : si vous n'estes affectionné au mesnage ; que vostre femme n'y soit propre, providente et espargnante; que ne soyés sains et bien disposés, ne devés vous charger d'un grand mesnage ; auquel, avec tels obstacles, treuveriés plustost à perdre, qu'à gaigner. Si en outre, estes au service des rois ou princes : si ès villes, pourveu d'offices en la justice, ès finances, ou en autres grandes charges : si y avés des négotiations et trafiques d'importance, où treuviés beaucoup plus à gaigner, qu'à la culture de vos terres : ne laisserés tels moyens pour vous aller confiner aux champs (le plaisir suivant tous-jours le profit) ou seroit que, poussé de la Divinité, quittassiés les vanités du monde, pour aller servir Dieu en repos, reculé des compagnies, préférant le contentement de l'esprit à toutes considérations humaines. Mais l'estat paisible de la patrie vous favorisant : bonne estant l'assiete de vostre terre, fertile et unie : l'humeur et la santé de vous et de vostre femme s'approprians au mes-

Quand et quel bien doit estre affermé.

nage, tous deux y prenans plaisir: et que n'ayés meilleure, ne si bonne occupation, que le gouvernement de vostre héritage, ne devés mettre en difficulté de le faire valoir par vous-mesme : choisissant à ceste fin, des serviteurs les mieux qualifiés et moins vicieux que vous pourrés. Cela s'entend sans vous surcharger d'affaires, pour la grande quantité de terres qu'aurés à cultiver : ains seulement, d'en prendre à la proportion de vos raisonnables desseins, sans vous ennuyer. Le reste de vostre bien pourrés affermer, suivant ceste antique maxime, et nostre précédent avis,

De vostre bien baillerés au fermier
Ce que par vous ne pourrés manier.

Voulans les Anciens dire par-là, que celui n'est sage, qui après avoir beaucoup travaillé à s'acquérir une terre, ou au service des grands; ou au port des armes; ou à la suite des lettres, et finances; au commerce de la marchandise, ou par autres moyens légitimes et ordinaires : mesme l'ayant en don par le bénéfice des parens et amis (ainsi que femme vefve ou enfant orphelin) failli de cueur, l'abandonne prodigalement à un fermier, pour de ses mains, comme de son tuteur, en tirer maigre revenu : cependant voir devant ses yeux, son domaine se déserter et en ses bois, et en toutes ses autres parties; et au contraire son fermier s'enrichir à sa veue.

Honneur et profit à celui qui faict valoir son bien; et au contraire.

Mais digne de louange est l'homme, qui se voyant possesseur légitime d'un beau domaine; passant plus outre, s'esvertue, non-seulement à lui faire produire des fruicts à l'accoustumée, ains par ingénieuse dextérité, contraint, par manière de dire, sa terre, d'elle-mesme obéissante au labeur et soin des hommes, à lui rapporter plus que de l'ordinaire. A quoi y va de l'honneur : car aussi quelle honte nous est-ce, comme dit *Caton*, d'estre contraints d'achepter, par fainéantise, ce que nostre terre pourroit porter, laissans en arrière, par mespris, les libéralités de Dieu, ne voulans recueillir les biens qu'il nous offre, à faute d'y vouloir penser, et d'employer, non les bras et jambes avec sueur et peine, ains seulement, comme par récréation, nostre esprit et entendement? A telle occasion ceste réprimende a esté faicte,

Pourquoi achetes-tu du vin
Ta terre t'en pouvant produire,
Veu que tu aprestes à rire
A celui qui est ton voisin?

Censure de Caton.

Caton nous veut emmener là, quand il menace du crime de lèze-majesté ceux qui n'augmentent leur patrimoine de telle sorte, que l'accessoire surmonte le principal : disant aussi, estre grande vergongne, de ne laisser à ses successeurs, son héritage plus grand qu'on ne l'avoit reçeu de ses prédécesseurs. Comment se fera cela? Jamais entre les mains des fermiers, mais bien entre les nostres, si voulons prester à nostre terre, et nostre esprit et nostre argent. C'est le moyen noble d'augmenter le bien, tant célébré des Antiques; desquels le dire se vérifie tous les jours,

Profit de tenir son bien à sa main.

Quoi-que sans art le maistre, avecques peu d'esprit,
Conduira beaucoup mieux pour soi son héritage,
Qu'aucun fermier qui soit; lequel, pour tout mesnage,
N'a dans l'entendement que son propre profit.

Si ces oracles du temps passé estoient suivis, nous ne verrions tant de disetes de toutes choses, comme nous faisons; ains grande abondance de biens, car chacun pensant à ses affaires, feroit labourer sa terre avec science et diligence, de ses

yeux contrerollant et solicitant ses ouvriers : qui seroit non moindre utilité au publiq, que le contraire lui cause de dommage. Avenant quelques-fois par faute de vivres, séditions, et maladies contagieuses : dont avec raison l'on peut dire, que comme l'agriculture est le moyen duquel Dieu se sert pour le soustien de ceste vie ; aussi de son interruption, négligée, il tire, pour la punition des hommes, ces trois notables verges, famine, guerre, peste. Aussi est-il escrit, *que l'abondance de la terre est sur tout.*

Or comme les Anciens nous ont permis de bailler-à-ferme de nostre bien, ce que ne pouvons tenir à nostre main : il s'ensuit qu'ils nous commandent d'en faire cultiver par serviteurs domestiques, ce qui est en nostre puissance. Suivant ces ordonnances, curieuse recerche sera faicte de la qualité de nostre bien ; duquel la partie la plus esloignée, la plus escartée, la plus difficile à cultiver, sera baillée à ferme : la plus prochaine de nous, la plus unie, la plus aisée sera retenue. Ceste proximité s'entend, si le père-de-famille y a sa maison d'habitation, y faisant sa demeure ordinaire, sans laquelle tout ira mal en son mesnage : auquel, ne l'expérience des laboureurs, ne la puissance d'y despendre ce qu'il appartient, ne profitent tant, que la seule présence du seigneur, pour retenir chacun en office. De là est sortie ceste sentence,

La présence du maistre nécessaire au mesnage.

Le maistre dès son resveil
Au mesnage est un soleil.

C'est la présence du maistre, qui faict devenir diligens, les paresseux : sobres, les gourmans et yvrongnes : paisibles, les rioteux et querelleux. C'est aussi ce que dit *Pline*, que la principale fertilité des terres, consiste en l'œil du mesnager, non au talon. Telle présence du maistre sur son mesnage est tant recommandée des Antiques, que *Mago* de Carthage, excellent homme des champs, et l'un des premiers autheurs de rustication, de peur d'oublier chose tant importante, commence son livre par un commandement, faict à celui qui veut achepter une métairie ; de vendre premièrement sa maison de ville, ou ne le voulant faire, lui défend d'acquérir aucune terre aux champs : pour l'incompatibilité de ces deux façons de vivre. Nous ne sommes aujour-d'hui tant austères, que de nous priver sciemment de la liberté d'avoir des maisons ès villes, où quelques-fois la demeure est, et salutaire et nécessaire, pour plusieurs bonnes causes : quand mesme ce ne seroit que pour s'y aller recréer avec les amis : comme tous-jours ou le plus souvent, les changemens volontaires plaisent ; mais de s'y arrester par trop, est faillir en mesnage. Ainsi,

Nous voyons quel bien nous pouvons affermer ou arrenter : et quel tenir à nostre main. En cas d'afferme, que le seigneur accorde avec son fermier du prix du revenu de son bien, en deniers, fruicts ou autres choses, comme il verra le meilleur : lui en passant contract pardevant notaire, avec tant de seurtés dont il se pourra aviser, y apposant des rétentions, courvées, et autres conditions, selon la portée de son domaine, et conservation de sa liberté ; ce qui ne se peut particulariser, pour les diverses coustumes des pays. Mais qu'il y pense bien, avant que serrer marché, afin que pour son avantage, il n'oublie aucun article : sans espérance d'avoir après par honnesteté, plus que

Comment affermer.

ce qui aura esté convenu et escrit, pour l'avarice et discourtoisie de la plus-part de telles gens. Or comme ceste-ci est la plus seure voie ; de tirer sans despence ne souci, le revenu de vostre terre ; de mesme en est-elle la plus ruineuse façon de mesnage, comme a esté monstré, par laquelle vostre domaine, laissé à l'avarice de vostre fermier, qui en arrache durant son terme tout ce qu'il peut, se diminuera en valeur, et finalement se ruinera ; si en contractant n'y est pourveu en termes exprès.

Difficultés qu'il y a tenant le bien à-la main, dont la plus grande escheoit

Quant à tenir son bien à-sa-main, en voici le plus difficile ; la continuelle solicitation au travail ; et, l'ordinaire distribution des vivres pour la nourriture des serviteurs et manœuvres. Comme ces charges sont distinctes, distinctement aussi sont elles dispersées. C'est de l'ordonnance antique, que les affaires des champs demeurent au mari, et celles de la maison, à la femme, avec toutes-fois communication de conseil, pour tant mieux faire aller le mesnage, que plus d'utilité reçoit-on des choses préveues, que de celles commencées à l'aventure. En ceste négoce rustique, l'avantage est au père-de-famille ; car en se promenant, avec récréation il faict sa charge, ses affaires estans où son plaisir le meine. Mais il n'est ainsi de la mère-de-famille, laquelle sans très-grande peine, ne peut pourvoir à l'ordinaire nourriture des siens : encores-moins les contenter tous, tant pour les diverses humeurs des gens de service, la plus-part personnes mal créées, que pour l'extrême souci d'avoir continuellement en teste, tout ce qui appartient à la nourriture d'une grande famille, sans lui donner une heure de relasche, dont, comme d'une fièvre continue, elle est tous-jours tourmentée.

A la mère-de famille.

Espèces d'afferme pour le soulagement de la femme.

Pour le soulagement de la mère-de-famille, le non-nourrir des serviteurs est inventé. Au lieu de la despense de bouche des serviteurs et mercenaires, leur est baillé du blé, ou farine, ou pain, lard, fourmage, huile, sel, légumes, vin, ou autres alimens, pour leur nourriture de toute l'année, dont on convient, et de la quantité, et des payemens, selon les circonstances et les lieux. Aussi un jardin, pour avoir des herbes : un quartier de logis séparé, pour leur retraicte et faire leur ordinaire, ou plustost la maison du métayer, bastie dans la grande court, avec une servante ; afin de leur aprester à vivre. Par tel ordre, vos gens se nourrissent à leur contentement, librement mangeans à leurs heures, sans nullement vous importuner en vostre habitation, si qu'autre soin n'avés que de leur faire bien employer le temps ; et au terme, de les payer de leurs gages.

Autres.

Ceste façon de mesnage approche de celle dont plusieurs en Languedoc usent, pour la culture des domaines escartés. Tels domaines sont baillés en charge à un maistre-serviteur (au langage du pays appellé *Païré*, c'est-à-dire, père) lequel a d'autres serviteurs sous lui, tant qu'il suffit. Le seigneur lui fournit tout le bestail, outils et semences : accorde avec lui des gages de tous les serviteurs, en deniers et habits, et pour la nourriture de tout le mesnage durant l'année, en blé, lard, huile, sel, légumes, vin, et autres denrées, et avec de l'argent aussi. Moyennant lesquelles conventions se charge de tous les labeurs, et d'en rendre tous les fruicts en provenans. Faut que ce père

soit marié, pour le besoin que tout mesnage a de la conduite d'une femme. Le seigneur donne gages à la femme aussi bien qu'au mari, qui sont limités par le nombre de leurs enfans, moindres estans les gages, que plus de petits enfans il y a: les grands capables de servir, estans retenus à gages, selon leurs capacités.

Journaliers. Touchant les journaliers et manœuvres, requis pour la culture des vignes et semblables besongnes, mesme pour les réparations extraordinaires: qui ne se voudra charger de la fatigue de les nourrir, les payera au seul argent, à tant la journée: portans leur munition pour vivre quand ils viennent travailler chés vous. Ceste façon de mesnage, estant grande consommation de deniers, vient souventesfois mal-à-propos au père-de-famille, mesme lors que ses denrées sont à petit prix, et mal-vendables: desquelles commodément ne se peut-il servir en cest endroit, lui estant aux champs, où il est plus convenable de les y faire manger après ses ouvrages, que de les envoyer loin pour les vendre, afin d'en retirer le payement de ses ouvriers. C'est plustost à l'utilité de l'homme de ville, que tel ordre est establi, pour la culture des jardins, vignes, et autres semblables propriétés, auquel est plus commode payer ses ouvriers à l'argent sec, que d'y ajouster la nourriture. Aussi à tel mesnage ne sont beaucoup duites les femmes de ville, qui volontiers souscriront à cest avis.

Autre espèce d'afferme. Voici encores du soulagement. Il est certain que la plus grande fatigue du mesnage est ès moissons, tant pour la difficulté d'avoir des ouvriers pour coupper les blés, que pour la peine et despense de les nourrir, veu le grand nombre nécessaire à telle œuvre. De telle fatigue l'on se descharge entièrement, en baillant à coupper et lier les blés à tache, ou à prix-faict; c'est à dire, sçavoir que donner en blot pour ce faire: ou passant plus outre, à les rendre nets par battre ou fouler selon les pays, et ce, ou en grain ou en argent. Ou bien sans tant hazarder, accorder à tant pour cent; ou à compte, un pour tant, à la meilleure condition qu'on peut. Ainsi ces diverses façons de mesnage, peuvent estre dictes, parties d'afferme; plus ou moins s'en approchans les unes que les autres. Toutes lesquelles reviennent au seul soulagement de la mère-de-famille, demeurant la charge du père-de-famille, entière et nécessaire pour la conduite de ses affaires. Mais si tant est que, et lui et sa femme, se vueillent communément descharger de l'importune peine et souci du mesnage, ainsi le pourront faire: sans toutes-fois abandonner leur bien à la merci du fermier: ains à tel effect, le bailleront à cultiver à demi-fruicts, au tiers, au quart, ou à autres conditions acceptables, selon les pays; par le moyen desquelles, le bien se maintient en assés bon estat (31).

Diversité d'affermes. Dès long tèmps ceste façon-ci de cultiver la terre est en usage par les provinces de ce royaume et estrangères, mais non généralement pratiquée de mesme sorte, pour la diversité des mœurs et coustumes. D'où avient, que c'est, ou en gerbe ou en grain, par inégales ou esgales portions, que le seigneur partage avec son métayer: avec aussi apposition de plusieurs conditions, diversement receues ou rejettées, non seulement de province à autre, ains presques de voisinage à voisinage, tant les hommes sont particuliers. Si le métayer

faict tout le mesnage des blés à ses despens, c'est à dire, qu'il laboure et ensemence les terres, qu'il sarcle les blés, les moissonne, qu'il en charrie les gerbes dans la grange ou en l'aire, selon le climat, les y entasse, les batte ou foule jusques à en rendre le grain net : lui estant par le seigneur fournie la moitié du bestail et outils du labourage, la moitié des semences, toutes les pailles laissées avec quelques journées de pré et autres pasquis, sans desbourcer argent, pour son bestail de labour, la moitié des fruicts des arbres; ne paye le métayer, que la moitié des tailles, censes et autres ordinaires charges y eschéans. J'estime la condition raisonnable, si en la cueillète, les gerbes ou les grains sont partagés par moitié entre le seigneur et le métayer, n'y ayant en icelle aucun ou bien-petit hazard pour des parties.

Mais faire à la mode de plusieurs du Languedoc, du Dauphiné, et de la Provence, est rendre plus chère que de raison, la façon du labourage et conduite des blés. Outre tout le bestail et instrumens de labour, et la moitié des semences qu'ils baillent au métayer, lui aident à semer, sarcler, moissonner, s'accordans à certaine somme d'argent pour la valeur de ces choses: payent les gages d'un homme qui sème tous les grains (servant au seigneur de contrerolleur), donnent de l'argent ou du blé pour sarcler et moissonner, contribuent du sel, pour les bestes de labour (32); du fer, pour les socs. Après, un tiers vient avec des chevaux, mulles ou jumens, fouler les blés en l'aire; desquels, pour ses peines, il tire la vingtiesme partie, ou autre telle qu'ils accordent, outre la grande despense que ces bestes-là font en l'aire. Finalement, le reste est partagé par moitié, entre le seigneur et le métayer, qui du surplus pour la nourriture du bestail de labour, retient toutes les pailles; et sans payer aussi, jouit des herbages prochains. Particulièrement en certains endroits du Dauphiné, mesnagent encores plus au détriment du seigneur, d'autant que le granger ou métayer, venue que soit la moisson, baille à coupper et battre les blés à un prix-fachier, qui pour son salaire comprins ses despens, prend sur le monceau du blé, la septiesme ou huictiesme partie, ou autre telle portion convenue par-ensemble. Et le demeurant, est, comme dessus, partagé par moitié entre le seigneur et le métayer: duquel, par ces deux façons de mesnage, appert la condition estre meilleure en cest endroit, que celle de son maistre : en tant que pour le seul labourer, et charrier les gerbes en l'aire, il tire la moitié franche, de tous les grains qui en proviennent. Salaire excédant les limites de bon mesnage.

Comment affermer les vignes.

Quant aux vignes, qui ne les afferme à l'argent, la chose est assés raisonnable de les bailler à moitié : mais c'est à la charge, que le seigneur se prenne bien garde qu'elles ne soyent taillées trop longuement, pour la tromperie qu'en cest endroit font les vignerons : lesquels, afin d'avoir du vin en abondance, laissent aux vignes par trop de bois, dont elles succombent en peu de temps. Aussi pourvoirra qu'elles soyent marrées autant de fois et si bien qu'il appartient, autrement ne seroient de longue durée, pour bien qu'elles fussent taillées. Que les vignes perchées et appuyées soyent fournies de bois, selon le besoin, liées et ployées par art. Les maigres, fumées; et toutes ensemble,

semble, gouvernées curieusement en bon mesnager : autrement elles ne seroient de longue durée, estant la vigne, la partie du domaine moins propre à souffrir la négligence du laboureur. Les arbres fruictiers et jardinages, symbolisans avec la vigne, demandent aussi exquis traictement, lequel leur déniant, leur revenu et beauté seront tost diminués. Touchant aux prairies, rien n'y a-il de plus affermable qu'elles, pour le peu de soin qui leur est requis : tant-y-a, que si abusans de leur facilité, on les vouloit du tout abandonner à la négligence, en fin elles reviendroient à néant. Pour lesquelles ruines prévenir, le père-de-famille apposera en ses contracts, tant de pactes et conditions, qu'elles suffisent à retenir l'avarice et la paresse de ses métayers.

Difficilement s'afferment ces choses.

Touchant aux bois, pasturages, et gouvernement du bestail, ils s'afferment en tant de façons et si différentes, pour la diversité des espèces, et pays, qu'il est impossible de représenter justement le moyen qu'on a à se conduire en cest endroit, et pouvoir discerner quelles façons sont plus profitables ou moins nuisibles. Non plus des estangs, garennes, colombiers, et autres gentillesses du mesnage. Ce sera au prudent père - de - famille de penser deux fois, à les commettre à la miséricorde des fermiers, de peur d'en voir bien tost la fin. Aussi se résoudra-il, qu'à mesure qu'il se veut esloigner de souci, il approche son bien de ruine : comme par les précédens discours cela est clairement représenté. Or puis qu'à tirer la raison de la terre, y va de la fascherie, pour la négligence, pour l'ignorance, pour la fraude, pour la despense, et autres incommodités qu'on y treuve en la faisant cultiver, soit par serviteurs domestiques, soit par fermiers, le meilleur sera de ne vous attacher du tout à une seule façon de mesnage. Ains changeant quelques-fois, tiendrés vostre domaine certain temps à vostre main, et en suite l'affermerés pour quelque petit nombre d'années, non trop longuement. Par ces changemens, en vous deslassant, passerés les difficultés du mesnage ; et de temps à autre, prendrés nouveau avis, selon les occurrences : par ce moyen, conservant tous-jours vostre liberté. Cela s'entend pour les biens qu'on peut commodément tenir à sa main, non pour les autres, lesquels la difficulté du maniment rend pour jamais affermables (33).

Comme nous avons distingué les diverses sortes de fermes, aussi est-il besoin d'en distinguer les fermiers : ce que ferons sous ces deux noms, fermier et métayer, pour ne nous confondre. Le fermier est celui qui prend le bien à certain prix, duquel il se charge à ses périls et fortunes, ainsi qu'on le void pratiqué aux fermes du roi, des princes, des grands seigneurs, des communautés, des pupilles et autres. Le métayer ne se hazarde tant avant, ains seulement s'oblige de cultiver le bien à la portion, selon les pactes convenus. Il est ainsi appellé en France, de métairie : et en Dauphiné, granger, de grange ; l'un et l'autre édifice audit pays, signifiant une mesme chose, bien-qu'en France, la grange ne soit que partie de la métairie. Et d'autant que, et le fermier et le métayer, sont de l'art de la terre, de mesme qualifiés les recercherons - nous. Sur telle élection donques, curieusement avisera nostre père-de-famille : et par semblable adresse, se choisira et l'un et l'autre, leurs charges

Le fermier, et

Le métayer.

symbolisans ensemble, comme a esté dict. Tel sera le fermier, de mesme le métayer.

Qualités requises au fermier et au métayer.

Homme de bien, loyal, de parole, et de bon compte : sain : aagé de vingt-cinq à soixante ans : marié avec une sage et bonne mesnagère : industrieux : laborieux : diligent : espargnant : sobre : non amateur de bonne chère : non yvrongne : ne babillard : ne plaideur : ne villotier : n'ayant aucun bien terrien, ou au soleil : ains des moyens à la bource. Ainsi qualifié et rencontré, sera celui qu'il vous faut, avec lequel n'entrerés en piques à peu d'occasion, mais supporterés doucement ses petites imperfections : toutes-fois avec un jusques où, gardant vostre authorité, afin de ne l'accoustumer à désobéir et à ne craindre. Compterés souvent avec lui, de peur de mescompte. Ne laisserés courir sur lui terme sur terme, ni aucune autre chose, en laquelle il vous soit tenu, pour petite qu'elle soit : comme par le contraire n'exigerés de lui outre son deu, rien qui lui préjudicie. Lui monstrerés au reste, l'amitié que lui portés, louant son industrie, sa diligence,

Le comportement du Seigneur envers eux.

et vous réjouissant de son profit, treuvant bon qu'il gaigne honnestement avec vous, pour l'affectionner tous-jours mieux à vostre service. Ne changerés de fermier ne de métayer, si le treuvés passable, que le plus rarement que pourrés : et au contraire, n'en souffrirés aucun, qui n'ait la plus-part des qualités susdites. Et quel que soit vostre fermier ou vostre métayer, n'abandonnés tellement vostre terre, qu'en toutes saisons ne la visitiés (le plus-souvent estant le meilleur) pour remédier à temps, aux destracs survenans. Principalement, en la récolte des fruicts tenés-vous en de si près, qu'en tiriés vostre raison. Ne souffrant au reste, en vostre domaine, affermé ou non, aucune introduction de nouvelleté qui vous préjudicie, soit de chemins, soit de pasturages, abbruvoirs, couppes de bois, et autres servitudes. Non plus, laisserés perdre aucune partie des authorités, prééminences, franchises, libertés, priviléges, bonnes coustumes, que vous avés sur vos sujets, et sur vos voisins (34).

Visitera souvent sa terre, etc.

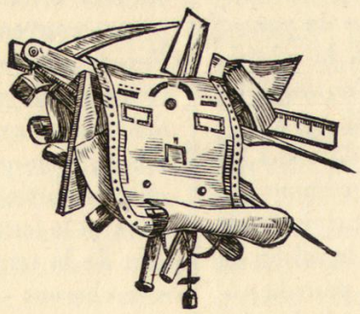

NOTES

NOTES DU PREMIER LIEU.

SOMMAIRE.

Page 2, ligne 2. (1) Le sujet de ce premier Lieu est très-exactement le même que celui du Livre premier de la *Maison Rustique*, ou du *Prædium rusticum*, par le père *Vanière* (*Quomodo fundum emi ac reparari oporteat*. Quelles précautions l'on doit prendre dans l'achat d'une terre, et pour son amélioration). *Vanière*, né près de Béziers, par conséquent compatriote du célèbre *Olivier de Serres*, florissoit vers la fin du règne de Louis XIV. Ce jésuite a développé, en très-beaux vers latins, toute l'économie rurale que l'autre avoit traitée en prose, sous le règne de Henri IV. Nous pourrons indiquer quelques autres rapprochemens entre ces deux auteurs. *Rosset*, qui a donné des Géorgiques moins heureuses et pourtant estimables, sous le règne de Louis XV, étoit aussi du Languedoc. C'est une chose remarquable que la succession de ces écrivains agronomes dans la même contrée. *Rosset* commence son poëme par ces vers, qui paroissent empruntés presque mot à mot du texte d'*Olivier de Serres* ;

Voulez-vous assurer des moissons abondantes ?
Connoissez la vertu des terres différentes.
Chacune a son génie : ici le blé mûrit,
Et la vigne prospère où le froment périt.

AGRICULTURE, Chant I.

Il est vrai que *Virgile* avoit dit avant l'un et l'autre :

Toutesfois dans le sein d'une terre inconnue,
Ne vas pas vainement enfoncer la charrue.

GÉORG. L. I. trad. par *Delille*.

(*F. D. N.*)

CHAPITRE PREMIER.

Page 4, colonne I, ligne 24. (2) Si la connoissance des terres doit être, comme dit l'auteur, le fondement de l'agriculture, la nôtre pêche par sa base. Malgré le progrès des sciences, nous ne sommes guères plus avancés sur ce point que du temps d'*Olivier de Serres*. On s'en est pourtant occupé à diverses reprises. En 1730, *Réaumur* lut à l'Académie des sciences, un mémoire où il promettoit des expériences sur la nature des terres. Il faisoit sentir l'utilité de leur classement pour l'histoire naturelle, la physique et les arts. *Buffon* traçoit aussi (tome I, second discours) la manière dont il désiroit que les terres fussent décrites. L'auteur du Spectacle de la nature formoit des souhaits ardens pour qu'une société de gens de lettres s'établit dans la vue de s'occuper spécialement du discernement des terres (tome VII) ; mais *Pluche* et *Réaumur*, ne considéroient les terres que relativement à l'architecture. Plusieurs Académies voulurent que cette matière fut traitée expressément pour l'économie rurale. L'expérience indique assez que la terre la plus fertile est celle qui est grasse et meuble. Mais qu'est-ce qui compose ce *pingue et putre solum* ? En 1749, le célèbre *Eller* lut à l'Académie de Berlin, des recherches sur ce sujet intéressant. Il pensoit que toute terre fertile est un mélange de trois terres différentes, de sable, d'argile, et de terre adoptive, ou terre produite par les débris des végétaux putréfiés et fermentés. En 1761, l'Académie de Metz avoit proposé cette question : *quel est le vrai principe de la fécondité de la terre ?* M. *Froger*, curé de Mayet, remporta le prix. Il établit, dans son discours, que le vrai principe de la fécondité de la terre, c'est le concours libre et proportionné des élémens, la terre, l'eau, l'air et le feu. Cette physique est claire et à la portée de tout le monde. Dans ses élémens d'agriculture, couronnés à Berne en 1774, M. *Bertrand* dit qu'il entre dans toutes les terres de l'eau, de l'argile, du sable, des plantes consumées, des sels, des particules minérales. Les doses plus ou moins exactes de toutes les parties qui forment ce mélange, constituent la fertilité ou la stéri-

lité des terres. Mais comment reconnoître avec précision ce qui domine et ce qui manque? Persuadé que l'analyse chimique en est le seul moyen, M. *J. B. de Beunie* a lu à l'Académie impériale de Bruxelles, un essai chimique des terres, extrêmement curieux. Il combat l'opinion de ceux qui attribuent le principe fertilisant à la terre calcaire. Il revendique cet avantage pour l'argile. Selon lui, dix mille livres pesant de fumier ne forment, au bout de quelque temps, que cent quatre-vingt-sept livres et demie de terre argileuse. La terre la plus fertile des environs d'Anvers, ne lui a donné qu'un sixième de sable, et environ cinq sixièmes d'argile. De ses analyses, il résulte que le sable seul est stérile, que l'argile sans mélange est également stérile, et que toute terre fertile doit contenir un mélange d'argile, de sable, de terre tourbeuse ou adoptive, ou de quelque terre crétacée ou calcaire; mais que ce composé est d'autant plus fécond que l'argile y domine plus sur les autres substances. Le C. *Dumont-Courset* a essayé des terres simples et des matières composées. On voit, par ses expériences, que le sable de mer fertilise les autres terres et matières stériles. Moitié de ce sable de mer, avec moitié de marne blanche ou craye de la surface, a produit plus que du terreau. L'auteur de ces essais sur l'étude du sol, et sur les moyens de le corriger, en a rendu compte dans l'introduction de son livre, intitulé : *Le Botaniste cultivateur*. Ses vues paroissent mériter un examen approfondi. Dans ces derniers temps, M. *Kirwan* a remporté le prix de l'Académie royale d'Irlande, par un mémoire sur les engrais, où il examine la nature des sols fertiles, et les moyens d'apprécier leur fertilité. Il se fonde sur les expériences de *Giobert*, à Turin; de *Bergman*, en Suède; de *Tillet*, et du C. *Hassenfratz*, à Paris. Il trouve, dans les sols fertiles, un mélange de silice, d'argile, et de chaux aérée. La silice et la chaux dominent, l'argile y est inférieure; mais M. *Kirwan* fait beaucoup d'attention à la quantité moyenne de pluie, pour juger de la constitution des terres fertiles. Son chapitre trois donne les moyens chimiques de déterminer la composition d'un terrein. Dans sa conclusion, il désire sur-tout que l'on trouve les moyens, 1°. de rendre le carbone soluble dans l'eau, pour favoriser la végétation; 2°. de découvrir la composition des terres les plus propres à retenir ou à laisser évaporer la proportion convenable de la quantité moyenne d'eau qui tombe dans chaque pays. La fertilité des terres dépend essentiellement, selon lui, de ces facultés et de ces rapports. Leur amélioration régulière dépend aussi de la connoissance des substances qui leur manquent, et de la quantité absolue de ce défaut. Malheureusement, les procédés nécessaires pour ces analyses, ne sont pas à la portée des simples cultivateurs; et tant que l'agriculture ne fera pas une partie spéciale de l'enseignement public, il est à craindre que les propriétaires eux-mêmes ne soient pas, à cet égard, plus instruits que leurs fermiers. Les chimistes rendroient un grand service à l'économie rurale, s'ils pouvoient simplifier les procédés de l'analyse des terres, au point de les rendre usuels. Cela paroît très-difficile, vu l'infinie variété des sols. En attendant, il seroit possible de remplir, du moins, le vœu très-raisonnable de *Pluche*. Le Gouvernement pourroit, à peu de frais, donner à la Société d'agriculture de Paris, un laboratoire, où elle seroit chargée d'analyser et de comparer toutes les terres dont on lui feroit parvenir des échantillons ou parallélipipèdes réguliers, avec des notes sur l'exposition et le climat du lieu d'où ces terres auroient été tirées. On sent quels immenses avantages en résulteroient pour le public. Ces expériences, comme le dit M. *Kirwan*, sont peut-être celles qui contribuent le plus directement au bonheur du genre humain. A ce titre, elles feront la gloire du siècle où elles seront exécutées. (*F. D. N.*)

(3) La couleur des terres ne suffit pas, ainsi que vient de le dire *Olivier de Serres*, pour déterminer la plus ou moins grande fertilité du sol. Il est, en effet, une espèce de terre qui offre à l'œil un aspect blanchâtre, et qui néanmoins est très-fertile. Cette qualité de terre convient sur-tout à la culture du froment, et se trouve dans plusieurs lieux de la ci-devant province de Beauce. (*L.*) *Page 4, colonne I, ligne 32.*

(4) La mauvaise odeur des plantes est un signe non moins équivoque de la stérilité du sol. On voit, en effet, croître sur nos terres de meilleure *Idem, ligne 40.*

qualité, et principalement dans nos jardins, des plantes très-puantes. (*L.*)

Page 4, colonne II, ligne 4. (5) On ne doit point regarder comme impropre à la culture, un sol qui produit la fougère en abondance. Cet excès de végétation dénote au contraire un terrein doué du principe de fertilité, et susceptible de produire de bonnes récoltes. Il suffit alors de le seconder par l'art, et de savoir lui confier les semences analogues à sa nature. (*L.*)

Idem, ligne 23. (6) Le gonflement des terres, signe de leur bonté, est un des moins fautifs parmi ceux qui n'exigent pas les procédés de la chimie. On avoit eu l'idée de fabriquer un instrument, nommé l'*Extensimètre*, parce qu'il auroit pu mesurer les degrés d'extensibilité des terres. Ce moyen de connoître et d'estimer un sol, seroit, par sa simplicité, à la portée de tout le monde. Il est à désirer que l'on revienne à cette idée, et que l'on sache au juste le parti que l'on peut tirer de cet Extensimètre, proposé par M. *Barthès*. (*F. D. N.*)

Idem, ligne 38. (7) La mauvaise odeur ou saveur d'une terre n'est pas toujours une preuve de stérilité. En effet, les matières végétales et animales en décomposition, qui donnent au sol une odeur et une saveur très-désagréables, sont cependant un des agens les plus actifs de la végétation. (*L.*)

Page 5, colonne I, ligne 4. (8) La meilleure manière de reconnoître les substances dont les couches se trouvent sous la surface de la terre, c'est d'employer la sonde ou tarière, décrite et recommandée par *Turbilly*, dans le mémoire sur les défrichemens. Il devroit y en avoir une dans toutes les sous-préfectures, avec une instruction sur la manière de s'en servir, et une prime en faveur de ceux qui feroient, par ce moyen, des découvertes utiles. On sait que cette sonde est composée de plusieurs tiges de fer qui s'emboîtent l'une dans l'autre, terminées par une cuiller qui rapporte des échantillons de la couche de terre où elle a pénétré (*Encyclopédie méthodique, Dictionnaire des Arts et Métiers*, t. 1, p. 527). Cette tarière est l'instrument que les Anglois connoissent sous le nom de *perçoir*, et qui est ainsi désigné dans la traduction des œuvres de M. *Young*. Les États de Bretagne avoient eu soin de procurer à leurs bureaux d'agriculture, de ces sondes bannales, de vingt mètres ou soixante pieds de long. On en faisoit usage en sondant la terre à six mètres ou dix-huit pieds de profondeur, pour trouver de la marne, de la pierre à chaux, ou du plâtre. Il faudroit aller à vingt mètres ou environ soixante pieds, pour trouver du charbon de terre, de la terre à foulon, etc. Il faudroit aussi qu'on suivit le conseil donné dans les mémoires de la Société royale de Médecine, de faire examiner les diverses substances trouvées dans les fouilles que l'on fait pour creuser les puits. Faute de connoître le sol, combien on laisse perdre de trésors qu'il recèle? Grace à *Guettard, Hellot, Buache*, nous savons en gros que la France contient trois espèces de sols, formant autant de cercles enfermés l'un dans l'autre. Le premier n'est que sable, et n'a de métal que le fer (Paris, l'Orléanois, la Normandie, et jusqu'à Londres). Le second n'est que marne (Champagne, Picardie, Touraine, Berri, Perche, et partie de la Normandie). Le troisième fournit de l'ardoise, des pierres dures, toute sorte de minéraux (limites de la France et contrées montueuses). Voilà le coup-d'œil général de notre territoire; mais il varie à chaque pas. Quand le sable est à la surface, souvent l'argile est sous le sable. L'un est le correctif de l'autre. Il n'est point de mauvaises terres qu'un mêlange bien calculé ne parvienne à rendre fertiles. Combien il est donc important que les agriculteurs, ou du moins les propriétaires, soient instruits en physique, en minéralogie, et sur-tout en chimie, s'ils ne veulent pas s'exposer à être étrangers chez eux-mêmes, et à fouler aux pieds des richesses cachées pour la seule ignorance? (*F. D. N.*)

Page 5, colonne I, ligne 10. (9) *Columelle* dit, au contraire, qu'il faut pour les fromens, deux pieds de bon *humus*, et qu'il suffit de quatre pieds de bonne terre pour les arbres (*Colum.* liv. 2, ch. 2.). On a vu des tiges de blé qui avoient des racines de quinze à dix-huit pouces. Comment un pied de bonne terre pourroit-il leur suffire? C'est encore bien pis pour les arbres fruitiers, et je ne conçois pas que notre auteur ait pu se contenter pour eux d'un pied de bonne terre; il y insiste cependant,

lorsqu'il parle des fosses où l'on plante les arbres. Lieu VI, ch. 19. (*F. D. N.*)

Page 5, colonne II, ligne 7. (10) La croissance des pommiers ne prouve pas que le sol soit moins propre à la culture du froment qu'à celle du seigle. On obtient, en Normandie et ailleurs, d'abondantes récoltes de froment, dans les champs où le pommier offre une belle végétation. (*L.*)

CHAPITRE II.

Page 7, colonne I, ligne 13. (11) Celui qui veut acquérir une terre, doit chercher à remplacer les anciens priviléges par des combinaisons non moins utiles au particulier, et beaucoup plus conformes au bien général. Il est plusieurs espèces de fabriques qui non-seulement peuvent être combinées avec les travaux des champs, mais qui, par leur nature, leur donnent et en reçoivent de plus grands accroissemens. Telles sont, d'après les localités, la distillation des grains, la fabrication des briques, des poteries, la préparation de quelques plantes économiques, etc. Cette réunion d'industrie agricole et manufacturière, dont les premiers exemples ont été donnés dans la ci-devant Flandres, est aujourd'hui assez commune en Angleterre et en Allemagne. C'est un flamand qui a porté en Silésie la culture de la garance. (*L.*)

Page 8, colonne II, ligne 21. (12) L'irrigation est un moyen puissant de fertiliser les terres, et ne doit pas être omis dans les calculs de celui qui veut acheter un bien, surtout si ce bien est situé dans les départemens méridionaux. Il seroit facile de donner un accroissement considérable aux produits de notre sol, si l'on savoit mettre à profit le cours des eaux, et le diriger avec intelligence sur les terres. Il n'est que trop ordinaire de voir perdre, pour l'agriculture, non-seulement les eaux des pluies, celles des ruisseaux et des rivières, mais encore les eaux douées d'un plus grand degré de fécondité, telles que celles qui charrient les immondices accumulées autour des habitations, ou même les parties les plus actives des fumiers. (*L.*)

Idem, ligne 30. (13) Ces mots célèbres de *Virgile* se trouvent dans les *Géorgiques*, et semblent s'appliquer aux vignes, dans l'intention du poëte, plutôt qu'à toute autre culture. Je les avois traduits ainsi, pour les inscrire sur la porte d'une maison des champs :

Par la voix des Muses romaines,
La sagesse nous avertit
D'admirer les vastes domaines
Et d'en cultiver un petit.

Mais que doit-on entendre par un petit domaine? C'est ce qui n'a jamais été bien défini. Il nous reste, sur ce sujet, un monument très-remarquable d'un auteur ancien. *Ausone* a fait de jolis vers sur sa petite métairie; *de suâ Villulâ*. Il recherche, pour la décrire, les mots les plus modestes, les plus diminutifs. Voici l'énumération de ce qui composoit cette ferme, à l'entendre, si modique et si mince. Il y compte deux cents arpens de terre labourable, puis cent arpens de vignes, puis cinquante arpens de prairies; enfin, sept cents arpens de bois :

Agri bis centum colo jugera; vinea centum
Jugeribus colitur, prataque dimidium.
Sylva suprà duplum quàm prata, et vinea, et arvum.

Telle étoit la possession dont l'exiguité faisoit dire à *Ausone* :

Parvum hœrediolum, fateor, etc., etc.

Ces mille arpens d'*Ausone*, considérés par lui comme un très-petit héritage, sont bien loin des deux *jugera* que Romulus avoit assignés autrefois à chaque citoyen romain. Après l'expulsion des rois, la portion agraire fut fixée à sept *jugera*. Le *jugerum* étoit de vingt-huit mille huit cent pieds carrés. Les sept arpens romains ne passoient guères deux hectares. Dans la lettre que *Regulus* écrivit d'Afrique au sénat, il parle de deux laboureurs sur sa ferme de sept arpens; mais ce ne pouvoit être qu'une culture à bras. *Curius Dentatus* ayant rendu de grands services, le sénat lui offrit cinquante *jugera*, environ quinze hectares. Il ne voulut que sept arpens, comme tout autre citoyen; mais cette modération ne dura pas long-temps à Rome, et *Pline* dit que l'étendue et l'immensité des biens fonds perdirent l'Italie. De nos jours, on a disputé sur la grandeur des fermes. Elles sont très-bornées dans les cantons des Pays-Bas, qui sont les plus fertiles et les mieux cultivés. Dans le Hainaut autrichien, les fermes étoient bien plus

vastes. Le 2 Septembre 1755, l'impératrice Marie Thérèse rendit une ordonnance qui fixe à soixante bonniers de terre labourable et dix bonniers de prairies, ce qu'un seul fermier peut *défructuer*, ou exploiter : c'est près de cent hectares. On dit que cette loi a produit un très-bon effet, et que la valeur des terres et la population ont reçu des accroissemens rapides. C'est un fait à vérifier, et qui jetteroit un grand jour sur une question d'économie rurale et d'économie politique, extrêmement controversée.

Au surplus, le père *Vanière* a su rendre en beaux vers, tout ce qu'*Olivier de Serres* a dit de plus judicieux sur le choix d'un bien de campagne. Je vais risquer une imitation de ce passage pour ceux qui n'entendent pas le latin. Je dédommagerai les lecteurs plus instruits, en rapportant ensuite le texte de *Vanière :*

Qu'un autre, ambitieux de terres étendues,
Veuille, en ses vastes champs, fatiguer cent charrues!
L'éclat de ces grands biens ne peut vous éblouir ;
On en est accablé plus qu'on n'en peut jouir.
Un enclos que soi-même on peut rendre fertile,
Unit plus sûrement l'agréable et l'utile.
Il faut le bien connoître avant d'en être épris ;
Par un premier coup-d'œil craignez d'être surpris :
Au champ qu'on veut avoir, à l'ami qu'on veut faire,
De l'usage et du temps l'épreuve est nécessaire.
Défiez-vous de l'art. Aimez sur-tout les lieux
Que la simple nature embellit à vos yeux.
Cherchez un site heureux, dont les beautés naïves
Offrent des prés rians, des forêts, des eaux vives ;
Non ces terreins de luxe, à si grands frais ornés,
Par qui leurs possesseurs sont bientôt ruinés.
Jugez, par ses produits, un domaine champêtre ;
Au lieu de l'épuiser, il doit nourrir son maître.

Immensos alii tractus, et vasta requirant
Prædia, centenis quæ vix subigantur aratris :
Cui placet utilitas et amœni gratia ruris,
Quo potiatur emat, non unde gravetur ; . . .
Non cupidè visumque semel mercabere fundum ;
Sæpè soli facies quoque fallit : amicus, agerque,
Quos vis esse tuos, longo noscantur ab usu.
Naturæ, non artis ama decus : elige villam
Quam nemora et fontes, longoque virentia tractu
Prata, situs que loci, non quam labor improbus ornet
Quæque suos luxu fructus absumat inani ;
Ne qui debuerat te pascere fundus, alatur
Ipse tuis opibus : etc. (Vanier. Præd. rust. L. I.).

(*F. D. N.*)

(14) Tous les détails de ce chapitre annoncent qu'*Olivier de Serres* n'adresse ses conseils qu'à l'homme aisé, qui veut acquérir une terre pour demeurer à la campagne et faire valoir son domaine. Il y auroit peut-être un autre bon chapitre à faire et d'utiles préceptes à tracer, pour celui qui veut prendre une ferme et exploiter les fonds d'autrui. La classe des riches fermiers mérite d'être encouragée, et a besoin d'être éclairée. Il convient, ce me semble, à très-peu de propriétaires, de gérer leurs biens par eux-mêmes. Ils doivent les connoître, les améliorer, être en état de bien régler les conditions de leurs baux ; c'est sur-tout sous ce point de vue, qu'il est intéressant pour eux d'être instruits en agriculture. Le manque de ces connoissances détourne plus d'un homme aisé de songer à l'achat des terres pour l'emploi de ses capitaux. C'est pourtant le moyen le plus sûr, le plus agréable, et le plus lucratif de les faire valoir. *Vanière* a bien saisi ce point dans ses conseils pour l'acquisition d'un fonds. Il veut qu'on s'attache sur-tout aux terres bonnes par elles-mêmes, qui ont été mal cultivées, et qui sont susceptibles de doubler de valeur en des mains plus intelligentes : *Page 9, colonne II, ligne 3.*

Hâtez-vous : que ces fonds qu'un autre a négligés,
Par vos soins plus heureux soient bientôt corrigés.
Les pierres, le chiendent, les joncs et la fougère,
Ont rendu leur surface à Cérès étrangère ;
La fougère, les joncs, les pierres, le chiendent,
Rien ne peut arrêter un laboureur ardent.
Le soc extirpe l'herbe ; et la pierre amassée
En des fossés profonds disparoît enfoncée.
Vous ranimez les prés par de nouveaux engrais ;
Vous replantez les bois ; vous séchez les marais.
O que si vous pouviez tirer de dessous l'onde
Et montrer au soleil cette terre féconde,
Cet antique limon, ces fonds long-temps noyés,
O de quelles moissons vos soins seroient payés !
Ainsi, près de Béziers, la puissance romaine
A fait que la charrue aujourd'hui se promène
Dans un sol riche et gras qui, caché sous les eaux,
Vit son sein sillonné jadis par des vaisseaux, etc.

Incipe, et Agricolæ quod inertia longa prioris
Perdidit, in melius felici corrige curâ.
Expediendus erit saxis et gramine campus
Et filice et junco : filicem satione fabarum

Interimes ; juncos vinces et gramen aratro :
Sed lapides manibus remove , ...
O ! tibi torpentes si desiccare paludes
Fata darent , cœloque novas ostendere terras !
Semina restituet quanto proh ! fœnore campus
Et limo satur , et longo requietus ab œvo.
En Bliteram propter quàm pinguia findit arator
AEquora vomeribus , quæ navibus antè secabat.
Namque suâ totum quondam gens Romula mundum
Sub ditione tenens , etc. (VANIER. Præd. rust. L. I.)

Ce ne sont pas les seuls Romains qui ont donné en France l'exemple fructueux de ces desséchemens. Nous avons vu de grands ouvrages achevés en ce genre par de simples particuliers. M. *Mouron* a desséché , aux portes de Calais , un marais très-considérable. D'autres ont conquis sur la mer des terreins précieux. Dans le ci-devant Dauphiné , des canaux d'arrosage ont triplé le produit des terres de plusieurs cantons. Mais combien ne reste-t-il pas en France d'étangs à dessécher , de marais à combler , de landes , de bruyères , de terreins à améliorer ? Quelle vaste carrière et quelle mine fructueuse pour les agriculteurs et les capitalistes ! On ne sauroit , dans une note , donner à cet égard , qu'une indication bien vague ; mais on peut assurer qu'il y a dans la France , un million d'hectares à tirer du néant. L'auteur de cette note a proposé de faire des Colonies intérieures , et de consacrer la première sous le nom du Premier Consul. Il avoit , dès l'an V , fait donner un projet de loi pour former de nouveaux villages. Notre territoire actuel a besoin qu'on en établisse plus de quatre à cinq mille. Puissent donc les spéculateurs se tourner vers l'agriculture !

(*F. D. N.*)

Page 9 , colonne II, ligne 39.

(15) Ces considérations , pour l'assurance des acquets , ne sont pas les seules qui doivent être bien mûrement pesées avant d'acquérir un domaine. Il faut s'informer , avant tout , si les terres sont réunies autour du corps de ferme , ou si elles sont morcelées ; il faut savoir si les clôtures en sont en bon état : si le reste barbare de nos coutumes féodales n'asservit point les terres à ce que l'on appelle les droits ou les usages de parcours , de vaine pâture , etc. Le Languedoc , étant pays de droit écrit , n'étoit pas infecté de cette rouille des coutumes ; et *Olivier de Serres* n'en a pas parlé dans son livre. Mais il est évident que des propriétés grevées de ces terribles droits , ne sont pas susceptibles d'un bon système de culture. La compascuité ou l'état d'indivis et de communauté des champs et des prairies , détruit la possibilité des améliorations. Cependant les trois quarts des terres de la France sont dans ce misérable état qui maintient les jachères , et empêche qu'on n'établisse des prairies artificielles , ou des assolemens mieux combinés que ceux qu'ont dictés la routine , la pénurie ou l'ignorance. Voilà un des plus grands obstacles à la prospérité de l'agriculture françoise : par-tout où cet obstacle existe , il faut bien se garder d'acheter des propriétés qu'on ne peut améliorer. On ne peut calculer la perte qui en résulte pour l'État , et le Gouvernement a autant d'intérêt que les particuliers à faire cesser ces abus. *Olivier de Serres* exige , avec raison , que le domaine soit joint en une seule pièce ; mais les biens ainsi arrondis sont extrêmement rares , et nos lois actuelles tendent à les subdiviser et démembrer à l'infini. C'est ici que l'agriculture a besoin d'éclairer la législation.

(*F. D. N.*)

CHAPITRE III.

Page 10 , colonne I , ligne 26.

(16) Les mesures , dit *Paucton* , sont la règle de l'utile et respectable laboureur. Cette règle a été long-temps bien vague. Aussi voit-on régner dans tout ce chapitre , sur les mesures , une confusion que le bon *Olivier de Serres* ne pouvoit éviter , et que l'improbité et le charlatanisme n'ont fait durer que trop long-temps. Par-tout on s'en est plaint : on n'y a remédié qu'en France.

On lit , dans les *Mémoires de la Société économique de Berne* , pour 1770 , une description des poids et des mesures de la ville de Berne , où l'on observe , avec justesse , que la différence des poids et des mesures est aussi incommode dans la société que la diversité des langues. A ce dernier égard , on s'est borné jusqu'a présent à faire des vœux et des livres , ingénieux et inutiles , depuis l'ouvrage de *Wilkins* , évêque de Chester, sur la langue philosophique (à Londres, 1668) ,

1668), jusqu'à la pasigraphie du C. *de Maimieux* (à Paris, an VI); mais du moins, en Europe, l'usage du latin et sur-tout la langue françoise tiennent lieu, à un certain point, d'un idiôme universel. Quant aux poids et mesures, deux hommes extraordinaires, *César* et *Charlemagne*, ont eu la volonté de ramener leurs différences à un terme commun. Dans un capitulaire de 789, *Charlemagne* ordonnoit que tous se servissent loyalement de mesures semblables et de poids justes et égaux (*æquales mensuras et rectas, pondera justa et æqualia omnes habeant*). En 813 et 814, d'autres capitulaires veulent que les poids et mesures soient par-tout justes et égaux (*pondera et mensuræ ubique sint æqualia et justa*). Mais sous le règne féodal, la France fut mise en lambeaux, et chaque subdivision eut ses mesures différentes. Plusieurs savans du dernier siècle, frappés des inconvéniens de cette bigarrure, avoient cherché dans la nature une mesure universelle. En 1735, *Mairan* proposa d'adopter la grandeur du pendule simple qui bat les secondes sous la latitude de Paris, et qui est, selon lui, de trois pieds huit lignes cinquante-sept centièmes. Ce vœu de la science effraya tous les partisans de la diversité des poids et mesures; ils se réunirent, pour lui opposer des raisons plus ou moins spécieuses. En 1747, *La Condamine* présenta fidèlement ces prétextes, et les réfuta d'une manière invincible (*Mémoires de l'Académie des Sciences*, année 1747). Quand on institua les Administrations provinciales, presque toutes s'expliquèrent ouvertement sur la nécessité de remédier à l'effrayante variété des poids et mesures. L'Assemblée provinciale du Hainaut entendit, en 1788, un très-bon rapport sur le cadastre. Dès le premier examen qu'on voulut faire de cette question si importante, on fut arrêté par une difficulté; c'est que dans cette province, composée de trois cent treize communes, il y avoit deux cent soixante-treize manières différentes de mesurer les terres. L'Assemblée provinciale de la Haute-Guyenne, comptoit soixante espèces de sétérées dans les villes et les principaux bourgs. Elle prenoit le parti de réduire les poids et mesures locales aux poids et mesures de Paris. Dès 1787, l'Assemblée provinciale de Rouen, animée de l'esprit du célèbre et malheureux *Thouret*, rédacteur de son procès-verbal, regardoit aussi l'unité des poids et mesures comme un des établissemens les plus utiles pour l'agriculture et le commerce. Elle demandoit, en conséquence, l'admission, dans toute la généralité de Rouen, des poids et mesures de Paris; mais les mesures de Paris elles-mêmes, n'étoient rien moins que constantes. Leur vérification, à différentes époques, avoit donné des résultats contradictoires. *La Condamine* nous apprend que, suivant le plan du vieux Louvre, l'ouverture du pavillon sur la rue Froid-manteau devoit avoir précisément douze pieds de largeur. Lorsque l'on voulut réformer l'étalon de la toise, on prit la moitié juste de cette porte du vieux Louvre; mais la nouvelle toise, fixée d'après cette donnée, se trouva de cinq lignes plus courte que l'ancienne (*Mémoires de l'Académie des Sciences*, année 1772). On croit même que la toise du temps d'Henri II, étoit plus longue que celle de Louis XIV, de six lignes et demie. Il seroit impossible de rappeler, dans une note, les procès, les divisions et les ruines des familles, qui ont été les fruits de cette inconcevable incertitude des poids et des mesures dans un même pays, soumis aux mêmes lois. Enfin, l'Assemblée nationale constituante a consulté à ce sujet l'Académie des Sciences. Ainsi c'est parmi-nous, que la puissance et la science ont senti le besoin de s'allier ensemble et d'agir de concert. On a eu une grande idée. L'unité fondamentale, prise dans la mesure même de la terre, a été ainsi rapportée à un étalon, hors de l'atteinte des hommes et des élémens. Pour connoître la circonférence de la terre, on a mesuré l'arc du cercle, compris entre Barcelone et Dunkerque, et l'on a pris pour unité la dixmillionième partie du quart du méridien, ou trois pieds onze lignes, deux cent quatre-vingt-seize millièmes de ligne. C'est ce qu'on appelle *le mètre*, auquel correspondent toutes les autres mesures de capacité, de superficie, etc. Cette heureuse uniformité de nos poids et mesures, vainement repoussée par une routine ignorante ou de vils intérêts, est sur-tout très-utile pour les agriculteurs. Avant cette réforme, on ne pouvoit s'entendre, je ne dis pas d'une pro-

vince, mais souvent d'un village et d'un ferme à l'autre, pour acheter, vendre, échanger, louer ou affermer les terres; pour en fixer les bornes; pour en distribuer les diverses parties, suivant l'assolement qu'on vouloit adopter; pour se rendre des comptes de frais et de produits; pour évaluer les terreins, relativement à l'impôt, etc. Rendons grace aux savans et aux législateurs qui nous ont donné un système de poids et de mesures fixe, uniforme, impérissable! Les détails du système ont été présentés dans un très-grand nombre d'ouvrages. Le *Manuel républicain* a rendu ces détails de la manière la plus claire, et il a été répandu avec profusion. Ensuite on a fait plus; on a fait traduire en mesures du système métrique, toutes les mesures locales. Enfin, on a eu le projet de rendre ce système visible à tous les yeux, en faisant ériger, sur les places publiques des principales villes, un monument solide et simple, qui eût été le MÉTROMÈTRE, et qui auroit offert les types et les dimensions linéaires et cylindriques de nos poids et mesures. C'étoit une pensée heureuse de faire ainsi servir à l'instruction générale les décorations des villes, qui n'offrent, trop souvent, que des emblêmes insipides et des flatteries passagères. Cette idée, qui n'est que jetée dans la métrologie de feu *Paucton*, a été reproduite et mieux développée dans les observations de MM. *Tillet* et *Abeille*, adoptées par la Société royale d'Agriculture de Paris, lorsqu'elle fut consultée, en 1790, sur l'uniformité des poids et mesures.

Les Anciens nous ont conservé le prototype indestructible de leur mesure universelle, dans la grande pyramide d'Égypte. Je ne propose pas de construire des pyramides; un obélisque suffiroit. Puisse cette note être lue par de bons administrateurs, qui sachent s'honorer en exécutant ce projet! (*F. D. N.*)

Page 12, colonne I, ligne 7. (17) Les personnes qui voudront connoître plus en détail la manière dont on procèdoit dans l'arpentage des terres, et les instrumens employés à cette opération, peuvent consulter le *Dictionnaire d'Agriculture* de *Rozier*, au mot *arpentage*. (L.)

Page 13, (18) Cet objet, en agriculture, est plus important qu'on ne pense. Il faut tarir sur-tout les sources des procès, et aucune n'est plus féconde que celle des chicanes sur la contenance des terres. La science de l'arpentage, ou la planimétrie, qui est nommée par notre auteur *l'arpenterie*, étoit une science compliquée et fort difficile, avant le système métrique. Les arpenteurs avoient besoin de plusieurs chaînes différentes. Leurs opérations exigeoient des calculs et des rapports continuels. Dans notre système actuel, il ne faut plus aux arpenteurs qu'une chaîne d'un décamètre. (Voyez l'*Instruction sur les nouvelles mesures pour les terreins, à l'usage des notaires, arpenteurs, gens d'affaires, etc.*, insérée dans le *Manuel républicain*. Le terme d'*arpentage* ne peut plus guère s'appliquer à la planimétrie, en France. Le mot d'*arpent*, que *Columelle* attribue aux Gaulois, venoit, selon les glossateurs, d'*arvi-pendium*, ou de la corde qui servoit à mesurer jadis ce qu'on appeloit un arpent. La corde est remplacée aujourd'hui par la chaîne. Avec cette chaîne de fer, nous mesurons des ares; il seroit donc plus juste de dire aujourd'hui l'*Aréage*, que de nous parler d'arpentage, lorsque nous n'avons plus d'arpent. Au surplus, *Olivier de Serres* ne voyoit la profession de ces géomètres ruraux que comme une matière de *publique police*. Mais cette police publique étoit bien mal réglée. L'impéritie des arpenteurs donnoit lieu à de grandes plaintes dans presque toutes les provinces. On lit, à ce sujet, des réclamations frappantes dans le procès-verbal de l'Assemblée provinciale de la généralité d'Auch. « Eh! comment » ces hommes, à qui les propriétaires confient » le soin de reconnoître leurs possessions, d'en » fixer la position, d'en évaluer, d'en déterminer exactement l'étendue, pourroient-ils ne » pas commettre des erreurs préjudiciables aux » intérêts des uns et des autres? Esclaves, pour » la plupart, d'une simple pratique, qui n'est » éclairée par aucune connoissance ni des principes de la géométrie, ni même de ceux de » l'arithmétique, ils doivent nécessairement » marcher sans règle et opérer au hasard, sur- » tout lorsque le terrein qu'ils mesurent offre » une surface de figure irrégulière, ou inégale » et montueuse, ou inclinée, ou coupée par de

colonne II, ligne 39.

» larges ravins : alors, leur routine est le plus » souvent en défaut, ils s'égarent et portent at- » teinte au droit sacré de propriété, etc. ». Le système métrique a tellement simplifié tous les détails pratiques de l'*agri-mensuration*, qu'il n'est pas de propriétaire qui ne puisse, en peu d'heures, se mettre au fait lui-même de ce qu'il faut savoir, pour n'être pas victime des erreurs ou de l'ignorance des mesureurs vulgaires. Cette ignorance fut une des causes principales qui fit échouer le projet du cadastre général qu'on voulut établir en 1764. Il devoit coûter cent millions. Il eut fallu cinquante ans pour le faire. Ainsi, avant d'être achevé, il auroit fallu le changer. Le système métrique rendroit cette opération plus facile et moins longue ; mais ce n'est pas ici le lieu de balancer ses avantages avec ses inconvéniens. Seulement nous désirerions que l'on eût trouvé le moyen indiqué à-peu-près par feu *Robert de Hesseln*, de faire servir la carte de l'Académie, d'une sorte de terrier général. Ici l'agriculture doit encore invoquer la législation. Entre tous les *agri-mensureurs*, il n'y en a peut-être pas deux qui suivent la même méthode dans leurs opérations. On ne connoît pas deux plans de terres confinantes, dont les échelles s'accordent, ni un seul arpentage qui laisse des traces invariables et faciles à reconnoître, tant sur le terrein que sur le papier. Il semble qu'il seroit aisé d'assujettir au calcul décimal et à une échelle uniforme, toutes les levées partielles des biens fonds, des forêts, etc. Ce seroit un très-grand service rendu aux propriétaires et à l'État même. On peut consulter, au surplus, la *Nouvelle Topographie, ou Description détaillée de la France, divisée par carrés uniformes*, par *Robert de Hesseln*, Paris, 1783. (*F. D. N.*)

CHAPITRE IV.

Page 16, colonne I, ligne 40.

(19) Quelle est la distribution la plus avantageuse et l'emploi le plus profitable de tous les fonds de terre ? Cette importante question a été discutée avec un grand détail dans plusieurs ouvrages anglois, par le célèbre *Arthur Young*. Il examine tour-à-tour les capitaux qu'il faut pour une ferme toute en terres labourables, et pour une autre en pâturages ; les produits qu'on en tire ; les moyens d'augmenter plus ou moins ces produits ; leur influence relative sur le bien du fermier, sur celui du propriétaire, sur l'avantage de l'État, etc. Labourages et pâturages, ces objets de comparaison étoient les seuls que lui offroit l'agriculture angloise. Mais malheureusement, les données de M. *Young* et ses évaluations, se rapportent à des mesures peu intelligibles pour nous. D'ailleurs, le climat de la France admet beaucoup d'autres cultures, et aggrandit, par conséquent, la sphère de l'agronomie. Le texte d'*Olivier de Serres* donneroit lieu ici à de grands développemens qu'on ne peut renfermer dans une simple note. Mais il est très-intéressant de voir avec quel art *Vanière* a resserré, dans une centaine de vers, ce que l'on peut dire de mieux sur le sujet de ce chapitre du *Théâtre d'Agriculture*, qu'il désigne lui-même à la marge de son poëme, par ces deux mots latins : *Distributio fundi*, la distribution du fonds. Excepté le maïs et d'autres objets de culture, qui n'étoient pas encore bien connus alors, *Vanière* n'a rien oublié. L'on ne sait ce qu'on doit admirer le plus dans ses vers, de la sagesse des préceptes, ou de la beauté des détails. Ce tableau, qui n'a pas encore exercé nos poëtes, appartient naturellement aux notes d'*Olivier de Serres*, et nous nous sommes hasardés d'en donner une foible esquisse, non pour lutter avec *Vanière*, qui manioit avec le talent d'un grand maître, une langue plus poétique, mais pour offrir du moins à nos lecteurs françois, une idée imparfaite de cet admirable morceau, qui est l'inventaire abrégé des richesses rustiques.

Placez autour de vous le verger, le parterre ;
Tenez près de vos yeux tout ce qui peut leur plaire ;
Il faut garder vos fruits, il faut soigner vos fleurs ;
Il faut craindre sur-tout de tenter les voleurs.
Aux traits piquans du nord, opposez un bois sombre,
Qui, prêtant à l'été la fraîcheur de son ombre,
Et dérobant l'hiver à la rigueur des vents,
Vous offre un double abri sous ses dômes mouvans.
Le légume demande une humide vallée ;
Sur un côteau plus sec l'olive est étalée.
Dans les champs spacieux flottent les blonds épis.
Les prés, au bord des eaux, forment un verd tapis.
Enfin, sur la colline, au soleil étendue,
La vigne à ses appuis doit monter suspendue ;

Par sa riche verdure, au bout des longs guérets,
Bacchus termine au loin l'horison de Cérès.
Le calcul doit régler les arpens qu'on assigne
Au froment, au fourrage, à l'olive, à la vigne.
La balance à la main, pesez d'abord les frais;
Des produits, par la vente, on peut juger après.

Le sol où de Cérès les présens peuvent naître,
Semble être le vrai fond du domaine champêtre;
Confiez-lui des grains, il les rend; mais hélas!
Souvent ce qu'il promit il ne le tiendra pas.
Après de longs travaux quels dangers on essuie!
On craint toujours l'absence ou l'excès de la pluie;
L'herbe étouffe les blés, la grêle les détruit;
Et, de deux ans d'attente, un jour perd tout le fruit.

La vigne plus féconde, et moins certaine encore,
Vous vend bien cher des dons qu'elle même dévore.

L'olive est bien fragile: elle veut peu de soins;
Mais le froid et le chaud ne lui nuisent pas moins.
De la pluie, au printemps, si sa fleur est touchée,
Elle meurt; et la terre en est au loin jonchée.

Les prés ne courent point tous ces tristes hasards;
Ils craignent peu le froid, les vents et les brouillards:
La pluie impunément sur eux est attirée,
Tantôt par le Zéphire, et tantôt par Borée.
L'herbe, pour y pousser, n'attend pas vos secours,
Pourvu qu'un clair ruisseau l'arrose dans son cours.
De l'avare fermier l'herbe fait la richesse;
Sous le pas des faucheurs elle renaît sans cesse;
Sous la dent des moutons elle renaît encor.
Mais c'est peu que des champs elle soit le trésor;
Elle en est la parure. Et soit que des prairies
On admire l'émail et les rives fleuries;
Soit qu'un lit de gazon, par sa molle épaisseur,
Semble du doux sommeil inviter la douceur;
Soit que, sans exiger de nouvelle semence,
Le foin, deux fois par an, s'élève en meule immense;
Ta gloire, ami des champs, doit être dans tes prés:
Leurs revenus pour toi sont les plus assurés.
Donne leur quelques soins. Par une douce pente,
Qu'un filet d'une eau pure en tout sens y serpente.
Fais, aux prés naturels, succéder au besoin,
La vivace luzerne, et l'odorant sainfoin.
Tes bœufs reconnoissans, et tes brebis heureuses,
Convertiront en chair ces plantes savoureuses;
Et tes champs, à leur tour, en auront plus d'engrais.

Mais les prés, à tes yeux, ont-ils seuls des attraits?
Dois-tu cueillir plutôt l'olive de Minerve,
Ou bien est-ce a Bacchus que ton soin se réserve?
Écoute: entre Cérès, et Bacchus, et Pallas,
Même en faveur des prés, je ne décide pas.
Prononcer au hasard n'est pas d'un homme sage.
Des laboureurs du lieu connois l'antique usage;
Toute espèce de sol ne peut pas tout porter;
De ce qu'il peut produire il faut se contenter.

Regarde dans son cours la superbe Garonne,
Et la variété du sol qui l'environne.
A sa source, elle voit un peuple de Vulcains,
Cherchant au sein des monts des métaux souterrains.
Son onde coule ensuite en de gras pâturages;
Des arbres de Pomone elle suit les ombrages.
Bientôt, avec surprise, elle voit sur ses bords,
Des moissons de Cérès ondoyer les trésors.
Enfin, lorsqu'à la mer, sa course est terminée,
Des pampres de Bacchus sa rive est couronnée.

Mais, quoiqu'il en puisse être, et quel que soit l'espoir
Que les champs paternels te fassent concevoir,
Je t'en conjure au moins; d'une hache inhumaine
Préserve les vieux bois qui parent ton domaine;
Ne les immole pas à des calculs trompeurs.
Du terrestre charbon respirant les vapeurs,
Vois l'anglois par le splen chassé de sa patrie,
A l'air de Montpellier redemander la vie.
O cité salutaire! élargis tes ramparts,
Les françois y viendront bientôt de toutes parts.
Ainsi que les Bretons, grace à leur imprudence,
Pleurant de leurs forêts la triste décadence,
A la tourbe, à la houille, ils vont être réduits.
Ils pouvoient, dans les bois que leur sol a produits,
Sans chercher les secours d'une rive étrangère,
Trouver de leurs foyers l'aliment nécessaire,
Réparer leurs maisons, construire, à peu de frais,
Le vaisseau de Neptune et le joug de Cérès;
Mais leurs bois sont détruits, et ce crime s'expie.

Ne livre pas les tiens à la coignée impie:
Des arbres jusqu'à toi transmis par tes aïeux,
Transmets l'ombre sacrée à tes derniers neveux.

DISTRIBUTIO FUNDI.

Proxima sint villæ pomaria, floreus hortus,
Et quæcumque placent oculis, quæcumque rapaces
Invitant ad furta manus. Aquilonis ab ortu
Sylva truces frangat ventos, et frigora tollat
Umbriferis quæ deinde comis æstate redonet;
Atque hyemes eadem nimiosque attemperet æstus.
Humida vallis olus, vivaces collis olivas
Educet: in plano vel fluctuet æquore messis;
Vel longo fundant se prata virentia tractu.
Hinc procul assurgant vites, oculosque morentur
Camporum per aperta vagos. Quot jugera prato,
Quot segeti dabis, aut oleis, vel vitibus almis,
Ex opera redituque simul metire, labori
Componens fructus; et tecum mente revolvens
Quanti vendideris, non quantùm innascitur agro.

Quæ Cereri visa est humus opportuna serendæ
Sæpe redit manibus versanda ; datasque reposcens
Mutuat in semen fruges, neque perfida pactam
Liberat usque fidem ; seu messibus obfuit annus
Siccior aut pluvius ; steriles seu fudit avenas
Infœcundus ager ; fractis seu grandine culmis
Procubuit, fluxisve seges stetit arida granis.

Sumptibus ipsa suos interdum vinea fructus
Devorat ; incerto quoque casu pendet oliva ;
Et quanquàm tenui sese lætissima cultu
Sustineat, tamen et glacie sterilescit et æstu ;
Ac nebulis flos vere novo contactus iniquis
Emoritur, tristique solum tegit omne ruinâ.

Non faciunt hos prata metus ; secura pericli
Diffusas cœlo nebulas Boreamque, Notumque
Accipiunt : frigus nec curant triste, nec æstum,
Deductus facili rivus quem temperat undâ.
Pratensis minimum desiderat herba laborem ;
Et semel orta, suas nullis obnoxia curis
Fundit opes ; reditu nec simplice ditat avaros
Agricolas : hyemi nam fœnum atque annua fessis
Pascua dat tauris ; armentaque læta tuetur ;
Eximiumque decus ridentibus adjicit agris :
Roscida seu flores intermicet herba rubentes,

Seu jaceat prostrata solo, mollemque cubanti
Sufficiat thalamum temerè congesta ; vel alto
Accipiat sitiens ductos è tramite rivos,
Atque novam paret usque novo sine semine messem.

Quare agite et dorso si non decedat iniquo
Præcipites neque fundat ager præruptior undas,
Nec bibat humorem graciles imitatus arenas,
Stagnantes neque contineat depressior imbres ;
Jugera quanta patent, medicam, viciasque, boumque
Gramina torpenti non injucunda palato
Spargite, et assiduos pratis inducite rivos :
Ipsa nisi molles uligine pinguior herbas
Nutriat irriguæ tellus non indiga lymphæ.

Sed neque posthabitis oleas an ponere pratis,
Messibus an præstet, vel habendæ incumbere viti,
Definire velim : veteres imitare locorum
Agricolas : non omnis enim fert omnia tellus.
Ipse Garumna suo populos qui spectat in ortu
Forcipibus massas chalybis tractare liquentes,
Et montes aperire cavos ; per opima volutus
Pascua, vel pressis solidum lac cogere formis
Agricolas videt, aut pomis instare ferendis ;
Triticeas posthinc segetes miratur, utroque
Mox conspecturus gravidas in littore vites.

Quidquid erit, quamcumque tibi spem patria tellus
Fecerit ; antiquos ferro ne dejice lucos.

Aspicis effosso terris carbone Britanni
Quàm malè dissolvunt frigus, quàm ducitur ægrè
Spiritus ; infesto nisi tabescentibus igne
Monspeliensis opem tulerit pulmonibus aër.

Circuitu majore novos, urbs inclyta, muros
Extrue : divitibus decorata suburbia tectis,
Et quos Versaliis hospes laudaret in agris,
Hinc illinc positos amplectere mœnibus hortos ;
Ægra salutifero potiatur ut aëre tecum
Gallia, quæ foculos uno carbone Britannum
Mox struet ad ritum, ligno caritura ; graveque
Hauriet et fumos, et anheli semina morbi ;
Ni caveant quibus est nemorum mandata potestas.

Victrices pelago naves, ramosa calenti
Ligna foco, domibusque trabes, et aratra juvencis
Sufficiat lucus ; sed avorum munere natas
Tu quoque sylvarum transmite nepotibus umbras.

(VANIER. Præd. rust. L. 1.)

(*F. D. N*).

CHAPITRE V.

(20) L'architecture des campagnes est loin de la perfection que cet art atteint dans les villes. Il est bien nécessaire que les propriétaires s'instruisent des moyens de perfectionner, non-seulement les édifices qu'ils doivent habiter aux champs, mais tous ceux qui conviennent à l'exploitation des terres. Les détails que renferment, sur ces objets, les ouvrages d'*Alberti*, de *Grapaldi*, de *Ponsard*, de C. *Estienne*, de *Colerus*, de *Florini*, sont peu connus, et pas assez à la portée de ceux auxquels ils sont destinés ; il en est de même de ceux publiés en Italie et en Allemagne depuis peu, par *Capra*, *Morozzi*, *Behrens*, *Riem*, *Reutter*, *Heine*, etc. On trouve, à ce sujet, des notions intéressantes, dans la dernière édition des *Élémens d'Agriculture* de notre célèbre agronôme, *Duhamel du Monceau*. Il avoit fait bâtir à Denainvilliers une ferme qui présentoit plusieurs exemples des améliorations que l'on peut introduire dans la manière de construire et de distribuer les habitations des champs. Le Bureau d'agriculture britannique a recueilli, en dernier lieu, des renseignemens étendus sur les constructions rurales d'usage en Angleterre, et il a publié, dans le recueil de ses Mémoires, un Traité général de

Page 16, colonne II, ligne 2.

ces constructions, qui a été traduit par le C. *Lasteyrie*, avec des notes et des planches. Enfin, la Société d'agriculture du département de la Seine, a cru devoir faire des constructions rurales, l'objet d'un concours solemnel. Le prix a été décerné à un mémoire du C. *Perthuis*, qui est accompagné de planches, et qui peut être très-utile, soit en dirigeant ceux qui veulent faire bâtir des fermes, soit en faisant naître des vues plus parfaites encore à ceux qui réunissent des connoissances suffisantes pour adapter précisément les ressources de l'architecte aux besoins de l'agriculture. L'art de loger les hommes, les animaux et les récoltes, avec simplicité, solidité, économie, est le premier problême que l'on ait à résoudre dans la science des campagnes. A cet égard, l'ouvrage du C. *Perthuis* offre des résultats heureux, et sa lecture peut encore inspirer des idées utiles.

(*F. D. N. et H.*)

Page 18, colonne I, ligne 15. (21) L'exposition du midi, ou celle du levant, doit être préférée à toute autre dans les climats tempérés. Les bâtimens situés vers le couchant, sont, en général, sujets à être battus des vents et des pluies; ils ont, en outre, l'inconvénient d'être moins chauds en hiver. (*L*).

Page 20, colonne II, ligne 25. (22) Il seroit plus avantageux de transporter sur les champs, avec des tonneaux, les urines et les égoûts des fumiers. Une trop grande abondance d'eau délaye les fumiers, entraîne leurs parties les plus actives, et s'oppose à leur bonne confection. (*L.*)

Page 23, colonne II, ligne 14. (23) Nous avons vu plus haut (Note 19) le parti que *Vanière* a su tirer, dans son poëme de la Maison rustique, des détails d'*Olivier de Serres*, sur la manière d'employer et distribuer les terreins. Quant aux constructions rurales, il imite encore en ce point le *Théâtre d'Agriculture*, mais en l'embellissant et en divisant ce sujet; car il décrit premièrement le logement du maître, puis celui du fermier, ce que l'on distingue aujourd'hui en maison de campagne et en ferme proprement dite. On peut voir, dans son premier livre, les morceaux indiqués par ces mots à la marge : *villæ ædificatio*, et *villa rustica*. La *villa* des Latins et des Italiens, est une expression qui manque à notre langue. Il est sur-tout bisarre que cette langue, empreinte du cachet féodal, ait appelé *villains* les malheureux serfs de la glèbe qu'elle vouloit flétrir, et qu'elle ait cependant désigné sous le nom de *villes* les cités peuplées de bourgeois et non pas de *villains*. Au reste, il seroit difficile de transporter en vers françois la grace et l'harmonie du latin de *Vanière*, sur les deux *villa* qu'il décrit, et dont nous ne pouvons rendre le simple nom que par des périphrases. Il entre dans tous les détails; il enseigne, en beaux vers, à fabriquer des briques, à cuire de la chaux, etc. Mais ces particularités sont un peu trop techniques et trop minutieuses pour notre poésie. Nous nous bornerons à un seul trait, qui nous paroît bien digne de l'attention des lecteurs; car il s'agit de la maxime la plus essentielle sur le sujet de ce chapitre.

Avant de s'occuper du soin de réparer ou de construire le *bâtiment champêtre*, *Vanière* veut, comme *Caton*, que l'on sème et plante des arbres. Il dit sur tous les soins rustiques :

Livrez-vous sans réserve à ces soins attachans :
L'œil du maître sur-tout fait prospérer ses champs.
Qu'au centre du domaine, un logement commode,
Soit fait pour le besoin et non pas pour la mode.
Mais songez, avant tout, aux vergers, aux forêts;
Plantez, plantez d'abord, vous bâtirez après.

. . . . . .
. . . . . *Dabis tamen otia prima serendis*
Arboribus, postrema domo stabulisque parandis.

(Vanier. Præd. rust. L. I.)

Nous croyons devoir insister sur ce conseil très-sage et, par malheur, très-peu suivi dans plusieurs parties de la France, où cependant les terres sont si déboisées et si nues, que l'habitant de la campagne ne peut couvrir son toit ni se chauffer qu'avec du chaume, emblême de misère, signe de barbarie, qui déshonore des contrées d'ailleurs très-florissantes. La police publique devroit intervenir pour corriger un tel abus. L'administration des bois ne remplit qu'à demi ses importantes fonctions, si elle se borne à régir le peu de forêts qui nous restent; elle doit avoir les moyens de suppléer aussi à celles qui nous manquent; et, quoiqu'en général, nous pensions que la loi ne doit prescrire, ni pros-

crire aucune espèce de culture, cependant les plantations, d'abord encouragées, devroient enfin être forcées, s'il est vrai que l'économie, la raison, l'intérêt privé, ne suffisent pas pour porter les particuliers à planter et à se procurer des bois dans la proportion des terres qu'ils cultivent. Cette proportion seroit facile à calculer. En Angleterre, toute ferme est environnée de clôtures, et son enceinte est décorée par de belles plantations. Une ferme de cinq cents acres a dix acres de bois taillis, et quinze de futaies. C'est le vingtième du terrein, destiné à des bois, dans un pays qui ne consomme pourtant que du charbon de terre. Nous avons des départemens où cet usage existe. Dans la ci-devant Flandres, dans le pays de Caux, chaque cultivateur élève autour de sa maison, et trouve, sur sa ferme, les arbres dont il a besoin. Ailleurs, je le sais trop, tous les champs sont ouverts; et dans les champs ouverts, on ne sauroit planter. C'est un des grands fléaux de notre économie rurale; c'est la plaie de l'agriculture. Combien il est à désirer que le Gouvernement sonde enfin cette plaie, et qu'il la cicatrise! On pourroit désirer ensuite que l'on imposât le devoir à tout propriétaire et à toute commune, d'avoir en bois au moins un hectare sur vingt (ou telle autre proportion, qui seroit jugée convenable); que la portion de terrein où l'on auroit rempli cette obligation sacrée, fût exempte d'impôt pendant un temps déterminé; qu'on doublât, en revanche, la contribution de ceux qui auroient négligé de remplir leur part forestière; que cette loi fût précédée d'une instruction paternelle; qu'on prît, en même-temps, les moyens d'établir des semis et des pépinières; qu'il ne fût pas permis d'abattre et de couper un arbre, sans prouver, avant tout, qu'on en a replanté un autre, etc. Alors, on pourroit espérer que la France ne seroit pas exposée aux malheurs dont elle est menacée, par une disette de bois. *Pluche* disoit, en 1740 : *C'est une prophétie répandue par-tout, que la France périra un jour faute de bois* (Spectacle de la Nature, tome I). *Voltaire* a répété, en 1767, ce terrible avertissement, qui provoque une loi sévère. En attendant qu'on porte et que l'on fasse exécuter cette loi si urgente, ne cessons pas de répéter à tous ceux qui veulent bâtir, sur-tout à la campagne, les deux vers du sage *Vanière* :

On doit ses premiers soins aux vergers, aux forêts;
Plantez, plantez d'abord, vous bâtirez après.

(*F. D. N.*)

CHAPITRE VI.

(24) Ce chapitre de notre auteur est un chef-d'œuvre de raison et de science économique. Ceux qui vivent à la campagne ou qui veulent s'y retirer, ne sauroient trop se pénétrer de l'esprit de ce beau chapitre. *Vanière* s'en étoit nourri; il en a conservé et embelli les traits, dans le livre second de sa *Maison rustique*, qui roule sur le choix des serviteurs et ouvriers, et sur le ministère de tous ceux qu'on employe pour cultiver les champs. Le tableau des mœurs du fermier, la conduite de la fermiere, et sur-tout l'éducation des garçons et des filles, sont des morceaux pleins d'intérêt, et dignes d'être joints à celui d'*Olivier de Serres*. Nous ne pouvons entrer ici dans ces détails touchans, mais trop multipliés. Nous nous bornerons à donner une idée imparfaite de ce que dit *Vanière* sur l'espèce d'instruction que le jeune enfant des campagnes reçoit de la bouche d'un père, et qui forme pour lui un cours d'agriculture, tracé par la pratique et sur le terrein même. Ce sont des vers élémentaires, et qui mériteroient peut-être qu'on les fit apprendre par cœur dans les écoles de campagne.

Page 40, colonne I, ligne 29.

Le fermier à son fils enseigne la culture;
Il lui dit comment l'art, secondant la nature,
Sur le ciel et le sol règle tous les travaux;
Pour le régler lui-même, il lui parle en ces mots :
« Il est là haut, mon fils, un arbitre suprême,
Auteur de l'univers et de l'homme lui-même.
Ici bas, un moment, son choix nous a placés,
Pour cultiver les fruits qu'il nous a dispensés.
Et la terre, et ses dons, et l'eau qui les féconde,
Et cet astre de feu, l'œil et l'ame du monde,
Tout vient de Dieu, mon fils. Nous ne pouvons le voir;
Mais par-tout sa bonté fait sentir son pouvoir;
Mais lui-même, en tout temps, nous voit tels que nous sommes.
En vain l'on se déguise; on trompe en vain les hommes;

On ne peut tromper Dieu. La pureté du cœur
Est la plus digne offrande à ce grand Bienfaiteur.
C'est par-là, seulement, que l'homme est son image.
Dans les jours solemnels porte lui cet hommage.
Au bœuf, qui dans les champs partage tes travaux,
Fais aussi des saints jours partager le repos.

Ménage tes voisins ; sois pour eux un modèle ;
Prens leurs champs, leurs troupeaux, sous ta garde fidèle,
Si tu veux, qu'en retour de ces égards touchans,
Ils protègent aussi tes troupeaux et tes chants.
Sur leurs moissons jamais ne porte un œil d'envie.
Eh ! pourquoi ce poison corromproit-il ta vie ?
Les récoltes d'autrui ne sauroient t'offenser ;
C'est en cultivant mieux qu'il faut le surpasser.
Evites les procès : cette guerre civile
T'enlève à ta charrue et t'entraîne à la ville,
Où l'éternel débat de leurs droits ambigus
Ruine également et vainqueurs et vaincus.
Obliges quand tu peux ; mérites que l'on t'aime ;
Ne comptes sur personne autant que sur toi-même ;
La terre et le travail sont tes premiers amis ;
Ceux-là tiennent toujours tout ce qu'ils ont promis.
Admires les grands biens ; mais que ta destinée
Soit de tirer parti d'une ferme bornée ;
On n'y perd pas, mon fils. Cent arpens, bien tenus,
Valent, pour le bonheur et pour les revenus,
Mieux que les mille arpens d'une immense domaine,
Déserts, que l'on sillonne et qu'on engraisse à peine.
Quand il lui faut lutter contre des champs trop forts,
L'art du cultivateur fait d'impuissans efforts.
Cet art est un combat entre l'homme et la terre ;
Qui n'est pas bien armé, ne fait pas bien la guerre.

Mon fils, sois réservé sur les nouveaux essais
Dont le temps n'aura pas garanti le succès.
Mets un terme à tes vœux. Dieu plaça la sagesse
Loin de la pauvreté, comme de la richesse.
Souvent pour la vertu le riche n'est pas né ;
Vers le crime souvent le pauvre est entraîné.
L'opulence éblouit ; peut-être elle est à plaindre
Autant que l'indigence elle-même est à craindre.
Tiens un juste milieu ; ne sois point envié ;
Mais ne sois pas non plus un objet de pitié.

Que ta conduite égale, et juste, et modérée,
Trace dans ta maison une règle assurée.
D'une vaine colère évites les éclats :
Avec la violence on ne gouverne pas :
C'est l'équité qui règne, et la douceur qu'on aime.
Vois, dans tes serviteurs, ta famille elle-même ;
Il faut, par leur amour, t'assurer de leur foi.
Tu seras content d'eux, s'ils sont contens de toi :
L'aiguillon le plus vif est le désir de plaire.
Ne les fraudes jamais de leur juste salaire.
Sains, fais les travailler ; malades, prends soin d'eux.
Sois honnête homme enfin, si tu veux être heureux ;
A la seule vertu sois sûr que tout prospère ».

Dans les champs, à son fils, ainsi parle un bon père,
Qui de tout ce qu'il sait aime à lui faire part,
Et de loin l'initie aux secrets de son art.
On ne peut, sans étude et sans expérience,
Du ménage des champs acquérir la science :
D'autres, par leurs erreurs, y sont trop tard instruits ;
Mais des leçons d'un père un fils cueille les fruits.
Le vieillard abdiquant l'empire de la ferme,
Guide son successeur, qui, d'une main plus ferme,
Tient le sceptre rustique et plie aux mêmes loix,
Les champs accoutumés d'obéir à sa voix.
Par sa fertilité, la moisson fait connoître
Que le sol ne croit pas avoir changé de maître.

RUSTICANORUM PUERORUM EDUCATIO.

Rusticus agrestes puer informatur ad usus :
Interea, variâ pro tempestate solique
Ingenio, proprias natum pater edocet artes ;
Multa monens, pluviæ imprimis frugumque datorem
Ut precibus votisque Deum veneretur ; et aris
Afferat occulto puram sine crimine mentem ;
Imperitet terris, sed pareat usque potenti
Terrarum domino, tempestatesque serenas
Oret, et adversas contra præmuniat agros :
Festa piè celebret ; quod lex vetat, omne dolosâ
Cesset opus sine fraude domi rurique ; laborum
Ipse quoque immunis bos prata per herbida festus
Ambulet, et posito vires confirmet aratro.

Vicinos amet agricolas, et ne quid eorum
In pecora et segetes committat ; ut arva vicissim
Illius et pecudes servent, furesque repellant.
Invideat nulli ; sed quas miratur opimas
Alterius segetes tentet superare colendo.
Ambiguas vitet lites, quæ civica bella
Victori victoque parem dant sæpe ruinam.
Officiis quantùm poterit bonus adjuvet omnes ;
Sed sibi nec multos neque nullos quærat amicos.
Non in amicitiis quantùm in tellure reponat :
Hanc colat imprimis ; hinc spes certissima : vastos
Laudet agros, amet exiguum. Fœcundior, inquit,
Est brevitas culti ruris, quàm millia fundi
Jugera, quæ rerum pauper nec vomere possis
Assiduo versare, fimo nec spargere pingui :
Pugnat enim, sterilesque citans cùm prævalet herbas,
Allidit dominum tellus ; nisi rustica cogant
Arma reluctantem vigili parere colono.

Parce

Parce peregrinos cultus tentare, novasque
Explorare vias : imitare quod approbat usus.
Pone modum votis ; nec opum te dira cupido
Pauperiesve doment: obstat virtutibus auri
Sacra fames, scelerique animos inclinat egestas ;
Atque ubi res est arcta, suis vel pauper amicis,
Vel sibi paupertas oneri est : hanc inter opesque
Sic medium insistes iter, ut nec pagus habenti
Invideat, neque te rursum miserescat egentem.

Servitia exemplis moderare ; magisque silentem
Te famuli metuant, rabidâ quàm voce tonantem ;
Crudelemque domus non detestata, severum
Formidet dominum, sed amet magis æqua jubentem.

A famulis ut amere, tuo quasi sanguine natos
Dilige, nec dulci frauda mercede : fideles
Ut facias confide : manus ad furta rapaces
Cautior invitat custos. Herus omnia norit,
Multaque dissimulet ; sanos exerceat, ægros
Sollicitè foveat servos : placet omnibus, uni
Quidquid opis datur invalido ; stimulusque laboris
Optimus est amor in dominos studiumque placendi.

Sic puerum instituit pater ; et vergentibus annis
In senium, valeat quanquam, nec segnis inersque
Mens sit ad imperium, nec dextra laboribus impar,
Dat tamen agrestum nato moderamina rerum :
Ut quem cura manet rurisque domûsque regendæ,
Consiliis usus patriis, formetur ad artes
Quas alii discunt peccando multa ; quietis
Non ut amans, vitæ genitor se tradat inerti.
Filius exemplis opulentus et arte paternâ,
Ruris in imperium succedit ; et ubere tellus
Messe ferax, dominum non sentit abesse priorem.
(VANIER. Præd. rust. L. II.)
(*F. D. N.*)

CHAPITRE VII.

Page 41, colonne I, ligne 4.

(25) L'opinion du peuple sur les jours heureux ou malheureux, sur les influences des astres, et sur-tout sur celles de la lune, à l'égard des opérations relatives à l'agriculture, est un préjugé bien ancien. La curiosité naturelle à l'homme, le désir de connoître les causes des événemens, la pente qui l'entraîne presque toujours vers le merveilleux, le portent à recourir à des causes occultes, à se livrer à des idées superstitieuses, lorsqu'il ne peut ou ne veut pas se donner la peine d'en chercher de raisonnables. Tels sont les préjugés répandus sur l'influence de la lune, relativement à nombre d'opérations agricoles, préjugés qui ont pour base de prétendues observations faites par quelques cultivateurs ignorans, et qui se sont singulièrement propagés par la voie des almanachs et d'autres petits livrets où toutes ces puérilités sont consignées. Le peuple agricole, qui ne lit que ces sortes d'ouvrages, les croit sans examen : les pères les transmettent à leurs enfans ; voilà une tradition établie, et que les raisonnemens les plus sensés, appuyés même d'observations contradictoires, auront bien de la peine à détruire. Il est plus facile d'attribuer un événement à une cause occulte, que de se donner la peine de chercher celle qui a véritablement influé. Rien ne favorise davantage la paresse de l'esprit que l'ignorance volontaire qui dispense de la réflexion et de l'examen.

Un cultivateur, par exemple, aura remarqué que des bois qu'il avoit fait abattre dans le décours de la lune, ont été plus promptement attaqués des vers que ceux qui avoient été abattus à l'époque de la lune croissante : de cette observation isolée, il a conclu, comme règle générale, qu'il falloit avoir égard aux différentes phases de la lune pour abattre les bois. Il en est de même de toutes les autres remarques relatives aux jours lunaires, plus ou moins favorables aux semis, aux plantations, à la taille, à la reproduction des animaux, etc. *Post hoc, ergo propter hoc*, telle est la logique du peuple. On aura beau lui dire que plusieurs causes naturelles dépendantes de la température, de l'exposition, de la nature du sol, de l'état des animaux, etc., peuvent occasionner beaucoup de variations dans le succès des travaux champêtres ; on aura beau lui citer l'autorité d'agronomes et de cultivateurs éclairés qui, par une sorte d'égard pour ses préjugés, n'ont pas dédaigné de les soumettre à l'expérience et à l'observation ; on lui alléguera en vain l'exemple du savant et véridique *Duhamel*, qui a eu l'attention, pendant plusieurs années, de tenir un registre exact de l'état des bois qu'il avoit fait abattre à différentes époques d'une lunaison, et qui s'est assuré que la vermoulure de ces bois étoit absolument indépendante des époques où ils avoient été coupés ; qui a ainsi soumis à l'observation nombre d'autres préjugés populaires sur l'agriculture, dont il a éga-

lement reconnu la futilité. Toutes ces représentations sont inutiles, et ne peuvent effacer la première idée dont le peuple est imbu, et dans laquelle il persiste, en alléguant quelques cas fortuits qui la favorisent, et auxquels il s'arrête exclusivement, parce qu'ils sont d'accord avec ses préjugés, ne faisant aucune attention aux faits qui pourroient les contrarier. Cependant, pour apprécier plus exactement l'influence quelconque de la lune, voyez ce que nous en disons dans la note 30, ci-après, page 75 et suivantes. (*C.*)

Page 43, colonne II, ligne 20. (26) *Veraire* ou *Varaire*. *Veratrum album*, L., *Ellebore blanc*. Haller, *Historia stirpium Helvetiæ*, tom. II, p. 98, citant *Rœdder*, obs. 15, s'exprime ainsi : « *Americani radices hellebori albi in aquâ coquunt*; *in eo decocto macerant suum* Mays *quod sementi destinant; ita bestias inebriat, neque homini nocet*». « Les Américains font cuire dans l'eau les racines de l'hellébore blanc ; dans cette décoction ils font macérer leur mays qu'ils destinent aux semailles : ainsi (préparé) il enivre les bêtes, et ne nuit point à l'homme ». (*Cæ.*)

Page 44, colonne II, ligne 19. (27) *Olivier de Serres* a, en quelque sorte, payé le tribut à son siècle ; il paroît ici reconnoître une espèce d'influence de la part des astres sur les événemens physiques et moraux de cette *terre basse ;* aussi a-t-il eu soin, dans le cours de son ouvrage, de rappeler les époques de la lune plus ou moins favorables aux opérations du cultivateur, quoiqu'il n'y eût pas grande confiance, et qu'il sût, dans sa pratique, s'affranchir de ces préjugés. (*C.*)

Page 45, colonne II, ligne 28. (28) L'auteur, dans cet article, ainsi que dans le cours du chapitre que nous examinons, et sur-tout dans l'article qui le termine, fait bien voir quelle étoit sa façon de penser sur les influences des astres, dont il paroît même se moquer ; c'est donc moins par conviction que pour se conformer à l'usage de son siècle, qu'il les a rappelés en parlant des différens travaux propres au labourage et au jardinage. (*C.*)

Page 46, colonne II, ligne 11. (29) Lorsque *Olivier de Serres* assuroit que le bois destiné à tremper continuellement dans l'eau n'étoit point sujet à être attaqué par les vers, il ne s'agissoit, comme encore aujourd'hui, que de l'eau douce ; on ne connoissoit que très-peu alors ceux qui se sont si multipliés depuis, et qui ont occasionné tant de ravages dans les vaisseaux, dans les digues, et dans beaucoup d'autres ouvrages faits sous l'eau. Ce n'est que longtemps après, que *Jonston*, *Vallisneri*, *Deslandes*, *Hans-Sloane*, *Massuet*, *Putoneus*, *Rousset*, *Sellius*, et quelques autres, nous ont bien fait connoître ces vers, et ont indiqué les moyens propres à empêcher leurs ravages. (*H.*)

Page 47, colonne I, ligne 8. (30) *Olivier de Serres* rend compte, dans cet article, des pronostics qu'on peut tirer, pour prévoir le temps, de certains signes naturels, ainsi que de l'aspect de la lune et de ses différentes phases. On ne peut, en effet, disconvenir que la lune n'ait une sorte d'influence sur la température de notre atmosphère et sur ses variations ; c'est ce que nous allons examiner ; d'un autre côté, des observateurs assidus et intelligens, tels que MM. *Duhamel*, ont fait plusieurs remarques utiles propres à prévoir les changemens de temps ; ils ont tiré des observations météorologiques, perfectionnées dans ces derniers temps, des résultats intéressans par l'application qu'ils en ont faite à l'agriculture ; ils se sont rendus attentifs à certains signes naturels qui indiquent les époques plus ou moins favorables aux travaux de la campagne. Il en est résulté un certain nombre de pronostics fondés sur l'observation de personnes attentives et éclairées, exemptes d'ailleurs de préjugés, et ne donnant les résultats de leurs observations que comme des probabilités. Il n'y a pas de doute que ces pronostics méritent plus de confiance que ceux dont on a bercé jusqu'ici les habitans des campagnes.

Je mets au rang des préjugés, la prétendue observation qu'on dit avoir faite ; savoir : que le vent qui souffle la veille ou le jour de la Saint-Denis (d'autres disent de la Toussaint), est celui qui domine pendant les trois mois d'hiver ; que le vent observé le jour de l'équinoxe, est celui qui soufflera le plus souvent pendant les six mois suivans ; qu'autant de brouillards en Mars, autant de gelées en Mai ; que lorsqu'il pleut le jour de Saint-Médard ou de Saint-Gervais, il pleut quarante jours après, etc., etc. Je puis assurer, d'a-

près l'examen que j'ai fait de mes registres d'observations, pour apprécier ces prétendues remarques, qu'elles n'ont aucun fondement, et qu'elles sont démenties par les résultats que cet examen m'a fournis. Tel est le sort de presque toutes les assertions populaires de ce genre, lorsqu'on se donne la peine de les soumettre à une critique exacte.

Voici un échantillon des pronostics fondés sur l'observation et à la portée des cultivateurs; ils étoient connus des anciens, et on en trouve de fréquens exemples dans *Virgile*, dans *Pline*, etc.

1°. Si les feuilles tardent à tomber en automne, c'est, dit-on, l'annonce d'un hiver rude et âpre.

2°. Si les grues et les autres oiseaux de passage arrivent de bonne heure en automne, signe d'un hiver très-froid. C'est l'annonce d'un hiver précoce dans le nord, dont nous avons notre part ordinairement, quinze jours ou trois semaines après l'époque où les grands froids ont eu lieu en Russie.

3°. Lorsque les feuilles commencent à tomber, c'est le temps propre pour semer.

4°. Lorsque les chatons du chêne laissent tomber leurs graines, c'est le temps de semer les orges.

5°. Lorsque le mûrier pousse ses feuilles, c'est le temps de sortir les plantes de la serre.

6°. Lorsque la grue se fait entendre, c'est le temps de labourer.

7°. Lorsque le premier chant du coucou est accompagné de deux ou trois jours de pluie, les semailles retardées réussiront aussi bien que celles qui sont avancées

8°. Il faut cesser de bêcher la vigne, lorsque les escargots commencent à sortir et à grimper sur les ceps.

9°. L'anémone des bois fleurit, lorsque les hirondelles arrivent.

10°. Le souci des marais s'épanouit, lorsque le coucou commence à se faire entendre.

On pourroit joindre à ces pronostics et à ceux que l'on trouvera dans le *Dictionnaire d'Agriculture* de l'*Encyclopédie méthodique* et dans le *Cours complet d'Agriculture* de *Rozier* la plupart des proverbes cités par *Olivier de Serres;* ils sont, en général, pleins de bon sens, et le résultat de l'expérience et de l'observation. La réunion de ces proverbes avec les pronostics relatifs au temps, formeroit une espèce de code rural pratique, utile aux cultivateurs; et en le publiant sous forme d'Almanach ou d'Annuaire, ce seroit le moyen de le répandre dans les campagnes, où il seroit lu avec plus d'utilité et de profit que cette foule de livres bleus qui ne servent qu'à propager les erreurs, à entretenir l'ignorance, et à nourrir les idées superstitieuses sur l'influence des astres, et mille autres puérilités. On connoît l'excellent recueil publié par le célèbre *Franklin*, sous le titre de *Science du Bonhomme Richard.* Ce petit livre a réussi en Amérique et en Europe. On trouvera, ci-après, note 34, des matériaux pour un ouvrage du même genre. Nous nous bornons ici à donner une idée succincte de l'application de la météorologie à l'agriculture.

Il est intéressant de savoir à quoi l'on doit s'en tenir sur l'opinion qui attribue à la lune une influence relative aux variations de l'atmosmosphère.

Les physiciens et les météorologistes sont partagés sur la manière dont cette influence se manifeste. Les uns pensent que toutes les dix-neuvièmes années ont une température générale à-peu-près semblable, fondés sur ce que la lune se trouve tous les dix-neuf ans à-peu-près dans la même position à l'égard de la terre; c'est ce qu'on appelle la *période lunaire de dix-neuf ans.*

Il y a près de quarante ans que M. *Grandjean de Fouchi*, chargé de suivre les observations météorologiques à l'Observatoire, me fit part de cette remarque sur la période de dix-neuf ans. L'examen que j'ai fait de cinq périodes lunaires, relativement à la température des dix-neuvièmes années correspondantes, m'a inspiré de la confiance dans la remarque de M. *de Fouchi.* J'ai vu, en effet, qu'en rapprochant, dans un tableau, les températures générales des dix-neuvièmes années correspondantes, elles se ressembloient assez pour qu'on put prévoir, avec quelque vraisemblance, que telle année sera chaude ou froide, sèche ou humide, parce que les dix-neuvièmes années qui lui correspondent en remontant, ont été marquées

par telle ou telle température ; et, de fait, je n'y ai guères été trompé.

La présente année 1802, par exemple, répond à 1783, époque du tremblement de terre de la Sicile et de la Calabre, d'une éruption considérable du mont Hécla, en Islande, des brouillards secs qui durèrent plusieurs mois, et furent suivis d'orages violens et fréquens ; l'année 1802 est également remarquable par une sécheresse opiniâtre pendant trois mois, par une chaleur excessive qui en a duré près de deux, et par des tremblemens de terre qui se sont fait sentir dans plusieurs parties de l'Europe, de l'Afrique et de l'Amérique.

Je pense donc que de toutes les opinions qu'on a proposées sur l'influence de la lune à l'égard de la température de notre atmosphère, celle qui a pour base la période lunaire de dix-neuf ans, est la plus vraisemblable.

M. *Toaldo* a établi, en 1774, une théorie qui a pour principe l'influence des points lunaires dans chaque lunaison. Il appelle *points lunaires*, les syzygies, les quadratures, les absides, ou le périgée et l'apogée de la lune, les quatrièmes jours avant et après chaque syzygie et chaque quadrature, ce qui forme quatorze points lunaires pour chaque lunaison. Selon ce savant, le périgée, et ensuite la pleine lune, sont les points les plus influens; le concours de plusieurs points lunaires est aussi marqué par des changemens de température. Les combinaisons qui influent davantage, sont la rencontre des nouvelles et pleines lunes, avec les apogées et les périgées. Les grands orages, dit M. *Toaldo*, concourent presque toujours avec quelques-uns de ces points unis ou séparés. Il a eu assez de confiance dans sa théorie, pour établir une suite d'aphorismes météorologiques sur les pronostics des températures auxquelles les différens points lunaires doivent donner lieu.

Les rapprochemens que j'ai faits, d'après cette théorie, ne m'ont pas encore donné des résultats assez satisfaisans pour pouvoir prononcer en sa faveur : notre climat est si variable, qu'on ne peut guères prévoir des changemens de température aussi rapprochés que le sont les époques des points lunaires trop multipliés. Tant de causes influent sur la température, qu'il est bien difficile de saisir celles qui sont les plus influentes et les plus régulières dans un espace de temps aussi court que celui d'une lunaison.

Enfin, M. *Lamarck* dit avoir observé que la lune influe différemment sur l'atmosphère, selon la partie du ciel, boréale ou australe, qu'elle occupe. Il appelle *constitution lunaire boréale*, l'espace de temps que la lune, dans chaque lunaison, met à parcourir l'hémisphère boréal ; alors, dit-il, les vents sont le plus souvent méridionaux, les temps humides, venteux et pluvieux sont plus fréquens, et le baromètre descend. Au contraire, dans la *constitution lunaire australe*, lorsque la lune se trouve dans l'hémisphère de ce nom, les vents deviennent septentrionaux, l'air est plus sec et plus froid en hiver, et le baromètre tend à monter. L'influence lunaire, dans chaque constitution, a d'autant plus d'énergie, que la lune s'approche davantage du tropique, c'est ce que l'auteur appelle *lunistice*, ou le terme extrême de sa course dans chacune de ses constitutions.

Le savant botaniste qui a établi cette théorie, publie, depuis trois ans, un *Annuaire météorologique*, dans lequel il indique d'avance, pour chaque jour, les températures probables auxquelles on doit s'attendre, et telles qu'elles résultent de sa théorie et de ses calculs ; il est donc facile d'apprécier ces probabilités, en les comparant avec les températures réelles à mesure qu'on les observe : il est à désirer qu'elles puissent un jour soutenir cette comparaison.

Quelle que soit la manière dont la lune influe sur la température, je pense qu'il est encore plus essentiel de constater par l'observation celle qu'ont effectivement eue les différens météores et les variations de l'atmosphère sur la végétation. On ne peut, en effet, disconvenir que si les bonnes ou les mauvaises récoltes dépendent de la nature des terres auxquelles on a confié la semence, et des préparations qu'elles ont reçues, elles ne dépendent aussi de la température de l'air, de l'influence des météores, des circonstances plus ou moins favorables où elles ont eu lieu. Il est donc intéressant de connoître, autant qu'il est possible, cette influence, bonne ou mauvaise, qu'ils peuvent avoir sur les productions de la terre, en comparant les progrès

plus ou moins lents de la végétation avec les variétés observées en même-temps dans la température de l'air. Cette comparaison n'est pas un simple objet de curiosité : elle apprendra au cultivateur ce qu'il a à craindre d'une température qui semble d'abord ne causer aucun mal apparent à ses grains, mais dont les suites peuvent cependant leur être très-préjudiciables ; elle l'instruira des précautions qu'il doit prendre pour les prévenir, s'il est possible ; elle fera connoître au naturaliste l'origine des maladies auxquelles les grains sont exposés, et la cause une fois connue, il lui sera plus facile d'y apporter remède. L'utilité de ces sortes d'observations a été sentie, comme je l'ai dit plus haut, par le savant et estimable *Duhamel du Monceau* : dans la préface de ses *Élémens d'Agriculture*, il avoue que les résultats de ses observations lui ont été fort utiles pour la composition des divers ouvrages qu'il a publiés sur les différentes branches de l'art agricole. Pour familiariser les cultivateurs de son canton avec les instrumens météorologiques, il avoit établi dans la cour de sa ferme à Denainvilliers, un baromètre, qu'ils alloient consulter et auquel ils avoient pris confiance. Le savant agronome leur avoit fait comprendre que la condensation et la raréfaction de l'air influoit singulièrement sur les progrès de la végétation, ainsi que son état de sécheresse ou d'humidité ; de là, la nécessité d'observer le thermomètre, dont la marche descendante ou ascendante de la liqueur, indiquoit les variations que l'air éprouvoit dans sa condensation et dans sa raréfaction. L'observation de l'hygromètre devoit leur faire connoître l'état de sécheresse ou d'humidité de l'atmosphère ; et l'inspection du cours des nuages ou d'une bonne girouette, leur apprenoit à s'assurer de la direction du vent, pronostic le plus certain des changemens prochains de température. Il seroit donc à souhaiter que ces instrumens fussent plus connus qu'ils ne le sont des cultivateurs, et qu'ils s'accoutumassent à les consulter ; ils joindroient à ces observations celles dont je vais tracer le plan, en parcourant les différens objets de leur culture.

Terres.

On indiquera les effets de la gelée, des pluies, de la sécheresse, sur les terres, selon leurs différentes natures, c'est-à-dire, selon qu'elles sont plus ou moins mélangées de terre franche, d'argile ou glaise, de sable, de marne, de craie, de tourbe, etc. On notera aussi les températures qui ont concouru avec les différens labours qu'on a donnés à ces terres.

Froment et Seigle.

Quelles ont été les circonstances de la température, froide ou chaude, sèche, humide ou pluvieuse ; les vents dominans à l'époque des semailles et pendant l'hiver ?

Quelle a été la température générale de chaque mois du printemps, celle qui a concouru avec les époques du développement des tuyaux et des épis, époques que l'on notera, ainsi que celles des brouillards et les effets qu'ils ont produits sur les grains ?

Quelles ont été et la température générale et les vents dominans de chaque mois de l'été, celle qui a concouru avec la floraison des grains et avec leur récolte ? On en marquera les époques ; on parlera de leur produit et de leurs qualités.

Orge, Avoine et autres Grains, connus sous le nom de Mars.

Quelle a été la température correspondante à l'époque de leurs semailles, à celle de la levée de ces grains, du développement des épis, de la fleur et de la récolte ? Chaque espèce de grain cultivé formera une section particulière de cet article.

On tiendra note des différentes maladies des grains qui se développeront, et des températures qui y auront concouru et auxquelles on croira devoir les attribuer.

Fourrages et Plantes légumineuses.

On notera les températures qui ont été plus ou moins favorables aux prairies, tant naturelles qu'artificielles, en distinguant les différentes espèces de ces dernières, soit relativement aux progrès de leur végétation, soit à leur récolte ; on fera les mêmes observations sur les plantes légumineuses, telles que pois, haricots, féves de marais, lentilles, etc. On notera l'époque de leur floraison, de leur récolte, la quantité et la qualité de leurs produits.

Pommes de terre, Topinambours, etc.

Quelle a été la température correspondante à l'époque de leur plantation, de leur floraison et de leur récolte, dont on notera la quantité et la qualité.

Plantes propres à la Filature et à la Teinture.

On fera les mêmes observations sur l'influence de la température à l'égard du chanvre, du lin, du safran, de la garance, de la gaude, etc., etc.

Arbres fruitiers.

On indiquera les époques de la feuillaison, de la floraison et de la maturité des fruits de chacune des différentes espèces d'arbres fruitiers que l'on cultive; les effets que les gelées de l'hiver et celles du printemps, plus dangereuses, ainsi que les vicissitudes de la température de l'été ont produit sur chacun d'eux; la multiplication plus ou moins grande des insectes qui les attaquent; l'époque de la chûte de leurs feuilles; les causes favorables ou non à la conservation des fruits, dont on fera connoître la quantité plus ou moins abondante de chaque espèce.

Vigne.

On parlera de l'effet de la température de l'hiver sur le bois de la vigne, de celle qui a concouru avec la taille; des époques des pleurs de la vigne, du développement de ses bourgeons et de la température qui a accompagné cette circonstance critique de sa végétation; de l'époque de sa floraison et de la température correspondante; de celles qui ont régné pendant les différentes façons qu'on a données à la vigne. On observera les effets que produit la température sur les différentes espèces de vignes, et relativement à leur exposition, sur-tout dans les mois Thermidor et Fructidor, époques de la maturité du raisin. On notera l'époque des vendanges, la température qui a concouru avec la récolte, la durée plus ou moins longue de la fermentation du moût dans les cuves, la quantité et la qualité du vin récolté.

Dans les pays où l'on cultive les pommiers pour convertir les pommes en cidre; on fera de pareilles observations sur les époques de la végétation, comparées avec les températures régnantes et sur les produits en cidre.

La culture du houblon donnera lieu aussi à des observations du même genre.

Bestiaux.

Si quelque maladie dépendante de la température se manifestoit sur les bestiaux, on noteroit le caractère de la maladie propre à chaque espèce d'animal; le rapport de cette maladie avec la température correspondante, ses symptômes, le traitement suivi, et les succès qu'on a obtenus.

Oiseaux de passage et Insectes.

On tiendra compte des époques du départ, du retour ou de l'apparition ou du premier chant des oiseaux connus sous le nom d'*oiseaux de passage*, quoique plusieurs d'entr'eux ne quittent pas notre climat, tels que l'alouette, le loriot, la grive, l'hirondelle, le coucou, la caille, le rossignol, etc.

On fera mention de la multiplication plus ou moins grande des insectes malfaisans, tels que chenilles, pucerons, hannetons, limaçons, cantharides, fourmis, etc., et des dégâts qu'ils auront faits.

Abeilles.

Ces insectes précieux doivent occuper une place distinguée dans le registre du cultivateur; il parlera de l'effet de la température de l'hiver sur les ruches; de celle du printemps sur la récolte de la cire et du miel; de celle de l'été plus ou moins favorable à la multiplication des essaims; de celle de l'automne, temps où les abeilles font leurs provisions d'hiver; des maladies que les abeilles éprouveront, et de leur cause présumée; de la quantité de la récolte de miel et de cire, de leurs qualités relatives à la nature des plantes qui sont à leur disposition.

Hauteur des Eaux.

Il sera bon de noter aussi, dans les différentes saisons, la hauteur des eaux, soit de rivière, soit de source ou de puits, en disant seulement qu'elles ont été ou hautes, ou basses, ou à leur niveau moyen.

Je crois avoir parcouru les points d'agriculture les plus intéressans qui doivent fixer l'attention des cultivateurs. Les Sociétés d'Agriculture, établies dans chaque Département, réuniroient toutes les observations qui leur seroient adressées par les cultivateurs, chaque année, et de cette réunion, résulteroit nécessairement une masse de lumières qui nous éclaireroit plus sur le véritable objet de la météorologie appliquée à l'agriculture, que toutes les théories qu'on a publiées jusqu'à présent. (*C.*)

Nous allons joindre à ces détails deux observations, sur le même sujet important pour l'agriculture.

1°. Ce n'est pas assez de connoître les effets de la raréfaction et de la condensation dans l'air. Celle qui s'opère dans la terre, est un agent actif et puissant des mouvemens de la séve, qui n'avoit pas encore été apperçu avant le C. *Mustel.* On voit dans son *Traité de la végétation* (livre III, chapitre X), la description d'un instrument nouveau qui sert à prouver et à marquer les effets de cette aspiration et de cette répulsion dans la terre, qu'il regarde comme le principal mobile de la végétation. Il appelle cet instrument, par lui imaginé, Thermomètre terrestre. Il veut démontrer, par cette expérience, 1°. que pendant la chaleur du jour, temps de la raréfaction, les particules d'air et d'eau dilatées dans la terre, y forment une pression en tout sens, dont l'effet se fait sentir sur la liqueur de son tube; d'où il conclud que dans le jour, la séve est pressée dans les racines des plantes, avec la même force qui pousse la liqueur dans le tuyau de son instrument; 2°. que pendant la nuit, temps de la condensation, les particules d'air et d'eau diminuant de volume et occupant un moindre espace, il se forme dans la terre une sorte d'aspiration, d'où il tire aussi la conséquence que cette aspiration qui soulève la liqueur dans le tube, allonge les petites racines des plantes, et leur communique une grande force de succion, pour attirer, dans la nuit, la séve descendante. Selon lui, la séve montante est la séve terrestre; la séve descendante est la séve aérienne. Ces idées neuves sont développées dans l'ouvrage du C. *Mustel;* elles seroient dignes d'être vérifiées avec soin. Ici la théorie pourroit avoir une heureuse influence sur la pratique, et l'invention du thermomètre terrestre deviendroit aussi utile au cultivateur, que l'est au physicien celle du thermomètre ordinaire. C'est une preuve qu'il reste encore beaucoup de choses à étudier et à découvrir dans les mystères de la végétation. Malheureusement pour notre âge, il y a trop peu de temps qu'on s'en occupe. A peine sommes-nous aux premiers feuillets de la véritable histoire de la nature. Il faut des siècles pour en déchiffrer une page; et les hommes, en général, ont plus d'imagination pour composer le roman des systêmes, qu'ils n'ont de patience et de sagacité pour recueillir et constater les faits.

2°. Il n'y a pas cent ans qu'on tient registre en France des observations météorologiques. Nos historiens d'Occident ne donnent point la suite exacte des tremblemens de terre, des sécheresses, des déluges ou grandes inondations, des froids et des chaleurs, et des autres grands phénomènes dont les naturalistes et les physiciens voudroient connoître les époques. Dans les annales de la Chine on trouve, pour plus de vingt siècles, le registre tenu, jour par jour, dans toutes les villes, de tous les événemens météorologiques. Le onzième volume des *Mémoires chinois* (Paris, 1786, in-4°.), contient deux extraits curieux des chroniques météorologiques de deux capitales de provinces chinoises, depuis l'an 180 et 190 ans avant l'ère chrétienne, jusques vers la fin du siècle de Louis XIV. Ces journaux, tenus dans les villes, sont envoyés exactement à la Cour de l'Empereur, et au Tribunal de l'histoire. Il seroit fort utile de traduire cette partie des grandes annales chinoises, qui sont à la Bibliothèque nationale. Les savans pourroient y trouver des choses singulières sur les comètes anciennes, sur les pluies de cendres, de bois, sur les *pierres tombées du ciel*, etc. Notre agriculture pourroit tirer un grand parti d'une suite complète d'observations de ce genre, si l'on eut commencé plutôt à les faire avec soin, et à les consigner dans les actes académiques. C'est un bienfait tardif que nous pourrons léguer à la postérité, nous et nos successeurs. Il y a des travaux qui paroissent sté-

riles dans le moment où on les fait ; mais qui, continués avec persévérance, peuvent enfin servir à la perfection et au bonheur du genre humain. Cela est vrai, sur-tout des observations et des expériences que réclame la plus utile de toutes les sciences, c'est-à-dire l'agriculture. C'est là qu'on a besoin d'un zèle qui songe à l'avenir. La devise des agronomes doit être le vers de Virgile :

Insere, Daphni, pyros! carpent tua poma nepotes.

Un vieillard respectable, qui aimoit à planter et à greffer des arbres dont il ne devoit pas jouir, me pria de lui faire quelques vers qu'il pût faire inscrire sur la porte de son verger. Je remplis son idée, en le faisant parler ainsi dans le sens du vers de Virgile :

J'ai planté ce verger. Ce n'est pas que j'espère
De mes greffes voir les produits;
Mais je songe qu'un jour, en bénissant leur père,
Mes enfans cueilleront mes fruits.

(*F. D. N.*)

CHAPITRE VIII.

Page 55, colonne II, ligne 28.

(31) *Olivier de Serres* semble préférer une exploitation faite par un métayer ou cultivateur partageant les produits avec le propriétaire, à celle qui est conduite par un fermier qui paye son bail en argent ou en denrées. Cette manière de voir provient sans doute de ce que ce cultivateur avoit vécu la plus grande partie de sa vie dans les provinces méridionales de France, où tous les biens fonds sont donnés à des métayers. Il pensoit aussi que cette espèce de location, en exigeant une plus grande surveillance de la part du possesseur, le rapprochoit de son fond, et le mettoit à même de prendre une part plus active dans la culture. Mais si l'on compare les avantages et les inconvéniens de l'une et de l'autre de ces deux méthodes, on n'hésitera pas à donner la préférence à celle du fermage. La balance est, en effet, en faveur de celle-ci, soit qu'on la considère sous les rapports de l'intérêt du propriétaire, ou sous ceux du locataire, ou enfin sous le rapport des avantages qui en résultent pour l'agriculture en général. (*L.*)

Page 56 colonne I, ligne 36.

(32) On voit par ce passage d'*Olivier de Serres*, et par ce qu'il dit, en parlant des bêtes à laine (Lieu quatrième), que non-seulement le sel étoit en usage de son temps pour les animaux domestiques, mais encore qu'on sentoit tellement l'importance de leur en donner, que par une des clauses du bail, le propriétaire, ou le métayer, s'imposoit l'obligation d'en fournir. Au surplus, quelqu'avantageux que soit l'emploi du sel, il étoit néanmoins restreint aux pays ou la gabelle n'exerçoit pas son despotisme vexatoire et ruineux, et devenoit impossible, sans de grandes dépenses, dans les autres ; aussi avoit-on cherché les moyens de l'employer avec le plus d'économie possible, en le mêlant avec d'autres substances que l'on croyoit propres à le remplacer, et qui ne servoient réellement qu'à masquer la pénurie où l'on étoit. Depuis la suppression de cet impôt exhorbitant, l'usage du sel est devenu plus fréquent dans les campagnes ; mais il est loin encore d'être aussi général qu'il seroit à desirer qu'il le fût. Nous aurons occasion de revenir sur ce sujet dans le cours de ces notes. (*H.*)

Page 57, Colonne II, ligne 16.

(33) Si, pour suivre ce conseil, le propriétaire d'un domaine, après une exploitation pour son compte, par des hommes à ses gages, comme cela a lieu dans plusieurs pays, ou après l'expiration d'un bail fait à un fermier, le faisoit valoir par lui-même quelque temps, pour le faire exploiter de nouveau par des domestiques, ou pour l'affermer, le reprendre encore, et ainsi de suite alternativement, ce ne pourroit être que pour le rétablir, le remettre en bon état, et en tirer un meilleur parti, chaque fois que ses gens le cultiveroient, ou qu'il le loueroit à un fermier. Cette nécessité supposeroit, ou un défaut de surveillance de la part du maître, quand il fait exploiter pour son compte, ou des fermiers négligens, peu industrieux, payans mal, etc. Mais ces soins seroient inutiles, il n'y auroit rien à craindre, aucune précaution à prendre, si, au lieu de n'affermer que pour *peu d'années*, le propriétaire faisoit des baux *très-longs*. Les baux à longs termes sont avantageux aux propriétaires, aux fermiers, et à l'État. Celui qui prend un domaine pour un espace de temps considérable,

sidérable, se substitue au propriétaire, il regarde ce qu'il loue comme son bien, il a intérêt de le conserver en bon état; bien plus, il fait des efforts et des sacrifices pour le bonifier, le rendre plus productif, parce qu'il est assuré de recueillir le fruit de ses avances, etc. Ces idées, adoptées de nos jours, ne l'étoient pas du temps d'*Olivier de Serres*. Il restreint, il est vrai, le conseil qu'il donne, à certaines natures de biens, c'est-à-dire, à ceux qu'on peut *commodément tenir à sa main;* mais, les principes sur les avantages des longs baux, sont applicables aux petites, comme aux grandes tenures. Il vaut mieux, pour la conservation et l'amélioration d'un fonds quelconque, que le propriétaire soit lié par un engagement long, que d'avoir la *liberté* de le reprendre de temps en temps. La perspective d'en être bientôt dépouillé devient, pour le fermier, un sujet de rallentissement de zèle, et de découragement, qui nuit à sa culture et fait tort au propriétaire. (*T.*)

Page 58, colonne II, ligne 25. (34) Nous croyons devoir ajouter à la fin de ce premier Lieu, un choix de vieux adages et d'antiques proverbes, tous relatifs à la campagne, et qui sont usités chez différentes nations.

Saint-Augustin a dit dans un de ses sermons :

Souvent le dicton populaire
Renferme un avis salutaire.
Sæpè lingua popularis
Est doctrina salutaris.

Salomon attribue au Sage le soin de rechercher le sens caché dans les proverbes : *occulta proverbiorum exquiret sapiens.* Cela est sur-tout applicable à ceux qu'on va citer. Il n'en est presqu'aucun qui ne donne à penser. Tel proverbe, en deux lignes, souvent même en deux mots, vaut mieux qu'une longue morale.

Olivier de Serres a su s'approprier beaucoup de ces maximes usuelles, qui sont la science des peuples et l'ouvrage des siècles. Ces sentences rimées, du moins pour la plupart, sont un des ornemens de son excellent livre. On a donc cru pouvoir y joindre des maximes du même genre, ou qu'il a oubliées, ou qu'il n'a pas connues.

On auroit pu trouver de quoi faire un juste volume des seuls proverbes qui concernent l'économie rurale. On s'est borné à ceux qui ont paru les plus piquans. Quelques-uns ne sont que naïfs, ou ne servent qu'à peindre les préjugés du temps ou du peuple qui les vit naître. Sous ce seul point de vue, ils ont dû être conservés.

Nous commencerons par les françois.

Notre langue est riche en proverbes, dans le genre de ceux qui ont rapport à la campagne. Nos bons aïeux mettoient, comme en dépôt, dans ces maximes, tout ce qu'ils avoient recueilli d'une longue tradition sur divers points d'agriculture, sur la météorologie, etc. On va présenter un extrait de plusieurs collections de proverbes françois. Il n'y en a pas un qui ne pût donner lieu à des notes très-curieuses; mais nos lecteurs n'ont pas besoin que nous surchargions ces maximes d'un commentaire auquel ils suppléeront sans peine.

§. I.

Anciens Proverbes François relatifs à l'Agriculture.

1°. *Extrait du* Thrésor des Sentences *publiées par* G. Meurier, *en* 1577, *et dont plusieurs ont été traduites en vers latins.*

Avant que de te marier,
Aye maison pour habiter,
Et terre noire à cultiver.

Année neigeuse,
Année fructueuse.
Anno de nieves,
Anno de bienes. Espagnol.

Janvier et Février
Comblent ou vuident le grenier.

Février, le court, est le pire de tous.

Au commencement ou à la fin,
Mars a du poison et venin.

Mars, aride;
Avril, humide;
Mai, le gai, tenant de tous deux,
Présagent l'an plantureux.

Ou autrement :

Avril pluvieux,
Mai, gai et venteux,
Dénotent l'an fécond et gracieux.

Ces présages rustiques ont été retournés en cent mille manières dans nos proverbes anciens. Voici d'autres leçons qu'on trouve à la fin du volume de *Gabriel Meurier*.

1. Année nubileuse et neigeuse,
Est fructueuse et plantureuse.

2. Année ayant un Mars aride,
Février neigeux, Avril humide,
Mai verd, gai, doux, et rousineux,
Présage des temps plantureux, etc.

Après Pâques et Rogation,
Fi de prêtre et d'oignon.

Entre la Toussaint et Noël,
Ne peut trop pleuvoir, ni venter.

A la Saint-Barnabé,
La faulx au pré.

Sanctus Barnabas falcem jubet ire per herbas.

Tous les proverbes qui indiquent des fêtes ou d'autres époques pour les travaux de la campagne, étoient antérieurs à la réformation du Calendrier Grégorien. Conséquemment, les dates qu'ils donnent ne se rapportent plus aux jours qui semblent leur correspondre dans le Calendrier actuel. C'est une remarque du C. *Duchesne*. Nous pourrons saisir l'occasion de la développer dans l'Annuaire agronomique que nous nous proposons de joindre à cette édition d'*Olivier de Serres* et d'approprier à son texte.

Avoine rouillée,
Croît comme enragée.

Si luto avena fluit, rabido quasi fœnore crescit.

Bruine est bonne à vigne,
Et à bled la ruine.

Bruine obscure,
Trois jours dure.

Brune matinée,
Belle et claire journée.

Bourbes en Mai, épics en Août.

Celui ne sait qu'est vendre vin,
Qui de Mai n'attend la parfin.

En Mai,
Blé et vin naît.

Et Bacchi et Cereris producit munera Maius.

En Avril, nuée;
En Mai, rosée.

En Août fait-il bon glaner.

Æstibus Augusti sunt tempora grana legendi.

En petit champ croît bien bon blé.

Læta seges parvis ubertim crescit in agris.

En procès, dont le cas est clair,
Mestier n'est avocat ni clerc;
Et quand la matière est obscure,
Juge et procureur ne procure.

Donc c'est, dans tous les cas, une insigne folie que d'avoir des procès. Il n'est point de manie plus funeste aux cultivateurs et aux citoyens des campagnes.

Fai ton huis au sylvain,
Si tu veux vivre sain.

Grains siégleux, pain fructueux.

Grande fécondité,
Ne parvient à maturité.

Il n'est chose aucune si vile,
Qui ne duise et ne soit utile.

Jamais le grain ne fructifie,
Si premier ne se fortifie.

La faulx paye les prés.

Falx benè quæ scindit, pratis sua præmia solvit.

Le feu, jamais, ni moins l'amour,
Ne dient: va-t-en à ton labour.

Le meilleur pain et salutaire,
Est le sué pour l'ordinaire.

Il n'est si gentil mois d'Avril
Qui n'ait son chapeau de grésil.

Noir terrein porte gain et bien;
Le blanc terrein ne porte rien.

Neige au blé est tel bénéfice,
Qu'au vieillard la bonne pelisse.

Nul ne se doit enorgueillir,
Voyant son arbre à gré fleurir;
Car une nuit vient la bruine,
Qui feuille et fleur gâte et ruine.

Ouaille cornue,
Et vache pançue,
Ne change et ne mue.

Parce qu'elles sont les meilleures.

Par la blanche gelée,
La pluie est présagée.

Pâques vieilles, ou non vieilles,
Ne viennent jamais sans fueilles.

Pluie de Février
Vaut du fumier.

Quand il pleut et le soleil luit,
Lors le pasteur se réjouit.

C'est parce que l'herbe croît.

Qui sème bon grain,
Recueille bon pain.

Qui dort en Aoust,
Dort à son coust.

Quand en hiver est été,
Et en été l'hivernée,
Cette contrariété
Ne fit jamais bonne année.

Quand il pleut en Aoust,
Il pleut miel et bon moust.

Quand l'abricotier est en fleur,
Jour et nuit sont d'une teneur.

Quand il a tonné et encore tonne,
La pluie approche et montre la corne.

Qui vin ne boit après salade,
Est en risque d'être malade.

Qui sauroit la chance du dez,
La vente et la valeur des bleds,
Il seroit bientôt riche assez.

Quand le soleil est joint au vent,
On voit en l'air pleuvoir souvent.

Terre bien cultivée,
Moisson espérée.

Vin, chevaux et bleds,
Vendez-les quand pouvez.

2°. *Extrait du* Florilegium ethico-politicum, *de* Gruter, *édition de* 1610.

A bon bluteur, Mai est propice.

Il y a plusieurs pique-bœufs,
Mais peu de bons laboureurs.

Pluie de Saint-Michel, soit devant ou derrière,
Elle ne demeure au Ciel.

Point de pêches, point de raisins.

Si le blé ne vient,
Le chardon vient.

Si l'osier fleurit,
Le raisin mûrit.

Souvent advient au laboureur,
Par trop fumer n'avoir meilleur.

Tout est bon puisqu'il gêle.

Quand Mars fait l'Avril, l'Avril fait le Mars.

On ne fait point de processions pour tailler les vignes.

Septembre est le mois de Mai d'automne.

Onze mois ont tost mangé un mois de fenaison.

3°. *Extrait des* Proverbes en rimes, *ou* Rimes en Proverbes, *publiés par* Leduc, *en* 2 *vol.* 1664.

A hiver, qui est en eau,
Succède été, bon et beau.

A la Toussaint, blé semé,
Et aussi le fruit serré.

A la fête Saint-Martin,
Tout le moût est au bon vin.

A la fête de Saint-Vincent,
Le vin monte dans le sarment;
Et en va bien autrement
Si il gêle, il en descend.

A la fête de Saint-Clément,
Cesse de semer le froment.

A la terre n'est rien de pire,
Que ce que la roue désire. (*Sécheresse*).

Almanach, qui nous fait peur,
Est le plus souvent trompeur.

Août mûrit; Septembre vendange;
En ces deux mois tout bien s'arrange.

Au cinq de lune tu verras,
Quel temps, dans le mois, tu auras.

Pallida luna pluit, rubicunda flat, alba serenat.
ENNIUS.

Au décours du mois de Janvier,
La serpe au bois et le lévier.

Au mois de Mai la chaleur,
De tout l'an fait la valeur.

Au paresseux laboureur,
Les rats mangent le meilleur.

Bonne terre est qui la main lasse,
Ou qui se trouve noire ou grasse.

Bourgeon qui pousse en Avril,
Met peu de vin au baril.

Brebis qui paroissent ès cieux,
Font temps venteux et pluvieux.

Brouillard en Mai bientôt pleut,
Ou gêle en Mai plus qu'on veut.

Brouillard qui ne tombe pas,
Donne après de l'eau en bas.

De grêle n'est mauvaise année,
Sinon où elle s'est donnée.

Des neiges et un bon hiver,
Mettent bien du bien à couvert.

En lieu bas, sème ton froment;
En lieu haut, plante ton sarment.

Février, qui beaucoup neige,
Est d'un bel été le pleige.

Hiver, qui est par trop beau,
Nous promet été en eau.

Jamais pluie, dans le printemps,
Ne passa pour mauvais temps.

La neige que donne Février,
Met peu de blé dans le grenier.

Neige qui tombe en temps qu'il faut,
C'est or qui tombe, ou son prix vaut.

Petite pluie abat grand vent,
Et donne blé et vin souvent.

Pour pluie qui du matin donne,
Ou brouillard, ne t'en étonne.

Quand en Mars beaucoup il tonne,
Apprête cercles et tonne.

Quand en Avril par-tout gêle,
Vigneron est en cervelle.

Quand les choux surpassent la vigne,
Vigneron baisse bien l'échine.

Quand Mars bien mouillé sera,
Bien du lin se cueillera.

Quand rouge est la matinée,
Vent ou pluie dans la journée.

Quand sec est le mois de Janvier,
Ne doit se plaindre le fermier.

Qui moissonne et sème soudain,
Sur chaque sillon perd un pain.

Rosée d'Avril et de Mai,
Rend Aoust et Septembre gai.

Serein d'hiver, pluie d'été,
Ne font pas grande pauvreté.

Æstates pluvias, hiemesque orate serenas,
Agricolæ: multo lætissima pulvere farra.

VIRGILE.

Si en Mars la gelée serre,
Apprête cuve et baril.
S'il gêle fort en Avril,
Ta cuve et baril resserre.

Soleil rouge promet de l'eau;
Et soleil blanc fait le temps beau.

Temps qui se fait beau la nuit,
Dure peu, quand le jour luit.

Temps couvert, longue matinée;
Mais est bien courte la journée.

Vigne ou femme bien façonnée,
Ne manque jamais dans l'année.

4°. *Extrait du* Recueil des Proverbes *qui a paru en dernier lieu* (*par le C.* d'Humières).

Tant vaut l'homme, tant vaut la terre.

Doublez votre fumier, vous doublez votre champ.

Le pré fait le champ.

Labourez pendant que le paresseux dort, et vous aurez du blé à vendre et à garder.

Il n'y a pas de petit chez soi, *ou* A chaque oiseau son nid paroît beau.

L'auteur d'un Livre curieux, intitulé : *les Matinées Sénonoises*, dit à propos de ce proverbe : « C'est quelque chose de pouvoir se dire le maître du plus chétif domicile, quelque part qu'il soit situé ».

Est aliquid, quocumque loco, quocumque recessu,
Unius dominum sese fecisse lacertæ.

JUVENAL.

Panard, dit un peu longuement, mais avec vérité :

Un petit asile champêtre
Plaît toujours aux yeux de son maître.
Lorsque l'on se promène, il est bien doux de dire:
Je marche en ce moment sur quelque chose à moi.
Ce ruisseau, dont le frais m'attire;
Ce tilleul, cet ormeau, qu'agite le zéphyre,
Cette fleur que je sens, cette autre que je voi,
Sont autant de sujets à qui je fais la loi.
Tout rit où l'on a de l'empire;
Tout est charmant où l'on est roi.

Aussi les Anciens donnoient-ils le nom de royaume à la propriété foncière de chaque citoyen. Dans l'*Orateur de Cicéron*, *Scévola* dit: « Si nous n'avions pas été *chez vous*, nous ne l'aurions pas souffert : *Id, nisi* IN TUO REGNO *essemus, non tulissemus* ».

In tuo regno est mis pour *in tuâ villâ*.

Il nous semble que l'on pouvoit enrichir ces citations du beau vers que *Virgile* met dans la bouche d'un berger :

Après quelques moissons, portant ici mes pas,
Mes yeux seront charmés de revoir mes états.

Post aliquot, mea regna videns mirabor, aristas.

Le temps rouge le soir,
Le lendemain beau se fait voir.

Parce que l'ouest et le sud-ouest étant les vents qui font ordinairement pleuvoir en France, le couchant rouge marque qu'il y a sérénité de ce côté-là, et que les nuées pluvieuses sont dissipées. Tiré du *Recueil des Pensées et Proverbes choisis*, publié en 1712.

Ces deux digressions peuvent donner l'idée des remarques qu'on pourroit faire sur presque tous nos vieux proverbes. Ce ne seroit pas un article à négliger dans ceux qu'il faudroit réunir pour faire un bon dictionnaire de la langue françoise.

Les Institutes coutumières du célèbre *Loysel*, ne sont presqu'en entier qu'un tissu de proverbes ou d'adages vulgaires, érigés par le temps en règles singulières de notre droit françois. C'est-là qu'on trouve la maxime :

Pour néant plante, qui ne clost ;

Et beaucoup d'autres axiômes qui attestent la barbarie des siècles féodaux. Nous n'avons pas puisé dans ce recueil bisarre que nos lois actuelles ont rendu inutile. Nous allons posséder un excellent code civil. Nous pouvons espérer un bon code rural. Le Gouvernement ne peut faire un plus beau présent aux campagnes. Elles ne fleurissent qu'à l'ombre d'une police simple, claire et strictement exécutée. C'est un bienfait qu'elles attendent avec impatience.

Passons maintenant aux proverbes concernant la campagne, dans plusieurs autres langues.

§. II.

Proverbes Flamands

Tirés des anciens Proverbes flamands et françois, *imprimés à Anvers en* 1568, *par* Christophe Plantin.

Jamais année sèche ne fera pauvre son maître.

Dans un pays humide comme la Flandre.

L'argent, quand l'orge.

Tant vente, qu'il pleut.

Quantes gelées en Mars ; tant de rosées en Avril.

Hélas !
Quand il tonne en Mars.

Rameau court, vendanges longues.

Grasse terre, mauvais chemin.

Les fosses doit remplir Février,
Et le mois de Mars essuyer.

Rosée de Mai, et pluie d'Avril.

A Noël souvent moucherons,
Et à Pâques sont les glaçons.

Qui en mi-Août n'a son mantel,
Il ne l'a mie tout l'hiver.

Faillir ne peut terre bien cultivée.

De tout poil, bon cheval.

On sifle en vain, quand le cheval ne veut pas pisser.

C'est-à-dire, quand on s'obstine à attendre une chose impossible.

Toute haie défend du vent.

Garder les moutons pour l'engrais.

C'est-à-dire, avoir peu de profits pour beaucoup de peine.

§. III.

Proverbes Espagnols

Extraits des Refranes o Proverbios Castellanos, *de* César Oudin, *édition de* 1614.

Avril et Mai sont la clef de l'année.

Avril froid, c'est pain et vin.

Eau à la Saint-Jean, ôte le vin, et ne donne point de pain.

Eau du mois de Mars, est pire que la tache au drap.

Eau de Mai, c'est du pain pour toute l'année.

Au commencement, ou à la fin,
Avril a de coutume d'être mauvais.

Année de glands, année de peste.

Année de gelée, année de blés.

Recule-toi de moi, et je donnerai pour moi et pour toi, dit un arbre à l'autre.

Bonne est la neige qui vient en sa saison.

Chaque chose en son temps,
Et des naveaux en l'Avent.

Maison pour ta demeure, du vin pour ta boisson,
Et des terres tant que ta vue peut porter.

Fiévres automnelles,
Ou longues, ou mortelles.

Avec la bise, il pleut pour sûr,
En été, bon; en hiver, non.

Acheter à la foire, et vendre à la maison

Des couleurs, l'écarlate;
Des fruits, la pomme.
De los colores, la grana.
De las frutas, la maçana.

Dieu te donne santé et joie,
Et maison avec cour et puits!
Dios te de salud y gozo,
Casa con corral y pozo!

Deux poules et un coq, mangent autant qu'un cheval.
Dos gallinos y un gallo
Comen tanto come un cavallo.

Le bon soldat, tire-le de la charrue.

Le mauvais an
Entre en nageant.
C'est-à-dire, par la pluie.

Le fumier n'est pas saint; mais où il tombe il fait miracle.

L'Espagnol dit: *el estiercol*, et *Oudin* traduit *le fient.*

Le blé qui croît près du village, mets-le en ton grenier.

En bonne année, le grain est du foin,
Et en mauvaise, la paille est grain.

Entre Avril et Mai, fais de la farine pour toute l'année.

En Mai froid, élargis ton grenier.

Hiver qui a beaucoup de soleil, fait l'été bon balayeur.

Parce qu'il y a peu de grain, et qu'on est soigneux de le bien ramasser.

Mai, jardinier, beaucoup de paille et peu de grain.

Brouillard de Mars, eau tout promptement, ou gelée en Mai.

La nuit rouge (ou colorée),
Le jour blanc (c'est-à-dire clair).
Noche tinta,
Blanco el dia.

A la Saint-François, l'on sème le blé:
La vieille qui le disoit, l'avoit déjà semé.

A la Saint-Mathias, la nuit égale le jour.

A la Saint-André, tout le temps est nuit.

Peu de vin, vends du vin.
Beaucoup de vin, gardes du vin.

Quand il pleut de la bise, il pleut pour tout de bon.

Quand décroîtra la lune,
Ne sème chose aucune.
Quando menguare la luna,
No sembres cosa alguna.

Qui laboure et nourrit, file de l'or.

Septembre emporte les ponts, ou tarit les fontaines.

Sème de bonne heure, et taille tard; et tu recueilleras pain et vin.

Tout n'est rien, fors le blé et l'orge.

Vigne entre vignes,
Et maison entre voisines.

Un mois après Noël, tout comme un mois devant,
C'est l'hiver à bon escient.

Gelée de Février, donne lui du pied, et vas au labourage.

Jette du fumier et de la fiente de pigeon sur le blé, car les terres te le payeront.

Le fond du labourage est toujours riche d'espérance.
El caudal de la labrança
Siempre rico de esperança.

Pain de froment, bois de chêne, et vin de treille, entretiennent la maison.
Pan de trigo, y lefia de enzina,
Y vino da parra, sustanta la casa.

Où ira le bœuf, qu'il ne laboure?

Oiseau pour oiseau, le mouton, s'il voloit!

Chevreau d'un mois;
Agneau de trois.

Les bouchers vont à la messe, et prient Dieu qu'il meure force moutons.

Un œuf veut du sel et du feu.

Le pié du propriétaire est le meilleur engrais de sa terre.

En Décembre, tenez-vous chaudement, et dormez.

Puissai-je avoir une maison bâtie par mon père,
Et une vigne plantée par mon grand père !

Cheval gris pommelé,
Mourra avant d'être fatigué.

Si vous restez long-temps au lit, votre bourse s'en ressentira.

Dans une grande gelée, un cheval ne vaut pas un clou.

Si vous vendez à bon marché, vous vendrez autant que quatre autres.

Je ne vendrai à crédit que demain.
Ecriteau placé sur la porte d'une boutique.

A perdre votre temps, vous ne gagnerez point d'argent.

Ensemencer sa terre, c'est se fier à Dieu.

Celui qui se lève tard, manque ses prières et ses provisions de bouche.

Des valets sont des ennemis dont on ne sauroit se passer.

Qui donne son bien avant de mourir, aura besoin de patience dans ses derniers jours.

Si vous voulez que votre affaire soit bien faite, faites là vous-même.

Bêche en poussière, et bine en fange,
Et tu feras bonne vendange.

Cava me en polvo,
Y bine me en lodo,
Y dante he vino hermoso.

§. IV.

Proverbes Italiens

Extraits de différens Recueils.

Le meilleur arrosement est celui qui vient du Ciel.

La petite cuisine fait la grande maison.

On peut tout faire, excepté un fossé sans levée.

Des chagrins et du pain, sont après tout fort bons.

On doit laisser tremper long-temps les affaires et le poisson salé.

Les grands arbres donnent plus d'ombrage que de fruits.

Avez-vous du pain et du vin? chantez, et réjouissez-vous.

Je ferai pleuvoir, dit le Curé, quand vous serez tous d'accord sur l'instant où la pluie doit commencer.

Jean le *fainéant* étoit fils de la bonne femme *file peu.*

Celui qui s'engage pour un autre, entre dans une corne par l'extrémité la plus large; c'est à lui d'en sortir, s'il le peut, par l'extrémité la plus étroite.

Celui qui compte pour rien un liard, ne sera jamais riche d'un demi-sou.

La bonne agriculture est un grand pas vers la richesse.

Si vous avez une fois un fonds de ferme, votre richesse s'accroîtra d'elle-même.

Si vous voulez être bien servi, ne prenez jamais pour valet, ni un parent, ni un ami.

Avril fait la fleur,
Mai en a l'honneur.

A la Saint-Martin,
L'hiver est en chemin.

Janvier fait le pont (par la gelée),
Février le rompt.

Pain d'un jour, vin d'un an, et farine d'un mois.

L'eau vaut mieux entre Avril et Mai, que les bœufs avec le charriot.

Au cinq Avril, le coucou doit venir;
Et s'il ne vient le six, ou le sept,
C'est qu'il est pris, ou qu'il est mort.

Avril! Avril! tu ne me feras pas quitter ma camisole !
Aprilone! Aprilone!
Non mi farai metter giù il pellicione.

Maison tant qu'on voudra;
Terres tant qu'on pourra.
Casa quanto vuoi,
Possessione quanto puoi.

Maison bâtie, vigne plantée,
Nul ne sait ce qu'elles ont coûté,
Et ne se vendent ce qu'elles valent.

Qui a maison et métairie, il a plus qu'il ne lui faut.
Chi ha casa e podere,
Ha piu ch'il suo dovere.

Où est abondance de bois, là est cherté de blé.

Poule noire, et oie blanche.

Lorsque Janvier est sec, le villageois est riche.

La pêche veut du vin, la figue veut de l'eau.

Marchand de vin,
Marchand mesquin.
Marchand de froment,
Marchand de tourment.

Quand la cigale chante en Septembre,
N'achète point de blé pour le vendre.

Il faut trois choses à nos champs
Pour leur assurer abondance :
Bon laboureur, bonne semence,
Et par-dessus tout, un bon temps.

La Saint-Martin boit le bon vin,
Et laisse aller l'eau au moulin.

A la Saint-Valentin,
Le printemps est voisin.

A la Saint-Urbain,
Le froment a fait son grain.

La Lombardie est le jardin du monde.

Semez avec la main, et non avec le sac.

La vraie pierre philosophale est une bonne terre, dont on économise les revenus.

Nous aurons, dans l'autre monde, une maison sans défaut.

Depuis Saint-Laurent, grand chaud dure ;
Depuis Saint-Vincent, grand froid dure ;
Mais, l'un et l'autre, bien peu dure.

Quand le blé est encore aux champs,
Il est à Dieu et à ses Saints.
Quand il est amont aux greniers,
Il n'en a point qui n'a deniers.

Qui édifie en grande place,
Fait maison trop haute ou trop basse.

A qui achète, il faut cent yeux ;
A qui vend, il suffit d'un seul.

Cherté prévue n'arrive pas.
Caristia pervista, non venne mai.

Qui veut labour mal fait, doit le payer d'avance.

Janvier a fait le mal, et c'est Mai qu'on accuse.

Si tu laboures mal, tu moissonneras pis.

§. V.

Proverbes Allemands

Extraits du Florilegium ethico-politicum, *de* Gruter, *édition de* 1610.

C'est au gentilhomme de promettre ; mais c'est au paysan de tenir ce qu'il a promis.

Achat passe louage.

Les pois sont chers dans leur primeur.

Quand les œufs sont dans la poële, il n'en vient plus de poulets.

Les grands poëles chauffent bien, mais il leur faut du bois.

Plus il y a de pâtres, moins il y a de gardes.

L'envie ne se glisse pas dans une grange vide.

Terre fertile, gens paresseux.

Petit cheval, petite journée.

Poule qui glousse beaucoup, ne pond guère d'œufs.

Quand l'avoine se coupe, les poules sont sourdes.

Quand le soleil se lève, adieu la rosée.

C'est dans la moisson qu'il faut couper le blé.

Beaucoup de paille, peu de blé.

Le vin sent la vigne,
La caque sent le hareng.

Trois femmes, trois oies, et trois grenouilles, font une foire.

Une petite poule pond tous les jours un œuf, tandis que l'autruche n'en pond qu'un par an.

Telle étable, telle bête.

On mange plutôt un village, qu'on ne gagne une maison.

Plutôt riche paysan, que pauvre gentilhomme !

Tête de saule et orgueilleux paysan, veulent être rognés tous les trois ans.

On sent que ce proverbe respire un pur esprit de féodalité. Il n'a pu être imaginé que dans une contrée et dans un temps où la culture étoit exercée par des serfs. Et c'est ainsi que les proverbes peignent les siècles et les peuples.

Pour trouver noise, on n'a qu'à prêter aux Seigneurs, ou aux Prêtres.

Le cheval fantasque fait le bon cavalier.

On doit manger le lait, et non pas la vache.

§. VI.

Proverbes Anglois

Tirés des Elegants Extracts, *ou* Choix des meilleurs morceaux, écrits en anglois, *édition de* 1796.

La grace de Dieu vaut une foire,
Parce qu'une foire, en Angleterre, est un grand bien pour le canton où elle se tient.

Il

Il y a de l'esprit à crocheter une serrure, et à dérober un cheval; mais c'est sagesse de le laisser dans son écurie.

Aime ton voisin; cependant n'abbats pas ta haie.

Un demi-acre et bonne terre.

Qui veut faire fortune, doit se lever à cinq heures du matin.
Celui qui l'a faite, peut dormir jusqu'à sept.

La gelée et la fraude finissent par la fange. (Ou sont toujours fangeuses à la fin.)

Grands cris et peu de laine, dit le diable, quand il tond ses cochons.

Où la haie est abattue, tout le monde passe.

Jeune valet, vieux mendiant.

Celui qui achète une maison toute bâtie, a pour rien un grand nombre de chevilles et de clous.
Ce sont deux vers anglois.

Les fous bâtissent les maisons; les sages les achètent ou les louent.

Pensez au loisir que donne l'aisance; mais travaillez.

Si un fermier reste long-temps au lit, la terre s'en ressent.

Cherchez au coin du feu, un gentleman, un levrier, et une boëte au sel.

Ma maison! ma maison! tant petite sois-tu,
Tu vaux pour moi l'Escurial.

Ce sont deux vers traduits d'un proverbe espagnol.
Ces sortes de maximes ont fait le tour du monde; mais la langue espagnole est celle des langues modernes qui a fourni le plus d'adages et de sentences usuelles.

Il est plus aisé de bâtir deux cheminées, que d'en entretenir une.

Qui veut faire une porte d'or, doit tous les jours y chasser un clou.

La bonne agriculture est une bonne divinité.

Sir Jean Grain-d'Orge est le plus fort des chevaliers.

Planter des arbres, est la vieille économie de l'Angleterre.

§. VII.

Proverbes Russes

Tirés de la Bibliothèque Russe, *publiée par* M. Bacmeister, *Pétersbourg*, 1787, *volume X.*

Le lièvre court devant le renard, et la grenouille devant le lièvre.

Le cigne vole après la neige, et l'oie après la pluie.

Au défaut de pâtisserie, mange du pain.

L'Astracan est riche en esturgeons; mais la Sybérie a des zibelines.

Les raisins verds ne sont pas doux, et un jeune homme n'est pas fort.

Les plumes décorent le paon, et l'instruction l'homme.

On couchoit en joue une grue, et l'on a tué un moineau.

La pomme a le goût bien doux, si le jardinier n'est pas là.

Sans sel et sans pain, mauvaise compagnie.

Les brebis, sans berger, ne font pas un troupeau.

Qui recueille grain par grain, remplit la mesure.

Mesures dix fois; tu ne coupes qu'une fois.

L'année n'a pas deux étés.

Prières adressées à Dieu, et charges acquittées au Czar, ne sont pas choses perdues.

Quand on a le blé, on trouve bientôt la mesure.

Ce que Dieu arrose, Dieu le sèche.

Ce qui doit devenir loup, ne deviendra pas renard.

L'été amasse, l'hiver consume.

Plutôt pauvre, que riche et esclave!

Ne crache pas dans le puits; il peut t'arriver d'en boire.

Ce n'est pas le champ, c'est le champ cultivé qui nourrit.

Prépares-toi à la mort; mais ne négliges pas de semer.

Avec un morceau de pain, on trouve son paradis sous un sapin.

Le pain et le sel ne se querellent pas.

Qui n'a pas mangé de l'ail, ne sent pas mauvais.

L'ail est la nourriture la plus agréable au peuple en Russie.

Qui bat le blé, n'a qu'à l'ensacher aussi.

En été, prépares le traîneau; en hiver, le charriot.

En voyage, le pain n'est pas un fardeau.

Allusion aux auberges de Russie, où l'on ne trouve qu'à boire.

A tronc dur, cognée tranchante.

Peu de Nations ont un goût aussi prononcé pour les proverbes que les Russes. Il y a une collection de quatre mille deux cent quatre-vingt-onze vieux proverbes russes, imprimés à l'Université impériale de Moscou, en 1770; mais il est difficile de rendre, dans les autres langues, l'énergie et le laconisme que ces proverbes ont en russe. Cette langue fait peu d'usage des deux verbes auxiliaires *être* et *avoir*. Elle fait, en revanche, un fréquent usage de l'infinitif, etc.

§. VIII.

Proverbes Chinois

Tirés des Mémoires concernant les Chinois, *par les Missionnaires de Pé-kin*, 1784, *tome X.*

Le garde-bois n'achète point de cendres.

On connoît le cheval en route, et le cavalier à l'auberge.

Le fruit le plus mûr ne vous tombera pas dans la bouche.

Toutes les poules qui pondent ne crient pas.

Le riz est toujours bien cuit pour ceux qui ne mangent chez eux que du mil.

Il ne faut pas attendre la soif pour tirer l'eau du puits.

Le bœuf mange la paille, et la souris le blé.

Un champ de mille ans, compte plus de huit cent maîtres.

Quand il n'y a point de champ à vendre, il y a bien du grain à acheter.

Plus l'ormeau est droit, plus la vigne se plie;
Plus la vigne s'élève, plus l'ormeau se baisse.

La vigne a été connue à la Chine cent vingt-cinq ans avant l'ère chrétienne. Il y a des raisins gigantesques, dont les grains sont gros comme des prunes de damas violet; mais le gouvernement chinois a cru ne devoir pas encourager la culture de la vigne.

Le vent ne fait pas tomber toutes les fleurs;
Le soleil ne mûrit pas tous les fruits.

Dans moins de vingt générations, presque tous les niveaux ont changé; le fond des rivières est plus haut, et le sommet des montagnes plus bas.

Il vaut mieux essuyer une larme du colon, que d'avoir cent souris du ministre.

Si la cuisine n'est pas un art dans les campagnes, la pharmacie aussi n'y est pas une science.

Qui emprunte pour bâtir, bâtit pour vendre.

Il vaut mieux remplir ses greniers que ses coffres.

Ce n'est pas le puits qui est trop profond; c'est la corde qui est trop courte.

Un jour en vaut trois, pour qui fait chaque chose en son temps.

Ce n'est pas ce que les colons donnent à l'Empereur qui les ruine; c'est ce qu'on lui vole.

Les arbres des pays méridionaux ont l'écorce dure et le cœur mol; ceux du nord ont la peau fine et le cœur ferme; les hommes sont au rebours.

Laboure, fume, sème, arrose, sarcle ton champ, disoient les Anciens, *et demande ta moisson par tes prières, comme si elle devoit tomber du Ciel.*

Un paysan, honnête homme, est plus grand dans sa chaumière, qu'un Empereur scélérat sur son trône: donc être Empereur seulement, n'est rien, et être honnête homme est tout.

Quels seroient les meilleurs engrais pour les terres? Les cendres de tout ce qu'on n'avoit point du temps de *Yao* et de *Chun*.

Yao est le prince auquel commence l'histoire authentique de la Chine. Il associa *Chun* à l'empire, dans un temps qui correspond à celui de la dispersion de Babylone.

Le colon, le soldat, le marchand, l'artisan, le magistrat, le moraliste, voilà les hommes de la patrie, de toujours et de par-tout: pour les autres, plus il y en a, plus elle est à plaindre.

La piété filiale a inventé l'agriculture.

La décadence de l'agriculture a toujours été l'effet de l'affoiblissement de la piété filiale.

La piété filiale est à la Chine, depuis plus de trente-cinq siècles, ce que fut à Lacédémone l'amour de la liberté, et à Rome l'amour de la patrie. C'est la vertu nationale des Chinois, et la base de leur Gouvernement, appuyée sur cette maxime fondamentale de *Confucius: Qui n'aime pas ses parens, ne peut aimer personne.*

L'on ne peut donner en françois qu'une idée imparfaite des proverbes chinois. La plupart sont rimés, et la rime date à la Chine depuis quatre mille ans. Des langues primitives, la chinoise est la seule qui soit une langue vivante.

Nous ne connoissons qu'à demi tout ce qui a rapport à l'agriculture chinoise. Les productions naturelles de ce vaste pays, mériteroient pourtant d'être transplantées en Europe. On y nourrit les vers à soie avec le feuillage d'un frêne, d'un poivrier, d'un chêne. On y a un cotonnier arbre et un cotonnier herbacé. Les mines de la Chine lui valent moins que ses bambous. Les missionnaires assurent que ces bambous pourroient se cultiver en France dans les provinces méridionales. Une espèce de riz précoce; des prunes-abricots; des pé-tsai ou des choux; des mo-kou-zin, ou champignons particuliers à cet empire; des coings et des oranges-coings; les melons de Khamil, si faciles à conserver que l'on en sert toute l'année; d'autres fruits singuliers, tels que le po-lo-mye, le plus grand fruit de l'univers; le froment de kirin-ula, blé qui tient le milieu entre le froment et le riz; six autres espèces de riz; trois espèces de vers à soie; les arbres du vernis, de la gomme, du suif, etc. Combien d'autres objets importans ou utiles, pourroient être extraits de la Chine avec plus d'avantage que ceux qu'y va chercher le commerce de notre Europe? En fait d'agriculture, d'économie et d'alimens, les Chinois et les Japonois ont des procédés curieux qui ne sont pas assez connus, parce qu'ils n'ont été observés ou décrits que superficiellement. J'ai interrogé des Chinois qui avoient parcouru la France et l'Angleterre; ils m'ont dit que ces deux pays leur paroissoient incultes, en comparaison de la Chine, comme des cantons de l'Espagne semblent déserts à des François, en comparaison de la France. De cette idée, que fait concevoir aux Chinois l'aspect de notre Europe, on peut conclure, avec justice, que leur économie rurale diffère beaucoup de la nôtre; et il seroit à désirer que des voyageurs agronomes nous eussent mis plus à portée d'apprécier ces différences. En physique et en politique, les Chinois nous sont opposés; mais il n'existe pas, entre leur morale et la nôtre, des contrastes aussi frappans; et pour citer encore un proverbe chinois: *La raison et la conscience sont les mêmes dans tout l'univers.*

Mais, à la Chine, la morale sert de base à la politique. La littérature chinoise est liée au gouvernement; et son grand fonds, c'est la morale. C'est l'objet des instructions que l'on adresse au peuple. On y réimprime sans cesse de petits traités de morale. Les Chinois ont un livre qui répond au *Théâtre d'Agriculture*. Cet ouvrage, en quatre volumes, commence par des élémens de morale. Il contient ensuite tout ce qu'il est nécessaire de savoir à la campagne sur l'agriculture, le jardinage, les lois, la médecine. Ce recueil est intitulé: *Tchoung-kia-pao*. Il fait partie des écrits sur l'agriculture, qui furent exceptés de la proscription générale des livres, dans le troisième siècle après l'ère chrétienne. Les Chinois ont un beau poëme sur les jardins, publié en 1086. L'auteur est un des premiers écrivains de la Chine et des plus grands ministres qu'elle ait produits. Son jardin, qui donne une idée générale du genre des jardins de la Chine, contenoit seulement vingt arpens de terre. Une salle remplie de cinq mille volumes, est mise, par l'auteur, à la tête des beautés utiles de ce jardin. Du côté du midi, il offre un salon au milieu des eaux, des cascades, des galeries bordées d'une double terrasse, des palissades de rosiers et de grenadiers; à l'ouest, un portique isolé, des arbres toujours verds, des cabanes, des prairies, des nappes d'eau encadrées dans du gazon, un labyrinthe de rochers; au nord, des cabinets placés au hasard sur des monticules, des côteaux, des bosquets de bambous entrecoupés de sentiers sablés; à l'est, une petite plaine, un bois de cèdre, des plantes odoriférantes, des plantes médicinales, des

arbrisseaux, des citronniers, des orangers, une allée de saules, une grotte, une garenne, des îles semées de volières, des ponts de pierres et de bois, un étang, de vieux sapins, et une vue étendue sur le fleuve Kiang. Tel étoit le lieu de délices où l'auteur du poëme s'amusoit de la chasse, de la pêche, et de la botanique. Nous n'avions alors en Europe aucune espèce de jardin comparable à celui-là, ni aucun homme en état de le décrire en beaux vers. Madame *Dubocage* a traduit en vers une idylle chinoise, intitulée : *le Laboureur*, et qui date du même temps que ce poëme des Jardins. La cérémonie imposante de l'ouverture des labours par l'Empereur lui-même, au commencement du printemps, est encore plus ancienne à la Chine. Elle fut rétablie cent cinquante ans avant l'ère chrétienne. Les soldats, à la Chine, labourent, sèment et moissonnent. Dans les tribunaux de l'Empire, il y a des emplois de président, de surintendant, et de directeur-général de l'agriculture. *Voltaire* se demande ce que doivent faire les Gouvernemens de l'Europe, en lisant ces détails de la police de la Chine, relativement au premier des arts ? Et voici sa réponse :

ADMIRER ET ROUGIR, ET SUR-TOUT IMITER.

Cette digression sur l'agriculture chinoise ne doit pas sembler déplacée ici. La Chine étoit trop peu connue dans le temps d'*Olivier de Serres*, pour qu'il pût en parler ; mais s'il avoit lu ces détails, nous ne saurions douter que ce digne agronome n'eût applaudi, comme *Voltaire*, à la politique éclairée d'un peuple dont le chef donne tous les ans l'exemple solemnel de son respect pour la charrue, et d'un Gouvernement assez sage pour concevoir que le soin de l'agriculture est l'objet du plus important et du premier des ministères.

(*F. D. N.*)

Fin du premier Lieu.

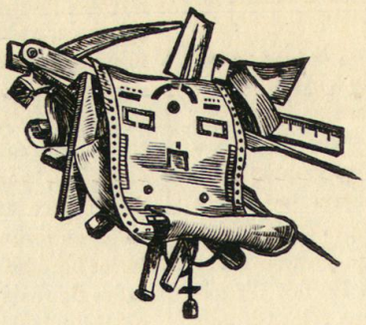

SECOND LIEU

DU THÉATRE D'AGRICULTURE,

ET

MESNAGE DES CHAMPS.

DU LABOURAGE DES TERRES-A-GRAINS,

Pour avoir des Blés de toutes sortes.

SOMMAIRE DESCRIPTION

DU SECOND LIEU, AUQUEL EST CONTENU

Le moyen d'estre abondamment pourveu de blés de toutes sortes. Et pour disposer la terre à les produire gaiement, est représenté, l'ordre tenable pour la deffricher ayant longuement demeuré en jachère ; et pour la descharger de tous empeschemens; comme du trop d'arbres, de pierres, et des eaux croupissantes : et par ces œuvres la préparer au labourage. } CHAP. I.

Ainsi disposée la terre, et rendue apte à tel service, sera bien labourée. } CHAP. II.

Et afin qu'elle satisface mieux à son devoir, y sera aidée par engraissemens, y employant plusieurs sortes et espèces de fumiers. } CHAP. III.

Par lequel traictement recevra à propos les semences des blés de toutes races et espèces, jusques aux légumes. } CHAP. IV.

Dont les Blés en provenans, seront curieusement conservés en herbe, jusques à leur maturité, par sarcler, et préserver du dégast du bestail, du ravage des eaux, et semblables inconvéniens, ausquels ils sont sujets. } CHAP. V.

Et en leur maturité, moissonnés : leurs grains et pailles recueillies, selon les diverses façons des provinces. } CHAP. VI.

Finalement, les blés serrés ès greniers, pour y estre conservés jusques au besoin ; pour l'usage ordinaire, et pour la vente. } CHAP. VII.

SECOND LIEU
DU THÉATRE D'AGRICULTURE,
ET
MESNAGE DES CHAMPS.

CHAPITRE PREMIER.

Préparer la Terre pour le Labourage.

Les terres donques ainsi recogneues, doivent estre cultivées par art et diligence, pour en tirer service : mais avant qu'en venir là, il les faut préparer au labourage : afin que souffrans le maniment, avec facilité, puissent estre utilement gouvernées. Tout terroir porte en soi de la difficulté, laquelle si on ne peut ou oster ou domter, pour-néant et le temps et le travail y seroient employés. C'est pourquoi, il y a tant de terroirs estimés inutiles, ou par faute de cognoistre ce qui destourne le rapport, ou n'ayant la science d'y remédier.

Aux terres, est nuisible le trop

Trois principales causes apparemment nuisent à la culture des terres, au détriment des grains; c'est assavoir, les arbres, les pierres et les eaux, rendans le terroir de peu de rapport, quoi-que de soi-mesme il soit bon, quand ils s'y rencontrent en trop grande abondance. Car les racines et les rameaux de plusieurs grands arbres assemblés, ne permettent ni à la terre, ni au soleil, de faire leur devoir : l'importunité des pierres, perd une partie de la terre, et engarde l'autre d'estre maniée ainsi qu'il appartient : mais la pire maladie vient des eaux sur-abondantes, destrempans trop la terre, dont ne se peut jamais bien labourer, ne recevoir les semences à propos, s'y noyans presques tousjours à la première survenue des pluies. Puis qu'à ces maux l'on peut pourvoir, mesme à frais modérés, ne seroit-ce pas trop lourdement faillir en mesnage, que de n'y apporter les utiles remèdes ?

arbres,

de pierres,

et d'eaux.

Pour un préalable, il se faut soigneusement descharger de ces fascheux empeschemens, lesquels ostés, serés tout esmerveillé du subit changement des terroirs lesquels d'inutiles, laids, et importuns, dans la première année, se rendront fertiles, plaisans et faciles à cultiver: et par conséquent, propres à produire toutes sortes de grains, moyennant la faveur du ciel. Tel mesnage ne peut estre dict culture ordinaire, ains extraordinaire et perpétuelle réparation : parce que la despence que vous y employés, est pour une seule fois, où n'est nécessaire de retourner, si elle est bien et profitablement faicte au

commencement, considération qui vous doit inciter à mettre vigoureusement la main à si excellente réparation.

Des-umbrer les terres. Chacun est assés instruit de l'ordre requis à se dépestrer des arbres nuisibles, n'y ayant à cela autre mystère, que de les coupper, et en arracher profondément et curieusement les racines. Si le bois qu'en osterés n'est propre en bastimens, ou ne le voulés employer au chaufage, le bruslerés sur le lieu mesme, après l'y avoir faict seicher : mais que ce soit à la veille de la pluie (1). Par ce moyen, le feu cuira une partie de la superficie de la terre, et l'eau fera pénétrer les cendres dans le fonds, qui lui serviront d'autant d'amendement : ainsi évitant les vents, lesquels emporteroient les cendres, où gist la graisse de ceste bruslure, de mesme éviterés le mal que les flammes du feu pourroient causer, estans portées ès arbres et maisons voisines, comme de tels dangereux exemples se sont veus plusieurs fois : preuve de grande imprudence. Ce seroit autant mauvais mesnage, voire encores plus à rejetter, de deffricher inconsidérément les bonnes forests, que de laisser entières celles de peu de valeur : par quoi distinguerés ces choses, pesant les circonstances. Si vous estes en pays eschars de bois et d'herbages, ne vous vienne jamais en pensée, d'en coupper aucun arbre, quel qu'il soit : au contraire, estant vostre domaine surabondamment en forests, ne sera que mesnagé d'en rompre quelques parties, des moins peuplées d'arbres, et des plus plattes en leur fonds, par là estre plus propre le labourage, qu'en pente : joinct aussi que plus facilement se reherbent les lieux abaissés, que les eslevés : ce qui est nécessaire de prévoir, pour ne se priver de la liberté de les remettre en leur premier estat, changeant d'avis. Les bois en seront retirés, estans utiles en quelques ouvrages ; les autres, ou bruslés sur les lieux, comme ci-dessus, ou envoyés au four pour cuire le pain, ou à la cuisine. Il est aussi quelques-fois à propos de se desfaire des arbres fruictiers, et souventes-fois des noyers, pour leur importun ombrage. A cela pourvoirés en mesurant le profit par la perte, pour s'arrester au plus raisonnable. Laissant quelques arbres dans vostre labourage, faictes que ce soient de ceux qui mieux le méritent, pour leur valeur, et en petit nombre, lesquels, si possible est, ferés rencontrer aux bords et orée de vos champs. Par-ainsi, vostre labourage se rendra tel que desirés : car c'est sans doute que chacune espèce de fruicts demande sa part du ciel, du soleil, de la terre, avec séparé gouvernement.

L'usage du bois couppé.

Distinction des lieux pour tel mesnage.

Facilement aussi peut-on espierrer les terres. Si elles sont occupées et de pierres et d'eaux tout-ensemble, de mesme à la fois et tout-d'une-main les deschargera-on de ces deux malignités, comme sera monstré en son lieu. Mais n'y ayant que des pierres, on les transportera, d'où on les enlèvera, dans des valons ou fondrières prochaines ; lesquelles défaillans, on les enfouira en terre sur le lieu mesme, dans des grands trous qu'on y creusera. Selon l'estendue du champ et abondance de pierres, ces trous et fosses seront faictes, et en nombre et en grandeur, laissant leur figure à la liberté d'un chacun. Tels réceptacles sont appellés, caisses, comme enfermans les pierres qu'on y met reposer : pour les creuser est requise la main d'hommes forts et robustes, mais à les réamplir, toutes sortes de gens peuvent travailler

Les espierrer.

travailler jusques aux femmes et enfans, portans et charrians les pierres par corbeilles, panniers, mandes, brouetes, et avec autres propres instrumens. Les caisses ne seront du tout remplies de pierres, ains seulement jusques à deux pieds près du bord, et le restant sera comblé de la terre qui en aura esté tirée la première, comme de la meilleure, dont la superficie du champ sera réaplanie. Sur lesquelles pierres ainsi enfermées, moyennant la susdite quantité de terre les couvrant, le coutre jouera à l'aise pour toutes sortes de grains : mesme ne pourront faillir de s'y bien porter et arbres et vignes et autres choses qu'on y voudra loger. Le demeurant de la terre sera uniment escarté par le champ, qui s'en rendra d'autant meilleur, que plus y en aura de bonne et fertile. Ainsi tout vostre champ sera bien espierré et nettoyé, dont sans empeschement se pourra facilement labourer.

Aucuns ramassent les pierres nuisibles en certains endroits du champ moins valeureux, y en faisant des monceaux, et là les confinent, aimans mieux perdre une partie de la terre, que si toute en estoit occupée à l'intérest du labourage : ce que je n'approuve, ou ce seroit en lieu auquel le creuser profondément fut empesché par les rochers. Mais où y a du terrain, bon ou mauvais, ne s'en faut priver à son escient d'aucune partie, tant petite soit-elle. Car d'un costé cela difforme le champ, et de l'autre, c'est perte, veu que la terre, quoi-que maigre et légère, par culture et amendement, se rend de passable fertilité.

Considération sur l'espierrement. Indifféremment de toutes terres, n'en faut oster les pierres sans distinction, d'autant qu'aucunes sont utiles en certains lieux. Les terres argilleuses sont rendues aisées à labourer, par les menues pierres : c'est pourquoi n'en faut enlever que les grosses, y laissant celles de la grandeur d'une noix et au-dessous, qui ressemblans au gravois, aident à la culture, engardans la terre de s'entre-presser par trop, dont elle est rendue plus gaie et souple à manier. Sur quoi l'exemple de la Sicile est remarquable ; le terroir de laquelle estant descheu par trop curieux espierrement, fut restauré, quand par décret publiq, y furent remises des menues pierres, autant qu'il suffisoit pour le bien du labourage, ainsi que tesmoigne *Pline* (2).

Les dessécher par fossés extérieurs, et

Pour descharger les terres des eaux nuisibles, le plus commun remède est, qu'on les vuide par fossés ouverts, principalement ès plaines et lieux bas ; servans aussi ces fossés, à clorre les possessions. On fossoyera donques les terres à l'entour, donnant telle largeur et profondeur aux fossés, qu'ils soyent propres à ces deux usages. On les nettoyera une fois, de deux en deux ans, peu de temps devant l'ensemencement des terres, dans lesquelles sera jettée la graisse qu'on prendra au fonds des fossés pour servir d'autant d'amendement. Mais s'il avient que le champ soit par le dedans occupé de fontaines et sources sous-terraines crouppissantes, les seuls fossés aux bords des terres ne suffisent, ains sera besoin d'autre remède plus particulier, comme sera monstré, pour desgager le milieu de la terre de ces incommodités. Et d'autant que le vice du trop d'eau, excède en malice, et celui des ombrages, et celui des pierres, ainsi qu'à esté dict ; plus qu'à ceux-ci faut-il aussi employer de labeur pour y remédier : dont finalement le profit, pour récompense,

en sort plus grand, que de nulle autre réparation qu'on puisse faire à la terre, tant fructueuse est celle qui la despestre des eaux malignes : car non-seulement par là, les terres trop humides sont amendées, ains les marescages et palus, sont convertis en exquis labourages. Les exemples nous servent de bons maistres, à faire nos besongnes. Qui est le mesnager considérant les beaux blés que produisent les estangs desséchés, ne désire, par émulation, d'imiter tel profitable mesnage ? La cause de cela provient de l'eau, qui a engardé la terre estant sous elle, de travailler aucunement de plusieurs années, au bout desquelles, se treuvant reposée, et par telle oisiveté, avoir fait amas de fertilité, la rapporte avec admiration et profit (3). Et combien plus d'espérance aurés vous de ceste-ci, qui par l'antique importunité des sources, n'a jamais rien peu faire ; dont vous la treuverés toute neufve et remplie de graisse, par telle descouverte ? Outre lequel revenu, l'apparence est grande, que des eaux nuisibles, esparses par-ci par-là en vostre terre, ramassées en un lieu, s'en pourra former une source de fontaine, selon les lieux, tellement grande et abondante en eau, qu'elle suffira pour l'arrousement des prairies, que ferés à telle occasion, au dessous des quartiers desséchés : voire pour y dresser des moulins, si l'assiete et autres qualités requises sont favorables.

Par fossés intérieurs, dicts

Est nécessaire le fonds que voulés dessécher, avoir pente, petite ou grande, sans laquelle les eaux n'en pourroient vuider. Cela présupposé, un grand fossé sera faict despuis un bout du lieu jusques à l'autre, de long en long, commenceant tous-jours par le plus bas endroit, et par où remarquerés des sources et humidités : dans lequel fossé, plusieurs autres, mais petits, pendans en plume, des deux costés se joindront, pour y descharger leurs eaux, qu'ils ramasseront de toutes les parties du terroir : par ce moyen, en contribuant chacun sa portion au grand fossé, icelui les recueillant toutes, les rapportera assemblées à son issue. Le grand fossé, à telle cause, est appellé, mère, et tous ensemble, pied-de-géline, pour la conformité qu'ils ont, ainsi disposés, à la figure du pied de cest animal, dont les griffes tendent au tronc de la jambe. La contenue et l'assiete du lieu, donnent la forme aux fossés : car tant plus longs et larges les convient faire, que plus grande et plus platte est la terre que voulés dessécher : et au contraire, est requis demeurer plus courts et plus estroits, tant plus elle est petite et pendante. D'autant qu'en un petit lieu, communément, ne se ramasse tant d'eau qu'en un grand ; et qu'autant ou plus en vuide un fossé estroit, fort pendant, qu'un large, ayant petite pente. De la profondeur des fossés n'est pas ainsi, parce qu'en quelque part qu'on les creuse, faut y aller jusques à quatre pieds ou environ, pour bien coupper les racines des sources, but de ce négoce. Aussi est du naturel du lieu, que la disposition des fossés. S'il est en vallon enfoncé, y ayant terrain eslevé des deux costés, la mère se fera au milieu et plus enfoncé du champ, de long en long, comme a esté dict, dans laquelle tumberont les autres fossés des deux mains, dressés en plume. Mais n'ayant à dessécher qu'une pente de coustau seulement, en ce quartier-là y aura des petits fossés se rendans à la mère, disposés selon qu'on

Pied-de-géline.

Leur profondeur,

avisera pour le mieux, l'ouvrage guidant l'ouvrier : comme aussi la longueur de tous les fossés dépend de l'œuvre qui en faict l'ordonnance, selon l'assiete et le plan du lieu. Ayant le plan, raisonnable pente et estendue, raisonnablement larges seront aussi les petits fossés, de trois pieds, et la mère, de cinq, moyennant laquelle mesure, satisferont à vostre intention. Et à ce qu'on ne se déçoive, faut faire tant de fossés, en tant d'endroits, si longs et si amples, sans crainte d'excéder en cest endroit, que source et fontenelle aucune ne soit oubliée, afin de parfaictement bien dessécher le terroir, par le général ramas des eaux d'icelui. Ces fossés, et grands et petits, seront à-demi remplis de menues pierres, et le demeurant achevé de combler de la terre qui en aura esté tirée auparavant, dont on le réunira par le dessus avec le plan, si bien, que la trace mesme n'y paroisse, pour la commodité du labourage: lequel s'y fera très-bien, y treuvant le soc de terre à suffisance, avant que toucher aux pierres, à travers desquelles, ayant l'eau son libre passage, s'escoulera au lieu que lui aurés destiné, laissant la superficie de la terre vuide de toute nuisible humidité, pour n'estre rendue propre à porter gaiement toutes sortes de blés. Mesnage communicable à toutes possessions, vignobles, prairies, vergers, et autres, par n'y avoir fruict aucun, ne haïr le trop d'humeur. Si n'avés sur les lieux que de grandes pierres plattes pour la fourniture de vos fossés, avant que les y mettre les ferés briser pour les rendre plus propres à ce service, les posans au fossé de bout et non de plat, et autrement, les agenceans si dextrement, que par ne s'entre-toucher elles n'empeschent le chemin de l'eau. Et à ce que la besongne s'achève bien, il la faut bien commencer; c'est à dire, artistement et par ordre, dont à l'aise et sans confusion, en viendrés très-bien à bout. Pour première main, sera faicte la trace de tous vos fossés, remarquant curieusement les endroits par où ils doivent passer : puis commencerés à les faire creuser, par les plus bas endroits et issues, jettant la terre qui en sortira, toute d'un costé, et au dessous du fossé; laissant l'autre costé libre, pour y pouvoir aisément porter les pierres, lesquelles tout aussi-tost y seront jettées, de peur que tardant, le fossé ne se recomblast de lui-mesme, par les vents, par le passage des bestes, et autres événemens. Ainsi vostre entreprinse s'achevera par l'un des bouts, à mesure qu'on la commencera; en la continuant jusques au plus haut endroit du lieu. Cependant l'eau prendra son cours, voire dès-aussi-tost que l'ouverture de son chemin en aura esté faicte: ce qui n'adviendroit, commenceant la besongne par le plus haut endroit, à faute de n'avoir l'eau, quelque issue : mesme destourneroit-elle l'œuvre, en s'y deschargeant. Aviserés aussi que les issues de l'eau soyent si bien accommodées, qu'elles ne se puissent boucher par le temps, de peur qu'à faute de passage, l'eau rétrogradant, rendit inutile vostre peine. A cela sera pourveu, avec de bonnes pierres maçonnées de bonne main et à profit, pour durer longuement : principalement en l'endroit auquel la mère ou grand-fossé, réceptacle des autres, rend les eaux pour y servir, ou engarder de nuire. Finalement serés avertis que les extrémités et bouts de vos petits fossés ès parties plus hautes, de nécessité ne doivent

Leur largeur.

Comment et dequoi recomblés.

Méthode requise en ceste œuvre.

estre si larges qu'ès basses : par n'estre contraints recueillir là, tant d'eau, qu'en bas ; demeurant, néantmoins, cela à vostre discrétion; car trop larges ne pourroient-ils estre en aucun endroit pour recevoir non-seulement les eaux naissantes au fonds, ains les survenantes des pluies, ce qui est nécessaire de prévoir. Ceste réparation a plusieurs usages, puis qu'à la fois et les eaux et les pierres importunes d'un terroir sont ostées : et ces eaux-là, de nuisibles converties en serviables : pour prairies, pour moulins, mesme pour fontaines, leur naturel le voulant. Pour lesquelles utilités, elle se rend recommandable: aussi telles réparations sont recerchables de tous mesnagers. D'ailleurs, en ce mesnage rien ne se perd : car par estre les fossés remplis de terre en leur superficie, toute leur terre se met en évidence, pour servir en labourage, jusques à un pouce, ce qu'on ne peut dire des fossés demeurans ouverts, qui occupent beaucoup de place, et pour les postposer à ceux-là, sont sujets à réparer de temps à autre, comme a esté dict.

A faute de pierre est ici employée la paille.

S'il avient que pour le remplage des fossés, la pierre défaille, ne vous mettés en peine d'en faire porter de loin avec grands frais: mais en lieu d'icelle, servés-vous de la paille; ce que pourrés utilement faire en ceste sorte. La paille pour la force, sera plustost choisie de seigle que d'autre espèce, et à son défaut sera employée celle de froment. On en fera un plancher dans le fossé, pour, suspendu, causer un vuide en bas, pour le passage de l'eau, et au-dessus d'icelui plancher, y estre mise deux pieds de terre. Le vuide sera d'un pied de haut, l'espesseur du plancher d'un autre pied, et les deux autres de terre, feront les quatre donnés à la profondeur des fossés. De deux pieds et demi, sera leur largeur, plus estroits de demi-pied que les précédents, pour la sujection de la paille: de peur de boucher le vuide en bas, par s'affaisser : à cause de la pesanteur de la terre, mise au-dessus. La mère, réceptacle des eaux, n'excédera telle mesure, attendu la considération de la paille: mais pour pourvoir à ce dont est question, au lieu d'une mère, deux en seront faictes ou une seule si profonde, qu'elle suffise à recueillir toutes les eaux qu'on lui adressera. La paille s'accommodera en faisseaux, longs de deux pieds et demi, espès d'un pied, liés de la mesme matière, en trois divers endroits, équidistamment. Pour lesquels faire tenir, où, et comme il appartient, faudra à cela assujétir le fossé, en le façonnant plus estroit par bas, que par haut, non en pente et talussant, ains à plomb et droicte ligne, se rétractant en quarré, en l'endroit que poserés le plancher, pour, comme sur des murailles, demeurer ferme et asseuré. Le rétractement de chacun costé, sera de demi-pied, par-ainsi restera en bas, et au lieu plus estroit du fossé, un pied et demi, et en haut au plus large, les deux et demi susdits. Si doutés de la petitesse de vos fossés et vuidanges, le remède est, non d'en augmenter la largeur, attendu la sujection de la paille, ains le nombre ; car, comme j'ai dict, ne pouvés excéder en tel article, par trop bien ne se pouvoir vuider l'eau d'un terroir marescageux ou inondé. Par quoi aviserés d'en faire à suffisance, et si bien, qu'ils se deschargent les uns sur les autres par branches, s'entretenans ensemble, pour rendre toute l'eau du terroir à la mère, afin de la vuider au lieu

destiné. La paille ainsi employée servira longuement: car on tient, comme cabale, qu'enfermée dans terre sans sentir l'aer, demeure saine plus de cent ans. Je suis tesmoin oculaire, de certaine paille treuvée saine et entière, au milieu d'une vieille mazure, et si marquoit la muraille estre ouvrage de plusieurs siècles. Parquoi sans scrupule, servés-vous-en, à la charge qu'estant pourrie, au bout de cent ans, ceux qui viendront après la renouvelleront, si bon leur semble (4).

Guérir les terres trop argilleuses et sablonneuses.

Corriger les vices de l'argille et du sablon des terroirs, est un très-bon préparatif au labourage: duquel remède, tout bon mesnager s'aidera. Les terres trop argilleuses, seront amendées par le sablon: et les trop sablonneuses, par l'argille: desquelles matières en sera charrié si grande quantité où il appartiendra, qu'elles domptent chacune l'imperfection de son contraire. Telle réparation s'entreprendra, si la proximité de quelque rivière ou fondrière, donne moyen de recouvrer du sablon et de l'argile à frais modérés, non autrement: car d'aller cercher ces choses loin, et à grand prix, ne se doit délibérer. L'argille est plus difficile à recouvrer que le sablon, par n'estre, comme du sablon, toute argille propre à cest usage; ains seulement celle qui avec soi porte de la graisse; car de la pure argille infertile, on ne se pourroit prévaloir. Par tel ordre, le terroir de difficile culture et presques infructueux, se rend aisé à labourer, à conserver et rejetter convenablement les humidités, et par conséquent, de raisonnable fertilité. Et tels remèdes estans perpétuels (par ces amendemens-ci ne se consumer) ne sera en peine le père-de-famille de les réitérer, comme il est contraint faire de toute sorte de fumiers, qui se dissolvent bien tost dans terre. C'est le moyen descript par *Columelle*, duquel se servoit *Marc Columelle* son oncle, sçavant agricole, pour rendre fertiles ses terres-à-grains et ses vignes.

Le temps pour faire ces réparations n'est limité à certaine saison de l'année, estant tous-jours propre d'y travailler, hors-mis quand la terre est trop mouillée: s'entend aussi sans destourner les ordinaires cultures de la terre, ne la récolte des fruicts. Mais telles choses marchans leur train, l'on ne fera difficulté de mettre la main à ce que dessus, soit hyver ou esté. Il est vrai qu'à meilleur marché cela se fera aux grands, qu'aux petits jours; en quoi y a un notoire mesnage et profit, observable en toutes sortes de réparations volontaires.

Essarter les landes et halliers.

Voilà les lieux ombrageux, pierreux, aquatiques, argilleux et sablonneux, mis en estat de bien servir au labourage. Si en outre, avés en vostre domaine des terres laissées long temps en jaschère ou en friche, des landes, halliers, et lieux presques déserts, couverts d'arbustes de nulle valeur; comme bouis, brusc, genest, et semblables plantes n'apportans ne fruict ne fueille de prix; empeschans mesme la terre de produire herbe à suffisance pour pasturage, et n'estant le fonds propre à faire garenne, pour plus de commodité, ne faudrés à les convertir à autres usages. Si le lieu est plat ou peu pendant, facilement s'approprierail en labourage, pourveu qu'il ne soit par trop chargé de pierres et rochers, ne se pouvans transporter. En ce cas les arbrisseaux seront couppés, séchés, et finalement bruslés sur le lieu, à la manière susdite: par lequel artifice, la terre s'apres-

tera de telle sorte, que cuite par le feu, produira de beaux blés, bien-que le fonds soit terre légère, dont changera de naturel, et rapportera profit, tant le plus souvent tels essars rencontrent bien. Ainsi quelques-fois tire-on revenu de lieu estimé inutile, suivant ceste maxime, *que beaucoup de choses se perdent par ignorance et négligence.*

Deffricher les vieilles prairies.

Les vieilles prairies se ployent très-bien en labourage, à cela estans préparées. Si elles sont aquatiques, pour un préalable convient les dessécher, puis les rompre : après toutes-fois salutaire avis, car de deffricher inconsidérément toutes sortes de prés, n'est le faict d'un bon mesnager, pour le grand besoin d'herbages qu'il a pour nourrir ses bestes. Mais en estant suffisamment pourveu, ne mettra en difficulté de rompre partie de ses moins valeureuses prairies : s'asseurant, ainsi maniées, d'en tirer plus de profit d'un an, en blé : qu'en foin, de six. Donques, estant tous-jours plus à priser l'escu, que le teston, ne seroit-ce pas preuve de peu de jugement que de préférer l'un à l'autre ? Joinct que ceci augmente le mesnage, que la prairie, pour sa vieillesse, rendue presques inutile, après avoir donné abondance de beaux blés, huict ou dix ans de suite, plus ou moins, selon la faculté du fonds, reproduira par-après des foins, si à cela voulés réemployer, six fois plus qu'elle ne faisoit auparavant, pour avoir le fonds acquis nouvelles forces, moyennant la culture, et s'estre engeancé de jeunes et franches semences (5). Et bien-que telle grande fertilité ne soit de perpétuelle durée, se consumant sa bonté avec le labeur, par le plus d'icelle consister en la motte ou superficie du pré, si est-ce que le labourage procédé des deffrichemens, est tous-jours des meilleurs : pourveu qu'il soit gouverné en bon père-de-famille, qui après en avoir tiré quelques cueillètes de suite, sans toutes-fois en espuiser toute la graisse, quoi-qu'il le voye de bonne volonté, le mette en rang avec ses autres terres, pour reposer un an, après le travail d'un autre, ainsi qu'il convient raisonnablement faire de champ passable en bonté.

Qui, et quelles prairies doivent estre deffrichées.

Entre les diverses façons de deffricher les prairies, deux principales sont en usage, très-contraires néantmoins, en elles-mesmes : puis-que l'eau et le feu sont opposés l'un à l'autre, effectuans mesme chose ; c'est assavoir, emmenuisant la terre pour la rendre propre à recevoir les semences. Ces deux façons seulement vous représenterai-je, comme les plus utiles et receues. Le plus commun deffrichement se faict au soc, tiré par bestes de labourage : puis vient celui du brusler de la motte ou gazon, par le feu qu'on y met, après l'avoir enlevée et à ce préparée. Le temps gouverne entièrement ces œuvres, lequel de nécessité convient avoir favorable, froid et humide pour cestui-là : et chaud et sec, pour cestui-ci. Donques pour deffricher au soc, c'est la seule saison de l'hyver qu'il faut employer : et au feu, choisir le cueur de l'esté ; ainsi approprié l'ouvrage au temps, la chose se parfera à souhait, avec frais modérés. Commenceant par le deffrichement au soc, je dirai qu'arrivé que soit l'hyver, après les pluies de l'automne, sera le vrai poinct de mettre la main à l'œuvre : d'autant que lors aura-on bon marché de rompre les prairies, pour la commune foiblesse de l'herbe et de la terre, l'une emmatie et l'autre humectée, par l'arrivée des froidures et humidités, chose

Deux moyens pour ce faire.

Deffricher en l'automne au soc, et

dont ne pourriés venir à bout en aucune des autres saisons, qui toutes ensemble donnent vigueur aux herbes, et par conséquent, pour peu que la terre fut sèche, ne les pourroit-on arracher. Le soc qu'on employera à ce deffrichement, n'aura qu'une aureille, appellée en France, l'escu; afin que par icelle seule les gazons ou mottes se puissent renverser toutes d'un costé, l'herbe justement jettée contre terre, pour là estre estouffée. Cela se fera ainsi, moyennant que le laboureur monte d'un costé du sillon, et descende par l'autre, faisant continuellement toucher de l'escu de son soc à la terre ja labourée; dont fera que la motte se renversera à lopins s'en-dessus-dessous, si que peu ou poinct d'herbe paroistra par le dessus, ains seulement les racines avec la terre. Ce que ne pourriés justement faire avec le soc à deux aureilles, ne par le labourage ordinaire, icelui n'ayant autre pouvoir que de fendre la motte sans la renverser que bien peu. A la charrue faut fermement ajouster un grand cousteau, dont la pointe, tendant en bas, fendra la motte pour préparer la voie au soc; afin de tant plus faciliter l'œuvre. Pour gaigner temps et soulager le bestail, à ceste première fois ne faut prendre de la motte, que deux ou trois doigts d'espesseur: à quoi aussi servira beaucoup, si la terre a esté gelée auparavant, et puis baignée par quelque pluie, car le fonds prins mollet, est facile à rompre. Pour laquelle cause, au défaut de pluie, on l'arrousera, en ayant le moyen. Prenant la terre ainsi mouillée, l'on pourra dire se deffricher presque pour-néant: attendu que vos serviteurs et bestail chommeroient à faute d'autre besongne, en ceste œuvre employans utilement le temps. Il est nécessaire estre pourveu de bons et puissans beufs ou de forts chevaux, mulets ou mules de grosse taille et robustes, et les bien nourrir pour résister à ce travail, qui n'est petit, sur tout si le fonds est argilleux, car le sablonneux est de plus facile convention. Aussi faut estre fourni de plusieurs coutres et socs proprement accommodés, leur fer bien forgé et aceré, et leur bois neuf, dur et solide, et en avoir de réserve pour substituer en la place de ceux qui se rompent. Les gelées survenantes après ce premier deffrichement y serviront de beaucoup, tant pour achever de tuer les racines de la motte, que pour en cuire la terre, qu'elles transperceront de toutes parts. Mais à ce que des racines rien n'en puisse rebourgeonner, pour prendre nouvelle vie; peu avant l'arrivée de la primevère, avant la fin du mois de Février, une seconde œuvre y sera donnée, et ce avec le soc à deux aureilles et coutre ordinaire, pour commencer d'emmenuiser les mottes ja demi cuites par les gelées et froidures. De là en avant, sans autre regard que du loisir, conviendra labourer le lieu fort souvent, réitérant la culture en travers et en long, en tout temps, froid et chaud (toutes-fois non trop humide) jusques à ce que finalement la terre se réduise en poudre, la motte estant toute consumée.

Sa façon.

Par le seul travail des bestes comment qu'on puisse labourer, cela ne se peut parfaictement bien faire, qu'il ne reste des mottes de terre endurcies comme pierre: d'autant que le soc passant près des mottes, au lieu de les briser, seulement les renverse ou les remue d'un lieu en autre comme pierres. Pour à cela remédier, est de besoin à chacune œuvre, hors-mis à la première, le laboureur estre suivi de certains

La main de l'homme aidera au soc.

hommes avec besches et massues, pour casser les mottes qui resteront du soc et labourage : et pourveu que la terre soit tempérée, par tel moyen se rendra-elle assés déliée, pour recevoir les semences, et tant plus subtile, que plus curieusement on y travaillera.

La herce roulante. Ès journées des hommes employés à cest ouvrage, court de la despence, à cause de la longueur de l'œuvre ; pour espargner, un instrument est inventé de si bon service, que moyennant icelui, un seul homme avec une ou deux bestes, le promenant par le champ, brise plus de mottes, que ne feroient dix hommes à-*Sa façon,* tout des massues et besches. C'est une grande herce-roulante, composée de deux cylindres ou rouleaux, chacun de la grosseur de l'ensuble de tisseran, et couvert de fortes chevilles de fer, lesquelles par le mouvement des rouleaux, montent sur les mottes et les brisent entièrement. La pesanteur de la herce sera mesurée par l'effect, de là procédant son service ; à laquelle l'on donnera tant de poids, qu'il suffise pour mettre les mottes en poudre.

Son usage, Le tirage en est aussi fort aisé avec peu de travail, une ou deux bestes le faisant, puis que c'est en roulant, comme charretes, et non en rempant, comme la herce commune (6). Ce deffrichement ainsi faict, mettra la terre en tel poinct, qu'au com-*Ses effects en cest endroit.* mencement d'Octobre la pourrés ensemencer de froment, seigle, ou meteil : en faisant toutes-fois vostre compte de n'en avoir grand profit la première année, sur tout en blé hyvernal, pour la crudité de la terre, par ne pouvoir estre du tout bien assaisonnée en si peu de temps. Cela a causé à plusieurs de n'y mettre la première année que de l'orge ou de l'ayoine : à ce qu'ayant tout l'hyver encore à se séparer, puisse bien nourrir tels grains, et pour l'année d'après recevoir tous autres qu'on lui voudra commettre, et les suivantes aussi : gouvernant de là en hors vostre nouvelle terre, à la manière des autres bons labourages (7).

Deffricher par le feu. Puis que labourer la terre n'est autre chose que l'emmenuiser et résoudre, pour la rendre capable à recevoir, nourrir et meurir les semences, il s'ensuit que plus louable que nul autre est l'artifice, que mieux et plustost cause cela. C'est le cuire ou brusler de la motte ou gazon qui emporte l'honneur de ce mesnage par dessus tous labourages, par le moyen duquel, la terre se prépare parfaictement-bien, si que deschargée de toutes durtés, racines et herbes, se rend déliée comme cendre, et en suite, fructifiante en toutes sortes de semences. La terre ainsi renouvellée par le feu, d'elle-mesme ne produira aucune chose de plusieurs années (n'ayant poinct de semence dans ses entrailles) ; mais bien gaiement tout ce que lui commettrés, dont vos blés en sortiront entièrement nets, la semence en estant belle. Les jardinages, les arbres fruictiers, les vignobles se délectent en la terre préparée par cest artifice, mieux qu'en toute autre. Les prairies s'y font très-belles, voire plus fécondes qu'en quelconque autre lieu que ce soit. En somme, ce mesnage, pour son excellence, peut estre dit la quint-essence de l'agriculture et digne d'admiration : ayant par icelui l'homme treuvé moyen de faire dans dix jours, ce en quoi le soleil employe plusieurs années, préparant en si peu de temps et si bien, la terre, et ce par le feu, qu'elle se rend souple et obéissante à tout produire. Ceste invention est venue

venue des bois essartés et bruslés sur les lieux, desquels en plusieurs parts le peuple tire abondance de blés. De telle culture s'est-on dès long temps servi aux montaignes froides, y empruntans du feu, ce qui leur défaut du soleil.

Avec raison a esté dit ces deux deffrichemens discorder entre-eux, non en leur fin, ains en leur temps et façon: car comme pour l'un est requis choisir le poinct, auquel la motte est endormie; afin de plus facilement la rompre et à ceste cause, prendre l'hyver: pour l'autre tout au rebours est nécessaire l'herbe estre en sa plus grande force, pour le gazon tenant ferme, pouvoir estre enlevé et manié, comme il appartient; ce qu'en autre saison qu'en esté ne pourroit-on faire. Le vrai temps donques de mettre la main à ce bruslement, commencera à l'issue du mois de Mai, ou au commencement de Juin, après que vostre pré aura esté fauché; ou si c'est autre herbage que défrichés, l'aurés faict manger au bestail: lequel bruslement se continuera jusques à la fin du mois d'Aoust. A bras de puissans hommes ferés décruster le dessus de vostre pré, duquel ils enleveront des gazons, autant grands et larges qu'il sera possible, sans crainte d'excéder ne défaillir en figure, à aucune n'estant requis s'assujettir: car quelle que soit, c'est tout un, n'estant pour telle occasion nullement à propos de tracer le pré en alignemens, comme aucuns veulent, ains seulement le despartir à l'œil, selon que mieux viendra à propos. L'espesseur des gazons sera de deux ou trois doigts; de plus grande seroient trop difficiles à arracher, et de plus petite ne pourroient bien souffrir le maniment. Avec patience et modéré labeur

Quand,

Et comment.

les piocheurs les enlèveront sans les briser, pourveu qu'ils les prennent de tous costés en se contournant selon la guide de la besongne. Les outils desquels l'on se sert à ceste décrustation sont besches ou pioches de quatre doigts de large par le trenchant, qui sera acéré et entrant comme haches, et pour leur facile maniment seront proprement forgées plustost légères que pesantes. A mesure qu'on fera les gazons, on les préparera à sécher, sans interruption: de peur que par les rozées de la nuict ou pluies survenans, l'herbe ne reprit nouvelle force, en se réattachant au fonds: à telle occasion seront-ils dressés debout, l'un contre l'autre deux à deux, à la mode des thuilliers, joignans les deux herbes par le dedans, monstrans la terre en dehors, à travers desquels passans les vents et le soleil les pénétreront dans neuf ou dix jours, et seront par ce moyen au poinct que les desirés pour recevoir le feu, à la charge toutes-fois de relever de coup à coup ceux qui chéent d'eux-mesmes ou par autre cause. Pour l'espargne, tel dressement de gazons se fera par femmes et enfans, suivans pied-à-pied les travailleurs, qui ne s'amusans qu'à rompre et décruster, avanceront d'autant plus la besongne, que moins on les en destournera. Séchées que soyent les mottes ou gazons, ne faut tarder à les brusler, ne pouvant ce mesnage souffrir le délayer; parce que difficilement les mottes se sèchent pour la seconde fois, après avoir esté mouillées à la survenue des pluies, chose qui seroit contre nostre désir. Et bien que telle difficulté n'y fut, c'est tous-jours de la despence que de les redresser, comme de nécessité y faut retourner, comment qu'elles chéent, mesme surprinses de

Instruments requis à eslever les gazons.

Quand, et comment les sécher, et en suite,

pluies, n'y aura pièce qu'il ne convienne remuer jusques à une, pour tascher de les remettre en leur premier estat. Parquoi prévenant ces peines et inconvéniens, le meilleur sera, que pressant le temps, ne retarder nullement à leur donner le feu estans une fois prestes.

Les cuire ou brusler, estans réduicts en fourneaux.

Pour cuire ou brusler les mottes, on les emmoncelle en fourneaux ronds, qui estans parfaicts en dehors, ressemblent à petits monceaux de foin sur le pré nouvellement fauché, ou à la moitié d'un globe couppé par le milieu : et lesquels sont de telle mesure, qu'ils contiennent quatre ou cinq pieds de diamètre, autant en hauteur, peu plus ou moins. On les pose équidistamment de quatre à cinq pieds l'un de l'autre, et les arrange-on en ligne droicte des deux costés, comme arbres plantés à la quinqu'once, pour esgalement despartir la terre bruslée par tout le champ. En formant les fourneaux gist la maistrise, à quoi défaillant, défaudra aussi la terre à prendre feu, en s'y estouffant, incontinent estre allumé, car c'est le vent enclos donné à propos qui faict prendre et arrester le feu. Comme si on vouloit construire une petite tour, de mesme commence-on ces fourneaux : pour fondement, avec ces mottes sèches sans autre matière, l'on bastit une muraille courbe, selon la circonférence du fourneau, faisant en dedans un vuide de deux pieds de diamètre, ou environ : la muraille est espesse de la largeur de la motte : à la renverse s'en-dessus-dessous l'herbe contre terre, employe-on les gazons ou mottes, dont la muraille se compose perpendiculairement et à plomb sans nulle pente, de la hauteur d'un pied, peu d'avantage, y entrant quatre ou cinq mottes l'une sur l'autre : une porte d'un pied d'ouverture est laissée dès terre en faisant la muraille, du costé d'où souffle le vent, quel qu'il soit, pour faire prendre feu : sans plus attendre, on met le bois requis, qui est autant qu'en peut contenir l'intérieur, dont il est rempli. C'est tout fagottage et menu bois, excepté une grossète pièce traversante pour le soustenir, qui comme poutre, est mise sur les murailles. La porte en est aussi occupée avec de la paille parmi, pour l'aisance de donner et faire prendre feu au fourneau. Après, le bastiment se continue ; non en muraille, ains en posant motte sur motte tous-jours à la renverse, par le dehors, suivant la rondeur du fourneau et le parachevant en forme de voute. Le bois en est tout couvert, mais c'est tout doucement, sans le presser, de peur que s'affaissant, le feu en fust estouffé. Les mottes à telle occasion se supportent l'une l'autre, en les faisans avancer petit-à-petit, à la manière des maçons, faisans des saillies pour porter des avancemens, de telle sorte que sans presser le bois, tout s'en treuve couvert comme d'une voute. Ce faict sans attendre que le fourneau soit achevé, le feu y est mis par la porte, et icelle incontinent bouchée avec des mottes, et en suite diligemment met-on les autres mottes pour la perfection de l'œuvre. On les jette tous-jours sur les lieux d'où la fumée sort, taschant, en fermant ses issues, de contraindre le feu à se resserrer dans le centre du fourneau : autrement laissant à la fumée quelque libre passage, le feu s'évaporant par là, rendroit inutile l'ouvrage ; comme semblable chose se void pratiquée ès charbonnières. Ainsi vos fourneaux à mesure qu'ils brusleront, s'en-

Leur façon,

De quel bois, et comment remplis.

grossiront et hausseront aussi par les mottes qu'on y adjoustera, pour finalement venir jusques à leur proportion dernière, ayant employé toutes les mottes du champ, observant tous-jours ceci, que de poser les mottes à la renverse, l'herbe contre terre, comme a esté dict. Le vuide qui se treuve entre les mottes, par ne se pouvoir joindre ensemble, à cause de leur espesseur, donne suffisante respiration au feu pour y faire son office: ayant ceux-ci quelque conformité avec les fourneaux à-vent, esquels l'on fond l'artillerie, où sans rien souffler, la matière se prépare ainsi qu'on désire.

Leur conduite. A l'entour des fourneaux y aura tous-jours des hommes pour redresser les mottes, que la violence du feu fera avaler, ou qui par autre occasion pourroient estre cheutes; aussi pour rallumer le feu qui par accident seroit esteint; et à ces fins ne seront les fourneaux abandonnés, ne nuict ne jour, jusques à la perfection de l'œuvre, qui pourra estre dans vingt-cinq ou trente heures, que le feu y demeurera. La terre estant allumée, pour sa couleur rouge, ressemble proprement au métal fondu dans une fournaise, ou au verre ardant au milieu d'une verrière: laquelle terre ayant une fois prins feu, ne s'esteindra nullement, pour aucune pluie survenante; ains bruslera plus violemment, se sentant arrousée, à l'imitation des fournaises des mareschaux, qu'à dessein ils mouillent d'eau, pour renforcer le feu d'avantage. Sans artifice ne moyen le feu s'esteindra de lui-mesme au bout du terme susdit, qu'il aura rédigé en poudre la terre des mottes, excepté de celles qui auront servi de couverture aux fourneaux: lesquelles par n'estre resserrées d'autres, n'auront peu estre pénétrées par le feu et partant demeureront crues et presques entières. En somme, autant y demeurera le feu comme il y treuvera de matière, laquelle fournira le temps susdit, estans les fourneaux de la mesure projettée. Plus grands ou plus petits pourroient-ils bien estre faicts, voire toutes les mottes d'un grand pré se brusleroient en un seul fourneau. Tant plus petits sont les fourneaux, tant plus de bois ils despendent, et tant plus de mottes restent à cuire de celles des couvertures: aussi tant plus de terre ils préparent, de celle, dis-je, qu'ils occupent en leur assiete; et tant moins de peine a-on pour assembler les mottes ès fourneaux. Au contraire, tant plus grands, tant moins de bois ils consument, et moins de mottes des couvertures restent à cuire: mais tant plus de peine donnent les mottes à porter et moins par leurs siéges ou bases améliorent-ils de terre. Ausquels en outre, ce mal se treuve, que pour leur grandeur, le feu y demeure plus longuement que des vingt-cinq ou trente heures susdites, en attendant la consommation de toute la matière, dont la terre premièrement attainte du feu, par trop recuite se rend de peu de substance. Donques, puis qu'à l'expérience la mesure susdite se treuve profitable, sans changer de dessein, nous nous y arresterons, comme aussi à la façon de ce mesnage la plus simple et faisable; nonobstant les imaginations de plusieurs, mesme de ceux qui y ajoustent de l'argille, comme en Piedmond, sans estre besoin s'en donner autre peine, que ce que j'en ai dict, ainsi l'ayant plusieurs fois heureusement pratiqué chés moi.

Quand la terre sera cuitte, sera escartée au champ.

Esteint que soit le feu, la terre se réfroidira d'elle-mesme dans peu de temps. Elle demeurera emmoncellée jusques à la venue d'une forte pluie, laquelle prévoyant, la terre sera escartée par le champ esgallement, uniment, et universellement; afin qu'il n'y ait endroit qui ne s'en ressente : exceptés les lieux sur lesquels les fourneaux auront esté faicts, qu'il faut du tout descharger d'icelle, par avoir esté suffisamment cuits et préparés, durant le séjour des fourneaux sur iceux, ce qui apparoistra évidemment par le blé en son temps, qui là sera plus grand qu'ailleurs, comme si en tels endroits seuls, on y avoit mis abondance de bons fumiers. Et avoir desdits lieux rasclé toute la terre, en change d'icelle on y laissera les mottes crues, qui auront resté des couvertures des fourneaux, lesquelles, comme a esté dict, le feu n'aura peu pénétrer, qu'on brisera là avec le hoyau.

Comment labouré en après.

Après, le champ sera labouré avec le soc ordinaire, mais fort légèrement, en ne prenant que deux ou trois doigts de terre; afin de peu-à-peu incorporer la cuitte avec la crue du fonds, et que les deux ensemble s'en préparent bien. Aux autres œuvres on profondera d'avantage, plus toutes-fois ès derniers qu'ès premiers, jusques à ce que finalement on soit venu à la juste mesure qu'on désire labourer. Et si tant est que le bruslement ait esté expédié dans le mois de Juin, survenant une bonne pluie, on y pourra semer du millet, des raves, des naveaux, meslingés ou séparés: puis au mois d'Octobre ensuivant, du seigle, du froment, du méteil, séparément toutes-fois: et consécutivement les trois ou quatre suivantes années charger tel terroir de toutes sortes de blés hyvernaux qu'on voudra. Si le temps est sec ou venteux, n'escartés vostre terre cuite, ains la laissés emmoncelée sans y toucher; de peur que pour sa subtilité elle ne s'envolast en poussière; mais attendés patiemment le temps humide qui arrivera en sa saison: joinct qu'il n'est nullement nécessaire de se haster en cest endroit, ne mesme d'ensemencer trop tost le champ; de peur qu'estans les blés trop primerains, leur grande gaillardise, provenant du bénéfice de telle excellente culture, les fist verser par terre : mais retarder un peu, en attendant l'approche des froidures de l'hyver, pour tempérer la chaleur de la terre procédée du feu. Aucuns n'escartent leur terre cuitte que sur le poinct des semences, quelque tard qu'ils les facent, encores qu'elle ait esté préparée long temps auparavant. Ce qu'attendans, aux mois d'Aoust ou de Septembre après la pluie, ils labourent le champ, c'est à dire, l'entre-deux des monceaux, sans toucher à la terre cuitte: donnans au fonds un couple d'œuvres avec le soc, en travers et en long, sans prendre plus de deux doigts de terre; afin de la préparer à s'unir avec la cuitte. Pour faciliter ce labourage, par prévoyance, en dressant les fourneaux on les aura rengés en ligne droicte de tous sens, car posés confusément, ceste culture ne se pourroit bien faire à propos. Les froments craignent plus le verser par terre, que les seigles, pour laquelle cause, plusieurs aiment mieux mettre sur leur terre cuitte, de ceste semence-ci, que de celle-là, pour la première année : passée laquelle, la terre ayant un peu rabaissé de sa chaleur, se rendra du tout propre à recevoir et les froments et toute autre sorte de blés qu'on

lui voudra commettre. Ceste considération n'a pourtant lieu indifféremment partout, ains seulement ès terroirs qui d'eux-mesmes sont fort fertils, car ès légers, dès la première année les froments profitent très-bien. En somme, ce sera autant d'années qu'on chargera ceste terre, que sa faculté le permettra, désistant lors de la faire travailler, qu'on l'appercevra descheoir de sa fécondité: laquelle dure plus en un endroit qu'en un autre, selon le fonds et le climat. Alors sera le temps de remettre le champ en prairie, si ainsi l'avés délibéré, sans attendre que par trop long travail, la substance en soit du tout espuisée; à telle cause faisant cesser le labourage pour le redresser en pré, selon l'art. Si le voulés continuer en labourage, faire le pourrés en le gouvernant à la façon de vos autres terroirs à grains, dont tirerés contentement pour sa facile culture et bon rapport, qualités à lui acquises par l'ordre susdict. Non seulement telle terre cuitte et ainsi préparée enrichira son fonds, mais aussi amendera-elle de beaucoup quelque partie des champs voisins, si on y en faict porter comme fumier, ce qu'on fera sans tare du fonds, en y allant modérément. Le meilleur toutes-fois seroit, la commodité du charroi le permettant, de faire brusler les mottes sur la terre mesme qu'on désire amender, et là les porter crues, afin que le fonds se ressente de la faveur du feu. De ceste subtile terre, comme d'exquis fumiers, toutes sortes d'arbres fruictiers seront resjouis, si on leur en donne au pied: comme aussi servira de beaucoup aux artichaux, asperges, bazilles, capres, et à toutes autres précieuses plantes de jardin.

Propriété de la terre cuitte.

L'ignorance d'aucuns a faict rejetter telle façon de deffricher, pour la cherté de l'ouvrage, attendu que c'est à bras d'homme qu'il se faict, sans aide d'aucune beste: pour la quantité du bois qui s'y brusle: et pour le doute que tel terroir ainsi manié, ne puisse demeurer longuement en bon estat, cuidant sa vertu se consumer par le feu, toute à la fois. Il y court vraiement de la despence, mais voici d'où elle sort. Les foins et autres herbages se mesnagent, d'autant qu'ils sont serrés avant qu'on rompe le fonds, les foins fauchés, ou les autres herbages mangés dans le mois de Mai que ce deffrichement se commence, ce qui paye une bonne partie des frais: et l'autre se prend bien largement sur le revenu de la première cueillète, qu'elle rend bon, dès le commencement, sans se faire attendre. Ainsi la despence et du rompre et du bois, se rembource bien, et tost; ce qu'on ne peut dire des frais, quoi-que petits, qu'il convient faire par l'autre voie de deffricher, par les raisons représentées. Quant à la crainte de courte durée, ceux qui ne l'ont expérimenté, seulement ont ceste opinion doutans en vain d'une chose toute asseurée: car tout labourage ainsi préparé, demeure assés fort et vigoureux, pour servir autant longuement qu'on le sçauroit désirer: pourveu que suivant l'oracle antique, NE TIRE TOUTE LA GRAISSE DU CHAMP, soit mis au rang des bonnes terres; pour selon son mérite, ceste-ci estre gouvernée à la manière portée par les loix du labourage, et au cultiver et au reposer. Ces choses contre-pesées, nostre père-de-famille préférera le deffricher au feu, à l'autre manière, si la trop grande cherté du bois ne l'en destourne: seule excuse qu'il puisse avoir. Et pour fin, quelle

Considérations et conclusions touchant ce deffrichement.

opinion il doit concevoir de ceste mesnagerie, la recueillira du rapport de ceux qui le plus la pratiquent, disans en leur patois, que

Qui non créme, ou non féme,
Quan lous autrés missounon, el gléne (8).

CHAPITRE II.

Le Labourage des Terres-à-grains.

Comme nature nous donne infinies espèces de fruicts; aussi c'est par diverses sortes de culture, que nous les tirons de la terre. Et combien que les blés soyent tous-jours semblables à eux-mesmes, en quelque part qu'ils croissent, si est-ce qu'au labourage des terres-à-grains, et à la récolte des blés y a de grandes diversités; non-seulement de région à région, ains de climat à climat: voire mesme ne s'accordent entièrement en ce mesnage, les habitans de deux terroirs contigus: où l'on ne s'apperçoive de quelque diversité, soit au bestail du labourage, soit aux outils, soit aux semences, soit au serrer des blés. Ici on laboure la terre avec des beufs; là avec des chevaux. Ici avec des mulets; là avec des mules, et ailleurs avec des asnes. Ici la charrue avec des roues portant le soc, est tirée par quatre, cinq ou six bestes: là joue le coutre sans roues, traîné par deux seules bestes. Ici les beufs ayans le joug attaché aux cornes, tirent à la teste; là au col. En la Beausse et ailleurs, les terres sont divisées par grands sillons de cinq à six pas de large, enfermés au milieu de deux lignes parallèles, la terre d'entre-deux emmonselée en voulceure ou rond, pour vuider l'eau des pluies ès costés et parties basses. A l'entour de Montargis, par petits sillons, de quatre à cinq raies. Et tant y a de diversité au labourage, en ces quartiers là, qu'y prenant garde de près, l'on treuvera icelui varier beaucoup, despuis ladite ville, jusques à Paris: la terre donc estant maniée en cinq ou six façons, dans ce petit espace de pays, que peut-on dire d'une mer à l'autre? En l'Isle-de-France et en plusieurs autres endroits, les terres sont ensemencées à la herce, et par conséquent, le plan en est rendu uni en perfection, comme prairie, sans crainte des pluies; bien que le pays soit plat. Par toute la France, Beausse, Picardie, Normandie, Bourgongne, Champagne, Berri, Soulongne, Poictou; et généralement ès provinces approchans plus du froid que du chaud, les blés estans moissonnés, sont incontinent portés en gerbe dans les granges, et là battus à l'aise, durant l'hyver. Au contraire, à descouvert, à l'aire, avec promptitude, durant les chaleurs, ès quartiers tendans au midi, comme en Provence, Languedoc, la plus-part du Dauphiné, principauté d'Orange, comté de Venaissin et son voisinage. Encore tous ne s'accordent ni au moissonner ni au batre, qu'on n'y recognoisse de la différence ès faucilles, fléaux, vans, et autres outils désignés à tels usages, ensemble à leur maniment. Mesme, touchant la séparation du grain d'avec la paille, quelle conformité y a-il du batre avec le fléau, au fouler des bestes, bien-que par ces deux contraires chemins on parvienne où l'on désire? Pour telles diversités donques, n'est nullement possible, non plus que nécessaire, prescrire certaines ordonnances

Diverse culture de la terre.

En ces provinces le blé est battu à couvert.

En celles-ci à descouvert.

et loix sur le labourage et conduite des blés, pour s'y assujettir : de quelle espèce de bestail, de quelle façon de charrue, soc et coutre, l'on s'y doit exactement servir ; ains est besoin laisser aux usages, leurs accoustumances, mesme en ce dont dès tout temps de père-à-fils, l'on s'est bien treuvé : pour le danger de perte que toute mutation porte avec elle. Ce qui raisonnablement a faict proférer cet oracle à *Caton*, NE CHANGE POINT DE SOC, *ayant pour suspecte toute nouvelleté*. Et de faict, ceux-là se sont plustost faict admirer, qu'imiter, qui ont inventé des nouveaux socs, tant a de majesté l'antique façon de manier la terre, de laquelle l'on ne se doit destourner que le moins que l'on peut, et avec grandes considérations. Il est vrai, que comme les esprits des hommes s'affinent tous les jours, et que pour le présent nous pouvons sçavoir ce que nos pères ont sceu le temps passé, avec jugement y pourrons-nous ajouster quelque cas de nos inventions expérimentées, pour servir d'adresse à la conduite de nos affaires, ce qu'on ne doit opiniastrement rejetter. Mais c'est toutes-fois avec un jusques-où, pour ne s'abandonner à toutes sortes de nouvelles inventions, de peur que par mauvais rencontre, on ne chée en moquerie, estant ce tous-jours le guerdon d'une curiosité par trop grande (9).

S'arrester aux bonnes coustumes au faict du labourage est chose seure.

Les beufs, chevaux, mulets, mules, et asnes, sont les bestes employées en tout pays au labourage des terres-à-grains (les seuls hommes à bras, les cultivent en certains endroits, mais où elles sont en petite quantité) et desquelles on se sert, selon la commodité des particulières espèces de ce bestail, le naturel des fonds, et le moyen des peuples. Les premiers labourages ont esté faicts avec des beufs, après avec des chevaux, puis avec des mulets, et finalement avec des asnes ; y employant aussi par nécessité, les femelles de ces animaux, bien qu'à ce les moins propres, exceptées les mules, qui en ce service surpassent les mulets.

Des bestes du labourage.

Le beuf remue plus profitablement la terre argilleuse et pesante, que nulle autre beste ; pour la force qu'il a plus grande, que ni le cheval, ni le mulet, ni la mule, ni l'asne. Il est de facile entretenement, despend peu en son vivre ordinaire, simple en ses harnois, ne lui estant nécessaire ne fer, ne cuir, ne bourre. Il est peu sujet à maladie, et malade, d'aisée guérison : est d'assés longue vie, laquelle ayant usée à nostre service, engraissé, est puis tué pour la provision de la maison, la fournissant de chairs, de graisses, et de cuirs : ou est vendu pour en tirer de l'argent. Mesme d'aventure s'espaulant, se rompant une jambe, ou mourant par accident, peut estre tous-jours employé à tels usages. Si que ne pouvés jamais perdre en telles bestes.

Du beuf.

Mais le cheval est la beste de labourage la plus difficile à entretenir, de plus grande despence que nulle autre en son vivre, harnois et fers : sujète à maladie, et de longue guérison, n'estant d'autre espérance que de son travail, veu que sa chair ne sa peau ne sont d'aucun service au mesnage ; car vous perdés tout-quite le cheval, s'il s'espaule, s'il se rompt ou s'estord une jambe, ou s'il meurt par accident ou par vieillesse : comme de mesme est il des mulets et asnes. Et comme en ceste qualité le cheval cède au beuf, aussi en son labeur il le devance de beaucoup, pour la vistesse de son pas, dont il remue

Du cheval.

plus de terre en un jour, que le beuf ne faict en quatre. Pour laquelle cause est-il prisé en ce service par dessus tout autre animal ; aimans mieux les bons mesnagers se mettre en despence et hazard, que de faire traisner en longueur tout leur labourage, auquel consiste toute l'espérance de leur négoce (10).

Du mulet et de la mule.

Les mulets et mules costoyent de près les chevaux en ceste action, pour leur diligente et vigoureuse force : en ceci les surpassans, que d'estre plus faciles à nourrir et moins sujets à prendre mal. Les chevaux, mulets et mules sont aussi employés à la selle, au bast et à la charrete pour plusieurs et divers services, où les beufs ne peuvent attaindre, n'estans propres, outre le labour de la terre, qu'à tirer la charrete, et traisner grands fardeaux, à quoi toutes-fois les chevaux ne cèdent nullement. De faict aux plus grands labourages, le service du beuf n'est guères en usage, ains celui du cheval et de la mule.

La commodité que la France et provinces voisines ont d'avoir et nourrir des chevaux, faict qu'elles se servent plus d'iceux en leurs labourages, que d'autres espèces de bestes : joinct qu'estant leur pays pour la plus-part terre grasse, les pieds larges des chevaux n'y enfoncent si fort, comme ceux des mulets et mules, qui les ont estroits et pointus. Comme de l'autre part l'Auvergne, nourrissant des mulets et mules en abondance, en fournit ses voisins de Languedoc, Dauphiné, et Provence, esquelles provinces, tant pour la propriété de la terre, qui n'est généralement des plus grasses, que la disete d'avoines, les mulets et mules sont retenus pour leurs labourages : les beufs aussi en plusieurs endroits y sont employés.

De l'asne.

Quant aux asnes, en quelque part qu'on soit l'on en recouvre facilement, et de mesme les entretient-on, voire despendent-ils moins qu'aucune autre beste de service ; dont se rendent propres pour pauvres gens : encores faut que la terre qu'ils labourent soit légère et sablonneuse. En plusieurs endroits de l'Auvergne, du Poictou, de la Gascongne, du Languedoc, et voisinage, l'on se sert au labourage indifféremment de toutes bestes de labour, selon les affections, moyens, et coustumes des lieux, dont chacun faict ses affaires le mieux qu'il peut. Parquoi sans s'affectionner plus sur une espèce de bestail que sur l'autre, non plus qu'ès façons des charrues, socs et coutres, nous-nous servirons de celles que l'usage commun recommande le plus, et la raison n'y contrarie, parce principalement, qu'avec plus de facilité treuvons-nous des laboureurs propres à conduire la sorte de bestes qu'ils ont pratiquées, que ne ferions pour en gouverner d'autres contre leur coustume pour la grossesse de l'esprit de telles gens, qui difficilement se ployent à faire chose nouvelle, quoi-que facile et de grande utilité.

Seulement le mesnager se pourvoira de bon et puissant bestail, plustost grand que petit, jeune que vieil : et en telle quantité, que la faculté de son terroir le requerra. Tous-jours les plus grandes bestes ne sont bonnes au travail, mais bien souvent celles de moyenne taille et ramassées, sont vigoureuses. Et comme les plus petites, pour leur foiblesse, sont rejettées du labourage, aussi à celui ne sont propres les trop jeunes, quoi-que grandes : parce que la besongne ne s'en faict jamais bien, et se gastent entièrement par travailler plus jeunes que de quatre ou cinq ans. Parquoi

Élection du bestail de labourage.

quoi convient avoir patience à ne les abandonner au grand labour avant que avoir attaint tel aage (11). Quand il s'accorde qu'avec la grandeur et grosseur du corps, elles ont le courage de mesme, c'est tout ce que pouvés désirer de tel bestail, de la race duquel estant une fois pourveu, ayant des estalons, jumens, taureaux, vaches, asnes et asnesses ainsi qualifiés et provisions d'herbages pour leur entretenement, ne soyez si mal avisé de ne la conserver chèrement, en subrogeant tousjours des jeunes aux vieilles bestes. Desquelles, nées chez vous, tirerés plus grand et plus long service, que si les recouvriés de loin, par se treuver mieux à leur propre aer, qu'ailleurs. Et touchant les beufs, outre le service du labourage, tant plus avés de profit de leur despouille, que plus grands et corpulens ils se treuvent.

Sera bien logé et nourri.

Les bestes du labourage, chacune selon son naturel, seront bien logées en propres estables, là bien nourries, pansées, estrillées et caressées de la main et de la voix, peu ou point batues, de peur de les rebuter, mais convenablement employera-on les coups. Selon leurs espèces, aussi leur façonnera-on la charrue, le soc et le coutre, à quoi le laboureur se plaira, comme à ses principaux outils pour les tenir tous-jours en bon train, leur fer bien forgé et acéré pour trencher et arracher profitablement et terre et racines. Desquels outils il aura provision, pour suppléer au défaut de ceux qui se peuvent esgarer ou rompre sur la besongne, afin de n'estre contraint à les refaire en beau-temps, lors qu'il convient s'employer à la terre. Le laboureur ne travaillera ses bestes en temps pluvieux, negeux, trop froid, ne trop chaud, mais

Bien conduict au travail.

leur fera bien employer la bonne saison, sans en rien perdre. Se gardera les morfondre en aucune façon, mesme ne leur permettant manger ne boire, avant estre refroidies de leur sueur. Préviendra les blessures et déferrures; les visitera souvent, mesme tous les soirs par tout le corps, jusqu'aux pieds, pour les nettoyer et leur oster les pierres et espines qui souvent s'y attachent, sur-tout en ceux des beufs qui y sont sujets. Aux chevaux, mulets et mules, donnera de l'avoine tous les soirs, leur mesure ordinaire, plus toutes-fois à ceux-là qu'à ceux-ci. Aux beufs, quelques poignées de sel durant l'esté, un jour de la semaine, dont on leur frottera la langue : observant ceci, que le lendemain veulent se reposer, c'est pourquoi le vulgaire entre les jours de la semaine, tient superstitieusement le seul samedi estre bon à ceci : leur frottera quelques-fois la langue avec du vin et du vinaigre, pour leur faire avoir bon appétit : et pour garder que le joug ne les blesse, mettra sous icelui, à la teste ou au col, des pièces de drap ou de feutre. Quant au tirage des beufs, ou par la teste ou par le col, il y a de la dispute, pour discerner la meilleure des deux sortes, venue à nous dès le temps des anciens; de laquelle faict mention *Columelle*, qui rejette comme inutile, le tirer la charrue par la teste, et seulement prise celui du col et de la poitrine : disant, le beuf avoir là plus de force qu'aux cornes. Son avis est receu de la plus-part des bouviers d'aujourd'hui : mais non approuvé par ceux qui font servir leurs beufs à double usage, au labour de la terre, et au tirer de la charrette. D'autant que bien, ni à propos, la charrette ne se peut attacher qu'aux

cornes, pour estre retenue ès descentes et valées, le fardeau de laquelle sortiroit hors du pouvoir des beufs, si elle estoit tirée au col. Les Savoisiens ont mis fin à telle dispute, faisans tirer leurs beufs, et par le col et par la teste tout à la fois, en leur accommodans deux jougs en ces deux endroits-là du corps, ainsi ont-ils entièrement le service de telles bestes avec l'aplaudissement d'un chacun. Or soit à la teste ou au col, ou à tous les deux ensemble que les beufs tirent, le plus doucement qu'on les peut mener, c'est tousjours le meilleur (12).

Ne trop gras, ne trop maigre.

Quelles doivent estre choisies toutes sortes de bestes de labourage selon leurs espèces : quelle leur mangeaille : comment dressés leur logis et estables : comment gouvernées pour en tirer service, sera discouru sur le propos de la nourriture du bestail. Ici je dirai, que comme la maigreur du bestail de labourage, dénote la nonchalance du laboureur à ne le traicter comme il est requis ; aussi leur trop de graisse, manifeste sa paresse à travailler ; à raison de laquelle le bestail l'acquiert par séjour : les deux au détriment du père-de-famille, ne pouvant avec bestail trop maigre ou trop gras, faire à propos son labourage. Mais seulement comme il appartient, de celui qui par tempérament de l'un et de l'autre, est rendu dispost au travail et non trop sujet à se morfondre et prendre mal. Le naturel de la chevaline et de la muletaille, est, qu'estans bien traictées au soir, et repaissans à la disnée, d'employer le reste du jour au labourage, comme en voyageant : celui du beuf n'est de mesme, ne souffrant si long travail, ce que outre son pas lent le faict postposer aux susdites bestes. Mais pour faire avancer besongne aux beufs, on en entretient deux couples pour un de chevaux ou mules, et cela est sans se constituer en plus grande despence. Car il est tout notoire, que deux beufs ne mangent plus qu'un mulet ; et deux mulets, qu'un cheval : ainsi par degrés on peut mesurer la despence du bestail de labourage, pour en ordonner selon ses provisions (13). Et si bien ne voulés mettre deux paires de beufs en chacune charrue, ains seulement une, un seul homme ne laissera pourtant de mener deux couples de beufs séparés (ainsi qu'heureusement ce mesnage se pratique en plusieurs lieux) assavoir une despuis le grand matin jusques à unze heures, et l'autre despuis midi jusqu'au soir : hors-mis ès grandes chaleurs, qu'il faut du tout éviter à les travailler, pour le profit commun des ouvriers et de l'ouvrage : mais seulement labourer les matinées et vesprées. Et pourveu que le laboureur ait un garçon pour lui emmener et ramener ses beufs esdites heures, et lui et les beufs auront du loisir assés pour repaistre, dont la besongne s'avancera très-bien ; car sans perte aucune de temps toute la journée s'employera à souhait. Observation remarquable pour le bien du labourage, à laquelle tout bon mesnager visera pour la pratiquer. Car il n'est pas ici question seulement de bien labourer, mais il y faut ajouster le beaucoup, si on veut avoir honneur et profit de ce négoce. Ce qu'encores mieux il fera, s'il est pourveu de bonne quantité de pasturages, pour pouvoir entretenir grand nombre de bestes de labour, selon la pratique de la Camargue, ci-après monstrée. Quant au labourage des vaches, il dépend aussi de la viande, pour en nourrir un

Bien et beaucoup labourer.

grand trouppeau : afin que d'entre plusieurs d'icelui, on en puisse choisir des brehaignes, et autres plus dispostes, les faisans travailler seulement quelques heures du jour : ainsi, ayant des vaches de relais (comme chevaux de poste) le coutre ne séjournera jamais, et les manians par tel ordre, avec douceur, utilement l'on s'en servira sans grande tare de leurs portées ne laictages (14).

Saison pour labourer la terre.

A la provision du bestail et des outils du labourage, nous ajousterons la SAISON, pour la prendre telle qu'il appartient, sans la laisser escouler : le danger estant tout apparent, que quand par faute de n'avoir prins à poinct-nommé la facilité de labourer nos terres, provenue du bénéfice de la saison, icelle passée, ne la pouvons par-après que mal-aisément recouvrer, et jamais ne se peut, qu'à l'intérest du labourage. Et comme ce n'est pas tout de bien courir, mais de despartir de bonne heure; ainsi est-il du labourage, lequel de nécessité faut commencer tost, pour n'estre contraint le finir tard : ains pour le parfaire à temps et à propos, est requis d'y mettre la main avec diligence, dès aussi tost que la saison de travailler apparoist.

Le trop tarder en faict de labourage,
Est la ruine entière du mesnage.

A ce commandement antique joindrons ceste maxime, laquelle commencera nostre labourage :

Maxime nécessaire, qui est de

DE NE CULTIVER JAMAIS LA TERRE ESTANT TROP SÈCHE, OU TROP HUMIDE. Quelle qu'elle soit de ces deux extrémités nous ravit le plus important de nostre agriculture, qui est le milieu, tant desiré pour tous ouvrages. Craignans donques

Ne labourer la terre

de tumber en quelqu'une d'icelles, nous-nous garderons de faillir en ce poinct, que de mettre le coutre en nostre terroir au temps d'extrême sécheresse : de peur de le morfondre, et par conséquent le gaster pour long temps. Car l'ouvrant lors, c'est lui oster ce peu d'humeur qui lui reste pour son entretenement, dont trop aride demeure-il par-après, impropre et comme inutile à recevoir les bonnes semences : au lieu desquelles se fourrent de meschantes et nuisibles herbes, comme entre autres l'ivroie prend sa naissance de la sécheresse; et son accroist de l'humidité de l'hyver suivant (15). Aussi ce mal en avient, que défaillant l'humidité requise la terre pour sa durté, ne se peut manier à propos, empeschant le coutre d'y entrer avant, et de jouer en ligne droicte ; ains contre les préceptes de l'art, le faict aller inégalement et par le fonds et par les costés; si que la terre ne se peut briser, dont en reste beaucoup d'entière et ferme, sans estre attainte ni aucunement touchée du soc. En outre, ceste perte y est toute apparente, que le bestail du labourage s'y consume, par travail trop importun, n'y pouvant faire un pas, que forcément et avec contrainte. Les charrues, coutres, et socs s'y rompent aussi fort facilement; et pour augmentation d'incommodité, la besongne ne se peut beaucoup avancer : se voyant par expérience, une couple de bestes faire plus en un jour, treuvant la terre bien disposée, qu'en trois ne quatre, si elle n'est ainsi qu'il appartient ; obéira donques nostre mesnager, à ceste défence

en temps de sécheresse,

Qu'au fonds qui est sans humeur,
Ne touche le laboureur.

sur-tout tant plus sablonneuses sont les terres ; dont le dessécher par culture, les prenans hors temps, et non tempérées de

pluies ou fortes rosées, empire beaucoup leur première qualité.

Ni d'humidité, Non plus labourerons-nous nos terres estans trop humides, car par l'importune humidité, devenans fangeuses, s'endurcissent par la sécheresse suivante, comme mortier sec. Si que presques autant vaudroit jetter la semence sur des pierres, que sur telles terres : lesquelles tant plus craignent-elles ce mal, que plus elles sont argilleuses (au contraire des sablonneuses, comme a esté dict) : par telle imprudence et ignorance le terroir se corrompt pour plusieurs années, ne pouvant estre remis qu'à la longue, avec grand labeur, et par le bénéfice des meilleures saisons. Aussi, tous les meilleurs mesnagers, antiques et modernes, ont en horreur tel maniement de terre ; s'accordant à ce dire,

Qu'il vaudroit mieux faire le fol,
Que de labourer en temps mol.

Ni d'extrême froidure, Nous ajousterons les glaces de l'hiver, pour les éviter autant soigneusement, que les sécheresses et humidités précédentes. Le sçavant laboureur pendant que sa terre est affermie par les glaces, n'y touche aucunement ; ains avec patience laisse passer leur cholère. Car aussi n'y gaigneroit-il rien, non-seulement à cause de la dureté du fonds, le soc n'y pouvant entrer ; qu'aussi s'en efforceant, seroit en danger de gaster son bestail, et rompre ses outils. Les bonnes gens de village appellent, saigner la terre, quand on la remue hors temps, contans pour l'un des plus remarquables, celui des gelées : lesquelles si pour quelques temps destournent le labour de la terre, par-après récompensent bien telle tardité, en laissant la terre facile à manier, souple et cuite, deschargée de plusieurs malignes semences et racines, que les glaces auront tuées par leur aspreté. Donques,

Pendant les glaces de l'hyver,
Ne faut les terres cultiver.

Ainsi l'ont ordonné nos ancestres, et pourveu qu'elles viennent en droicte saison, qui vers le mois de Janvier, c'est grande espérance d'avoir bonne cueillete. Défaillans lors les glaces et gelées, les mois suivans en seront chargés avec grand destrac du labourage : d'autant que selon l'ordre que Dieu a establi en nature, faut que l'hiver se descharge en quelque temps : qui vient tous-jours mieux à propos, tost, que tard ; dont l'on dict,

Que si Janvier est bouvier,
N'est pas ne Mars ne Février.

Mais en saison temperée. Or puis que le tempérament des temps avec la terre, cause au fonds ceste tant desirée facilité de culture, pour sa fécondité : il s'ensuit qu'il est nécessaire d'espier curieusement ce poinct-là, pour l'employer avec diligence, et s'asseurer, comme dict le vulgaire, que

Mieux vaut saison,
Que labouraison.

Divers naturel des terres pour leur approprier le labourage, Ceci sera noté, que les terres sablonneuses et sèches, veulent estre labourées plustost en l'humidité, qu'en la sécheresse : au contraire, les argilleuses et humides, en la sécheresse, qu'en l'humidité. Que tant plus gras, fort, et fertil est un terroir, tant plustost, tant mieux, et plus longuement désire estre cultivé en tout temps, pour le descharger de l'importunité des herbes dont il abonde. Le maigre et léger, ne requiert tant de façons : mesme de n'estre guères remué en esté, de peur que la chaleur n'en espuise toute la substance. Mais bien ès autres saisons, spécialement de l'automne et de l'hiver, veut-

il estre labouré, pour le grand secours de leur humeur en terre légère, à laquelle s'incorporant de longue-main, la prépare à recevoir toute sorte de grains, avec profit. En somme, toutes terres, grasses ou maigres, sèches ou humides, demandent diligente culture, selon leurs diverses qualités, sur toutes celles qui proviennent de la bonne saison; dont une seule œuvre donnée à propos, profite plus, que plusieurs autres: s'aidant lors la terre à recevoir le bon traictement, quand elle est bien disposée avec contentement du laboureur: qui sous la faveur céleste, pour loyer de son industrieuse diligence, reçoit les fruicts de ses champs à mesure de son labeur.

Et la charge.

Non moindre considération doit avoir le père-de-famille à la recerche de la faculté et portée de ses terres, qu'à leur culture, à ce que chacune de ses parties soit non-seulement employée, en ce où elle se treuve propre, mais chargée de ce que justement, et non plus, elle peut porter, de peur que succombant sous le fardeau, comme bestes de voiture, par trop de pesanteur, ne fussent d'aucune utilité. Et pour tenir tous-jours les terres en bonne volonté est requis les charger moins, que trop: ainsi n'en espuisant toute la graisse, on les treuvera tous-jours disposées au travail.

Terres admirablement fertiles.

Les extrémités de fertilité dont *Pline* fait mention, sont admirables, célébrant plusieurs terres pour leurs estranges fécondités. A Bizatium de Barbarie, la terre produit cent cinquante pour un, bien qu'elle soit très-difficile à labourer, estant sèche; mais humide, si aisée, qu'un meschant asne accouplé avec une pauvre vieille, la cultive facilement: preuvant ce grand rapport, par une plante de froment, en laquelle y avoit quelque peu moins de quatre cens jettons et espis sortis d'un grain et attachés à une seule tige, envoyée à l'empereur Auguste, par le procureur général d'Afrique. Dict aussi *Pline*, y avoir des terres en Égypte, en Sicile, et en Grenade, qui rendent ordinairement cent pour un: et vers Babylone, les terres estre tant copieuses en grains, qu'après avoir tondu deux fois les blés en herbe, et puis fait dépaistre les moutons là dessus, rapportent encores cinquante pour un, revenant jusques à cent cinquante, lors qu'on les mesnage bien. Mais par-sus tous ces admirables terroirs, il faict cas de celui de Tapace, cité près de Tripoli de Barbarie; mesme de la merveille d'un olivier fort grand et large, sous lequel estoit planté un palmier: sous le palmier, un figuier: sous le figuier, un grenadier: sous le grenadier, une vigne: sous laquelle on semoit du froment, puis des légumes, et pour fin, des herbes potagères dans un an: disant telle miraculeuse fertilité provenir, tant de la bonté du fonds; salubrité de l'aer, que de l'arrousement d'une excellente fontaine, dont tel terroir aucunement ne pouvoit succomber sous le labeur et charge, comment qu'on le maniast, tant il estoit fertile. Les vignes en ces quartiers-là, produisoient des raisins deux fois l'année: aussi s'y vendoit si bien la terre, que quatre coudées, encores mesurées le poing fermé, coustoient quatre deniers, valant alors chacun, dix livres d'argent.

L'évangile en la comparaison des semences, nous monstre les grains de blé au pays d'Orient, produire l'un, cent: l'autre, soixante: et l'autre trente. Isaac

Le rapport ancien des terres en Orient et Italie,

estranger au pays des Philistins, sème en la terre de Gérar, d'où il retire cent pour un. Pour le jour-d'hui est en nature un terroir en Provence situé dans la mer méditerranée, ès isles d'Ières (que pour leur bonté on appelle isles-d'or) tant fertil, qu'il rapporte cinquante pour un : mais ce mal y est, que souvent les pirates et escumeurs de mer, enlèvent les blés tous prests à estre serrés au grenier, rabbatans telle abondance avec la grande perte du laboureur. *Columelle* ne faict tant fertil son terroir d'Italie, quoiqu'il ait esté tousjours en grande réputation, affermant ne lui avoir jamais veu rendre en grains, plus du quart. En quoi appert nostre France, ne céder en cest endroit à l'Italie. Il n'est néantmoins possible, représenter justement le rapport des terres, pour les grandes diversités de leurs facultés : ains seulement selon les communes expériences, pouvons dire, que le mesnager a dequoi se contenter, quand généralement son domaine, le fort portant le foible, lui rend de cinq à six pour un : n'estimant y avoir beaucoup de contrées en ce royaume, où d'ordinaire les terres reviennent guères davantage, et peu mesme le faire. Bien est vrai, que comme l'homme sage et prudent, par son industrie, renverse, par manière de dire, l'ordre de nature, aussi le sçavant et diligent mesnager, par artifice, faict changer et de visage et de pouvoir à sa terre (16).

Et moderne en ce royaume.

Les terres sont remarquées estre de trois sortes.

Comment les employer.

Or sans nous arrester plus que de raison à ces discours, considérans l'estat de nos terres, treuverons presques en toutes contrées y en avoir de trois espèces : assavoir, de grasses, de moyennes, et de maigres; plus toutes-fois des unes que des autres, selon la générale situation du fonds et température du ciel. Ce qui se treuvera de terre du tout grasse en nostre héritage (comme quelques recoins en rapportent par fois dix, douze, ou plus, pour un) sera chargé tous les ans, l'un de froment, seigle, ou méteil; l'autre d'orge, d'avoine, de légumes ou d'autres blés marsés. Et les terres moyennes et légères, ferons travailler de deux ans l'un, à telle cause selon le conseil de *Virgile*, les divisans en deux esgales portions. Par ce moyen travaillans et se reposans par années alternativement, se maintiendront-elles en très-bon estat, le temps donnant loisir de les cultiver ainsi qu'il appartient, d'où procède leur raisonnable rapport. D'autres endroits y a-il, où les terres sont si légères, que le repos d'un an seul, après le travail d'un autre, ne suffit pour les faire raisonnablement fructifier : parquoi on leur en donne davantage, c'est à sçavoir, deux ou trois, selon leur portée, les laissans durant ce temps là, en repos, en les cultivans toutes-fois; à ce que les herbes y croissans, n'en succent la substance. Comme au contraire, se treuvent d'autres terres constituées en tel poinct de fertilité, qui ne veulent séjourner qu'un an, après en avoir travaillé trois ou quatre de suite ou davantage. Au naturel de toutes lesquelles convient se ployer, pour dextrement tirer profit du labourage. Ainsi le pratiquent presque par tout les meilleurs mesnagers et plus experts en l'agriculture (17).

En quel temps faut commencer le labeur des terres de nouvelis.

Suivant ces enseignemens et usages, par l'ordre ci après monstré, laboure-rons celles de nos terres que désirons laisser reposer une année, pour après icelle la faire travailler. La première œuvre que leur baillerons (appellée en France, es-

gérer et jaschérer ; en Normandie, froisser la jaschère, et en Languedoc, mouvoir) sera le plustost que faire se pourra estre moissonnées, voire incontinent le blé estre enlevé, après toutes-fois une forte pluie, laquelle ayant tempéré l'excessive chaleur de l'esté, et aucunement rafreschi le champ altéré pour son port et précédent travail, le regaillardira, en lui faisant reprendre nouvelle force, et facilitera le premier labeur, qui sans eau ne se doit entreprendre. Moyennant laquelle œuvre, la paille des chaumes et estules restante droicte des blés, se meslera avec la terre pour lui servir d'autant d'amendement. Plusieurs mesnagent encores mieux l'esteule, en la bruslant sur la terre mesme, dont par le feu se prépare le fonds à recevoir le coutre, et se descharge d'infinies racines, semences et bestioles nuisibles, nourries avec les blés : moyennant que la pluie survienne sur tel bruslement, laquelle, de nécessité, convient attendre, et fuir les vents pour les raisons des essars. Et combien que ce ne soit que feu de paille, ne doutés pourtant icelui n'estre fort profitable, plus toutes-fois ès grasses et fertiles terres, qu'ès maigres et foibles : d'autant que plus abondent les pailles en celles-là, qu'en celles-ci, augmentans la raison de ce mesnage. *Virgile* approuve ce bruslement ; et la pratique des bons mesnagers l'a auctorisé dès long temps, si qu'il ne faut douter de sa valeur, qu'on recognoistra par l'usage (18).

Brusler l'esteules.

Moyen pour donner la première œuvre.

Pour aisément donner ceste première œuvre, le laboureur ne profondera le soc guières avant dans la terre, mais seulement y entrera quelques quatre doigts, et pour mesme cause, fera ses raies fort près l'une de l'autre et droictes, dont n'y aura partie aucune en la superficie de la terre, qui ne soit attainte du soc, et où le bestail ne travaille gaiement, en donnant ainsi peu de terre au coutre, qui par ce moyen marche sans s'efforcer. Si c'est en planure, le laboureur prendra le champ du costé qu'il voudra, toutes-fois le meilleur sera, à ceste premiere œuvre, en croisant le précédent labour, avec lequel il fut ensemencé au soc, pour en cestui-ci commencer à bien rompre la terre. Mais en coustau rude ou montaigne, ne doit venir que de l'endroit le plus aisé, qui est à travers du champ et comme à niveau : à ce que lui et ses bestes y ouvrent avec moins de travail. Aussi marchera-il tous-jours dans la raie du labour, y tenant ses deux pieds ; tant à ce que le guerest ne soit foulé en le trépignant, qu'aussi pour mieux viser la besongne, et en bon maistre faire les lignes droictes en perfection ; dont ne pourroit venir à bout, se tenant de costé, comme font plusieurs ignorans. Aussi est nécessaire que le laboureur porte tous-jours quand et soi une hache pendue à sa ceinture, ou attachée à sa charrue, pour raccoustrer de la charrue ce qui s'y destraque, et pour coupper les branches des arbres empeschans son libre passage et de ses bestes, aussi les racines trop fermes ausquelles son soc s'attache, sans s'efforcer de les rompre par la violence de ses bestes, de peur de les affoler et briser la charrue. Lesquels arbres le laboureur espargnera tant qu'il pourra, se gardant de les heurter ni avec ses bestes, ni avec le soc en approcher de trop près, à ce qu'avec le trenchant d'icelui, il n'en couppast les principales racines. Ceste avancée culture semblera à plusieurs plus profitable, qu'agréable, leur ostant deux

commodités : l'une de la nourriture du bestail lanu, qui despaist longuement sur les esteules, en mangeant les herbes parcreues avec les blés : l'autre, qu'en divers endroits de la France, recouppent avec des faucilles ou grands couteaux emmanchés avec des bastons, les chaumes restans des blés, pour servir en couvertures de maison, pour chauffer le four et dresser la litière aux bestes, faisans tel mesnage à l'aise, durant l'hyver, à peu de frais, par femmes et enfans. D'ailleurs, qu'ils cuident n'avoir lors loisir de travailler à telle culture, ains estre requis plustost d'employer le temps à achever ce qui reste de la préparation des terres qu'on appreste à ensemencer, la saison talonnant de près, qu'à commencer une nouvelle besongne. Ceste dernière raison pourroit avoir lieu, défaillant le temps : mais le prudent mesnager gardera que cela n'avienne, si estant accommodé d'herbages, ainsi qu'il appartient, il se fournit de bestes à suffisance, pour pouvoir satisfaire à tout. En la Camargue près d'Arles, joignant la rivière du Rosne, du costé de Languedoc, à l'emboucheure de la mer Méditerranée, pour l'abondance des bons herbages l'on entretient nombre infini de bouvine : d'où avient, qu'on ne l'espargne au labourage des terres à grains, donnans à chacun coutre quatre ou six grands beufs. Non qu'ils tirent tous à la fois, car c'est seulement par couples qu'on les faict travailler : par intervalles estans mis, ostés, et remis au joug, de telle sorte, que chacun couple ne travaille que la moitié, le tiers, ou le quart de la journée. Dont l'œuvre s'en avance très-bien, car pour avoir souvent des beufs frais, le laboureur ne cesse jamais d'aller le grand pas. Aussi les gens du pays appellent, *araiyre-courant*, le soc ainsi garni de plusieurs bestes de relais. Par cest ordre, les mesnagers expédient leur labourage comme ils veulent, choisissans les bonnes saisons, n'employans jamais les mauvaises que par nécessité. Si que, et l'ordinaire culture se faict à plaisir, et les semences se jettent en terre au temps que le laboureur l'ordonne : par là prévenant les difficultés que tousjours expérimentent ceux qui retardent en cest endroit. Quant aux deux autres prétendues raisons, je ne treuve estre mesnage, que pour un peu d'herbe et de paille qu'on peut profiter sur ses esteules, l'on se doive priver de ceste grande quantité de blé, que telle primeraine et avancée culture promet avec raison ; car c'est chose asseurée qu'estant la terre ainsi maniée de longue-main, elle donne lieu aux gelées, froidures, pluies, et vents de l'hyver, qui la disposent à parfaict labourage : d'icelui aussi bannissant de bonne heure, les herbes et plantes malignes, dont la terre est rendue facile à estre labourée.

Seconde œuvre.

Après ceste première œuvre, ne pensera à rien plus le père-de-famille, qu'à faire ses semences sur les terres ja prestes, postposant toutes autres affaires, à telle importante besongne. Mais icelle expédiée, reprenant ses erres, retournera à son labourage, de telle sorte que devant Noël la seconde façon (en France, et en plusieurs autres endroits appellée, bisner) soit baillée à ses terres de relais : lesquelles, remuées de frais, les froidures de la saison pénétreront à propos, pour les bien préparer : dont aviendra, que de là en hors, ne pourront estre mal labourées, facilitant les subséquentes œuvres.

Le nombre

Le nombre des œuvres requises aux labourages

des œuvres, requis selon la faculté du fonds, et

bourages ne se peut désigner, pour n'estre toutes les terres généralement d'un naturel. C'est bien chose confessée d'un chacun, que, comme a esté dict, tant meilleures sont les terres, tant plus coustent-elles à labourer: et partant de peur de les abuser, ou plustost de nous tromper nous-mesmes, les labourerons selon leur naturel, les unes plus, les autres moins de fois: néantmoins si bien toutes, qu'aucune motte ne partie de terre affermie n'y reste: réitérant le labourage à mesure qu'on verra rebourgeonner les herbes sur le guerest, dont il en sera entièrement deschargé; afin que net en perfection, puisse estre capable de recevoir les semences.

Selon son assiete.

L'assiete des terres gouverne aussi de sa part, et le nombre des œuvres et la façon de chacune d'icelles. En terroir pendant, pour l'importunité des pluies qui en avalent la terre mouvée de nouveau, ne peut-on tant donner d'œuvres, qu'en plat: ni en cestui-là, labourer tant librement qu'en cestui-ci: à raison de sa pente, qui ne souffre l'entrecroisement des raies par angles droicts, comme à volonté cela se faict en planure, d'autant que le bestail ne peut directement monter contremont.

Comment labourer la terre qui est en pente.

Parquoi en ce cas faudra un peu biaiser, faisant qu'une fois le laboureur, marchant à travers le coustau, ne le prenne du tout à niveau, mais un peu en montant d'un costé, et en descendant de l'autre. Ainsi en suite baillera-on les autres œuvres, dont le labourage se croisera, non à angles droicts, ains à obtus et aigus ou comme l'on dict, en tenaille: et par ce moyen la terre, quoi-que plan assés bigearre, se maniera raisonnablement bien. En la Beausse et ailleurs, où les terres sont labourées par sillons voutoyés, ainsi qu'à esté représenté, on est contraint de les prendre tous-jours d'une sorte, c'est à sçavoir de long en long, dont le labourage ne se peut entrecroiser: à quoi convient s'assujettir, puis que sans confondre l'ordonnance de tel labeur, le bestail ne peut traverser les sillons en ouvrant. Combien nécessaire est l'observation des bonnes saisons, et pourquoi; combien patiemment veulent-elles estre attendues et diligemment employées, n'en sera discouru plus avant. Seulement à ce que le père-de-famille n'oublie ce très-notable article, mettra en ses tabletes ce beau traict de Virgile,

> Non non, ce n'est pas la culture,
> (Par n'estre tous-jours chose seure)
> Qui remplit de fruicts la maison;
> Mais c'est bien plustost la saison.

par lequel il nous invite a marier la diligence avec la bonne saison, qui est le vrai poinct de prendre la terre pour en avoir profit.

Troisiesme œuvre et suivantes.

Or comme les semences des blés hyvernaux, suivent de près la première façon de nos terres de relais; de mesme celles des printaniers viennent après la seconde: lesquels blés estans mis en terre en leur saison, la troisiesme œuvre sera donnée à nostre labourage: ce qui pourra estre vers le mois de Mars. Et de là en hors, durant le printemps et l'esté y retournera-on autant de fois, que le loisir le permettra, et les herbes croissans ès guerests, le contraindront: excepté ès mois de Juillet et d'Aoust, auquel temps, est défendu de toucher au labourage, sans le secours des pluies (19). Car de remuer la terre durant les extrêmes chaleurs et sécheresses, nullement ou peu arrousée; c'est la corrompre: attendu que le peu

d'humeur qu'elle a, s'en va en exhalaison, dont elle a faute par-après pour son entretenement, et restant foible, ne peut satisfaire à son devoir, comme a esté dict. Et de faict, il faut bien confesser y avoir quelque grand destrac au labourage de la plus-part des bons fonds, veu que leur rapport ne respond ni à leur qualité, ni à la peine qu'on prend à les labourer: car communément ils ne rendent plus de blé, ne quelques-fois tant que plusieurs de moindre valeur, encores légèrement labourés. Lequel destrac, l'apparence est grande procéder de telles œuvres, importénument données, remarquées et défendues par les Anciens. L'exemple de beaucoup de lieux nous confirme à cela; spécialement se preuve par les grasses terres d'Orange, et par les maigres de leur voisinage du pays de Vivarès, ma patrie, et celles-là estans labourées durant tout l'esté sans interruption; et celles-ci, jamais ès extrêmes chaleurs, sans la faveur de la pluie. Ainsi, pour bien conduire nostre labourage, ne faut tenir conte des petites pluies des mois de Juillet et d'Aoust, ne faisans que mouiller la superficie de la terre, mais très-bien de celles qui la pénètrent avant, l'abbreuvant en abondance: la commodité desquelles ne faut laisser perdre, mais employer avec diligence.

Observations touchant le nombre des œuvres que l'on donne communément à la terre.

Ès provinces où l'on met quatre, cinq, ou six bestes à la charrue à roues, faisant des profondes raies en labourant, semblables à petits fossés, on se contente de donner aux terres deux ou trois œuvres avant l'ensemencement, dont elles sont mises en bon estat, par en telle façon remuer un bon pied de terre: mais où l'on n'employe qu'un couple de bestes au soc, il y faut passer cinq, six ou sept fois et davantage, selon la portée du fonds, afin de faire à la longue et sans importun travail, ce que les autres font en deux ou trois venues. Telle pluralité d'œuvres données aux terroirs pour les rendre fertils, n'est chose nouvelle. *Pline* rapporte que de son temps en la Toscane on en bailloit aux terres de labourage quelquefois jusques à neuf: ce qui s'accorde à la façon des bons laboureurs de la Provence, du Languedoc, du comté de Venaissin, de la principauté d'Orange, qui en certains endroits, viennent jusques à tel nombre. Pour plus commodément labourer le champ, sera besoin le diviser en plusieurs espaces et portions, qu'aucuns appellent, versanes et valées, sans toutes-fois y faire autre séparation que par imagination; lesquelles on fera de la longueur de deux cens pas, peu plus ou moins. Ainsi ayant le bestail leur ouvrage limité, travaillera de meilleure volonté, que si par faute de tel ordre, estoit contraint tirer tout d'une traicte, d'un bout du champ à l'autre: s'es-jouissans lors qu'ils se voyent près du bout de la raie, pour le repos qu'ils y prennent, pendant que le laboureur descharge le soc de la terre qui s'y attache. Telles divisions au champ ne sont perpétuelles, ains s'y font alternativement, en divers lieux, par années, l'une en un endroit, et la suivante, en un autre: d'autant que la terre portée par le soc s'emmoncelle au bout de la ligne, où le laboureur se retourne, si qu'à la longue la terre s'y rehausseroit par trop: mais estant escartée par champ, il en demeure plus uni, et se ressent aucunement de la bonté de telle terre, qui tous-jours est de la meilleure, la mauvaise ne s'attachant com-

munément au soc. Les terres ainsi maniées à la longue, seront mises au poinct requis : et cas estant, que par le bénéfice des pluies, puissent avoir leur dernière façon sur la fin du mois d'Aoust, ce sera le comble de leur bon traictement. De là en hors, en attendant le temps des semences, autre peine ne s'en faut donner : car aussi seroit-elle plustost nuisible, qu'utile, destournant la parfaicte cuisson de la terre.

Quelle différence est requise ès œuvres du labourage.

Ce poinct de culture est remarquable, que les œuvres du labour des terres, se doivent quelque peu diversifier par entre-elles : faisant plus sommairement les premières, que les secondes : celles-ci, que les troisiesmes ; ainsi des autres : c'est à dire, qu'il faut prendre moins de terre du fonds et des costés au commencement, qu'à la fin, selon l'ordre des œuvres. En quoi toutes-fois n'y a certain limite, ou ce seroit que par expérience on eust recogneu la terre estre au fonds infertile, ou pour sa crudité, ou pour son amertume, ou pour autre cause, car en ce cas, ne faudroit y entrer trop profondément ; ains seulement autant qu'il seroit requis pour le bien du labourage. Ceci se pratique en Languedoc, depuis Beaucaire jusqu'à la mer, et par toute la Camargue, où estant la terre salée au fonds, le laboureur n'en prend que trois ou quatre doigts de la superficie : allant à cela tellement retenu, qu'il s'asseure gaster ses guerests, pour n'en tirer aucun blé de plusieurs années, s'il s'oublie d'y profonder plus avant, de peur que la terre du fonds qui est salée, venant au dessus, se reduise en Sensouïre, mot duquel on use pour exprimer le vice de ladicte terre, lequel s'augmente à mesure que la terre sent la chaleur du soleil (20).

Sensouïre

Et se recognoist notoirement la Sensouïre, à certaine humidité que la terre rend en petites et diverses places, tant maligne, que le lieu où elle est formée ne produit ni blé ni herbe dont il en est rendu infertil. Naturellement se forme la Sensouïre, quand les eaux des estangs versent sur les terres voisines, y laissans du limon infecté de la malice du sel, duquel elles sont incommodées pour long temps. Au contraire, naturellement en est-elle guérie par l'eau de la rivière du Rosne, laquelle inondant les lieux dont est question, y charrie de la graisse tant fertile, que le fonds s'en emmeliore beaucoup. Mais estant incertaine l'attente de tel bénéfice naturel, faict que par artifice est remedié au mal ; c'est en couvrant la terre avec de la paille blanche, y en mettant la hauteur de trois quarts de pied, la laissant consumer sans aucun labourage. Et ce sera encores avec beaucoup plus d'efficace, si le parc à moutons et à brebis couche par dessus la paille ; dont le fumier procédant de tel bestail, pourrira la paille au grand profit du champ. Le terroir sujet à la Sensouïre ne craint nullement la mauvaise saison : car il est utilement labouré en tout temps ; sec, et humide : chaud, et froid ; ainsi se compensans les commodités avec les incommodités.

Par le contraire, où la bonté de la terre pénètre beaucoup, trop ne la pourroit-on profonder : ains sera bien mesnagé, de la fouiller avant ; afin que meslée avec celle de la superficie, communiquent ensemble leurs facultés, pour le profit des blés qui y seront semés. Ainsi qu'heureusement ce mesnage se pratique au pays de Clèves, par certains vertueux personnages, qui avec industrieuse dextérité, font passer

deux charrues en un mesme rayon, l'une suivant l'autre, pied-à-pied, dont le soc de la dernière prend la terre plus basse, et la porte en haut avec grande utilité (21). OEuvre qui se faict à frais modérés eu esgard à ce qu'elle n'est de guières moindre efficace, que si c'estoit à main d'homme avec beaucoup de despence. Aussi faudra estre avisé de ne précipiter les œuvres du labourage, entre deux desquelles est requis d'intervalle, pour le moins trois semaines; afin de faire saisonner le guerest: donnant par ce délai, temps aux herbes et racines de se mourir et pourrir. D'observer en outre le temps tendant plustost au vent qu'à la pluie, à ce que le guerest s'esvente, et que les herbes et racines se sèchent aisément, ce qu'on ne pourroit espérer la pluie survenant sur le nouveau labeur. A la veille de l'ensemencement, en certains lieux de la Provence et voisinage, on repasse la terre par une œuvre appellée, trousser ou retrousser, et ce tant pour casser le restant des mottes du précédent labourage, que pour ramollir la terre: afin de la rendre du tout propre à recevoir les semences. Laquelle œuvre on donne légèrement et à peine, par estre lors la terre fort déliée à cause de sa bonne culture. C'est le vrai gouvernement des terres de nouvellis, de relais, de repos, de guerest-vieux, diversement appellées selon les contrées, duquel le père-de-famille recevra contentement: car la fréquente culture ès bonnes saisons, le repos opportun, les amendemens par fumiers, les engraissent et rendent de bon et long service. Quant à celles qui pour leur grande fertilité, veulent estre chargées tous les ans, autre façon ne leur faut que la susdite, en reglant le nombre des œuvres de leur culture, au loisir que nous en donnera le temps, auquel elles seront à délivre, dequoi conviendra se contenter. Celles destinées pour les orges, avoines et légumes, seront labourées durant l'hiver, le plus souvent et le mieux qu'il sera possible, espiant les bonnes saisons, afin d'estre prestes à ensemencer aux mois de Janvier ou de Février.

Excellente œuvre pour remettre le champ lassé.

Outre lesquelles œuvres, certains bons mesnagers en donnent une extraordinaire à leur labourage, par le moyen de laquelle, les terres se remettent en vigueur, quand, ayans travaillé dix ou douze années, elles se treuvent lasses et comme recrues. Par l'ordinaire culture, on ne profonde tant la terre qu'on en désengeance entièrement toutes sortes de malignes herbes, lesquelles pour peu de place qu'elles treuvent, se sauvans du soc, multiplient et s'engrossissent estrangement au champ, et ce à son grand préjudice, qui en estans chargé et ensalli, ne peut produire que blés chétifs et langoureux. Pour à quoi remédier, ceste supernumeraire œuvre est inventée, laquelle on donne au labourage, de dix en dix ans, ou de douze en douze, dont la terre se remue presques autant avant que si on plantoit la vigne, meslant ensemble les terres de la superficie et du fonds: et tout d'une main, sortans du fonds toutes racines, herbes, et pierres nuisibles, laissans le champ nettoyé en perfection. C'est à bras d'homme, et non par le travail des bestes, que cela se faict, avec des pelles de bois, garnies de fer par le bout, à tout lesquelles la terre une fois ouverte d'un costé, est taillée de la profondeur requise, et renversée à lopins: lesquels cuits par les temps se brisent à plaisir, dont le

fonds reste par-après très-aisé à labourer; et fort fertil avec, mesme à raison du meslinge des terres vieille et nouvelle, lui donnant nouvelle vigueur. Pourveu toutes-fois, qu'on ne profonde tant qu'on en sorte la terre amaire, ains convient y aller jusques là retenu, selon la propriété du terroir. En lieu pierreux, cela ne se peut faire avec la pelle ferrée, qu'on appelle en France besse, et en Languedoc, luchet, ains au lieu d'icelle l'on employe le hoyau, avec utilité, le rencontre des pierres ne l'empeschant d'enfoncer à suffisance. Et soit ou avec le luchet ou avec le hoyau, ne faut prendre la peine de sortir la terre du profond à l'aer avec la pelle commune, ains se doit-on contenter de desrompre le terroir, en le meslingeant, comme a esté dict. Et à ce que commodément l'on puisse faire ce mesnage, qui n'est de petite despence, le général du terroir est desparti en dix ou douze portions esgalles, pour en gouverner ainsi une par chacune année : à ce que finalement, tout le domaine demeure au superlatif degré de bonté, selon sa naturelle suffisance. C'est que par ce moyen, estant mise en évidence toute la force du terroir, aucune portion n'en demeurant en arrière comme auparavant, le fonds en fructifie abondamment. S'il semble au père-de-famille telle réparation estre trop pénible, en se contentant du quart des fruicts de la première année, la fera faire par autrui, sans se mesler de rien, comme l'on faict à Loriol en Dauphiné, et autres endroits d'icelle province. Condition, tout bien compté, treuvée raisonnable, veu l'abondance du blé sortant de cest artifice, excédant de beaucoup le précédent port du terroir, qui en estant accommodé pour plusieurs années, reste nettoyé de ses immondices et empeschemens, comme a esté dict : et ainsi pour néant et sans frais, treuvera l'avoir mis en si bon estat (22).

CHAPITRE III.

Des Fumiers.

Ses effects.

Le fumer des terres est une très-notable partie de mesnage, estant notoire à tous ceux qui font profession de manier la terre, que c'est le fumier qui res-jouit, reschauffe, engraisse, amollit, adoucit, dompte, et rend aisées les terres faschées et lasses par trop de travail, celles qui de nature sont froides, maigres, dures, amaires, rebelles et difficiles à cultiver, tant il est vertueux. C'est du fumier d'où procède celle grande fertilité recerchée par tous les mesnagers, faisant produire à la terre toute abondance de biens, car blés, vins, foins, fruicts des jardins et des arbres par le fumier viennent richement, estant assaisonné par l'eau et convenablement employé. La distinction des fumiers, les lieux et les temps de leur emploi et application, en sont les nécessaires observations. La valeur du fumier consistant en la chaleur, faict que plus il est prisé, plus il abonde en ceste qualité-là : comme le moins recerchable, est le plus froid (23). Les terres humides dissolvent mieux et plustost le fumier, que les sèches : pour laquelle cause, à celles-là baillerons-nous le fumier plus chaud, qu'à celles-ci ; lesquelles pour leur siccité, n'en peuvent faire pénétrer la vertu beaucoup avant dans terre : et encores regarderons-nous

voire mesme attendrons-nous le secours des prochaines pluies, car icelui défaillant, on ne doit entreprendre de fumer les terres maigres et légères. Or puis qu'il est nécessaire d'ajouster l'humidité au fumier, pour le faire valoir, à bonne raison en ce mesnage préfère-on l'hyver, au printemps; et le printemps, à l'esté. Les terres qu'on ensemence de blés hyvernaux, seront fumées dès l'automne; et dès l'hyver celles où l'on désire mettre des blés printaniers; par ce moyen l'humidité des saisons dissolvant les fumiers, en faict pénétrer la substance dans la terre, au grand profit du fonds, qui en rend abondance de fruict. Aussi, par mesme raison, donnerons-nous plus de fumier à la terre humide, qu'à la sèche. La sèche sera fumée souvent, et peu à la fois; afin qu'à la longue elle se puisse engraisser, et par conséquent humecter. Ainsi les terres auront la quantité de fumier requise pour l'accroissement des fruicts, et non pour les estouffer, comme cela aviendroit, si sans discrétion on leur en bailloit par trop à la fois.

Fumier de pigeon.

Le premier et meilleur de tous les fumiers, desquels l'on puisse faire estat, est celui du colombier (24), pour sa chaleur, qu'il a plus grande que nul autre, dont il est rendu propre à tout usage d'agriculture, de telle sorte, que peu, profite beaucoup: mais c'est à condition, que l'eau intervienne tost après pour corriger sa force, autrement il nuiroit plustost qu'il ne profiteroit, attendu que seul, sans estre tempéré d'humidité, brusle ce qu'il touche. C'est pourquoi, autre saison n'y a-il pour son application, que l'automne et l'hyver, le printemps estant suspect, pour la proximité de l'esté. Le fien de toute sorte de volaille vient après, hors-mis de l'aquatique, comme canards, oyes, cygnes, et autres, qui pour leur grande froidure ne sont d'aucune ou bien petite utilité (25): et en suite celui des moutons et brebis, chèvres, chevaux, mulets, beufs, asnes, pourceaux, qu'on augmente avec des pailles et fueilles servans de litière au bestail. Les Anciens ont faict grand cas du fien de l'asne, mesme *Palladius*, qui le met au premier rang pour les jardins, d'autant que telle beste mange fort lentement, et par ce moyen digérant bien la viande, en rend le fumier qualifié en perfection. Plusieurs conseillent ne mesler les fumiers, ains les renger à part par espèces séparées, et après les employer selon leurs propriétés. Cela se faict aisément de ceux du colombier, du poulallier, et de la bergerie; mais des autres, la chose ne se peut accommoder, pour la difficulté de telle distinction. Parce qu'estant tout l'autre bestail presque logé ensemble en estables contiguës, leurs fumiers se meslent ès lieux, où des estables sont portés reposer. Aussi telle pénible curiosité n'est nullement nécessaire, voire plustost nuisible, d'autant que bons ne peuvent faillir d'estre les fumiers de diverses sortes de bestes, unis et saisonnés en un corps, les uns faisans valoir les autres: ce qu'on ne peut dire des séparés, dont s'en treuve de peu de valeur. Les plus pourris et menus, seront employés aux prairies des-jà faictes, et aux jardins: les moyens, aux terres-à-grains, et vignes: et les plus grossiers, aux prairies que vous faictes de nouveau pour estre incorporés avec la terre; afin de produire, par leur crudité, abondance d'herbes. Vos fumiers seront charriés ès terres-à-grains dès le commencement de

De la poulaille, et du bestail à quatre pieds.

Distinction des fumiers pour leur emploi.

Septembre, après que les grandes chaleurs seront passées, évitant par ce moyen le hasle du soleil, qui les dessécheroit par trop : j'entens touchant les terres de repos, qu'on prétend ensemencer les premières. Toutes-fois ès-environs de Paris l'on n'attend le mois de Septembre pour charrier les fumiers sur telles terres, ains c'est dans le mois de Juin, couvrant alors le fumier, avec un labour, qui est celui appellé bisner. Avec discrétion sera distribué le fien du colombier, de peur que par trop grande quantité la semence n'en fust bruslée : parquoi, on le sème par la terre à la façon du blé, et presques aussi rarement. De mesme faict-on de celui du poulallier, d'autant qu'ils symbolisent ensemble en vertu et chaleur, tous deux causans grande abondance de grains. Et non seulement ès terres labourables, et aux prairies, sur toutes à celles d'abbreuvage, les fumiers de telle volaille sont de grande utilité, mais aussi aux vignobles, esquels, spécialement celui du pigeon, faict produire abondance de bon vin : ce qui n'avient par aucun autre fumier, qui ne sert que pour la quantité, demeurant le vin petit, de goust des-agréable, et sujet à se corrompre. Le fien du bestail lanu s'employe un peu diversement des autres : c'est que sans frais de charroi il se treuve tout porté sur les terres de relais, par le moyen du parc où tel bestail, et le caprin, couche durant la nuit, la plus-part de l'année ; et qui s'y promenant à plaisir, engraisse fort bien les terres. De mesme sans despence, est employé celui du gros bestail, couchant en campagne dans le parc : mais le fumier, que toutes ces bestes font dans leurs estables durant l'hyver, à la manière des autres, est charrié où leur service est destiné. Plusieurs autres sortes de fumiers y a-il pour l'amendement des terres, qui toutes-fois ne sont en usage par-tout, tant pour l'ignorance, que paresse des mesnagers.

La chaux sert de fumier ; aussi faict

La chaux neuve est de grande efficace pour telles choses, laquelle meslée avec quelques terriers, balieures, ou autres fumiers, et jettée au champ au commencement de l'hyver, l'engraisse très-bien : et selon son naturel chaud, tue les bestioles et les racines des herbes nuisantes. En quoi la cherté n'est tant considérable, quoi-que la chaux couste de l'argent, que le profit en revenant, est asseuré, comme ce mesnage s'est dès long temps pratiqué aux pays de Gueldres et de Juilliers.

L'herbe des féves, et

Les féves engraissent les terres où elles auront esté semées et recueillies, y laissans quelque vertu agréable aux fromens qu'on y faict par-après : mais plus grande et plus profitable y sera-elle, si sans espoir d'autre commodité que de la graisse, on laboure les féves ja grandes et en fleur, environ la fin d'Avril, ou au commencement de Mai, renversant avec le soc toute l'herbe, en la meslant avec la terre, pour là se pourrissant servir d'amendement, selon l'ancienne façon des Macédoniens et Thessaliens. Et s'il faict pensement au père-de-famille, de gaster ainsi les féves presque prestes, qu'il considère que c'est tous-jours tout un, où il mette son argent, pourveu que ce soit à son utilité : s'asseurant que deux escus employés en féves, à ceste seule intention, lui porteront plus de profit, que six en fumiers. Telle manière de fumer les champs, par les féves, s'observe heureusement en Dauphiné vers le Diois, un peu diversement toutes-fois : car ils attendent que les féves ayent grené,

et après avoir exposé les gousses des féves aux pauvres, les leur donnans par aumosne, avec l'herbe labourent le champ. Encores plus utilement font ce mesnage, ceux qui se servent des féves à la mode des lupins, ci-après monstrée. Par ainsi ont-ils loisir de bien labourer le champ durant le printemps: et ceste commodité, que, pour semer, se servent des féves cueillies la mesme année, y employans les menues et chétives, séparées des autres avec le crible (26). Aucuns avec raison gouvernent autrement la graisse des féves. En terre tenue en relais, bien labourée, et, si possible est, fumée, sèment de l'orge; après avoir cueilli l'orge, des féves d'hyver; et icelles recueillies, l'année d'après, du froment; lequel après avoir moissonné et enlevé, la terre est labourée en sa saison, et laissée reposer un an, pour recommencer ce mesnage: dont la terre porte gaiement trois années de suite, et seulement s'en repose une; ainsi se maintenant très-bien au labourage. Aussi engraissent la terre, les pois, la vesse, les orobes ou ers, et autres légumes; exceptés les ciches, qui notoirement l'emmaigrissent. Le riz aussi sert en cest endroit, mais l'on n'en peut faire estat certain, pour n'estre eslevable en autre fonds qu'accommodé d'eau pour l'arrouser à toutes heures.

Des lupins. Les lupins sont beaucoup à priser pour l'engraissement des terres, pourveu toutes-fois que le climat le permette. Les Anciens à telle occasion les semoient au mois de Septembre, et en renversoient l'herbe dans terre lorsqu'elle avoit jetté sa seconde, ou troisiesme fleur: mesme en semoient-ils parmi leurs vignes pour les engraisser. Mais la pratique de ce temps-ici, en la Toscane, en Piedmont, et ailleurs, où tel engraissement est en un usage, monstre la droicte saison de semer les lupins, estre sur la fin du mois de Juin, ou au commencement de Juillet, sur les terres de guerest-vieux, qu'on prépare pour les blés d'hyver, lors que leur labour est fort avancé: donnant ce tard semer, loisir de bien cultiver le champ, ce qu'on ne pourroit faire par l'ordre antique. En ce temps-là doncques avec un labour faict au soc, nous jetterons la semence des lupins en terre: laquelle tost après couverte et ombragée par l'herbe en provenant, sera conservée en quelque humidité: et par son amertume, toutes sortes de bestioles seront chassées, et tuées les racines et herbes malignes: si que le guerest deschargé de telles nuisances, et engraissé par l'herbe meslée avec la terre par un labour donné sur le commencement de Septembre, sans attendre ne fleur ne fruict, se rendra propre à recevoir et eslever les semences des blés avec grand profit. Par elle-mesme se conserve l'herbe des lupins en campagne ouverte, son amertume lui estant asseuré rempart contre toute sorte de bestes, aucune n'en osant approcher. Facilement, elle se meurt et pourrit, à cela n'estant requis que le seul toucher du soc. C'est aux terres maigres où les lupins se plaisent, comme aussi à elles appartient proprement le mélioremen. En ceste sorte l'on se prive de la semence des lupins, mais pour s'en fournir, il en faut semer et traicter à la manière des autres légumes, comme sera monstré en son propre lieu (27).

La Marne est aussi bon fumier. La Marne ne doit estre oubliée, pour la grande vertu engraissante qu'elle a, à bon droict appellée d'aucuns, Manne.

Pline

Pline la prise beaucoup, estant de son temps en grande réputation, affermant sa vertu durer trente ans en terre, sans y en remettre de nouvelle. Elle est fort cogneue en l'Isle de France, en la Beausse, Picardie, Normandie, Bretaigne et autres provinces de ces contrées-là. Ce n'est autre chose qu'une mine de terre, endurcie presque comme pierre, laquelle on cave quelques-fois fort profondément dans terre. Selon les lieux elle est colorée : en aucuns elle est blanche, en autre grise ou rousse. Estant sortie de la fosse on la met sur le champ en petits monceaux despartis, ainsi que fumier, pour y estre fuzée, comme chaux, par le soleil, la pluie, le froid ; dont elle se dissoult et réduict en poudre dans quelques jours : puis esparse et incorporée en modérée quantité avec la terre, l'eschauffe très fort, voire de telle sorte, que pour le premier an, les blés n'y profitent guières, par trop de chaleur et graisse, les faisans verser à terre : mais celui d'après et les suivans, dix ou douze, plus ou moins, selon la valeur de la marne, sans y en ajouster d'autre, le fonds s'en ressent merveilleusement, avec grand avancement pour les blés (28).

Cendres, poussières ; et autres fumiers.

Les cendres des buées, celles des fournaises à tuilles, à chaux, à charbon : les poussières des chemins, les reliefs des bastimens n'y ayans trop de pierres, les scieures des arbres, les immondices des privés, esviers, esgousts et cloaques, les balieures de la maison et basse-court : toutes sortes de despouilles de jardin, comme troncs de choux, les fueilles sèches des melons, concombres, courges, cossats et pailles de féves, pois, moustarde et semblables choses : comme aussi le marc des raisins, après en avoir exprimé et le vin et le trempé. En somme, tout ce qu'on peut ramasser de nul prix, dedans et autour de la maison, sert à augmenter les fumiers, estant mis avec eux et meslé ensemble. A la vigne sert de bon fumier, les cimes et tendres jettons de bouis, voire et aux oliviers, et à tous autres arbres fruictiers. Aussi engraisse la vigne le foin à demi pourri, estant là utilement employé, quand par inconvénient il ne s'appreste bien sur le pré, ou que le bestail ne le veut manger, pour estre trop grossier, comme celui des palus et marescages : en autre endroit, de mesme sert-il, estant meslé avec les susdictes matières, et avec elles, pourri et saisonné ainsi qu'il appartient (29).

Temps d'employer les fumiers ; et quels sont les meilleurs, les vieux ou les nouveaux.

Quant au poinct de la lune, auquel les fumiers, doivent estre mis en terre pour s'en servir, ne quels fumiers, récens ou rances, sont les plus à priser, ne s'en peut faire grand jugement : n'estimant à ce mesnage, meilleur le croissant que le décours de la lune, ne généralement les vieux que les nouveaux fumiers, comme aucuns veulent. Qu'aussi telle distinction ne se peut commodément pratiquer en ceste négoce rustique, pour avoir le père-de-famille tant d'occupation au cours de ses affaires, qu'en cest endroit il ne se trompera nullement, distribuant ses fumiers comme ci-devant est monstré, en s'assujettissant au temps de leur application, qui est devant ou dans l'hyver : à ce que l'humidité de la saison en face pénétrer la substance dans la terre, pour garentir les fruicts, des chaleurs et sécheresses importunes ; si d'aventure le printemps se rencontre avec peu de pluie, d'où souvent avient à l'arrivée de l'esté les orges, avoines et légumes estre suffo-

qués et bruslés. Et bien que les blés marsés et tremés ne soyent semés qu'après l'hyver, le sçavant agricole n'attendra tant à fumer les terres où il les voudra mettre, ains à la seconde culture d'icelles, qui pourra estre environ Noël, y espardra les fumiers qui auront esté faicts dans ses estables, despuis les semences d'hyver jusques à lors, pour de bonne heure incorporer leur substance dans terre, à l'utilité susdicte. S'asseurant qu'ainsi mesnageant ses fumiers, ne faudra guières à bien rencontrer en telles semences, lesquelles bien souvent trompent le laboureur, par faute de telle prévoyance. Les fumiers qui se feront de Noël en hors, seront serrés pour les blés hyvernaux, qui en seront d'autant mieux accommodés, que la provision en aura esté faicte plus grande. Touchant le fumier des jardins, grande sujection n'y a-il, pour la diversité des viandes qui y croissent : lesquelles diversement aussi désirent-elles estre semées, plantées, et par conséquent fumées. Mais c'est l'eau qui fait valoir le fumier en cest endroit, de laquelle le jardinier se sert durant tout l'esté, selon son climat; et de mesme du fumier; non toutes-fois en telle quantité, comme durant l'hyver et autres saisons de l'année (30).

CHAPITRE IV.

Des Semences.

Considérations sur les semences.

L'ÉLECTION des bonnes semences est l'un des plus importans articles du gouvernement des terres-à-grains, car quelle cueillete que misérable pouvés-vous espérer des blés mal qualifiés, semés en vos terres, quoi-que bien labourées ? Ceci donne coup à nostre mesnage; donques nous y regarderons curieusement, à ce que choisissans des bonnes semences, nous puissions tirer profit et honneur de nostre labourage. Pour un préallable, considérera le père-de-famille, quels sont les grains qui mieux fructifient en son terroir, pour les préférer à tous autres : et suivant les précédens enseignemens, ensemencera tous-jours sa terre, des grains que plus gaiement elle produit; jamais de ceux qu'elle refuse. Et encores que ses grains soient beaux, bien nets, et bien nourris, si est-ce que tous-jours ne s'en doit-il servir pour semer; ains s'en doit fournir quelques-fois d'ailleurs, pour le profit que la mutation a accoustumé de rapporter : selon le commun désir de toutes choses, qui se délectent en diversité. Ce qui notoirement se recognoist en ceste action, car la terre se réjouit d'estre quelques-fois ensemencée d'autre blé que du sien propre; et au contraire, se fasche de la continuation des semences nées en elle-mesme, s'y abatardissans à la longue, quelque bonté qu'aie le fonds : et ce tant plustost et plus fort, que le terroir se trouve plus humide.

De trois en trois ou de quatre en quatre ans,
De remuer la semence il est temps :
Et si poursuis le bien de ce mesnage,
Sur tes voisins gaigneras l'avantage.

En ce changement remarquerons - nous pour bon mesnage, la mutation d'une espèce de blé en autre ; de froment en seigle ; de seigle en froment, et ainsi des autres. Comme, ayant nostre terre porté quelques années du froment, donnés-lui par-après, du seigle ; et en suite de l'orge, de l'avoine, des légumes ; dont tirerés profit, pourveu que le fonds s'y accommode, selon qu'en quelques endroits s'en rencontre, qui temperés d'argille et de sablon, souffrent porter alternativement ces diverses espèces de grains (31). Ce poinct donques avec bonne raison, sera retenu pour nécessaire maxime, *de changer de semence de trois en trois ans, ou de quatre en quatre*. Prendre du blé de vostre voisin pour semer, n'est le changement que j'entens, car ce seroit tous-jours en revenir là, que de semer comme du vostre propre : mais le faut envoyer quérir loin de vous, une ou deux journées, afin que la diversité de l'aer vous satisface en cest endroit. Chacune province a ses particulières observations là dessus, ayant par longues expériences, remarqué les endroits d'où les semences sont les plus profitables ; à quoi se faudra arrester. Comme par exemple, despuis Lyon jusqu'à la mer Méditerranée, comprenant trente ou quarante lieues en travers, les semences qui montent sont les meilleures ; c'est à dire, prinses du midi, pour estre portées au septentrion. Ès environs de Paris, le changer de semence est aussi treuvé profitable, par la pratique des meilleurs mesnagers : avec mesme observation du monter que la susdite. Mais ce monter-là, se prend au regard des rivières, qui en ce pays-là, descendent vers la Normandie et environs (32). Ainsi des autres, chacun pays en ce tant important article de mesnage, tenant pour loi inviolable, ses profitables coustumes. Et de quelque part qu'on tire les semences, faut tous-jours regarder que ce soit de terre maigre, pour les loger en terre grasse : ou pour le moins, en terre de semblable suffisance, car de les mettre en pire, le profit en seroit douteux : se voyans tous les jours, les plantes arrachées en lieu maigre, s'accroistre très-bien en gras ; et au contraire, ne faire que languir, transplantées de fort en foible terroir. En outre, de quelque espèce de blés que ce soit, pour semence, en choisirés le grain bien meur, fort pesant, de belle couleur, non langui ne ridé, car ainsi bien qualifié, ne pourra faire que bonne fin. Telle curieuse eslection ne se peut exactement faire, tirant la semence d'ailleurs que de chés vous, aussi n'en estes-vous contraint chacune année. Parquoi, lors qu'il escherra d'en venir au change, faudra recevoir la semence telle que la treuverez ; toutesfois de l'endroit qu'il appartient, la convient choisir, et la plus approchante de vostre intention que faire se pourra : mais ès autres années sera à vostre liberté d'y pourvoir à souhait. Lors destinerez pour semence, les blés parcroissans en vos plus maigres terres, peu ou point fumées, et qui n'ayent esté en herbe, ne tondus, ne mangés par le bestail : les laisserez meurir en perfection : estant moissonnés, tout aussi tost seront battus ou en la grange ou en l'aire, et ce fort légèrement, sans violence, afin d'en tirer le blé le plus meur,

Qualités du bon grain.

Choisir la bonne semence, et

qui est celui qui plus facilement se desvelope de la paille comme le premier né, à telle cause se treuvant au bout de l'espi. Cela se faict comme l'on désire, si avec le fléau on escout les gerbes par le bout sans les délier en battant tout doucement la sommité des espis (33). Aucuns y allans plus singulièrement, arrachent les plus beaux espis des gerbes, estans portées, ou en la grange ou en l'aire, et tels choisis, sont serrés à-part, puis battus comme dessus. Ainsi la plus franche et plus fertile semence, se retire, pour estre employée en saison. De ceste semence, encores par le van et crible en discernerons-nous le bon d'avec le mauvais qui y pourroit estre : pour retenir l'un, et rejetter l'autre, à ce qu'autre semence que fertile, ne soit jettée en terre. Chacun tient que du froment vert, chanci, ridé et léger, provient l'yvroie, dégénérant en telle maligne plante, quand ainsi mal qualifié, semé en terre aquatique, ou que l'hyver est extraordinairement pluvieux. J'ai moimesme esgrené un espi de froment, dans lequel se treuverent quelques grains d'yvroie : qui me faict ne révoquer en doute le dégénérer du froment, en telle maligne graine d'yvroie. Aussi c'est chose creue de plusieurs, que de l'yvroie procédée du froment, semée en bonne saison, provient quelques-fois du froment de belle monstre : mais retenant du naturel de l'yvroie, il rapporte la malice d'icelle au pain qui en est faict, causant mal de teste à ceux qui en mangent : en outre, que ce froment semé, produit de l'yvroie et non du froment (34).

La préparer, pour lui faire produire

A la recerche de la bonne semence sera ajoustée l'eau, dans laquelle, pour la perfection d'espreuve, le blé prest à estre mis en terre, sera jetté et trempé, duquel la plus saine partie, comme la plus pésante, tumbera au fonds : l'autre et infertile, pour sa légèreté, nagera au dessus, d'où elle sera dès aussi tost recueillie avec une cueiller percée, pour estre donnée à manger à la poulaille, ou envoyée moudre pour le pain du mesnage. La bonne, estant un peu séchée, jusques à ce qu'elle ne tienne plus aux mains, ce qui se faict en la remuant et esventant, ainsi humide sera semée : dont elle poussera de terre hastivement et évitant par là, le danger d'estre rongée au champ par les bestioles sousterraines; et de s'y estouffer, en attendant le temps propre à la faire naistre, qui souvent tarde beaucoup. Que ceci ne vous semble ne trop curieux ne trop pénible, pour vous destourner d'un si profitable mesnage. Deux cuvettes de pareille grandeur aurés, chacune accommodée d'un robinet en bas, pour vuider l'eau après en avoir osté le blé léger nageant sur l'eau, en escumant. L'une sera tousjours pleine, et l'autre vuide : l'eau de ceste-là, sera mise sur ceste-ci, et le bon blé estant à sec, prins et mis esventer sur des linceuls, et de là dans des sacs porté au champ : ainsi alternativement servans ces deux cuvettes, avec beaucoup d'utile aisance. Et cela, sans perte de temps se faict la matinée, lors que les laboureurs et le bestail disnent, s'apprestans pour leur ouvrage. Ceste observation est nécessaire. De semer plustost le blé nouveau, que le vieil, pour tousjours le plus récent, estre le plus fertil; et au contraire, le rance impropre à fructifier, voire ne faut faire nul estat, pour semence, du blé de deux ans, peu de ce-

Abondamment, et

lui d'un ; ains convient préférer à tout autre, le cueilli la mesme année qu'on le sème. Voici un autre artifice pour faire profiter plus que de l'ordinaire la semence jettée en terre ; dont l'intention est d'autant plus subtile, que la preuve l'a authorisée. Le blé destiné pour semence, soit froment, seigle ou orge, sera mis tremper durant vingt-quatre heures dans l'eau engraissée avec le meilleur fumier que pourrés treuver : et la façon de l'engraisser est telle. Ayés un grand cuvier, et d'icelui remplissés environ les deux tiers, de ce fumier-là ; en-après achevés de remplir vostre cuvier, d'eau de rivière, laquelle y laisserés séjourner environ deux jours ; et puis en tirerés le fumier, qui par ce moyen, aura laissé toute sa force et vertu dans ceste eau ainsi engraissée, pour la communiquer à la semence que mettrés tremper dans icelle, mais faut observer, que sortant de ceste eau la semence qui y aura esté mise, la faut faire sécher à l'ombre; et dès aussi tost que sera sèche, la semer, sans attendre que par trop se dessécher elle perde sa vertu nouvellement receue. Par ce moyen, la semence ainsi préparée, rendra avec esbahissement dix-huict ou vingt pour un. Si en l'année suivante désirés avoir sur le mesme blé, une telle multiplication, vous faudra pratiquer ce mesme remède, car ceste vertu du fumier ne s'étend plus loin que d'une année (35).

Merveilleusement.

Ni la semence ni le labour, ne se peuvent justement prescrire.

Les mesures des terres n'estans par tout semblables, ni les propriétés des terroirs généralement d'une sorte, font qu'on ne peut justement ordonner, ne de la semence, ne du temps qu'on a à employer au remplage et à la culture de chacun arpent de terre. Seulement le laboureur sera averti de ne donner tant de semence à la terre maigre, qu'à la grasse : pour la foiblesse de ceste-là ne souffrir tant de charge que la force de ceste-ci. Toutes-fois contre l'opinion d'aucuns qui veulent le contraire, fondés en ce que la terre grasse, pour sa fertilité, faict abondamment troncher ou closser les grains, c'est à dire, qu'un grain y faict plusieurs espis, et pourtant le blé y devoir estre semé clairement : au rebours de la maigre, à laquelle le blé ne faict autre chose que naistre sans closser ne multiplier, et que n'estant chargée de beaucoup de blé, elle se treuveroit trop claire semée, joinct que tous-jours, en quelque endroit que ce soit, quelque portion de semence se perd dans terre. Ces deux contraires avis ont esté anciennement soustenus par *Columelle* et *Pline*, la décision desquels appartenant à tout mesnager, fera que la patience d'un couple d'années, le résoudra de ce doute, pour y prendre avis, selon le naturel de son aer et de sa terre (36). On est par-tout d'accord, que plus de blé convient donner à la terre, que plus chargée d'arbres, et plus aquatique elle est, et que plus tard se font les semences : parce que les ombrages, les eaux, et les prochaines froidures de l'hyver, en font tous-jours perdre quelque peu, contre lesquelles tempestes, résistent aucunement les semences estans fortifiées de la bonasse de l'automne, à quoi est requis prendre garde. Touchant le temps, ce sera le moins qu'on y pourra employer, en allant à ceste œuvre (la plus remarquable du labourage), avec extrême diligence, tant pour le naturel de l'œuvre, tous-jours plus profitable, avancée que retardée, que pour donner temps à nos laboureurs, de continuer leur charge

pour les champs qui restent à cultiver.

Des diverses espèces de blés. Après avoir monstré la vraie manière de preparer la terre pour loger toute sorte de blés ; en ce lieu est maintenant à propos de traicter particulièrement de leur nature, de leurs espèces et différences. Sur quoi est à noter, que ce mot *blé*, plustost barbare, corrompu de l'italien, que tiré d'autre langue, est prins généralement pour tous grains jusques aux légumes, bons à manger. Et celui de *froment*, venu directement du latin, et jusques à nous des anciens Romains, estre un peu plus particulier, comprenant néantmoins toutes sortes de grains à faire pain pour la nourriture des hommes, qui sont ceux qu'aujourd'hui nous appellons, fromens, espeautres, seigles, orges, millets et avoines. En plusieurs endroits de ce royaume, par le blé, est entendu le pur froment, comme anciennement par le mot de semence, l'espeautre.

Du Froment. Du froment, receu par nous à la longue, se sont faictes des subdivisions, en estans recognues de six à sept espèces, qu'on remarque aujourd'hui : dont les aucuns sont barbus ; c'est à dire, ayans des arestes en leurs espis, et les autres raz, n'en ayans aucunes. Quant à leurs noms, et les anciens et les modernes leur en ont tant donné, que qui voudroit s'y arrester n'y treuveroit que confusion ; estans autant diversifiés les uns des autres, comme il a de terres qui les produisent (37). *Triticum*, est le mot latin, par lequel les Anciens ont exprimé toutes sortes de fromens dont généralement ils usoient, qui se peuvent rapporter aux nostres de ce temps, lesquels ils ont particularisé en plusieurs espèces, comme *siligo*, qui est un froment fort blanc et bon ; *tragos, olyra* et autres diversement nommés, qui sont tous fromens dissemblables en quelque partie les uns des autres : et les aucuns comme bastards, dégénérans aucunement des légitimes. *Columelle* faict mention de six espèces de froment, deux de raz, et quatre de barbus, qu'il nomme *blancé, rougeastre, poullé,* et le barbu, *marsés,* autrement *escourgeon* (38). Sur toutes lesquelles espèces, les Anciens ont plus faict estat du rougeastre que de nul autre, qu'ils ont appellé *froment rouge*, et par honneur, *far adoreum :* car de ce mot *far*, est venue la farine, comme voulant dire, ceste-ci estre la seule espèce de blé produisant chose tant précieuse et nécessaire : bien qu'elle se tire de tout autre blé, mesme des légumes ; tous grains indifféremment faisans farine. Touchant l'épithete *adoreum*, il est vrai-semblable qu'elle lui a esté baillée, ou par excellence, comme méritant d'estre adorée pour sa valeur ; ou parce que les anciens payens présentoient de ce blé à leurs Dieux, en les adorans. Ce sont la couleur et la figure des fromens qui aujour-d'hui nous les font discerner, non les noms, divers selon les lieux où l'on est. Dont avec raison l'on peut dire, le froment rouge, estre celui duquel presque partout ce royaume, l'on se sert le plus, appellé en plusieurs endroits, le *rousset*, à cause de la couleur de sa barbe qui est rousse : duquel la semence a esté chèrement conservée de père à fils jusques à nous, tant pour la bonté d'un tel grain, que facilité de sa conduite, venant aisément en terroir de moyenne bonté, sans par trop craindre les bruines, ni autres injures des temps. A cestui-ci nous accouplerons une autre sorte de froment

pour la conformité de leur nature en gouvernement et rapport, en nulle autre chose dissemblables qu'en la couleur, n'estant si haute, c'est l'*aufegue*, ainsi appellé par d'aucuns et par d'autres, la *seissete*. Le *siligo*, ou *blancé* de *Columelle* se peut rapporter au gros blé-blanc qui a l'espi quarré, fort estimé pour son bon rapport, semé en bonne et grasse terre. Une espèce de froment y a-il discordante des autres au temps du semer; car elle se met en terre au printemps comme les orges. C'est le *barbu-marsé* de *Columelle*, dict l'*escourgeon*; des Savoisiens, *primavo*, et des Piedmontois, *marzol*. Les Italiens, Piedmontois, ceux de Languedoc et de la Provence, s'accordent à ce mot, *tozelle*, qui est un froment-raz, prisé par sur tout autre pour sa délicatesse à faire pain, et aussi pour son facile accroist; mis en terre de moyenne bonté, ne craignant par trop le mauvais temps. *Columelle* faict deux espèces de froment-raz, préférant le plus gros ayant l'espi quarré, à l'autre. Le *bouchard* à sa couleur brune et à son espi gros, se peut facilement remarquer: il faict bonne fin, fructifiant autant que nul autre, mis en terre grasse et bien cultivée. Or comme nous ne recognoissons en ce temps-ci, les autres noms des Anciens, ainsi les nostres d'aujourd'hui ne peuvent estre receus par-tout. Dequoi ne se souciera pourtant nostre mesnager, gardant telle curiosité à la recerche du naturel de ses semences et de ses terres, selon leurs diversités, pour les assortir ensemble: à ce que par telle correspondance, et le blé et le fonds, facent leur devoir, pour remplir ses greniers par leur abondance.

Tozelle.

Une autre espèce de froment y a-il de grande valeur. Elle produit un grand espi plat, de chacun costé duquel sortent trois ou quatre petits espis avec leur queue courte, faisans ensemble comme un gros bouquet porté par un seul tronc. Mais pour sa rareté le mesnager n'en peut faire estat certain, bien que désirable pour son grand rapport. Ce froment a rendu chez moi quarante pour un, semé dans un jardin: et employé en terre commune, douze à quinze. Quant à son service il faict le pain très-bon et fort savoureux, mais non si blanc comme l'autre blé: parce qu'ayant la pelure de grain (qui est assez gros) fort déliée difficilement se peut-il moudre grossièrement, comme est requis pour faire que le pain soit bien blanc, ains se convertit presque tout en farine, avec peu de son, tel deffaut revenant néantmoins à la commodité du mesnage (39).

L'espeautre dite des Grecs *zeia*, et des Latins *zea*, ou *semen*, est une espèce de froment: le grain de laquelle esbourré et despouillé de ses pellicules, demeure par-après des plus délicats fromens, très-propre à faire pain blanc et friand. Mais d'autant qu'en cela n'y a du profit, ne rendant que fort peu de farine, pour l'abondance du son qu'elle faict estant moulue ou pellée, cause qu'en ce royaume maintenant telle sorte de blé n'est beaucoup prisée: au contraire du temps passé en Italie, où par les anciens Romains l'espeautre estoit mise au premier rang des blés, par singularité l'appellans *semence*, comme j'ai dict. Mesme *Hésiode* a donné le titre principal à la terre produisant l'espeautre, la nommant, *zeidoros aroura*, qu'aucuns ont interprêté,

Espeautre.

terre donnant la vie : comme si de ce seul grain, les premiers hommes faisoient du pain pour vivre : bien que ce titre, représenté à la lettre signifie, *terre portant espeautre*. Encores en certains endroits d'Italie et d'Allemagne et par toute la Suisse elle est en réputation. Il y en a de diverses espèces, anciennement aussi nommées, *arynca*, *typha*, et autrement. Deux principales en recognoissons-nous aujour-d'hui, dont l'une est plus prisée, et beaucoup plus grosse que l'autre : aucune n'est pourtant délicate, souffrans les deux estre mises en terre légère et argilleuse, et en laquelle le froment et le seigle ne peuvent profiter. Qui est la cause que les mesnagers se servent de l'espeautre, pour employer leurs pauvres terres, où tel grain profite assés bien, moyennant qu'on le sème de bonne heure : estant le blé le plus hastif à semer, et le plus tardif à moissonner ; demeurant en terre plus que nul autre. Sa paille n'est guières bonne nourriture pour le bestail, dure et de petite substance. L'espeautre a cela de commun avec le froment que de dégénérer en autre espèce : mais c'est en avoine en laquelle se change à la longue, quand la semence mal qualifiée de trop de vieillesse ou autre vice, se treuve jettée en terre aquatique, maigre, et mal labourée (40).

Seigle. Touchant le seigle, appellée en latin, *secale*, ou *farrago ;* elle est remarquée de deux espèces, dont l'une est de l'hyver, et l'autre du printemps : ceste-ci par aucun estant appelée, *tremèze*. Tous lesquels fromens et seigles, veulent estre semés devant l'hyver, exceptés ces deux remarqués du printemps. Mais c'est sous ceste particulière observation, comme a esté touché, que de loger les fromens en terre plus argilleuse que sablonneuse, plus humide que sèche, et sous aer plus chaud que froid : au contraire, les seigles en celle qui tient plus du sable, que de l'argille, du sec que de l'humide, et en aer plus froid que chaud. Pour donques convenablement semer les fromens, est requis attendre la venue des pluies, et icelles estre passées, pour adoucir et humecter la terre : à quoi n'est besoin viser pour le respect des seigles ; c'est suivant l'ancien commandement,

Les fromens semeras en la terre boueuse,
Les seigles logeras en la terre poudreuse.

Blé-méteil. Le méteil est une composition de froment et de seigle, ainsi appellée en France, soit ou à cause de ce que les métayers en font leur pain de mesnage, ou soit pour estre ce mot derivé du latin *metellum*. En plusieurs lieux du Languedoc et de la Provence est nommé, *mescle* et *coussegail*. On sème le méteil quand et en mesme lieu que les fromens et seigles : abondant plus en l'une de ces deux espèces de blé, que plus particulièrement le fond s'y approprie (41).

Orges. Des orges, il y en a et de l'automne et du printemps. Ceux de l'automne se sèment en terre grasse, bien fumée et bien labourée. Ce sont ceux qu'on appelle *chevalins*, pour estre leur herbe, très-bonne pour purger et engraisser les chevaux à la primevère. Ils sont de grand secours aux pauvres gens, quand les premiers meurs, on les moissonne en arrière-saison de l'année, bien que de grossière nourriture. Et comme ce blé est hastif et au semer et au moissonner, aussi l'est-il au manger, ne se pouvant longuement conserver : pour laquelle cause, l'on n'en

n'en garde que pour semence. La droicte saison des autres orges, pour estre mis en terre, est après les froidures de l'hyver. Aucuns néantmoins en font en l'automne, mais c'est avec hazard d'estre tués par le prochain froid : joinct ce mauvais mesnage, que communément l'on ne loge tels grains en terre de relais (comme il conviendroit faire les semans si-tost) ains en celle qui ayant porté ou du froment ou du seigle, pour sa bonté encores telle année reçoit de l'orge au printemps. Tels orges sont communément appellés *paumés* ou *paumoules*. Il y en a de diverses espèces, dont les aucunes ont plus de deux rangées de grains en leurs espis. Ils profitent bien, ayans le fonds et le temps propres à leur naturel : qui est terre plus légère, que pesante, plus sèche, qu'aquatique ; grasse, bien fumée, facile à labourer : et qu'en la primevère soit arrousée par fréquentes pluies ; lesquelles défaillans, ne faut beaucoup espèrer des orges. S'ils ne gastent la terre, à tout le moins la dessèchent-ils bien tant, que ce qui y est mis en suite s'en ressent beaucoup, par-après n'y pouvant guières profiter : mesme par leur grande siccité, faschent-ils toute sorte d'arbres, quand sur leur maturité, rendent un aer importun par trop de chaleur, spécialement aux jeunes plantes, dont elles sont suffoquées. C'est d'où les Anciens ont ordonné les orges estre mis en terre si grasse, qu'ils ne puissent trop importuner ; ou si maigre, qu'elle n'en peust estre empirée. Les orges sont de bon service, et pour les hommes et pour les bestes ; desquels le père-de-famille doit faire estat pour le pain du commun ; tant pour rendre beaucoup de farine, que pour la vertu qu'ils ont d'esteindre la malignité de l'ivroie : car l'orge meslé avec d'autres blés chargés de tel grain vicieux, empesche de nuire à la teste, par telle commodité employant toute sorte de blés, pour le pain du mesnage, quoi-que chargés et non guières nets ; autrement et au défaut des orges seroit-on contraint donner tels blés sales, aux poulailles et autre bestail. D'autre-part, les orges sont très-profitables et sains à estre mangés en potage, pellés et mundés ; aussi à divers usages de médecine qui les rend recommandables (42).

Les millets suivent les orges, c'est à *Millet.* sçavoir, en utilité, servans comme eux, au vivre des hommes : non quant au temps des semences, veu qu'entre-deux convient faire les avoines. Les millets sont fort propres à la mesnagerie, tant pour estre mangés en pain faict de ce seul grain, cuit, ou au four, ou en l'eau bouillante, en potages pellés et mundés comme les orges, que meslés avec l'autre blé de l'ordinaire : lesquels en temps de famine ou de cherté, sont de grand secours au pauvre peuple ; et tous-jours nécessaires pour la nourriture de la volaille. Ayant le fonds et la saison à commandement, qui sont terres bonnes, bien labourées, et fumées, et souventes-fois arrousées par les pluies de l'esté, multiplient estrangement : ce qui leur a imposé le nom de *mil* ou *millet ;* comme voulant dire que d'un en procèdent mille, aussi void-on souventes-fois de peu de poignées de semence de millet en sortir plusieurs charges. Il y a diverses sortes de millet, nommées aussi diversement, selon les contrées où l'on est. Les plus prisées et principales, sont celles qui ont le grain rond et jaune, qu'on appelle seulement,

mil et *panil*. L'espi du mil ressemble à un pennache branchu, celui du panil, à la queue de renard, estans au reste de semblable couleur, et de grain et de paille qui est jaune. De ces deux sortes de millet y en a de diverses hauteurs, attaignans les tiges d'aucuns, jusques à celle d'un grand homme. En ceste qualité surpassant les mil et panil une autre espèce de millet; car son tige monte de dix à douze pieds, estant au reste son grain semblable aux susdits. Il rend admirablement, mis en bonne terre, un peu humide et arrousée. Son tige a le bois ferme comme rozeaux, ainsi noué, mais rempli de mouelle: pour sa fermeté et légèreté l'on s'en sert à faire des canisses ou tables à nourrir des vers-à-soie, et à sécher des fruicts, à quoi se treuve fort propre. Le millet-sarrazin en est une autre espèce, toutes-fois très-différente des précédentes en toutes ses parties, c'est celui qu'en France l'on appelle *bucail*. Il a la paille rouge, bas enjambé, le tige branchu, le grain noir, faict à angles, la farine en dedans fort blanche. Son principal service est d'estre meslé avec l'autre blé du mesnage pour le pain du commun. Séparé aussi n'est pas à rejetter. Est propre à engraisser les pourceaux, leur en donnant en farine avec leur boire. La volaille, pigeons et poules, refusent de le manger à cause de sa couleur noire, mais l'ayans gousté, s'en paissent très-bien. Il profite en toute terre, mesme en maigre, ou communément aussi on le loge, laquelle il emméliore (43).

Millet-sarrazin.

Gros grain de Turquie.

Quant au gros grain de Turquie, sa grosseur, sa couleur et la figure de son espi rendent incertain en quel rang de blés on le doit coucher, n'ayant autre chose de commun avec les autres millets, que le nom et la saison de les semer. *Pline* l'appelle *millet d'Inde*: en Italie est diversement nommé, selon les lieux, sçavoir, *melega, melyca, saggyna, sorgo*. Son tuyau ou chalumeau, est gros comme un petit rozeau ou canne, non guières eslevé sur terre: ses grains en figure et grandeur, ressemblans à petits pois. Il y en a de diverses couleurs, de blancs, de rouges, de jaunes, de tannés et autres, l'espi enfermant les grains couvert d'une grosse gousse, toute semblable à celle de l'herbe que les apoticaires appellent *Iarrus*. Il rend beaucoup de farine, veut estre semé rarement, un grain loin de l'autre: et pourveu qu'il soit en bonne terre, fructifie abondamment (44). En bonne terre aussi bien cultivée et bien fumée, desirent estre les millets communs. C'est pourquoi plusieurs les font sur les terres de nouvelis ou de guerest vieux, qu'on prépare pour les fromens ou seigles, pour les y semer après avoir moissonné les millets. Mais d'autres, avec plus d'avantage pour le fonds, les sèment après avoir enlevé les fromens et seigles, comme sera monstré ci-après.

Avoines

Plusieurs sortes d'avoines avons-nous, en figure peu différentes par-entre-elles. C'est seulement de couleur, de grandeur et de poids, qu'elles varient selon les lieux où elles croissent, et temps de leurs semences. Les meilleures sont les plus noires, les plus grosses, les plus pesantes, esquelles qualités plus abondent, que plus le terroir leur agrée, plus tost elles sont mises en terre, et en temps le plus approchant de la pleneur de la lune, en sa descente. Comme au contraire, demeureront blanches, petites, et légères, si on les sème en terre leur des-agréant, tard,

et en lune nouvelle. Pour bonne semence, sera choisi l'avoine qualifiée comme dessus, qui ait esté moissonnée bien meure et parfaictement bien séchée en gerbe, avant que la serrer; de peur de l'eschauffement, qu'elle craint par-dessus tous autres grains, jusques à en estre rendue stérile, n'estant possible de faire naistre et sortir de terre l'avoine qui aura esté eschauffée (45).

Légumes. Quant aux légumes, ce sont les blés qui abondent en plus d'espèces que nuls autres : diverses en toutes qualités. Les principales et plus généralement cogneues, sont les féves, pois, fazeols, geisses, pois-ciches, poissillons, vesces, lupins, orobe ou ers, cumin, fenugrec. Ils sont appellés légumes, du mot latin, *legere*, signifiant, arracher. Ès endroits esquels la terre n'est du tout propre aux légumages, l'on se contente d'en faire quelque peu dans les jardins, des espèces les plus faciles à venir, selon le lieu, comme pois et féves, qui fructifient presques par-tout. Mais où entièrement le climat et le fonds leur agréent, sont les légumes exposés en pleine campagne, comme les autres grains, pour le profit revenant de tel mesnage : heureusement pratiqué au Puy en Velay et environs, d'où pour la provision des provinces voisines sort abondance de légumes. Ils se sèment ès deux saisons de l'automne et du printemps, exceptés les ciches qui ne pouvans souffrir de froidures, ne veulent estre mis en terre, qu'après l'hyver. Ceux qui sont faicts en l'automne, fructifient bien, si le ciel n'est trop froid et la terre non trop forte, toutes-fois vigoureuse; sur tous, les menues féves qui sortent mieux de l'hyver que les grosses. Mesme considération doit-on avoir au choix des semences des légumes, qu'à celles des autres blés; c'est assavoir, de les prendre de lieu maigre, pour les mettre en gras; et aussi de les tremper dans l'eau pour vingt-quatre heures, avant que les jetter en terre, tant par telle espreuve, discerner le bon d'avec le mauvais, que pour ramollir la semence, afin d'en germer et lever plus facilement. Comme les qualités des légumes sont différentes, aussi demandent-ils différentes sortes de terroirs : fructifians néantmoins, plus en bonne qu'en mauvaise terre: mesme les ciches, qui ne font jamais bonne fin, qu'en terre neufve ou autrement fort fertile : au contraire des lupins, qui se plaisent mieux en maigre qu'en gras fonds : les autres légumes demeurans indifférens.

Temps de semer. Résolus que serons de nos semences, et le mois d'Aoust estant passé, dès l'entrée de Septembre commencerons à labourer-à-blé nos terres, comme on parle en France, c'est à dire, à jetter la semence en terre, sans autre attente que du beau temps. Voire dans le mois d'Aoust semerons les seigles, si le pays est froid : à ce qu'elles soyent en motte, avant l'arrivée de l'hyver, pour pouvoir résister aux excessives froidures, qui tuent quelques-fois les blés, estant le seigle, la sorte de blé qui sous tous climats, veut estre la première semée. Les orges, chevalins et hyvernaux viennent après, puis les fromens, méteils et avoines-d'hyver. Si au gouvernement de la mesnagerie y a du hazard (comme aucune chose de ce monde n'en est exempte) c'est en ce poinct des semences que plus on y en remarque : car quelque peine qu'on aie prinse durant toute l'année à accoustrer

et préparer la terre, en toutes les façons dont l'on se sera peu aviser, ce aura esté pour néant, s'il n'y escheoit rencontre de bonne saison en l'ensemencement, provenant du tempérament de sécheresse et d'humidité, selon le particulier naturel des grains, plus ou moins les uns que les autres, requérant le sec ou l'humide, comme a esté monstré. Moyennant lequel, le fonds se treuvant humecté par les précédentes pluies, et esventé par le beau-temps présent, sec et serain, se rend propre à recevoir les semences, pour facilement germer, tost lever et sortir de terre, sans estre exposées à la merci des fourmis, vermines et autres bestioles qui les y rongent, et ce avec tant plus d'intérest, que plus demeurent à naistre : et ne seront suffoquées des méchantes herbes, qui par le labour arrachées de terre, ne s'y pourront reprendre à faute d'humeur. Autre chose ne nous peut faire jouir de ce rencontre, que la diligence, pour avec elle prendre par les cheveux le vrai poinct de la bonne saison des semences, les expédians avec toute extrémité de labour : craignans que les pluies de l'automne survenans sur l'ouvrage, ne nous renvoient trop loin dans l'hyver, et par tel destrac, nous facent cheoir en grande perte. L'antiquité dict là dessus,

Si tu veux bien moissonner,
Ne crain de trop tost semer ;

dont sommes poussés à avancer nos semences avec espoir de profit. Les meilleurs mesnagers, instruits par longues expériences, mesprisent les tardives semences, quoi-que fructueuses, souhaitans leur rapport estre bruslé, pour l'exemple, ainsi que ci-devant a esté touché : afin que leur fertilité n'anonchalisse le laboureur ; car c'est chose autant rare d'en avoir bonne issue ; que mauvaise, des hastives, faictes en saison, et favorisées du temps suivant. C'est néantmoins selon la faculté des terroirs et climats, voulans plus-tost ou plus-tard estre ensemencés les uns que les autres : comme l'expérience monstre la plus-part du terroir d'Orange ne vouloir estre semé si tost, que celui de son voisinage. Avis duquel ceux du pays feront leur profit : et cestui-ci sera généralement receu, *qu'il vaut mieux s'avancer que de reculer à jetter les semences en terre.*

Marques générales de la saison de semer, receues en tout pays.

Les premières fueilles des arbres chéans d'elles-mesmes en l'automne nous donnent avis de l'arrivée de la saison des semences : les araignes terrestres aussi par leurs ouvrages, nous solicitent à jetter nos blés en terre ; car jamais elles ne filent en l'automne, que le ciel ne soit bien disposé à faire germer les blés de nouveau semés, ce qu'aisément se cognoist à la lueur du soleil, qui faict voir les filets et toiles de ces bestioles traverser les terres, en rampans sur les gueresta. Instructions générales, qui peuvent servir et estre communiquées à toutes nations, propres à chacun climat ; chaud, froid, tempéré, provenans directement du bénéfice de nature qui par ces choses abjectes et contemptibles, solicite les paresseux à mettre la dernière main à leur ouvrage, sans user d'aucunes remises ne longueurs. Six semaines y a-il de bon temps pour les semences, et non guières d'avantage, commençans ès lieux tempérés, environ le quinziesme de Septembre : encores les meilleurs jours sont les dix de la fin de Septembre, et les dix du commencement d'Octobre : lesquels ou la plus-part, se

rencontrans au décours de la lune, se rendront du tout propres à ceste action : selon la commune opinion des bons laboureurs, qui par excellence, appellent ce terme-là de l'année, la bonne-lune. Plusieurs bons mesnagers ne se soucient de ceste observance, soit ou pour la presse de telle fatigue, ne leur donnant loisir de s'enquérir du poinct de la lune, ou que leurs coustumes les ayent résolus n'estre besoin d'en distinguer les termes pour semer les blés, à quoi je les renvoie : mesme à ce dont ils se sont bien treuvés de père-à-fils, estant chose certaine qu'au maniment de la terre son naturel et sa situation sont de grande efficace. *Palladius* tient les ouvrages des champs n'estre trop avancés ou reculés, faicts quinze jours plus-tost ou plus-tard, que de leur vrai poinct. Ce sera à l'avis d'*Hésiode* où nous arresterons : il commande au laboureur, de cultiver sa terre, la semer, en moissonner le blé, estant nud, c'est à dire, en beau temps, auquel convient diligenter sans estre chargé d'accoustremens. Partant, sans laisser escouler les bonnes saisons, et avant l'empeschement de l'hyver, nous expédierons nos semences.

Pour bien semer.

La semence sera esparse le plus esgalement qu'on pourra, et couverte de terre seulement de deux à trois doigts ; afin de la faire naistre et accroistre avec profit : plus ou moins de terre lui estant nuisible. Le blé inégalement semé, ne peut naistre qu'inégalement : c'est assavoir, espessement d'un costé, et rarement de l'autre : d'où avient qu'en un endroit par trop pressé ne peut s'avancer qu'en langueur : en l'autre, les nuisibles herbes s'accroissans parmy, au vuide qu'elles y treuvent, le suffoquent : et celui trop chargé de terre, s'estouffe à cause de la pesanteur d'icelle n'en pouvant sortir : ainsi void-on telles inégalités préjudicier beaucoup à ce mesnage. Presques tous les mesnagers se déçoivent en cest endroit ; ceux-là seuls tenans la vraie méthode pour bien semer, qui couvrent les blés à la herce, laquelle esgalement les espard, en les fourrans dans terre à la proportion de ses chevilles, selon la longueur que leur aurés voulu donner et treuvée propre à l'expérience. De faict, il est raisonnable de confesser que la plus-part des semences se perdent dans terre, veu qu'elles ne font communément, mesme ès bonnes terres, que cinquener ou sixener, comme a esté touché ci devant ; au lieu que toutes les semences venans à bien, faudroit qu'elles rendissent cinquante ou soixante pour un, voire et d'avantage : d'autant que d'un grain plusieurs espis viennent, et que chaque espi produit plus de vingt grains, ainsi que cela se remarque oculairement. Les fourmis, les vermines, les oiseaux et autres bestioles en desgastent bien une bonne partie : mais non tant qu'il nous en manque à nostre compte, la plus-part de celle perte procédant de la façon du semer et couvrir : à laquelle ajoustant, le non-bien choisir la semence, n'est de merveille si nos terres ne respondent à nostre intention. Prenant la peine d'aller après le laboureur lors qu'avec le soc il couvre la semence, vous le remarquerés facilement. Le semeur quelque bonne main qu'il ait, jette la plus-part du blé dans le fonds des lignes, où en roulant s'emmoncelle, comme dans des vallons, sans se pouvoir arrester sur la creste des raies, pour leur rehaussement : dont se treuve plus de semence en un endroit qu'en l'autre. Là où la poincte

Discours sur l'erreur qui s'y commet, et

du soc passe, un seul grain de blé ne reste, ains ès costés tous s'assemblent par les aureilles ou les escus du soc, qui en confusion les y entassent les uns sur les autres, causant que la moindre partie de la semence vient à bien, qui est celle qui se rencontre commodément couverte de terre, qu'on void pousser la première, paroissant à la creste et ès costés du rayon, selon le chemin du soc. Et si bien se treuve du blé parcreu au fonds du rayon, c'est par le bénéfice du tempérament des temps et fertilités de la terre; faisant troncher, closser et multiplier à la longue ce peu de grains qui s'y treuvent nais; se dissipant le reste, comme si de-propos-délibéré on le jettoit dans la rivière, à nostre intérest et deshonneur de nos terres. Couvrant les semences à la herce, est remédié à ce défaut, entant que l'art a du pouvoir, parce qu'esgalement les blés sont espars sur terre, comme a esté monstré, laissant les évènemens à Dieu, qui donne le naistre et l'accroissement de toutes choses. Par tout l'on se peut pourvoir de bonnes semences, mais non par tout se servir de la herce, pour les diverses qualités et situations des terroirs. Où le fonds n'est pierreux, ne trop pendant, la herce jouera à plaisir : auquel cas servés-vous en, sans mettre en considération les coustumes, d'autant qu'à meilleure occasion ne les sçauriés rompre : mais ne s'y accommodant le lieu, force vous sera de faire vos semences au soc. Et à ce que cela soit à moins de perte, en adoucissant le naturel du soc, que des deux dernières œuvres, que baillerés à vostre terre, l'une peu devant, et l'autre incontinent après le semer, les lignes soyent près-à-près l'une de l'autre, pour aplanir tant qu'on pourra le plan général de la terre, en imitant l'ouvrage de la herce, afin d'espandre là dessus uniment la semence: ce qui se pourra faire assés bien; pource qu'il n'y a beaucoup d'enfoncemens ni rehaussemens en la terre ainsi maniée. Quant au couvrir, ce sera au laboureur de limiter cela, donnant à son soc autant de terre qu'il voudra, peu ou prou, et selon la mesure dont il sera résolu charger sa semence : mais de réformer le vice du soc en ce qui est d'emmonceler la semence ès costés, n'y a aucun remède. Pour laquelle cause, à ceste action demeure la herce, le plus propre de tous instrumens, faisant naistre et lever la semence esgalement, et sortir de terre comme herbes de jardinages et prairies : chose très-belle à l'œil, ainsi qu'avec plaisir cela se remarque en l'Isle-de-France, vers Sainct-Denys et ailleurs. C'est pourquoi raisonnablement on se peut esbahir de voir la herce rejettée de beaucoup d'endroits, esquels commodément elle pourroit servir, seulement retenue en peu de contrées, erreur des plus apparentes en l'agriculture. Encore que le fonds ne soit entièrement deschargé de toutes sortes de pierres, la herce ne laissera pourtant de jouer, j'entens la roulante, qui facilement passera par dessus les menues pierres, n'excédans la grosseur d'une noix, ce que la rempante ne pourroit faire, par son cours estre en trainant et arrachant (46). Et quelle que soit des deux herces, outre l'utilité susdicte, ce remarquable service s'y treuve, que de mener six fois plus de terre que le soc, très-opportun en telle pressée saison de semences; en laquelle les heures et momens se comptent, pour avec diligence expédier la besongne.

L'utilité de la herce, qui est ou rempante,

Ou roulante.

Mesme encores qu'il falle que pour couvrir la semence la herce passe par dessus deux fois, l'une en long, et l'autre en travers, au lieu que le soc faict cela avec une seule venue : si ne laisse-elle toutes-fois d'estre de plus grand avancement que le soc, ainsi que la pratique le manifeste. Plusieurs au contraire, tiennent les blés estre semés ainsi qu'il appartient, quand toutes les raies laissées ouvertes, paroissent évidemment avec grand rehaussement et enfoncement : à telle cause, faisant les lignes de l'ensemencement, fort loin l'une de l'autre, fondés sur ce que les grains ainsi couverts, ne craignent tant les eaux de l'hyver, qu'autrement logés, lesquelles s'escoulans au fonds du rayon, les blés demeurent à sauveté ès crestes et costés d'icelui. Mais cela n'est que crespir la muraille, qui cheoit de vieillesse, au lieu de la rebastir : telles sommaires vuidanges ne guérissans le mal que les blés endurent par les eaux, pour leur petitesse ; incapable de les recevoir ni escouler. C'est seulement par fossés profondément creusés, tenus ouverts, ou comblés partie de pierre, comme ci-devant a esté enseigné, qu'on espuise les eaux nuisibles sousterraines : et par les rayons faicts sur la superficie du champ, celles de la pluie, à l'aide aussi desdits fossés : et tous-jours demeure celle perte provenante de l'importun et confus assemblage des grains semés au soc, ou tant plus y a d'intérest, que plus grande est la distance d'une ligne à l'autre. La crainte des eaux faict qu'en beaucoup d'endroits on dispose le labourage par sillons voutoyés et rehaussés en rondeur, enfermés entre deux lignes parallèles, larges et profondes, semblables à petits fossés, selon la pratique de la Beausse et d'ailleurs, aimans mieux se mettre au hazard de mal labourer la terre, que d'exposer leurs blés à la merci des extrêmes humidités ; sur quoi sans crainte d'enfraindre les priviléges des coustumes, je dirois qu'on faut, puis-que, contre les préceptes de l'art, la terre n'est entre-croisée par la culture, pour la briser ainsi qu'il appartient : la fertilité du terroir de la Beausse (recogneue grande par l'abondance des grains qu'il rapporte) suppléant au défaut du laboureur. Aussi tiennent aucuns que despartir la terre en sillons, lors qu'on l'ensemence, est commodité pour le respect du moissonner, qui avec moindres frais se faict, ayans les moissonneurs leur besongne esgalement taillée, dont chacun est contraint d'employer sa journée sans fraude, que si à leur discrétion ils se la donnoient, ainsi qu'ils font ayans la carte-blanche par la campagne sans limite de leur ouvrage. En quoi véritablement y a de la raison pour brider la desloyauté des mercenaires : mais pour telle aisance, laquelle toutes-fois se peut ajouster à l'ensemencement de la herce par marques, à l'imitation des sillons, n'est mesnage de se priver des commodités ci-dessus représentées. Or couvrant la semence par quel qu'il soit de ces deux moyens, ce sera sous les observations susdictes, et de ceste-ci, que peu devant le semer on espardra les fumiers par le champ, et icelui après sera aplani avec la herce (47), si d'elle vous-vous servés, ou lui donnerés un œuvre au soc, pour ramollir le guerest, et ce sera celle œuvre dont avons parlé qu'aucuns appellent, *retrousser*, qui utilement sert à rendre la terre apte à recevoir les semences.

Considération sur le semer à raies ouvertes,

Et par sillons rehaussés.

Leur usage.

Vuider les eaux du champ semé.

Ces choses expédiées, est nécessaire faire escouler de la terre, les eaux survenantes des pluies, à ce qu'aucune partie ne s'y arreste croupissant par dessus, de peur de pourrir les blés. Ce sera par petits fossés ou grosses raies faictes au soc lors de l'ensemencement, qu'on pourvoira à ceci, que ferés tirer en plusieurs endroits du champ, des plus hauts aux plus bas endroits d'icelui, par où l'eau superficielle vuidera hors, si que sans importune humidité, les blés resteront libres. A cela sera ajousté, que la chavassine ou chantre, qui est l'endroit auquel la charrue se retourne, ne pouvant pénétrer jusques au bout et autres extrémités du champ occupées par murailles, haies, palissades, fossés, bastimens, arbres et semblables, où la herce ne le soc ne peuvent librement jouer, seront cultivées à la main, à ce qu'aucune partie de terre ne demeure inutile, ains la semence couverte par tout jusques au sommet des fossés et pieds des arbres (les deschargeans aussi de toutes importunités) puisse fructifier. Les fossés environnans ou traversans le champ, seront curés avant que faire les semences, comme a esté dict: tant pour la vuidange des eaux, que pour en faire profiter la gresse: et afin aussi, d'en fermer les fonds et par telle ré-ouverture en rendre l'accès difficile avec le redressement des murailles, haies, palissades et autres cloisons. Chose trés-nécessaire; à ce qu'estant le champ le mieux fermé que faire se pourra, ne puisse estre importuné ne par hommes ne par bestes. Autrement laissant par négligence à réparer telles clostures, on ne se prendra garde que dans peu d'années, elles viendront à néant, avec perte et honte.

Est nécessaire d'expédier tost les semences; et les moyens pour ce faire.

Le temps des semences hyvernales a esté exactement remarqué: et à ce qu'il ne s'escoule avant qu'avoir mis fin à telle fatigue, donnera ordre le père-de-famille de se pourvoir de suffisante quantité de bestail de labour, pour avec icelui despescher promptement son ouvrage. Mais cas estant, que faute de pasquis et fourrage le contraigne, suivant la façon commune des mesnagers, de n'entretenir du bestail de labour que justement pour son ordinaire, qu'il se résolve qu'avec icelui seul, ne pourra-il mettre heureuse fin à ses semences, pour peu d'empeschemens qui surviennent. Par quoi n'espargnera l'argent au louage du bestail qu'il verra lui estre requis, pour achever vistement ses semences (à autre action de mesnage ne pouvant mieux estre employé) de peur que les délayant, par l'arrivée de l'hyver, qui est le commun et inévitable destourbier, il ne reçoive ceste incommodité, ou de ne pouvoir parachever à temps ses semences, ou les faire si mal, qu'elles ne soyent de grande valeur. Ainsi mesnageant, il employera les meilleurs quinze ou vingt jours de la saison, prins dans la fin de Septembre et commencement d'Octobre, ci-devant remarqués, afin de reprendre par-après les erres de son ordinaire labourage, pour les terres de nouvelis, et celles destinées à loger les blés du printemps: ce qui lui reviendra à grand avantage, à ce qu'à l'aide des gelées et glaces de l'hyver, ses terres se puissent bien préparer. Et comme le commencement de la bonne saison des semailles nous est indiqué par la première cheute des fueilles des arbres; aussi par les dernières tumbans d'iceux, nommément des poiriers et pommiers, sommes enseignés de

de leur fin et le terme estre venu de quitter telles semences d'hyver, pour le danger, ou d'estre tuées par les froidures, ou de peu profiter. Et parce que tel avancement d'œuvre despend du suffisant nombre de bestes de labour, comme a esté dict, et qu'il peut escheoir qu'autant de difficulté y aura-il d'en treuver à louer, comme d'en entretenir abondamment le long de l'année, par estre le temps des semailles fort empressé chacun voulant faire ses besongnes en telle saison : un moyen a esté inventé pour satisfaire à telle nécessité, non toutes-fois communicable à tous laboureurs, ains seulement propre à ceux qui cultivent la terre avec autres bestes que beufs, comme chevaux, mules et semblables. C'est, que bien qu'au cours du labourage deux de telles bestes, ou davantage, soient mises au coutre, en ceste affaire des semences une seule y suffit, tirant gaiement le soc ou la herce, avec une sorte d'araire que les Provenceaux, Dauphinois, et ceux de Languedoc appellent, *fourquat*, si bien accommodé qu'avec icelui vous faictes ce que désirés. Pourveu que, comme de raison la terre par bonne conduite, soit devenue souple et déliée : en laquelle non seulement un bon cheval, mulet ou mule pourra faire gaiement tel service, ains aussi le plus meschant asne qu'on y voudra employer. D'autant qu'en ceste action, n'est besoin de rompre ne profonder la terre avec force, mais seulement de l'escarter comme en se jouant, pour en couvrir la semence. Par-là aura-on chés soi tout ce qu'on pourroit désirer en cest endroit, doublant ou triplant par cest artifice, les bestes du labourage avec grande espargne.

C'est l'ordre qu'il convient tenir pour bien loger les blés hyvernaux, et les façons qui raisonnablement leur peuvent estre données : sous lequel aussi, les printanniers veulent estre gouvernés. Car autre culture que la précédente, ne demandent-ils, excepté du temps de leurs ensemencemens, ayans leur particulière saison d'estre mis en terre, selon leurs espèces. Obmettant à dessein, tant d'autres ornemens, ageancemens, et mignardises qu'aucuns y font, ou pour le moins escrivent, comme choses superflues, par estre hors cela le mesnager assés embesongné à la conduite de ses terres, sans se soucier d'autre curiosité, que de suivre les avis sus-escrits : comme de passer la terre par un crible de fer d'archail, pour la rendre déliée ; la rasteller de sillon en sillon avec des rateaux ferrés, afin de l'emmenuiser et ensouplir : et pour faire fructifier les semences, les tremper en jus de jombarbe, ou en eau nitrée, ou autres liqueurs, selon l'enseignement d'aucuns ; laissant telles subtilités pour les gentillesses des jardinages, servans au seul plaisir et passe temps, si toutes-fois telles choses sont jugées raisonnables et devoir estre employées en aucun endroit. Sur-tout, se donnera-on bien garde d'excéder en despences superflues au maniment de la terre, de peur que le trop préjudicie au laboureur, par se treuver au bout du négoce, plus de mise que de recepte. Mais il y faut aller retenu, à ce qu'avec la nécessaire despence et raisonnable espargne, on œuvre en cest endroit : et que finalement on puisse moissonner avec réjouissance, voyant les blés rembourcer largement les frais de ce mesnage.

Puis-que de ton labeur tu veux et gain et los,
Despendre à ton terroir convient bien à propos.

La qualité de chacune espèce de blé, sa propriété particulière, et quels fonds elle désire, ont ainsi esté représentés, aussi comment doivent estre accommodés en terre; ayans, comme dict est, les printaniers cela de commun avec les hyvernaux, que d'estre gouvernés de mesme qu'eux. Parquoi évitant redite, ici sera seulement parlé du temps qu'on doit faire les semences de la prime-vere, appellées, *les mars*, et en plusieurs endroits, *transailles* et *arrerailles*.

Semences du printemps.

Ce mot *transailles*, tiré du verbe latin *transerere*, signifie resemer et replanter, en cest endroit prins pour toutes sortes de blés mis en terre au printemps: qui est la seconde saison de l'année pour les semences, en laquelle les terres, qui la précédente cueillete et dans la mesme année, ont porté des blés d'hyver, sont communément resemées: sur lesquelles terres, pour leur fertilité, les transailles sont faictes. Ou bien sur celles qui ayans esté semées en l'automne, et dont le blé en aura esté tué par l'hyver, on est contraint pour en tirer rapport, y resemer de nouveau, non des blés hyvernaux comme auparavant, en estant la saison passée; ains des printaniers, desquels est présentement question. Quant aux mots, *marsés* et *tremés*, l'un procède du mois de Mars, dans lequel, pour tous délais, telles semences se font: et l'autre, de ce que dans trois mois, elles sont moissonnées, ne demeurans en terre que durant ce temps-là. *Columelle*, *Palladius* et autres Anciens, tiennent pour erreur, d'estimer y avoir des particulières semences de blés marsés et tremés, asseurans tous blés profiter plus semés en l'automne, qu'au printemps. Et que la nécessité provenante de ce que quand commodément on n'a peu faire les semailles d'automne à temps, ou ont esté tuées par les froidures de l'hyver, on les faict au printemps: en quoi eux-mesmes se déçoivent; car c'est chose asseurée y avoir eu de tout temps du blé de trois mois, voire de deux, et de quarante jours avec; selon le tesmoignage de *Pline*, telle semence par les Grecs estant appellée, *trimenos*: mesme l'ordinaire expérience monstre, qu'à peine les orges peuvent souffrir les froidures. C'est pourquoi avec raison, et selon l'immémoriale pratique, on laisse passer les mauvais temps de l'hyver, avant que de loger les transailles en terre.

Pour le temps donques de faire les transailles, ceste distinction est nécessaire, que si vostre lieu est chaud, le froment appellé *primavo*, ou *marzol*, le seigle *tremeze*, et l'orge *paumé*, seront semés sur la fin de Décembre, ou au commencement de Janvier; si tempéré, à la fin de Janvier, ou au commencement de Février: si froid, pour tout le mois de Mars: lesquels blés seront incontinent suivis des avoines. Touchant les légumes, ceux qui n'auront esté semés en l'automne, le seront incontinent après Noël, faicte au préallable la générale et susdicte distinction pour toute sorte de blés, desquels les féves veulent marcher les premières, puis les pois, et conséquemment les autres légumes, comme lentilles, fazeols, geisses, vesces, orobes ou ers, ciches, lupins, de diverses figures et noms, bons à manger, et pour les hommes et pour les bestes: desquels les

plus tardifs sont les ciches ; et les lupins pour engraissement. Touchant les millets, aucune espèce n'y a-il qui vueille estre semée avant que l'hyver se soit bien escoulé, le printemps mesme leur estant fort suspect, pour les froidures qui souvent l'accompagnent bien avant, d'autant qu'en leur naissance et au cours de leur vie, spécialement les communs, les millets haïssent les froidures ; et sur la fin, au contraire, aiment les frescheurs : sans lesquelles, et les rozées de la nuict du mois de Septembre, ils ne pourroient faire bonne fin. Pour ceste raison, on sème les millets-communs à la fin d'Avril, ou par tout le mois de Mai, sur les terres de guerest-vieux ou de relais, comme a esté dict : non toutes-fois sans préjudice des bons blés qui y sont semés par-après, selon qu'il sera monstré. Aucuns, et plus à louer, retardent encores davantage, en mettant ces millets-ci en terre, vers le commencement de Juillet, sur l'esteule des fromens ou seigles récentement couppés, ou par le bénéfice de la pluie, avec un seul labour, le fourrent en terre, souventes-fois, avec heureux succès. Mais cela ne s'accorde généralement par-tout : c'est seulement ès lieux favorisés de la fécondité du fonds et bénéfice du climat que cela advient, sans quoi ce seroit peine perdue que de les semer en saison si tardive. Par ce moyen les terres ne sont nullement incommodées, d'autant qu'après la cueillète des millets, elles se reposent un an ; durant lequel on les laboure et prépare pour servir comme dessus. Aussi tient-on d'expérience, que ces millets en l'ensemencement se plaisent de l'humidité : c'est pourquoi, espie-on pour les semer la prochaine pluie, laquelle chéant incontinent dessus, les faict tost lever et croistre. Défaillant ou retardant la pluie, on sème ces millets sur le soir, sans les couvrir jusques au lendemain : afin que la rozée de la nuict les humecte ; et le matin revenu, après les avoir couverts ou avec la herce ou avec le soc, on y passe par dessus une claie pesante, pour affermir la terre : croyans aucuns, que la terre ainsi tapie, voire endurcie, est plus propre pour les millets, que celle qui est exquisement eslevée en sa superficie : pourveu qu'au-paravant elle ait esté bien labourée, pour commodément recevoir les millets en son intérieur.

Nous ajousterons aux transailles, le riz, en latin *oriza ;* afin qu'en le domestiquant chés nous, en puissions estre accommodés. Chose désirable, estant icelui la sorte de blé qui rapporte beaucoup, voire plus que nul autre, des plus exquis à manger en potages et bon à faire du pain, meslé avec d'autres grains. Et bien qu'en ce royaume son usage soit plus fréquent, que sa culture, si n'en devons-nous pourtant refuser l'essai, à l'exemple des Piedmontois ; lesquels ayans tiré des Indes (d'où encores aujour-d'hui on en apporte abondamment en Flandres, en Angleterre, et en France) la semence et le gouvernement du riz, en sont si bien pourveus, qu'outre leur usage, ils en fournissent plusieurs provinces de ce royaume. Les Anciens n'ont logé le riz entre les mars, d'autant qu'ils ne l'ont cogneu. *Pline* seul en parle, assés confusément. En Piedmont l'arpent de terre employée en riz, par communes années en rapporte de vingt à trente charges, chose, pour sa merveille, méritant faire *Riz.*

ouvrir les yeux à nostre mesnager, afin de s'en prévaloir. Et encores que sa terre ne face tant que cela, si aura-il de quoi se contenter, quand ce ne seroit que du seul tiers ou quart de ce revenu. Si donques nostre père-de-famille veut entendre à ce mesnage, que principalement il regarde au ciel, à la terre, et à l'eau: au ciel, le choisissant tempéré, toutes-fois approchant plus du chaud que du froid: à la terre, qu'elle soit du tout en planure sans nulle pente, pour retenir l'eau: et à l'eau qu'elle soit fertile, et tellement obéissante qu'elle découle à plaisir au lieu destiné. Avec tout cela, l'apparence est grande ne pouvoir perdre ses peines: car ce sont en semblables endroits où les Piedmontois logent les riz. La terre de passable fertilité est bonne pour le riz. Elle sera bien labourée et fumée, après despartie en plusieurs espaces, comme par quarreaux divisés de jardinages, chacune environnée à l'entour d'une petite levée ou chaussée de terre, relevée sur son plan d'un pied et un quart, et espesse de deux, pour suffire à retenir l'eau, et à porter un homme passant et repassant dessus pour l'arrousement, si bien le tout accommodé, que l'eau y découle aisément et séjourne uniment par tout le parterre, sans verser en aucun endroit, ains y pouvoir estre retenue, comme dans un petit estang, c'est pourquoi est nécessaire le fonds ne pendre du tout rien, ains estre en parfaicte plaine. L'eau entrera d'un quarreau à l'autre, par petites ouvertures, faictes en martelières ou esparciers, tant proprement, que fermans avec un aix coulant en la caveure faicte ou dans la pierre, ou dans le bois, elle soit mise et ostée à volonté.

Le ciel, a terre, et l'eau requis pour son eslèvement.

Disposition de la terre.

Sur tel lieu ainsi préparé sera semé le riz au commencement du mois d'Avril, après les froidures passées, autant espessement comme le froment, soit ou à la herce ou au soc, comme l'on voudra. La semence avant que la jetter en terre, sera trempée dans l'eau, par l'espace d'un jour ou deux et toute humide, voir commenceant de germer, pour tant plus-tost la faire pousser, sera esparse, puis couverte: et sans séjourner l'eau mise par dessus de la hauteur de deux doigts, de telle mesure l'y tenant continuellement, voire et plus grande, selon le besoin. Dans peu de temps le riz sortira de dessous l'eau, se poussant sur icelle gaillardement, quelques-fois, par trop en danger de se perdre en versant. Ce dont s'appercevant, conviendra lui oster l'eau pour quelques jours, et jusques à ce que par faute d'humeur il se remette en bon estat. Car comme l'eau est la nourriture de ce blé, la lui ostant, de mesme lui oste-on la vie. Donques le voyant quelque peu emmati par le soleil, l'eau y sera remise et en plus grande quantité que devant; c'est à sçavoir, de la hauteur de quatre à cinq doigts, pour accompagner tous-jours le riz: l'augmentant alors qu'on s'appercevra le riz fleurir, et par conséquent grener (avec les autres fromens cestui-ci faisant aussi les deux à la fois) pour n'en estre réosté qu'à l'approche de la moisson, tant pour l'accroissement du riz, que pour le préserver de la nielle, qui sans l'eau en seroit gasté. Il y a grand soin en ce mesnage, estant nécessaire aller tous les jours visiter tous les endroits du champ, les chaussées, les acqueducts, les martelières ou esparciers, à ce que l'eau n'y défaille, ains séjourne continuellement de la mesure susdicte: y

Temps d'y jetter la semence, et

Moyen de la préparer.

en remettant à cest effect tous les jours de nouvelle, au lieu de celle que la terre consume. Ce blé sera couppé estant meur, qui sera dans le mois d'Aoust, en ayant quelques jours auparavant osté l'eau pour la dernière fois, afin de le faire du tout sécher. Le moyen de moissonner le riz et de le recueillir, estans communs avec la récolte générale des grains, fera n'en parler ici plus avant, vous renvoyant au serrement de vos autres blés, pour à leur façon retirer cestui ci dans vos greniers.

Quand moissonner le riz.

Pour fin de ce mesnage, je dirai la vertu du riz estre d'engraisser la terre, laquelle en ayant porté deux ou trois ans de suite, se rend par après propre à produire toutes sortes de blés hyvernaux et printaniers, tant le fonds par ce traictement se treuve bien disposé, comme ayant prins nouvelle vigueur. Telle fertilité lui avient principalement du bénéfice de l'eau, dont le naturel est d'amender le lieu de son séjour : tant par certaine vertu engraissante qui la suit, que par les bestioles, racines et herbes nuisibles qu'à la longue elle estouffe : desquelles nuisances se treuvant deschargé le fonds au bout de cinq mois, que continuellement l'eau y a crouppi, demeure vigoureux pour tout service d'agriculture. Mesnage du tout notable, approchant celui des estangs desséchés, duquel le prudent père-de-famille fera son profit. L'eau dormante si longuement en tels endroits, mesme en la saison de l'esté, cause quelque mauvais et des-agréable aer, provenant non-seulement de sa qualité ; mais aussi de celle du riz, qui est cause que plusieurs condamnans tel blé, n'en veulent point eslever. Mais à cela le remède sera de faire les riz si loin de la maison, qu'ils ne puissent incommoder les habitans par leur voisinage.

Il engraisse la terre où il croist.

En la conclusion de ce discours général des semences, sera mise ceste curiosité, prinse de *Constantin Cesar*, pour cognoistre si la semence est esparse en terre avec juste proportion. Il ordonne imprimer sur la terre semée et non encores couverte, la main, tenant les doigts ouverts, et après l'avoir levée, compter les grains qui se treuveront dans sa figure insculpée au terrain : tenant pour bien semé le froment, s'il s'y en treuve, du moins cinq grains, ou au plus, sept : l'orge, y en ayant de sept à neuf : et les féves, de quatre à six ; estimant néantmoins le plus désirable, le moyen d'entre ces deux nombres selon les espèces des blés. L'essai monstrera la faculté de ceste espreuve, qu'avec peu de peine l'on pourra pratiquer.

Preuve pour sçavoir si la semence aura esté bien ou mal esparse.

Toutes sortes de blés travaillent la terre, à cause de leur nourriture qu'ils en tirent : mais beaucoup plus ou moins les uns que les autres, pour leurs divers naturels ; y en ayant mesme de si malings, qu'ils en attirent la graisse pour plusieurs années ; comme au contraire, de si débonnaires, qu'ils l'engraissent sans moyen. Ceux-là sont les orges, pois-ciches, et millets : et ceux-ci, les féves, pois-communs, lupins, et riz, demeurans les autres indifférens. L'importunité des orges s'addoucit aucunement par le fumier qu'on leur donne en l'ensemencement, dont la graisse restante aide aux fromens qu'on y faict en suite. Touchant les ciches, s'ils ne viennent gaiement en vostre lieu, ne vous travaillés d'en semer en abondance, pour le peu de profit qu'ils rendent en terre qui ne leur agrée,

Quels blés travaillent le plus la terre, et quels le moins.

Naturel des pois-ciches,

laquelle, pour fertile qu'elle soit, en est fort travaillée. Parquoi sera ce légume-ci, logé en gras fonds, ou plustost en terre défrichée de nouveau, ès crestes des fossés freschement creusés, ou en semblables endroits, dont la fécondité lui fournisse suffisante nourriture.

Et des millets.

Quant aux millets-communs, c'est chose confessée de tous, qu'ils incommodent beaucoup les terres où on les loge, comment qu'on les manie. Car soit qu'on les face ès guerests destinés et préparés pour les blés d'hyver, soit sur les esteules des fromens et seigles couppés, c'est tousjours au détriment du fonds: pour la grandeur de leurs racines s'attirans grande nourriture, aussi pour leur malice contraire aux bonnes semences venans en suite: et ce qui augmente le mal, est, que toutes sortes de mauvaises herbes s'avoisinent volontairement du millet. Qui est la cause que moindre intérest reçoit le fonds, que plus touffu y croist le millet: parce que naissant sans perte, la terre s'en treuve toute couverte, d'où les meschantes herbes n'y pouvans avoir place, sont bannies. Au contraire se fourrent parmi le millet rarement nai. De tout lequel meslange, le fonds est encores plus ensalli, que par le seul millet, quoi-que de maligne nature, comme a esté dict: attendu la peine plus grande de desgager le fonds de cest embarras, que s'il n'estoit question que d'une seule sorte d'herbage. Si le ciel et la terre souffrent de faire les millets sur les esteules des blés freschement couppés, eslisés ceste seule façon de les loger: car le repos d'un an après les avoir moissonnés, avec fréquente et bonne culture, deschargent aucunement les terres du venin provenant du millet. Médecine qu'on ne peut espérer qu'au bout de plusieurs années, moyennant aussi labourage exquis, en fonds, auquel après le millet on seme des bons blés d'hyver, qui vient au grand préjudice du père-de-famille. Là dessus dit le proverbe de Languedoc,

Qui mange lou meillas
Mange lou segealas;

voulant dire; que, qui pour l'espargne se sert du millet, ne se prend garde qu'il employe le seigle pour sa nourriture. Ainsi avisera prudemment le mesnager à ne troubler son labourage par ceste semence; ains par estre le millet nécessaire à la maison, comme a esté représenté, lui donnera quartier à part, destinant pour lui, quelque recoin de terre grasse, dont il fera sa perpétuelle milleraie: et par ce moyen, sans deschet de ses bons blés, il aura tousjours abondance de millets, qu'il gouvernera au semer, sarcler, et moissonner, sans contrainte ne sujection selon leur naturel, à son utilité. Mais si par nécessité l'on faict le millet ès guerests des terres de nouvelis, faut qu'après l'avoir moissonné, sur son esteule l'on sème le froment et seigle, avec une seule œuvre au soc, sans autre précédent labourage: à ce qu'on ne mesle avec la terre, les pailles et racines du millet, comme l'on feroit si on réitéroit le labour; d'autant que le premier met à l'aer les racines du millet, et le second les réenterre. Chose autant à craindre en cest endroit, comme à souhaiter estre curieusement sorties du champ telles racines, afin que leur amertume n'offense les bonnes semences. Pour toutes lesquelles incommodités, mesme pour la contrainte du semer-tard les fromens et seigles, s'accommodant à la maturité

Où faire la milleraie.

Et comment en préparer la terre.

et couppe des millets, sera bien avisé le père-de-famille de ne s'amuser à faire beaucoup de millets, si quelque bonne occasion ne le pousse, comme pourroient estre les fréquentes pluies de l'esté, et la rarité de la générale cueillète de la saison; au défaut de laquelle, quelques-fois très-opportunément les millets suppléent. Et s'il lui est possible, qu'il ne face des millets autrement, ni ailleurs, qu'en la manière susdicte. Au contraire, ne pourra trop faire de la sorte des blés qui engraissent le fonds, pour la double utilité de ce mesnage : sur-tout s'ils rencontrent bien en son terroir, et leur débite est facile (48).

CHAPITRE V.

Sarcler les Blés, et autrement les conduire jusques à leur maturité.

C'est une très-notable partie du gouvernement des blés, que le sarcler ou es-herber, laquelle obmettant ou négligeant, la moisson monstrera évidemment la paresse du laboureur, à sa honte : ne pouvant jamais faire bonne fin le blé enveloppé de meschantes herbes, ni estre moissonné à propos, les chardons et semblables plantes, picqnans les mains des moissonneurs. La terre bien cultivée espargne beaucoup de peine au sarcler des blés, d'autant qu'elle pousse et avance fort les bonnes semences, lesquelles ayans gaigné terre dès leur naistre, ne donnent tant de lieu aux meschantes herbes, que si estant mal labourée, entretenoit les blés en langueur. Mais aussi quelque-bien maniée qu'elle soit, tous-jours parmi les bons blés s'accroissent quelques herbes nuisibles, et tant plus, que le printemps aura esté pluvieux : lesquelles herbes de nécessité convient oster, avec autant de curieuse diligence, qu'on désire en avoir du contentement. Et qu'on ne se flate en cest endroit, car par ce trou l'eau se perd, avec très-grand intérest: estant ce, se moquer, et de la terre et de sa culture, que faillir en si beau chemin. On espiera donques soigneusement le temps de ce mesnage, afin de ne le laisser inutilement escouler. Ce sera lors le poinct de commencer à sarcler les blés, qu'on s'appercevra les meschantes herbes estre ja parcreues avec icelui : car de les prendre trop jeunes, ne les pourroit-on aisément toutes discerner d'avec les bonnes plantes, dont il y auroit danger d'arracher du blé avec elles. Comme aussi d'attendre qu'elles soient du tout agrandies, le blé en pourroit estre estouffé, ou du moins renversé par terre en les allans séparer d'avec lui. D'ailleurs, que par telle attente, grainans telles meschantes plantes, ce seroit en sallir le champ pour l'année d'après. Le temps de ce mesnage ne se peut justement restraindre à aucun terme, cela procédant et du climat et du fonds qui avancent et reculent ceste œuvre. Les Anciens ont eu diverses opinions sur le sarcler, les aucuns tenans les blés n'estre nullement sarclables, attendu que leurs racines en sont descouvertes ou couppées: et les autres ne se pouvoir passer de telle œuvre pour parvenir au poinct requis. Ces diversités d'avis ont produit diverses façons de sarcler les blés, et en divers temps. Aucuns pour ce faire remuoient la terre et après en recouvroient les racines des

Temps de sarcler.

Opinions des Anciens sur le sarcler.

blés, et ce par deux fois, l'une devant et l'autre après l'hyver. Autres, sans nul remuement de terre, l'hyver estant passé, se contentoient d'en arracher les mauvaises herbes, comme nous faisons aujour-d'hui. Il est tous-jours requis que la terre soit humectée par quelque précédente pluie, avant qu'y aller pour sarcler ; afin d'en sortir les pernicieuses racines, ce qui commodément ne se peut faire la terre estant sèche ; d'autant que les racines des malignes herbes se couppent dans terre cuidant les en tirer, dont rejettent à foison, d'une plante en sortans plusieurs à la venue de la pluie. C'est ouvrage de menu peuple, que le sarcler, auquel femmes et enfans travaillent utilement, n'y ayant autre chose à faire qu'à arracher les herbes avec la main seule, ou à l'aide de quelques petites fourchetes : desquelles herbes n'en pouvans entièrement descharger les blés à une seule fois, on y retournera pour la seconde, voire pour la troisiesme, et en somme, tant qu'il suffise : à ce que les blés restans seuls au champ, puissent sans destourbier s'achever d'accroistre et meurir, dont le profit qui en aviendra, récompensera largement et tost, le soin de ceste curiosité (49). Pour ces raisons, toutes sortes de blés requièrent l'exquis es-herbement, mais par sur tout autre, les mils et les panils, qui ne peuvent beaucoup avancer parmi les mauvaises herbes, leur naturel les attirant, comme a esté dict, mais à leur dam. Par ainsi désirans avoir de bons mils, de nécessité les faut sarcler plusieurs fois, une seule n'y pouvant suffire, commenceant à y mettre la main dès-aussi-tost qu'on void paroistre le millet : car avec lui naissent les malignes herbes, et parmi icelles se discerne apparemment, chose qui facilite ceste œuvre.

Plusieurs fois les blés seront sarclés.

Mesme souci convient avoir des légumes, parmi lesquels ne faut souffrir aucune herbe maligne, s'il est possible : les lupins seuls exceptés, qui n'endurent le sarcler, mourans tout aussi tost qu'ils se sentent blessés. Les pois-ciches aussi dessèchent sur terre, si on les touche lors qu'ils sont en fleur ou couverts de rozée : pour ceste cause les faut sarcler avant qu'ils florissent, et après que les rozées auront esté consumées par la vertu du soleil. Une estrange façon de labourage ajoustoient anciennement les Piedmontois à leurs blés : c'estoit de les provigner ja grandelets et commenceans à monter en tuyau, les renversans dans terre avec la charrue, dont ils se rechaussoient de nouvelle terre, se multiplians en tiges. Et bien que la charrue en arracheast quelques plantes, les restantes en réamplissoient bien largement la perte. Par accident telle invention vint en usage. Les Salussiens et Verseillois estoient en guerre contre les habitans de la Val-d'Oste. Ceux-ci courans les terres de leurs ennemis, à faute de ne pouvoir brusler leurs mils et panils, pour ce qu'ils estoient encores en herbes et verds, les relabourèrent avec grand nombre de beufs, les renversans dans terre pour les dégaster, et par là cuider affamer leurs ennemis. Mais l'événement en fut tout autre ; car contre leur intention, ces blés-là, au lieu de mourir, reprindrent nouvelle vie, voire s'en rendirent meilleurs qu'au-paravant, par ce renversement dans terre s'y provignans, et par conséquent s'augmentans en tiges, d'une en sortans plusieurs avec profit : ce que tiré en conséquence pour toutes

Les anciens Piedmontois provignoient leurs blés en herbe

toutes sortes de blés, cest accident fut rédigé en art, et pratiqué quatre ou cinq cens ans après (50).

Moyens de remédier au mal de trop de fertilité aux blés.

Si par la fertilité du fonds et bénéfice du ciel vos blés s'agrandissent par trop, en danger, versans par terre, de ne pouvoir grener: il y a deux moyens pour leur abbatre tel orgueil, c'est de les tondre, et faire paistre au bestail, se servant au besoin de l'un ou de l'autre. Ce remède se doit tous-jours employer en temps sec, jamais en humide; afin que par le trépigner des hommes et des bestes, on n'enfonce la terre molle au détriment des blés. Aussi le plustost est le meilleur, afin que prenans les blés encores endormis, on ne destourne leur course, comme l'on feroit en retardant par trop. Ce sera donc devant Noël, ou pour plus long délai, pour tout le mois de Janvier. S'il escheoit de faire manger les blés au bestail, que ce soit plustost à menu, qu'à gros, pourveu que ce ne soyent pourceaux, ausquels raisonnablement, l'entrée est tousjours défendue, à cause du dégast qu'ils y font, avec leur groin, fouillans indifféremment toute terre. Despuis les semences jusqu'à lors, n'est requis faire autre despence à vos blés, que la susdicte: ne de là jusques à leur maturité, que d'avoir soin que les eaux des pluies n'y croupissent jamais, ains les faire escouler par les vuidanges, qu'à cest effect l'on visitera souvent, prenant garde, par curer et nettoyer, que telles issues et esgouts ne se bouchent. De ne laisser entrer dans les terres, pendant qu'elles sont chargées de blé, aucun bestail, que lors et pour les causes dictes. Finalement, de garentir les blés, tant que l'entendement humain se pourra estendre, de la tempeste des bruines, qui souvent les perdent.

Et de celui des bruines.

Les bruines ou fortes rozées du printemps endommagent estrangement les blés, quand sur la fin du mois de Mai, et commencement de celui de Juin, dès une heure devant le jour, elles tombent sur les blés ja avancés approchans leur maturité: où l'eau d'icelles arrestée, s'eschauffe de telle sorte, par le soleil frappant dessus, que l'espi du blé s'en noircit de pourriture, dont peu de grain sort paraprès, et encores mal qualifié, si que presques n'en faut espérer que de la paille. A ce mal le seul remède est d'en abbatre la rozée, avant que le soleil ait loisir de l'eschauffer; à l'exemple des fruictiers, desquels les fruicts par secouer et esbranler les arbres, sont garentis de telle tempeste. Mais en ceci gist la difficulté, qu'il semble ce moyen ne pouvoir estre employé en cest endroit, pour la diversité du sujet: laquelle difficulté par artifice est surpassée, rendant la chose aisée. Deux hommes esbranlent les cimes des blés avec un cordeau, que chacun tient d'un bout, roidement tendu au-dessous des espis, marchant à pas mesurés l'un deça et l'autre delà le champ, en y repassant tant de fois qu'il suffise. En champ de grande estendue les hommes seront montés à cheval: au col des chevaux l'on accommodera le cordeau à la hauteur du blé, et ainsi à moindre peine, satisferont à ceste entreprinse. Pourveu aussi que ce soit en raze campagne, où n'y ait aucuns arbres; car où la terre en est occupée, cela ne se peut faire qu'en portions, esquelles le champ sera desparti, en tant et telles, que les arbres le permettront, à ce que librement le cordeau

puisse jouer par tout le contenu d'icelle.

S'il escheoit d'arrouser les blés, comment s'y faut conduire.

L'arrousement des blés n'est tant commun ni nécessaire, comme quelques-fois utile. Pour la disette des eaux ce mesnage n'est beaucoup recercheable, joincte l'opinion que la plus-part des laboureurs ont, qu'estans meurs les blés devant les grandes sécheresses, n'ont besoin d'estre arrousés. Mais on void plus souvent qu'il ne seroit à desirer, les blés périr de sécheresse : non tant seulement pour n'avoir eu les pluies telles, ni en saison convenable, que pour les extrêmes vents du mois de Mai. Par le bénéfice de l'eau est aucunement pourveu à tels défauts, et se pourra dire heureux le mesnager, s'il est accommodé de fertiles eaux, pour en nécessité les faire couler par ses champs. Donques ne mesprisant l'excellence d'une telle manne, disposera ses terres à la recevoir : afin que l'eau allant par tous les endroits d'icelles, les rende d'autant plus fertiles, que les prairies d'abbruvage surpassent les sèches en rapport. Il a esté ci-devant faict mention de la prodigieuse fertilité de la terre de Tapace, venant en partie de l'arrousement d'une excellente fontaine. En outre, *Pline* dict ailleurs, qu'au terroir de Sulmone et Fabiano, en la Bruzze, les vignes et terres-à-grains sont arrousées avec grand fruict : non toutesfois tel pour le vin, qui à telle occasion y croist rude, quoi qu'en abondance, que pour les blés qui y profitent merveilleusement, par la grande nourriture qu'ils tirent de l'eau: laquelle tuant les malignes herbes, en descharge la terre, dont la substance reste toute pour les blés. Aussi en la terre de Babylone les blés estoient anciennement arrousés avec grand rapport. Les avoines, millets, féves et pois, sont les grains qui plus désirent l'eau : aux autres n'en sera donné qu'en grande sécheresse, et en la distribution faut aller avec modestie. A cela l'on accommodera les aqueducts par petits fossés, selon le lieu, afin que l'eau puisse découler doucement sans courir que bien peu, de peur d'escorcher le blé, et à ce qu'elle ne le pourrisse y croupissant, en puisse vuider comme l'on voudra. Ainsi le père-de-famille garentira ses blés de la sécheresse, nonobstant la rigueur de la saison, moyennant aussi la faveur du ciel. En ces arrousemens la présence continuelle d'un homme est nécessaire, pour tousjours accompagner l'eau : l'ostant des blés autant de fois qu'il se retirera du champ, de peur qu'en son absence n'y mésadvienne ; ou ce seroit que pour la planure du fonds, elle y puisse estre laissée pour quelques heures seulement, sans pouvoir sortir de ses limites.

CHAPITRE VI.

Les Moissons, ensemble le recueillir des Blés et Pailles selon les diverses façons des Provinces.

La fin de la culture des terres-à-grains, est la moisson : récompense attendue et digne du travail du laboureur. Joyeusement donques le père-de-famille, mettra la dernière main à sa terre, pour en tirer le rapport selon la bénédiction de Dieu, faisant mestiver ou moissonner ses blés avec diligence : laquelle d'autant plus grande est requise, que plus apparent est le danger de perte, par négligence, quand

inopinément les vents impétueux, pluies violentes, et autres tempestueux orages, surviennent sur la maturité des blés dont souvent ils sont jettés et renversés par terre avec très-grand desgast. Il aura de longue-main faict ses provisions pour telle fatigue, de deniers, de vivres, d'ouvriers, d'outils; aura aussi réaccommodé ses granges et greniers, à ce que rien ne défaille à faute de prévoyance. Les outils seront, faucilles bien trenchantes et autres instrumens receus ès endroits où l'on est; sans s'amuser d'en recercher curieusement ne de l'antiquité, ne d'invention nouvelle, d'aucune façon inusitée. La maturité des blés se cognoist aisément à la couleur, qui est jaune ou blonde, et quand les grains sont affermis, non encores du tout endurcis. C'est lors le vrai poinct de les coupper; à quoi s'accordent les Anciens et les modernes, avec ceste commune raison, que les prenans un peu verdelets et non extrêmement meurs, s'achèvent de meurir et préparer en gerbe, et n'est-on en danger d'en perdre beaucoup en moissonnant et charriant, comme l'on feroit les prenans par trop meurs et desséchés : dont grande quantité de grains s'escoulans sortent de l'espi, allans à terre sans en pouvoir estre recueillis. Par ceste raison vaut beaucoup mieux s'avancer de deux ou trois jours, que de retarder aucunement; joinct que le blé pourtant n'en descheoit nullement de couleur, laquelle il s'acquiert bonne et belle, se confissant un peu en gerbe. Le blé qu'aurés destiné pour semence, ne sera couppé qu'en parfaicte maturité, estant nécessaire, pour le faire bien fructifier, de le laisser meurir en perfection, sans avoir esgard au deschet qui pourra estre, en attendant cela. De choisir le poinct de la lune et les heures du jour pour la couppe des blés, comme aucuns ont commandé, est chose impossible, bien-que cela fut à désirer (la vieille-lune et les matinées et vesprées, pour telle action, estans à préférer à tout autre temps (51)): car les blés ne vous donnent ce loisir-là, d'attendre ni délayer aucunement: pour s'avancer d'heure à autre, despuis qu'ils ont prins le vol de se meurir; voire se bruslent-ils presque de moment à autre, par la véhémente chaleur du soleil. Parquoi à moissonner employera-on toutes les minutes du jour, monstrans par diligence combien nous chérissons ceste précieuse manne que le blé, laquelle pour nostre nourriture Dieu nous donne tant libéralement. Aussi par excellence telle saison est du vulgaire appellée, *le temps des besongnes;* comme voulant dire toutes autres œuvres de la terre, n'estre que préparatifs pour cesteci, ou ses accessoires. Et de peur que du grain n'en chée par trop en terre en le transportant, comme tous-jours quelque portion s'en perd, pour doucement qu'on le manie, le blé couppé et lié, sera laissé sur terre, jusques au lendemain grand matin, pour lors avant que le soleil frappe fort, les gerbes estre enlevées et accumulées en petits monceaux, chacun d'une ou de deux charretées, ou de sept à huict charges de mulet. Lesquelles gerbes, par avoir esté quelque peu humectées des rozées et frescheur de la nuict, pourra-on manier sans crainte d'en faire couler ou glisser le blé, l'accompagnant telle humeur, toute la journée, dont commodément il sera charrié en la grange, ou en l'aire, selon l'usage du pays. S'il escheoit

Maturité des blés.

Quand coupper le blé destiné pour semence.

Quand enlever du champ le blé couppé, afin qu'il ne s'esgrenne.

Comment gouverner le blé qu'on est contraint coupper avant sa maturité.

qu'on soit contraint coupper partie de blé non-encores meur (comme cela avient quelques-fois de celui qui se treuve ès ombrages, sous les arbres, près des murailles ou ailleurs : ou bien que la commodité d'ouvriers presse, craignant d'en avoir faute par-après), le moyen de ce faire avec utilité, est, qu'estant ce blé-là couppé et lié, dès-aussi-tost dix ou douze gerbes toutes verdes seront entassées l'une sur l'autre, pour ainsi demeurer tout le jour, et icelui passé seront escartées et mises debout en esparpillant les espis ; afin de leur faire recevoir les rozées de la nuict. Le matin revenu, seront re-amoncellées comme devant, de peur que le soleil ne les pénètre : et ainsi continuera-on deux ou trois jours de suite, au bout desquels par l'humeur ainsi enserrée, les gerbes s'eschaufferont, et cela les fera meurir, pourveu que l'on les expose au soleil pour les y faire sécher en perfection.

Providence céleste sur les moissons.

Pour la nécessaire et prompte expédition des moissons, convient avoir nombre suffisant de couppeurs, autrement les blés se retarderoient avec grand deschet, comme a esté dict. Mais d'autant qu'ès quartiers esquels est l'abondance des blés, les seuls habitans des lieux n'en pourroient venir à bout ; Dieu, souverain mesnager, par sa providence a pourveu à ce défaut, en faisant descendre des montaignes et lieux froids, aux plaines et pays chauds, nombre infini de peuple pour moissonner les blés : qui à poinct-nommé, sans autre avis que du temps, comme par inspiration divine, se rendent opportunément ès endroits esquels leur service est requis : d'où, après les moissons s'en retournans en leurs maisons, par-tout où ils repassent, treuvent de la besongne. D'autant que marchans de pays chaud en froid, ici se meurissent les blés de jour à autre, à mesure que la saison s'eschauffe. Par ce moyen, avec de l'argent on treuve des gens extraordinaires, et à volonté, par tous les endroits où Dieu a ordonné l'accroissement du blé : et ces pauvres gens là, hommes, femmes et enfans jà grandelets, gaignent leur vie et de l'argent pour leur subvention en hyver, n'ayans aussi lors chés eux besongne à suffisance pour les entretenir. Ainsi Dieu, père commun du genre humain, pourvoid à la nourriture de tous ses enfans, selon les diverses vocations qu'il leur a données.

Diversités au labour de la terre et serrer des blés par les Provinces.

En la culture de la terre, la prenant despuis le premier deffrichement jusques au serrer des blés dans le grenier, ne se void que diversité d'avis, comme a esté dict ; seulement estans d'accord ensemble ses laboureurs, en ce poinct, que d'en tirer les blés pour nostre nourriture. Principalement, c'est au recueillir où plus on remarque de contrariété entre les mesnagers : provenante telle dernière division, non tant du divers naturel des hommes, que de la propriété des climats, imposant nécessité à ceste action. En pays froid, les fruicts ne sont si tost meurs, qu'en chaud, d'où avient qu'ès parties septentrionales, plus froides que chaudes, les blés ne sont couppés qu'en Aoust ; duquel mois, à telle cause, la cueillete en porte le nom, de lui, en tels endroits dite *l'Aoust :* comme les semences du printemps sont appellées, *les-Mars*, de ce mois-là auquel pour tous délais, elles sont jettées en terre, ainsi qu'a esté dict. Telle tardiveté aussi a causé l'invention de serrer les blés à couvert, pour là sans

craindre ne les pluies ne les froidures, les batre à loisir et à l'aise. Par ainsi, les blés couppés, sont aussi-tost transportés dans la grange ; où durant l'année sont battus petit-à-petit, selon la nécessité et volonté, pour envoyer au moulin, ou pour vendre. Au contraire, en pays oriental et méridional, plus chaud que froid, au cœur d'esté, l'on moissonne; et en suite incontinent, en l'aire à descouvert, le blé est séparé d'avec la paille, serrans et l'un et l'autre en propres greniers, avec grande diligence.

Batre le blé, et le fouler.

Ces diversités causent les divers moyens dont l'on se sert à retirer les blés, car en pays froid, c'est à force de les batre au fléau: et en chaud, par le trépis des grosses bestes, à la mode ancienne de l'Orient; comme se preuve par l'escriture saincte, Deut. 25. 4. en la défense de lier la gueule du beuf qui foule le grain (52). Lesquelles bestes marchans hastivement en rond, un homme les tenant attachées avec des cordes, lui demeurant fixe au milieu du rond, comme pour centre, les faict aller par dessus les gerbes, arrangées en l'aire, l'espi contremont, tant et si longuement qu'il suffise. Ceste façon-ci est la mesme de l'Espaigne, du Portugal, de l'Italie, de la Sicile et semblables contrées chaudes, pratiquée en Languedoc, Provence et en leur voisinage (où toutes-fois le fléau est cogneu, mais rarement employé) et ceste-là, ès autres provinces de ce royaume, imitans l'Angleterre, l'Escosse, la Flandre, l'Alemagne, pays froids. De représenter particulièrement comme l'on se manie en ce mesnage, comment l'on serre les gerbes dans la grange, la manière de les y accommoder à l'entour des murailles pour les conserver longuement, mesme contre les rats: comment pour les mesmes causes et pour les parer des pluies, à l'aire en campagne elles sont entassées en gerbiers de figure pyramidale ou en gerbières dextrement arrangées, ainsi que pierres de bastiment, dont se compose comme une maison massive: quels sont les fléaux, fourches, vans, ventoires (53), cribles, mesures et autres outils: quelles les bestes employées au fouler (qu'en Languedoc et Provence on appelle *cauca*, des anciens Latins appellé, *triturire*) si ce sont chevaux, mulets, beufs, asnes ou leurs femelles, quelles à ce les plus habiles, n'est possible, pour la diversité de telles choses, chacune province ayant ses propriétés. Non plus peut-on asseurer laquelle des deux façons est la meilleure pour retirer le blé; car et le battre et le fouler font très-bien ce mesnage, si que peu de grain reste dans la paille quand l'on manie le fléau et les bestes ainsi qu'il appartient. Seulement dirai-je de l'aire à recueillir le blé, que soit ou à couvert ou à descouvert, est nécessaire d'en affermir si bien le plan, que la violence du batre ne du fouler n'en puisse enlever la terre pour empouldrer le blé, ains qu'on l'en retire pur et net.

Façon de faire.

Pour ce faire convient remuer demi-pied de terre avec le hoyau du lieu d'où est question, afin d'en oster tous empeschemens. Après y mesler de pure argille assés bonne quantité, incorporant bien ensemble les deux terres: en applanir la superficie justement sans aucune pente, en l'arrousant petit-à-petit, avec de l'eau, dans laquelle l'on aura infusé du fien de beuf, pour la garder de crevasser et fendre: et lors qu'elle sera un peu endurcie, la batre avec un battoir de paveur,

large par bas, pour en affermir le fonds. Ainsi sera l'aire trois ou quatre fois arrousée et battue, dont elle se rendra solide et unie pour très-bien servir. Les Anciens ont bien ordonné d'autres mystères à la façon de l'aire, comme d'y mettre de la lie d'huile d'olive, du sang de beuf et autres drogueries, dont toutes-fois les mesnagers d'aujour-d'hui ne se soucient, se contentans de la susdicte simplicité, pour faire une bonne aire.

L'aire dure plus à couvert qu'à descouvert.

Ceste préparation d'aire est commune pour les couvertes et descouvertes, toutes-fois ceste-ci n'est tant durable que ceste-là, par se conserver mieux et plus longuement dans la grange, qu'exposée à l'aer à la campagne. Parquoi chacun an à la veille de la récolte, sera de nouveau arrousée celle qui est à la merci du temps, avec de l'eau sus-mentionnée, et battue, en y adjoustant de l'argille où y en aura besoin, pour en réparer les ruines, et tout d'une main en oster les herbes et autres empeschemens qui s'y treuveront. Mais si on se veut exempter de telle peine, et se faire l'aire de perpétuelle durée, en faudra convertir le parterre en pré commun, dont l'herbe couppée fort rès de terre, quand l'on y veut reposer les gerbes, les reçoit commodément pour y estre battues et foulées : où sans deschet s'y ramasse le blé autant nettement qu'il est possible sans estre nullement empoudré : d'autant que la motte tenant ferme, ne souffre la terre s'eslever.

Où sera située l'aire de la campagne, et comment disposée.

L'aire de la campagne sera sise près des estableries et greniers à fourrage, pour la commodité du serrer des pailles et de ne les transporter loin. On la faict grande et spacieuse, pour à l'aise s'y manier : on la ferme de quelque légère pallissade, afin de n'empescher le passage des vents, qui est grandement nécessaire, et à ceste cause il doit estre libre pour vanner ou venter le blé : servant la cloison à engarder qu'aucun bestail y entre, car tous-jours est-il dommageable et fort nuisible, bien que le blé n'y soit, sur tous les pourceaux en temps pluvieux ou humide avec le groin y fouissans le fonds. Deux portes seront faictes à l'aire, opposite l'une à l'autre pour commodément y charrier le blé des deux costés, lesquelles l'on fermera et ouvrira selon le besoin. A l'un des bouts sera bastie une loge, pour y serrer à couvert les outils du négoce, les vivres des ouvriers et eux-mesmes s'y retraire à l'ombre quand ils voudront. Si le lieu le permet, l'aire sera relevée sur un terrain, comme en platte-forme, environnée d'une muraille, n'excédant le plan, pour retenir la terre de verser en hors. Ainsi sera l'aire bien esventée, bien fermée sans autre cloison, et de mesme sèche pour vuider l'eau de la pluie, si bien qu'aucune nuisible humidité n'y arrestera, observation nécessaire.

C'est de l'ordonnance des Nations, fondée sur la raison, que l'usage de ces deux divers moyens à recueillir les blés ; dont par toute la terre habitable l'on se sert, diversement toutes-fois, selon les situations, comme a esté dict. A quoi nous tenans, tascherons de travailler en cest endroit si dextrement et diligemment, sans altérer nos accoustumances, que puissions atteindre au but de bon mesnage. Et comme ès choses de ce monde n'y a commodité, qui ne soit suivie de son contraire : ainsi remarque-on en chacune de ces deux façons de mesnage, du bien et du mal : plus pour sçavoir comme le

monde se gouverne, que pour espérer d'y apporter réformation.

Commodités et

Ceux qui battent le blé sous les couvertures, sont fort soulagés au temps de la moisson ; quand ces deux fatigues, coupper et battre, ne s'assemblent en une, dont la seule donne de la besongne à suffisance. Mais que pouvans estre divisées, le coupper, et le serrer des gerbes dans la grange, est seulement ce où ils sont contraints s'employer alors ; mesnage qui se faict à l'aise et à peu de frais. Aussi s'accompte à commodité, de ce que les blés et pailles ne sont en danger d'estre mouillés en campagne par les pluies dont le mesnager est deschargé de grand pensement. Qu'à loisir, en tout temps, chaud, froid, humide ; aux courts et longs jours ; à toutes heures, de nuict, de jour on peut travailler à escourre les grains, y employans les serviteurs, quand ils ne peuvent ouvrer ès champs.

Incommodités du batre les blés dans la grange.

Au contraire, on peut dire que de telle commodité procède ceste incommodité, quand par telle longueur ne peut le père-de-famille serrer ses blés sous la clef tout à la fois : ains qu'il est contraint les laisser dans la grange presques durant toute l'année, exposés à la merci des fermiers et de toute autre sorte de mercenaires, qui ne sont tous-jours loyaux ; dont s'en perd de jour à autre quelque partie, soit ou pour ce qu'on en desrobe de faict, ou pour ce qu'on en donne des gerbes au bestail mal-à-propos, pour l'aisance qu'apporte telle longueur. A quoi faut ajouster, que battant le blé, peu à la fois, à mesure du besoin, ne peut-il sçavoir que bien tard, voire jusques au bout de l'année, combien ses terres lui auront rapporté : et cela encores avec rompement de teste, pour la difficulté d'en tenir compte en petites parties, avec hazard d'erreur de calcul : que cela mesme lui oste le moyen de commodément partager ses grains avec son fermier, et d'en faire vente en gros que presques sur la fin de l'année.

Grand avancement d'œuvre par le fouler de blés en l'aire.

Ceux qui habitent plus près du midi convertissent ces défauts en commodités, lesquelles ils treuvent d'autant plus grandes, que plus-tost ils mettent fin à leur récolte. Par le fouler promptement s'expédie ceste œuvre : car pour mettre dans le grenier cent ou six vingts charges de bon blé, il ne faut que trente-deux bestes durant un jour ; soient chevaux, juments, mulets ou mules, qui font, parlans en termes de l'art, *deux rodes ;* chacune de huict liens, et chaque lien, de deux bestes ; avec vingt hommes pour les conduire et pour manier la fourche, avec laquelle ils tournent et revirent plusieurs fois la paille et le grain : et les deux jours suivans, seulement six hommes pour achever ; car moyennant que le temps se treuve propre, eschauffé le premier jour et les deux autres esventés, comme s'accorde souvent, on ne faudra à cela. Sur quoi nostre mesnager faisant son compte, treuvera qu'il serre telle quantité de blé à bon marché, puis que trente deux journées d'hommes, et autant de bestes y satisfont. Et si bien il y a de la despence en telle hastive négoce, comme il faut confesser y estre grande, tant au payement des ouvriers, qui gaignent plus alors qu'en autre saison, et ausquels convient faire faire bonne chère pour le naturel de l'œuvre : si n'excède-elle toutes-fois celle du battre à loisir, laquelle, tout bien compté, n'est moindre. Joinct que pour

telle promptitude le père-de-famille à ce contentement, que n'estant longuement attaché après ses gens en la récolte, serre tost ses grains en lieu asseuré, pour, sans laisser rien arrière de telle négoce, vaquer puis après en autres affaires. Quant à la valeur du blé, encores qu'ès pays méridionaux, par le bénéfice du climat, la terre le produise bon et bien cuit, si est ce qu'il devient meilleur par le garder quelques mois en gerbe, s'achevant là de préparer en perfection, s'acquérant ceste qualité tant requise, pour estre excellent en beauté et substance. Ce que par accident quelques miens cognoissans ont apprins, quand contraints par la peste de laisser leurs blés en gerbe jusques au mois de Mars, lors foulés et recueillis, les trouvèrent très-bien nourris, voire engrossis, et par conséquent sans deschet, nonobstant la longueur de la garde, et qu'ils eussent demeuré tout l'hyver en campagne, exposés aux pluies, vents et glaces de la saison, entassés en gerbiers. Qui avec raison me faict dire, que si l'usage de serrer les blés en gerbe sous couvertures, pour là à la longue les batre ou fouler, estoit commun à toutes les provinces de ce royaume, que les méridionales le gaigneroient sur les septentrionales, veu le bénéfice de leur ciel. Ainsi, l'artifice de garder le blé en gerbe suppléant au défaut du soleil, donne au blé du pays froid, autant de bonté qu'il est requis pour atteindre celle des meilleurs blés qui se recueillent ès endroits chauds. Comme évidemment appert par le pain qu'on mange en l'isle de France : mesme par celui qui se faict à Gonesse, que de là l'on porte à Paris, ne cédant en rien au plus exquis du Languedoc. C'est en somme en la paille où les septentrionaux le gaignent, estant là battue à couvert, hors du danger de la pluie, petit-à-petit, à mesure qu'on s'en veut servir, meilleure que la foulée ; l'une ressemblant toute nouvelle par le fléau, lui ostant la mauvaise odeur, d'humidité, et de rats, qu'elle pourroit avoir acquise durant le long séjour en la grange : et l'autre pour s'atterrir au bout de quelque temps, par estre trop rompue au trépis des bestes. Néantmoins il y a plusieurs mesnagers ès lieux où le seul battre est en usage, qui ne donnent à manger à leur bestail aucune paille escousse, que premièrement ils ne l'ayent froissée entre les mains, ou à coups de baston sur un banc, une poignée après l'autre, l'estimans par trop roide et dure demeurant entière.

Le grain se nourrit en gerbe.

Conclusion.

Diversement aussi garde-on la paille par les Provinces. L'on ne se donne en France grande peine à cela, la paille y estant employée au partir du fléau toute fresche : mais avenant d'en faire garde de quelque quantité, c'est à couvert hors du danger des pluies, et non ailleurs : en Languedoc et voisinage, et à couvert et à descouvert. Ceux qui n'y sont accommodés de greniers à fourrage (qu'ils appellent grange) à l'imitation des gerbiers, entassent leurs pailles en pailliers, ronds, barlongs, et d'autre figure à fantasie, qui ainsi serrées, exposées à l'aer, s'y conservent autant longuement qu'on désire : et plus sainement que dans les bastimens, attendu que l'aer et les vents les préservent des rats, et de s'acquérir aucune mauvaise senteur, à l'utilité du bestail qui s'en nourrit, la treuvant meilleure, que celle qui est gardée dans les granges, ceste-ci estant tourmentée des rats,

Garde de la paille.

rats, et sentant l'humide lors qu'elle joinct aux murailles. Mais aussi s'en pourrit-il en campagne quelque partie, comment qu'on l'accommode (ce qui toutes-fois n'est compté à perte ès endroits abondans en blés, d'autant que c'est tous-jours du fumier) ne pouvant résister au temps, la paille qui est en l'extrémité des paillers, servant de couverture. Toutes-fois ce sera à moins de deschet, si les couvertures des pailliers ont grande pente, estans droictes comme celles des maisons de France, et que par dessus y soit ad-joustée une incrustation de bonne argille, bien pestrie avec de l'eau où aura esté infusée de la fiente de beuf, pour la garder de crever, de quatre doigts d'espesseur: laquelle incrustation résistant à la pluie, presques aussi bien que tuiles, préservera la paille assés bien. La peine que ces paillers donnent à dresser par chacune année, et la crainte de la surprinse des pluies sur l'œuvre avant sa perfection, causent qu'on ne s'en sert qu'en la nécessité, à faute de logis à ce convenable.

CHAPITRE VII.

Des Greniers-à-Blé. De la garde des Blés et de leur débite.

Diversité d'avis touchant les greniers-à-blé.

NON plus est-on généralement d'accord, sur le serrer et la garde des blés. Aucuns font leurs greniers-à-blé, au plus bas de la maison, et rès de chaussée: autres au plus haut, près des couvertures. Aucuns gardent leurs blés enfermés dans des grandes quaisses: autres, ne se servent nullement de tels meubles, chacun ayant des raisons particulières pour fortifier ses usages, tant les hommes sont divers en opinion. Tenir le blé en bas, lui conserve beaucoup d'humeur, dont il reste plus pesant, et en suite plus vendable que le logé en haut, où s'esventant par trop, se dessèche à l'intérest de sa vente. Mais aussi là, par humidité est en danger de se corrompre, non ici, où par sécheresse, sain et entier, se garde tant qu'on désire. Aussi treuve-on ces deux assiettes défectueuses. Aucune de ces pertes n'est à craindre au blé séjournant en grenier assis au milieu de la maison, par, s'esloignant des deux extrêmes, s'y maintenir qualifié ainsi qu'il appartient. En tel endroit donques dresserons-nous le grenier, la disposition du logis le permettant. Cela ne se pouvant accorder qu'avec importunité, nous-nous accommoderons de grenier par-tout ailleurs de la maison où le mieux viendra à propos, bas ou haut, sous ces observations. Si c'est en bas, que le plan du grenier soit relevé sur terre de deux bons pieds, à ce que l'eau n'y puisse séjourner: pavé, non de pierre ne de brique, ains de bois de bons aix, bien joincts et unis, au-paravant ayant enfermé par dessous, du charbon ou d'escume de mareschal, pour, par telle droguerie en bannir toute nuisible humidité: qu'il y ait deux fenestres opposites l'une de l'autre, du septentrion au midi, ou du levant au couchant, pour les tenir ouvertes ou fermées, selon le temps et les occurrences; donnant autant d'aer au blé qu'il suffise pour sa conservation. Si en haut, que le plancher soit quarrellé de brique; à ce que par sa frescheur soit corrigée la chaleur du bois, au profit du blé séjournant au dessus. Semblables ouvertures et de

Le grenier-à-blé comment dressé.

mesme aspect aura ce grenier-ci, que l'autre, mais un peu plus petites : qu'on tiendra fermées la plus-part du temps, pour tempérer le trop d'exhalaison du lieu. De la capacité des greniers n'est grand besoin de parler, puis-que cela despend des terres de la maison qui en font l'ordonnance. Tant y a qu'il vaut tousjours mieux le faire grand que petit : afin de s'y manier à l'aise, nettoyans et meslans les grains à volonté, sans se confondre : et pour la mesme cause y aura au grenier, bas ou haut, des séparations d'aix ou de plastre, faisans des réceptacles divisés, esquels les blés se logeront par distinctes espèces. Quant aux quaisses ou aucuns tiennent leurs blés, elles sont louables, en ce que le blé s'y garde fort nettement, hors des poussières, et du desgast des rats, et chats et oiseaux, si elles sont bien faictes. D'ailleurs, posées ou en bas ou en haut, sont tous-jours fort utiles à la conservation du blé, tempérant et l'humidité du bas, et la sécheresse du haut. Mais de tels meubles communément l'on ne se sert ès pays abondans en grains : c'est seulement ès endroits où pour leur petite moisson, les blés y peuvent estre enfermés, pour eux aussi inventés. En outre, ce profit se tire du service de ces quaisses, qu'eschéant de faire vente du blé qui est dans la quaisse, d'icelle puisé avec un cabas et mis sur la mesure tout doucement, s'en treuve plus que le prenant directement du monceau, estant sur le pavé, soit à la main ou à la pelle, par ne s'entasser tant de blé mesuré d'une façon que d'autre. Touchant la corruption du blé, elle est à craindre en quelque part qu'on le tienne, si on l'enferme mal qualifié, mesme s'il n'est bien sec, s'y engendrans des hannetons, coussons, bequerus, et autres bestioles, à sa totale ruine (54). A quoi convient curieusement aviser devant que le loger dans le grenier, et encores plus devant que l'enquaisser ; par estre plus dangereux dans la quaisse, à faute d'aer, qu'en grenier, exposé au jour. C'est aussi chose dangereuse de mesler les blés provenus de divers endroits, et sans distinction les loger ensemble, comme des censes, rentes, fermes, moulins, debtes et semblables, sans au préalable les avoir faict séjourner pour quelque temps en lieux séparés, pour là dessus prendre avis : car, comme par contagion, ne faut qu'un peu de blé mal qualifié, pour en infecter beaucoup. Mais le mal estant ja avenu en vostre blé ; pour le guérir, tout doucement en faut enlever un bon pied au dessus du monceau, en l'escumant universellement, et porter cela en campagne, pour exposer au soleil deux ou trois jours, là l'esventer avec la pelle tant et si bien, que finalement l'on recognoisse à l'œil les bestes estre mortes ou absentées, et par-après le rapporter dans le grenier ; non directement sur le monceau duquel l'aurés tiré, ains le reposer à part pour quelques jours, afin d'avoir loisir de voir si le mal s'en sera du tout allé. Ceux se trompent qui cuident remédier à tels accidens par le seul esventer à tout la pelle ; car, contre leur intention, cela leur cause l'entière perte du blé : d'autant que ces meschantes bestioles ne se mettent qu'à la superficie, et non au milieu ni au fonds du monceau ; parquoi ainsi le remuant, on incorpore telle vermine avec le blé, dont il est entièrement infecté. Meilleure raison ont ceux-là qui voyans leurs blés ainsi

Des quaisses-à-blé.

Faut serrer le blé bien sec.

Ne faut inconsidérément mesler les blés.

Comment garentir de ruine le blé qui commence à s'infecter.

couverts de ces bestioles, font mettre des poules dans leurs greniers, lesquelles mangent ces animaux-là jusques à un, ne touchans au blé, tant qu'ils durent : mesme si ce sont hannetons ou coussons, qui par leur grosseur se laissent voir, ce que tant facilement ne font les bequerus pour leur petitesse estans ces besteletes fort menues et noires. La saumure des chairs de pourceau sert en cest endroit, laquelle ces meschantes bestioles aimant fort, laissent le blé pour l'aller manger : si d'icelle le monceau de blé est environné, d'une bande de quatre doigts ou demi pied de large, par ce moyen demeurant desgagé de telles nuisances. Autre moyen y a-il pour prévenir ce mal selon la pratique d'aucuns, c'est de mesler parmi les bons blés, du millet en grande quantité, lequel par sa froideur naturelle les conserve très-bien, et d'où par-après fort facilement on le retire, avec un crible, ayant les trous ronds, à travers desquels le seul millet passe, laissant l'autre blé dans le crible. D'y mettre pour la mesme cause de la brique ou croie brisées, comme certains Anciens ont commandé, ne me semble raisonnable, cela portant plus de dommage au blé, l'empoudrant de telle poussière que de profit, le préservant de chaleur par la froidure de ces matières.

Greniers dans terre en profondes fossez, sans aer.

Reste à parler d'une autre sorte de grenier, autant estrange à qui ne la veue, comme il semble la raison contrarier à l'expérience de bonté qu'on y treuve, par la Gascongne et par la Guyenne, où plus l'on se sert de telle espèce de greniers, qu'en autre province de ce royaume. Ce sont des fosses profondes creusées dans terre, qu'on appelle *cros*, dans lesquelles on descend avec eschelles pour y porter et rapporter le blé. *Pline* tient telles fosses estre la plus asseurée manière de conserver les blés, selon que de son temps se pratiquoit en Thrace, en Cappadoce, en Barbarie et en Espagne. *Varron* est aussi de son opinion, asseurant le froment s'y pouvoir garder sain et entier, cinquante ans, et le millet, cent : disant pour fortifier son avis, que du temps que Pompée le grand nettoyoit la mer de pyrates, fut treuvée à Ambratia une grande provision de féves, bonnes et sans corruption, dans une caverne, où elles avoient demeuré serrées dès le temps que le roy Pyrrhus faisoit la guerre en Italie ; et néantmoins on comptoit y avoir lors, près de six vingts ans (55). Le naturel des blés aide beaucoup à leur conservation : et comme on les void ne s'accorder généralement ensemble en qualités, aussi leur durée n'est universellement semblable, cela provenant de la dureté ou mollesse de leur peau et couverture, résistant mieux aux injures des temps l'une que l'autre. C'est pourquoi les légumes, d'eux-mesmes sans moyen se gardent plus longuement que les autres grains ; et nos fromens, moins qu'autre espèce de blé : comme au contraire, les millets se défendent mieux contre les temps et longue-garde, que nul autre, pour leur durté et naturelle frescheur.

Plus ou moins se conservent sainement les blés, les uns que les autres, selon leurs diversités.

L'usage des blés.

Pour fin de ce négoce, but de nostre labourage, nous dirons l'usage des blés estre double pour le père-de-famille estant en pays abondant en grains : assavoir, et pour la provision, et pour la vente, qu'il tirera de ses greniers à mesure de ses nécessités et volontés. Quant au moudre pour le pain de l'ordinaire despence de sa maison, ci après au discours de l'usage des alimens, cest article

tient le premier rang, comme estant le pain le principal aliment pour l'entretien de ceste vie, et partant en cest endroit n'en sera rien touché. Ce sera à l'ordre de la débite des blés où je m'arresterai présentement, lequel bien entendu, satisfera à toutes les nécessités de la maison. De là les paysans du Languedoc chantent en leur patois :

Fasse que voudra la meynade,
Mas que lou bouvié sio en l'arade.

Bien procédant du labourage.

Voulans dire, que pourveu que le laboureur marche continuellement son train et que les grains soient débités ainsi qu'il est requis, quelque desbauche qu'il y ait en la famille, néantmoins elle s'entretiendra par le moyen du labourage de la terre. Proverbe qui se treuve vérifié plus naifvement qu'il ne seroit à souhaiter, par les guerres civiles de nostre siècle : dont les furieux ravages ayans interrompu le cours du labourage, ont produit toutes sortes de misérables pauvretés et ruines. Par excellence ce mot de, *labourage*, a esté donné à la culture des blés, encores qu'il soit communiqué à tout autre travail : et le laboureur, estimé le principal officier de la maison, comme administrant le pain. D'entre les bons mots de *Caton* sur ce propos, l'on tire ceux-ci :

Le principal officier de la maison est le laboureur.

Le labourer et l'espargner,
Est ce qui remplit le grenier.

Débite des blés.

Afin donques que nostre père-de-famille tire la raison de ses blés, il s'estudiera à recercher le vrai poinct de leur vente, pour le profit ou perte de ce mesnage, estant bien ou mal conduict. Il n'en souhaitera tant le haussement du prix, pour remplir sa bource, qu'il désirera d'en secourir opportunément toute sorte de personnes en ayans besoin; mesme par charité, les pauvres en leurs nécessités, pour recognoissance des biens que Dieu lui distribue, lui donnant abondance de blés et pour lui et pour autrui. Mais aussi c'est Dieu qui fournit l'homme de prudence pour faire ses besongnes, desquelles il ordonnera tous-jours avec raison estant conduit par son esprit. Or débitera-il ses blés comme il appartient au profit du publiq, et à sa privée utilité, si à Noël et non devant, il ouvre ses greniers pour vendre un tiers de ses grains à qui lui en demandera aux prix courans : gardant le reste pour débiter petit-à-petit jusques à la cueillète. Et pendant ledict temps, fermera ses greniers lors que le prix du blé se ravalera, pour les réouvrir, quand il sera à prix raisonnable, bien que plusieurs, par impatience, pratiquent le contraire. Selon telle adresse, il fera ses affaires au contentement d'un chacun. Car vendre son blé incontinent après l'avoir recueilli, n'est le faict d'un bon mesnager, ne d'un bon politique, aimant les pauvres (ou ce seroit, pressé, par quelque extraordinaire événement) d'autant que de la cueillète jusques à Noël, pour de l'argent chacun en treuve assés, y ayant plusieurs personnes nécessiteuses, qui pour s'accommoder en vendent durant ce temps-là : et cependant le bon mesnager ayant le sien de réserve, le fera servir de provision pour toutes sortes de gens en ayans besoin, qui en treuveront dans ses greniers jusques aux nouveaux. Ce faisant le père-de-famille treuvera à la fin de l'année avoir vendu son blé, sous divers prix, selon qu'ils se seront haussés ou baissés, chèrement ou à bon marché, ce qui lui reviendra à profit et honneur,

et le gardera de la perte où ceux chéent, qui avarement en attendent l'extrême cherté ; en quoi souventes-fois ils se déçoivent, estans contraints, après avoir longuement gardé leurs blés, de les laisser à meilleur marché, qu'à la cueillète. D'en faire vente en gros, pour les transporter en grande quantité hors la province, est besoin d'un bon avis, en distinguant le temps. Si la saison a esté fertile et abondante, c'est sans scrupule qu'on s'en peut desfaire de la bonne moitié de ce qui sera dans les greniers, dont par ce moyen somme notable de deniers tumbera à la fois dans vostre bource, et cela sans faire tort au publiq ; en estant d'ailleurs bien accommodé. Par le contraire, ayant esté la cueillète ou stérile ou de moyenne fertilité, n'est raisonnable d'en desfaire le pays, veu mesme que dans vostre maison ne pouvés faillir de bien vendre vostre blé sans vous mettre en autre peine. De le faire charrier par les marchés et villes d'alentour pour le débiter, n'est chose plaisante ni profitable : par y avoir en cela trop de souci et tracas, et peu de gain, pour l'inégalité des mesures et infidélité des serviteurs et autres gens, dont de nécessité en tel cas vous-vous servés, entre les mains desquels tous-jours quelque chose demeure à vostre intérest. N'estant si bonne vente que celle qui se faict dans vostre grenier, en vostre présence, et comme par vous mesme. Cet article sera commun pour le débit de toute sorte de fruicts et denrées, dont le père-de-famille désire tirer argent ; assavoir, qu'il ne les doit jamais faire transporter à ses despens hors de sa maison, que par contrainte, non de gaieté de cœur ; estant la vente tous-jours meilleure chés soi qu'ailleurs, quoi-qu'à moindre prix ; c'est aussi le dire des marchands, qu'ils tiennent pour maxime,

Il n'y a telle vente qu'en la maison.

Achète tant loin que voudras,
Mais vends tant près que tu pourras.

Pour à quoi parvenir est requis au père-de-famille de mettre ses affaires en tel estat, qu'il puisse gaiement attendre le poinct de la vente de ses fruicts, et n'estre contraint de la recercher impatiemment. Ainsi tirera-il la raison du rapport de sa terre, selon les diverses qualités de ses biens, en leurs saisons, avec contentement. D'emmonceler et assembler blé sur blé, année sur année, quelques-fois est fort profitable et au publiq et au particulier : au publiq, quand en temps de famine ou de cherté, on treuve amas de blé, dans les greniers d'un vertueux homme, lequel à l'exemple d'un Joseph, en Égypte, en distribue à prix commun à toutes sortes de gens, leur espargnant la peine d'en aller cercher loin ; gardant aussi aucune fois de mourir de faim le pauvre peuple : au particulier, c'est sans doute que cela avenant à propos, le mesnager en tire beaucoup d'argent à son grand avantage. Mais estant ce chose hazardeuse, que telles attentes, et lesquelles Dieu maudit, quand le but tend à l'avarice, le père-de-famille fera bien d'essayer de se desfaire de ses blés par chacune année, sans toutes-fois s'y peiner, si ses affaires ne le pressent. Et selon que le temps lui en fournira des avis, il avancera et reculera en cest endroit, ne refusant de secourir de blé ceux qui en auront besoin ; en ce cas tenant ses greniers ouverts en tout temps. Observera ceci, que de garder tous-jours ses blés nettement et seurement, tenant l'œil qu'aucun grain

Convient tenir l'œil à la conservation du blé, quoique dans le grenier.

ne s'en dissipe, encores que le prix en soit petit, et qu'il n'ait aucune débite. Ne faisant comme plusieurs mal-avisés qui ne tiennent compte du blé, non plus que du sable, que lors seulement qu'il se vend bien. Trois ou quatre fois de l'an les blés du grenier seront remués, revisités, et esventés avec la pelle, pour en oster la poussière et toute la mauvaise senteur qui y pourroit estre. Tout d'une main, seront racoustrées les fentes et nouvelles ouvertures du grenier, pour en bannir les rats, et en suite les blés remesurés, pour là dessus le père-de-famille faire son compte (56). Eschéant d'en faire vente en gros, n'oubliera pour un préallable, tel esventement, qui lui profitera, pour le moins, de deux ou trois pour cent, qu'il perdroit, mesurant le blé du monceau qui auroit demeuré pressé durant toute l'année. Au contraire, par tel artifice s'enfle le blé dès-lors qu'il sent l'aer, dont par-après il occupe plus de place. Et s'arrestant à l'avis des Anciens pour vendre son blé attendra la pleneur de la lune, d'autant que le blé croist et décroist quand et telle planete. C'est chose bien expérimentée, que les blés se diminuent d'eux-mesmes séjournans au grenier, quelques bien qualifiés qu'on les y mette, et ce despuis la récolte jusques à Noël, de quatre à cinq pour cent, plus ou moins, selon que le grenier se rencontre sec ou humide. Ainsi accouplans en cest endroit la capacité du blé, avec son poids, duquel ci-devant avons parlé, ce sera pour ne laisser rien en arriere de ce qui appartient à ceste espèce de mesnage (57).

Le blé se diminue de soi-mesme au grenier.



NOTES

NOTES DU SECOND LIEU.

CHAPITRE PREMIER.

Page 96, colonne I, ligne 13. (1) L'INCINÉRATION du bois, considérée comme amendement, conseillée ici par *Olivier de Serres*, dans certains cas, présente les mêmes inconvéniens que l'écobuage, dont nous aurons occasion de parler plus loin, note (8), et ne pourroit, d'ailleurs, être praticable aujourd'hui que dans un très-petit nombre de circonstances, eu égard à la rareté du bois, qui se fait sentir presque par-tout en France. (*Y.*)

Page 97, colonne II, ligne 15. (2) *Pline* rapporte, liv. XVII, chap. 4, d'après *Théophraste*, que des cultivateurs étrangers étant arrivés à Syracuse, rendirent la terre tellement compacte, en l'épierrant, qu'elle en devint totalement improductive, et resta telle jusqu'à ce qu'ils eussent remis les pierres qu'ils avoient enlevées.

L'agriculture moderne fournit aussi quelques exemples de ce genre. Indépendamment de l'utilité des pierres de moyenne grosseur, dans les terreins aquatiques, compacts et argileux, sur lesquels elles peuvent agir méchaniquement, en les divisant; toutes les pierres de nature calcaire, ou gypseuse, produisent de très-bons effets sur une grande variété de terreins, en les amendant annuellement par leur detritus successif, résultant de la décomposition opérée par les labours et l'influence des météores. Il existe, dans plusieurs Départemens, des terreins tellement couverts de pierres de cette nature, qu'à peine la terre y est visible, et ils produisent cependant des récoltes très-abondantes, lorsqu'ils sont convenablement traités. La vaste plaine de la Crau, située près de l'embouchure du Rhône, prouve qu'il peut exister aussi d'excellens pâturages sur des terres très-pierreuses; car quoiqu'une prodigieuse quantité de cailloux couvre cette plaine, elle fournit à de nombreux troupeaux transhumans, une nourriture suffisante, et de la meilleure qualité. (*Y.*)

Page 98, colonne I, ligne 19. (3) *Olivier de Serres* suit ici l'opinion des Anciens, d'après laquelle la terre se fatiguoit et avoit besoin de repos. Les découvertes modernes et la pratique constante des cultivateurs les plus éclairés, ont prouvé le peu de fondement de cette opinion, en démontrant la possibilité d'en obtenir constamment des produits avantageux, au moyen de labours, d'engrais, et d'assolemens convenables. L'amas de fertilité dont il parle, est bien moins dû au repos de la terre qu'à l'engrais que les eaux y apportent, en déposant successivement le limon dont elles sont chargées, et qu'on observe toujours plus ou moins, lors du desséchement des étangs. (*Y.*)

Page 101, colonne I, ligne 12. (4) Il seroit plus prudent et plus économique, dans le cas dont il est ici question, d'employer des bourées d'aune, qui se conservent très-bien dans l'eau; et, à leur défaut, d'autres branchages qui, placés au fond du fossé, laissent, par leur entrelacement, un libre cours à l'eau, et ont tous les avantages de la paille, sans avoir aucun de ses inconvéniens. (*Y.*)

Page 102, colonne I, ligne 37. (5) Quoique la meilleure manière de traiter les terres neuves ne soit pas assurément d'en exiger huit à dix récoltes consécutives de grains, et quoique, par la culture seulement, le fonds n'acquiere pas de nouvelles forces pour produire du foin, il n'en est pas moins vrai que la conversion alternative des prairies en terres labourables, et des terres labourables en prairies, est un des moyens les plus assurés d'obtenir constamment d'abondantes récoltes en tout genre, la culture détruisant la mousse et les autres végétaux nuisibles aux prairies, et l'établissement de la prairie fournissant à la culture une nouvelle provision de terre végétale. (*Y.*)

Page 104, colonne I, ligne 31. (6) L'instrument dont il est ici question, est trop peu connu, et il est bien préférable aux maillets dont on est encore réduit à se servir dans un trop grand nombre de nos Départemens,

pour briser les mottes. Le *spiky* ou *dibbling roller* (rouleau à pointes) des anglois, a beaucoup d'analogie avec ce précieux instrument. Celui dont je me sers, depuis plusieurs années, avec beaucoup d'avantage, est un cylindre de vingt décimètres (deux pieds environ) de diamètre, garni, dans toute sa circonférence, de fortes chevilles, placées en échiquier, à neuf centimètres (trois pouces) de distance, et qui divisent très-bien les mottes les plus fortes. (*Y.*)

Page 104, colonne II, ligne 7. (7) Les observations modernes faites en France et en Angleterre, ont aussi prouvé que l'avoine et l'orge étoient les grains qui réussissoient généralement le mieux la première année, sur les défrichemens des vieilles prairies; mais il n'est pas nécessaire, comme le recommande ici *Olivier de Serres*, de laisser auparavant la terre inculte une année entière, et de lui donner, pour cela, des labours répétés; un seul suffisant ordinairement, dans ce cas, pour l'avoine, et deux pour l'orge. (*Y.*)

Page 110, colonne I, ligne 6. (8) L'écobuage, opération sur laquelle *Olivier de Serres* s'étend si complaisamment, a l'avantage, il est vrai, de détruire une grande partie des graines et des racines nuisibles; mais, si l'on compare cet avantage, qu'on peut d'ailleurs obtenir par d'autres moyens, avec les frais considérables de main-d'œuvre qu'elle occasionne, si l'on fait attention à la perte de l'engrais végétal que la combustion nécessite, si l'on se rappelle que les terreins ainsi brûlés, finissent par tomber dans un état de stérilité complète, au bout de quelques années; et si l'on ajoute à ces considérations majeures, celle des accidens qui n'en sont que trop souvent résultés, on conviendra, peut-être, qu'exceptés quelques cas particuliers qui peuvent rendre l'écobuage nécessaire, il est généralement préférable d'enfouir à la charrue, ou, avec tout autre instrument, le gazon qui, en pourrissant insensiblement, procure à la terre cet état de liaison, d'ameublissement et de fertilité, qui assure et perpétue les récoltes abondantes. Ceux qui pourroient encore douter des inconvéniens réels de l'écobuage, en trouveront de nouvelles preuves dans les statistiques de nos Départemens. J'en rappellerai ici deux frappantes, tirées de deux Départemens très-éloignés l'un de l'autre, celui de l'Ourthe, et celui des Deux-Sèvres.

Le C. *Desmousseaux*, préfet de l'Ourthe, s'exprime ainsi, page 37, de la Statistique de ce Département.

« On pèle avec le hoyau la superficie des landes les mieux fournies en bruyères et genêts; on ramasse les mottes en petits tas, auxquels on met le feu. Les cendres répandues sur la terre lui donnent une fertilité momentanée; elle fournit deux, rarement trois récoltes, et redevient stérile, pendant vingt ou trente ans ».

Le C. *Dupin*, préfet des Deux-Sèvres, confirme cette vérité, page 123, de la Statistique du Département.

« L'écobuage, dit-il, a l'avantage de détruire les racines et les semences des plantes nuisibles, mais aussi tous les principes essentiels à la végétation sont décomposés et volatilisés, et après deux récoltes, la terre écobuée tombe dans la classe des terres ruinées et stériles. L'expérience a tellement convaincu les propriétaires de cette vérité, qu'ils stipulent dans leurs baux, que l'écobuage ne sera point pratiqué sur leurs terres ». (*Y.*)

CHAPITRE II.

Page 111, colonne I, ligne 32. (9) Quoique cette sentence de *Caton*, rappelée par *Olivier de Serres*, *Ne change point de soc*, ait servi de texte à un ouvrage moderne, intitulé: *Manuel d'Agriculture*, il n'en est pas moins vrai qu'on auroit le plus grand tort d'y attacher un sens littéral; et la preuve la plus complète qu'on puisse en donner, c'est que les socs ont bien changé depuis *Caton*, et que personne n'est tenté aujourd'hui de faire un pas rétrograde vers le type de cet utile instrument. Et il en est ainsi de beaucoup d'autres. La seule induction raisonnable qu'on puisse tirer de cette sentence, c'est qu'il ne faut pas trop précipitamment abandonner les instrumens en usage, pour leur en substituer légèrement de nouveaux; mais, il faut bien se garder de se traîner dans l'ornière de la routine, comme cela n'est que trop commun; et tout en se servant des instrumens aratoires de son canton, un cultivateur éclairé,

éclairé, loin de les regarder comme parfaits, doit sans cesse s'occuper à les perfectionner.

La Société d'Agriculture du département de la Seine a senti la nécessité de faire concourir la science de l'agriculture et de la méchanique pour le perfectionnement de la charrue. Deux rapports lui ont été présentés à ce sujet par le C. *François* (*de Neufchâteau*), au nom d'une Commission spéciale, composée des CC. *Chabert*, *Lasteyrie*, *Molard*, et du rapporteur. Ces rapports sont imprimés; ils ont été suivis de l'annonce d'un concours solemnel, dont l'amélioration de la construction de la charrue est l'objet, et dont le programme a été rendu public. Cette question importante sera donc traitée avec le soin qu'elle mérite. On peut voir l'importance que les étrangers y attachent, par les lettres que MM. le duc de *Bedford*, *Arthur Young*, et lord *Sommerville*, ont adressées, sur ce sujet, au C. *François* (*de Neufchâteau*), et qui ont été imprimées dans les *Annales de l'Agriculture françoise*, par le C. *Tessier*, tome XIII. (*Y. et H.*)

Page 112, colonne I, ligne 8.

(10) L'on a beaucoup écrit, et l'on écrit encore aujourd'hui, sur la préférence à accorder aux bœufs sur les chevaux, et *vice versâ*, sans qu'on ait vu beaucoup de convertis de part et d'autre. Chacun paroît tenir exclusivement aux bestiaux qu'il a d'abord adoptés; et s'il s'est opéré quelque révolution en ce genre, je crois qu'elle a été plutôt favorable aux chevaux qu'aux bœufs, dont le nombre employé à la charrue et aux charrois, paroît diminuer insensiblement en France comme en Angleterre. Quoiqu'il soit bien constant qu'ils sont plus patiens, plus posés, et moins susceptibles de se rebuter des obstacles que les chevaux; que leur entretien est plus économique, sous tous les rapports, et qu'ils présentent, en cas d'accidens et dans leur vieillesse, une ressource que n'offrent pas les chevaux; quoique l'exemple de Lisbonne, où les bœufs font encore aujourd'hui tous les charrois, comme ils les faisoient autrefois dans Paris et presque par-tout, prouve qu'ils sont très-propres à cet exercice, sur-tout dans les pays montueux et difficiles; et quoiqu'à force de soins on soit même parvenu à accélérer leur marche naturellement lente, il paroît que la vîtesse de la marche des chevaux, si utile à l'époque des semailles et de la moisson, et dans plusieurs autres opérations qui exigent de la célérité, l'a emporté généralement sur les avantages nombreux et incontestables que présente l'emploi des bœufs. (*Y.*)

Page 113, colonne I, ligne 3.

(11) On ne fait pas généralement assez d'attention aux graves inconvéniens résultans de l'emploi prématuré des animaux au travail; et il est incontestable que, par la même raison que beaucoup de races s'abâtardissent, parce que les individus sont employés à la multiplication de l'espèce, avant l'âge convenable, beaucoup aussi sont ruinés, parce qu'on les soumet, trop jeunes encore, et sans graduation, à des travaux pénibles qui exigent l'entier développement des forces musculaires. C'est ainsi qu'en voulant hâter ses jouissances, l'homme inconsidéré les recule et les détruit souvent. (*Y.*)

Page 114, colonne I, ligne 14.

(12) L'usage pratiqué en Savoie, du temps d'*Olivier de Serres*, et encore ailleurs aujourd'hui, de faire tirer les bœufs par la tête et par le col, paroît généralement répandu en Portugal, où, selon le rapport du lord *Sommerville*, qui en donne la description, on n'adapte point deux jougs en ces deux endroits, comme en Savoie, mais un seul autour duquel on fixe une longue courroie, qui enveloppe et assujettit la base des cornes, et qui vient se rattacher au joug, après avoir passé sous le col. (*Y.*)

Page id. colonne II, ligne 10.

(13) Il est probable que l'auteur veut parler ici de la dépense relative à chaque espèce d'animaux, eu égard à la qualité de la nourriture, et non à la quantité, qui ne présente certainement pas les différences dont il fait mention. (*Y.*)

Page 115, colonne I, ligne 10.

(14) On voit, par les conditions qu'exige ici *Olivier de Serres*, par les précautions qu'il conseille, et par les inconvéniens qu'il ne peut se dissimuler, combien cette pratique, de faire travailler les vaches, qui a encore lieu aujourd'hui dans quelques parties peu aisées de la France, présente généralement peu d'avantages; elle n'a souvent pas d'autre cause que la modicité des facultés pécuniaires de ceux qui ont recours à cette triste ressource. (*Y*).

Page 115, colonne II, ligne 14.

(15) La sécheresse ne favorise pas directement la germination de l'ivraie, plus que celle des autres graines ; mais les circonstances dans lesquelles les grains semés se trouvent, lorsque la terre a été labourée à contre-temps, étant moins favorables à la végétation de ces derniers, on conçoit que l'ivraie et les autres graines parasites se trouvent par-là dans une chance plus avantageuse pour se développer, aux dépens des premiers, au lieu d'en être étouffés, comme il arrive lorsque les grains éprouvent une végétation vigoureuse. C'est sans doute ce fait, mal observé, qui a donné lieu à l'erreur que nous relevons, et qui n'est encore que trop répandue aujourd'hui. (*Y.*)

Page 118, colonne I, ligne 34.

(16) Les exemples de fertilité extraordinaire, rapportés par *Pline*, cités par notre auteur, et qui nous sont présentés comme particuliers à certaines régions privilégiées, cessent, ainsi que beaucoup d'autres du même genre, de paroître aussi merveilleux, lorsqu'au lieu de se borner à les admirer et à regretter d'en être privé, on prend le parti de les soumettre à un examen attentif.

Il est bien reconnu aujourd'hui, par des expériences répétées de nos jours, qu'un seul grain de blé planté dans des circonstances favorables, et convenablement traité aux différentes époques de sa végétation, est susceptible de produire chez nous et ailleurs, un grand nombre de tiges, et chaque tige une grande quantité de grains ; d'où il résulte qu'il est possible d'obtenir, en beaucoup d'endroits, avec une culture soignée, quelques centaines de grains d'un seul grain isolé, en observant les précautions convenables pour cet essai, et qu'on néglige généralement dans la culture ordinaire. C'est probablement ce qui est arrivé dans les endroits cités, d'où l'on a pu conclure, au général, de quelques faits particuliers, dus peut-être au hazard. Quoi qu'il en soit, et sans prétendre nier l'influence bien positive de certaines terres, et notamment de celles nouvellement défrichées, ou formées par des alluvions de rivières, des laisses de mer, etc., sur les semences qui leur sont confiées, nous sommes portés à croire, d'après l'assertion contradictoire de témoins oculaires, irrécusables, que les rapports qui ont été faits sur la fertilité extraordinaire de plusieurs contrées, sont au moins suspects d'exagération. *Cicéron*, qui avoit été receveur-général en Sicile, et qui devoit bien connoître les ressources du pays, atteste, dans son plaidoyer, pour les habitans, contre *Verrès*, leur gouverneur, que les terres des environs de Lontium, que *Pline* regarde comme les plus fertiles de la Sicile, et produisant cent et cent cinquante pour un, ne produisoient au plus que dix pour un, ce qui cesse d'être extraordinaire.

Le voyageur anglois *Shaw*, bon observateur, affirme aussi que les terres de la Lybie ne produisent pas cent, mais bien dix à douze environ pour un, ce qui est bien différent. Enfin, quelque fertile que soit le limon déposé par les débordemens périodiques du Nil, sur les terres de la basse Égypte, le rapport ordinaire en grains, d'après les renseignemens exacts et récens qui nous sont parvenus, est loin d'être au centuple. Il en est de même des Isles d'or dont parle *Olivier de Serres*. Ainsi, si l'on excepte le millet, qui tire son nom de *millia*, mille, le sarrasin ou blé noir, et quelques autres grains qui, en culture ordinaire, produisent quelquefois jusqu'au centuple et au-delà ; les autres grains n'atteignent pas généralement ce produit, à beaucoup près, quoiqu'on puisse les y faire parvenir par des soins et des procédés minutieux, ce que prouvent le plantage et l'emploi du semoir à roues, au moyen desquels on a quelquefois obtenu, avec une foible quantité de semence, des produits considérables ; mais ces moyens ingénieux ne sont pas susceptibles d'un usage général. (*Y.*)

Page 118, colonne II, ligne 35.

(17) Nous avons déjà eu occasion d'observer qu'*Olivier de Serres* partageoit l'opinion des Anciens sur la lassitude de la terre, et la nécessité de son repos à diverses époques. Cette opinion prévaut encore dans l'esprit de bien des cultivateurs ; cependant, la pratique constante de ceux qui ne suivent pas aveuglément la routine, et qui raisonnent leurs opérations, démontre, de la manière la plus satisfaisante, que, lorsque, par des assolemens bien dirigés, par l'emploi des engrais et des labours convenables, on entre-

tient ses terres dans un état de netteté, de fertilité, et d'ameublissement nécessaires ; elles ne se lassent pas de donner, sans interruption, des produits avantageux, et n'ont, par conséquent, besoin d'aucun repos. (*Y.*)

Page 119, colonne I, ligne 35. (18) Les inconvéniens et les avantages de cette méthode, qui n'a que trop souvent occasionné des incendies, sont les mêmes que ceux de l'écobuage. Voyez la note (8) relative à cette opération. (*Y.*)

Page 121, colonne II, ligne 38. (19) M. *Fabroni*, dans ses *Réflexions sur l'état de l'agriculture*, attribue aussi la fertilité actuelle des terres de la campagne de Rome, au petit nombre de labours qu'elles reçoivent. Il cite un fait qui mérite d'être rapporté. Les derniers agriculteurs Romains, dit-il, se plaignoient que leurs terres devenoient stériles progressivement, qu'elles étoient fatiguées, qu'elles vieillissoient. Ces mêmes terres, qu'on s'attendoit à voir bientôt réduites à la stérilité totale, n'ont plus aujourd'hui la moindre marque de stérilité, et se trouvent grasses et fertiles comme des terres neuves. On ne peut rendre raison de ce phénomène, ajoute-t-il, qu'en se rappelant que les anciens Romains labouroient excessivement leurs terres ; et que ceux à qui ces mêmes terres sont confiées aujourd'hui, les labourent le moins qu'ils peuvent. (*Y.*)

Page 123, colonne I, ligne dern. (20) Les cultivateurs de la Camargue redoutent tellement l'action corrosive du sel sur le froment, dans les années sèches, qu'ils sont dans l'usage de semer du kali (*salsola sativa*, L.) avec le froment, de sorte que, lorsque le dernier est détruit par la sécheresse, le premier, qui demande un terrein salé, prospère, et dédommage de la perte du froment. Lorsqu'au contraire, le froment réussit, la récolte du kali est nulle. (*Y.*)

Page 124, colonne I, ligne 4. (21) Au lieu de faire passer deux charrues successivement dans la même raie, ce qui double l'opération du labourage, il est plus expéditif et plus économique d'adapter, à la même charrue, deux socs placés sur la même ligne, et à des profondeurs différentes ; ce que j'ai vu pratiquer avec beaucoup de succès, sans une grande addition de fatigue pour les chevaux. (*Y.*)

Page 125, colonne II, ligne 5. (22) Quelqu'avantage qui puisse résulter de la bèche ou du louchet, employé dans le petit état de Lucques, et dans quelques cantons méridionaux de la France, l'emploi de cet instrument sera toujours considérablement restreint, à cause des frais de main-d'œuvre et de l'emploi du temps ; et il est possible d'y suppléer, en grande partie, comme *Olivier de Serres* vient de l'observer lui-même, par l'emploi d'une charrue qui remue plus profondément la terre qu'à la manière ordinaire. (*Y.*)

CHAPITRE III.

Idem, ligne 32. (23) *Rozier* a complètement démontré, à l'article *engrais* (qu'on peut consulter dans son *Cours complet d'agriculture*), que cette distinction de fumiers en chauds et froids, étoit purement idéale ; tous les excrémens de nos animaux domestiques, mêlés avec de la paille, et imprégnés d'une humidité suffisante, sont susceptibles d'acquérir, par la fermentation, un degré de chaleur considérable ; mais lorsqu'après cette fermentation, on les incorpore à la terre, ils ne sont pas réellement alors plus chauds que les autres substances qui les environnent, ou avec lesquelles ils se trouvent confondus. (*Y.*)

Page 126, colonne I, ligne 29. (24) Les excrémens humains dont *Olivier de Serres* fait simplement mention plus loin, sous la dénomination d'*immondices des privés*, sont encore plus actifs que la colombine. Les Anciens connoissoient bien ce puissant engrais, et les Flamands s'en servent de nos jours, avec le plus grand succès, en le délayant, et le répandant sur les terres, sous forme liquide. Mais il étoit réservé au C. *Bridet*, d'inventer un procédé au moyen duquel cet engrais rebutant, en subissant, par l'amoncèlement, un degré de fermentation considérable, se réduit en poudre presque inodore. Par ce moyen, on le sème comme le grain, et il a le précieux avantage d'être transportable à peu de frais, à de grandes distances. (*Y.*)

Page id. colonne II, ligne 4. (25) N'est-ce pas plutôt l'abondance des parties salines que renferme la fiente des oiseaux aquatiques, qui fait que la première année elle

fait jaunir l'herbe, qui devient très-vigoureuse l'année suivante, lorsque l'eau a suffisamment détrempé cet engrais ? C'est du moins le même effet que celui produit par le sel semé surabondamment, ou en temps chaud. On pourroit citer beaucoup d'exemples à l'appui de cette conjecture, et il est incontestable que tous les engrais qui abondent en parties salines, telles que la cendre, la chaux, la poudrette, la colombine, etc., deviennent plus nuisibles qu'utiles, lorsque l'eau ne tempère pas leur action, immédiatement après leur emploi. (*Y.*)

Page 128, colonne I, ligne 12. (26) Quelle que soit la cause qui rende la culture des féves si favorable aux cultures subséquentes, soit qu'on doive l'attribuer aux fréquens binages qu'elles exigent pour prospérer, et qui ont le double avantage d'ameublir et de nettoyer parfaitement la terre, soit qu'elle soit due à la nature tendre de la tige, et à ses nombreuses et larges feuilles, qui soutirent une quantité considérable d'alimens de l'atmosphère, à laquelle elles présentent une grande surface, comparativement à l'étendue des racines qui les supportent ; soit peut-être que ces deux causes concourent à cet effet avantageux ; toujours est-il bien reconnu, sur-tout en Flandre et en Angleterre, que cette première culture est une des meilleures préparations que l'on puisse donner dans l'année de jachère, aux terres compactes et argileuses, pour recevoir du froment. Nous aurons occasion de parler plus loin des avantages de son enfouissage en verd. (*Y.*)

Page id. colonne II, ligne 38. (27) L'usage de fertiliser la terre en y enfouissant en fleurs, les féves, les vesces, les pois, les lupins, et autres plantes légumineuses, remonte à la plus haute antiquité ; et il paroît, par divers passages de *Caton*, *Columelle*, *Varron*, *Virgile* et *Pline*, que les Anciens faisoient le plus grand cas de cet engrais végétal qui, s'il n'est le plus puissant, est au moins le plus économique de tous. Quoique la nature nous l'indique fortement par les exemples encourageans qu'elle met constamment sous nos yeux, il ne paroît pas que les cultivateurs modernes en fassent l'emploi que mérite, à tous égards, un engrais si précieux, qu'il est si facile de se procurer par-tout, et qui est si recommandable pour les terres éloignées, ou d'un difficile accès. S'il n'a pas toute la force et la durée des engrais animaux, il est exempt aussi des inconvéniens qui les font proscrire des meilleurs vignobles, et c'est-là sur-tout qu'on devroit l'employer souvent, à l'imitation des Anciens ; il est si économique, que les partisans des jachères, qui, le plus souvent, n'ont aucun engrais à leur donner, au lieu de les fatiguer par de fréquens et onéreux labours, devroient, au moins, chercher à les engraisser, en y enfouissant les plantes qu'ils y semeroient à loisir. J'observerai que le sarrasin ou blé noir, dont je fais annuellement un très-grand usage, avec un succès constant, m'a paru aussi efficace et beaucoup plus économique encore, que les légumineuses précitées, que j'ai plusieurs fois semées comparativement. J'aurai occasion d'en parler dans la suite. (*Y.*)

Page 129, colonne I, ligne 28. (28) Les bons effets de la marne ne sont généralement sensibles qu'à la troisième année, ce qui ne peut être attribué à un excès de chaleur et de graisse, comme le pense *Olivier de Serres* ; puisque, loin de faire verser les grains, ses effets sont presque nuls alors, mais plutôt au défaut de combinaison intime avec le sol, ce qui s'opère à la longue, par l'action des météores, des labours, et des engrais. Cette vérité se trouve journellement confirmée par l'expérience des cultivateurs qui, désirant accélérer les effets améliorans de la marne, fument la terre en même-temps qu'ils y déposent cet amendement, ou bien, le mêlent, dans la cour même, couche par couche, avec le fumier, ce qui ne manque jamais de le mettre en action dès la première année. (*Y.*)

Page id. colonne II, ligne 17. (29) *Olivier de Serres* ne parle point des plantes marines, connues sous les noms de *fucus*, *varecs*, *goesmons*, *algues*, etc., dont les cultivateurs, placés près des côtes de l'Océan et de la Méditerrannée, tirent un parti si avantageux pour l'engrais de leurs terres.

On ne sauroit trop répéter qu'on ne fait généralement point assez de cas des engrais végétaux que la nature présente, presque par-tout, en abondance, et je ne puis me dispenser de rappeler ici l'exemple, bien digne d'imitation, du vertueux cultivateur suisse, connu sous le

nom de *Kliyogg*, ou *Petit-Jean*. Sans cesse occupé à augmenter la masse de ses engrais, il profitoit, avec empressement, de l'utile ressource que lui présentoient les sommités des pins et sapins, qu'il faisoit macérer, et qui lui fournissoient une ample provision d'un engrais économique, abondant et durable.

Combien de terres stériles pourroient facilement être améliorées par ce moyen trop peu connu! Combien de cultivateurs ne se doutent pas qu'ils ont souvent à côté d'eux ce qu'ils vont chercher bien loin à grands frais!

Dans l'énumération des engrais, faite par *Olivier de Serres*, il ne parle ni de la suie, ni de la cendre de tourbe, ni du plâtre. Ces engrais, très-puissans, ne paroissent pas avoir été connus des Anciens, aucun de leurs auteurs agronomiques n'en parlant. La découverte de leurs bons effets est moderne; et, comme ils ne sont encore ni assez connus, ni assez généralement employés, il peut être utile d'entrer ici dans quelques détails généraux à ce sujet.

Les terres auxquelles ces engrais conviennent plus particulièrement, sont les terres compactes, argileuses, et aquatiques. Les saisons les plus propres à leur emploi sont, l'automne, l'hiver, et le commencement du printemps. La quantité le plus généralement convenable, est le double de celle du grain nécessaire pour la même étendue de terrein. On peut les semer simultanément avec le grain, ou avant, ou immédiatement après la semaille. Ces règles générales admettent quelques exceptions; mais il est essentiel d'observer, qu'en quelque circonstance qu'on les employe, leurs effets ne deviennent bien sensibles que par l'intermède d'une humidité constante; et il convient d'ajouter que l'efficacité du plâtre et de la cendre de tourbe, a été jusqu'ici plus constatée sur les prairies artificielles, et notamment sur le trèfle, la luzerne, et le sainfoin, auxquelles ils conviennent essentiellement, que sur les plantes graminées. (*Y.*)

Page 130, colonne I, ligne 30. (30) Dans un temps où on subordonnoit à l'influence lunaire un très-grand nombre d'objets, *Olivier de Serres*, en reconnoissant que la lune n'en exerce réellement aucune sur les fumiers, nous donne une nouvelle preuve de son excellent jugement; mais il est surprenant que son expérience ne lui ait pas appris à faire une grande différence entre les vieux et les nouveaux fumiers; les derniers ne manquant jamais, faute d'avoir subi un degré de fermentation et de décomposition suffisans, d'apporter sur les terres, avec un engrais mal préparé, une prodigieuse quantité de graines nuisibles, qui, après avoir dévoré la substance du bon grain, se perpétuent dans le champ, et deviennent très-difficiles à extirper ensuite. (*Y.*)

CHAPITRE IV.

Page 131, colonne I, ligne 17 (31) La culture successive des différentes graminées, sur le même terrein, est contraire aux principes d'un bon assolement. En vain varieroit-on l'espèce de grain; avec une pareille rotation, la terre ne peut manquer de s'épuiser, de se couvrir de graines nuisibles aux récoltes, et d'être, en peu d'années, hors d'état de donner de belles productions. Il est donc indispensable d'alterner constamment la culture des graminées avec celle des plantes fourrageuses, légumineuses, et potagères: c'est le moyen infaillible d'établir une succession de récoltes, qui, en donnant les plus grands produits possibles, conserve toujours la terre dans un état de netteté, d'ameublissement et de fertilité convenables. (*Y.*)

Page id. colonne II, ligne 4. (32) Nous ignorons ce qui se passe aujourd'hui dans le midi de la France, relativement aux points d'où les grains de semence sont tirés par préférence à d'autres points; mais ce qui se passe dans les environs de Paris, paroît entièrement opposé à ce que rapporte ici *Olivier de Serres*. Il est constant que les cultivateurs de toute la partie située à l'est et au midi de Paris, et notamment de la ci-devant Brie, tirent la majeure partie de leurs fromens de semence des points opposés, c'est-à-dire de la ci-devant Beauce, Picardie, etc.; Crépy leur en fournit beaucoup. Il paroît même qu'en général les grains prospèrent plus tirés du nord au midi, que du midi

au nord ; et si cette observation est constante, elle est contraire à celle qu'on a faite pour les animaux, qu'il est généralement plus avantageux de porter du midi au nord.

Nous ajouterons, au reste, que plusieurs agriculteurs distingués regardent aujourd'hui le renouvellement des semences comme tenant plus au préjugé qu'à une nécessité réelle ; ils pensent que si chaque cultivateur épuroit ou nettoyoit ses grains par des sarclages répétés, dans les champs, et par des vanages et criblages suffisans, il n'auroit pas besoin de changer ses semences ; notre collègue, le C. *Tessier*, connoît des fermiers soigneux qui ne les renouvellent jamais, et qui ont toujours de superbes récoltes. (*Y. et H.*)

Page 132, colonne I, ligne 7. (33) Le moyen que j'employe avec succès, ainsi que plusieurs cultivateurs, me paroît bien préférable au fléau. C'est un tonneau couché et assujetti par des pièces de bois, ou des pierres qui le fixent, et sur le milieu duquel on abbat légèrement une portion de gerbe qu'on tient avec les deux mains. Par ce moyen, fort simple et très-expéditif, aucun grain n'est brisé comme avec le fléau, il ne sort que celui qui est le mieux nourri et le plus net, et tous les petits grains et les mauvaises graines restent dans le cul de la paille, qu'on bat ensuite au fléau. (*Y.*)

Idem, ligne 38. (34) *Olivier de Serres* partage encore ici l'opinion des Anciens sur la dégénération d'une espèce de plante en une autre espèce. On a lieu d'être étonné qu'un observateur aussi attentif que lui ait été séduit par une vieille erreur, au point de croire avoir vu quelques grains d'ivraie dans un épi de froment. Malgré tout ce que les Anciens, et même quelques Modernes, ont écrit sur la possibilité d'une semblable transmutation, d'une espèce en une autre, la saine physique répugne à de semblables suppositions. Tout le mystère se réduit à ceci : des circonstances désavantageuses dans lesquelles une plante se trouve, peuvent bien en altérer la graine au point de la rendre méconnoissable quelquefois à ceux qui se contentent d'un examen superficiel ; mais la métamorphose se borne là ; et toutes les fois que les graines, ainsi détériorées, ont conservé la faculté germinative, elles reproduisent bien entièrement leurs analogues, et non une autre espèce. (*Y.*)

Page 133, colonne I, ligne 34. (35) Quoique la préparation fertilisante indiquée ici par *Olivier de Serres*, répétée depuis par tous ceux qui l'ont copié, et diversifiée d'une infinité de manières par le fameux Abbé *de Vallemont*, dans ses *Curiosités de la Nature*, ne produise malheureusement ces effets extraordinaires, annoncés toujours avec tant d'emphase, qu'aux yeux des esprits crédules, qui aiment mieux croire aveuglément que d'examiner attentivement les faits ; quoique les expériences ingénieuses et décisives de *Poncelet* et de *Bonnet*, sur le développement du germe et les fonctions des deux lobes ou cotylédons qui l'enveloppent, ayent prouvé jusqu'à l'évidence l'inefficacité des recettes les plus compliquées en ce genre ; il faut avouer cependant que notre auteur ne faisant aucune mention de l'utile opération du chaulage, les lotions qu'il recommande ne peuvent avoir qu'un effet utile, considérées comme un moyen supplémentaire de cet excellent préservatif de la carie. (*Y.*)

Page id. colonne II, ligne 24. (36) La différence d'opinion des Anciens sur la quantité de semence qu'exigent comparativement les différentes espèces de terre, existe encore aujourd'hui parmi les auteurs qui ont entrepris de tracer des règles sur cet objet, ainsi que parmi les cultivateurs de différens cantons, probablement parce que chacun considère pour règle générale et invariable les résultats accidentels de quelques faits particuliers, dont il a été témoin. Il est incontestable qu'un très-grand nombre de circonstances concourent à apporter des différences notables dans les résultats annuels des mêmes espèces de terre, et il est très-difficile d'établir une règle fixe sur un point naturellement aussi variable. S'il est permis cependant de hasarder une opinion, sur un objet aussi délicat, je dirai que la qualité intrinsèque de chaque nature de terre éprouvant des modifications considérables par son état d'amélioration ou de détérioration, relativement à son assolement ou à sa préparation ; cette circonstance, purement accidentelle, doit toujours être prise en grande considération, ainsi

que l'état d'ameublissement et de netteté qui sont aussi des qualités accidentelles très-variables. Les façons que l'on peut donner aux grains pendant le cours de leur végétation, sont encore un objet important à considérer ; ainsi, de deux terreins de même qualité, dont l'un sera en mauvais état de culture, et où le grain doit être abandonné à lui-même, et dont l'autre sera en bon état, et où le grain recevra différens binages: le premier exigera généralement plus de semence pour étouffer les mauvaises herbes, et il en faudra moins dans l'autre, où chaque grain, indépendamment d'une végétation plus active et plus vigoureuse, sera encore débarrassé des herbes par les sarclages. La pratique du plantage et de la charrue-semoir, qui exigent une terre bien préparée et des binages répétés, et qui économisent beaucoup la semence, en est une preuve convaincante; mais cette pratique ne peut être d'un usage général. (*Y.*)

Page 134, *colonne* 1, *ligne* 34.

(37) La nomenclature du genre *froment* est très-incertaine. Les secours de la botanique, pour cet objet, sont insuffisans. La plupart des botanistes ont regardé, par exemple, comme des espèces différentes, le *triticum hybernum*, *blé d'hiver* ou *d'automne*, et le *triticum œstivum*, *blé de printemps* ou *de Mars*. Ils se sont uniquement fondés sur les différentes époques de leurs semis (cause unique des différences qu'on apperçoit entre ces plantes). Cependant, il est prouvé qu'on peut cultiver les blés de printemps comme blés d'hiver : et ramener ceux-ci à devenir des blés de printemps.

Les caractères de blés barbus, ou de blés raz, pour former des espèces, ne sont pas plus fondés, puisqu'il est prouvé que ces mêmes fromens ont des barbes, ou en sont privés, suivant les lieux de leurs cultures, ou les circonstances qui peuvent influer sur leur végétation. Il est vrai cependant que certains fromens éprouvent beaucoup plus difficilement ces variations dans leurs barbes.

D'un autre côté, les botanistes modernes voulant éviter de prendre des variétés pour des espèces, ainsi que les anciens botanistes l'avoient fait, ont négligé de véritables espèces. On pourroit citer pour exemple de ce fait, le *siligo* des Anciens, *blé blanc*, omis généralement depuis *Tournefort*.

Si la botanique est ici un guide peu sûr, l'économie rurale n'en est pas un plus fidèle. La concordance des espèces et des variétés est presque devenue impossible, parce que les noms vulgaires se sont accrus à l'infini (cela devoit être pour l'objet du premier soin de tous les cultivateurs) ; parce que les variétés se sont extrêmement multipliés par la culture ; parce que l'érudition des commentateurs a encore embrouillé ce que l'antiquité nous a laissé sur cet objet. On sait que rien n'est plus difficile que de reconnoître les plantes dont les Anciens ont parlé ; la science de la botanique n'existant point pour eux, les mots qu'ils ont employés n'ont aucun sens précis, et ils ont négligé la description des parties des plantes qui seules pouvoient les faire reconnoître.

Vouloir vaincre ici ces difficultés, seroit s'écarter du plan de l'ouvrage. Un volume ne suffiroit pas pour discuter toutes les opinions sur la nomenclature ancienne et moderne des blés. Le travail sur le mot *far*, seroit lui seul assez considérable. On se bornera donc, d'après ce qui est le plus généralement adopté, à présenter la nomenclature des fromens, en tâchant de rapporter, sous chaque espèce ou variété, le mot employé par *Olivier de Serres*. On n'insérera, dans cette nomenclature, que ce qui paroît le plus indispensable pour atteindre ce but.

Les noms d'*Olivier de Serres* qu'on n'a pu rapporter à aucune espèce, sont : l'*aufegue* ou la *seissette*, et le *bouchard*. Ces noms locaux désignent, sans doute, des variétés de couleurs qui appartiennent à des blés d'hiver.

I. *Triticum hybernum. Linné.*

Froment d'automne,

Blé d'hiver.

T. hybernum aristis carens. C. Bauhin, Pinax.

Froment sans barbes, ou raz.

Touzelle. *Magnol, Flore de Montpellier.*

Tozelle des { Italiens . . . . / Piémontois . . / Languedociens. / Provençaux . . } *Olivier de Serres.*

Observations. Plusieurs auteurs pensent que

le *siligo* des Anciens est ce même froment. On rapportera le *siligo* d'*Olivier de Serres* à une autre espèce.

Variétés. *T. aristis circumvallatum Gerard.*

Froment d'hiver barbu (cité par *C. Bauhin*, sous sa onzième espèce), quoique sans doute différente.

Vulgairement *froment. Magnol.*

Observations. Cette espèce de froment, ou variété, étoit un des *far* des Gaulois. C'est à lui qu'il faut rapporter les noms employés par *Olivier de Serres*.

De Froment rouge.
Far adoreum.
Rousset.
Barbe rousse.
Rougeâtre. . .
Barbu. . . . . } de *Columelle.*
Poullé . . . .

Ce dernier est une variété dont la couleur est plus obscure.

On ne parle point des autres variétés, soit relativement à la couleur du grain, soit à celle de la barbe. On suppose, avec le plus grand nombre des botanistes (quoiqu'on ait établi le contraire dans ce qui a été dit ci-dessus), que le *triticum hybernum* est une espèce, et qu'elle a des variétés, que c'est une souche qui a produit diverses races.

II. *Triticum æstivum. Linné.*

Froment de printemps.
Blé de Mars.
Blé trémois.
T. trimestre des Anciens.

Variétés. Blé de Mars barbu, de différentes couleurs.

Barbu-marsés (Mars-barbu), de *Columelle*.
Primavo (de printemps), des Savoisiens.
Marzol (de Mars), des Piémontois.
} *Olivier de Serres.*

Ces blés appartiennent à cette espèce, ou à ses variétés.

Observations. *Olivier de Serres* s'est trompé en disant que le *barbu-marsés* est aussi appelé *escourgeon*, ce nom appartient à l'orge d'hiver.

III. *Triticum siligineum. C. Bauhin.*

Blé blanc ras.
T. candidum. . .
Olyra . . . . . } des Anciens.
Siligo . . . . . }
Sandalum . . . .

Observations. Ce froment, quoique regardé par quelques-uns comme une variété du blé d'hiver, paroît être une espèce. Celui dont *Olivier de Serres* parle sous le nom de *siligo*, paroît être celui-ci; il le décrit comme étant bon et fort blanc, et le rapporte au blé blanc de *Columelle*.

IV. *Triticum album. Gœrtner.*

Blé blanc barbu.
T. aristis longioribus spicâ albâ. C. Bauhin.

Observations. On croit devoir rapporter à celui-ci le blancé de *Columelle*, cité par *Olivier de Serres*. C'est sans doute le deuxième *far* des Gaulois, le *far clusinum* des Anciens.

Variétés. *T. typhinum simplici folliculo. C. Bauhin.*

Blé roux barbu.

Observations. Les blés luisier, locar, turquet, se rapportent peut-être à cette variété. Ce nom de locar se donne aussi à l'épeautre.

V. *Triticum turgidum. Linné.*

Blé renflé.
Blé d'Angleterre.

Variétés. Blé à barbes.
Blé raz.

Observations. Voyez les observations sur le *triticum spelta*.

VI. *Triticum compositum. Linné.*

Blé de miracle.
Blé de Smirne.
Blé de Barbarie.
T. spica multiplici. C. Bauhin.

Froment, grand épi plat, de chaque côté sortent trois ou quatre petits épis. *Olivier de Serres*.

Blé qui truche (qui pousse des branches).

Cette espèce paroît avoir du rapport avec le *triticum æstivum*.

Variétés. Peut dégénérer et redevenir à épi simple.

Observations. *Rozier*, dans son *Cours d'Agriculture*, article froment, publié en 1784, dit que *Linné* ne connoît point cette espèce. Cependant

pendant elle existe dans le *Systema vegetabilium* de *Linné*, publié dix années auparavant par *Murray*.

VII. *Triticum polonicum. Linné.*

Blé de Pologne.

Suivant quelques auteurs, ce pourroit être le *triticum semine oblongo. C. Bauhin.*

Long-gran (grain long) des Maconnois, de *Bauhin* et de *Dalechamp*.

Observations. Les Anciens ont parlé d'un blé de l'Achaïe et de l'île d'Eubée, qui semble avoir du rapport avec celui-ci. Il est assez étonnant qu'*Olivier de Serres*, qui a publié son ouvrage plus de douze ans après celui de *Dalechamp*, n'ait point parlé de ce blé de Pologne.

VIII. *Triticum spelta. Linné.*

Épeautre.

Fausse épeautre.

Zea dicoccos, vel major.
Far . . . . . } *C. Bauhin.*
Typha . . . . . }

Espeautre. . . . . }
Zeia des Grecs . . . . }
Zea des Latins . . . . } *Olivier de Serres.*
Semen (par excellence). }

Arynca, typha ; deux seulement *à présent*, l'une plus grosse que l'autre. *Olivier de Serres.*

Variétés. On n'en connoît point.

Observations. Dalechamp, et *C. Bauhin* d'après lui, donnent le nom de *far sive adoreum veterum*, au *triticum rufum grano maximo*, qui est peut-être une variété de l'épeautre, ou même du *triticum turgidum*.

L'*arynca*, ou *l'olyra*, ce qui est la même chose, n'est point une espèce différente de l'épeautre ; les Anciens n'en connoissoient que deux, celle-ci et celle qui suit, quoiqu'*Olivier de Serres* ait pu penser le contraire. Divers noms, dans l'antiquité, ne supposent pas des plantes différentes ; car ces noms s'appliquent, tantôt au pays, tantôt à des préparations ou emplois de la plante. Il est plus difficile de savoir auquel des deux épeautres s'applique précisément tout ce qui en a été rapporté.

Ce qui a été dit sur le *typha* est assez incertain ; cependant, ainsi qu'on le voit ci-dessus, *C. Bauhin* le rapporte à la présente espèce.

Quant au *tragus* (*tragos* d'*Olivier de Serres*), il paroit vraisemblable que c'est le nom que l'on donnoit à un potage fait d'*olyra*. Malgré cela, quelques auteurs l'ont décrit et figuré comme une espèce de blé.

L'*alica* étoit encore un potage, ou bouillie, fait avec l'épeautre ; ou, suivant d'autres, c'étoit le nom du froment qui servoit à le préparer. On sait que les Romains mangèrent, pendant long-temps, de la bouillie, avant qu'ils eussent adopté l'usage du pain.

IX. *Triticum monococcum.*

Épeautre.

Petite épeautre.

Zea brisa dicta . . . . . }
Spelta vulgò . . . . . }
Frumentum loculare . . . . }
Monococon frumentum barbatum . . . . . } *C. Bauhin.*
Far venniculum rubrum . . }

La speouta des Languedociens. *Gouan.*

Spelda . . }
Sirra . . . } Des Italiens. *Manetti.*
Biada . . }

Variétés. On n'en connoît point.

Observations. Voyez ce qui a été dit sur l'espèce précédente. Celle-ci entroit plus particulièrement dans la bouillie nommée *crismnum*.

Il suit de ce qui précède, que le nom de *far*, dont est venu celui de farine, s'appliquoit à différens grains, et même à leurs préparations. Ainsi, il y avoit le *far* naturel, ou la plante ; et le *far* artificiel, ou la bouillie, d'une ou de plusieurs plantes. Dans chaque circonstance ce mot, en général, recevoit une épithète. (*Cᴇ.*)

(38) Nous désignons aujourd'hui sous le nom d'*escourgeon* une variété d'orge hivernale à six rangs, *hordeum exasticon*, L. Il est évident qu'*Olivier de Serres* appelle ici, et plus loin (page 135), du nom d'*escourgeon* le blé de mars ou trémois. (*Y.*) *Page 134, colonne II, ligne 9.*

(39) Cette espèce de froment est ce que nous appelons communément *blé de miracle*. Indépendamment de l'inconvénient que lui reconnoît *Olivier de Serres*, il a celui d'avoir une paille très-grosse et moins bonne pour la nourriture des animaux que celle des fromens ordinaires. Il se bat difficilement, le grain étant très-adhé- *Page 135, colonne II, ligne 22.*

rent à la balle qui l'enveloppe ; il s'écrase beaucoup sous le fléau et se casse facilement. Il est aussi plus sensible aux froids, mais il peut se semer avec succès après l'hiver, comme j'ai eu occasion de l'éprouver, et il est très-productif. (*Y.*)

Page 136, colonne I, ligne 32. (40) L'épeautre est encore aujourd'hui plus cultivée en Italie, en Suisse et en Allemagne qu'en France. Quant à la prétendue dégénération d'une plante en une autre, comme du froment en ivraie, et de l'épeautre en avoine, voyez la note (34). (*Y.*)

Page id. colonne II, ligne 27. (41) Ce mélange du froment et du seigle pour semence, devient de plus en plus rare, et devroit être entièrement abandonné, en exceptant, peut-être, quelques cas particuliers qui, heureusement, se rencontrent fort rarement. Pour se convaincre de cette vérité, il suffit d'observer que la maturité de ces deux grains a toujours lieu à des époques différentes, et plus ou moins éloignées entre elles, le seigle étant généralement bon à récolter de huit à quinze jours plutôt que le froment, d'où résulte inévitablement la nécessité de sacrifier une partie de l'un des deux grains à la perfection de l'autre. Une considération nouvelle, d'un intérêt assez majeur, se présente aussi contre cette vieille méthode, c'est que la mouture de deux grains d'inégale grosseur, est toujours imparfaite. Ainsi, d'un côté, l'on perd une partie de sa récolte, et de l'autre, on obtient moins de farine. (*Y.*)

Page 137, colonne II, ligne 13. (42) L'orge qu'*Olivier de Serres* appelle *chevalin*, est celle que nous nommons *escourgeon*, *hordeum exasticon*, L., note (38), qu'on sème encore aujourd'hui en plusieurs endroits, et principalement dans les environs de Paris, avec beaucoup de succès, pour donner en vert aux chevaux, au printemps.

On n'observe point aujourd'hui que l'orge hivernale, ou escourgeon, se conserve moins longtemps que les autres grains ; car on l'employe, en tout temps, avec succès, à la confection de la bierre, à laquelle elle est très-convenable.

Nous cultivons deux variétés d'orge nue, qu'*Olivier de Serres* paroît n'avoir pas connues, et qui sont très-recommandables, tant par la grosseur et la pesanteur du grain que par leur précocité, et la quantité et la blancheur de la farine, qui fait un pain très-savoureux et très-nourrissant. Je récolte constamment cette précieuse variété quinze jours avant l'orge ordinaire, semée dans les mêmes circonstances. Elle pèse généralement dix hectogrammes (deux livres) de plus, par hectolitre (huit boisseaux), et j'en obtiens un pain très-blanc, aussi délicat que nourrissant.

Il est probable que, si l'orge corrige les mauvais effets de l'ivraie, comme l'assure *Olivier de Serres*, c'est moins par une propriété particulière que parce qu'étant mélée avec le froment qui en est infecté, elle attenue, par l'effet méchanique de son mélange, la malignité de l'ivraie qui se trouve alors plus divisée. (*Y.*)

Page 138, colonne I, ligne 36. (43) Le sarrasin (*polygonum fagopyrum*, L.) connu aussi sous le nom de *blé noir* ou *bouquette*, s'emploie rarement aujourd'hui, comme aliment, mélé avec d'autre blé, ainsi que le dit *Olivier de Serres*. La manière la plus ordinaire et la plus naturelle de l'employer est en bouillie, qui est légère et très-délicate, ou en espèces de gâteaux, ou biscuits, qui sont aussi très-savoureux et de facile digestion. Mais je ne saurois trop recommander, d'après ma pratique constante et ancienne, l'emploi de cette précieuse plante comme engrais. C'est le plus économique et le plus commode que j'aie trouvé. Quinze à vingt kilogrammes (trente à quarante livres) de semence, qui ne coûtent ordinairement que trente à quarante sous, suffisent pour un demi-hectare (un arpent). On peut l'enfouir deux mois après l'avoir semé ; il étouffe, par son ombre, les plantes nuisibles, pendant sa végétation, et il est promptement réduit en terreau, lorsqu'il est enfoui. (*Y.*)

Page id. colonne II, ligne 17. (44) Cette expression *gros grain de Turquie*, et la description qui la suit, ne laissent aucun doute que ce ne soit le mays ou blé de Turquie (*zea mays*, L.), dont il s'agit ici, et que son existence n'étoit pas ignorée en Europe au moment où *Olivier de Serres* écrivoit ; mais il s'en faut de beaucoup que sa culture fût alors aussi répandue qu'elle l'est actuellement : elle a amené, dans les cantons qui l'ont adoptée, une richesse que leurs habitans ne connois-

soient pas, lorsqu'ils n'ensemençoient que du froment ou du millet. Il remplace avantageusement l'avoine, engraisse promptement les cochons, et est recherché par les oiseaux domestiques; il n'y a rien, en un mot, que les animaux de toute espèce aiment autant et qui leur profite davantage. C'est donc un des plus utiles présens que le Nouveau Monde ait faits à l'ancien. A la vérité, comme cette plante est extrêmement sensible au froid, qu'elle exige environ quatre mois de chaleur pour complèter sa végétation et sa dessication, elle ne sauroit convenir aux Départemens situés au nord; mais l'expérience démontre qu'elle prospère dans les parties tempérées de la France, pourvu que les semailles se fassent à propos, dans une terre meuble et fumée; que la distance entre chaque pied soit régulièrement observée, et que le sarclage et le buttage ne soient pas oubliés.

Le mays blanc et le mays jaune sont les principales variétés cultivées parmi nous. La première est de quinze jours plus hâtive; elle produit davantage et se plaît dans les terres fortes. On la préfère dans les départemens des Landes, des Hautes et Basses-Pyrenées. Le mays jaune, au contraire, exige un sol moins gras; et sa culture est plus généralement adoptée dans les départemens de la Gironde, du Rhône, de Saône et Loire, de la Côte-d'Or et du Doubs. Il y a encore du mays précoce, connu en Italie sous le nom de *quarantain*, par la raison que cette espèce croît et mûrit dans le cercle de quarante jours. On le nomme, en Amérique, *petit mays;* il est moins productif; il est à l'autre, ce que les blés de Mars sont à ceux d'hiver; mais il lui faut, dans nos climats, trois mois pour parcourir le cercle de sa végétation; et vu la petitesse des épis, il vaut mieux cultiver le grand mays. On prépare du pain de sa farine; mais c'est sous la forme de bouillie ou de *polenta* que le mays offre le plus d'avantages. Presque toute l'Amérique septentrionale, une partie de l'Asie et de l'Afrique, plusieurs contrées de l'Europe trouvent dans ce grain une nourriture substantielle pour les hommes et pour les animaux.

Les détails concernant la culture du mays, et tous les emplois qu'il est possible d'en faire dans l'économie domestique, sont consignés dans un Mémoire couronné par l'Académie de Bordeaux, sur cette question : *Quel seroit le meilleur procédé pour conserver le plus long-temps possible, ou en grain, ou en farine, le mays ou blé de Turquie ?* (*P.*)

(45) Il en est de l'avoine comme de beaucoup d'autres choses; il en est de bonnes de toutes les couleurs; et quoique la noire soit souvent préférée, il est des contrées, et notamment dans les Départemens septentrionaux, où la blanche est presque toujours exclusivement cultivée. La qualité essentielle n'est donc pas la couleur, mais le poids, qui est l'indice le plus sûr de la supériorité d'une variété sur l'autre, toutes choses égales d'ailleurs. *Page 139, colonne I, ligne 10*

J'ai déjà eu occasion de relever l'erreur qu'*Olivier de Serres* partageoit quelquefois avec son siècle, sur l'influence prétendue des phases de la lune sur les semailles.

L'observation qu'il fait de la stérilité de l'avoine échauffée, n'est pas particulière à cette plante, qui, comme toutes les autres, ne peut germer lorsqu'un degré de fermentation considérable a détruit le principe de végétation en désorganisant le germe. (*Y.*)

(46) Ce qu'*Olivier de Serres* appelle ici *herce rampante*, n'est autre chose que le rouleau garni de dents, dont il a parlé plus haut, et dont j'ai fait mention note (6). (*Y.*) *Page 142, colonne II, ligne 34.*

(47) C'est de la *herse roulante* ou rouleau à dents dont il est ici question, et dont je viens de parler dans la note précédente. (*Y.*) *Page 143, colonne II, ligne 36.*

Rozier a fait, dans le *Cours d'Agriculture*, article *Froment*, une observation critique que je crois devoir rapporter sur ce qu'*Olivier de Serres* dit, en cet endroit, du labourage par sillons rehaussés, pratiqué dans la Beauce et ailleurs. « *Olivier de Serres* se trompe ici : toute la terre est travaillée. On commence par labourer, en prenant les nouveaux sillons dans le sens contraire de celui des anciens billons; ce qui met le terrein de niveau. On croise et on recroise ensuite, de manière que la superficie du sol est plate. Ce sont les derniers travaux qui forment le billon, ainsi qu'il l'explique dans cet article, et on a l'attention d'établir le billon sur la partie

qui auparavant étoit creuse, et la partie ci-devant billonnée devient la partie creuse. La superficie est ainsi successivement relevée et abaissée : c'est de cette manière que j'ai vu opérer. Le laps de temps n'a rien changé à la coutume aujourd'hui établie : on m'a assuré qu'on la suivoit de père en fils, et je le crois ». (*H.*)

Page 151 colonne I, ligne 16. (48) Les mauvais effets résultant de la culture du millet doivent être bien plutôt attribués à ce qu'il épuise considérablement la terre, qu'à une prétendue amertume qu'il lui communiqueroit et qui nuiroit aux récoltes subséquentes, comme *Olivier de Serres* paroît le croire. (*Y.*)

CHAPITRE V.

Page 152, colonne I, ligne 30. (49) Le sarclage des grains est plus nécessaire qu'on ne paroît le croire communément, non-seulement pour la récolte actuelle, mais sur-tout pour les récoltes subséquentes. En vain parvient-on, à force d'engrais, à donner à la terre un grand degré de fertilité ; si elle renferme dans son sein beaucoup de semences étrangères, elles germent bientôt et végètent avec une vigueur qui étouffe la semence précieuse qu'on lui a confiée ; elles sont alors tellement multipliées qu'il est souvent impossible de les extirper, et toutes les dépenses d'amélioration sont en pure perte, lorsqu'on a négligé celle si essentielle de la purger préalablement de toutes les plantes nuisibles. On ne voit que trop fréquemment d'aussi facheux exemples, et on ne sauroit trop répéter que le grand art du cultivateur est de tenir constamment sa terre, d'abord dans un état de netteté, et ensuite d'amendement convenables. (*Y.*)

Page 153, colonne I, ligne 3. (50) *Pline*, qui rapporte ce fait (livre XVIII, chapitre 20), nous apprend qu'il donna l'idée aux cultivateurs de labourer les blés en herbes, c'est-à-dire lorsqu'ils avoient poussé plusieurs feuilles et que le tuyau commençoit à paroître. Cette opération étoit désignée de son temps, sous le nom d'*artratio*, par corruption d'*aratratio*, *labour surnuméraire*. On trouve dans l'*Économique de Xénophon* (livre III, chap. 4) un conseil donné par *Socrates* à *Ischomaque*, qui a le plus grand rapport avec cette singulière opération. « Quand vous aurez semé votre blé, dit-il, et que les influences du ciel auront échauffé le germe au point de le faire monter en herbe, vous n'aurez qu'à le renverser avec la charrue et le recouvrir de terre, votre récolte sera aussi abondante que si vous aviez amendé votre champ à force de fumier. » Je ne sache pas que ce renversement du blé en herbe, au moyen de la charrue, soit en usage aujourd'hui en aucun endroit, et il est évident qu'il ne peut être avantageux que dans le cas où le grain auroit été semé très-dru et où la terre se trouveroit aussi couverte de plantes nuisibles aux récoltes. Dans ce cas, beaucoup trop ordinaire sans doute, il auroit le double avantage, en diminuant l'excédent du plant, de faire taller celui qui se trouveroit, pour ainsi dire, butté par l'opération à laquelle il résisteroit, et de détruire le plus grand nombre des mauvaises herbes qui se trouveroient enfouies. (*Y.*)

CHAPITRE VI.

(51) Voyez la note (25) du premier lieu, et la note (30) de ce second lieu, sur la prétendue influence lunaire. (*Y.*) *Page 155, colonne II, ligne 8.*

Page 157, colonne I, ligne 21. (52) Cette expéditive opération, pratiquée avec succès dans nos Départemens méridionaux, y est désignée sous le nom de *dépiquage*. Son grand avantage est de terminer tout le battage en peu de jours ; mais elle a l'inconvénient d'amonceler une grande quantité de paille broyée que les animaux mangent avec d'autant moins d'appétit, qu'on la leur présente à des époques plus éloignées de celle du battage ; qu'elle est souvent mêlée de leur fiente et de leurs urines, et qu'elle a, lorsqu'elle est ancienne, une plus ou moins forte odeur de souris, ou d'échauffé, qui leur répugne. (*Y. et H.*)

Page 157, colonne I, ligne 3. (53) C'est probablement le tarare, ou quelqu'autre instrument analogue qu'*Olivier de Serres* désigne ici sous le nom de *ventoire*. (*Y.*)

CHAPITRE VII.

Page 162, colonne II, ligne 3. (54) Il est évident, par les détails subséquens dans lesquels entre *Olivier de Serres*, que ce

qu'il appelle *hanneton* ou *cousson*, doit être le même insecte que celui qui est connu dans les parties méridionales de la France, sous le nom de *cadelle* (*Olivier, Encyclopédie méthodique, Histoire naturelle des Insectes,* article *cadelle*). C'est la larve du *trogossita mauritanica* (*Olivier, Entomologie*) ; *tenebrio mauritanicus* de *Linné*. Le *bequerus* est très-probablement aussi le *charanson*, *curculio frumentarius*. L. Pour connoître les différens moyens de se garantir de leurs dégâts, il faut consulter cet article dans le *Cours d'Agriculture* de *Rozier*, où l'on trouve l'indication des différens moyens employés pour les détruire. (*Y. et H.*)

Page 163, colonne II, ligne 17. (55) On découvrit, en 1707, dans la citadelle de Metz une grande quantité de blé, placé en 1528, dans un souterrain, où il s'étoit si bien conservé, que le pain qu'on en fit, deux siècles après son enfouissement, fut trouvé très-bon. Il existe encore aujourd'hui à Ardres, département du Pas-de-Calais, un de ces souterrains pratiqué par les Romains.

On pourroit citer une foule d'exemples de grains très-bien conservés dans de semblables fosses souterraines, qui doivent toujours être établies dans des endroits très-secs, avec la précaution d'intercepter tout accès à l'air extérieur, en couvrant le tas de grain d'une couche de chaux en poudre légèrement humectée. Si l'on veut avoir des détails plus étendus sur cette manière de conserver les grains, ainsi que sur les étuves employées avec succès au même objet, de nos jours, il faut consulter l'article *froment* dans le *Cours d'Agriculture* de *Rozier*, où l'on trouve les méthodes de *Duhamel*, de *Parmentier* et de *Bucquet*. On doit aussi méditer l'ouvrage de *Barthélemy Inthiery*, intitulé l'*Art de conserver les grains*. Ces différens ouvrages ne laissent rien à désirer sur un objet d'une aussi grande importance, qui a aussi été très-bien traité par M. *Cailleau*, dans un Mémoire inséré dans le recueil publié par la Société royale d'Agriculture de Paris, trimestre de printemps, année 1788. On peut encore consulter l'*Encyclopédie méthodique, Dictionnaire d'Agriculture*, au mot *conservation*.

(*Y.*)

(56) Dans le très-grand nombre de moyens proposés pour conserver des approvisionnemens de blé, il n'en est pas de plus économique et de plus conforme à la saine physique, que celui qui consiste à mettre les grains, dès qu'ils sont parfaitement ressués, nets et secs, dans des sacs ; à tenir ces sacs fermés, isolés, éloignés des murs, et assez écartés les uns des autres, pour que l'air puisse circuler autour, et favoriser le passage nécessaire entre les rangées. Cette méthode présente une multitude d'avantages dont on va réunir ici les principaux, afin de pouvoir les comparer aux inconvéniens des autres pratiques usitées. *Page 166, colonne I, ligne 15.*

1°. C'est une vérité démontrée que le blé divisé en petites masses, s'échauffe et fermente moins aisément que quand il est amoncelé en gros tas ; les sacs isolés doivent être considérés comme autant de petits greniers contenus dans un grand.

2°. On peut aisément, et il sera facile de juger sur-le-champ du rapport entre la mesure livrée et celle que présente la mise en sacs, déduction faite des criblures.

3°. Il n'en coûte plus aucun frais de main-d'œuvre et de déchet, quelque long que soit le séjour du blé au grenier.

4°. On évite le dépérissement du blé abandonné à l'action de l'air, aux animaux qui y ont accès, aux ouvriers employés à la manutention.

5°. Le même grenier peut contenir du blé en sacs, une fois autant, et même plus, que lorsqu'il est répandu sur le plancher à la manière ordinaire ; on pourroit même, dans des circonstances, augmenter et doubler les sacs, en les mettant au-dessus de la première rangée.

6°. Les fermiers sont à portée de conserver les produits de leurs moissons d'une année à l'autre, sans dangers, sans frais, sans quitter leurs champs un jour favorable aux ensemencemens, à la récolte ; en un mot, sans qu'il soit nécessaire d'employer un aussi grand emplacement.

7°. Les particuliers logés étroitement, ont la faculté de conserver à peu de frais leurs provisions, dans tous les endroits de la maison, sans courir aucun risque de la part du local.

8°. On peut, à volonté, visiter les sacs, les

examiner, les déplacer, les remuer sans occasionner d'embarras, de déchets et de mélange.

9°. Si les rats et les souris percent un sac, ils ne pourront s'y retrancher long-temps sans être apperçus; s'ils parviennent à établir leur domicile dans le grenier, les chats leur feront la chasse avec plus de facilité; on pourra d'ailleurs se servir, pour les exterminer, de tous les moyens connus, sans dangers pour la denrée.

10°. Un grain gâté peut, à la manière des levains, jeter la corruption dans des masses où il est difficile ensuite d'arrêter ses effets rapides, tandis que dans ce cas il n'y auroit qu'un sac à séparer et à travailler.

11°. Si un sac placé au fond d'un bateau ou resté un certain temps auprès des murs, a déjà contracté une disposition à s'échauffer et à fermenter; pour y remédier, il sera possible de l'éloigner des autres sacs, de le remplacer ou de l'employer, sans que la totalité puisse en recevoir du dommage.

12°. Le nombre des sacs pouvant se compter par rangées, et le vide qu'un seul occasionne devenant très-sensible, on s'appercevroit à l'instant du tort qui se feroit au grenier.

13°. Ceux auxquels la direction et la manutention des magasins sont confiées, n'auront plus de prétextes pour compter des frais d'entretien et de déchets, qui montent souvent à deux pour cent du prix d'achat des grains.

Cette méthode de conservation n'est pas seulement applicable aux grains et aux farines; elle convient encore aux semences légumineuses, telles que les pois, les féves, les haricots et les lentilles. Comme assez ordinairement on est plus frappé des dépenses du moment, que des bénéfices à venir, on a objecté que la première mise de fonds pour l'achat des sacs et leur entretien donneroient lieu à beaucoup de frais; mais cette dépense une fois faite seroit amplement compensée par les avantages infinis qui en seroient la suite. Pour manœuvrer les grains abandonnés en couches, n'est-il pas toujours nécessaire d'avoir des cribles, des balais, des pelles? Calcule-t-on tous les déchets et autres frais de main-d'œuvre que la saison, le local et la nature de l'objet rendent journellement indispensables? D'ailleurs, ne faut-il pas toujours une certaine quantité de sacs pour porter les grains au marché ou au moulin, et les rapporter à la maison? En les vidant, les remplissant, les entassant les uns sur les autres, ne s'usent-ils pas plus vîte qu'en les laissant debout et isolés? (*P.*)

(57) C'est avec un grand sens et une profonde raison, que notre auteur fait succéder à ses préceptes généraux, contenus dans le premier Lieu du *Théâtre d'Agriculture*, ce qu'il avoit à dire sur l'objet le plus important de cet art nourricier. Son second Lieu traite du blé, c'est-à-dire de ce gramen qui est, par excellence, la plante céréale; qui fait, dans nos climats, le fond, non-seulement de la subsistance des Peuples, mais de la richesse des États, et la mesure universelle du prix de toutes les denrées. Le blé est, en effet, de toutes les denrées, celle dont le débit est le plus assuré. Tout pays qui en manque, ne sauroit jamais être ni riche, ni peuplé, ni libre. Pour être indépendant, il faut d'abord du pain. *Page 166, colonne II, ligne dern.*

Le riz se consomme en potages, en gâteaux, en bouillies. Le mays fait la *polenta*. Le blé a, sur eux, l'avantage de la panification. La médecine observe que les peuples qui vivent de nourritures fermentées, sont plus courageux que les autres. Si l'Europe est supérieure aux trois autres parties du monde, peut-être le doit-elle au pain, et par conséquent au froment.

La récolte du blé est fondée principalement sur l'art du labourage. Aussi (et *Olivier de Serres* en a fait la remarque expresse) les Anciens et les Modernes ont donné aux cultivateurs le nom de *laboureurs*. C'est leur titre patronymique. Dans les bons écrivains du siècle de Louis XIV, on ne trouve guère ces mots: *agriculture*, *agriculteur*, etc.; mais par-tout on cite, on exalte, on préconise uniquement et *labourage* et *laboureur*.

L'art de ces hommes respectables consiste donc sur-tout à faire produire à la terre les plus belles récoltes de blé, sur-tout de blé-froment. Mais la terre ne peut donner tous les ans ces récoltes, qui l'auroient bientôt épuisée. Si l'on ne semoit que du blé, ce gramen seroit à lui-même son plus grand ennemi. Sa culture en suppose et

en nécessite beaucoup d'autres. Ainsi l'on ne peut s'occuper de la production du blé sans s'occuper des accessoires. Tous les objets du labourage forment une chaîne étendue, dont les divers anneaux se tiennent et se soutiennent à la fois. Un anneau ne fait pas la chaîne ; la chaîne est moins solide, si un seul anneau est brisé.

Quels sont tous les anneaux qui composent la chaîne du travail agricole ? qui les a jamais bien classés ? qui les a jamais réunis ? A leur tête, *Olivier de Serres* a placé la culture du blé. Il publioit son livre sous le règne de Henri IV. Depuis que son livre a paru, qu'a-t-on ajouté aux lumières qu'il y a fait briller ? Les laboureurs sont-ils plus ou moins avancés qu'ils ne l'étoient à cette époque ?

Il est bien difficile de répondre à ces questions ; mais elles sont si importantes, que l'on ne doit rien négliger de ce qui peut conduire à leur solution. C'est pour y concourir, qu'on a cru devoir ajouter, à la fin de ce second Lieu un apperçu de la culture qui passe pour la plus parfaite des cultures modernes. Les laboureurs Flamands sont incontestablement, de l'aveu des Anglois eux-mêmes, les premiers laboureurs du monde. M. *Arthur Young* a dit, en propres termes, qu'il seroit ignorant en agriculture, tant qu'il n'auroit pas vu la ci-devant Belgique.

La bonne théorie devroit, en général, éclairer la pratique ; mais, en agriculture, les théoriciens sont restés en retard ; le besoin des hommes pressoit ; la pratique est venue avant la théorie. La pratique de Flandre, étudiée par les Anglois vers 1650, ne leur a point paru une routine aveugle. Ses effets étoient ceux d'une méthode heureuse. L'Angleterre s'en est servie pour perfectionner la sienne ; et, dans ces derniers temps, elle y revient encore. Le Bureau d'Agriculture Britannique n'a pas été plutôt en possession de sa chartre, qu'il a envoyé à Bruxelles plusieurs questions importantes. Les réponses de M. *Mann* et du C. *Poederlé* à ces questions géorgiques, sont imprimées dans les *Communications rurales* (en anglois, in-4°., n°s. 21 et 22). Ces questions roulent sur le meilleur assolement, ou la meilleure rotation des récoltes ; sur les meilleurs engrais ; sur l'entretien du bétail ; sur le colsa et le trèfle, considérés comme les deux bases de la prospérité de l'agriculture flamande ; sur la grandeur des fermes, etc. Une des questions est conçue en ces termes, qui, sous la plume des Anglois, sont certainement honorables pour les fermiers flamands : « Les grandes récoltes de la Flandre » ne sont-elles pas dues autant à l'excellence du » travail qu'à la richesse du terroir ; et un la- » boureur flamand ne retireroit-il pas de bonnes » récoltes, même d'un mauvais terrein » ? Voilà précisément ce que nous allons éclaircir. C'est dans ce pays même que nous chercherons le modèle d'une ferme vraiment flamande, dont le tableau nous a paru devoir faire l'objet de cette note spéciale.

Depuis environ cinquante ans, on a beaucoup écrit sur l'agriculture. On a fait quelques découvertes, les théories se sont multipliées, mais la science-pratique est encore peu avancée. Cependant, on convient que pour faire de bons élémens d'agriculture, il faudroit avoir d'abord, de la manière la plus circonstanciée, des détails clairs et précis sur la nature du sol de chaque Département, de chaque district, peut-être de chaque village ; sur le genre de culture en usage dans chaque lieu ; sur les mœurs des habitans, sur leurs facultés ; sur l'influence du climat. C'est une foible partie de ce grand travail que l'on offre ici, d'après les détails recueillis par d'excellens observateurs, et vérifiés avec soin par l'auteur de la note.

On va donc présenter ici le tableau, non pas de ce que l'on devroit faire, mais de ce que l'on fait réellement dans la partie du département du Nord, connue, dans l'ancien régime, sous la dénomination de Châtellenie de Lille, ancienne dépendance de cette ci-devant Belgique, regardée comme la plus riche pièce de terre de l'Europe (avec la Lombardie, dont le climat est plus heureux).

Les renseignemens qui servent de base à cette note portant sur des expériences faites en 1776, on a cru devoir conserver les anciennes dénominations de poids et mesures, pour éviter les fractions, et conserver la fidélité primitive de ces mêmes renseignemens. Mais on aura soin de les traduire en mesures de Paris, ou en mesures nouvelles.

C'est un préjugé assez répandu dans les livres, que les terres de la Flandre sont d'une fertilité inconcevable ; cette erreur s'est multipliée avec d'autant plus de facilité, que presque tous les auteurs se copient, quand ils n'étudient pas l'agriculture sur le terrein.

Les terres de la Châtellenie de Lille, sont en général argileuses, compactes, froides et pesantes ; elles ne fermentent pas dans le vinaigre ; elles retiennent la pluie ; la chaleur les dessèche, les gerce ; quand on les laboure dans un temps humide, elles se coupent comme du beurre. Dans quelques endroits, on trouve l'eau à trois ou quatre pieds (un mètre trente-trois centimètres) ; en d'autres, l'eau est précédée d'une couche de terre plus dure, plus compacte que la première couche de terre végétale, c'est une sorte de tuf, plus ou moins profondément enfoncé ; quelquefois, sous cette terre, se trouve de la glaise ; en d'autres endroits, principalement sur la petite éminence que l'on appelle la *plaine*, le fond est une substance pierreuse qui paroît n'être composée que de détrimens de coquilles, formant des blocs de pierres tendres et légères, dont on se sert pour bâtir, et qui durcissent à l'air.

Un trait caractéristique de ces terres, c'est leur extrême humidité. Les neuf dixièmes des fermes du territoire de Lille sont, à cause de cette grande humidité, limitées entre elles par des fossés d'environ cinq à six pieds (deux mètres) de largeur, sur trois à quatre pieds (un mètre trente-trois centimètres) de profondeur. De cent trente communes comprises dans la Châtellenie de Lille, cinquante-quatre possèdent des marais qui ne sont desséchés et défrichés que depuis trente ans ; il reste encore au moins quatre cents arpens (deux cents hectares) de terre sous les eaux.

Le sol de la Flandre est, en général, comme on voit, inférieur à celui de quelques cantons de la France, dans ce que l'on appelloit ci-devant la Touraine, la Normandie, le Valois, la Bretagne, la Picardie, etc. A quelles causes faut-il donc attribuer les progrès de l'agriculture dans la Châtellenie de Lille ? Les principales sont dues sans doute, 1°. à la répartition de l'impôt ; à la suppression de tous les droits sur le sel, le tabac ; aux adoucissemens de la milice, de la corvée, etc. ; 2°. à la division des propriétés ; 3°. à l'économie des laboureurs ; 4°. à la manière de multiplier les engrais. Ces vérités seront plus particulièrement apperçues en examinant le tableau et le compte ci-joints, et les éclaircissemens par lesquels on va les expliquer.

On a présenté, dans le tableau, la distribution des terres, les fumiers, les labours et les semences qu'elles reçoivent, et les produits qu'elles donnent. Cette forme a paru la plus propre à présenter les faits, sans y mêler aucune espèce de système. L'explication des colonnes de ce tableau ne contient que les renseignemens indispensables pour le rendre plus intelligible.

Il seroit à désirer peut-être, que les formules du Tableau et du Compte fussent remplies avec le même soin dans tous les districts de la République. On auroit sous les yeux, par ce moyen, les résultats de toutes nos cultures, et l'on pourroit les comparer.

Quoiqu'il en soit, on verra dans celui-ci quels soins et quelles peines se donnent les laboureurs flamands, et l'on concevra que si leur terre est productrice, ses dons sont achetés par des travaux et des engrais dont on n'a guère d'idée ailleurs. C'est un modèle précieux qu'on offre à la réflexion et à l'imitation des cultivateurs de tous les pays. On n'a pas par-tout la température particulière, ni le sol du département du Nord ; mais on a déjà vu que ce sol et cette température opposoient plus d'obstacles au fermier qu'ils ne lui présentoient d'avantages. On jugera, par ce tableau, des efforts qu'il doit faire pour vaincre ces obstacles.

Ce n'est pas qu'on ne pût y faire des remarques, même critiques. Sur quoi n'en fait-on pas ? M. *Arthur Young* a censuré quelques parties des méthodes flamandes, dans ses *Annales d'Agriculture*. Prévenu pour les grandes fermes, il ne sauroit imaginer qu'un pays divisé en fermes si modiques, soit mieux cultivé qu'aucun autre. Pour asseoir un vrai jugement, dépouillons tous les préjugés. Voici les faits et les calculs ; les faits présentés au tableau, les calculs en ligne de compte.

Voyez d'abord le tableau ci-contre.

CULTURE FLAMANDE.

TABLEAU d'une Ferme de seize Bonniers, près de LILLE, *département du Nord.*

EMPLOI DES TERRES ET REMPLACEMENT DES GRAINS PENDANT QUATRE ANNÉES.				FUMURES.			LABOURS.	SEMENCES.	PRODUIT DES TERRES.
PREMIÈRE ANNÉE.	DEUXIÈME ANNÉE.	TROISIÈME ANNÉE.	QUATRIÈME ANNÉE.	Charretées de fumiers.	Charretées de courte-graisse.	Cent de tourteaux.			
» . 2 Emplacement de la ferme.	» . 2 Ferme.	» . 2 Ferme.	». 2 Ferme.	»	»	»	»	Néant.	Le logement du Fermier et des bestiaux.
» . 1 Jardin légumier.	» . 1 Jardin.	» . 1 Jardin.	». 1 Jardin.	»	3 1/4	»	à la bêche.	Diverses graines que le fermier récolte.	Les légumes nécessaires au Fermier.
» . 13 Verger.	» . 13 Verger.	» . 13 Verger.	1. 13 Verger enherbé.	»	16 1/4	»	»	Les fonds de grange et de greniers.	Le produit se compare à un champ de trèfle.
» . 12 Planchon.									
» . 6 Navets.	1 . 8 Avoine.	1 . » Trèfle.		»	»	»	1		
» . 6 Choux collet.		» . 8 Lin.		»	»	»	4		
	1 . » Hyvernage.								
	» . 8 Seigle.								
	» . 8 Soucrion.	2 . 8 Colsa.	4. 8 Blé froment.	»	»	»	4	72 Havots.	81. Sacs de blé froment, et 13,500 gerbes.
	» . 8 Trèfle.								
	» . 4 Pommes-de-terre.								
4 . 8 Blé froment.	» . 2 Betteraves.	». 8 Féves.		»	»	»	3		
	» . 2 Carottes.								
	». 12 Planchon.								
	» . 6 Navets.	1. 8 Avoine.	1. » Trèfle.	64 Paniers de cendres.			»	24 Livres.	16 Voitures de foin en deux coupes.
	» . 6 Choux collet.		». 8 Lin.	24	»	8	3	9 Havots.	320 Bottes de lin, et 3 sacs de graines.
		1 . » Hyvernage.							
		» . 8 Seigle.							
		». 8 Soucrion.	2 . 8 Colsa.	120	»	20	3	480,000 Plantes.	55 Sacs de graines, et 8,000 bottes de tiges.
1 . » Trèfle.		» . 8 Trèfle.							
» . 8 Lin.		» . 4 Pommes de terre.							
2 . 8 Colsa	4 . 8 Blé froment.	» . 2 Betteraves.	» . 8 Féves.	»	»	»	2	12 Havots.	3,200 Bottes de tiges, et 16 sacs de grains.
» . 8 Féves.		» . 2 Carottes.							
		». 12 Planchon.							
		» . 6 Navets.	1 . 8 Avoine.	»	»	»	2	24 Havots.	60 Sacs de grain, et 4,500 gerbes.
		» . 6 Choux collet.							
1 . 8 Avoine.	1 . » Trèfle.		1 . 8 Hyvernage.	»	»	»	1	5 2/3 Havots vesce	3,200 Bottes de fourrages.
	» . 8 Lin.							10 2/3 Havots seigle	
			» . 8 Seigle.	»	»	»	1	8 Havots.	10 Sacs de grains, et 1,400 gerbes.
1 . » Hyvernage.			» . 8 Soucrion.	»	16	»	2	8 Havots.	20 Sacs de grains, et 1,600 gerbes.
» . 8 Seigle.			» . 8 Trèfle.	32 Paniers de cendres.			»	12 Livres.	8 Voitures de foin en deux coupes.
» . 8 Soucrion.	2 . 8 Colsa.	4 . 8 Blé froment.	» . 4 Pommes de terre.	16	8	»	3	5 Sacs.	80 Sacs de fruits.
» . 8 Trèfle.			» . 2 Betteraves.	8	4	»	4	3 Livres.	Les 2/3 du produit des pommes de terre.
» . 4 Pommes de terre.			» . 2 Carottes.	8	4	»	3	3 Livres.	*Idem.*
» . 2 Betteraves.	» . 8 Féves.		» . 12 Planchon.	48	»	»	4	12 Livres colsa.	Produit les plantes pour colsa.
» . 2 Carottes.			» . 6 Navets.	24	7 1/2	»	4	3 Livres.	Le tiers du produit des pommes de terre.
			» . 6 Choux collet.	24	7 1/2	»	4	24,000 Plantes.	Le tiers du produit des pommes de terre.
16 . » Bonniers.	16 . » Bonniers.	16 . » Bonniers.	16 . » Bonniers.	272 c. f. 96 p. c.	67	28			

Explication des diverses colonnes du Tableau, intitulé : CULTURE FLAMANDE.

Nous allons développer successivement, dans l'ordre du tableau d'autre part :

1°. La quantité des terres de la ferme qui en fait l'objet.

2°. Leur distribution et leur emploi, ou leur assolement.

3°. Les engrais qu'elles reçoivent.

4°. Les labours qu'elles exigent.

5°. Les semences qu'on leur confie.

6°. Les récoltes qu'elles produisent.

§. I. *Explication des mesures de terre.*

Dans les colonnes de l'emploi des terres, les chiffres indiquent les mesures locales dont il faut d'abord se faire une idée.

La mesure qui a dû servir de règle, est le *bonnier*, qui contient trois mille sept cent trente-quatre toises vingt pieds soixante-quatre pouces carrés. L'arpent, mesure de Paris, ayant neuf cent toises carrées ; le *bonnier*, en mesure de Paris, égale quatre arpens cent trente-quatre toises vingt pieds soixante-quatre pouces, ou quatre arpens et un neuvième d'arpent. Le *bonnier* est plus grand que l'hectare, puisque l'hectare ne contient que deux mille six cent trente-deux toises carrées, et quarante-trois centièmes.

Le *bonnier* se divise en seize parties égales, que l'on appelle *cent*. Le *cent* équivaut à un peu plus de onze ares, ou onze décamètres carrés.

La ferme dont il est question, distante d'une lieue (cinq kilogrammes) environ de la ville, est composée de seize *bonniers*, ou soixante-cinq arpens de Paris, et une fraction, qu'il faut négliger pour les passages d'une terre à l'autre, et de quelques emplacemens nécessaires à l'exploitation. Ces seize *bonniers* représentent vingt-deux hectares et un tiers. Ce n'est pas le sixième du terrein que comprend, dans la Beauce et la Picardie, une ferme de trois cents arpens, de la grande mesure ; ces sortes de fermes y sont très-ordinaires ; mais on est bien loin d'en retirer, dans la proportion, ce que le fermier Flamand fait produire à ses seize *bonniers*.

Cependant, il faut être bien persuadé qu'il n'est pas de cultivateurs, en général, plus mal nourris et plus mal logés que le fermier de la Châtellenie ; c'est souvent sous le chaume, et en vivant d'alimens simples et grossiers, qu'il vient à bout de faire les dépenses journalières dont on va parler. De la vache salée, enfumée, et du lait de beurre, sont à-peu-près sa seule nourriture. C'est à l'économie la plus sévère, c'est à la quantité de bestiaux qu'il nourrit, et auxquels il ne refuse rien, qu'il doit l'abondance si nécessaire à une culture qui ne laisse presque point de terres en jachères.

§. II. *Explication des quatre premières colonnes du tableau, qui présentent l'emploi des terres et le remplacement des grains pendant quatre années, ou l'assolement de la ferme.*

Des seize mesures de terre, ou des seize *bonniers* qui forment cette ferme, un *bonnier* se trouve occupé par le logement du fermier, par son jardin et son verger.

1°. L'emplacement de la ferme contient ordinairement deux *cent* verges de terre, sur lesquelles se trouvent le bâtiment propre à l'usage du fermier ; les écuries, étables, granges, poulailler, porcher et remise au bois ; tous ces édifices, construits dans le contour, forment, par leur ensemble, une clôture. Le long des bâtimens est un trottoir, de quatre pieds et demi (un mètre et demi) de largeur, fait en brique. Le centre est une cour creusée de deux à trois pieds (un mètre), où se jettent les litières des bestiaux et les ordures de la ferme, pour servir au plus grand objet de tout cultivateur flamand, c'est-à-dire au fumier.

2°. Un *cent* de terre en jardin potager, où se cultivent quelques verges de tabac, des oignons, des choux pommés, verds et rouges, des haricots, des pois, des carottes, des salades et autres gros et petits légumes, qui se consomment dans le ménage du fermier.

3°. Treize *cent* de terre en herbages, forment le verger, qui est entouré d'une haie d'épines, chargé dans le tour de quatre-vingt à cent arbres montans, et de quatre-vingt à cent arbres fruitiers, épars, mais plantés avec soin.

On trouve ordinairement sur ce terrein, un petit bâtiment, qui est le fournil, où se fabrique et se cuit le pain, ainsi qu'un emplacement construit en bois, et couvert en paille, nommé *charterie*, ou *charrie*, sous lequel se déposent les charriots, herses, charrues, et autres instrumens nécessaires au labourage.

Ces trois articles contiennent généralement un *bonnier* de terre (ou cent quarante-deux ares). Leur distribution pourra faire elle seule l'objet d'un mémoire instructif ; mais nous ne faisons qu'une note, et notre objet n'est pas de décrire le logement, mais la culture du fermier.

Il reste, pour cette culture, quinze *bonniers* de terre (environ vingt-un hectares et demi), qui, assez régulièrement, se distribuent comme il suit.

Le dixième de ce terrein, comprenant un *bonnier* huit *cent*, est regardé comme jachère, et se prend dans la place qui a été occupée par le blé. Ce n'est pas une jachère purement inculte et inutile, comme on entend ce mot de jachère dans les environs de Paris. Ici l'on sème après le blé, 1°. de la graine de colsa, pour avoir de jeunes plantes, dites *planchons*, que l'on repique, avant l'hiver, dans une terre préparée exprès, pour y mettre le colsa ; on en sème un *cent* de terre, pour en repiquer trois *cent* ; 2°. le surplus se met en choux-collets et navets, ci. . . . . 1 bon. 8 cent.

Les 13 *bonniers* 8 *cent* restant, se divisent en trois parties égales, faisant chacune 4 *bonniers* 8 *cent* (5 hectares 40 ares).

La première partie se met en blé froment, ci. 4 8

Le deuxième partie en trèfle, lin, féves, et graines grasses (par graines grasses on entend colsa, œillette et camomille).

En trèfle, $\frac{2}{3}$ d'un *bonnier* 8 *cent* . . .	1 bon.	0 cent.	
En lin	0	8	4 8
En colsa	2	8	
En féves	0	8	

La troisième partie, en avoine, hyvernage, seigle, soucrion, trèfle, betteraves, carottes, et pommes de terres.

Autant d'avoine que de jachères . .	1 bon.	8 cent.	
En hyvernage . .	1	0	
En seigle et soucrion	1	0	4 8
En trèfle, $\frac{1}{3}$ d'un *bonnier* 8 *cent* . . .	0	8	
En betteraves, carottes, et pommes de terre	0	8	

Report.	9 bon. 8 cent.
Total.	15 bon. 0 cent.

Les remplacemens se font d'année en année ; savoir : la première partie remplace la deuxième ; la deuxième, remplace la troisième ; la troisième, remplace la première, à l'exception que l'avoine remplace les jachères, et qu'une même quantité de la première, se laisse en jachère.

Voilà le coup-d'œil général de cet assolement ; il offre des objets qui méritent d'être notés.

On voit que des seize *bonniers* qui composent la ferme, il y en a tous les ans quatre et demi qui portent du blé, et que la succession des récoltes est arrangée de manière que ces quatre *bonniers* et demi en blé, varient perpétuellement, et font, d'année en année, le tour du terrein. Toutes les autres productions circulent de même autour de cette récolte principale, tiennent le sol toujours garni, et le fermier toujours occupé. Qui est-ce qui a révélé aux fermiers Flamands l'avantage de faire succéder une plante qui trace, à un végétal qui pivote ? Qui leur a donné le secret de cette merveilleuse alternative ? C'est ce qu'on ignore. Ici la science n'a point précédé la routine. Elle pourroit aujourd'hui, peut-être, la rectifier en quelque point ; mais elle ne l'a point devancée. Dans tous les arts, les règles ne viennent qu'après les chefs-d'œuvres. Continuons-donc à étudier et admirer celui de la culture flamande.

Après le blé-froment, la plante qui tient constamment le plus de terrein, c'est le colsa. Tout le monde sait que c'est une espèce de

chou qui ne pomme pas, et dont la graine sert à faire de l'huile. On verra, dans les colonnes suivantes, les frais considérables qu'exige ce genre de culture, et les produits qui en sont le résultat. Le colsa a été un des grands véhicules de la perfection de l'agriculture flamande. Comme il ne payoit point de dîme, on peut croire que c'est la circonstance qui a le plus favorisé sa propagation.

Une autre plante très-riche, c'est le lin. L'on n'en trouve ici qu'un demi-*bonnier*, ou huit *cent*, tous les ans. Il y a trente ans qu'un fermier mettoit beaucoup plus de lin, par l'appas du bénéfice excessif que cette plante rapporte quelquefois; mais on en a reconnu l'abus. Ce végétal est vorace. *Virgile* a dit que sa moisson brûle la terre (*Urit enim lini campum seges*). *Columelle* dit que le lin est surtout nuisible à la terre (*Agris præcipue noxium est*). Il demande beaucoup d'engrais et de culture; il manque très-souvent; ses racines sont aussi étendues en terre que sa tige en sort; il détériore tellement le sol, que si on le met sur un même champ deux à trois fois dans neuf années, la force végétale en est enlevée. Il faut alors plusieurs années d'une culture suivie, pour rendre à la terre sa première vigueur. En général, un bon cultivateur fait peu de lin; encore a-t-il la précaution de n'en remettre que sur une terre où il y a dix-huit à vingt ans qu'il n'a pas été cultivé.

Il y a tous les ans un *bonnier* et demi de trèfle. Les deux tiers se sèment dans l'avoine, et l'autre tiers dans le blé-froment. On se sert, pour enterrer cette graine, d'un instrument qu'on appelle, dans le pays, *redoir*; c'est un gros rouleau. Le trèfle se trouve levé, quand on coupe l'avoine et le blé.

Le soucrion est l'espèce d'orge qui sert à faire la bierre (note 42). On en coupe en verd une partie au mois de Mai, pour nourrir les bestiaux.

Le chou-chollet, ou chou-collet, s'élève beaucoup, et ne pomme pas; il pousse de larges feuilles, que l'on ôte, en commençant toujours par celles du bas de la tige. On en nourrit les vaches, jusqu'aux approches des fortes gelées. La tige est séchée en tas; elle sert à chauffer le four.

L'*hyvernage* est un mélange de seigle et de vesce. Il y a dans les grandes fermes, la *dravière*, qui est un mélange de féves, d'avoine et de vesce. L'hyvernage, ou le seigle mêlé avec des féves, devient un champ impénétrable à un chien de chasse.

On cultivoit autrefois beaucoup de tabac, suivant la quantité de fumiers dont on pouvoit disposer. Le blé qui pouvoit remplacer le tabac, venoit ordinairement fort haut. Aujourd'hui l'on n'en met que quelques verges dans le potager, pour la consommation du fermier. Cette culture demande trop de travail, et des soins trop minutieux. Ce sont les laboureurs, exploitans au-dessous de six *bonniers*, qui cultivent cette plante.

Le seigle est le grain qui, mêlé avec du blé-froment, fait le pain dont le fermier et les domestiques se nourrissent. On le fait de seigle pur pour nourrir les chiens de la ferme. On en donne aussi, de temps en temps, quelques tranches aux chevaux, et aux autres animaux.

On peut observer que cette culture, c'est-à-dire celle des quinze *bonniers*, ou des champs proprement dits, roule sur quatorze espèces de plantes;

1°. Quatre espèces de céréales; le blé, le seigle, le soucrion, l'avoine.

2°. Deux espèces de choux; le colsa, le chou-collet.

3°. Trois plantes légumineuses; la féve, la vesce, le trèfle.

4°. Une plante textile; le lin.

5°. Quatre racines alimentaires et fourrageuses; la pomme de terre, la betterave, la carotte, le navet.

Tels sont les matériaux essentiels de la reproduction végétale et annuelle de cette ferme. On voit qu'à l'exception peut-être de la pomme de terre, toutes ces plantes étoient connues dans le temps où *Olivier de Serres* écrivoit son *Théâtre d'Agriculture*; mais leur emploi méthodique et alternatif dans le même terrein, n'étoit pas calculé de son temps avec la même précision et la même suite qui se trouvent dans l'exploitation de cette ferme flamande. Il y a certainement peu de critique à en faire, et ce n'est pas ici le lieu de relever ce qu'on pourroit y désirer.

Voyons maintenant par quels moyens le fermier des environs de Lille peut accumuler ainsi perpétuellement dans un terrein borné, et sur un sol naturellement médiocre, une si grande quantité de productions. C'est l'objet des colonnes suivantes du tableau.

§. III. *Explication des cinquième, sixième et septième colonnes, qui concernent les fumures.*

Pour l'intelligence de cette colonne, il est nécessaire de savoir qu'on entend par charretée de fumier le poids de seize quintaux (quatre-vingt myriagrammes), ou environ, de fumiers de vaches et de chevaux, mêlés ensemble, et bien pourris. On retire, en Flandre, de la récolte, un tiers de paille de plus que dans les autres pays. Il n'est pas rare de voir des avoines de cinq pieds (un mètre soixante-six centimètres) de haut. On fauche le blé à raze terre, pour ne pas laisser de chaume. On employe tous les moyens possibles pour avoir beaucoup de fumier, et pourtant l'on se trouve à court.

La charretée de *courte-graisse*, contient huit tonneaux, pesant ensemble dix-huit à dix-neuf quintaux (quatre-vingt-quinze myriagrammes), et remplis d'urine de bestiaux et d'excrémens humains, mêlés ensemble; on conserve ces matières dans de grandes fosses destinées à cet usage; elles sont en plein champ, et couvertes de paille; l'urine des bestiaux est inférieure aux excrémens humains; mais tout se mêle dans une ferme. On devine aisément combien le transvasement des tonneaux dans la fosse, et de la fosse dans les tonneaux, doit être dégoûtant; mais il l'est cependant beaucoup moins que l'on ne se l'imagineroit d'abord. On vide, en Flandre, les latrines tous les quinze jours; et comme le produit qui résulte de la vente de cet engrais fait le profit des domestiques, il est de leur intérêt de l'augmenter, soit en ne perdant pas les urines, soit en jetant dans les latrines toutes leurs relavures : aussi les acheteurs de courte-graisse ont-ils différens moyens de s'assurer de la fidélité des vendeurs. J'abrége le plus qu'il est possible ces détails; il ne me reste plus qu'un mot à dire sur la manière égale et expéditive avec laquelle on répand cet engrais. Un homme tient en main une longue perche au bout de laquelle est enmanché un plateau de bois qu'il remplit de matière prise dans un tonneau défoncé; il jette au loin ce que contient le plateau, et arrose à cinquante pas ce qui l'entoure; l'habitude donne l'adresse nécessaire pour exécuter ce genre d'arrosement.

Il y a deux espèces de cendres que l'on répand sur les trèfles, celles qui proviennent du bois et celles de charbon de terre; c'est au cultivateur à connoître les plus favorables à ses terres; on répand ordinairement trente-deux paniers de cendres par *bonnier* de trèfle; le panier coûte environ 1 livre 10 sous.

Une observation importante qui n'échappera pas sans doute à celui qui lira cette note, c'est que la ferme, composée de seize *bonniers*, et n'ayant que quatorze à quinze bestiaux, ne peut pas fournir la quantité de fumiers nécessaire à son exploitation. On ne peut guère évaluer qu'à trois cent tonneaux, ou trente-huit charretées, les urines de la basse-cour; encore, pour obtenir ce résultat, est-il nécessaire d'avoir des écuries bien construites en pente, et qui conduisent, par le moyen d'un canal, les urines dans un réservoir. La quantité d'urines dépend beaucoup de la qualité du fourrage; celui qui est vert, en procure plus que le sec; mais on ne doit pas compter que douze vaches donnent plus d'un tonneau d'urine par jour.

Quelques soins que l'on se donne, la ferme manque de près de deux cent charretées de fumier qu'il faut se procurer à la ville.

On commence à voir ici clairement l'impossibilité où l'on est, en Flandre, d'avoir de grandes fermes, sans être forcé d'en laisser la moitié en jachères faute d'engrais. La colombine, la fiente des volailles, mêlées avec de l'eau, et jetées dans la fosse aux urines, peuvent bien augmenter la masse des fumiers, mais il y auroit toujours un grand déficit, malgré cette ressource dont on parlera tout à l'heure.

Quelques cultivateurs pourroient croire qu'en plaçant un troupeau de moutons dans une ferme de seize *bonniers*, comme celle qui nous sert d'exemple, ils augmenteroient beaucoup leurs engrais; mais il convient de leur faire observer qu'il n'y a point, en Flandre, de jachères, ni

d'autres parcours que les chemins. La consommation de fourrages, occasionnée par un troupeau de moutons à l'étable pendant toute l'année, pourroit être à charge au fermier : c'est du moins l'opinion du pays. Loin des villes et des habitations, on trouve un très-petit nombre de métairies qui ont un peu plus de seize *bonniers* de terres à cultiver ; alors le propriétaire, qui ne veut pas voir sa ferme se détériorer, oblige son fermier à entretenir un foible troupeau de moutons ; la clause en est formellement énoncée dans le bail, comme un gage assuré que les terres seront bien fumées ; mais comme ces dispositions dérangent quelquefois les spéculations du fermier, celui-ci stipule toujours pour entretenir le moins de moutons possible ; ainsi, il ne tient qu'à très-peu de chose, que cette belle race de moutons, dits *flandrins*, ne disparoisse de la ci-devant Châtellenie de Lille. C'est une des imperfections de la culture flamande, à laquelle il n'est pourtant pas impossible de remédier.

Dans ses réponses aux questions du Bureau d'agriculture britannique, M. l'abbé *Mann* dit qu'en Flandre, on regarde généralement le fumier de cheval, de vache et de cochon, comme le meilleur engrais. « Le fumier de bergerie, » ajoute-t-il, est à peine connu dans les districts » bien cultivés, relativement au manque de pâ» ture. La terre est trop précieuse pour l'em» ployer en pâturage pour les brebis. On voit » seulement des troupeaux de moutons sur les » grandes fermes, où la terre est conséquem» ment d'une moindre valeur ».

Il reste une ressource au cultivateur qui, éloigné des villes, ne pourroit pas se procurer, sans de grands frais, les fumiers qui lui manquent. On fait aujourd'hui un grand usage des tourteaux, ou du marc que laissent les graines grasses, lorsque l'huile en a été extraite. Les tourteaux réduits en poudre, se répandent sur les terres, de la même manière qu'on sème le grain, ce qui ne se pratique que dans les temps pluvieux. En tout autre temps, on délaye ce marc dans l'eau, et on le jette comme les courtes-graisses ordinaires. Cet engrais huileux échauffe la terre et fait pousser les plantes. Ces tourteaux s'achètent 8, 9 à 10 francs le cent. Un cent de tourteaux pèse deux cent quarante à deux cent cinquante livres (douze à treize myriagrammes). Le prix suit toujours celui des grains.

C'est notre illustre agronome françois, *Duhamel du Monceau*, qui a parlé le premier de cet engrais, dans son *Traité de la culture des terres* (tome VI, page 193). A cet égard, les François ont eu l'initiative. Les Anglois s'en trouvent si bien, que leurs écrivains proposent d'importer exprès des graines de lin uniquement pour cet usage. M. l'abbé *Mann* ignoroit l'emploi qu'on en fait en Flandre, lorsqu'il a répondu aux questions du Bureau d'agriculture de Londres.

On se sert encore, en Flandre, pour fumer les lins, de la fiente de pigeon. C'est l'engrais qui leur est le plus propre. On achète la colombine dans les environs d'Arras, département du Pas-de-Calais, où se trouvent beaucoup de fermes avec de grands pigeonniers. Les cultivateurs des environs de Lille louent ces pigeonniers pour toute la fiente qu'ils produisent pendant l'année. Ils en font même des baux pour trois ans. Vers les mois de Février et Mars (Pluviose et Ventose), ils vont, avec leurs charriots et ceux de leurs amis, en chercher le produit. Un colombier de quatre à cinq cent pigeons, se loue ordinairement 72 à 80 francs. Il peut faire l'engrais d'un demi-*bonnier*, ou de huit *cent* de terre. Cet engrais ne convient qu'aux terres froides.

On fume encore les terres sur lesquelles on doit semer les planchons, ou plantes de colsa, avec de la suie de cheminée, qui s'achète 1 franc la manne, contenant un pied cube (trois décalitres quatre litres). On en met huit mannes par *cent* de terre.

On s'en sert également sur les colsas ; mais cet engrais ne se jette alors sur la terre qu'au printemps.

Les Anciens mettoient toute la religion en allégories relatives sur-tout à l'agriculture ; ils avoient fait un dieu du fumier (*Pitumnus sterquilinus*, *Stercutius*). On peut dire que les agriculteurs Flamands sont les vrais prêtres de ce dieu, ou du moins ceux qui pratiquent le mieux son culte. C'est là le vrai type de leur supériorité. M. *Arthur Young* a dit une grande vérité dans son voyage en France : c'est que si l'Alsace, par exemple, n'est pas aussi bien cultivée

et aussi productrice que la Flandre, c'est le défaut d'engrais qui en est la cause.

Cet article doit être médité par tous ceux qui veulent profiter de la lecture d'*Olivier de Serres*.

Les engrais échauffans sont plus nécessaires au sol et au climat humide de la Flandre, qu'ils ne le seroient sous un autre ciel et dans un terrein de nature plus sèche. Cependant, il faut convenir que cet article est le triomphe de l'agriculture flamande, et que par-tout ailleurs on devroit imiter, de près ou de loin, l'industrie des fermiers de ce pays, pour se procurer des engrais de toute espèce, et pour les employer à propos. Ici, peut-être, quelques cultivateurs se récrieront, et diront : « Comment » faire pour obtenir cette quantité de fumiers? » Les Flamands ont bien plus aisé. Que feron- » nous pour approcher de ce modèle inimi- » table » ? — Ce que vous ferez ! la réponse est dans les beaux vers de *Vanière*, sur ce grand point d'agriculture. Il est d'autant plus convenable de donner ici ce morceau du *Virgile* moderne, qu'en même-temps qu'il laisse sans excuse la négligence des fermiers sur un objet si capital, il a, de plus, le mérite de renfermer, en quelques lignes, la substance de plusieurs gros livres, et que ses vers peuvent tenir lieu d'un traité des engrais. Les lecteurs seront assez justes pour excuser l'auteur de cette note, si ses vers françois sont loin de valoir les vers latins de *Vanière*. On sentira qu'il n'étoit pas aisé de rendre en notre langue un sujet dont le titre, dans *Vanière* même, est *la stercoration des terres*.

Les champs qui sont privés d'engrais réparateurs,
Du fermier paresseux sont les accusateurs.
Allons ! purgez vos cours de cette eau croupissante ;
Enlevez des chemins la fange renaissante ;
Des corps qui ne sont plus recueillez les débris,
Les feuillages séchés, les végétaux pourris ;
Tout ce que des torrens la course débordée
Traîne, avec le limon, sur leur rive inondée ;
Les chaumes, les rebuts ; sachez tout ramasser :
Dans un fossé profond sachez bien l'entasser ;
Qu'il y mûrisse un an ; puis, quand l'automne avance,
Qu'il aille, dans vos champs, reporter l'abondance.
O laboureur soigneux ! connois ton vrai trésor :
Les meules des fumiers, voilà tes mines d'or.
Qu'à leur défaut, du moins, ta glèbe soit nourrie
Par la féve, enterrée aussitôt que fleurie.
Que dis-je ? Deux terreins rebelles à tes vœux,
Peuvent se secourir et s'amender tous deux.
Dans le sol trop compact, il suffit de répandre,
Comme un riche fumier, du sable, ou de la cendre ;
Quand le sol, au contraire, est un sable léger,
Avec l'argile épaisse il peut se corriger :
L'une par l'autre, ainsi, l'art féconde les terres ;
Mais l'art a des secrets encor plus salutaires ;
Et si, durant les nuits de la douce saison,
Les troupeaux innocens qui portent la toison,
Couchent, serrés entr'eux, sur la terre épuisée,
La terre, sous leurs pas, renaît fertilisée.

STERCORATIO.

Arva putri non posse fimo saturare, coloni
Desidis est : pagi sordes, cœnosaque villæ
Purgamenta, comas nemorum, frondemque caducam,
Et paleas, et quidquid aquis spumantibus amnis
Invehit ad ripas torrentior, omnia fossis
Ingerite ; et totum veterascere jussa per annum,
Autumno redeunte, pigris affundite campis.
Florentes inarate fabas pro stercore ; siccos
Vel cineres, sterilemque, fimi vice pinguis, arenam
Fundite, si fuerit gravior cretosaque terra :
Rarior at contrà sabuloque simillima, densam
Accipiat cretam ; quas emendata per artes
Auxilium sibi dona feret per mutua tellus.
Ast ope vix aliâ magis exultabit, aperto
Sub Jove pernoctans quàm si pecus incubet agris ;
Mollior hybernis parcet dum flatibus eurus.
(VANIER. Præd. rust. L. VIII.)

§. IV. *Explication de la huitième colonne, qui concerne les labours.*

Cette colonne n'a besoin que de peu d'explication. Il suffit seulement d'observer que le colsa, outre la peine de le planter, exige une préparation particulière. On fait de douze pieds en douze pieds (quatre mètres), et même de dix en dix (trois mètres trente-trois centimètres), une rigole de la largeur et de la profondeur d'un bon fer de bêche. La terre que l'on tire de cette rigole se jette au pied du colsa, le renterre, fait un nouveau fumier, et met le jeune plant à l'abri des fortes gelées. C'est ce qu'on appelle *rouchotter*. Cette opération est recommencée au printemps. C'est une pratique fort vantée par les Flamands. Il faut observer que ce sillon, ou rigole, est changé chaque année, de sorte que,

dans l'espace de dix ans, la même pièce se trouve creusée et défoncée pour cet effet.

Le colsa est la plante qui, en tenant lieu de jachères, a donné au fermier Flamand le moyen de les supprimer. Sa culture fournit du travail aux manœuvres, des huiles au commerce, de l'engrais au bétail, du chauffage au fermier, de l'amendement à ses terres. Le proverbe flamand dit qu'il faut *une bèche d'or pour remuer la terre*. Si le cultivateur Lillois se sert de cette bêche, il le doit au prix du colsa.

Il est nécessaire, pour la culture du lin, de rendre la terre fort meuble, avant que de lui confier la semence. Cette semence, très-petite et très-coulante, ne demande qu'à être très-peu en terre; il lui faut une terre très-meuble et très-unie, ce qui ne peut s'obtenir que par plusieurs labours, par des *rondelages* (terme du pays, pour exprimer l'action du rouleau); et, en outre, il faut beaucoup herser. Les fermiers Lillois disent que *pour semer lin, il faut lasser l'herche*.

Pour les pommes de terre et les navets, on donne trois, ou même quatre labours. Ces plantes, produisant en terre, ont besoin d'être à l'aise pour grossir et multiplier.

Le *planchon*, ou la pépinière du colsa, demande une terre bien meuble pour préparer de belles plantes. On lui donne également trois ou quatre labours.

Le labour, suivant *Turbilly*, est le commencement ou le fondement de l'agriculture. On peut voir que la culture flamande ne pèche point par la base. Il n'y a point de sols qui soient tenus dans un aussi grand état de netteté et d'ameublissement. Si l'on joint à l'idée de ces travaux continuels et de ces soins infatigables, la moiteur continue du terrein et de l'atmosphère, on pourra concevoir les miracles de la culture et le prodige des récoltes, d'un pays qui pourtant est privé de grands avantages, puisqu'il ne peut connoître ni la vigne, ni le mays, ni les autres richesses des pays moins septentrionaux, ou plus abrités. C'est aux miracles de la culture flamande que l'on peut appliquer ce vers :

Le travail est le dieu qui rajeunit la terre.

§. V. *Explication de la neuvième colonne, sur les Semences.*

Il suffit de connoître la valeur des mesures employées dans cette colonne, pour les rapporter à la quantité de terrein que l'on veut cultiver.

Quatre havots font une razière.

Deux razières font un sac.

Un sac est ordinairement du poids de deux cent quarante livres (douze myriagrammes), comme le setier de Paris.

Une observation que les cultivateurs de l'arrondissement de Lille regardent comme très-essentielle, c'est qu'ils changent de graines de semence tous les deux à trois ans. Ils ne sèment jamais les graines qu'ils récoltent, ni celles qu'on a dépouillées dans le même territoire. Ils tirent leurs graines de semence de huit à quinze lieues (quatre à huit myriamètres) de chez eux, assez généralement d'une partie de l'arrondissement d'Hazebruck et des frontières du Pas-de-Calais. Ces grains, toujours choisis et de la première qualité, se payent en conséquence, et un quart même plus cher que le prix ordinaire des plus beaux grains de leur récolte. Les semences de trèfle se tirent de la ci-devant Belgique. Étant produites dans des terres sablonneuses, elles sont plus nettes et moins mêlées des semences étrangères, qui les infestent dans les environs de Lille. Les graines de lin viennent de Riga. Il est généralement convenu, et l'on assure que les expériences ont prouvé que si un laboureur sème les graines de sa récolte, elles dégénèrent d'année en année dans leurs productions et leur qualité. Voyez la note (32).

Si c'est un préjugé, il est bien ancien. Il étoit du temps de *Virgile*. Mais peut-être qu'en Flandre le climat fait plus promptement dégénérer les germes. *Vanière* dit que les semences les meilleures, les mieux choisies, se dégradent bientôt dans les sols trop humides :

Semina degenerant humentibus optima terris.
(Præd. rust. L. VIII.)

§. VI. *Explication de la dixième colonne, qui présente le produit des Terres en nature.*

Cette colonne indique le rapport des terres, au taux de leur plus grand produit, ce qui est bien

bien éloigné d'avoir lieu tous les ans, et ce qui n'arrive pas une fois dans le cours d'un bail de neuf ans. Mais la variété des objets de culture fait qu'il y en a toujours qui réussissent, et que le succès de l'un dédommage quelquefois du malheur de l'autre.

Puisque la production du blé est le premier objet de cette note, commençons par ce grand article, et pour en mieux juger, cherchons des objets de comparaison.

Quant à la culture ordinaire, les récoltes flamandes sont de beaucoup supérieures à ce qu'on en retire communément en France.

Suivant *Vauban*, l'arpent de blé ne rendoit, sous Louis XIV, que deux setiers un tiers, ou cinq à six quintaux (vingt-cinq à trente myriagrammes).

En 1750, *Duhamel du Monceau* évaluoit ainsi le rapport des terres à blé dans le ci-devant Gâtinois : il croyoit qu'il falloit au moins deux mines et demie de blé (la mine de quatre-vingt livres), pour ensemencer un arpent. Les bonnes terres produisoient environ cinq fois la semence (*Traité de la culture des terres*, tome I). C'est huit quintaux (quarante myriagrammes) de produit net, par arpent emblavé.

M. de *Châteauvieux*, ami de *Duhamel*, et syndic de Genève, avoit tenu exactement des registres de ses récoltes pendant quarante années. Par l'examen de ces registres, il s'étoit convaincu que le produit des terres, dans le siècle alors précédent, étoit le même que celui qu'on en retiroit de son temps. De tous ses examens, qui remontoient jusqu'à l'époque de 1668, et qui venoient jusqu'à l'an 1754, il résultoit également que les terres, près de Genève, dans les années réputées bonnes, rapportoient trois fois la semence (*Ibid.*, tome IV, page 385). Ceci est au-dessous des champs du Gâtinois.

Enfin, le même *Duhamel* donne un extrait fort curieux du produit des récoltes faites sur un même domaine (à Fontclaire, près d'Avignon), depuis l'année 1677, jusqu'à 1766. MM. d'*Elbène*, bisayeul, grand-père, père et fils, propriétaires de Fontclaire, avoient tenu de leurs récoltes des états successifs, dont les originaux se conservoient à Avignon. Or, d'après ces états, une saumée de terre, de mille deux cent toises carrées, la toise de six pieds de roi (deux mètres), avoit produit communément cent neuf livres et une once de grain, valant, au prix moyen, 7 livres 13 sous, pendant quatre-vingts ans (*Ibid.*, tome VI, pages 102—136). Cette saumée est presque le septième d'un grand arpent, ou d'un demi-hectare. Ainsi, le produit reviendroit aux huit quintaux (quarante myriagrammes) du Gâtinois.

Maintenant, quelle différence dans les récoltes de la Flandre! Les quatre *bonniers* et demi qui sont en blé-froment dans la ferme qui nous occupe, produisent quatre-vingt un sacs. Ces quatre *bonniers* et demi peuvent représenter treize demi-hectares. Les quatre-vingt-un sacs, chacun de deux cent quarante livres, pèsent, par conséquent, cent quatre-vingt quatorze quintaux (neuf cent soixante-dix myriagrammes). C'est, à très-peu de chose près, quinze quintaux (soixante-quinze myriagrammes) par grand arpent, ou par demi-hectare. C'est donc presque le double des produits moyens ordinaires.

Mais ces produits sont bien plus forts, dans ce qu'on nomme, en France, les pays de grande culture. C'est-là que de riches fermiers et de fortes avances doivent assurer des rentrées bien plus considérables. Nous devons donc aussi comparer la ferme modeste des environs de Lille, avec les plus grands ateliers de l'agriculture françoise. Que dirons-nous, si même dans un semblable parallèle, si fort à son désavantage, la petite ferme flamande parvient non-seulement à soutenir la concurrence, mais à l'emporter d'un sixième sur ses importantes rivales? C'est ce qu'il faut développer.

On a souvent exagéré le rapport de ces grandes fermes. Nous ne copierons pas les évaluations excessives de leurs produits, qui ont été données dans l'*Encyclopédie*, et depuis, à la tribune des Assemblées nationales. Nous prendrons le calcul que présente le C. *Isoré*, cultivateur-propriétaire, dans son *Traité* récent *de la grande Culture des terres*. Suivant lui, les départemens de l'Aisne, de Seine-et-Marne, d'Eure-et-Loir, de Seine-et-Oise, de l'Oise et de la Somme, contiennent quatre millions quatre cent quarante mille arpens de cent perches, à vingt-deux pieds de douze pouces la perche (valant chacun cin-

quante-un ares, ou cinquante-une perches carrées, en mesures nouvelles). Ces six départemens produisent en tout dix-neuf millions soixante-un mille quintaux (quatre-vingt-quinze millions trois cent cinq mille myriagrammes) de grains de mouture. Une ferme de trois cents arpens (cent cinquante hectares), en trois soles, donne par an mille quatre cent cinquante quintaux (sept mille deux cent cinquante myriagrammes) de grains de mouture, dont il faut défalquer deux cent quintaux (mille myriagrammes), ou presque un sixième, pour la semence. Reste mille deux cent cinquante quintaux (six mille deux cent cinquante myriagrammes) de produit net. C'est quatre quintaux un sixième (environ vingt-un myriagrammes) par arpent de grande mesure, ou huit quintaux trois cinquièmes (quarante-trois myriagrammes) par hectare.

Or, trois cents arpents de cent perches, à vingt-deux pieds la perche, équivalent à plus de deux cent cinquante hectares : cette ferme contient donc onze fois et plus, l'étendue de la ferme flamande de seize *bonniers*. Le *bonnier* vaut, comme je l'ai déjà dit, cent quarante-deux ares, ou cent quarante-deux perches carrées de la nouvelle mesure. Les seize *bonniers* ne font qu'un peu plus de vingt-deux hectares, ou près de quarante-cinq arpens de la grande mesure.

On voit, dans le tableau, que cette ferme flamande donne tous les ans, savoir ; en blé, quatre-vingt-un sacs pesant deux cent quarante livres (douze myriagrammes) ; et en seigle, dix sacs du même poids, équivalens à vingt-quatre quintaux (cent vingt myriagrammes), dont il faut défalquer un neuvième seulement pour la semence : ce qui donne de produit net plus de deux cent quatorze quintaux (mille soixante-dix myriagrammes) ; c'est quatre quintaux quatre sixièmes (vingt-quatre myriagrammes) par arpent, ou neuf quintaux un tiers (quarante-huit myriagrammes) par hectare.

Il en résulte qu'à ne calculer que le produit *en grains de mouture*, comme les désigne le C. *Isoré*, la culture flamande a déjà sur l'autre un grand avantage ; elle met tous les ans plus de grains au marché.

Il est vrai qu'une grande ferme à jachères a une sole en avoine et en grains de Mars. Mais ce qu'elle produit dans un tiers seulement de sa vaste étendue, peut-il entrer en parallèle avec les immenses récoltes de tous genres que la ferme flamande présente tous les ans dans les deux autres tiers de son enclos ?

On ne croit pas devoir les énumérer ici. On essaiera d'en faire l'évaluation dans le compte suivant des dépenses et des recettes.

On a balancé long-temps pour savoir si l'on joindroit au tableau des cultures et des récoltes l'estimation en argent des frais et des produits. Cette estimation est si fautive, si difficile à arbitrer, si variable d'année en année, que l'on craint de commettre ou d'insinuer très-involontairement de grandes erreurs, même avec le plus religieux scrupule et les intentions les plus droites. On est donc bien loin de présenter ce compte avec la même confiance que le premier tableau. La partie foible de tous les cadastres, de tous les terriers, de toutes les statistiques, c'est la traduction en langue monétaire des prix et des valeurs usuelles. Cette langue n'est jamais fixée ; elle est plus mobile encore que les autres idiômes vivans ; elle a des nuances plus incertaines et plus fugitives. On ne hazarde donc le compte qui va suivre, qu'avec la circonspection et la défiance les plus prononcées. On croit même devoir s'élever d'avance contre quiconque voudroit abuser de ces apperçus, qui ne sont nullement authentiques. Ce sont des hypothèses que l'on croit pouvoir hazarder en faveur de ceux qui étudient les procédés de l'agriculture ; mais ce ne sont pas des données d'où doivent partir les arithméticiens politiques.

Cette observation est essentielle. On a tellement abusé en finance, sur-tout dans les temps antérieurs à celui-ci, des renseignemens vagues et des notions incomplettes, qu'il en est resté dans le public une crainte excessive de livrer les moindres documens sur le rapport exact des propriétés. On imagine toujours que ces détails sont un secret qui se dit à l'oreille des Gouvernemens, et l'on est enclin à penser que cette confidence est indiscrète. C'est un des grands obstacles qui s'opposent, en tous pays, à la perfection des études statistiques. En ce genre, les réponses officielles sont suspectes dans un sens, et

celles qui ne sont pas officielles le sont dans un autre.

Nous qui n'avons ici en vue que l'intérêt public et l'instruction agricole, nous ne voyons aucun danger à publier notre apperçu des dépenses et des recettes de la ferme dont nous venons d'esquisser le tableau. Nous désirons en outre que l'on ait par-tout la candeur de publier un compte exact des exploitations rurales. Dans toutes les affaires, il faut compter : c'est en comptant qu'on s'enrichit. Les particuliers ne sont ruinés que par leurs mécomptes ou par ceux du fisc.

Un très-digne agronome anglois, M. *Marshall,* a dit que sans des comptes annuels, méthodiques et réguliers, la profession agricole resteroit éternellement dans l'état d'un aveugle et grossier empyrisme. Par-tout où il y a emploi d'argent, les comptes sont la pierre de touche de tous les plans et de toutes les opérations. Le manufacturier tient des livres, non-seulement pour calculer ses profits annuels, mais encore pour toutes les branches et tous les articles de son établissement. L'agriculture est une espèce de manufacture d'un genre très-compliqué. Les calculs qui y sont relatifs, demandent d'être faits avec beaucoup de soin. Par ces raisons, M. *Marshall* dit qu'un compte de chaque année est l'opération finale de l'agriculture-pratique ; et nous nous faisons gloire de penser comme lui.

On prendra, si l'on veut, ce que l'on vient de dire pour le préambule du compte.

L'ordre en sera très-simple. Le bordereau de l'agriculture se compose d'abord de dépenses, sans lesquelles il n'y auroit pas de recettes, et de recettes qui ne sont jamais qu'en raison et en proportion des dépenses. Heureux les propriétaires et les fermiers, heureux les peuples, si tout Gouvernement admettoit annuellement les agriculteurs à compter avec le fisc *de clerc à maître*, c'est-à-dire s'il les autorisoit à porter tous les ans en recette et en dépense, ne fut-ce que par bref état, tous les profits, toutes les pertes, tous les frais qu'ils font sur leur laborieuse commission !

COMPTE

Des Dépenses et des Recettes de la culture flamande.

I.

Dépense relative à l'exploitation de seize Bonniers *de terre, exploités suivant le Tableau précédent.*

Observation générale. Ces dépenses ont été calculées pour l'époque à laquelle les notes du tableau de culture ont été recueillies, c'est-à-dire, en 1776.

Chapitre premier.

Prélèvemens sur les Produits.

Article 1. Impositions, 1 livre 10 sous le *cent* de terre, ou 24 livres par *bonnier.* Pour les 16 *bonniers,* c'est un objet de.	384 liv.
Art. 2. Loyer, ou rente payée au propriétaire, 7 liv. 10 s. par *cent* de terre, ou 120 liv. par *bonnier.* Pour les 16 *bonniers,* c'est un total de. .	1,920
Art. 3. Taxe des pauvres, 10 s. le *cent* de terre, 8 liv. par *bonnier.* Ci, pour les 16 *bonniers.*	128
Art. 4. Dîme; on la mentionne ici seulement pour mémoire; on en donnera la raison dans les notes qui suivront le compte	Mémoire.
Art. 5. Entretien de la ferme, à la charge du fermier, évalué à . .	50
Total de ce chapitre. . .	2,482 liv.

Chapitre II.

Prélèvemens pour les Fumures, suivant les 5, 6 et 7e. colonnes du Tableau.

Art. 1. 234 charretées de fumier, à 3 liv.	702 liv.
Art. 2. 96 paniers de cendres, à 1 liv. 10 s.	144
Art. 3. 67 charretées de courte graisse. (Elles se trouvent à-peu-près et se manipulent dans la ferme.)	Mémoire.
Art. 4. 28 cent de tourteaux, à 9 liv. le cent.	252
	1,098 liv.

Report.	1,098 liv.
Art. 5. Colombine. (Le loyer d'un pigeonnier.)	72
Art. 6. Suie, 24 mannes, à 1 liv. la manne.	24
TOTAL de ce chapitre. . .	1,194 liv.

CHAPITRE III.

Prélèvemens pour les Semences, suivant la neuvième colonne du Tableau.

Art. 1. Blé-froment, 8 sacs à 24 liv. le sac.	192 liv.	s.
Art. 2. Trèfle, 24 livres d'une sorte, et 12 de l'autre, font 36 livres, à 10 s. la livre	18	
Art. 3. Lin, 9 havots, ou un sac et un huitième, à 48 liv. le sac.	54	
Art. 4. Colsa. Voyez Planchon, art. 13 ci-après.	Mémoire.	
Art. 5. Féves, 12 havots, ou un sac et demi, à 1 liv. 10 s. le havot	18	
Art. 6. Avoine, 24 havots, ou 3 sacs, à 12 liv. le sac. . . .	36	
Art. 7. Hyvernage, 5 havots $\frac{2}{3}$ de vesce; 10 havots $\frac{2}{3}$ de seigle, à 3 liv. le havot de vesce, et à 15 liv. le sac de seigle	35	2
Art. 8. Seigle, 8 havots, ou un sac, à 15 liv. le sac.	15	
Art. 9. Soucrion, 8 havots, ou un sac, à 12 liv. le sac. . . .	12	
Art. 10. Pommes de terre, 5 sacs, à 6 liv.	30	
Art. 11. Betteraves, 3 livres, à 1 liv. 10 s. la livre.	4	10
Art. 12. Carottes, 3 livres, au même prix	4	10
Art. 13. Planchon, 12 livres de colsa, à 10 s. la livre.	6	
Art 14. Navets ou Rapes, 3 livres, à 10 s.	1	10
Art. 15. Choux collet, 3 livres, à 10 s.	1	10
TOTAL de ce chapitre. . .	428 liv.	2 s.

CHAPITRE IV.

Avances annuelles pour les Bestiaux.

Art. 1. Nourriture de 3 chevaux.	900 liv.
Art. 2. Nourriture de 12 vaches, à 10 s. par jour.	2,160
TOTAL de ce chapitre	3,060 liv.

CHAPITRE V.

Domestiques et Ouvriers.

Art. 1. Gages de deux domestiques	196 liv.
Art. 2. *Idem*, de deux filles de basse-cour	170
Art. 3. 200 journées d'ouvriers extraordinaires dans le cours de l'année, à 20 s.	200
Art. 4. 100 journées plus fortes, pendant la récolte du colsa, à 1 liv. 10 s.	150
Art. 5. Maréchal.	100
Art. 6. Bourrelier.	100
Art. 7. Charron.	100
Art. 8. Cordier.	50
TOTAL de ce chapitre. . . .	1,066 liv.

CHAPITRE VI.

Entretien du Ménage.

Art. 1. 3 sacs de blé par tête pour nourrir le fermier et ses domestiques, à 20 liv. le sac	360 liv.
Art. 2. 1,000 livres de viande salée, à 5 s.	250
Art. 3. Sel, huile, bierre, habillement, maladies, et dépenses imprévues. Ci, pour mémoire, attendu que ces objets ne peuvent guère s'arbitrer	Mémoire.
TOTAL de ce chapitre	610 liv.

CHAPITRE VII.

Intérêts des Avances primitives.

Article unique	400 liv.

Récapitulation de la Dépense.

Chap. I. Prélèvemens annuels sur les produits	2,482 liv.	s.
Ch. II. Fumures	1,194	
Ch. III. Semences	428	2
Ch. IV. Bestiaux.	3,060	
Ch. V. Domestiques et ouvriers.	1,066	
Ch. VI. Entretien du ménage	610	
Ch. VII. Intérêt des avances.	400	
Total de la Dépense . .	9,240 liv.	2 s.

Avant de passer au chapitre de la recette, il convient d'expliquer quelques articles de la dépense. On rappellera sommairement à la tête de chaque note, le chapitre et l'article qui donnera lieu à des observations.

Chap. Ier. Art. Ier. *Impositions.*

Il ne faut pas oublier que ceci remonte à l'état des choses en 1776.

Le fermier payoit environ 24 patars, argent de Flandre, ou 1 livre 10 sous par *cent* de terre : cette charge étoit imposée par les États de Lille, pour subvenir aux différentes demandes du Gouvernement. Nulle distinction de terres nobles ou ecclésiastiques. On n'avoit laissé aux nobles d'autre distinction qu'une légère remise sur leur consommation de bierre ou de vin ; les moines et les ecclésiastiques s'étoient affranchis de la moitié de l'impôt sur les boissons. Les deux vingtièmes et les quatre sous pour livre étoient une charge des propriétaires; cette taxe étoit établie d'après d'anciens cadastres. L'impôt se répartissoit par des échevins délégués dans chaque village. Comme toutes les terres sont également bien cultivées, le laboureur étoit fort tranquille ; il savoit à l'avance ce qu'il devoit payer, et ne craignoit pas que l'on vînt diviser sa possession en autant de classes arbitraires qu'il plairoit aux traitans : sa taxe étoit celle de son voisin qui l'imposoit, et qu'il imposeroit à son tour. Ce que l'on appeloit en Flandre *taxe de faux frais*, servoit à acquiter les dépenses de la commune ; elles consistoient principalement dans l'entretien des cloches, le salaire du maître d'école et les secours accordés à quelques pauvres, que des accidens particuliers faisoient tomber à la charge de la paroisse.

Pour entendre ceci, il faut savoir qu'en Flandre, les infirmes, les orphelins, les pauvres des campagnes, ne sont point reçus dans les hôpitaux des villes ; c'est à chaque commune à prendre soin de ceux qui y demeurent et se trouvent dans l'indigence. On ne peut se refuser à faire connoître la manière simple dont s'exécute le placement des vieillards, des orphelins et des infirmes : parmi une foule d'écrits publiés sur l'économie rurale, on n'en connoît aucun qui ait parlé du genre d'administration en vigueur dans presque tous les villages de la Flandre.

Le jour de la Saint-Jean, on assemble dans l'Église tous les pauvres qui sont à la charge de la paroisse. On les fait monter l'un après l'autre sur une pierre élevée, et on en fait une espèce d'adjudication au rabais ; c'est-à-dire que celui qui demande le moins pour la pension du pauvre ainsi exposé à l'encan, se charge de le nourrir pour le prix convenu. On paie ordinairement 75 livres pour un enfant ; 120 livres pour un vieillard. On a vu une femme en chartre dont on n'a pas voulu se charger à moins de 300 livres.

La commune ne se contente pas de payer la pension du pauvre qui est à sa charge, elle donne encore environ 24 livres, par année, pour le linge et les habits. On le visite, et l'on surveille sa conduite.

Ce mode d'administration a quelque chose de repoussant au premier coup d'œil ; mais que faisons-nous donc ailleurs, pour le pauvre de la campagne ? On l'abandonne à son triste sort. C'est une faveur s'il peut obtenir la permission de se faire empiler dans les hôpitaux des grandes villes. En Flandre, il meurt du moins dans un air libre et au milieu de ses amis.

Chap. Ier. Art. II. *Loyer.*

Un fermier de seize *bonniers* ne paye 120 livres du *bonnier* que dans les quatre à cinq communes qui entourent la ville de Lille. Encore faut-il pour cela qu'il ait une certaine quantité de terres en prairies, ou pâtures grasses. Le moyen terme du loyer des terres paroît être

de 100 livres seulement. Il y a des communes où il n'est que de 55 à 60 livres par *bonnier*, mais elles sont en petit nombre.

Il faut observer que les vingtièmes et sous pour livres n'étoient pas supportés par le fermier. Aujourd'hui, la majorité les paye ; mais cela ne provient que de la suppression de la dîme.

Chap. Ier. Art. IV. *Dîme.*

On n'a point fait mention de la quotité de la dîme, parce que cette charge oppressive de l'agriculture ne pesoit pas beaucoup sur le fermier Flamand. Les dîmes, en Flandre, étoient presque toutes féodales, quoique souvent perçues par des ecclésiastiques. Mais (et c'est sans doute, ce qui avoit contribué au perfectionnement de l'agriculture), il n'y avoit que le blé et le lin qui fussent sujets à la dîme. Les hivernages, le colsa, en étoient exempts. Celui qui vendoit son lin sur pied, le vendoit à la charge d'acquitter la dîme. Ainsi, elle se retrouvoit sur le prix de la denrée.

Quelques écrivains qui paroissent très-zélés, reproduisent aujourd'hui le système attribué à *Vauban*, sur la préférence que mériteroit l'impôt en nature, appellé par lui *la dixme royale*. Ces Écrivains sont bien intentionnés ; mais l'agriculture seroit perdue, si cette bonne intention pouvoit être accueillie. *Stewart* a démontré l'illusion de leurs calculs dans ses recherches sur l'économie politique.

Pour persuader aux François de rétablir la dîme, on invoque sur-tout l'exemple de sa perception au profit du clergé anglois ; mais on ignore donc que les cultivateurs anglois ne cessent de réclamer contre. M. *Arthur Young* en démontre l'abus, dans toutes les occasions. Il dit que cet impôt porte directement sur l'amélioration, et que les dîmes nuisent singulièrement aux progrès de la culture angloise. Cependant elles ne sont pas levées par-tout en nature. Sous telle forme que ce soit, M. *Arthur Young* conclut en propres termes qu'elles sont désastreuses. Il nous apprend qu'en Angleterre on a nommé des commissaires pour présenter un plan afin de supprimer la dîme ; et c'est précisément quand l'Angleterre cherche à se délivrer de ce joug qu'on propose aux François, qui s'en sont affranchis, de reprendre une charge dont la seule idée est capable d'étouffer l'émulation, et de décourager et ruiner l'agriculture.

Si l'on veut avoir une idée de l'exaction de la dîme et du tort que l'agriculture en ressentoit avant la Révolution, il faut savoir qu'en plusieurs lieux les décimateurs, non contens de prendre les gerbes du champ, poursuivoient le blé jusqu'au four et dîmoient encore le pain. C'étoit ainsi qu'à Bèze, village misérable où quatre cénobites consommoient autrefois cent mille francs de revenu, les fils de Saint Benoît prenoient une gerbe sur dix dans les champs des particuliers, et puis au four un pain sur douze. D'après un calcul assez simple, on voit que cette double dîme emportoit à-peu-près une gerbe sur trois, puisqu'il faut tenir compte des frais et des avances pour obtenir les gerbes, les battre et convertir les grains en farine et en pain. A Mirebeau, c'étoit bien pis ; la dîme y étoit triple : aux champs, de vingt-cinq gerbes, on n'en enlevoit qu'une ; mais ensuite, au moulin, de vingt-quatre mesures, la dîme en prenoit encore une ; enfin, au four banal, vingt-quatre pains en donnoient deux. (*Encyclopédie méthodique, Supplément au Dictionnaire de Géographie.*)

Quel étoit l'effet nécessaire de l'admirable invention d'un droit de récolter, sans avoir labouré, ni fumé, ni semé ! L'*Encyclopédie* nous l'apprend. Ce beau territoire de Bèze, situé en Bourgogne, auroit pu porter une ville de quatre ou cinq mille ames. Grace aux dîmes, il n'y avoit que quatre seigneurs moines, avec deux cent nécessiteux.

On dira que la dîme n'étoit pas par-tout aussi forte ; mais on a démontré que ce fardeau n'en étoit pas moins pesant, quand bien même il ne sembloit fixé qu'au dixième de la récolte. Ce dixième apparent étoit le quart réel ; souvent même il pouvoit absorber la totalité du produit net d'un champ ; car le décimateur prenoit toujours son droit dans la même proportion, même dans les années où le champ ne rendoit que le loyer et la semence, ce qui arrive trop souvent. On peut voir les articles intitulés *Valeur de la dîme, sur les grains et sur la vigne*, dans les

Observations sur le ci-devant Angoumois, par le C. *Munier*. (Paris 1779, tom. I. *in*-8°. p. 222.) On peut également appliquer à la dîme, la démonstration donnée par le C. *Jollivet*, de la vexation et de la tyrannie des impôts progressifs.

Il est aisé de concevoir que si les laboureurs Flamands avoient dû partager les fruits de leurs sueurs avec les percepteurs de pareils impôts en nature, jamais leur industrie n'auroit essayé de lutter contre les obstacles du sol, et l'on ne citeroit pas aujourd'hui la tenue de leurs fermes comme un modèle à suivre. Le colsa, par exemple, qui fait la richesse de l'agriculture flamande, est une plante qui exige des engrais, des labours, des travaux extraordinaires. Il faut le transplanter, le renterrer, le rechausser. Le fermier a fait ces dépenses, parce que la culture et l'exportation des produits du colsa jouissoient d'une immunité et d'une liberté complette. Sans cette franchise absolue, il n'y eut point eu de colsa ; il n'y eut eu que des jachères.

CHAP. VII. ART. UNIQUE. *Intérêt des Avances.*

On estime, en Flandre, que celui qui prend une ferme de seize *bonniers*, doit avoir en avance 8 à 10,000 francs. On n'a porté l'intérêt de cette somme qu'à quatre pour cent. A l'époque dont il est ici question, il étoit facile de trouver de l'argent à ce taux, sur-tout dans les campagnes, où il existoit des capitaux considérables qui n'avoit pas d'autre placement.

Observations générales, relativement au Bordereau des Dépenses.

1°. Il résulte de ces notes sur le chapitre de la dépense que les progrès de l'agriculture, en Flandre, étoient dûs, en partie, à la modération et à la sage répartition de tous les impôts.

Il faut ajouter que l'habitant des campagnes n'étoit tenu à aucun tirage de milice. Chaque garçon en état de porter les armes, déposoit 3 livres, par année, à la caisse militaire. C'est avec le produit de cette légère taxe, que les États de Lille entretenoient, par le recrutement libre, un corps de milice.

2°. On n'a pas dû non plus faire mention d'une autre charge des campagnes. La corvée, qui pesoit si étrangement sur les habitans de l'intérieur, n'avoit pas lieu en Flandre. Les États étoient chargés de l'entretien des grandes routes. On avoit restreint leur largeur. Après de fortes gelées, on fermoit les barrières, pour empêcher de trop fortes dégradations.

Quand les habitans des campagnes vouloient établir des chemins vicinaux reconnus utiles, ils adressoient leur demande aux États, qui leur accordoient la quantité de pavés nécessaire. Les frais de main-d'œuvre étoient au compte de la commune. Chaque fermier se chargeoit de voiturer une quantité de pavés déterminée. Personne n'étoit déplacé, et ce n'étoit pas pour le luxe que le travail étoit fait.

Il faut croire aussi que l'agriculture, en Flandre, a été sur-tout encouragée par le bon état et la multitude des communications, des débouchés, des canaux, des chemins, etc. Partout où les denrées ne peuvent pas circuler, on n'est pas riche avec des denrées dont on ne peut se défaire. On ne cultive alors que pour le besoin le plus strict.

3°. On est étonné de ne rien trouver, dans ces comptes de la dépense, sur un article qui est ruineux en d'autres pays, sur le combustible. Mais le fermier Flamand a des moyens faciles de s'en procurer.

Les terres sont assez ordinairement ramassées, en Flandre, autour de la ferme, elles sont souvent ouvertes ; mais le pâturage, l'enclos, le jardin, sont entourés de haies d'épines, entremêlées d'une espèce d'orme à petites feuilles, connu dans le pays sous la dénomination d'orme *tortillar*. C'est cette espèce de bois très-dur qui a donné de la célébrité au charronage de Lille.

L'intérieur du verger est planté en pommiers de bonne qualité : on vend une partie des fruits et on consomme l'autre.

Indépendamment des tiges de colsa et de choux, que l'on conserve soigneusement pour le chauffage, le fermier profite de l'élagage des arbres et des haies. D'ailleurs, il peut se procurer aisément, et à bon compte, du charbon de terre. C'est encore là, n'en doutons pas, un de ces avantages que la localité flamande offre à l'économie rurale, et qu'on ne peut se flatter de trouver à volonté par-tout ailleurs.

II.

Recette relative à l'exploitation des seize Bonniers *de terre, exploités suivant le Tableau précédent.*

Chapitre premier.

Bénéfices intérieurs.

Art. 1. 12 Vaches, 120 livres de beurre chacune par an, à 10 s. la livre . . . . . 60 liv.

Art. 2. 10 Veaux, par année, à 6 liv. 60

Art. 3. Lait de beurre, 3 liv. par semaine 166

Art. 4. 2 Cochons, consommation intérieure, ci, pour . . . . . Mémoire.

Art. 5. Poules. . . . . *Idem.*

Art. 6. Jardinage. . . . . *Idem.*

Total de ce chapitre . . . . 286 liv.

Chapitre II.

Produit des Récoltes, suivant la dixième colonne du Tableau de culture.

Art. 1. Froment, 81 sacs de blé, à 20 liv. le sac . . . . . 1,620 liv.

13,500 Gerbes, à 10 fr. le cent . 1,350

Art. 2. Trèfle, 16 voitures d'une sorte, et 8 de l'autre; 24 voitures, ou 2,400 bottes de foin, à 36 liv. le cent. 864

Art. 3. Lin, 320 bottes de lin et 3 sacs de graine, à 45 liv. le cent de bottes, et 48 liv. le sac de graine. . 288

Art. 4. Colsa, 55 sacs de graine, à 20 liv. le sac 1,100

8,000 Bottes de tiges, chauffage de la ferme, estimé 5 liv. le cent de bottes 400

Art. 5. Féves, 16 sacs de graine, à 12 liv. le sac. 192

3,200 Bottes de tiges, à l'usage de la ferme, estimé 3 liv. le cent. . . . 96

Art. 6. Avoine, 50 sacs de grain, à 10 liv. 500

4,500 Gerbes, usage de la ferme, à 8 liv. le cent. 360

Report. . . . . . 6,410 liv.

Art. 7. Hivernage, 3,200 bottes de fourrage, à 10 liv. le cent. . . . 320

Art. 8. Seigle, 10 sacs de grain, à 15 liv. 150

1,400 Gerbes, usage de la ferme, à 10 liv. le cent. 140

Art. 9. Soucrion, 20 sacs de grain, à 10 liv. 200

1,600 Gerbes, usage de la ferme, à 5 liv. le cent. 80

Art. 10. Pommes de terre, 80 sacs, à 6 liv. 480

Art. 11. Betteraves. Les deux tiers des pommes de terre. 320

Art. 12. Carottes. *Idem.* 320

Art. 13. Planchon, 480,000 plantes de colsa, à 10 s. le millier. 240

Art. 14. Rapes ou Navets. Le tiers des pommes de terre 160

Art. 15. Choux-collet. *Idem.* . . 160

Art. 16. Pâturage du verger, 13 *cent* de terre, à 30 liv. le *cent.* . 390

Total de ce chapitre. . . . . 9,730 liv.

Récapitulation de la Recette.

Chap. I. Bénéfices intérieurs de la ferme. . . . . 286 liv.

Ch. II. Produit des récoltes . . 9,730

Total de la Recette. . . 10,016 liv.

Avant de nous livrer aux réflexions que doit faire naître le résultat de la balance de ce compte, il faut donner d'abord, sur quelques articles de la recette, les mêmes explications que nous avons déjà cru devoir joindre à ceux de la dépense.

Chapitre Ier., Art. Ier. *Vaches.*

La vache bien nourrie, en ne comptant que sept à huit mois de l'année où elle pourra donner du lait, fournira au moins une demi-livre (deux hectogrammes et demi) de beurre par jour; il y a beaucoup de vaches en Flandre qui en donnent une livre (cinq hectogrammes), surtout

tout quand elles ont, pendant l'hiver, des grosses féves pour nourriture.

Voici, à cet égard, un calcul plus précis.

Douze vaches donnent, l'une dans l'autre, pendant huit mois de l'année, 3 pots $\frac{1}{2}$ de lait par jour. Le pot contient 107 pouces cubes (2 litres 1 décilitre environ). Cela fait, pour l'année.	10,080 pots.
La consommation de la ferme, tant pour fromages que soupes, etc. etc., peut-être évaluée au moins à 630 pots. C'est à-peu-près 1 pot $\frac{3}{4}$ par jour, ci	630
Reste donc	9,450 pots.

Il faut 4 pots $\frac{1}{2}$ de lait pour 1 livre (5 hectogrammes) de beurre; 9,450 pots de lait donnent donc en beurre.	2,100 livres.
On peut porter la consommation de la ferme à 2 livres (10 hectogrammes) de beurre par jour. Les habitans des campagnes mangent beaucoup de beurre, ci.	730
Reste donc pour vendre . . .	1,370 livres.

Ce qui ne fait que cent quatorze livres et demie (vingt-trois myriagrammes environ) de beurre par vache, au lieu que j'en ai porté en recette cent vingt livres (vingt-quatre myriagrammes).

En général, les livres d'agriculture ont exagéré le produit des vaches. Dans les pays de l'Europe où elles donnent le plus de lait et de beurre, le fermier ne regarde comme bénéfice net que leur fumier.

Quant au beurre, il n'a guère varié de prix depuis plusieurs années; il est cher en hiver; mais dans le temps qu'on appelle la *saison des roses*, et dans le mois de Septembre, le beurre ne vaut jamais plus de 10 sous la livre de quatorze onces; et alors on le sale pour en faire des provisions. On a porté le plus bas qu'il a été possible, le produit des vaches, parce que l'on a réservé, sur le produit total, la provision de beurre, de fromage, et de lait nécessaire à la consommation journalière; c'est à la fermière à combiner ce qu'il faut vendre, ou tenir en réserve.

On pense qu'il est nécessaire d'avoir dans la ferme une génisse au moins, et une vieille vache à engraisser et à saler, pour la consommation de la maison; car il faut bien observer que le fermier, en Flandre, se nourrit sur-tout de chair salée, et la vache prend très-bien le sel.

Chapitre Ier. Art. II. *Veaux.*

Les fermiers vendent leurs veaux aussitôt qu'ils sont nés. Le plus grand prix qu'ils en retirent, est de 5 à 6 livres. Il y a des fermiers qui engraissent leurs veaux; ils les vendent alors 30 et 36 livres, et même plus; mais aussi, ils ne peuvent plus vendre que très-peu de beurre. Les veaux qu'ils engraissent consomment beaucoup de lait, et exigent beaucoup de soins. On leur donne ce lait chaud, dans lequel on a fait bouillir des têtes de pavots, et délayé des œufs.

Les fermières ont aussi un grand soin de leurs vaches. Elles leur donnent, lorsqu'elles n'ont plus de verd, une boisson épaisse et très-nourrissante, composée de tourteaux de colsa et de *dragne* (c'est ainsi qu'on nomme le marc des grains qui ont servi à faire la bierre). Elles jettent, dans une cuve remplie aux trois quarts d'eau froide, autant de tourteaux qu'elles ont de vaches. Un tourteau pèse une livre et demie (sept à huit hectogrammes). On les y laisse fondre. On y met autant de *dragne* que l'on croit être nécessaire, pour que le tout, bien mêlé, ne soit pas trop épais, et puisse être pris en boisson par la vache. On en prépare le matin pour le soir, et le soir pour le matin. Cette boisson est une excellente nourriture pour engraisser toute espèce de bestiaux; mais on voit qu'en ce genre d'industrie rurale, comme en tout autre, si l'on vise à de grands produits, il ne faut épargner ni les soins, ni les avances.

Chapitre Ier. Art. III. *Lait de Beurre.*

Il est un autre petit avantage que le fermier retire de ses vaches, avantage qui n'est guère connu qu'en Flandre et en Hollande; il consiste dans la vente du lait de beurre; il s'en consomme beaucoup dans la ferme, ainsi que par les pauvres et les ouvriers qui travaillent

habituellement pour le fermier. Le surplus se vend à un sou le pot. Cela peut aller à 3 livres par semaine, si le fermier, comme nous l'avons supposé, demeure près d'une grande ville.

Il faut savoir encore que dans un pays où le fermier ne vit que de viande salée, et par conséquent sujet au scorbut, la soupe au lait de beurre en est le préservatif le plus puissant: ceux qui sont plus recherchés, y ajoutent de la cassonnade et quelques œufs.

Chapitre Ier. Art. IV. *Cochons.*

On n'a point fait état du profit que l'on peut tirer de deux cochons; comme ils doivent être consommés dans la ferme, on y consommera moins de vache salée, dont on a porté le prix en entier dans le tableau de la dépense.

Chapitre Ier. Art. V. *Poules.*

Le fermier doit avoir peu de poules, étant environné de terres cultivées où elles peuvent faire beaucoup de dégâts. Le bénéfice que donne un poulailler n'est pas aussi considérable que quelques gens l'imaginent: indépendamment de ce que la poule peut ramasser dans la cour, il faut lui donner chaque jour au moins trois onces (un hectogramme) de graine, ou environ soixante-dix livres (trente-cinq kilogrammes) par an; et elle ne pond guère, dans cet intervalle de temps, que cent ou cent vingt œufs au plus. On a cru ne pas devoir tenir compte de ces petits profits, qui ne peuvent être considérés que comme une douceur accordée aux enfans de la famille. Il en est de même du jardin: au surplus, une bonne ménagère saura toujours bien comment elle doit consommer ses œufs et ses légumes, soit pour des jours de fêtes, soit pour l'utilité générale de la famille.

Chapitre II. Art. Ier. *Froment.*

A l'époque où ces notes se rapportent, le blé froment ne valoit, la moisson étant bonne, que 16 livres le sac. De 1760 à 1789, le prix des blés, année commune, n'a été que de 18 livres; celui du seigle, 12 livres; celui de l'avoine, 6 livres, et les autres grains et denrées à proportion.

On a donné un prix aux pailles, quoique le fermier se garde bien de les vendre.

Il y auroit encore quelques autres observations à faire sur la recette; mais nos lecteurs peuvent y suppléer sans peine.

Résumé du Tableau de la culture flamande, et du Compte en recette et en dépense de l'exploitation de seize bonniers, *près de Lille.*

En résumant toutes les dépenses, on a trouvé que les avances et les frais pour faire valoir seize *bonniers,* s'élèvent à une somme de 9,240 livres, et que la recette ne peut guère être portée au-delà de 9,316 livres. C'est-à-dire que la recette et la dépense de cette culture laborieuse, se balancent, à peu de chose près.

Que reste-t-il donc au fermier pour son bénéfice annuel? Avec quel prix de ses sueurs et de son industrie, pourra-t-il faire face au renouvellement des outils aratoires; à la mortalité des bestiaux; aux inclémences du ciel; aux maladies, et à tous les accidens qui sont presque inévitables dans le cours d'un bail de neuf années?

Il est trop vrai qu'on ne peut lui trouver un bénéfice quelconque, dès que l'on veut supputer en détail sa recette et sa dépense. S'il gagne quelque chose, il ne le doit, 1°. qu'à ce qu'il trouve sa nourriture, ainsi que celle de ses domestiques, ouvriers et bestiaux, dans le produit de ses terres et de sa basse-cour; 2°. qu'à son travail propre et assidu; 3°. qu'aux soins et aux peines qu'il se donne tous les jours, soit pour se procurer des engrais, labourer à propos, se pourvoir de bonnes semences, semer en saison, etc. etc.; se ménager sur tout, tirer parti des plus petites choses que produit sa basse-cour et son jardin. On dit, avec raison, que le fermier Flamand, pour vivre, lésine sur tout, et fait argent de tout.

On a laissé entrevoir qu'il peut retrancher un peu de la dépense des domestiques, sur-tout s'il a des enfans en état de travailler. Il peut obtenir quelques légumes de son potager; il diminuera, par ce moyen, la consommation de la viande salée. Une fermière intelligente tirera sans doute quelques profits d'une basse-cour bien réglée; mais il faut bien lui réserver et à sa famille, quelques douceurs, si nécessaires pour rendre

supportables les travaux rudes de l'agriculture.

Il résulte donc que l'économie, un travail assidu, et de fortes avances, peuvent seuls soutenir l'agriculture au point de splendeur où elle se trouvoit dans la Châtellenie de Lille, à l'époque dont il est question. Il ne faudroit cependant qu'un surhaussement dans le prix des baux, ou des pots-de-vin durement exigés, pour ruiner l'agriculture. Le mal ne se feroit sentir que lentement, parce que le petit fermier, ne sachant où se placer, commenceroit par manger ses fonds avant que de quitter la ferme, et laisseroit alors le propriétaire avec un bien fort détérioré.

L'économie est tellement la base du plan d'agriculture que l'on a tracé, qu'il est impossible de s'arrêter à aucune autre idée; il n'est presque pas de propriétaire de ville qui ose faire valoir par lui-même, parce qu'il ne pourroit pas entrer en concurrence avec son fermier pour l'économie intérieure, et le travail extrêmement rude du dehors.

C'est une espèce d'hommes bien respectable que celle des fermiers Flamands. Ils aiment passionnément leur état, et ils sèment, sans réserve, leurs capitaux et leurs épargnes, sur les champs qui les environnent. On a vu un *bonnier* quatre *cent* de terre, loués 130 livres, vendu 10,000 livres. C'étoit un petit fermier qui achetoit ce morceau de terre, persuadé qu'il plaçoit avantageusement le fruit d'une économie de quinze ans.

Une chose dont on est bien convaincu en Flandre, quoiqu'on en doute ailleurs, c'est que si l'on adoptoit le systême des grandes fermes, on verroit bientôt s'écouler dans les villes les capitaux destinés à l'agriculture. Supposez la réunion de cinq fermes, comme celle qui a servi d'exemple, ou trois cent vingt arpens de Paris, en une seule culture! Voilà tout-à-coup, cinq familles jetées dans la classe des journaliers; mais ils ne voudront pas s'y ranger; ils se placeront dans les villes; et, avec leurs foibles capitaux, ils se livreront à quelques petites entreprises de commerce. Il faut faire attention qu'il est beaucoup plus facile de trouver cinq hommes laborieux avec 6,000 livres chacun, qu'un capitaliste qui versera tout-à-coup 30,000 livres sur une terre qui ne lui appartiendra pas. Enfin, si le systême des grandes fermes s'introduisoit en Flandre, on retireroit alors une grande partie des capitaux répandus dans la Châtellenie, on dépeupleroit cette belle contrée; le fermier qui s'apercevroit bien qu'il seroit difficile à remplacer, feroit infailliblement la loi aux propriétaires, et négligeroit ses cultures, pour diminuer ainsi ses avances. Alors, peut-être, le systême des jachères reviendroit; car, en physique, quand il faut trop de mouvement pour faire aller une machine, toutes les parties tendent au repos.

Mais pourquoi changer le systême des exploitations bornées, qui réussit si bien en Flandre? On va voir, d'un seul mot, qu'il en résulte une véritable richesse territoriale, et une population immense.

La France, qui contenoit à l'époque dont il s'agit, vingt-six mille neuf cent lieues carrées, n'offroit que huit cent quatre-vingt-onze habitans par lieue. La Châtellenie de Lille, qui n'a qu'environ dix lieues carrées, sur huit au plus, offroit cent soixante mille habitans, ou deux mille individus par lieue, sans y comprendre la population des villes de Lille, Douay et Orchies. Nulle autre étendue de pays, égale à celle-ci, en France, en Allemagne, en Angleterre, et dans quelques autres contrées que ce soit, n'est ni aussi peuplée, ni aussi productive. Voilà un fait, auquel on n'a besoin d'ajouter aucun commentaire.

Ainsi, l'on a eu raison de penser que c'est dans la ci-devant Flandre qu'il faut aller étudier la pratique de l'agriculture. Le Tableau et le Compte d'une ferme flamande, appartenoient donc essentiellement aux notes sur le livre classique en agriculture d'*Olivier de Serres*. On les a tracés avec le plus grand soin; et l'on s'en croiroit bien récompensé, si l'exemple qu'on donne à cet égard, étoit suivi dans tous les cantons de la République. Il seroit utile de remplir par-tout le même canevas, pour faire connoître, par des tableaux précis et des calculs comparatifs, le bilan particulier des cultures locales, dont se compose le bilan général de l'agriculture françoise.

Mais on n'aura nulle part une aussi grande

et aussi ancienne expérience que celle des fermiers Flamands. Il y a plus d'un siècle que tout ce qu'on vient d'en dire étoit déjà existant et reconnu. On peut voir dans l'*État de la France*, par *Boulainvilliers*, l'extrait du Mémoire sur la généralité ou département de Flandre, dressé par ordre du duc de Bourgogne, en 1698 (tome IV, Londres, 1752, page 488 et suivantes). « Outre » les grains de toute espèce, dit ce Mémoire (à » l'article de Lille, page 559), la terre rapporte du lin, des féves, des carottes, de la » garance, du tabac, des trèfles, des raves ou » gros navets, des foins, et toutes sortes de légumes. Il n'y a que les colsas et les lins que » l'on transporte hors du pays.... Le pays est si » peuplé, qu'il y a tel village, comme Turcoing, où l'on compte douze mille communians, etc. La grande abondance des bestiaux » ne vient pas seulement de la bonté des pâturages, mais encore du soin que l'on prend de » les bien nourrir, car on leur prépare à boire » et à manger; on donne aux vaches le marc » du grain dont on a tiré la bierre; on leur fait » chauffer l'eau qu'elles boivent; on y détrempe » des tourteaux, etc. Il n'y a point de vache » qui ne rende deux seaux de lait. Le trèfle » leur profite beaucoup. Les lins valent presque » toujours le prix du fonds, etc. ».

N. B. On doit avertir que cette note sur la culture flamande, a été extraite, 1°. d'un Mémoire composé par feu *Montlinot*, philantrope très-estimable, qui a été persécuté et calomnié, et qui est mort pauvre; 2°. des observations que le C. *Wancocour*, ancien procureur-syndic du district de Lille, a bien voulu faire sur ce Mémoire, à la prière de l'auteur de la note; 3°. de quelques remarques faites par ce dernier, sur les lieux même. On a évité les développemens pour ne pas excéder les bornes d'une note. Ceci n'est que le sommaire d'un gros volume. On se flatte que ce sommaire peut faire penser.

On a lieu d'espérer des détails plus complets sur toutes les parties de la culture flamande, d'après l'attention que donne à la statistique du département du Nord, le C. *Dieudonné*, préfet de ce Département, l'un des premiers administrateurs que l'auteur connoisse, et dont il se félicite d'être l'ami. (*F. D. N.*)

Fin du second Lieu.

